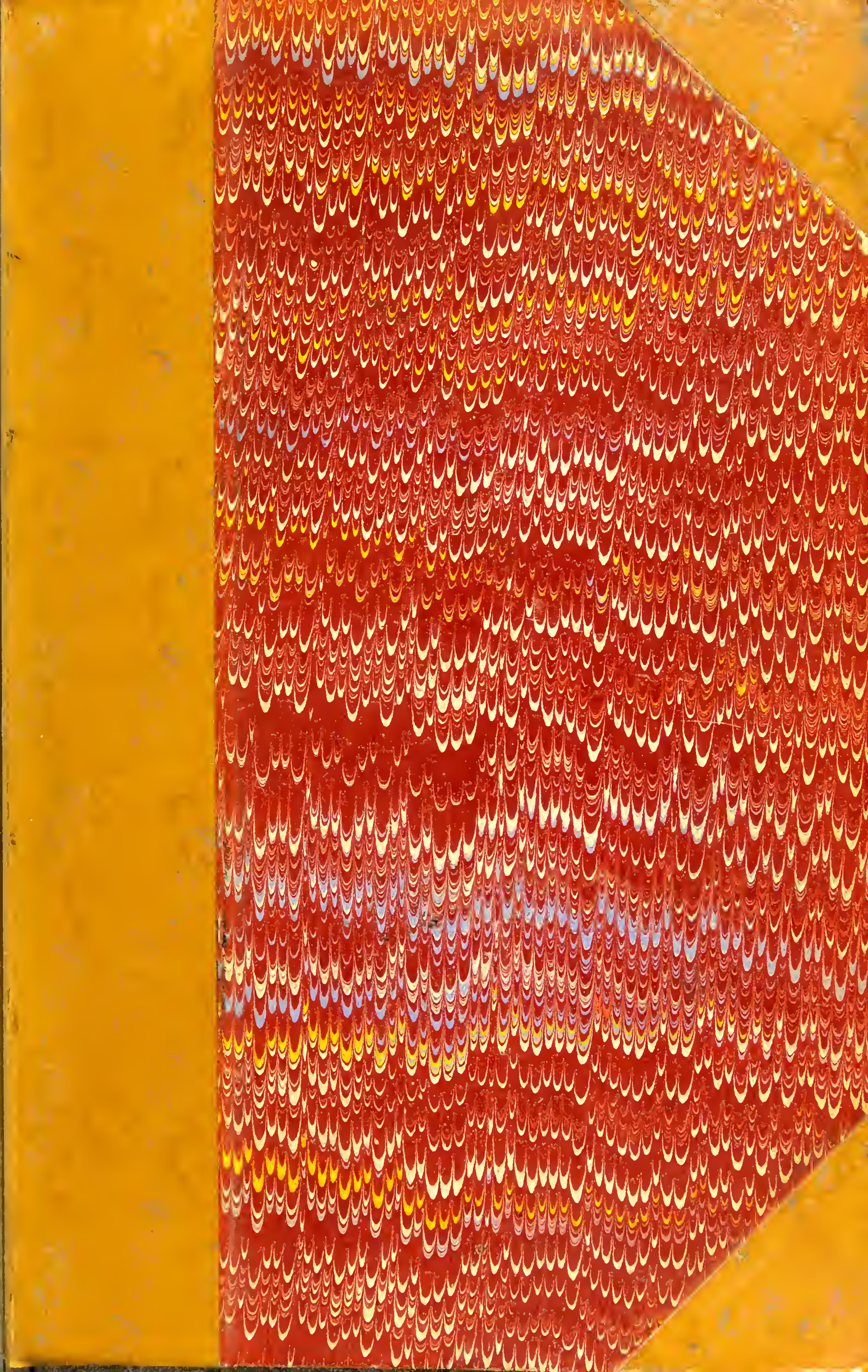


LA FEMME

ESSAI

DE SOCIOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

BIBLIOTHÈQUE ANTHROPOLOGIQUE

LA FEMME

ESSAI DE SOCIOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

CE QU'ELLE A ÉTÉ — CE QU'ELLE EST
LES THÉORIES — CE QU'ELLE DOIT ÊTRE

PAR

LE DR H. THULIÉ
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

PARIS
ADRIEN DELAHAYE ET ÉMILE LECROSNIER, ÉDITEURS
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1885

AVANT-PROPOS

Les savants ont enfin éveillé l'attention publique. De toute part des cris d'alarme se font entendre : le chiffre de la population baisse, la mortalité infantile augmente, l'infanticide et l'avortement entrent comme en Amérique dans les habitudes journalières, la prostitution se multiplie, on recherche les plaisirs honteux et stérilisants ; la vitalité de la France est atteinte.

D'un autre côté, les femmes se défendent contre les hommes par le vitriol et par le revolver. Elles ne s'adressent plus à la justice qui n'a pas, d'ailleurs, à sa disposition des lois suffisantes pour les protéger ; elles se vengent.

Cet affaiblissement de la nation, ces vices et ces violences sont les symptômes d'un mal profond dont souffre notre société française.

Cependant ces graves manifestations du malaise social

sont étudiées séparément, les Académies analysent avec soin chacune d'elles, recherchent des remèdes et ne trouvent que des palliatifs dont l'application est difficile et ne produit que des résultats insensibles quand il y a des résultats.

La méthode est mauvaise. Il est excellent, il est indispensable d'analyser minutieusement chacun de ces graves symptômes, mais on reste impuissant en se bornant à modifier séparément chacun d'eux ; il faut en chercher la cause première, il faut, pour me servir du langage médical, trouver la lésion dont ils ne sont que l'expression évidente.

Parmi les questions vitales pour notre pays qui préoccupent le plus les patriotes et les savants se trouve au premier rang la dépopulation de la France. Le sénateur Théophile Roussel, les docteurs Lagneau, Rochard, Lunier, Layet (de Bordeaux), Javal, Bertillon suivant la voie si largement ouverte par son père, MM. Lafabrègue, Loua et tant d'autres des plus distingués, sont venus apporter dans des conférences, dans des publications, dans des communications aux sociétés savantes, les résultats de leurs recherches, et les propositions de réformes que leur ont inspirées leurs remarquables et consciencieux travaux. Ces jours derniers le savant démographe, le docteur Lagneau, a ouvert de nouveau la question devant l'Académie de médecine et devant l'Académie des sciences. Là, par l'ingéniosité du groupement de ces chiffres statistiques, il a fait le tableau effrayant

et d'une vérité mathématique, de l'infécondité de notre nation, de son arrêt de développement.

Eh bien, toutes ces questions d'une si haute gravité pour l'avenir de la France, sont tellement solidaires que, par la force des choses et l'entraînement de la discussion, les docteurs Lagneau, Rochard, Lunier ont été entraînés à parler de la cause première de toutes ces plaies sociales et de notre affaiblissement national. Tous ont traité, sur un grand nombre de points, la question de la femme.

En effet la cause première de tous ces maux c'est l'infériorisation légale de la femme, c'est l'injustice du code à son endroit, c'est l'absence de lois protectrices de son sort et de celui de son enfant.

C'est parce que la question de la femme contient toutes les autres que j'ai écrit ces pages, formulé des critiques et indiqué des réformes. Ce n'est pas un livre de justice métaphysique et d'aspirations idéales ; il s'appuie sur les lois naturelles, c'est une démonstration.

En sociologie, comme dans toutes les autres branches des connaissances humaines, la métaphysique a fait son temps. La science sociale ne peut s'établir qu'en prenant pour point de départ la physiologie humaine, en s'appuyant sur les autres sciences et en suivant les lois de l'évolution. Et de même que la science a démontré que l'âme est la fonction physiologique du système nerveux, de même elle établira les lois du fonctionnement social sur la connaissance objective et précise des éléments qui composent les sociétés, sur l'observation de leurs con-

ditions d'existence aussi bien comme individus que comme collectivités, enfin sur l'analyse des milieux dans lesquels les races sont appelées à évoluer.

Tout ce qui est fait en dehors du courant de la nature est submergé, se dissocie et meurt.

Comme la psychologie, la sociologie doit être physiologique.

Dr H. THULIÉ.

Paris, 17 mars 1885.

LA FEMME

ESSAI DE SOCIOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

PREMIÈRE PARTIE

CE QU'ELLE A ÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

BÊTE DE SOMME

Il est impossible de rechercher ce que doit être le rôle de la femme dans la société sans suivre pas à pas son évolution sociale. Pour savoir ce qu'elle doit être, il faut savoir ce qu'elle a été, et connaître les causes de son élévation constante depuis l'abaissement le plus profond jusqu'à l'état actuel.

Il est bien certain que l'on n'a plus à tenir compte des légendes ; la science a jugé en souriant tous ces enfantillages, aussi bien l'âge d'or que le paradis terrestre et les autres contes religieux. On ne peut que goûter leur charme naïf et leur poésie barbare. Mais, au contraire des légendes, loin de rencontrer le bonheur de l'homme en remontant les

âges, la science, depuis qu'elle a entrepris de fouiller son passé, a toujours constaté sa sordide misère et sa bestialité.

Jusqu'à notre époque il n'était question de l'homme primitif que dans les traditions religieuses; et, malgré les révoltes de la raison, malgré les hypothèses de rares philosophes et de quelques savants, on croyait dévotement les contes légendaires. Cependant les recherches géologiques ont fait découvrir les traces de l'homme fossile, et, à force d'observation et d'étude, les anthropologistes sont arrivés à reconstituer les habitudes de l'homme des premiers âges.

Les armes, les outils que l'on trouve enfouis sous la terre, les cavernes dans lesquelles on découvre des traces de foyers, les os incisés pour en extraire la moelle, appartenant quelquefois à des animaux dont les espèces sont éteintes, ou ont disparu de nos contrées, enseignent clairement sa façon de vivre et de se protéger, et démontrent en même temps l'immense ancienneté de son apparition.

Lorsqu'on rencontre les ossements de l'homme préhistorique mêlés à ceux des animaux formidables qui régnaient alors sur la terre, on reste émerveillé en constatant que, malgré sa faiblesse, il a pu, non seulement vivre et se perpétuer au milieu de ces terribles ennemis, mais encore les vaincre et se nourrir de leur chair.

Et aussi quand on remonte aux époques lointaines de son existence indéniable, et surtout, lorsque, en étudiant les évolutions géologiques, on mesure par la pensée le temps incalculable qui s'est écoulé entre l'apparition constatée de l'homme et la formation de la croûte terrestre, on est stupéfait de la petitesse d'invention des traditions religieuses, on est honteux pour l'humanité, de lui voir accepter presque unanimement d'aussi mesquines légendes, et ignorer la réalité si magnifique et si grandiose.

En observant et en mesurant les crânes humains fossiles

il est possible de se faire une idée de l'intelligence chez l'homme préhistorique. Mais qu'étaient ses mœurs dans cette vie primitive, absolument remplie par la recherche de la nourriture et les soins de la défense personnelle? Toutefois, en raison de cette lutte perpétuelle pour défendre sa vie contre les monstres et contre la faim, il est impossible de ne pas conclure que la force était tout et que l'homme, le mâle, ayant la supériorité physique, devait seul compter dans l'humanité.

Aussi, jusqu'à une période relativement récente de l'époque préhistorique, rien n'est-il resté de la femme des premiers âges; et rien ne pouvait rester en raison de ses fonctions dans la société rudimentaire. Les récits des historiens ne remontent qu'à un temps comparativement bien moderne, et toute tradition des âges primitifs a manqué.

Nous ne pouvons pas être surpris de cette absence absolue de tradition; il n'y en a pas dans les sociétés en enfance. Les voyageurs qui ont visité les premiers les peuplades sauvages de l'Océanie, ont été frappés de leur complète ignorance de ce qui les avait précédés dans la vie.

Que ces êtres, dont l'existence est si monotone, si automatique, dont les habitudes se répètent sans cesse et invariablement, qui n'ont qu'une seule occupation, qu'un seul souci, vivre, n'aient aucun souvenir des temps passés, cela se comprend; le passé et le présent sont identiques pour eux, l'existence de chaque jour est toute leur histoire. Mais lorsque s'est produit un événement fantastique, aussi incroyable pour ces simples que l'est pour nous un miracle, quand cet événement pouvait dater comme une ère dans leur vie si uniforme, si plate, on reste surpris qu'au bout d'un temps relativement court il n'en soit pas resté trace dans leur mémoire. Cook, à son premier voyage, l'a constaté avec surprise. Les naturels de la nouvelle Zélande ne se souvenaient

plus, en 1770, de la visite que Tasman leur avait faite en 1643.

On peut se figurer cependant l'immense étonnement, presque l'effroi que dut causer à ces sauvages l'arrivée d'un homme blanc venant par un chemin aussi inconnu que celui des étoiles, d'un pays plus inconnu encore. Ses vêtements, ses armes devaient augmenter à leurs yeux son étrangeté, l'extraordinaire de son apparition. Une baleine gravissant le Mont-Blanc ne pourrait pas nous stupéfier davantage. Et cet événement si considérable, si miraculeux, avait absolument disparu de leur souvenir au bout de cent trente ans.

Les Indiens de l'Amérique du Nord n'ont pas montré meilleure mémoire. Ils oublièrent en moins de temps l'expédition de Soto, quoiqu'elle fût « si bien faite, dit Schoolcraft, par ses incidents extraordinaires pour frapper l'esprit des Indiens ».

Les Tasmaniens, qui faisaient perpétuellement entretenir du feu par leurs femmes parce qu'ils ne savaient pas le rallumer, n'avaient aucune tradition, aucune légende leur indiquant la source de cet élément précieux; ils s'en servaient, le perpétuaient sans s'inquiéter d'autre chose.

L'absence des souvenirs, le manque de tradition ou de légendes ne sont pas dus à un défaut de race, à une défectuosité du cerveau de certains peuples sauvages, mais au genre de vie, à l'existence primitive et routinière. Nous pouvons d'ailleurs constater au milieu de nous que ce sont les intelligences le plus exercées et le mieux nourries qui sont surtout accessibles aux sensations nouvelles, et qui retiennent facilement les faits les plus nombreux et les plus divers. Le paysan dont l'esprit reste sans culture est émerveillé de ce que peut contenir la mémoire d'un savant.

Comme les Néo-Zélandais dans le temps actuel, comme les Indiens de l'Amérique du Nord, les hommes primitifs

vivaient au jour le jour, et, ne s'inquiétant pas du lendemain, n'avaient nul souci de la veille. En dehors des besoins de la vie animale, la tradition faisait complètement défaut; les souvenirs leur étaient inutiles.

Et d'ailleurs quelle tradition peut-on espérer quand on essaye de se rendre compte du temps qui s'est écoulé depuis l'apparition de l'homme sur notre sol jusqu'à nos jours? Les silex taillés trouvés par l'abbé Bourgeois dans le terrain tertiaire de Thenay (Loir-et-Cher), — premier essai bien grossier encore de l'industrie humaine, — les traces de feu découvertes dans les sables de l'Orléanais, les os incisés d'Halithérium rencontrés par M. Delaunay dans les falaises de Pouancé (Maine-et-Loire), ne peuvent laisser de doute sur l'existence de l'homme tertiaire de l'époque miocène. Et d'ailleurs, que l'on y réfléchisse, ce commencement d'industrie et la connaissance du feu dénotent que l'apparition de l'homme datait déjà de loin.

Or des géologues célèbres, Charles Lyell entre autres, pensent que des terrains d'une formation bien plus récente, l'alluvion de la Somme, les graviers d'Amiens et d'Abbeville (terrains quaternaires, époque post-pliocène) dont on a extrait des quantités d'ustensiles de pierre, haches à talon, hachettes lancéolées ou amygdaloïdes, lances, perçoirs, etc. remontent à CENT MILLE ANS; si donc on cherche à se faire une idée de l'antiquité de l'homme, on se trouve en face d'une immensité qui donne le vertige. Est-il possible de rêver une tradition remontant à ces âges?

Mais si, par l'étude et l'analyse des crânes que l'on a découverts dans nos contrées, on a pu se faire une idée des différentes races qui les ont habitées, si on a pu reconstituer, à l'aide de leurs ustensiles, de leurs armes, des ossements des animaux dont ils faisaient leur pâture, etc., leur façon de vivre et de se défendre, on peut reconstituer leurs mœurs

par analogie, car nous trouvons dans les pays découvert par les voyageurs modernes, les mêmes ustensiles, les mêmes armes, la même façon de se nourrir. Il est logique de conclure que, dans une vie aussi semblable par ses moyens, l'état social devait être à peu de chose près le même, et que les mœurs de l'homme des premiers âges avaient au moins une grande analogie avec les mœurs des sauvages modernes, dont quelques peuplades même n'ont pas une industrie aussi avancée que celle de l'homme fossile.

C'est donc à l'aide des analogies entre les armes, les outils, la manière de s'alimenter, les sépultures, les ossements, etc., des hommes primitifs et ceux des sauvages actuels que l'on peut reconstituer les mœurs de l'homme préhistorique et déterminer le rang qu'occupait la femme dans les sociétés des premiers âges.

La comparaison des crânes démontre une ressemblance frappante entre l'habitant de nos contrées pendant l'âge de pierre et les sauvages actuels. Le crâne fossile de l'âge de la pierre taillée trouvé dans la grotte du Néander, contemporain du mammouth et de l'ours des cavernes, le plus ancien que l'on possède et le plus bas placé sur l'échelle craniologique, caractérisé par sa longueur très accentuée et par sa largeur relativement faible (crâne dolichocéphale), ressemble au crâne de l'Australien de nos jours. Tous deux, par leur forme et leur petite capacité, dénotent des aptitudes semblables et une faiblesse d'intelligence que l'observation de l'Australien ne dément pas : il n'a pas de mot pour compter au-delà de quatre, et le terme qui signifie cinq a la même valeur que notre mot *beaucoup*. Il est difficile de trouver un spécimen d'intelligence normale plus rudimentaire.

Les crânes fossiles des Kjokkenmodings (amas de coquilles que l'on trouve sur les côtes du Danemark), crânes aussi larges que longs (brachycéphales) et que l'on peut faire re-

monter à la première partie de l'âge de pierre polie, ressemblent aux crânes des Lapons actuels.

Or nous voyons par des trouvailles faites chaque jour, que cette conformité cérébrale identique est accompagnée de moyens d'actions pareils, d'habitudes pareilles, et non seulement pour ces deux types si éloignés, mais encore dans toute l'échelle archéolithique.

Les rapprochements que nous allons faire le prouveront.

Ce qui nous reste des hommes primitifs dénote, comme je l'ai dit plus haut, un certain degré de civilisation, et rien que l'industrie de la taille de la pierre n'a dû apparaître qu'après une longue succession de siècles. Les armes naturelles, avant l'âge de pierre, les premières dont l'homme ait pu se servire, étaient la massue, l'épieu, que la nature fournissait à chaque pas et que le feu aidait à confectionner. Cook à trouvé un peuple absolument primitif, bestial, sorti à peine du rang de l'animalité, méritant tout juste le nom d'hommes, c'était le Tasmanien. Il n'avait ni abri, ni vêtement, ni canot, aucun engin de pêche ou de chasse; son arme unique était un épieu, un bâton aiguisé et durci au feu. La mer lui fournissait toute sa nourriture; il vivait de pétoncles, de moules et de bigorneaux. Certes, c'est bien là ce qu'on peut trouver de plus élémentaire comme humanité, et leur intelligence était bien inférieure à celle de l'homme primitif qui savait tailler une arme dangereuse dans un morceau de silex.

Il est évident que le sauvage des temps préhistoriques qui vivait, comme le Tasmanien, n'a pu laisser de traces; mais depuis la taille de la pierre nous pouvons suivre l'humanité pas à pas, et nous trouverons chez les sauvages modernes tous les degrés de civilisation par lesquels l'homme fossile a passé.

Les instruments des sauvages océaniens ont la plus grande analogie avec ceux dont se servaient les hommes contem-

porains du mammouth et de l'ours de cavernes; la hache de pierre d'Australie ressemble à celles que l'on a exhumées des graviers d'Abbeville; les habitants de la Nouvelle-Calédonie ont des pointes de lance et de flèche en silex, semblables à celles qui ont été découvertes dans la grotte du Moustier.

Les mêmes analogies existent pour les instruments de l'homme de l'âge du renne; le poinçon en usage dans certaines peuplades de l'Océanie est presque identique à celui de la grotte des Éyzies. On a trouvé, dans cette même grotte, un grattoir en pierre taillée qui est presque le même que celui des Esquimaux; chez ces derniers d'ailleurs, chez les Lapons, chez les Tchouchis, on trouve les mêmes armes et les mêmes outils que dans les grottes et les abris de la Vézère, de la Lesse, etc...

Pour l'âge de la pierre polie, il en est de même : les haches de pierre dont se servent les Néo-Zélandais ont beaucoup d'analogie avec celles que l'on a rencontrées dans les Kjokkenmodings danois; les instruments de pierre semi-circulaires, ayant forme de faucille, dont se servent de nos jours les femmes d'Esquimaux et qu'elles appellent *ooloos*, sont très communs dans les mêmes amas de coquilles du Danemark, où l'on trouve encore un harpon en os qui est exactement semblable à celui de la Terre de Feu.

Non seulement cette identité dans les instruments de chasse et de pêche nous démontre que les hommes primitifs et les sauvages modernes se procuraient leur nourriture par les mêmes moyens, mais encore les restes de leurs repas nous indiquent qu'ils usaient des mêmes raffinements et avaient les mêmes recherches friandes. Au milieu des nombreuses trouvailles fossiles, on a découvert, en grand nombre, des os d'animaux incisés méthodiquement et dans le but évident d'en extraire la moelle; or, l'Australien

considère la moelle comme un met délicat, et les Maoris, pour l'extraire, entaillent les os de la même façon que l'homme primitif. Chez les Lapons et les Groënlandais, la moelle encore chaude, presque palpitante, est la nourriture la plus recherchée, la gourmandise la plus affriolante; les Samoïèdes, comme les anciens Troglodytes, brisent le crâne du gibier dès qu'il est abattu, pour en dévorer immédiatement la cervelle.

Chez les peuples sauvages riverains de la mer, on observe la même analogie dans l'alimentation. Les amas de coquilles trouvés sur les côtes du Danemark et de l'Écosse, pris si longtemps pour des grèves soulevées, et que le professeur Steenstrup a prouvé n'être absolument que les restes des repas faits par les tribus qui habitaient ces rivages au commencement de l'âge de la pierre polie, se rencontrent chez des sauvages modernes avec le même arsenal d'ustensiles de pêche et de chasse : chez les habitants de la Terre de Feu, chez les Australiens, chez les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, le long des côtes orientales des États-Unis. Encore quelques-unes de ces peuplades sont-elles moins avancées que les hommes primitifs des côtes du Danemark ; les habitants de la Terre de Feu, les Australiens, les Maories (Nouvelle-Zélande) n'avaient pas vestige de poterie et l'on en trouve des fragments dans les Kjokkenmoddings, au milieu des haches de pierre, des harpons d'os, des ossements incisés.

Nous savons que l'homme primitif vivait dans les cavernes et nous pouvons supposer que, dans les contrées où les abris naturels manquaient, il s'en construisait à l'aide de branchages, de peaux, etc., comme les sauvages d'aujourd'hui. En Suisse, on a découvert des traces d'habitations qui, par leur situation, protégeaient leurs propriétaires contre les tentatives de leurs ennemis naturels, car elles étaient

isolées de la terre ferme. On trouve dans les lacs de la Suisse des restes de nombreux pilotis méthodiquement plantés, et au milieu desquels on rencontre une grande quantité d'instruments divers et d'ossements d'animaux ; ce sont des débris d'antiques villages.

On peut s'en faire une idée en lisant la description des demeures des Péoniens faite par Hérodote : « Leurs maisons sont ainsi construites : sur des pieux très élevés, enfoncés dans le lac, on a posé des planches jointes ensemble ; un pont étroit est le seul passage qui y conduise. Les habitants plantaient autrefois ces pilotis à frais communs ; mais dans la suite il fut réglé qu'on en apporterait trois du mont Orbélus à chaque femme que l'on épouserait. La pluralité des femmes est permise en ce pays. Ils ont chacun sur ces planches leur cabane, avec une trappe bien jointe qui conduit au lac ; et dans la crainte que leurs enfants ne tombent par cette ouverture ils les attachent par le pied avec une corde. »

Dans les différents lacs de la Suisse on trouve de nombreux restes de ces habitations lacustres, si bien et si naïvement décrites par Hérodote ; mais toutes ne sont pas de la même époque. Les établissements de Mooseedorf, près Berne, de Wangen, sur le lac de Constance, appartiennent exclusivement à l'âge de pierre ; sur les lacs de Bienne et de Genève, le plus grand nombre des ustensiles sont en bronze, il n'y en a qu'une petite proportion en pierre.

Les Arfakis du havre de Doréï (Nouvelle-Guinée) construisent leurs maisons presque identiquement de même, ainsi que les Dyacks, etc.

Au milieu des instruments de pierre enfouis sur l'emplacement de ces villages lacustres, on rencontre aussi des fragments de poterie, premiers essais bien grossiers encore, mais qui dénotent une civilisation bien plus avancée que

celle de beaucoup de sauvages modernes. Chez les Tasmaniens, les Australiens, les Maories, les Taïtiens, on n'a trouvé aucun vestige de poterie, pas plus que chez les Esquimaux qui cependant étaient sur la voie de la fabrication quand le capitaine Cook alla à Unalashka, où il vit des vases « faits d'une pierre plate, avec des parois d'argile, ce qui les faisait ressembler quelque peu à la croûte ferme d'un pâté. » C'était un art encore tout à fait dans l'enfance comme on le voit.

Les Australiens, les Maories, les Esquimaux, etc., enterrent leurs morts assis, en plaçant auprès d'eux les ustensiles qui leur avaient servi pendant la vie, comme cela se pratiquait dans la période néolithique. Les habitants des îles de la Société appelent *Moraïs* des sortes de *tumuli* semblables à ceux qu'élevaient les anciens habitants de nos contrées. Aux îles des Amis, les sépultures sont faites à l'aide de grosses pierres et sont, à peu de chose près, semblables à nos monuments mégalithiques.

Voilà bien des points de ressemblance entre le sauvage moderne et l'homme primitif. Une si grande analogie dans les moyens d'existence doit entraîner, je le répète, une analogie pareille dans la civilisation et les mœurs, et, en étudiant ce qu'est la femme chez les uns, on a bien des chances de savoir ce qu'elle était chez les autres. Nous verrons plus tard que les traditions historiques les plus anciennes viennent confirmer cette hypothèse.

Aux yeux des sauvages, la femme est d'une nature inférieure, un être qui occupe le premier rang parmi les animaux domestiques, une bête de somme plus intelligente et qui a l'immense avantage de pouvoir donner du plaisir, le cas échéant. Le sauvage ne se marie pas, il s'accouple avec la femelle, brutalement, bestialement, mais l'amour lui est inconnu; le mot lui-même n'existe pas dans quelques peu-

plades, chez les Algonquins, par exemple. Au reste, le plaisir vénérien n'a pas la même acuité chez lui que chez l'homme civilisé, c'est une fonction, un besoin qu'il cherche à satisfaire comme il cherche à apaiser sa faim.

C'est surtout dans les pays où l'alimentation est difficile, où les fruits et le gibier sont rares, que les satisfactions de l'estomac priment tout et sont les joies réelles bien autrement estimées que l'assouvissement des plaisirs sexuels.

Le sauvage aime la femme qu'il possède comme il aime son chien, pour les services qu'elle lui rend; la paternité ne l'intéresse pas, quelques-uns même cherchent à réduire par le meurtre le nombre de leurs enfants. Il n'a qu'une préoccupation, sa vie personnelle; sa passion dominante est manger. Bien peu, d'ailleurs, de ces malheureuses femelles meurent de leur belle mort : dès que leur force décroît et qu'elles n'allument plus les instincts génésiques, on les tue; mais sans prendre toutefois le soin de les enterrer. Le voyageur Oldfield ne rencontra jamais en Australie une tombe de femme; il y a de bonnes raisons pour cela : « On les dépêche généralement, dit-il, avant qu'elles ne deviennent vieilles et maigres, de peur de laisser perdre tant de bonne nourriture... Bref, on y attache tellement peu d'importance, soit avant, soit après la mort, qu'il est permis de se demander si l'homme ne met pas son chien, quand celui-ci est vivant, absolument sur la même ligne que sa femme, et s'il pense plus souvent à l'une qu'à l'autre, après qu'il les a mangés tous les deux. »

L'union conjugale est donc chez ces peuples une possession; ils ont des femmes comme l'on a des chevaux ou une meute, ce sont des animaux utiles dont on peut se défaire soit qu'on les cède, soit qu'on les tue, suivant la fantaisie ou l'intérêt. Ce sont aussi des objets de précaution pour les mauvais jours,

pour les temps de disette, et si la femme leur est nécessaire par son travail et précieuse par le plaisir qu'elle donne, elle est aussi très bonne à manger.

Ce n'est même pas partout une propriété, mais une chose plus vile encore. Lorsque Cook aborda à Taïti, la reine des îles, dont la richesse a émerveillé tous les voyageurs, la promiscuité existait sur la plus grande échelle. Les naturels étaient aussi primitifs que possible, ils se servaient d'ustensiles de pierre, d'os, d'écaille ou de bois, et avaient si peu l'idée du métal qu'ils plantèrent les clous qu'on leur donna, croyant que c'était des jeunes pousses d'un bois très dur.

Dans cette île fortunée, où tout était en abondance, les fruits, les poissons, les animaux domestiques, il n'y avait aucune notion du mariage. Les femmes n'étaient pas plus attachées à l'un qu'à l'autre, mais une propriété commune, appartenant à tous, défendues par aucun, obligées de céder au droit que donne la force et ne songeant même jamais à y résister.

La famille, on le comprend, n'existait pas, la mère élevait son enfant quand l'instinct naturel à tous les animaux l'emportait sur la paresse, et qu'elle se sentait assez de force pour suffire aux besoins de deux personnes; mais la maternité n'était pas estimée, au contraire, et le plus souvent la femme se débarrassait de cette charge par l'abandon ou par le meurtre.

Chez les Australiens, la promiscuité n'a pas la même forme; la femme est réellement une bête de somme, esclave des volontés et des fantaisies de l'homme, son maître, le servant, travaillant pour lui, supportant les corvées les plus pénibles. Il est vrai qu'ils regardent comme un acte d'insanité d'en avoir plus de deux, mais c'est par esprit d'économie, et ils considéreraient comme aussi déraisonnable d'avoir quatre chiens ou deux chevaux.

C'est deux femmes à la fois qu'il faut entendre, car, lorsque l'Australien est dégoûté de l'une d'elles, il l'abandonne, la tue, et en fait quelques bons repas si la vie est difficile. La femme, d'ailleurs, ne se prive pas de se livrer à qui bon lui semble et son propriétaire ne s'en montre nullement scandalisé.

Ces différentes formes de promiscuité tiennent à la plus ou moins grande facilité de se procurer des vivres.

A Taïti la végétation est plantureuse, le sauvage n'a qu'à se baisser pour trouver sa nourriture; là, avec une vie si facile, sans travail et sans corvée, la femme, du temps de Cook, était un instrument de plaisir appartenant à tous comme le fruit de la forêt, comme le coquillage de la plage.

En Australie, au contraire, l'existence n'a pas cette facilité; la terre étant moins féconde et l'homme moins ingénieux, on prend la femme comme aide, on la fait travailler pour soi, on spécule sur ses forces et sur ses instincts.

Dans la vie sauvage, comme dans la vie civilisée l'influence de la richesse sur les mœurs est désastreuse. Dans l'île riche, la femme est un élément de jouissance et l'on tue les enfants, nouvelles bouches qui peuvent diminuer le bien-être. Dans le pays pauvre, la femme est un instrument de travail, il est vrai, mais elle peut enfanter et les enfants sont une richesse, des forces nouvelles pour lutter contre l'avarice de la nature.

Chez les habitants de la Terre de Feu la femme est entièrement nue, même par le froid le plus rigoureux; il est vrai de dire que l'homme n'est guère mieux vêtu, tout son costume consiste en un étroit fragment de cuir qu'il porte suspendu au tour du cou, et qu'il place sur sa poitrine du côté d'où souffle le vent. Les naturels vivent par familles et vont pêle-mêle, couchent tous ensemble, hommes et femmes,

entrelacés les uns les autres pour éviter le froid. Les femmes sont des esclaves très malmenées, que l'on charge de la besogne la plus dure, des travaux les plus pénibles; elles rament pendant que leurs maîtres sont au repos.

Quand l'hiver est rigoureux, la nourriture rare, et qu'ils n'ont pas tué d'ennemis pour leurs provisions de bouche, c'est la femme qui subit la corvée ultime. Ils choisissent la plus vieille, lui maintiennent la tête au-dessus d'une épaisse fumée jusqu'à ce que mort s'ensuive, la mangent, et se soutiennent ainsi avec leur mère, leur femme, ou leur sœur, jusqu'à des jours meilleurs. Quand on leur demande, raconte le voyageur Fitzroy, pourquoi ils ne tuent pas plutôt leur chien, ils répondent : « Le chien prend la loutre. »

Dans les tribus aborigènes de l'Amérique du Nord, l'homme prend autant de femmes qu'il lui plaît, et le mariage ne dure que le temps qu'il veut. C'est un mariage commode, comme on le voit, pour l'homme, bien entendu. Dans quelques tribus, chez les Dogribs par exemple, les femmes appartiennent au plus fort, et l'on regarde comme un droit absolument moral de prendre l'épouse du plus faible que soi. Les Indiens, comme les cerfs en rut, se battent pour la possession des femmes.

De même que les sauvages traitent la femme comme un animal asservi, de même ils se la procurent par la chasse, la domptent et la dressent par des coups. Voici d'après Oldfield comment les Australiens se marient : quand, dans une tribu, des hommes manquent de ce qui fait la vie confortable, quand ils n'ont pas de femme ou n'en ont pas assez, ils partent en expédition pour aller en voler dans quelque autre tribu.

Pour réussir dans leur entreprise, ils supportent toutes les misères et s'exposent à tous les périls. Dès qu'une femme est à portée, ils l'étourdissent d'un coup de dowak, ils l'en-

traînent par les cheveux dans l'épaisseur du bois pour attendre qu'elle reprenne ses sens, ils la violent en attendant, et dès qu'elle peut marcher ils se font suivre par elle ; c'est pour l'un d'eux une propriété. C'est là ce qu'on a appelé l'*exogamie*. Cette exogamie se pratique dans un si grand nombre de tribus sauvages que certains auteurs l'ont regardée comme l'unique forme du mariage primitif.

D'après cet exposé rapide, il est possible de se faire une idée nette de l'état social de la femme chez les sauvages actuels, état social tout négatif d'ailleurs: La promiscuité existe partout, les formes seules diffèrent. L'idée de famille n'est pas encore née, on ne la pressent même pas ; quand la femme n'est pas exclusivement un objet de plaisir, comme à Taïti, c'est un aide dans les durs travaux de la vie, un serviteur sur lequel on a tout droit et envers lequel on n'a aucun devoir; c'est un esclave qui fait les corvées les plus dures, pour lequel on n'a ni estime, ni égard, ni même compassion ; c'est un être inférieur dont on veut tirer tout le parti possible, c'est une bête de somme plus intelligente, un animal domestique à tout faire, et qui même, pour comble de fortune, sert de nourriture dans les moments difficiles.

La condition de la femme était identiquement la même chez les peuples primitifs; la promiscuité était la règle, avec les variantes que la nature apporte dans chaque pays, avec les différences que la fertilité ou la misère du sol font naître et les modifications qui tiennent à l'influence des milieux. Les récits des mœurs les plus anciennes, faits par les plus anciens historiens, viennent appuyer cette démonstration et Hérodote, Diodore dans son histoire des Troglodytes ou habitants des cavernes de l'Afrique orientale, Xénophon, Appolonius de Rhodes, etc., nous en disent assez pour établir combien cette analogie est probante.

D'après Hérodote, les Ausiens, les Gindames, les Nasa-

mons, peuplades nomades de l'Afrique, n'avaient aucune notion du mariage, comme la plupart des sauvages modernes; seulement on créait une sorte de paternité qui, quoique bien hypothétique, était au moins une tentative d'ordre social que nécessitait la discipline indispensable dans les tribus, souvent en lutte avec les tribus voisines, toujours entourées de dangers nombreux : « Les hommes et les femmes, dit le vieil historien, s'accouplaient au hasard, comme les bêtes d'un troupeau; quand un enfant était devenu grand, la peuplade réunie l'attribuait à l'homme avec les traits de qui il avait le plus de ressemblance et qui était présumé, en conséquence, être son père. » Et c'était moins pour satisfaire les intérêts du cœur que les intérêts pratiques; l'enfant, arrivé à un certain âge, rendait des services à celui que le suffrage de la tribu désignait comme son père, le fils était un serviteur donné par la nature.

Les mœurs des Scythes ressemblaient à celles des naturels de Taïti. « Chez les Scythes, dit Strabon, les femmes et les enfants étaient possédés en commun, comme dans la république de Platon. »

Les habitants de la douce Erin et les Gaëls de la Grande-Bretagne, leurs frères, vivaient aussi dans cette absolue communauté, la promiscuité était complète, les enfants appartenaient au clan.

A Athènes, d'après Cléarque, les mêmes mœurs régnaient avant Cécrops, les rapports sexuels se faisaient au hasard, selon la fantaisie, sans règle et sans loi; les enfants, n'appartenant à personne, appartenaient à tous, la cité était une seule et unique famille. Cécrops institua le mariage, en traça les règles et imposa la fidélité aux époux.

Chez les premiers habitants de l'Italie, les Tyrrhènes, c'était la loi qui imposait la communauté des femmes, et les enfants recevaient une éducation commune.

Les peuples que citent ces antiques historiens existaient à une époque bien rapprochée de nous relativement à l'immense ancienneté de l'apparition de l'homme sur la terre, et cependant l'idée de famille n'a pas encore apparu. Les hommes vivent en groupe pour se défendre et s'entr'aider. Mais l'idée de postérité n'est pas née, et c'est l'amour des enfants, c'est cette idée de postérité qui, plus tard, fondera le groupe familial.

Chez beaucoup de sauvages modernes, l'enfant ne compte pas, pour ainsi dire, ou ne compte que comme une charge; il ne rapporte rien, dépense inutilement des vivres, quel attachement pourrait-on avoir pour lui? à Taïti, il y avait une société, la société des Aréoïs, qui exigeait le meurtre des nouveau-nés, c'était un honneur d'en faire partie. Ceux qui ne tuaient pas leurs enfants en étaient chassés et la mère qui voulait rester mère, qui tenait plus à sa progéniture qu'à cette horrible mode, était montrée au doigt et traitée de *porteuse d'enfants;* c'était une injure.

Parmi d'autres populations on ne pousse pas les choses aussi loin; mais, quand le petit n'a plus son soutien naturel, quand la mère meurt en le mettant au monde, ou quelque temps après sa naissance, on enterre l'enfant avec elle; on se débarrasse ainsi d'une source de préoccupations et de soins qui pourraient gêner l'homme dans les travaux journaliers de la vie. Chez les Esquimaux, à la mort de la mère, on enterre avec elle son enfant vivant s'il est encore à la mamelle ou trop jeune pour être facilement nourri. Ce qui n'était d'abord qu'un acte d'égoïsme barbare est devenu par la suite une coutume sociale, presque une dévote cérémonie. Les choses se passaient de même à l'âge de la pierre polie, et même à l'âge du bronze : on trouve si souvent le squelette de la femme accompagné de celui d'un enfant, que l'on doit croire que les hommes de cette époque

usaient du même procédé que les Esquimaux d'aujourd'hui.

L'homme fossile donc n'avait pas de femme, mais des esclaves femelles, qui, en même temps qu'elles faisaient au hasard des hommes pour la tribu, servaient le mâle dans ses plus durs travaux, et étaient chargées du labeur le plus pénible. Puis, quand elles devenaient improductives ou perdaient leurs attraits et leur vigueur, surtout lorsqu'il y avait disette et que la terre ou la plage ne suffisaient plus à l'alimentation, on les mangeait comme les Australiens ou comme les habitants de la Terre de Feu mangent les leurs.

Ce sont les analogies les plus serrées qui conduisent à conclure que la femme préhistorique n'était qu'une *bête de somme*.

II

ESCLAVE

Aux premiers temps de l'institution de la famille, à l'époque dite patriarchale, lorsque le père était le maître absolu, le roi, le tyran ayant droit de vie et de mort sur sa femme ou ses femmes et sur ses enfants, c'est l'amour de la postérité qui paraît être le sentiment dominant, la base familiale.

Mais l'idée de postérité a été bien lente à surgir dans les sociétés primitives, car les sentiments affectifs se développent en raison des progrès de la civilisation. Plus l'intelligence s'élève plus le cœur grandit, plus la tendresse se désintéresse. Si la femme a presque toujours eu l'instinct d'amour pour le fruit de son ventre, l'homme a été longtemps sans se préoccuper de sa progéniture et même sans la connaître; il procréait, mais n'était aucunement père dans le sens social du mot.

Dès que les groupes, dont le mâle est le chef par le droit de la force, se forment et se limitent au milieu de la tribu, quand l'homme enlève la femme à la promiscuité pour en faire son esclave, la famille tend à se créer et le sentiment de la paternité peut naître; cette possession exclusive de la

femme, qui, jusque-là, vivait dépendante de tous, est un progrès vers la constitution familiale. C'est l'égoïsme donc qui a fait faire ce premier pas. C'est encore l'égoïsme qui fera avancer l'état social; l'idée de propriété fondera définitivement la famille.

Dans les pays fortunés où le travail est inutile pour soutenir l'existence, où la nature pourvoit à tous les besoins, la paternité n'existe pas, chacun vit pour soi, fait sa cueillette pour son propre compte, ne songe pas aux enfants et s'en débarrasse même comme il se défait des vieillards incapables de se suffire. Le besoin d'aides ne s'impose pas, on jouit de sa force sans prévoir que l'on deviendra vieux et faible soi-même; aujourd'hui est tout, on ne pense jamais à demain.

Mais quand la terre est moins féconde et la mer moins généreuse, quand il faut un travail pour subvenir aux besoins journaliers, l'homme cherche des aides. Les femmes faibles et par conséquent obéissantes, sont les premiers que l'on utilise; ce sont des esclaves qui travaillent et que l'on domine, qui servent et sont toujours sous la main quand la nature parle. L'homme, en s'associant des femmes, ne se marie pas, il augmente ses forces et par conséquent son bien-être. Et si de ce servage naît un enfant, c'est un serviteur nouveau qui pousse, qui sera soumis et esclave comme la mère, on l'espère du moins, c'est une force en herbe.

A ces époques donc on aime ses enfants et sa femme comme on aime sa hache, son harpon, ou plutôt comme les animaux domestiques que l'on voit naître et grandir chez soi et qui doivent être utiles plus tard. Mais de tendresse réelle il n'y en a pas.

Une anecdote racontée par le voyageur Byron fera voir l'état rudimentaire de l'affection paternelle chez un cacique des Chonos, sauvages d'une civilisation relativement avancée. Ce cacique était allé avec sa femme à la recherche d'œufs de

mer : « Un de leurs petits enfants, âgé d'environ trois ans, qu'ils paraissaient aimer beaucoup, attendant le retour de son père et de sa mère courut à leur rencontre sur le ressac. Le père lui tendit un panier d'œufs, mais comme il était trop pesant à porter, l'enfant le laissa tomber. Sur quoi, le père saute hors du canot, et saisissant son fils dans ses bras, le jeta avec la plus grande violence contre les pierres. Le pauvre petit être resta inanimé et sanglant, et ce fut dans cet état que sa mère le releva, mais il mourut bientôt après. »

Cependant les Européens avaient pénétré jusque-là, le christianisme y avait été prêché, le cacique était chrétien lui-même, mais on lui avait probablement beaucoup plus parlé de sa vie future et du bonheur des élus que des devoirs du père et du respect de la vie humaine.

L'enfant est donc au début un bien que donne la nature, dont on se sert, dont on se débarrasse à son gré, sans hésitation comme sans remords. On l'aime pour soi seulement, c'est l'égoïsme le plus net et le plus absolu.

Dès que cet enfant est homme, dès que ses forces lui permettent d'avoir une volonté, dès qu'il a assez de confiance en ses muscles pour oser résister à son père, il le quitte et s'entoure de serviteurs femelles; il n'y a pas plus de lois qui lui fassent respecter l'auteur de ses jours, qu'il n'y en avait pour le sauvegarder lui-même contre les violences paternelles.

Ce n'est donc pas l'amour désitéressé du père pour l'enfant qui a constitué la famille, c'est, comme je l'ai dit plus haut, l'amour de soi-même et la recherche du bien-être qui a fait aimer les fils, comme il a fait prendre les femmes; c'est déjà cependant un acheminement, un état de progrès intermédiaire entre la promiscuité première et la constitution réelle du groupe familial.

Voici un exemple de la famille en enfance, du premier

rudiment de son organisation que je trouve chez les Mincopies, naturels des îles d'Andaman. Je cite textuellement un passage de la très intéressante relation que Broca a faite sur ces sauvages : « Les Mincopies mènent l'existence la plus sauvage et la plus primitive. Divisés en tribus de vingt à trois cents individus, ils habitent dans les jungles du littoral, ou plutôt ils y campent, car ils sont nomades; n'ayant aucune notion de l'agriculture, vivant de pêche, de chasse et des produits naturels de la végétation, ils ont bientôt épuisé les ressources locales et restent rarement plus de quelques jours dans le même lieu.

« Les deux sexes vont entièrement nus, car l'espèce de corde dont ils se font une ceinture et où ils suspendent leurs armes ou leurs menus ustensiles ne peut passer pour un vêtement. Le cipaye qui a vécu plus d'une année au milieu de ces sauvages, affirme, ce qu'on savait déjà, qu'ils n'ont aucune idée d'une divinité ou d'une vie future. Le sentiment de la pudeur n'existe pas chez eux. Les unions sexuelles s'effectuent souvent devant toute la tribu au gré du hasard ou du caprice. Lorsqu'un homme s'approche d'une femme et que celle-ci, en signe de refus, se lève et va s'asseoir dans une autre partie du cercle, il se considère comme insulté, et, si l'on ne le retenait, il tuerait ou blesserait celle qui lui a fait cette offense. — J'ai vu en pareil cas, dit le cipaye, une jeune femme recevoir une grave blessure à la cuisse. Aussitôt toutes les femmes s'enfuirent vers les jungles; mais les hommes prirent la chose légèrement et se bornèrent à retenir en riant l'offensé, pour l'empêcher de finir sa victime.

« Les femmes se livrent sans hésiter à leurs propres frères; leur père est le seul homme de la tribu qui n'ait pas droit à leurs faveurs. Il y a cependant chez ces sauvages une institution qui n'est pas sans analogie avec le mariage, une sorte de mariage unilatéral, par suite duquel la femme doit servir

l'homme et lui être fidèle; à partir de ce jour elle appartient à son mari; mais celui-ci continue à jouir de ses droits sur les autres femmes non mariées. C'est ce demi-mariage qui seul établit la filiation et la parenté, car les enfants que les femmes mettent au monde avant d'être mariées ne peuvent connaître leur père. Tous les hommes de la tribu pouvant avoir droit à cette paternité la femme en couche reçoit une marque éclatante de l'intérêt général : toute la tribu fait un jour de halte pour l'attendre.

« L'accouchement diffère peu de celui des animaux sauvages. La femme travaille presque jusqu'au dernier moment; elle accouche debout, les jambes écartées, en s'appuyant sur ses compagnes; l'enfant est reçu entre les mains d'une autre femme, qui coupe le cordon sans le lier. On ne fait rien pour attirer le délivre, qui est expulsé naturellement. Quelques heures après, la mère mange et boit comme de coutume, et le lendemain matin elle se remet en marche avec la tribu. »

Ce n'est pas une épouse que prend le Mincopie, c'est un serviteur attitré auquel personne ne peut toucher, qui n'obéit qu'à lui seul, que lui seul peut diriger, dont il peut jouir à sa guise. L'amour n'est pour rien dans le choix de sa femme puisqu'il peut les posséder toutes, celle-là comme les autres, puisque l'amour n'est pour lui qu'un besoin naturel qu'il peut satisfaire en tout lieu, à tout moment; et, aux îles Andaman comme partout, lorsqu'on aime tant de femmes à la fois, on n'en aime en réalité aucune. S'il exige sa fidélité, c'est qu'il craint que des relations avec les autres hommes ne lui enlèvent de son autorité, et il veut être seul obéi.

D'ailleurs il ne prête pas davantage ses armes. Ses servantes sont à lui, rien qu'à lui, comme son arc, comme ses flèches; c'est sa propriété.

Et c'est justement parce qu'elle devient une propriété que

la femme commence à être aimée de l'homme et parvient à avoir une influence sur lui. Il est d'observation banale que l'on arrive à préférer ce que l'on possède, rien que parce qu'on en est propriétaire. Que votre chien ait coûté cher ou qu'il n'ait rien coûté, qu'il soit beau ou laid, vous le soignez, vous le défendez, vous l'aimez en un mot parce qu'il est votre chose, votre propriété, et c'est là le plus souvent son seul titre à votre attachement. Qu'à ce sentiment de possession viennent se joindre le souvenir des services rendus et l'habitude de sa présence et de sa tendresse, et l'on tient au plus vulgaire animal jusqu'à la jalousie; tout individu qui le frapperait ou tenterait de se l'approprier deviendrait votre ennemi. Ce qui ne vous empêche pas de le rouer de coups ou de le tuer même du moment où il vous gêne ou seulement vous déplaît.

C'est là l'histoire de l'épouse aux premiers jours de la famille. Le serviteur arrive à être indispensable à son maître, il le mène quelquefois, c'est quand cette influence est née que le mariage commence en réalité à exister.

C'est la même idée de possession qui fait que l'homme sauvage préfère l'enfant qui naît de cette union à tout autre enfant de la tribu ; il s'y attache d'autant plus que la fidélité imposée à l'esclave lui prouve qu'il l'a fait, et le plus méchant artiste aime son œuvre.

Le sauvage qui vit au jour le jour et ne possède rien, ne voit pas plus loin que le moment présent; aussi son enfant, tant qu'il n'aura pas atteint la force d'homme, ne sera en somme que son serviteur. Mais que ce même sauvage arrive à se fixer, à posséder quelque chose, soit des armes bien confectionnées, soit un troupeau si son esprit industrieux s'élève, il préférera, de toute évidence donner à l'être sorti de lui-même, plutôt qu'à tout autre de la tribu, ce qui lui appartient, ce qu'il a conquis ou fabriqué. Quand il n'avait

qu'une hache ou qu'un arc, il pouvait faire enterrer avec lui cette mince fortune, mais quand ses possessions ont été moins portatives et n'ont pu s'entasser auprès de son corps dans son tombeau, il a songé à donner ce qu'il ne pouvait garder, il a légué son bien à sa créature, à son œuvre intime, à la chair de sa chair; c'est l'amour d'outre-tombe de la propriété, c'est encore de l'égoïsme. Mais dès ce jour la paternité existe et la famille se forme avec ses intérêts communs, sa solidarité, et c'est la propriété qui en fait la base.

Dans la promiscuité, en effet, le faisceau familial ne peut s'organiser, car l'amour de l'enfant ne peut naître chez l'homme, puisqu'il ignore sa paternité; ce n'est que lorsque la femme est devenue esclave, propriété de l'homme, que le sentiment paternel est sérieusement né. Ce n'est donc qu'en passant par l'état de bête de somme qu'elle arrive à constituer la famille.

Et cependant il y a quelques exemples de la formation du groupe familial sans que la femme ait passé par l'état d'esclavage, et émergeant directement de la promiscuité. La femme reste malgré tout femelle, et, sauf de rares exceptions, porte au fruit de ses entrailles, quel que soit l'état dans lequel elle vit, au moins le même amour que la femelle des autres animaux. Nous avons bien vu dans le précédent chapitre, qu'à Taïti la maternité était tournée en ridicule, qu'il y avait une société de tueurs d'enfants et que la femme dominée par les instincts de mère était moquée, bafouée. Mais cet état de corruption n'était né que par la trop grande facilité d'existence; c'est en raison de la richesse du sol que l'on cherchait à se délivrer des charges de l'élevage, je n'ose pas dire de l'éducation; là, comme partout, la richesse naturelle était la première cause de l'immoralité et de la paresse. Moins on avait de soucis, moins on voulait en avoir et l'infanticide systématisé s'était établi.

Mais dans les races où les femmes naissent énergiques et puissantes, la mère s'est révoltée contre l'indifférence du mâle et s'est chargée seule de ses petits; la famille s'est organisée alors sous la protection de la femelle, la mère est devenue le chef du groupe familial, l'autorité, le nom, tout. Aux îles Tonga, aux îles Mariannes, dans plusieurs tribus des Indes Occidentales, la parenté ne s'établit que par la femme, l'enfant appartient à la mère, le père est inconnu, et, si on le connaît, reste sans autorité. Ces femmes, viriles d'ailleurs, se livrent aux mêmes travaux que les hommes, conduisent des pirogues, font la guerre et siègent dans les conseils. On peut les appeler les Amazones modernes, car la légende des Amazones a du vrai; il suffit de se rappeler que dans l'antiquité, chez les Scythes, chez les peuples de Lybie et de la Liburnie, sur une partie de l'immense plateau de l'Asie septentrionale, la parenté, comme aux îles Tonga, aux îles Mariannes, etc. s'établissait par les femmes. Par elles on comptait les généalogies, il n'y avait qu'un chef de famille, la mère; le père c'étaient tous les hommes.

Mais, je le répète, ce n'est qu'un accident dans la formation de la famille, comme chez les Mincopies et la grande majorité des sauvages modernes, c'est par l'esclavage de la femme que le groupe familial commence; la force et l'énergie des femmes dans certaines races, ou plutôt la débilité des hommes, usés peut-être par la promiscuité, est la cause de cette exception.

Nous pouvons d'ailleurs en trouver des preuves chez les populations sauvages actuelles où règnent tour à tour la polygamie, la monogamie ou la polyandrie selon la force et les moyens du chef de famille. Chez les Esquimaux, par exemple, plus l'homme est fort ou industrieux, plus il est habile à trouver des moyens d'existence, plus il a de femmes. Le nombre des épouses se restreint à mesure que l'incapa-

cité augmente, et l'individu pauvre de ressources personnelles, c'est la majorité, n'a qu'une femme, comme il n'a qu'un petit nombre de chiens. Mais quand c'est la femme qui a l'énergie, l'ingéniosité et la vaillance, elle a plusieurs hommes; c'est elle qui commande, c'est elle qui est le chef de famille.

Les traces de cet esclavage primitif de la femme se sont perpétuées longtemps chez tous les peuples anciens, alors que la famille était déjà solidement organisée. On ne se mariait pas, on achetait une femme; le père vendait sa fille comme il vendait les bêtes de son troupeau, les patriarches hébreux, les Indiens avant le réformateur Manou, les guerriers d'Homère ne se mariaient pas autrement. La *coemptio* chez les Romains, le *pretium nuptiale* chez les Germains en étaient des vestiges, et aujourd'hui en Afrique, depuis l'équateur jusqu'au Cap, dans les deux Amériques, en Asie depuis le Caucase jusqu'au fond de la Tartarie, en Chine même, on retrouve ce reste des mœurs primitives. Chez certains peuples c'est même devenu un devoir sacré; en Tartarie, par exemple, c'est le prêtre qui fixe lui-même le prix que le mari doit payer. Et puis il y a des variantes; chez les Makololos où la polygamie existait, le futur époux devait donner au père de sa fiancée un certain nombre de vaches proportionné à sa fortune. Ce n'était pas le prix de la femme, mais, chose singulière, le prix des enfants qu'elle pourrait avoir. Et en effet, si cette dette n'était pas acquittée, le père n'avait plus la possession de ses propres enfants qui appartenaient de droit à la famille de sa femme. Et d'ailleurs, le mariage consommé, la séparation de l'épouse et de sa famille n'était pas complète, car, si sa femme mourait, le mari devait donner encore un bœuf aux parents de la défunte pour les faire renoncer complètement à leurs droits sur leur fille morte. Cela fait bien voir que chez tous les peuples en enfance et à la nais-

sance de la famille, les enfants comme la femme sont regardés comme une propriété.

Dans cet exemple l'antagonisme entre le mari et la famille de l'épouse n'existe qu'au sujet des enfants; la femme est un terrain reproducteur, n'a pas de valeur intrinsèque, et n'est estimée que pour ses produits.

Dans toute l'antiquité c'est le sentiment primordial; l'idée de postérité ayant surgi, a dominé l'homme tout entier, l'enfant a été tout dans la famille et le patriarche eut pour idéal une nombreuse et longue postérité. Ce n'était plus seulement pour avoir des servantes que l'on prenait de nombreuses femmes, mais pour avoir une nombreuse lignée qui devait perpétuer la race et faire la gloire du chef de famille. Aussi, à la naissance des sociétés, la polygamie existe-t-elle toujours dès que la famille n'est plus une chose de hasard; quand elle a pour but la postérité, elle est polygame, l'histoire le démontre.

La femme n'est plus une bête de somme; c'est une esclave, il est vrai, que l'on achète, que l'on vend, ou que l'on tue à sa guise, mais avant tout c'est une reproductrice; elle donne les nombreux enfants, la force et la gloire; elle n'est pas estimée encore, mais, quoique au rang des esclaves, elle n'est pas traitée comme eux. Un pas de plus et l'on vénérera la mère dont les flancs sont l'espoir de l'avenir.

Le peuple Juif, le peuple de Dieu, a été polygame. La loi de Moïse ne fixe même pas le nombre des femmes légitimes, c'est au roi seulement qu'elle défend le grand nombre d'épouses; tout le monde sait comment le pieux Salomon a tenu compte des recommandations du grand prophète.

Mais le mariage était devenu une chose du culte, partout il avait pris un caractère sacré, tous les prophètes, tous les législateurs cherchaient à organiser cette base sociale; malgré la barbarie, malgré le mépris de l'homme, malgré son

inertie propre, la femme s'élevait toujours. Mais quelle succession de siècles il a fallu pour accomplir cette lente transformation, que de générations se sont remplacées avant que la mère ne fût plus un objet de trafic et d'échange. Manou abolit l'achat de l'épouse dans l'Inde, chez les Hébreux ce n'est qu'après le retour de la captivité que cet achat est devenu fictif; Romulus le supprima quand les Romains eurent suffisamment enlevé d'épouses.

La polygamie tendait aussi à se restreindre; si chez les Hindoux on pouvait avoir plusieurs femmes, une seule épouse légitime était permise, les autres n'avaient pas le même rang, étaient des concubines. Il en était de même en Chine et l'autorité que la femme légitime avait seule sur tous les enfants, aussi bien sur ceux des concubines que sur les siens propres, tend à faire croire que cette législation n'a été instituée que pour empêcher les rivalités qui devaient fatalement s'élever au milieu de mères ayant toutes le même rang et les mêmes droits.

Mais la femme, quoique ne s'achetant plus, n'en restait pas moins une propriété qui passait par droit d'héritage aux plus proches parents; le fils aîné recevait sa mère en héritage comme les terres, comme le bétail. Les Hébreux même étaient si sévères sur ce point, qu'on ne pouvait accepter un héritage sans se charger en même temps de la femme ou de la fille du défunt; et si l'héritier direct se refusait à ce mariage forcé, non seulement le tout passait au parent le plus proche, mais encore le malheureux qui avait repoussé la veuve et le reste était déshonoré.

Ce qui domine dans toute la législation antique, c'est l'amour de la postérité, et si la femme est absolument méprisée en elle-même, on l'honore en raison de la lignée qu'elle procure à son maître et mari : « En mettant un enfant mâle au monde, dit Manou, la femme procure le ciel

à son époux et aux ancêtres de son époux. » Aussi, quand l'épouse ne donne pas d'enfants, on la répudie si c'est par sa faute, car on veut aller au ciel. Si la stérilité vient de l'homme, il la cède temporairement à son frère ou à l'un de ses parents, mais c'est une cérémonie grave et toute idée de plaisir en est proscrite : « Arrosé de beurre liquide et gardant le silence, que le parent chargé de cet office, en s'approchant, pendant la nuit, d'une veuve ou d'une femme sans enfants, engendre un seul fils, jamais un second... après cela que la femme et le parent se comportent vis-à-vis l'un de l'autre comme une belle fille et un père. »

Chez les Hébreux, l'héritier était chargé de faire une postérité à son parent mort sans enfants ; le premier mâle né de son union avec la veuve portait le nom du défunt ; et si l'on n'avait que des filles, l'aînée était chargée de perpétuer le nom de son père.

C'est le *lévirat* qui a régné dans toutes les sociétés à l'état patriarcal, lévirat que l'on a trouvé chez les Peaux-Rouges, chez les Afghans, au Mexique, chez les Zoulous, chez les Damaras, etc... comme chez les juifs et les Hindoux.

C'est bien l'idée de postérité qui domine l'état patriarcal ; dans cette phase de la civilisation, la famille n'existe que pour assurer une descendance nombreuse et la perpétuité de la race et du nom. Tout est sacrifié à cet idéal, tout tend vers ce but : la première condition du bonheur de l'homme est d'avoir des enfants. Le chef de famille n'estime sa femme qu'autant qu'elle est féconde. Il ne lui reconnaît qu'une mission à remplir sur terre, celle d'être mère. C'est encore une esclave mais qui est relevée par ses hautes fonctions, car c'est elle qui lui procure le bonheur suprême, c'est elle qui lui donne le ciel : « Par un fils, dit Manou, un homme gagne les mondes célestes ; par le fils d'un fils, il obtient l'immortalité ; par le fils de ce petit-fils, il s'élève au séjour

du soleil. » L'épouse qui pouvait procurer toutes ces grandes choses avait donc un rang dans la maison ; elle était très au-dessous de ses fils, mais était très au-dessus des autres esclaves. La postérité qu'elle donnait au chef de famille la mettait hors rang, la grandissait, et, si elle était inférieure à ses enfants mâles, elle était ennoblie par eux.

Depuis les temps primitifs, le sort de la femme s'est déjà grandement modifié, et à mesure que la civilisation fera des progrès nous le verrons s'élever graduellement, malgré l'égoïsme de l'homme, et même à cause de cet égoïsme.

III

REPRODUCTRICE

Dans l'état patriarcal la société est seulement en formation; la nation n'existe pas encore, il n'y a que des races dont les enfants s'éparpillent, dont les familles agglomérées en tribus, mais vivant dans une indépendance absolue, vont à l'aventure cherchant la vie de leurs troupeaux, c'est-à-dire leur propre vie.

La femme n'est encore rien par elle-même, et cependant l'amour de la postérité qui domine le chef de famille l'a déjà élevée, et si elle est toujours une esclave, elle occupe le premier rang parmi les esclaves. Son enfant mâle passe avant elle, il est vrai, la domine et devient son maître à la mort du père, mais elle n'est plus une bête de somme.

Dès que la tribu s'arrête et se fixe, dès qu'elle s'agrandit sur place, dès que les familles qui la composent restent resserrées dans des limites restreintes, le besoin de conventions sociales surgit; l'État se forme. Ce n'est plus alors un agrégat, une juxtaposition de familles, c'est un être nouveau qui a sa vie propre, ses intérêts particuliers et nettement définis. Le père, le patriarche, était maître absolu, ayant tous les droits, vis-à-vis des siens, n'obéissant qu'à sa volonté et à sa

fantaisie, disposant à son gré de la vie de ses esclaves de ses femmes, de ses enfants, comme de celle de ses animaux domestiques. Dans l'État le chef de famille est lui-même soumis à des règles et à des obligations; s'il a des droits, il a aussi des devoirs, son autorité paternelle est limitée par l'intérêt de la collectivité, par l'intérêt de l'État.

Cette évolution sociale change du tout au tout le sort de la femme.

Mais, comme dans tous les phénomènes naturels, la réforme se fait lentement. Les différentes races se transforment peu à peu, et avec des tendances diverses; les unes progressant rapidement, d'autres même restant stationnaires. Ces populations ne tardent pas à se heurter entre elles et à lutter les unes contre les autres; elles se mêlent, et les différents progrès conquis par les nations diverses se fondent, s'ajoutent successivement, et grandissent la conception sociale. La femme suit cette progression et s'élève peu à peu comme les sociétés.

On peut étudier la situation de la femme dans deux pays où l'État est nettement formé déjà, mais où il est encore dans sa période première, comme dans sa jeunesse, si j'ose ainsi dire; ce sont Athènes et Rome antiques.

A Rome, où l'intelligence est moins déliée, où le caractère est rude, où les mœurs sont moins faciles à polir, les habitudes patriarcales persistent dans toute leur barbare violence; malgré la formation de l'État la famille reste dans sa constitution primitive. La femme est la propriété, la chose du chef de famille qui a tout pouvoir sur elle; et quand le père n'est plus, ce sont les agnats qui la tiennent dans une étroite tutelle.

Mais si son état légal reste aussi inférieur que dans la civilisation patriarcale, l'état moral s'est grandement élevé; la femme est une mère vénérée dont l'influence dans la

famille est considérable, devant la quelle tout le monde s'incline, presque avec dévotion.

A Athènes, au contraire, où l'idée de l'État a immédiatement dominé la vie publique et privée, la femme est protégée par la collectivité. L'État défend les biens de la femme, car elle peut en avoir, ce qui n'existe pas à Rome ; l'État la fait respecter de tous, la protège même contre l'époux qu'il punit s'il ne remplit pas tous ses devoirs de mari et de père. Ce n'était pas pour elle-même que l'État la protégeait ainsi, c'était pour lui-seul; il défendait celle qui lui fournissait des citoyens, c'est-à-dire la force et la richesse. Mais l'Athénienne était reléguée à la maison, dans la gynécée, d'où elle ne sortait presque jamais; l'homme s'occupait de la vie publique et vivait dans l'action. La femme légitime restait solitairement rivée aux devoirs du foyer domestique.

Cependant, comme la femme a des délicatesses d'intelligence qui s'imposent, comme elle a des grâces de cœur et d'esprit dont l'homme ne peut se passer, le Grec, dans la civilisation antique, fréquente, poursuit, écoute celles qui n'ont pas voulu se plier aux devoirs du mariage, il recherche les filles qui se sont vouées à la stérilité et ont rompu avec la famille et la vertu pour philosopher et jouir. Le Grec n'avait d'admiration et d'amour que pour la courtisane; il ne livrait ses pensées intimes, il n'épanchait ses sentiments et sa tendresse que dans leur cœur fantasque ou vénal.

L'épouse meublait la maison conjugale, et donnait des enfants à l'État. L'amour n'était pour rien dans le choix de la fiancée; le mariage était un devoir social que la loi imposait à tous, et l'Athénien l'exécutait, mais le plus souvent de mauvaise grâce. L'ennui était à la maison; la joie, l'intelligence, la volupté chez les vierges folles.

Donc à Rome, où la loi faisait de la femme une esclave, les mœurs la relevaient; à Athènes au contraire où la loi prenait

les intérêts de la femme, la défendait dans sa vie, dans ses biens et même contre l'indifférence de l'époux, les mœurs l'abaissaient, elle était délaissée, méprisée.

Chez ces peuples admirablement doués, les progrès se faisaient avec une rapidité très grande; mais combien d'autres malgré leurs relations constantes avec des civilisations avancées, restaient stationnaires dans leur routine sociale et s'immobilisaient dans la barbarie des premiers âges. Les Lombards, par exemple, gardèrent longtemps leur ancienne et sauvage constitution familiale, malgré leur frottement avec des civilisations plus avancées. Chez eux la femme était absolument passive, ou plutôt nulle : elle n'était maîtresse ni de ses biens, ni d'elle-même, ne comptait pour ainsi dire pas dans la famille humaine, n'était pas même responsable de ses fautes. Dans la loi Lombarde, elle est toujours absorbée par son tuteur; ce n'est pas elle qui possède, c'est lui, ce n'est pas elle qui agit, c'est lui, ce n'est pas elle qui est responsable des crimes ou délits qu'elle peut commettre, c'est lui; mais, d'autre part, si pour injure ou dommage quelconque elle a droit à une indemnité, c'est lui qui touche.

Ce droit de tutelle s'appelle *mundium*, et ce *mundium* est une propriété, une valeur qui se vend, qui s'achète et se troque; grâce au *mundium* on jouit des biens de sa pupille, on hérite de sa pupille que l'on marie à son gré, et naturellement au plus offrant. Comme de nos jours chez certaines populations de l'Afrique, l'époux qui n'a pas payé le droit du *mundium* n'est pas le maître de sa femme qui appartient encore, ainsi que ses biens, à sa famille ou à son tuteur; si ce droit est payé, le mari est maître de tout, et à sa mort ses propres héritiers deviennent possesseurs de la veuve et de ses biens, et tirent de leur héritage, de la veuve comme du reste, le plus grand profit qu'ils peuvent.

Toutefois, même avec ces lois barbares, l'État protégeait dans une certaine mesure la femme et ses biens, et si la pupille ou la femme était maltraitée ou ruinée par le tuteur ou le mari, le roi intervenait et prononçait leur déchéance. Entre le tuteur et le mari il n'y avait d'autre différence que l'union sexuelle. Mais c'est parce que l'État a besoin d'hommes qu'il défend la femme; il ne faut pas que l'avarice et la cupidité puisse entraver la procréation et diminuer les forces de la collectivité; il faut que la nation ait des guerriers et des travailleurs. En protégeant la femme, la reproductrice, la nation se protège elle-même et assure sa puissance.

C'est en Grèce surtout que cette ingérence de l'État dans les affaires de la famille est visiblement intéressée. Dans ce climat chaud, sous ce ciel ensoleillé, dans ce pays où l'on vit de peu, l'homme n'avait pas à se préoccuper beaucoup des nécessités de la vie; amoureux du beau, adorant la discussion et la controverse, épris d'art et d'éloquence, il allait constamment à la recherche des émotions intellectuelles. L'utile, le nécessaire même lui importaient peu; il désirait le superflu. Tout était une source de plaisir pour lui, l'art, la politique, la guerre comme l'amour. Aussi vivait-il sur la place publique, laissant chez lui le terre-à-terre de son existence, et ne remplissant ses devoirs d'époux et de père que le plus succinctement possible. L'homme intelligent et passionné était dehors; dans la maison il n'y avait plus que le citoyen auquel l'État avait imposé le devoir d'être père. L'aversion du mariage était devenue générale : « il faut des lois pour nous y contraindre, » dit Platon dans le banquet.

L'État, pour se sauvegarder, avait dû prendre des mesures sévères, il intentait une action publique contre le célibataire. La loi n'admettait pas la virginité, toutes les femmes devaient

donner des citoyens à l'État. La loi forçait les parents le plus rapprochés des filles qui restaient orphelines à les épouser; et lorsqu'un tuteur négligeait trop longtemps de marier sa pupille, il était poursuivi comme le célibataire.

Mais la femme restait mineure toute sa vie, elle était condamnée à une tutelle perpétuelle, à celle du père avant le mariage, à celle du mari ensuite; et, si elle devenait orpheline ou veuve, l'héritier du père ou du mari devenait son tuteur, ou bien l'État lui-même, s'il n'y avait pas d'héritier. Et cette tutelle était absolue, donnant toute-puissance sur les biens et sur la personne, pouvant se transmettre par héritage ou se donner en cadeau. Le mari avait même le droit, en répudiant sa femme, de la donner en mariage à qui bon lui semblait et, paraît-il, il usait de ce droit.

Le sort des femmes n'était donc pas enviable, et leur vie solitaire et impersonnelle n'avait rien d'attrayant. Enfermées dans le gynécée, délaissées par l'époux, ne pouvant même pas quitter leur domicile à leur volonté, car des ordonnances de police réglementaient leurs sorties et jusqu'à la façon dont elles devaient se vêtir, on comprend que celles qui avaient assez d'énergie et de force de caractère pour rompre ces chaînes sociales et secouer le joug de la vertu, devaient se lancer sans regrets dans la vie galante, la vie libre, et s'y cramponner avec frénésie. Car si l'épouse était délaissée et n'avait que les joies de la maternité, la courtisane au contraire était maîtresse de ses mouvements et de sa parole, comme de son corps; et même, si elle possédait la beauté ou l'esprit, elle devenait une réelle puissance.

Mais elle ne pouvait être mère, c'était là sa punition; dès qu'elle mettait au monde un enfant, elle se devait entièrement à lui; ainsi l'ordonnait la loi.

En réalité le Grec avait le plus profond mépris pour la femme. Pour Aristote, l'esclave, la femme et l'enfant sont

au même niveau ; et pas plus les uns que les autres ne sont capables d'initiative personnelle : « L'esclave, dit-il, n'a pas de volonté, l'enfant en a une, mais elle est incomplète, la femme en possède mais elle reste impuissante. »

Platon, le divin Platon, est plus cruel ; il regarde le beau sexe comme l'intermédiaire entre l'animal et l'homme : « Les hommes qui se sont montrés, pendant leur vie, lâches ou injustes renaîtront femmes dans une autre existence ; d'autres plus coupables encore renaîtront sous diverses formes d'animaux. »

Et cependant ce mépris doit surprendre quand on se rappelle combien certaines courtisanes, philosophes elles-mêmes, étaient recherchées et estimées par les plus grands esprits du temps. Ces exceptions auraient dû faire comprendre qu'avec du travail et de la culture l'intelligence de la femme pouvait briller du plus vif éclat.

Mais, malgré sa minorité perpétuelle, malgré la tutelle dont elle est écrasée toute sa vie, la condition légale de la femme grecque s'est élevée : elle n'est plus une chose, elle n'est plus une esclave abandonnée à la fantaisie du maître, père ou époux, elle n'est plus achetée par le mari, mais au contraire elle est dotée, ce qui a été un grand pas vers la libération. Et cette dot est attachée à la femme elle-même. En divorçant, l'homme devait rendre les biens que la femme avait apportés.

Qu'elle soit fille, femme ou veuve, l'état la protège contre son père, contre son mari, contre son tuteur. Tous les citoyens sont ses défenseurs devant la loi ; elle est encore trop faible pour soutenir elle-même ses droits et accuser celui qui lui cause un dommage quelconque, mais elle a pour appui tout le monde, le premier citoyen venu peut être son champion. Quand le père, le mari ou le tuteur gère mal ses biens, quand elle est maltraitée par eux, tout citoyen peut

prendre en main sa cause, traduire le coupable devant la justice et le faire interdire ou condamner.

Non seulement les parents doivent marier leur fille, mais ils doivent aussi lui donner une dot qui, alors comme aujourd'hui, aidait les inclinations et donnait le goût du mariage. On pouvait ne pas reconnaître les dettes d'un parent mort, mais on ne pouvait pas délaisser sa fille ruinée. L'héritier collatéral devenait son tuteur, lui devait, non seulement entretien et protection, mais encore le mariage, et, s'il ne l'épousait pas lui-même, était obligé de lui donner une dot proportionnelle à sa propre fortune ; et avec la dot un mari. S'il n'y avait pas de famille, l'État se chargeait de tout, de la dot et de l'époux.

Combien de filles, aujourd'hui vouées, faute d'argent, à la virginité forcée, voudraient vivre sous cette antique loi ; la femme pauvre, de nos jours, est enfermée dans ce honteux dilemme, la stérilité ou la prostitution.

Mariée, la femme grecque est défendue encore, non seulement dans ses biens, mais presque dans ses relations domestiques. Si les habitudes, la politique, les passions éloignaient le mari de la famille, si l'époux préférait la place publique à son intérieur, la courtisane à la femme légitime, la loi mettait une limite à cet abandon ; une action pénale était intentée contre le citoyen qui délaissait son épouse pendant plus d'un mois. Bien des maris, aujourd'hui, trouveraient une loi pareille un peu raide.

Le divorce était permis, mais l'obligation toute naturelle de rendre la dot à la dissolution du mariage empêchait la trop grande fréquence des séparations. Le Grec tenait plus à sa liberté qu'à tout, mais il était aussi très attaché aux biens que le mariage lui avait procurés, et généralement, pour ne pas perdre l'argent, il gardait la femme. Cette dot d'ailleurs était presque sacrée et passait toujours avant toute créance.

Veuve, enfin, elle n'appartenait plus à la famille de son mari, retournait à sa famille avec sa dot, et rentrait sous la tutelle de son père.

Nous sommes déjà loin de l'état patriarcal; la femme grecque n'est pas une esclave; elle n'est même plus une propriété, elle existe par elle-même, est personnellement protégée et peut posséder. Elle n'est pas seulement soumise à ses devoirs, elle commence à avoir des droits.

A Rome, l'État n'a pas absorbé la famille comme dans la Grèce; les habitudes patriarcales subsistent dans toute leur féroce intensité. La famille est un corps à part, un État dans l'État, régi par une autorité absolue, indiscutable et indiscutée, l'autorité du père. Ni les magistrats, ni les pontifes n'ont le droit de s'immiscer dans les affaires d'intérieur : fils, femme, esclaves doivent obéir sans discussion au chef de la communauté, aucune puissance ne peut les protéger contre sa tyrannie, contre ses cruautés même. Le père est le maître absolu, non seulement de ses biens qu'il vend ou lègue à son gré, mais encore de la liberté et de la vie de ceux qui lui sont soumis; il peut vendre ou tuer sa femme et ses enfants comme ses esclaves; le père est la toute puissance.

Dans cette Rome primitive tout est empreint de dureté, de cruauté même; on n'y rencontre que l'idée de force, et de domination. On comprend qu'avec un pareil tempérament et de pareilles habitudes ce peuple ait voulu être pour le monde ce que chaque Romain était pour sa famille; on comprend aussi qu'il se soit trouvé sans cesse, dans cette société violente et brutale, des hommes qui essayaient d'escalader le pouvoir et cherchaient à soumettre leurs frères à une tutelle perpétuelle.

Quelle différence avec la Grèce si voisine, et de mœurs si polies, où la protection du faible était si vigoureusement

établie, où chaque famille, loin de former un petit royaume à part, absolument autonome et fermé, n'était qu'une expansion de la grande famille républicaine, où l'État avait l'œil partout, jusque dans le mystérieux gynécée, pour défendre la femme et l'enfant.

A Rome, l'État s'arrête au seuil de chaque demeure, la religion même, si insinuante, ne le dépasse pas ; aucune loi n'oblige le père ou ne protège la famille.

Dans la cité Romaine, l'autorité paternelle, pour ne pas dire la tyrannie, était si puissante, si solidement établie par les mœurs, qu'aucune sanction légale n'était nécessaire pour la soutenir. Le fils insoumis, par exemple, qui méconnaissait cette autorité, était simplement déclaré *sacer;* et cela suffisait, c'était une souillure publique, une abjection qu'aucun n'osait affronter.

La loi Romaine ne s'occupe de la femme que pour constater son impuissance. Quand elle n'avait ni père ni époux, elle était sous la puissance d'un tuteur ou de ses agnats et y restait toute sa vie. Mais cette puissance n'était pas aussi formidable que celle du père et ne s'étendait que sur les biens; la femme romaine restait alors maîtresse de sa personne, et c'était là un avantage sur la femme grecque que l'héritier pouvait marier à sa fantaisie ou au mieux de ses propres intérêts.

Partout la tyrannie la plus absolue poursuivait la femme romaine; dans le mariage elle était aussi impitoyablement soumise au mari que jeune fille elle l'était au père. Son sort était même aggravé; car, si dans sa famille elle avait un tyran, mariée elle en avait souvent deux. En effet, le mari avait le droit de vie et de mort sur elle, et le père, si certaines formalités n'étaient intervenues, conservait ce même droit. Il était impossible à la femme de se soustraire aux violences de son maître, rien ne venait pallier son triste sort; le mariage était indissoluble, au moins pour elle. L'homme

pouvait divorcer. La loi n'y mettait pas d'obstacle, mais les mœurs y étaient contraires. Le censeur jetait le blâme sur ceux qui rompaient leur union, et la réprobation publique en était la conséquence ; le divorce, c'était le déshonneur. Il est vrai que la religion venait au secours de ces réprouvés et leur rendait la considération, moyennant finances, comme toujours.

Il y avait deux mariages : par l'un, la femme passait corps et biens dans la famille du mari ; le père, lui-même, n'avait plus pouvoir sur elle et sur sa fortune, le tout appartenait à l'époux, et à ses propres héritiers. C'est ce que l'on appelait la *conventio in manum mariti.*

Par l'autre au contraire elle continuait à faire partie de son ancienne famille. Le tuteur ou les agnats avaient encore tous leurs droits sur ses biens, excepté toutefois sur la dot dont le mari était le maître absolu. Ils pouvaient les revendiquer, en hériter et exclure même de la succession de la femme, ses propres enfants. Mais, comme je l'ai dit plus haut, ils n'avaient de puissance que sur les biens. Le père, lui, restait avec toutes ses anciennes prérogatives non seulement sur la fortune, mais encore sur la personne de sa fille. Il pouvait la reprendre à son mari, la vendre, la tuer.

Pour empêcher les conflits qui devaient surgir entre ces deux pouvoirs en présence, la loi avait institué le tribunal domestique, qui s'interposait entre les deux puissances rivales et prenait part d'ailleurs à toutes les grandes décisions de la famille. Mais ce tribunal n'était pas un secours apporté à la femme, c'était une garantie de sécurité pour l'époux; la femme ne comptait pas.

A Rome comme à Athènes, donc, le mariage n'était plus un achat, la femme avait une dot dont elle ne disposait pas, il est vrai, mais qui allait à ses enfants; elle pouvait, sans la *manus*, se marier sans l'autorisation de son tuteur ou de ses

agnats. Ils n'y voyaient pas d'inconvénient d'ailleurs, puisque les biens leur restaient; mais enfin, en dehors de la puissance paternelle, elle était libre de son corps.

Quelques auteurs croient que le mariage avec la *conventio in manum mariti* est la forme primitive du mariage chez les Romains, et que le mariage sans la *manus* n'a été institué que plus tard. Je crois que ces deux formes n'étaient que le mariage traditionnel changé par les habitudes; nous avons vu, en effet, la constitution familiale être la même dans certaines tribus, chez les Makololos par exemple, chez le peuple Lombard même. La *manus* pouvait ne pas être autre chose que le *mundium* des Lombards, et de même que nous voyons chez beaucoup de peuples à mœurs patriarcales, cet achat de la femme n'être que fictif, de même on peut comprendre qu'à Rome, comme dans la Grèce et dans tous les États qui se constituent, on avait changé, pour secouer l'indifférence des hommes et les pousser au mariage, cette somme à payer, en somme à recevoir.

On peut donc constater que, même dans la Rome ancienne, le progrès commence; le dur esclavage de la femme s'amoindrit, elle devient plus maîtresse de son corps, mais, si la loi lui était encore cruelle, les mœurs avaient considérablement élevé son rang social. La matrone romaine était universellement honorée : enfants, esclaves, parents, amis avaient pour elle une vénération profonde. Dans les conseils de famille sa voix avait la plus grande autorité; aucune décision n'était prise sans que son avis ait été respectueusement entendu. Les actes et les discours du citoyen dans le *forum* étaient souvent inspirés par la mère de famille, qui, sans quitter la chambre nuptiale, avait ainsi sa part d'influence dans les affaires de l'État. Elle n'était pas, comme en Grèce, reléguée à la maison; elle pouvait sortir librement, être vue en public sans réglementation policière et sans craindre les in-

jures ou les impertinences. Aux fêtes, dans les théâtres, partout, elle est entourée de respect, partout elle occupe la première place, chacun s'incline devant elle; le Consul lui-même lui cède le pas. C'est le triomphe de la maternité.

Nous sommes bien loin, par ces habitudes si nouvelles, de l'état patriarcal. La femme n'est plus un être inférieur destiné à la reproduction et chargé de fournir à son maître la puissance et la gloire que donne une nombreuse postérité; elle compte sérieusement dans l'humanité et tient un rang honorable. Et là même où la loi reste muette à son endroit ce sont les mœurs qui la relèvent, et font plus pour elle que n'a pu faire la loi chez les peuples qui ont le plus soutenu et protégé son existence sociale.

Mais cette rigidité et cette grandeur des mœurs ne devait pas durer plus longtemps que la République pauvre. Avec les conquêtes et la richesse, la corruption pénétra dans Rome, et à l'époque de César les habitudes d'honneur et de vertu avaient disparu, au moins dans l'aristocratie. C'était le commencement de la dépravation. Avec l'empire les mœurs devinrent immondes. Et, chose étrange, cette immoralité même, cette civilisation gangrenée, devait servir à l'amélioration de l'état social de la femme. De ce fumie sortit encore un progrès pour elle.

IV

INCAPABLE

Le premier pas est fait, la femme est maintenant une personne humaine, les hommes reconnaissent son existence sociale, et là où les lois ne la protègent pas encore, les mœurs l'élèvent et lui donnent une influence que les lois elles-mêmes seraient impuissantes à lui procurer. Il a fallu bien du temps pour effectuer ce progrès; les phases par lesquelles elle a dû passer pour sortir de la bestialité primitive et de l'esclavage qui a suivi ont duré des milliers d'années. Mais désormais les progrès vont être plus rapides, et si, dans les temps historiques, cette heureuse évolution nous paraît s'accomplir trop lentement encore, elle est d'une rapidité vertigineuse quand on considère ce qui a précédé.

Au reste, chose remarquable, nous avons vu jusqu'ici son affranchissement se faire sans elle, pour ainsi dire, sans qu'elle y ait travaillé elle-même. C'est l'homme qui, dans sa progression sociale, entraîné par ses nouveaux besoins, l'a peu à peu élevée ; et c'est comme malgré lui, sans la moindre idée de charité ou de bienveillance, qu'il l'a tirée de son abjecte misère. L'intérêt de la famille d'abord, l'intérêt de l'État ensuite ont fait formuler les premières lois protec-

trices. Il n'a jamais réformé que dans un but égoïste. Mais toutes ces réformes intéressées ont abouti à l'émancipation progressive.

Tout a servi à la femme; aussi bien les mœurs vertueuses de la Rome républicaine que la corruption de la Rome impériale. Tant il est vrai que le progrès se fait fatalement et que tout être naturel évolue malgré les volontés, malgré les obstacles. L'arrêt de l'évolution, c'est la mort. La société, comme tout ce qui est, suit son cycle et marche toujours.

Dès la fin de la République, la corruption était déjà excessive. La famille si sévèrement constituée, si solide en apparence, était désagrégée; l'autorité du père avait disparu, la vénération pour la matrone n'existait plus, la débauche minait l'ancienne société, le souvenir du vertueux Caton faisait pouffer de rire, César était à la mode.

Dans cette putréfaction sociale, les parasites devaient fatalement naître; les ambitieux, les escaladeurs de pouvoir se multipliaient. Après les Marius et les Scylla, apparaissaient les César et les Pompée; la nation était à ce point atteinte qu'elle devait appartenir au premier audacieux qui oserait la saisir à la gorge. Quelques nobles cœurs existaient encore, les derniers. César ne put arriver jusqu'à la couronne; il tomba sous le couteau républicain, au pied du trône qu'il commençait à gravir. Mais la voie était ouverte. Les intrigants s'y précipitèrent, et l'un d'eux, le neveu de César, à force de crimes et d'attentats, devint empereur. Il est des temps ou l'assassinat est un titre au pouvoir suprême.

Si la démoralisation avait amené la tyrannie, la tyrannie à son tour augmenta la démoralisation dans des proportions étourdissantes. La débauche devint si générale et si abominable que l'empereur lui-même, cet idéal de corruption et d'ignominie, éprouva, au milieu de ses incestueux plaisirs, le besoin de parler de vertu.

Au reste c'est toujours quand un peuple se démoralise que ses lois deviennent de plus en plus sévères, et l'on n'a qu'à jeter les yeux sur un code pour calculer le degré d'abaissement des mœurs d'une nation. Chez un peuple vertueux, on n'a pas besoin de réprimer ou de prévoir le crime. La débauche appelle nécessairement les lois répressives, comme aujourd'hui l'ivrognerie a appelé chez nous les lois sur l'intempérance.

L'infâme Auguste se crut obligé d'être pudibond dans ses édits; les prostituées, les femmes condamnées pour adultère, les comédiennes ne pouvaient ni hériter, ni se marier, ni témoigner en justice.

Cependant, au milieu de la débauche générale et de la promiscuité populaire, le mariage se perdait; on s'amusait trop dans le célibat pour avoir la sottise de s'embarrasser d'une famille. L'impudique César prétendit moraliser tout cela : les femmes qui gardaient le célibat et voulaient jouir de leur liberté, de même que les hommes d'ailleurs, ne purent exister comme personnes civiles; on n'eut le droit d'hériter qu'à la condition de se marier et de faire des enfants. Mais tout cela fut inutile et l'immoral César fut impuissant dans ses efforts moralisateurs. Toutes ces lois furent tournées par les pratiques les plus infâmes, tant il est vrai qu'un tyran, quelle que soit sa puissance, ne peut établir la vertu par décret, et que toute cour impériale et royale verra sa corruption imitée et surpassée si cela est possible.

La famille romaine si formidablement organisée disparaît complètement, comme la liberté. Dans cet effondrement des mœurs, l'influence grecque se fait sentir; c'était fatal puisque les mœurs mauvaises exigent de bonnes lois. L'État anéantit l'autorité du père, mais il la prend pour lui et en reste seul maître; l'État surveille la famille, juge ses différends, et le *pater familias*, à partir de ce jour, est déchu. Son droit de

propriété sur les biens et sur les personnes de ses enfants n'est plus indiscutable, il ne peut même pas déshériter son fils, encore moins le tuer. L'empereur est le maître tout-puissant; il casse les testaments, il châtie et exile le père coupable du meurtre de son enfant. Comme en Grèce, le père doit nourrir son fils. La loi l'oblige. Il lui doit même une dot et une femme; s'il l'oublie, le magistrat s'en mêle. Comme en Grèce encore la loi veille à la tranquillité de l'épouse, presque à son bonheur, elle veille aussi sur les enfants, sur les esclaves, interdit les mauvais traitements et les violences.

Mais les mœurs bonnes ou mauvaises sont plus fortes que les codes, la corruption va son train et infeste la population tout entière. Malgré la loi *Pétronia* qui protège les esclaves, malgré les lois *Poppæa* coutre le célibat, *Julia* contre l'adultère, *Cornelia* contre le parricide, on tue les esclaves, le mariage devient un jeu, on se débarrasse de son père, pour en hériter plus vite, par la délation ou par l'assassinat, comme l'on peut. Les lois morales ne moralisent rien, la société romaine s'amuse et se moque à cœur joie des décrets vertueux du vicieux empereur.

La femme romaine, au temps des mœurs sévères et de son infériorité légale, avait une liberté personnelle dont la femme grecque n'avait jamais joui; quand, avec les mœurs corrompues, elle fut entourée de lois protectrices, elle conserva sa liberté comme dans le passé, sans conserver la tradition d'honneur et d'amour de la famille. Elle fut donc protégée par les lois comme en Grèce, et libre de ses agissements comme au temps des mœurs vertueuses. Elle put donner un libre essor à ses volontés, à ses fantaisies mêmes, et, quoique en puissance de père ou de mari, elle jouissait de la même indépendance que la courtisane d'Athènes.

Sous le règne d'Auguste, la famille en dissolution fut, pour

ainsi dire, reconstituée de fond en comble sous l'inspiration de la loi grecque; l'idée de famille fut complètement changée, rien ne resta de l'esprit de l'ancienne loi. Le père, autour duquel toute gravitait perd ses droits tyranniques; le fils est seul propriétaire de ce qu'il a su gagner; il peut jouir seul de sa fortune, en user à sa guise, la donner même après sa mort. Non seulement le père doit une dot à sa fille, mais encore il ne peut s'opposer à son mariage, ou le tribunal le condamne. C'est une révolution complète qui eût paru monstrueuse à un ancien Romain.

Avec les mœurs relâchées, le mariage tend à se perdre, le concubinat envahit tout; les hommes préfèrent la vie facile à la charge de la famille; l'État pousse au mariage dans l'intérêt de la puissance nationale. La dot, qui commence par être un appât, ne tarde pas à devenir une obligation légale. Or, comme la dot doit être restituée après le divorce ou après la mort de l'époux, la *manus* est détruite par ce seul fait.

Le mari comme le père perd sa terrible influence; il n'est plus le maître absolu des biens, il en répond et ne peut s'en servir que si la femme y donne son consentement. Après le divorce, non seulement elle rentre dans la possession de sa dot, mais encore l'époux, s'il y a de sa faute, doit une indemnité à sa femme.

Enfin, quand elle est veuve, elle est maîtresse de sa dot et personne ne peut la revendiquer ou s'en emparer, pas plus le père que les agnats ou le tuteur.

La femme est comme protégée dans sa personne dans ses biens : le mari ne peut la maltraiter, la loi surveille le ménage et réprime tout mauvais traitement. Dans les affaires d'intérieur, l'État se substitue encore à l'influence maritale comme il s'était substitué à la puissance paternelle; ce n'est plus le tribunal domestique qui juge les différends qui peuvent surgir entre époux, c'est le juge public qui est saisi,

et encore faut-il que sa sentence soit prononcée au moins devant sept témoins. Le droit de vie et de mort a disparu avec le reste; le mari ne peut attenter aux jours de sa femme même quand il la prend en flagrant délit d'adultère, et si, entraîné par la passion de la vengeance, il la tue, il est condamné comme tout meurtrier.

Le sort de la femme a donc beaucoup changé. La réforme que la corruption et la tyrannie ont apportée est radicale; la situation de la fille, de l'épouse, de la veuve, ne se ressemble plus : la femme possède, elle est maîtresse d'elle-même, elle existe légalement.

Mais il faut reconnaître que le premier essai qu'elle fit de cette liberté fut déplorable. Elle se livra à tous les désordres à tous les débordements, ne suivant d'ailleurs, dans ces monstrueuses erreurs, que les exemples honteux qui partaient de cette cour de réformateurs débauchés.

Auguste donna cette première impulsion d'émancipation de la femme; le mouvement continua sous les césars qui suivirent et s'accentua davantage. Si, sous Auguste, la mère d'une nombreuse famille était seule à ne subir aucune tutelle, sous Claude, la tutelle des agnats tomba en désuétude. Sous Marc Aurèle non seulement la femme eut le droit de tester, mais encore une loi établit que les héritiers de la femme sont ses enfants. Théodose abolit absolument la tutelle des agnats.

La loi va plus loin; non seulement elle protège la femme contre le père, contre le mari, contre les agnats, mais encore elle cherche à la protéger contre elle-même, contre sa sensibilité, sa passion, ou sa faiblesse. Depuis l'affaissement des mœurs et l'obligation de la dot, bien des hommes ne se mariaient plus que pour se faire une fortune; ils se faisaient livrer légalement la dot et ne tardaient pas, dès qu'ils en étaient les possesseurs, à ruiner et déposséder leurs femmes

pour divorcer au plus tôt et convoler à de nouvelles épousailles. C'était devenu une spéculation ordinaire. Comme l'appât de la dot était indispensable au mariage pour faire concurrence au concubinat, et que, d'autre part, il fallait protéger cette dot contre l'exploitation, non seulement le mari ne put y toucher sans l'autorisation de la femme, mais encore elle ne put donner cette autorisation; la loi était formelle. La spéculation fut gênée, mais pas empêchée, puisque la femme pouvait s'obliger envers tout homme qui n'était pas son mari. D'ailleurs avec la corruption croissante ce n'était plus le mari seul qui se livrait à des spéculations honteuses, mais tous les intrigants et coureurs d'aventures qui ne tardèrent pas à faire payer les plaisirs qu'ils donnaient, à ruiner les familles en se faisant les complaisants des passions effrénées qui dominaient le beau sexe du temps. Toutes suivaient l'exemple des femmes et des filles des césars; la débauche était publique, éhontée jusqu'à l'impossible, fastueuse, affolée; les femmes dépassaient les hommes en impudicité et en cynisme.

Cependant, en raison même de cette immoralité générale, elles prenaient dans l'état une influence qui commença à inquiéter les hommes; on les frappa d'une nouvelle incapacité. Le *sénatus-consulte Velléien*, voté dans les dernières années du règne de Vespasien, empêchait la femme de s'obliger au profit de qui que ce fût, à moins de prouver que c'était dans son intérêt propre et bien entendu. C'est en s'appuyant sur sa faiblesse de caractère et d'esprit que cette nouvelle incapacité de la femme a été édictée; ce sénatus-consulte chercha à sauvegarder son bien et celui de ses enfants, il sauva la caisse du sexe faible, mais il consacra dans la loi son infériorité mentale. Elle était incapable.

Cette infériorisation est encore un progrès sur ce qu'elle était dans l'ancienne Rome, et c'est dans un espace de temps

bien court que cette évolution s'est faite. Nous sommes loin de la tyrannie absolue du père, du mari, des tuteurs, des agnats, ce n'est plus la sujétion complète comme dans le passé. Nous sommes bien loin aussi de la condition de la femme grecque, protégée, il est vrai, par les lois, mais amoindrie et abaissée par les mœurs, systématiquement délaissée, dépouillée de toute liberté et de toute estime.

La femme romaine a reçu la liberté, elle en a usé jusqu'à la licence la plus abominable, elle s'est lancée à corps perdu dans les intrigues, dans les aventures; non seulement elle s'est vautrée dans toutes les débauches, mais encore a eu toutes les ambitions et s'est livrée à tous les crimes pour les satisfaire. Les femmes sont arrivées à une puissance sans bornes, elles ont détruit des trônes, fait et défait des empereurs, elles ont mêlé l'amour à la politique et changé en sénateurs et en ministres leurs amants, quels qu'ils fussent, les plus vulgaires, les plus immondes. Des hommes de rien, des histrions, des baladins, des affranchis des esclaves, sont élevés aux plus hautes positions de l'État, par le caprice de leurs puissantes maîtresses; c'est le règne de la passion bestiale, c'est la domination de la plus basse sensualité, et l'on devient grand homme si l'on est solidement organisé. Les passions immondes, la débauche sanglante dominent cette société pourrie; du haut en bas on se vautre, on vole et on assassine.

Mais l'existence sociale de la femme est reconnue. Le jour où, après bien des cataclysmes, la moralité reparaîtra dans ce monde souillé, dans cette civilisation abêtie par la jouissance et le crime, c'est sur ces fondations légales que s'élèvera le nouveau droit de la femme.

V

IMPURE

Tout prend en Orient une forme mystique; aussi la prédication socialiste du Christ et la tentative de révolution sociale qui l'avait accompagnée, à la grande terreur de l'aristocratie et du clergé de Jérusalem, ne furent-elles connues en Europe que comme un essai de réforme purement religieuse.

La doctrine des réformateurs de Judée parvint en Occident dégagée de ses tendances économiques, de ses aspirations égalitaires et communistes, car, il est facile de le constater quand on remonte aux sources, le christianisme de Jérusalem n'était en réalité, dans sa première phase, que l'expression de l'éternelle guerre des gras et des maigres, du riche et du pauvre, et ne devint une religion nouvelle que grâce à une transformation radicale. Jésus, lui, se croyait sincèrement le plus orthodoxe des juifs.

L'apôtre qui vint le premier en Europe répandre le nom du Christ, le seul d'ailleurs qui fût quelque peu lettré, s'était affranchi du côté socialement révolutionnaire de la foi chrétienne. Ayant mêlé à la légende orientale le peu de métaphysique grecque qu'il connût, il avait cherché à répandre

une réforme exclusivement morale, une religion toute spiritualiste. Sa prédication, imprégnée des idées les plus répandues de la philosophie à la mode fut bien accueillie par le monde riche d'Antioche, le vrai point de départ de ses triomphes apostoliques, et eut le plus grand succès parmi les populations de Macédoine et de Corinthe.

On comprend que saint Paul n'ait pas été aussi heureux à Athènes, la ville par excellence de la discussion et de la controverse, où l'on naissait, pour ainsi dire, artiste et lettré. Il y fut fatalement infériorisé par des philosophes diserts et des orateurs éloquents.

Saint Paul avait si bien dévié de la foi primitive, qu'il était regardé par les apôtres de Judée comme leur ennemi le plus dangereux. Ils l'eurent en haine et en horreur pendant la plus grande partie de son existence, et quand il revint à Jérusalem après son premier séjour à Corinthe, ce fut Jacques, le frère et successeur de Jésus, qui se montra le plus acharné et le plus implacable persécuteur de l'apôtre philosophe, du prédicateur métaphysicien.

Le fond de la révolution de Jérusalem était l'égalité, moins encore dans les personnes, car le prêtre y dominait, que dans les biens; c'était le communisme le plus primitif, le plus barbare, le plus brutal, et en même temps le plus impérieux, puisque le fils de Dieu s'était donné la peine de venir le révéler lui-même sur la terre. Le spiritualiste Paul, qui dédaignait la question des biens terrestres, Paul le métaphysicien, qui ne prêchait l'égalité que devant Dieu et ménageait les riches et les puissants du jour pour en faire des adeptes, Paul était l'ennemi le plus abhorré des sectaires de Jérusalem dont il faussait la doctrine.

De ces tendances deux choses sont restées : les monastères, ce communisme contemplatif et égoïste qui, après avoir infecté l'Orient, s'est répandu sur tout le monde et a enlevé

à la solidarité humaine tant de bras, tant d'intelligences, tant de travail; et une idée grande et féconde, l'idée d'égalité entre les hommes que saint Paul a prêchée avec ardeur, mais qui n'existe que dans les livres pieux et sur les lèvres des dévots, sans pouvoir pénétrer dans leur cœur ou plutôt dans leur esprit.

Jésus s'était habilement occupé de la femme; il avait su tirer parti de sa sensibilité exquise, de ses enthousiasmes irrésistibles, de son dévouement passionné. Dans le monde oriental, au milieu du mépris absolu de l'homme pour le sexe, sa tendresse lui attira la sympathie au moins, quand ce ne fut pas la dévotion, de tous les cœurs féminins, de toutes les âmes aimantes et tendres. Révolutionnaire habile, partout et toujours il rechercha la femme et, par ses douceurs angéliques, par sa miséricorde infatigable et par sa religion d'amour, il l'émut, l'exalta.

Jésus avait parlé au cœur; saint Paul prétendit parler à la raison.

Le premier il affirma l'égalité de l'homme et de la femme, seulement devant Dieu, il est vrai. A Antioche comme en Grèce, les deux sexes furent appelés aux mêmes devoirs, eurent les mêmes droits mystiques, et la femme devint partout fanatique de cette religion qui l'élevait, de ce Dieu nouveau qui, loin de la mépriser, était plein de douceur et d'amour pour elle. Jusque-là inférieure ou avilie, elle se sentait réhabilitée. Ces paroles de saint Paul : « Il n'y a plus ni juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme ni femme; car vous n'êtes tous qu'un en Jésus, » firent plus pour le christianisme que toutes les histoires qui venaient d'Orient, le pays des beaux contes et des nombreuses légendes. Les faibles et les humiliés se jetèrent avec passion vers ce prophète de pardon, d'amour et d'égalité, et la femme devint le propagateur le plus ardent et le plus heureux de la nou-

velle doctrine, car la femme enthousiaste à des puissances et des séductions dont l'homme est incapable.

Cette idée d'égalité des sexes s'imposa comme une vérité malgré la répugnance des hommes, et les luttes sanglantes des commencements du christianisme parurent la rendre irréfutable. Pour la première fois la femme entra en scène et prouva son intelligence et son courage. Il devint évident que sa constance et son énergie n'avaient pas été dépassées par celles de ses frères de la foi nouvelle; un grand nombre parmi elles furent admirées, offertes en exemple, sanctifiées même. Dans cette longue révolution qui de sociale était devenue purement religieuse à partir du jour où elle avait été acceptée par les classes riches, la femme mérita le rang que saint Paul lui avait attribué; elle était en vérité l'égale de l'homme par la foi, par l'héroïsme et par le martyre. Et comme cette égalité était seulement en Jésus-Christ, les premiers convertis parmi les Gentils ne repoussèrent pas l'idée révolutionnaire.

Cette réforme exclusivement morale, cette égalité platonique inspirée par l'apôtre, resta dans tous les esprits, fut inscrite dans toutes les règles des chrétiens persécutés, se fixa dans les habitudes de la secte. L'époux ne fut définitivement plus le chef de la famille tout-puissant qui avait tous les droits sans avoir aucun devoir; l'égalité exista véritablement dans le mariage, les époux durent vivre dans des conditions identiques, leurs devoirs moraux étaient devenus les mêmes : « Ce que la loi divine prescrit à l'un des époux, dit saint Jérôme, est par cela même imposé à tous les deux. Autres sont les lois des Césars, autres les lois du Christ; autres les préceptes de Papinien, autres ceux de l'apôtre Paul. »

L'idée d'égalité dans le mariage passa de la théorie religieuse dans les lois, quand les empereurs eurent adopté la

doctrine du Christ. L'égalité se poursuivit au delà des devoirs moraux, jusque dans les biens. La donation *propter nuptias* faite par l'époux dut égaler la dot de la femme, les gains de survie mêmes durent être égaux. Mais cette tentative de moralisation ne put durer longtemps; les anciennes habitudes de spéculation matrimoniale reparurent bien vite, et les lois furent tournées.

C'est surtout contre le mari que les lois des empereurs chrétiens protègent la femme. Le mari, d'après la législation de cette époque, a l'air d'être son premier et son plus terrible ennemi. Contre lui toutes les précautions sont prises à mesure que son autorité diminue dans la famille. Quand, sous Justinien, le droit de s'obliger est rendu à la femme, une seule personne est exclue de son droit d'intercession, c'est le mari.

Mais à mesure que les chrétiens gagnaient du terrain et absorbaient le vieux monde, les traditions antiques reparaissaient, les anciennes croyances se mêlaient aux nouvelles, les vieux préjugés, les antiques coutumes renaissaient de toute part. Après les époques de lutte et d'égalité réelle, l'égalité dans la persécution, et dès que la secte devint puissante, les mœurs du passé reprirent le dessus. On est tout surpris de constater le mépris profond, presque l'horreur que les pères de l'église professaient pour la femme, eux qui cependant obéissaient à une loi divine où la réforme égalitaire était inscrite, où l'on pouvait tout au moins en trouver le principe, comme saint Paul l'avait proclamé. Grâce aux prédications des prêtres qui poussaient le mépris jusqu'à se demander si la femme avait une âme, grâce aux réminiscences du paganisme que la nouvelle religion pillait dans ses cérémonies, comme dans ses costumes, elle ne fut bientôt plus l'égale de l'homme. Et, retentissement bien naturel des mœurs sur la législation, ce ne fut plus la femme qui resta

l'objet de la protection légale, ce fut l'enfant. L'intérêt de l'enfant prima tout dans la famille, son droit subordonna tous les droits.

Cet effacement des parents devant leur progéniture fut poussé à l'excès, jusqu'au ridicule; c'était le contre-pied absolu de la constitution de la famille patriarcale, et là où le père était tout et l'enfant rien, le père n'était rien et l'enfant tout. Le *pater familias*, autrefois maître absolu de tous les biens de la famille, maître de la vie et de la liberté de tous les siens, maître aussi des biens que son fils avait acquis avant d'être chef de famille lui-même, ce père, sous la loi des empereurs chrétiens, ne pouvait pas disposer des biens de sa femme, ne pouvait pas davantage disposer d'une partie de ses biens propres. Avec la dot, les donations *propter nuptias* et les gains de survie appartenaient aux enfants en nue propriété, même du vivant du père; après sa mort ces biens passaient avant toute créance.

L'enfant était donc devenu l'unique préoccupation de la loi nouvelle qui avait suivi à la lettre le précepte de saint Paul : « Ce n'est point aux enfants à recueillir du bien pour les pères, mais aux pères à en amasser pour les enfants. » Les fils de famille ont su et savent toujours mettre en pratique cet aphorisme de l'apôtre.

Mais si l'on protégeait désormais l'enfant, le mariage lui-même était violemment battu en brèche. Les prédications les plus éloquentes, et les écrits les plus célèbres le traitaient d'état d'impureté; c'était la femme, impure de naissance, qui en faisait la souillure. Les prêtres imposaient aux relations entre époux les restrictions les plus sévères. Les lois matrimoniales étaient tyranniques, et la tutelle sous laquelle vivait le père était insupportable.

Tout cela avait éloigné de plus en plus les hommes du mariage. Les croyants se consacraient exclusivement à la

prière, à la grande joie des prêcheurs et des spéculateurs en chose divine; les sceptiques se livraient au libertinage et au concubinage. Déjà le mal était si grand sous Constantin, qu'il fut obligé de le combattre d'un côté par la prime de légitimation, de l'autre en frappant les bâtards d'incapacité. D'une part l'enfant légitime était l'unique préoccupation de la loi qui lui sacrifiait père et mère; d'autre part cette loi injustement imbécile rendait le bâtard responsable de la débauche du père.

Si le mariage illicite était poursuivi ce n'était pas pour pousser à l'esprit de famille; le christianisme, au contraire, cherchait à le détruire. Aucune secte religieuse n'a combattu le mariage avec autant d'ardeur que la religion chrétienne. L'union légale et sanctifiée était regardée par tous les docteurs de l'église comme un état d'abjection. La loi ne sévissait plus contre le célibat qui était la pureté, la joie de Dieu, le seul moyen de gagner les récompenses éternelles : « Mettons la main à la cognée, dit saint Jérôme, et coupons par ses racines l'arbre stérile du mariage. Dieu avait bien permis le mariage au commencement du monde, mais Jésus-Christ et Marie ont consacré la virginité. »

C'est donc de la haine que les docteurs de l'église manifestent contre cette institution, c'est pour eux un pis aller qu'ils ne peuvent empêcher, mais qu'ils combattent de toutes leurs forces, dans tous leurs discours et dans tous leurs écrits. Le bon sens, l'idée humaine s'étaient réfugiés chez les hérésiarques seuls; Jovinien, Vigilance et tant d'autres regardent le mariage comme une institution divine, ils restent dans la tradition de la philosophie et de la législation antiques, en y ajoutant l'inspiration libérale de la doctrine de saint Paul; ils sont humains.

Plus elle grandit, plus elle devient puissante, plus l'Église s'éloigne de la nature; l'humanité ne l'occupe plus, elle ne

songe qu'au ciel, qu'au salut, qu'à la négation du corps. Elle n'ose pas proscrire l'union des sexes, elle sait bien qu'elle n'y réussirait pas ; mais elle cherche à la restreindre, d'une part en glorifiant le célibat, l'état de pureté angélique, de l'autre, en rendant le veuvage éternel et en considérant un second mariage comme un adultère. Plus l'Église vieillit, plus la logique l'entraîne : au concile d'Elvire elle supprime le divorce et le remplace par la séparation de corps, cette injustice stérilisante. Elle va plus loin : dans le même concile elle interdit le mariage à ses clercs. Certes sous la puissance des passions elle eût tout interdit dans sa période de foi, le mariage et la paternité. Mais l'instinct génésique ne se comprime pas impunément ; le mariage ne fut conservé que comme une soupape de sûreté, comme une tolérance fâcheuse.

Ce n'est donc que dans la période révolutionnaire du christianisme que le sort de la femme a été sérieusement modifié et élevé. La tradition de ce progrès s'est perpétuée, et les paroles de Paul s'étaient tellement incrustées dans la foi populaire que, malgré les écrits et les objurgations des docteurs chrétiens, malgré les lois canoniques si humiliantes pour la femme, elle a toujours été reconnaissante d'une élévation fictive, annoncée et prêchée au moment de la lutte, effacée au moment du triomphe, mais toujours nulle dans le fait.

Sa reconnaissance est donc bien mal placée, puisque du jour où le christianisme a été tout-puissant, dès le moment où les réformes rêvées pouvaient facilement s'appliquer, le progrès s'est subitement arrêté, la foi nouvelle est devenue réactionnaire, la femme est retombée de nouveau dans le traditionnel abaissement. Le clergé corrompu la flagelle d'une main et la caresse de l'autre. Selon les besoins du jour il rappelle les douceurs du Christ, et les discours égalitaires

de saint Paul, ou tout au contraire récite les injures et les mépris des pères de l'Église. Et cependant la femme débonnaire n'a jamais senti que la main qui caresse, elle a toujours soutenu ceux qui la traitaient si durement, si injustement.

C'est la brutale et cruelle parole de Jésus à sa mère, à l'immaculée d'aujourd'hui, à la vierge déesse des Jésuites, à celle qui est considérée comme l'idéal de vertu et de pureté native, c'est cette parole respirant le mépris oriental qui a confirmé les pères de l'église dans leur haine et leur horreur contre la femme : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? »

Après Jésus tous les docteurs ont humilié la femme devant l'homme, tous l'ont maudite et déclarée impure et diabolique, tous avec saint Jean Chrysostôme l'ont accusée de souiller l'homme dans le mariage. Sans le péché originel, d'après eux, Dieu aurait perpétué la race humaine d'une façon moins honteuse et moins sale. « Femme, dit Tertullien, tu devrais toujours être vêtue de deuil et de haillons, n'offrant aux regards qu'une pénitente noyée dans les larmes, et rachetant ainsi la faute d'avoir perdu le genre humain! femme, tu es la porte du démon! c'est toi qui as corrompu celui que Satan n'osait regarder en face; c'est à cause de toi que Jésus-Christ est mort. »

Il n'est plus question d'égalité, même devant Dieu, à cette époque du Christianisme; la femme n'est, depuis la première faute, qu'un instrument de tentation et une occasion de chute. Saint Paul lui-même, l'inventeur et le propagateur de l'égalité devant Dieu, a conseillé le célibat; on s'en empare et l'on ne tient pas compte du reste de sa doctrine. Aussi le droit canonique règle-t-il avec des précautions singulières l'institution du mariage; il a été guidé en cela par le principe que le mariage est un mal qu'on ne peut éviter, qu'il

faut tolérer, mais aussi qu'il faut régler de la façon la plus sévère et restreindre le plus possible. Saint Ignace martyr veut que l'évêque intervienne à chaque union, afin qu'elle puisse se consommer selon la volonté de Dieu et non au gré des passions charnelles.

Ce mépris n'est pas seulement inscrit dans les livres des lumières de la foi; il est gravé dans le code catholique. Pour le droit canon, l'homme seul a été créé à l'image de Dieu, mais non la femme : en conséquence la femme doit être la subordonnée et presque la servante et l'esclave de l'homme.

Conséquent avec lui-même, et ayant plus de mépris pour la femme que les lois romaines, le droit canon lui défend de déposer en justice, et considère son témoignage comme indigne de foi.

Tout le libéralisme des lois édictées par les empereurs chrétiens et inspiré par le christianisme naissant, disparaît dans les lois canoniques, dans le code des réformateurs arrivés au pouvoir.

Nous sommes loin des aphorismes de saint Paul et de la réforme égalitaire; nous sommes bien plus loin encore du socialisme naïf de Jérusalem. Le chris ianisme est fort et puissant, il domine tout en Europe et va être désormais le champion le plus acharné de l'asservissement, parce qu'il commande, de l'inégalité sociale, parce qu'il est l'aristocratie, de la fortune, parce qu'il est riche. La femme n'est plus pour lui qu'un être infirme et faible, souillé de toutes les impuretés, salissant tout ce qu'il touche, ne se relevant un peu que dans le monastère où elle peut faire oublier ses taches natives, dans la prière, l'humiliation et la stérilité.

Malgré cette réaction fatale pour la cause du christianisme, malgré ce retour aux croyances anciennes, malgré le mépris des docteurs chrétiens et de l'apôtre saint Paul lui-même, un grand pas était fait dans la condition de la femme :

elle avait été proclamée l'égale de l'homme, elle avait prouvé qu'elle pouvait l'être dans la foi, dans le sacrifice et le martyre; cette égalité avait forcé la porte des codes sous les empereurs chrétiens, et y était inscrite en toutes lettres en ce qui touche ses biens. Cette idée ne pouvait pas se perdre, et si elle a été effacée au lendemain de leur victoire par les législateurs chrétiens eux-mêmes, elle n'en a pas moins survécu dans la mémoire des hommes.

C'est donc seulement pour aider au triomphe de ses idées révolutionnaires et communistes que Jésus recherche la femme, flatte ses instincts d'amour, et la fanatise par sa miséricordieuse tendresse; c'est pour implanter une religion monothéiste, mélange de traditions sémitiques et d'idées platoniciennes que saint Paul proclame l'égalité de la femme et de l'homme devant Dieu. Cependant c'était si peu dans la conviction intime de l'un et de l'autre, que saint Paul affirmait sa subordination : Dieu n'a pas fait l'homme pour la femme, disait-il, mais la femme pour l'homme, et que Jésus ne put retenir des paroles de mépris en parlant à sa mère. Quoique les révolutionnaires chrétiens n'aient proclamé son égalité idéale que pour l'embaucher et utiliser ses ardeurs et son enthousiasme; quoique la légende juive de l'impureté native ait surnagé dans le christianisme et soit devenu le point de départ de toutes les objurgations lancées contre elle par les docteurs de la foi; quoique l'Église triomphante l'ait déclarée impure et en ait fait le bouc émissaire de toutes les misères humaines, le principe de l'élévation de la femme n'a pu être déraciné. Il domine tous les esprits progressifs et s'imposera de plus en plus dans les législations humaines.

VI

CHAOS

En arrivant au pouvoir avec les empereurs qu'elle avait convertis, la religion chrétienne n'avait pas raffermi le vieux monde, et loin de lui infuser avec un sang nouveau une nouvelle vie, elle avait, au contraire, apporté des causes nombreuses de discorde et de ruine. Comme nous l'avons déjà dit, dès que le christianisme fut au pouvoir, il perdit son idéal primitif; au lieu de réformer les sociétés comme l'auraient voulu le Messie et les Apôtres, il adopta les anciennes coutumes sociales avec l'antique corruption. Mais il inaugura la controverse religieuse, la sophistique dévote et toute la jonglerie des abstractions vides, cause nouvelle d'affaissement moral et d'abâtardissement des caractères qui venait s'ajouter aux anciennes causes de dislocation du vieil empire. La glorification du célibat et la honte du mariage altéraient profondément l'idée et l'esprit de famille, base du principe de solidarité sociale; la préoccupation unique et égoïste du salut éternel anéantissait tout patriotisme. Il n'y avait plus qu'une patrie, le ciel. Toute l'activité intellectuelle était accaparée par les discussions les plus quintessentielles d'une foi déviée et ergoteuse. Là était la passion, la rage du

moment; cela seul occupait, cela seul émouvait, on n'était plus Romain, mais chrétien; on soutenait ou discutait les pères de l'Église, on attaquait ou défendait les schismes et les conciles, et si l'on était capable encore de prendre les armes et d'exposer sa vie, c'était bien plutôt pour soutenir des arguties que pour défendre son pays; le citoyen n'existait plus.

Au milieu de toutes ces disputes religieuses naturellement stériles et le plus souvent comiques, au milieu des émeutes dévotes et des saintes boucheries pour les articles de foi les plus puérils, le vieux monde craquait de toutes parts, rien de ce qui soutient les empires n'existait plus. L'édifice lézardé vacillait sur sa base et au moment où l'écroulement général était imminent, à l'instant où il commençait même, personne ne voyait le danger; tout s'effondrait déjà que l'on discutait encore des points d'exégèse religieuse au milieu de la catastrophe.

L'invasion des barbares, cette tempête énorme, ce déluge humain qui bouleversa le monde ancien, marque une période nouvelle dans la législation européenne; ère de trouble, d'obscurité, de mélange le plus souvent incompréhensible et inextricable.

Les barbares envahisseurs, en s'implantant dans l'ancienne civilisation, ou en la traversant seulement, prirent par le contact une partie des mœurs et des lois des populations vaincues. Et quand ils recommencèrent leur course inquiète ils allèrent porter au loin les progrès et la corruption dont ils s'étaient imprégnés. Mais tout cela mélangé avec leurs propres habitudes et leurs lois anciennes; c'était grossier, empreint de violence sauvage, irraisonnée.

Au moment de l'invasion deux lois régnaient dans l'Europe connue : le Midi obéissait à la législation romaine, altérée elle-même par l'influence du christianisme; le Nord était

gouverné par les lois germaines qui, si elles étaient identiques dans les grandes lignes, parmi les différents peuples, variaient souvent dans les détails, même de tribu à tribu.

A cette époque la Gaule avait déjà subi l'influence du vainqueur ; l'Empire romain avait implanté ses lois dans cette terre féconde, et le christianisme les y avait maintenues. C'était presque un pays latin quand les races germaines vinrent la soumettre et y porter leurs habitudes de violence, leurs mœurs sévères, et leur ignorance. Sur ce terrain que devaient traverser toutes les invasions, sur ce sol où la plupart de ces chercheurs de terre promise venaient pour se fixer, devait se produire la fusion des lois, comme celle des langues et des races. C'est dans la Gaule, en effet, que cette longue élaboration commença, c'est dans ce pays si riche, si séduisant, qui est comme le point de mire des ambitions des peuples pauvres et désireux du bien-être, que la refonte législative se fit. Aussi, de ce coin du monde, grand et intelligent creuset des mœurs nouvelles, devait sortir un jour, après un long travail d'incubation, les premiers et féconds germes des droits de l'homme.

Les peuples du Nord obéissaient à la loi germaine. Cette législation était encore à l'état d'enfance, c'était presque la constitution patriarcale où la famille est tout. La famille germaine, en effet, était un petit état dans lequel la femme était infériorisée, non à cause de sa perversité native et incurable comme dans la loi indienne du réformateur Manou, ou de l'infirmité de son intelligence, comme dans la loi grecque, mais à cause de sa faiblesse physique; elle subissait le sort de tous les membres de la tribu que leur manque de vigueur empêchait de servir à la guerre. La femme n'était pas non plus méprisée comme en Orient; chez ces guerriers du Nord, au contraire, on l'honorait, on la vénérait, on écoutait ses avis, ses conseils, non seulement

dans la famille, mais encore dans les assemblées. Quelques-unes d'entre elles étaient les inspiratrices des grandes décisions, les prophétesses, et si les hommes avaient la force qui exécute, les femmes avaient l'intelligence qui conçoit et éclaire.

Au reste ce prestige était entretenu par des mœurs sévères. La monogamie était la loi formelle, et, selon la belle expression de Tacite, la femme germaine n'avait qu'un seul mari, comme elle n'avait qu'une seule vie. On ne rencontrait pas au milieu de ces tribus si libres l'injustice qui existait en Orient et dans l'antique Grèce, où l'homme avait droit à l'immoralité; chez les Germains, l'adultère était le plus odieux des crimes, mais aussi bien pour le mari que pour la femme. Chez eux, comme dans l'ancienne Rome, le chef de famille avait nominativement tout pouvoir sur l'épouse et sur les enfants; en réalité le conseil de famille était la seule puissance effective. Plus influent que le tribunal domestique de Rome, tribunal dont les pouvoirs étaient limités, plus actif dans son action tutélaire puisqu'il n'était composé que de membres de la famille et non pas d'amis, formé avec justice, car il comprenait aussi bien les parents maternels que les parents paternels et même les fils en état de porter les armes, ce conseil s'immisçait dans toutes les affaires de la famille, et jugeait tout en dernier ressort. Les enfants avaient donc un appui constant contre la tyrannie possible du père, la femme contre la toute-puissance du mari, alors que, dans la Rome républicaine, la femme et le fils célibataire étaient absolument à la merci du *pater familias*. Mais ce qui fait une différence plus sensible encore entre les deux législations, c'est que, à la mort du chef de famille, la femme héritait en partie de sa puissance, si toutefois elle n'avait pas de fils majeur.

La tutelle existait; mais c'était pour la femme comme pour

tous les faibles, comme pour les enfants mineurs, les hommes infirmes, les malades, les vieillards. Dans des peuplades où tout se dénouait par l'épée, où la justice se rendait en champ clos, où le meilleur plaidoyer et le plus solide argument était une lame bien trempée, ceux qui n'avaient pas la force de plaider eux-mêmes cherchaient un tuteur, un tenant plutôt. A l'aide de ce tenant l'incapacité de la femme n'existait que de nom, ce qu'elle ne pouvait faire elle-même, c'était lui qui l'exécutait.

La femme germaine pouvait posséder. Non seulement elle avait une dot, obligatoire de par la loi, mais aussi un domaine, reste de la coutume que l'on rencontre dans toutes les sociétés primitives d'acheter l'épouse comme on achète une propriété ou un animal domestique. Seulement, par une transformation heureuse, ce prix d'achat était versé dans les mains de la jeune mariée et constituait son douaire. En outre, elle pouvait hériter comme ses frères, pas également toutefois; elle pouvait accepter des donations, elle possédait enfin un patrimoine.

La femme avait donc chez ces barbares du Nord un bien autre rang que dans la Rome antique; c'était la même constitution patriarcale, mais plus élevée, plus juste et plus digne pour elle. D'ailleurs elle était relativement libre, suivait son mari aux assemblées, dans ses chasses, à la guerre; sa voix était écoutée dans les délibérations, et si l'on protégeait sa faiblesse, on avait recours à son intelligence; la force brutale s'inclinait devant l'esprit, la Germaine était entourée de respect et d'honneurs.

Au moment de l'invasion des barbares, la portion de la Germanie qui n'avait pas eu encore de contact avec la civilisation romaine, la Grande Bretagne, les États scandinaves, obéissaient exclusivement à cette loi germaine. La conquête du nord de la Gaule par les Francs importa dans ce pays

déjà presque entièrement latin, les mœurs, les habitudes et les lois de leur mère patrie. Mais si les vainqueurs imposèrent leurs lois, ils furent en même temps imprégnés par les coutumes des vaincus dont ils finirent par adopter certaines parties de la législation. La fusion commença.

Chez les peuples du Midi de l'Europe, la législation romaine régnait absolument. Elle ne fut altérée que par la loi canonique, œuvre des conciles qui, importée dans le sud de la Gaule et en Espagne par les Visigoths, y domina longtemps. L'Italie seule résista à l'influence papale et conserva la législation romaine dans sa pureté presque entière.

En Gaule deux législations étaient donc en présence après l'occupation des barbares : dans le Nord, la loi germaine mêlée à la loi romaine, dans le Midi, la loi canonique fondue dans la loi romaine.

C'est là, en effet, l'origine du droit français; c'est au mélange et à la fusion de ces différentes législations qu'il doit sa formation. L'activité intellectuelle de ces races mêlées sur le sol de la Gaule a produit, dans le passé, cette évolution avec plus de rapidité que partout ailleurs, et, dans le présent, l'élan vers une organisation sociale plus parfaite et indéfiniment progressive.

Les Francs, après leur installation et malgré leur conversion au catholicisme, obéirent pendant un certain temps à leur ancienne loi; mais le clergé, tout en s'accommodant de la loi du vainqueur, car alors comme aujourd'hui il s'accommodait de tout, finit par faire pénétrer, avec certaines dispositions de la loi canonique, des lambeaux de la loi romaine. La tutelle persista longtemps comme dans la Germanie, mais, peu à peu, sous l'influence cléricale et latine, cette tutelle perdit son ancienne forme, la surveillance passa du conseil de famille aux prêtres et aux fonctionnaires, jusqu'à ce qu'enfin l'État seul, comme dans tous les pays où le pou-

voir est centralisé, fût devenu le tuteur de tous les faibles et surtout de la femme. La femme, comme dans le passé, héritait avec ses frères ; mais, sous l'influence romaine, la succession était partagée également entre les frères et les sœurs, les mâles n'étaient plus avantagés. Le douaire était toujours constitué par l'époux au moment du mariage, la femme pouvait être propriétaire par succession, elle partageait les économies du ménage, jouissait de ses biens en toute liberté, mais, peu à peu, les donations entre époux, si elles ne furent pas interdites comme dans la législation romaine, devinrent de plus en plus difficiles et furent entourées d'entraves nombreuses.

Enfin la loi canonique fit disparaître le divorce que l'on trouve dans toutes les constitutions primitives, la seule garantie de la femme soumise à un époux cruel et vicieux, la sauvegarde de la faiblesse contre la force. Mais veuve elle conserva non seulement sa dot et son douaire, mais encore ses économies comme dans l'ancienne loi germaine. D'ailleurs, malgré l'influence latine, malgré les mépris du droit canon, elle devait garder dans les populations du Nord jusqu'au temps de la féodalité, le prestige dont elle jouissait dans la vieille Germanie.

Charlemagne, comme tous les fondateurs des grands empires, centralisa tout dans ses mains puissantes. De même qu'il avait accaparé les couronnes, il accapara tous les droits, tous les devoirs aussi. L'État était tout, et l'empereur était l'État. L'ancienne constitution germaine de la famille disparut, la tutelle devint une charge du gouvernement, lui seul était véritablement le protecteur des faibles, de tous ceux qui étaient incapables de se défendre eux-mêmes, des clercs et des juifs, comme des enfants et des femmes. Représentant de Dieu sur la terre, c'était au moins son opinion, l'empereur était le père naturel de tous ses sujets, il

leur devait à tous sa protection; c'est lui qui nommait les tuteurs, qui les surveillait, qui les remplaçait; il remplissait le rôle de l'ancien conseil de famille, protégeait le bien des mineurs et aussi leur personne. Quand un dommage était causé à un protégé de l'État, sa cause passait en justice avant tout autre, et c'était à l'État qu'on payait une amende; ce qui était fort avantageux pour l'État.

Cette centralisation de tous les pouvoirs a été la source de toutes les énormités de la loi féodale; la puissance absolue, résumée en une seule personne, passa, après la mort de Charlemagne, et par la faiblesse et l'insuffisance de ses successeurs, dans les mains de tous les principicules et seigneurs qui devinrent dans leurs terres aussi puissants, aussi absolus que l'était l'empereur lui-même sur son trône. Ils s'arrogèrent tous les droits royaux, la tutelle des femmes comme les autres, et ce qu'ils en firent n'est pas une des pages les moins honteuses de l'histoire de l'humanité.

Si dans toute l'Europe la loi féodale exclut la femme de l'héritage du fief, un reste altéré de la tradition germanique permit en France à la fille unique d'en hériter; mais elle n'était que titulaire, et le seigneur, en sa qualité de tuteur, en avait l'administration et la jouissance; c'était de même pour tous les autres biens. Voici la raison spécieuse de cette législation léonine: le fief devait au suzerain le service militaire; or, comme la fille ou la veuve était incapable de le fournir, elle était forcée de donner en compensation, à qui de droit, la jouissance de toute ses propriétés meubles et immeubles. Mais comme tous ces seigneurs guerriers et pillards avaient besoin de soldats pour les aider dans leurs brigandages, ils mirent leur droit de tutelle en adjudication et celui qui payait le plus cher devenait le tuteur de la malheureuse héritière.

Plus tard, et pour simplifier les affaires, ce ne fut pas la

tutelle mais le mariage que l'on mit à l'encan; on prenait femme aux enchères, et l'on payait ainsi le seigneur pour avoir le droit d'être son humble et obéissant vassal.

Cette honte, cette abjection n'était pas seulement subie par la fille du noble; celle du vilain qui, à force de travail et de privation, avait pu amasser un petit pécule, subissait le même sort. Le peu de bien que laissait le père était sous l'abominable protection du seigneur, ainsi qu'elle même, et sa main était mise en vente comme celle de l'héritière du plus noble chevalier.

Pour la vilaine sans dot, pour la malheureuse sans sou ni maille, la tyrannie du noble suzerain était bien autrement humiliante, effroyable, honteuse : si le seigneur ne pouvait établir une spéculation sur sa main, s'il ne pouvait exercer son droit de tutelle sur ses biens, il l'exerçait sur son corps. Étrange tutelle, en vérité ! et déviation du sens des mots plus étrange encore ! cette infamie s'appelait un droit, le droit du seigneur, le droit de cuissage. La fille qui voulait se marier devait s'y soumettre. Les premiers embrassements était la taxe qu'il fallait payer au suzerain, qui prenait le dessus du panier des joies matrimoniales et laissait le reste au mari. Le seigneur avait le droit d'écrémer le mariage ; et si l'épouse était jolie, il cuissait.

Peut-on rêver pareil abaissement, un esclavage plus misérable, une plus sordide souillure pour l'humanité?.. Mais la promiscuité des premiers âges ne fait pas plus horreur. Toutes ces spéculations, tous ces honteux impôts établis sur le mariage, tous ces bénéfices réalisés par l'union des sexes ne sont-ils pas plus abjects chez ces seigneurs gouvernés et dominés par la religion qui se dit émanée de Dieu même, que les coutumes des sauvages les plus sauvages ?

Les abus étaient devenus si violents et si criminels que les victimes meurtries relevèrent la tête ; le peuple s'arma contre

ces monstres qui vivaient de leur sueur et s'amusaient de leur chair. La grande révolution des communes, cette première affirmation des droits de l'homme, faite non plus par des philosophes, mais par le peuple lui-même, anéantit le droit féodal. Les martyrs en prenant les armes contre leurs bourreaux reconquirent une partie de leurs libertés et se donnèrent des lois.

Pour le centre et le nord de la France c'était un retour à la loi germaine, modifiée, altérée de différentes manières dans les différents pays.

Naturellement la femme fut relevée, on lui rendit ses anciennes libertés, les filles pauvres furent arrachées à la servitude la plus honteuse, à l'impôt de la luxure. Les réformes s'imposèrent même à l'orgueil des grands et furent adoptées par eux. Les filles nobles, comme les autres, reconquirent leur corps, l'héritière du seigneur devint libre d'elle-même, put se marier à sa fantaisie, eut la jouissance de ses biens et même de son fief, le règne de la véritable chevalerie et des cours galantes commença. La femme, dans les jours d'oppression et d'abaissement, s'était consolée par l'étude; l'instruction ne tarda pas à dominer l'ignorance et la brutalité, le beau sexe reprit bien vite son influence sur les hommes par sa grâce et le charme de son esprit; l'amour et ses enchantements devinrent à la mode, le sentimentalisme le plus éthéré succéda à la rudesse la plus grossière et la plus bestiale. On n'entendit bientôt plus, de par le monde, que les chants romanesques et tendres des troubadours.

C'est à l'indignation populaire que la femme a dû ce retour à l'adoration de ses grâces et de ses charmes. La révolution commencée sous Louis le Gros lui donna plus de droits et plus de liberté que ne leur en laisse notre code moderne. Le savent elles?

La plupart des chartes françaises abolissent la tutelle per-

pétuelle de la femme. La fille majeure ou la veuve est maîtresse de ses biens comme d'elle-même; d'ailleurs l'antique prétexte de cette protection écrasante a disparu, le combat judiciaire a été aboli presque partout, bientôt il aura disparu complètement. Pendant la durée du mariage seulement elle est mineure; le mari la tient sous sa dépendance et a même le droit de correction. C'est grave, il est vrai, mais qu'est cela auprès de la tyrannie du droit féodal qui consacrait contre la fille le vol et le viol, et contre l'épouse les dernières violences et les plus grands crimes. La femelle du pauvre, d'ailleurs, n'était pas plus heureuse alors que celle du puissant seigneur; à l'exemple de son noble oppresseur dans son château fort, le vilain jouait au suzerain dans la plus humble chaumière et torturait le seul être plus malheureux que lui, sa femme.

Dès le mariage, après la révolution des communes, les biens étaient communs dans le ménage, la femme participait aux économies, et si elle ne pouvait toucher à ses propres biens sans l'autorisation de son mari, l'époux ne pouvait davantage toucher à ses biens personnels sans l'autorisation de la femme. Voilà un esprit d'égalité et d'équité qui nous éloigne bien de la loi romaine. Enfin l'épouse a un douaire comme dans la loi germaine; ce n'était plus un don fait au moment du mariage, mais un droit indéniable sur les biens de l'époux, sauvegarde réelle de la femme qui forçait, sinon à l'amour et au respect, au moins aux ménagements et à la prudence, car une séparation de corps, qui entraînait toujours la séparation des biens, amoindrissait la fortune du mari; et, en ce temps comme aujourd'hui, on tenait aux biens de la terre.

C'était un grand pas en avant, le bon sens populaire avait imposé l'équité.

Si dans le Nord de la France l'affranchissement des communes entraîna le retour de la législation germaine, rendue

plus libérale par certains articles du droit canon, l'égalité dans les héritages, par exemple, dans le Midi de la France cette révolution fit revivre la loi romaine dont le pays était comme imprégné.

En même temps que cette émancipation politique s'accomplissait, l'émancipation intellectuelle commençait aussi; le mouvement, parti d'Italie, avait son retentissement dans toute la partie méridioniale de la France. On se jeta avec ardeur dans l'étude du droit romain ; de proche en proche, tout le pays fut atteint par cette ardeur, de Montpellier jusqu'à Paris toutes les écoles rivalisèrent d'application et de zèle. La fusion des lois sortait de l'empirisme pour entrer dans la période scolastique.

La royauté avait été longtemps amoindrie par les mœurs féodales, par la division du pays en autant de petits états qu'il y avait de petits seigneurs; l'indépendance des communes les avait diminués au bénifice de la royauté. Les rois se demandèrent si les communes après avoir fait échec à leurs seigneurs, ne pourraient pas faire échec à leur roi, et ils excitèrent ce travail législatif, ils poussèrent à la refonte des lois qui devaient amener l'unification des coutumes et des codes au profit du chef suprême; c'était une tendance vers la centralisation royale.

Et, en effet, lois germaines, droit romain, droit canon se fondirent en une seule législation. Au XVIe siècle la chose était à peu près faite, mais certes pas à l'avantage de la femme; on garda beaucoup trop de ce qu'il y avait de restrictif dans ces différentes lois, sans rien prendre au contraire de ce qui était libéral dans chacune d'elles. Mais les nobles et la bourgeoisie riche poussèrent aveuglément à ce mouvement qui, à leur insu, se faisait tout au bénéfice de la royauté absolue.

L'incapacité de la femme n'était plus due, comme dans la

loi germaine, à sa faiblesse physique, mais à son infirmité morale et intellectuelle. Toutes les énormités du droit canon passèrent dans la législation; comme dans la loi canonique, la femme impure n'ayant pas le droit d'approcher de l'autel qu'elle eût souillé, la femme cause du premier péché, la complice du serpent fut infériorisée par la loi nouvelle et mise en tutelle pour cause d'impureté. La vénération du barbare pour elle, l'admiration primitive du Germain pour son intelligence disparurent; on la regarda comme incapable des choses de l'esprit et de la raison, elle retomba presque, dans l'opinion publique, à l'état où elle était dans les premiers temps de l'époque patriarcale. « Il est étrange et inconvenant, disent les canons d'un synode français, traduit par le professeur Gide, de voir des femmelettes abjurant la pudeur de leur sexe et bravant les lois divines et humaines, paraître le front haut dans les assemblées publiques, et s'ingérer dans les affaires de l'État où elles font plus de mal que de bien, elles qui devraient passer leur vie dans leurs gynécées, et dont l'aiguille et la quenouille devraient être la seule occupation. »

Et les canons eurent raison contre l'équité. Les femmes furent pour longtemps envoyées à la quenouille et au mépris, et, tant leur miséricorde est grande, elles eurent la naïveté de croire à cette religion barbare qui les repoussait avec tant de dédain et avec tant de persistante horreur. Il n'y eût plus de prophétesses comme dans la vieille Germanie, on n'écouta plus les prévisions, on ne suivit plus les conseils de la femme dont l'intelligence est si primesautière et si souple, on lui enleva par cette infériorisation systématique la confiance en elle-même, l'estime de ses propres facultés, la puissance de cette initiative passionnée qui pousse aux grandes choses. Et quand une femme sortait du commun, se révélait par l'activité de son esprit ou de sa rai-

son, ce n'était plus une inspirée comme dans la tribu germaine, mais une sorcière, une horrible sorcière qu'il fallait lapider ou brûler.

L'égalité dans les héritages que la loi romaine avait imposée aux habitudes germaines avant le régime féodal, et que beaucoup de communes avaient inscrites dans leurs chartes après la conquête de leur indépendance, disparut dans la refonte des lois. La bourgeoisie enrichie, grâce à la révolution qu'elle avait faite, voulut conserver, comme les nobles, le rang et la fortune de leur famille et rétablirent, non pas le mode d'héritage inégal du Germain, mais celui du droit féodal avec le droit d'aînesse et la déshérence des cadets et des filles. On abolit le douaire, on rétablit le régime dotal, non plus pour protéger la femme en cas de séparation des époux, puisque la loi canonique était hostile au divorce qu'elle fit disparaître. Le sénatus-consulte Velléien qui, en fait, n'avait jamais été abrogé dans le Midi de la France, gagna le Centre et le Nord; l'incapacité de la femme fut complète. Elle eut contre sa cause les compulseurs du droit romain dédaigneux comme l'antiquité, les conservateurs du droit canon dominés par le dégoût et le mépris des pères de l'Église; et tous d'un commun accord prononcèrent sa déchéance dans l'humanité.

Exclue de la vie publique, annihilée dans la famille, rejetée du domaine de l'intelligence et de la raison, n'ayant aucun intérêt, aucun droit, aucune autorité dans la vie, traitée même en impure jusque dans le temple chrétien, les natures humbles et douces se jetèrent dans la prière et la contemplation, allèrent peupler des couvents et implorer jusqu'à leur mort le pardon d'un Dieu inique, pour les fautes qu'elles n'avaient pas commises. Les natures ardentes et passionnées tournèrent leur activité et leur intelligence vers la vie de plaisir et d'intrigue. Impuissante en tout, privée de tout

pouvoir, elle conquit la puissance par la corruption, elle régna par la luxure sur ces hommes dont les pères avaient été dominés par sa vertu.

A partir du XVIe siècle, donc, la fusion de toutes ces coutumes diverses était à peu peu près faite; il n'y eut d'autre changement que l'abrogation du sénatus-consulte Velléien faite en 1606 par Henri IV et consacrée par les ordonnances de Louis XIV de 1683 et de 1704. Mais cette réforme n'était que la confirmation de ce qui se passait partout, car la loi était constamment tournée et ne servait qu'à l'escroquerie et à la fraude. Voici ce qu'en disait dans une vive diatribe, en 1598, le publiciste Jacques Leschassier : « L'usage de cette renonciation contraire au droit, estant entre nous passé par coustume en styl de notaire et ayant abrogé le Velléien, changé en un piège tendu à la simplicité de ceux qui contractent avec les femmes, quand, par malice ou ignorance, les notaires obmettent cette clause. Encores qu'elle soit du tout vaine et sans aucun effet en l'esprit des femmes, si est-ce que les obligations où elle défaut sont déclarées nulles. N'est-ce point imposer loyaux paroles et non aux choses? ou ne vaudrait-il point mieux abroger cette formalité, comme une mauvaise herbe qui doit être arrachée du champ de la justice? »

La royauté absolue n'était pas faite pour relever la moralité de la femme; le luxe de la cour, l'ignoble aplatissement des hommes, leur servilité jusque dans les choses les plus immondes, la poussèrent de plus en plus hors de la famille sur le grand chemin de la débauche et du vice. La galanterie devint un état reconnu, estimé, qui pouvait mener aux plus hautes destinées; et si toute jolie fille ne pouvait rêver aux amours royales, et ne portait pas sous sa cotte une couronne de reine de la main gauche, elle espérait au moins celle de duchesse et de marquise, et quelquefois elle avait les deux.

Les grandeurs de la prostitution firent tourner toutes les têtes, les ambitions malsaines étaient exaspérées, la famille devint une nécessité fâcheuse, presque cruelle quand ce n'était pas un marchepied vers les grandes alcôves. La courtisane éhontée avait décidément pris le haut du pavé, et la femme abaissée par l'homme n'eût bientôt d'influence sur lui que par sa corruption cynique et par ses vices ruineux.

Les rois, comme les seigneurs féodaux, avaient tout accaparé, tout perverti. Les hommes qui réfléchissaient et raisonnaient, ceux qui voyaient avec terreur cette fièvre d'immoralité gagner toutes les classes et tous les âges, se jetaient dans la philosophie et les études politiques, poursuivaient la réforme de la société et la moralisation des peuples. Les excès mêmes de la royauté avaient rendu la crise imminente et fatale. Comme pour l'affranchissement des communes, la longue compression amena le soulèvement national; la Révolution éclata.

Cette sublime Révolution qui a posé tous les principes sociaux, devait établir le vrai rang de la femme dans l'État. Par les lois des 18 et 15 avril 1791 l'égalité civile de l'homme et de la femme fut proclamée; ce n'était plus l'égalité devant Dieu, comme dans les épîtres de saint Paul, mais l'égalité devant la famille et devant la société. Cette égalité a été faussée, il est vrai, dans la codification du mariage. Mais le principe reste et deviendra le point de départ de la législation nouvelle qui ne sera plus établie sur la tradition, maintenant que la science s'impose, mais sur l'étude physiologique et sociologique de l'humanité.

Nous venons de voir, dans un rapide résumé, que depuis les âges les plus éloignés l'émancipation de la femme a suivi une marche progressive que rien n'a pu arrêter. C'est toujours comme malgré lui que l'homme l'a élevée de l'état le plus abject à ce qu'elle est maintenant. Ce sera encore malgré lu

qu'il l'élèvera de plus en plus. La marche progressive a été constante parce que c'est toujours l'intérêt propre de l'homme qui l'a déterminée : aux premiers âges, l'intérêt de l'individu; dans l'état patriarcal l'intérêt de la famille; dans les sociétés organisées, l'intérêt de l'État, l'intérèt de la collectivité, ce qui est encore l'intérêt de l'individu.

Le jour des réformes rapides est arrivé. Les sociétés tendent à s'établir sur des bases solides, et l'équité sociale n'est plus qu'un problème scientifique. Le principe de 1791 va donc porter ses fruits.

DEUXIÈME PARTIE

CE QU'ELLE EST

I

L'OPINION

La bonne ou la mauvaise réputation des peuples est établie d'après les mœurs d'une minorité en vue; c'est seulement une partie de la nation qui fait marquer dans l'histoire le niveau de moralité de la nation entière. Le *Tout Paris* d'aujourd'hui ne se compose-t-il pas, en somme, d'un bien petit nombre des habitants de la grande ville.

Mais à côté des puissants, des passionnés, des vaniteux qui donnent le ton, qui suivent ou créent la mode, qui font grand bruit de leurs vices, de leurs paradoxes, de leurs ambitions, il y a dans les sociétés, et faisant leur fond et leur vitalité, une population moyenne qui, dans toutes les civilisations, soit par timidité, soit par modestie, soit par absence de tempérament, garde un niveau de vertu et de

vice qui est à peu près toujours le même. Cette population remplit tous ses devoirs sociaux, supporte la plus grande partie des charges de l'État, en occupe les postes moyens et inférieurs, fait vivre la collectivité par le petit commerce, la petite industrie, et perpétue la race. Mais quelle que soit son existence elle endosse la réputation que méritent seuls les gens qui se montrent et se pavanent : c'est comme le corps qui disparaît sous le costume. Si l'unanimité des habitants de Rome avaient réellement pratiqué les mœurs de l'époque d'Auguste, les Romains eussent certainement disparu complètement en moins d'un siècle.

Ce que je vais dire ne s'applique donc qu'à une partie restreinte de la population française, car la majorité des citoyens a des mœurs d'une honnêteté moyenne et une existence à peu près honorable. Je ne vais parler que de cette minorité qui nous a compromis sous le dernier règne, de cette société de mauvais ton et de mauvaises mœurs qui s'est affichée et, par ses fanfaronnades de vice, a fait croire aux ennemis de la France, ravis de nous décrier avec nos propres dires, que la nation française était pourrie dans l'immoralité et atteinte d'une maladie incurable et mortelle due à la débauche. Carl Starck, lorsqu'il faisait à Berlin une conférence sur l'état mental du peuple français atteint, selon lui, de paralysie générale progressive, ne connaissait que ce monde restreint, mais tapageur et cynique, dont l'idéal et la gloire était de faire parler de son libertinage et de sa luxure effrontée. C'est cette minorité, la France d'alors aux yeux des étrangers, qui s'extasiait devant cet aphorisme d'une de leurs fortes têtes : « La femme honnête n'est pas une femme. »

Les apparences leur donnaient raison d'ailleurs. Jamais, à aucune époque de l'histoire, la femme n'avait été plus bas placée dans l'opinion que sous le gouvernement de l'homme

de décembre; les élégantes faisaient tous leurs efforts, il faut l'avouer, pour mériter leur mauvaise réputation. C'est que la femme, celle qui se fait voir au moins, reflète les défauts et les vices de l'homme de son temps aussi bien que ses qualités et ses vertus; elle donne la note juste de l'état moral de son époque. Patriote et vertueuse aux grands jours de la République, elle devient réactionnaire et débauchée après Thermidor; sous le premier empire elle se prosterne devant les plumets et les pompons, elle soupire pour un casque doré, elle se meurt d'amour pour un bonnet à poil. Sous la restauration elle ne rêve plus que blasons et couronnes, elle se jette au cou des grands noms, si l'on peut ainsi dire, et met son point d'honneur à coucher avec la haute noblesse, comme elle le mettait à encourager de ses charmes le cosaque envahisseur, après avoir subjugué avec bruit et scandale le guerrier français couvert de gloire. Elle aime la force du jour.

Aussi, sous le triste règne du dernier Bonaparte, à cette époque d'agiot éhonté et de boursicotage ignoble où l'argent était la seule force reconnue et réellement efficiente, la femme n'estimait plus que l'argent. Le temple de l'amour était la bourse dont les grands prêtres étaient tous ces pompeurs de fortunes, tous ces parasites financiers qui grouillaient alors sur le corps social. Vertu, talent, beauté, force brutale même, cela ne comptait plus pour elles. On en voyait, et du meilleur monde, s'oublier jusqu'à lorgner avec une visible envie les diamants qu'étalaient sur leurs tétons flétris et maquillés quelques drôlesses à la mode quoique déjà sur le retour. L'argent était si bien le Dieu d'amour que les épaulettes et les plumets étaient tombés dans l'estime des belles et n'avaient plus d'influence sur leur âme.

De cela on peut conclure que plus l'homme est bas et vil, plus la femme en vue s'avilit.

L'abaissement apparent de la femme est donc toujours l'œuvre de l'homme dont elle est le réflecteur, dont elle accepte l'idéal et les goûts. Elle devient vaillante pour lui plaire quand il est vaillant, elle devient ignoble pour le séduire quand l'ignominie est à l'ordre du jour.

Les hommes ne se demandent jamais d'où provient l'effondrement des mœurs de la femme; ils se contentent, en esprits forts, de la mépriser, sans réfléchir que ce mépris retombe sur eux-mêmes.

Ce qui marque le degré d'abaissement dans lequel la femme était tombée dans l'esprit des hommes, c'est l'opinion qu'en avait la jeunesse. L'enthousiaste jeunesse, malgré ses théories fanfaronnes sur la vertu, malgré ses dédains apparents et vantards qui ne sont que le déguisement maladroit de la timidité et de la méfiance de soi-même, tressaillait jusque-là au seul nom de l'amour. Les mœurs de l'empire avaient supprimé cette émotion juvénile. Chérubin, le petit amoureux de toutes les femmes, celui qui aurait voulu embrasser tout le sexe d'un seul baiser, n'existait plus; c'était à cette époque un moutard usé, blême et froid, sans rougeur et sans rêves, qui, devenu jeune homme, commençait par où jusque-là finissaient les rassasiés de plaisir. La débauche du père avait souillé et empoisonné le fils; comme son papa cassé et avili, il n'avait plus ni amour ni tendresse; il ne séduisait même plus, il payait. Chérubin était devenu le petit crevé.

C'était une triste génération que celle-là !... Et d'ailleurs que pouvait penser de la femme ce petit crevé qu'on avait si bien habitué à ne pas penser? En dehors de la frisure et de la toilette il ne savait à quoi appliquer son esprit ou son activité; il était à charge à soi-même, il ne savait que devenir, son intelligence restait vide comme son cœur, aucune fièvre ne faisait battre son pouls, il était passé à l'état de

machine à digérer et à dormir, et encore ne faisait-il bien ni l'un ni l'autre.

Plus d'ambition, plus de passions, plus de luttes et de colères, les aspirations étaient mortes; un lourd sommeil avait endormi dans la pommade cette jeunesse vieillotte, au cœur glacé et au corps amolli. La débauche elle-même était froide et calculée, les plaisirs empaillés, sans imprévu et sans rires, ordonnés d'avance comme la carte d'un dîner d'apparât. L'apathie intellectuelle n'était même pas compensée par l'activité physique, comme sous le premier empire si emphatique et si bête, mais si agité; c'était l'inertie du cerveau dans sa plus navrante intensité, j'allais dire la démence sénile de la jeunesse française.

A vrai dire, ils ne pouvaient avoir d'autre tendance dans le milieu où ils vivaient. S'ils étaient précoces pour la débauche, si à vingt ans tout sentiment était émoussé en eux, si déjà ils méprisaient la femme et ne la considéraient plus que comme un outil à plaisir, un objet de consommation que l'on paye toujours trop cher, ou, plus tard, un sujet de spéculation qui ne rapportait jamais assez, c'était leur éducation qu'il fallait accuser de cette déchéance; l'exemple du père avait perverti l'enfant.

Quand la bourgeoisie abrutie de peur, affolée par les fantômes qu'évoquait d'audacieux escamoteurs politiques, eût livré ses libertés, quand elle se sentit bien dépouillée de ses droits, bien aplatie, bien bafouée, elle chercha à combattre son dégoût d'elle-même par le luxe et par le plaisir; le bourgeois ayant perdu sa qualité d'homme libre voulut devenir grand seigneur. Or l'argent donne tout, plaisir, gloire et noblesse; tous ces roturiers en quête d'honneurs, tous ces traîtres à la liberté, avides de jouir, se mirent à la poursuite de la fortune et prirent le chemin le plus court. Ce chemin conduisait à la Bourse, le temple de l'escobarderie moderne,

la caverne où les jobards vont se faire dévaliser. Au bout de quatre ans d'empire, la Bourse était l'unique pivot de la vie parisienne et de l'activité française, et la gigantesque couveuse où venaient éclore les fortunes énormes, et, par cela même, les grands noms nouveaux.

De tous les coins du monde accoururent alors les aventuriers, les détrousseurs d'actionnaires, les Robert-Macaires de tout étage, les juifs, les usuriers. Ce monde de parasites donna le ton et refit les mœurs du temps. Aussi quel ton et quelles mœurs! L'honneur, c'était la caisse; pas de caisse, pas d'honneur. Plus que jamais on se prosternait devant les riches drôles, devant les millionnaires qui avaient détroussé votre concierge, votre cuisinière, tous ces malheureux gogos qui veulent de gros revenus avec un petit capital, les naïfs. Si quelquefois on se moquait des moins habiles qui avaient trébuché contre le code et dégringolé aux assises, le plus souvent on plaignait ces maladroits qui n'avaient pas su asservir la chance. Ah! si un jour de dèbine, ils avaient pris dans un gousset une pièce de cent sous; si même, travaillés par les crampes de la faim, ils avaient dérobé un pain en cassant une vitre, la société eût couru de graves périls et n'eût pas trouvé de prison assez dure, de bagne assez mortel pour s'en défaire et pour se venger. Mais ces intelligents coquins s'attaquaient aux millions, et non pas à la menue monnaie; ce n'est pas la même chose! En faisant grand on n'était pas précisément excusé, mais on attirait au moins l'indulgence : les millions graissaient les ressorts de la loi, adoucissaient l'exécution de la justice et polissaient les consciences.

La maladie de l'argent fut terriblement contagieuse et se communiqua rapidement; la fièvre du jeu brûla bientôt tout le monde, il n'était question que des gros bénéfices, et des dépenses scandaleuses des heureux joueurs du jour. Les

filles firent des succès à ces détrousseurs dont les mauvaises mœurs, dont la grossière existence, dont le langage cynique et sans esprit devinrent à la mode.

La jeunesse imite ses anciens. Les mœurs des boursiers furent son idéal; elle trouva du meilleur genre de n'obéir à aucun sentiment, de refouler ses aspirations, de mépriser ce qui n'était pas plaisir vulgaire, sinon ordurier, de n'estimer que l'argent.

Mais les petits crevés n'avaient pas pris aux forbans de la Bourse, avec le mauvais ton et le cynisme, l'audace et l'activité. Ils restaient inertes. Il n'y avait plus qu'un ressort qui donnât une apparence de vie à cette jeunesse languissante, c'était la vanité; l'orgueil n'était plus, il avait suivi le reste. Pour cette génération flasque, la femme n'était qu'une affaire de luxe et de gloriole, un paquet de soie, de dentelles, de fourrures, relevé de ci de là par de l'or, des perles, des diamants et surmonté d'une figure ne déparant pas trop le reste; il fallait par exemple que cela eût du chic, un je ne sais quoi insolent et trivial faisant valoir le luxe qui ruine. C'était là le plaisir. La beauté et la jeunesse n'étaient pas absolument nécessaires pour constituer une fille à succès; les draperies, le déhanchement, et la valeur inscrite à la cote de la galanterie constituaient la vogue.

La beauté?... En vérité, c'était bien superflu! On voyait dans ce temps-là une cagneuse sur le retour, célèbre seulement par sa prostitution, n'ayant même jamais paru au théâtre, usée non seulement par les libertins de Paris, mais par les voyageurs de toutes les parties du monde, se faire un regain de succès et remonter sa clientèle princière en montrant, sur une petite scène et dans le léger costume de Cupidon, ses jambes torses soutenant sans grâce son buste malingre et raboteux. Mais elle était fort entendue; son âpreté au gain constituait son mérite, son chic, son succès, elle

coûtait cher et n'avait jamais de faiblesse; c'était connu. On se la payait, c'était honorable.

Le goût personnel, l'art dans la toilette, l'originalité n'étaient pas plus nécessaires que la beauté; l'argent remplaçait tout. Les couturiers et les couturières étaient les grands et les seuls arbitres du monde des Grâces. Quant à l'esprit, à quoi bon! il y avait un vocabulaire tout fait, qui servait à toutes, toutes répétaient les mêmes phrases, les mêmes plaisanteries, les mêmes mots, cela avait paru dans le journal du matin; celles qui savaient lire couramment s'en servaient le jour même. La conversation était aussi uniforme que les toilettes, plus monotone même, car les marchands d'esprit sont plus rares que les bonnes couturières.

Cette uniformité et cette monotonie étaient devenues le ton du jour; les femmes du monde cherchaient à imiter ces filles ennuyeuses, elles prenaient leurs allures, leur cynisme, leur conversation, leur voix rauque et cassée, leurs couturières et jusqu'à leurs amants. Dans le monde élégant quelques héroïnes avaient parfaitement réussi à paraître aussi cocottes que les cocottes les plus classées; on s'y trompait, et elles étaient heureuses. En vérité, un certain nombre n'étaient séparées des filles que par un rien, un accident de la dix-huitième année : la cérémonie de mariage. Sauf cela!...

De la vertu, dans tous ces mondes-là il n'était plus question, c'était vieillot et caduc, on était d'accord pour en rire, et le mot lui-même était devenu tellement ridicule que l'on pouffait rien qu'à l'entendre prononcer.

C'était le triomphe de l'uniformité, de la banalité. Comme les ifs de Versailles, les femmes avaient toutes une coupe et des allures identiques : grâce aux postiches et aux peintures c'était toujours la même beauté; grâce aux journaux c'était le même esprit. Toute la différence était dans le prix de l'accoutrement et de l'abonnement.

C'est avec cela que tous ces émasculés faisaient l'amour ; ils changeaient de maîtresses sans s'en apercevoir autrement qu'à la dépense ; ils ne les aimaient d'ailleurs que comme un meuble de prix, un bijou cher, et la femme avait plus de valeur qu'un chien et qu'un cheval, parce qu'elle représentait une plus grosse dépense.

Le cœur le plus neuf et le plus tendre, l'adolescent le mieux organisé pour le respect et pour l'adoration n'aurait probablement pu garder ses illusions dans le monde singulier et au milieu de ce cynisme. D'ailleurs la façon dont l'éducation est donnée ne prédispose que trop la jeunesse au mépris de la femme.

Le petit garçon moderne prend les premières notions de la vie entre sa bonne, une paysanne pervertie, une cocotte en chrysalide, et le soldat son amoureux. L'une est faible devant son militaire, l'autre est fort et a le geste dominateur ; l'une porte des jupons embarrassants et a peur des voitures, l'autre ne craint rien, tortille sa moustache, a un sabre sur la fesse gauche et jure d'une voix sonore ; l'une est la faiblesse, l'autre est la force. Le moutard est du sexe fort, il traîne avec fracas son sabre de fer blanc, et mord sa bonne.

Quand le bambin a grandi, on le met au collège ; là, l'indiscrétion des camarades plus âgés et plus savants que lui rendent son instinct plus précoce et lui ouvrent une nouvelle série d'idées. Les mystères de la génération éveillent et excitent sa curiosité. Avec l'appétit de connaître qu'a l'enfance, il cherche avec d'autant plus d'ardeur à s'instruire qu'on affecte de lui tout cacher. Il veut déchirer les voiles qui sont encore fermés devant ses yeux et pénétrer dans le saint des saints ; il brûle de connaître le grand œuvre. Peu à peu les confidences l'instruisent ; avant les appétences du corps son esprit est défloré, excité, et dès qu'il sent poindre en lui la puissance génésique, la Vénus lubrique apparaît dans ses

rêves, au milieu de son travail, au milieu de ses plaisirs d'écolier. La femme c'est la sensualité, la joie suprême à laquelle il aspire avec d'autant plus de force que ce bonheur lui semble être dans un lointain insaisissable.

C'est la seconde notion sur la femme et celle qui primera toutes les autres pendant longtemps.

Mais l'enfant grandit et se fortifie, à la dépravation de l'esprit se joignent les excitations du corps; chaque jour lui apporte une découverte nouvelle, il se sent homme et aspire à le prouver. En attendant il se procure tout ce qui peut l'avancer dans la science du plaisir, il commente l'aventure de la mère Ève, souligne dans les auteurs classiques tout ce qui peut se rapporter à la génération, recherche les livres graveleux et fait ses délices des images obscènes. Oh ! pas de rêve d'amour pur, pas de tendresses idéales; les désirs le plus brutalement lubriques remplissent ces petites têtes blondes.

C'est au régime hygiénique du collège que cette dépravation précoce est due. Les élèves de l'université sont de petits prisonniers dont la vie au grand air est l'exception et la station assise dans une étude ou une classe, la règle; l'expansion de l'esprit est refoulée aussi bien que l'expansion physique. On les commande, on les domine, on ne les gouverne que par la force et la crainte, les maîtres sont des ennemis contre lesquels l'enfant se révolte, ou devant lesquels il s'aplatit; il devient méchant ou fourbe, et, comme son corps, son cœur s'étiole.

Bien peu y échappent.

L'intelligence n'est pas mieux traitée que le reste. L'esprit de l'enfant est surtout accessible aux choses concrètes; tout ce qu'il a pu saisir par les sens, reste imprimé solidement dans son esprit, et ce n'est que peu à peu, de sensation en sensation qu'il s'élève jusqu'aux abstractions les plus diffi-

ciles. Par une erreur singulière on bourre ces petits cerveaux de classifications, d'idées abstraites, difficiles, qu'ils ne peuvent comprendre, qu'ils oublient d'ailleurs comme tout ce qu'ils n'ont pas très nettement compris. A tous les points de vue ce régime est malsain et l'on ne doit pas être surpris que l'esprit des enfants, fatigué par une gymnastique intellectuelle dont il ne voit ni l'intérêt ni le sens, vagabonde dans des rêveries funestes qui ne l'envahiraient pas si le corps était soumis à des exercices fréquents, si l'intelligence était intéressée et si l'étude avait du charme.

Grâce à ce régime intellectuel et physique, à quinze ans l'enfant est ferré sur les choses de la vie galante : il sait le nom des lorettes en vogue, il en possède les portraits, il connaît leur histoire et leurs histoires. Et comment ne serait-il pas imprégné de cette corruption hâtive ? il ne peut faire un pas sans la voir s'étaler sous ses yeux. Avec cette préparation et cette disposition d'esprit, il saisit toutes les traces de manifestation sexuelle ; il n'y a même pas un acte de l'existence qui ne lui paraisse se rapporter à l'œuvre de chair, à l'œuvre de joie. Sous l'empire, les femmes du grand monde avec leur laisser-aller, leurs colloques aussi échevelés que leurs toilettes, leurs réticences, leurs sourires, leurs airs dégagés et sensuels excitaient encore le feu de leur imagination allumée. Aussi rentraient-ils au collège avec une terrible moisson d'observations galantes ; et, pelotonnés dans leur lit, ils s'endormaient en voyant passer et repasser dans leur esprit agité toutes les impressions lascives de la journée.

Et je ne parle pas des vacances, ni des femmes de chambre, ni des amies de maman, ni des petits jeux, ni des bord de la mer où la conscience des femmes est en costume de bain comme leur corps.

Les propos imprudents des hommes faits, les histoires galantes universellement répandues, leur donnaient la convic-

tion que le seul rôle de toutes les femmes est de faire l'amour. Habitués d'ailleurs à voir celles que l'on dit honnêtes copier les filles galantes par la voix, par le ton, par les allures, ils ne saisissaient pas bien la différence et ne comprenaient clairement qu'une chose, c'est que l'une se paye et que l'autre ne se paye pas. Leur première ambition était donc d'avoir une femme du monde, parce qu'à seize ans on n'est pas riche. Ils auraient bien préféré la cocotte parce que tout le monde en parle, parce qu'ils savent qu'on se ruine pour elles et qu'ils préjugent de ce fait, avec leur logique inexorable, que l'on ne peut consentir à des sacrifices pareils que pour de hautes saveurs et des plaisirs paradisiaques. Mais ils désirent la femme du monde par économie. Ah ! s'ils avaient de l'argent, il y a beau temps qu'ils auraient mordu dans la pomme.

Voilà le fond de leur poétique rêverie et de leurs aspirations d'amour.

Et après leur sortie du collège, à mesure qu'ils avançaient dans la vie, leur mépris des femmes augmentait encore ; ils suivaient le courant ne croyant obéir qu'au résultat de leurs observations. Partout ils ne voyaient la femme qu'à son désavantage, parce qu'ils ne regardaient, il est vrai, que certaines d'entre elles, n'écoutaient que les récits vantards des hommes à succès, ne retenaient que les aventures scandaleuses dont le dénouement se fait devant les tribunaux. Dans le monde même qu'ils fréquentaient, le grand monde, si vous voulez, il n'était question que d'histoires d'amour, que de chutes imprévues, que de mystérieuses liaisons ; chaque jour on voyait s'écrouler au milieu de rires indécents, ou de malédictions théâtrales, de solides réputations de vertu ; ils se figuraient lire couramment l'hypocrisie sur toutes les figures, saisir les mensonges dans tous les discours. Enfin, s'ils ne l'avaient vu, ils avaient appris par les gazettes que la

duchesse X... la marquise Y... la comtesse Z... et la baronne ***, étaient au dernier bal dans des costumes qui eussent fait rougir un municipal, l'ange gardien des bals publics.

Le petit crevé, tout crevé qu'il était, n'était pas cependant assez dépourvu de logique pour ne pas conclure que celle qui laissait voir ainsi ses charmes exposait grandement sa vertu, et que selon le moment et l'endroit, elle était toute disposée peut-être à la laisser vaincre. Il lui paraissait donc de plus en plus impossible de croire à une honnêteté qu'il ne trouvait nulle part, pas même dans le monde dit honnête.

Mais lorsqu'il avait pénétré dans le boudoir d'une de ces honnêtes femmes, lorsqu'il avait été aimé dans le monde élégant, il trouvait encore là de nouveaux motifs de dédain pour la femme. La faiblesse qu'on avait eue pour lui, quoique satisfaisant sa vanité, la rapetissait à ses yeux. Il ne comptait pour rien le sacrifice, et n'était pas ému par l'amour ou le caprice; il ne voyait que la victoire remportée et faisait sa tête devant ses amis, et même devant sa glace. Mais il remarquait que cette femme si coquette, si audacieuse dans le monde, était plus pudique dans le tête-à-tête et le demi-jour de l'alcôve, qu'elle ne l'était dans la cohue et sous la resplendissante lumière du bal; il était surpris de constater qu'elle faisait de la pudeur quand l'amant demandait à voir à huis clos ce qu'elle avait étalé publiquement. Cette modestie ennuie le plus souvent ceux qu'elle prétend surexciter, et c'est logique : la femme qui prend en public les allures des filles de plaisir, doit fournir au lit autant qu'elles de cynisme amoureux et d'excitation sensuelle. Et quand il ne trouvait pas tout cela le petit crevé se croyait volé.... et le disait.

Il se piquait de philosophie, le petit crevé, et généralisant avec la facilité des gens irréfléchis, il concluait que la femme honnête n'est qu'une formule, et que celles dont on ne parle pas sont incapables de faire parler d'elles.

Et quand, par hasard, au milieu de ces affirmations impertinentes, on lui objectait l'honneur de sa mère, il répondait : Ma mère?... ce n'est pas une femme, ma mère; c'est une vertu, ça n'existe pas.

D'ailleurs il disait hautement qu'il mettait bien au-dessus de la femme du monde, la cocotte, l'horizontale avec sa science du plaisir, son abord si facile, et la séparation si simple. Elle ne s'en fait pas accroire, celle-là, elle ne porte pas de grands airs, il ne faut pas jouer à cache-cache pour la voir, elle ne parle pas de ses devoirs et de sa honte. Non, elle aime au grand jour, elle se compromet avec orgueil, elle rit aux éclats et peut rire partout à gosier plein. Celui qui a connu les prétendues joies de l'adultère peut-il comparer les innombrables ennuis de l'amour coupable, à la tranquille et joyeuse quiétude de l'amour vénal ? Avec la femme dite honnête : soins, dissimulation, mystère; les ordres et les contre-ordres se croisent, on attend toujours dans l'anxiété; l'éclat de rire est défendu par prudence, on se cache pour être heureux, et le bonheur, souvent, est étranglé au beau milieu. Après la possession, madame votre maîtresse est sentimentale, elle verse quelquefois des pleurs qu'au début on sèche avec ses lèvres, et qui, après quinze jours de possession, donnent des envies irrésistibles de s'en aller. On a mille obligations désobligeantes, on n'est plus maître de son temps, les rendez-vous tombent toujours mal et vous dérangent dans vos réunions amicales ou dans vos parties joyeuses ; enfin on a un mari de Damoclès toujours suspendu sur la tête avec tout son cortège de commissaires, de gendarmes et de juges. Au bout de deux mois l'aventure le plus vivement convoitée devient une lourde chaîne qu'on ne brise pas par vanité, parce que l'on regarde encore sa victoire comme une gloire; par timidité, parce qu'on est jeune quoique crevé; par une sensibilité prétentieuse et de parade, parce

qu'on ne veut pas causer une trop grande douleur à sa maîtresse... Mais quelle scie!...

Comme les choses sont plus charmantes avec la cocotte! on arrive sans soins, sans déclarations, sans tirades sentimentales, sans luttes, sans mystères. Plus de regrets larmoyants, plus de remords humides, plus de mari féroce, plus de commissaire impitoyable. On aime tranquillement, sans sentimentalité ou avec sentimentalité selon la nature, ou le temps, ou l'heure. On ne vit que de plaisirs, de tapage, de bombance; elle y pousse,... beaucoup trop même. On est sans arrière-pensée, sans attaches, sans larmes sur le cœur, sans pression sur la liberté. A peine si l'image du pharmacien passe vaguement dans l'esprit; mais ça passe si vite!

Comment la femme du monde pourrait-elle lutter avec des beautés si commodes? c'était d'autant moins facile que l'on ne voulait plus de ces lenteurs, de ces difficultés qui font le piquant des amourettes; on repoussait tous ces préliminaires charmants qui donnent au désir la grandeur de la passion, le désir à une haute puissance. On avait horreur de ces recherches, de ces poursuites qui charment l'homme passionné, comme la recherche et la poursuite du gibier sont la joie du vrai chasseur. On avait simplifié tout cela, et abandonné le chemin fleuri des écoliers. On voulait aimer en ligne droite, à train rapide; on portait la séduction dans son porte-monnaie, on faisait l'amour comme les affaires.

Cela ressemblait tellement aux affaires que, si entraîné par la vanité on se laissait aller à éparpiller l'argent plus que de raison, si l'on était quelquefois exploité par des filles plus rouées que charmantes, par des joueurs aussi tarés que les brigands de Marathon, il n'en est pas moins vrai que la tendance à l'économie était manifeste et qu'en dehors du fracas indispensable, on s'arrangeait pour jeter de la poudre aux yeux au meilleur compte, et pour aimer à prix réduit. Voici

comment cela se passait, c'était bien simple : de même que les gens qui ne peuvent avoir un hôtel louent un appartement dans une belle maison, de même qu'on achète une part d'agent de change quand on ne peut acheter une charge entière, de même on avait un demi, un quart, un huitième de maîtresse, et tel était plus fier de son huitième à la mode, qu'il ne l'eût été d'une femme légitime, belle, spirituelle et vertueuse. Cela n'est pas une exagération, on n'avait qu'à ouvrir les yeux pour le voir, qu'à écouter pour l'apprendre, car ils ne s'en cachaient pas. J'ai entendu un garcon de vingt ans qui disait tranquillement et non sans une pointe de vanité : j'ai une maîtresse très chic; nous l'entretenons à quatre, c'est moi qui paye le moins, c'est une bonne affaire. Ce jeune cynique était beau garçon, avait ma foi assez d'esprit, sa famille fort honoraable était fort honorée, c'était un jeune homme dit bien élevé, jouissant de 25 000 francs de rentes, bachelier.

Malheureuse jeunesse qui n'avait même pas l'illusion de la propreté et que ne dégoûtait pas cette gamelle.

Au fond de tout cela on trouvait l'ennui; quand les verrous étaient tirés, on bâillait. La fille était lasse de cette vie à laquelle elle était rivée; tous ces amants taillés sur le même modèle, sans gaieté, sans imprévu et sans énergie, l'écœuraient. Elle regrettait les saveurs et les ardeurs de ses amours avec le puant voyou qui la rossait.

Le jeune homme, lui, ne regrettait rien parce qu'il n'avait rien connu, parce que son cœur n'avait jamais tressailli et que la passion ne l'avait jamais emporté. Il trouvait la vie fade malgré la facilité de la débauche, malgré le sans-gêne des mauvaises mœurs, malgré sa liberté de tout faire avec de l'argent; il trouvait la vie mortellement fade, mais n'avait pas l'énergie d'y mettre du piment. Et la jeunesse s'écoulait sotte et décolorée au milieu du marchandage, du tripotage,

des indigestions et de la promiscuité. Il ne retirait de cette existence végétative et pas propre, que cet axiome qui devait faire plus tard le fond de sa philosophie : la femme est le plus cher et le plus ennuyeux des objets de luxe.

Et quand enfin, lassé de cette débauche tranquille, écœuré par ces accouplements sans passion, à moitié ruiné par toutes ces fadeurs, il voulait s'assurer quelque luxe et quelques plaisirs pour ses vieux jours, il se mariait à une femme à dot. Malheur à l'infortunée si elle n'avait pas l'énergie, dès les premiers jours, de le dominer ou tout au moins de se défendre; elle était destinée à être délaissée et bafouée. Les principes de ce petit crevé, abominablement faisandé à son entrée dans la vie sérieuse, étaient irrévocablement implantés dans son esprit, il la méprisait comme les autres, plus que les autres, parce qu'elle n'avait ni leur aplomb, ni leur cynisme. Il la traitait comme il n'eût jamais osé traiter les drôlesses qu'il payait : sa femme, quoique l'ayant enrichi, était à perpétuité sous sa triste domination. Devenu père, il n'en était pas plus sérieux, il se jetait plus profondément encore dans sa vie passée ; les enfants, qui auraient dû le rappeler à ses devoirs d'homme, le laissaient froid, l'ennuyaient peut-être ; l'argent nécessaire à leurs soins et à leur éducation lui paraissait pris à ses plaisirs ; leurs petits désespoirs, leurs rêves joyeux, leur délicieux verbiage même étaient pour lui une cause d'agacement profond ; il abandonnait le ménage et vivait hors de la maison. Il n'avait pas plus le sentiment de la paternité qu'il n'avait eu celui de l'amour, et la mère subissait le contre-coup de cette inertie de leur cœur de père. Au reste, pour quelques délicats, la femme qui a été mère ne comptait plus ; c'était une terre à reproduction et non plus cet idéal baroque qu'ils s'étaient créés en barbottant dans le maquillage des filles ; et d'ailleurs la maternité altère les belles formes.

Quelques-unes de ces malheureuses femmes attachées légalement à ces hommes qui traînaient leur nullité prétentieuse dans tous les salons, dans tous les boudoirs, dans toutes les situations élevées, qui, en même temps qu'ils compromettaient la réputation de leur pays, compromettaient son existence, quelques-unes de ces épouses, dis-je, qui ne voyaient leurs maris que dans leurs moments perdus, entre deux toilettes, ou entre deux cigares, se consolaient avec leurs enfants, n'en devenaient que mères plus sérieuses et plus dévouées, transformant en amour maternel les désillusions et les douleurs de l'amour conjugal. Mais on ne s'occupait pas de celles-là, elles restaient dans l'ombre, leur modestie empêchait d'opposer leur vertu au vice qui se pavanait. Carl Stark, le ridicule aliéniste de Berlin, n'avait jamais entendu parler de ces braves femmes.

Mais il n'en était pas ainsi pour toutes; toutes n'avaient pas cette force et cette abnégation. Souvent pour triompher du dédain du mari, pour le ramener au foyer, elle s'étudiait à imiter les séductions de celles que lui préférait l'époux volage; elle devenait coquette et mondaine, elle cherchait à piquer la jalousie de l'indifférent, elle se lançait dans le luxe, la représentation, la légèreté apparente, et souvent en cherchant à reconstituer son ménage elle le perdait à tout jamais. Alors elle tombait dans les filets d'un de ces forbans de l'amour qui guettent ces désolées du mariage pour les engluer de leurs consolations, de leur amitié respectueuse, de leur indignation contre l'ingrat, jusqu'à la possession finale.

Dans cette extrémité, deux voies sont ordinairement suivies : les unes se taillent une vie nouvelle dans l'adultère et font de leur complice l'intime de leur mari. C'est un époux de cœur qui fait des enfants avec plus d'agrément que l'autre ; il est le commensal fidèle, le cavalier servant, le parrain du dernier, l'ami à tout faire. Et cela dure jusqu'à une catas-

trophe, ou, ce qui est plus ordinaire, jusqu'à ce que l'amant soit rassasié de sa conquête et lâche le ménage. Quelquefois encore ce premier amour illicite n'est qu'un premier pas; un nouvel adultère lui succède, la coupable est toute au plaisir, elle méprise le mari infidèle, le remords n'apparaît même plus, elle se laisse entraîner avec ravissement par la vie déréglée. Peu à peu le luxe affole, le besoin de briller et de séduire est irrésistible, les dépenses grossissent, les dettes arrivent, deviennent énormes, criardes, et, acculée contre le scandale, la belle pécheresse accepte tout d'un bienfaiteur... pour n'être pas déshonorée.

Et quand, chose rare, le scandale qu'on a voulu éviter à tout prix éclate, elle répond aux plaintes et aux accusations de son mari : « C'est votre faute, vous l'avez bien voulu ! vous m'aviez prise innocente et pure, et mon cœur a été foulé aux pieds ! » Et l'ex-petit-crevé, attristé par les brèches faites à la dot aussi bien que par la publicité de son ridicule, s'écriait d'un ton lamentablement ironique : « Oh ! les femmes honnêtes !... » Son malheur confirmait ses doctrines; c'était la démonstration par le fait.

Quand Balzac créa le type de madame Marneffe on cria à l'impossibilité. Quand Augier fit *Les Lionnes pauvres*, on se révolta, on ne parla plus d'impossibilité, il est vrai, mais d'exagération immorale. Les habitudes de la fin de l'Empire démontrèrent que Balzac et Augier n'avaient rien inventé, que ces observateurs de génie avaient décrit une pourriture réelle; le mal se montrait à tous les yeux. Il avait gagné d'ailleurs; les lionnes riches faisaient comme les lionnes pauvres.

L'entraînement paraissait général; c'était une fureur de mauvais ton, de mauvaises mœurs, de vanité enfiévrée et de dépenses folles. La luxure payait les frais de tout ce sot orgueil.

Il y avait assez de victimes de ce luxe, de cette folie de vanité et de dépense, pour qu'une organisation nouvelle s'établît telle que Balzac avec tout son génie ne l'avait pu concevoir. Des agences s'étaient fondées où l'on avait la prétention de procurer des femmes honnêtes à tous les prix; des entreprises de séduction.

Quelques exemples scandaleux de cette corruption faisaient dire à nos petits crevés, aux don Juan de la Bourse, aux héros de l'agio et des tripotages, aux sages de la cour impériale, que toutes les femmes sont de même, et dans tous les mondes, et dans tous les temps; qu'avec de l'argent on vient à bout de toutes les vertus.

Les blasphémateurs !

Quant à la femme du peuple, ils triomphaient. Elle a toujours été regardée, disaient-ils, et par le peuple lui-même, comme la proie de la débauche. L'ouvrier s'amuse de la jeune fille, c'est lui qui la séduit et a ses primeurs; c'est lui, quand il en est las, qui la lance dans la corruption. Quand il se marie, c'est une servante à perpétuité qu'il se donne, en même temps qu'un instrument de plaisir. Par elle il compte faire des économies et vivre à meilleur marché; mais si elle fait trop d'enfants, il l'abandonne, c'est une trop grosse dépense.

Pour lui l'épouse n'est pas une femme; c'est le souffre-douleurs. Les femmes ce sont ces beautés qu'il rencontre, entourées d'étoffes précieuses, dont la peau est fine, dont les mains sont gantées, et qui laissent après elles une odeur délicieuse, provocante, comme une traînée de séduction. Et souvent cette houris, ce rêve d'amour, cette déesse de la volupté qu'il ne peut atteindre, est la malheureuse qu'il a possédée dans sa fleur, qu'il a délaissée et perdue.

Du haut en bas c'était le mépris pour la femme. L'honnête bourgeois même acceptait les doctrines des écervelés et des

fanfarons de vice. Il disait d'un air profond après avoir lu les scandales du *Figaro* : « Toutes les mêmes ; servantes ou prostituées. » Et il s'obstinait à ne pas voir les innombrables femmes vertueuses. Elles étaient autour de lui, il les coudoyait, il respectait celles qui l'approchaient, mais c'était des exceptions. Et, mouton de Panurge, il répétait niaisement l'opinion à la mode suscitée par les gens en vue d'alors, les commensaux de la cour grotesque.

Au reste l'abaissement des mœurs marche parallèlement avec l'immoralité politique; les classes dirigeantes, lorsqu'elles sont vicieuses, donnent à leur époque la réputation qu'elles seules méritent; les puanteurs de la putréfaction masquent les parfums les plus suaves. Qui songe que sous le règne d'Auguste, de Tibère ou de Claude il y ait eu d'honnêtes femmes; qui peut croire qu'au temps de Julie ou de Messaline vivaient des mères de famille vertueuses et chastes; qui pense, d'autre part, que sous la République romaine, pendant que vivaient la mère de Coriolan ou la vertueuse Cornélie, il y avait des prostituées.

L'immoralité tapageuse, la prostitution éhontée se pavanaient donc. Leur tumulte et leur éclat empêchaient de voir ce qu'il y avait d'honneur et de vertu dans notre pays.

Les religieuses, elles, étaient hors rang. On ne les considérait pas comme des êtres humains, celles-là; c'étaient des monstres divins qui faisaient peur, qu'on saluait très bas par prudence, car on ne sait pas ce qui peut arriver; on les entourait de vénération, on se prosternait devant elles, comme les sauvages adorent les animaux dangereux.

Quand on parlait de la femme il n'était en réalité question que des cascadeuses encombrantes et assourdissantes.

L'étranger n'entendait que la voix dominante des gens à la mode; il répétait avec eux que l'honnêteté n'existait plus en France. Pour eux les femmes françaises c'était Rigolette

qui a digéré vingt fortunes, Turlurette dite la Vespasienne des princes, la comtesse X... qui a trois amants, la duchesse Y... qui en a six, la princesse Z... qui ne les compte plus, voilà des femmes!... Le reste c'est des femelles.

Ces femelles-là formaient la grande majorité des Françaises; mais comme elles restaient modestement dans l'ombre, absorbées par leurs devoirs de mères de famille, on oubliait leur existence, elles ne comptaient pas.

En somme deux classes de femmes tenaient le haut du pavé. Les unes s'imposaient par une puissance temporelle entourée de mystère, par la crainte superstitieuse de la religion, par la terreur de la mort et de l'éternité. Les autres entraînaient par l'appât du plaisir, par la vanité enivrante, par l'insolent aplomb, par la fanfaronnade cynique et bruyante.

La religieuse mystique et la prostituée tapageuse dominaient l'opinion. C'était le triomphe des stériles.

II

LA STÉRILITÉ SANCTIFIÉE

Pour attirer l'attention des hommes il suffit de se singulariser dans le milieu social, de contrecarrer les mœurs courantes, de mépriser les lois admises ou de lutter contre elles. Mais il faut posséder une grande puissanee pour s'imposer au monde; le respect procède en général de la crainte. En revanche on ne manque pas de se moquer des originaux ou des révoltés qui ne font pas peur.

Après les échauffourées de Boulogne et de Strasbourg Louis-Napoléon Bonaparte n'était qu'un prétendant burlesque, plus burlesque encore que ne l'était, il y a dix, ans le don Carlos de toutes les Espagnes, que ne l'est aujourd'hui l'aigle vieilli et déplumé du parti de l'appel au peuple. Après le crime de décembre 1852, il devint l'empereur respecté, admiré, congratulé par la majorité du pays, et méprisé seulement par une poignée de républicains et d'honnêtes gens.

Quand un homme est isolé, la puissance nécessaire pour en imposer au monde est difficile à acquérir, et peu d'êtres humains possèdent à la fois la confiance en soi-même, l'astuce, la ténacité, la décision, la cruauté, l'intelligence indispensables pour s'emparer des masses et pour les diriger.

Mais ce qu'un homme seul, même lorsqu'il a un grand génie et une ambition déréglée, ne peut faire que dans des conditions particulières, et avec un concours étrange de circonstances, une agrégation d'hommes médiocres, marchant uniformément et solidairement dans le même sens, y réussit toujours. Les associations qui ne peuvent atteindre le but qu'elles poursuivent sont celles d'où la discipline est exclue et qui n'ont pas su se hiérarchiser d'après le mérite et le caractère. Toute société dans laquelle chacun des membres fait abstraction de soi-même dans l'intérêt de la collectivité, est sûre d'être forte et de primer un jour. La puissance incalculable du clergé le démontre; toute sa force est dans l'abnégation, dans l'effacement de la personnalité devant la raison sociale, dans la discipline.

Les religieuses qui, si chacune d'elles vivait isolée, ne seraient que des dévotes timides ou grotesques sans influence et sans autorité, doivent leur puissance à l'association, au communisme aveugle et servile. D'autre part leur prestige vient de leur séparation absolue du monde au milieu duquel elles vivent comme une race à part, gouvernées par des lois spéciales, visant un but tout différent de celui que poursuit le reste de l'humanité.

Tout, jusqu'à leur costume, les sépare nettement et systématiquement de la société; c'est là une bien grande habileté et l'étrangeté du vêtement ne contribue pas peu à leur donner de l'importance, car c'est bien l'habit qui fait le moine. Quel est celui de mes lecteurs qui n'a pas vu honorer un de ces hommes dont les passions basses, le grossier égoïsme et l'ignorance crasse auraient soulevé le dégoût universel sans la sainte soutane.

En examinant ce que sont ces couvents, en étudiant de près ces ruches et leurs habitantes on reste convaincu que leur agitation, comme l'uniforme et les patenôtres, ne

cachent que l'inutilité et l'égoïsme, et que la religieuse est le type de la stérilité dans ce qu'elle a de plus antisocial.

En recherchant les motifs qui poussent les femmes à entrer dans les ordres, on apprend à connaître la valeur personnelle de chaque élément de ces associations puissantes. Les femmes sont poussées au couvent : souvent par la vocation, c'est-à-dire par l'influence du prosélytisme sur un esprit craintif, vide et sans ressort; quelquefois par dépit; ordinairement par vanité.

La vocation. — Il n'est pas rare de rencontrer chez les jeunes filles des natures maladives, timides et faibles dont le corps débile et les sens glacés laissent au système nerveux une activité anomale; personne n'ignore que l'anémie est une des causes les plus ordinaires de l'exaspération nerveuse, des exaltations sentimentales, des douleurs morales sans motif et sans objet si fréquentes chez la jeune fille en voie de formation, ou qui vient d'être formée, et dont la vie physiologique non équilibrée encore est toujours sous le coup de cette transformation de l'adolescence aussi critique, à coup sûr, que celle du déclin de l'âge.

Si l'on place une de ces jeunes filles dans un milieu de dévotion, si l'on sait ménager les cérémonies religieuses avec leurs séductions sensuelles, si l'on entoure ces natures émotibles et vibrantes de sensations aimables, si les parfums, la musique, les fleurs, les ornements, les costumes frappent leurs sens si facilement excitables, si l'on sait ménager et calculer les jeûnes qui, à eux seuls, peuvent produire des hallucinations chez l'homme le plus robuste, si enfin leurs rêveries sont adroitement dirigées par des prédications éloquentes et imprégnées de ce mysticisme vague et insciemment sensuel où tout est beauté, lumière, amour, abandon de soi, on obtiendra vite une exaltation qui doit fatalement pousser la jeune victime vers la contemplation mystique ; car

le mot amour est magique pour toute femme, même quand la nature ne lui a pas révélé encore qu'il y a les hommes et les enfants à aimer. D'ailleurs le Dieu de ce paradis rêvé, et c'est là le plus beau du mystère, est un homme jeune, splendide, divin, qui a souffert, qui a été supplicié pour sauver le genre humain. Quel attrait pour un cœur sensible!

Certes, ce n'est pas avec le vieux père éternel, ce barbon aux larges épaules, à l'air menaçant et grognon, que l'on séduit les imaginations tendres; celui-là punit, celui-là châtie. Le doux Jésus aime!...

Si les jeunes hommes élevés dans la serre mystique aiment d'amour Marie l'immaculée, Marie éternellement vierge malgré son mari, malgré ses fils, malgré tout, ce qui est bien séduisant pour un novice, c'est pour le blond Jésus, la victime poétique et ruisselante de tendresse, que la jeune fille veut gagner le ciel.

Les héritières, si souvent la proie de la propagande religieuse, sont d'une séduction bien facile grâce à leurs mères que les vanités du monde entraînent et absorbent. Dans la haute société les relations de famille sont distraites, presque indifférentes, tant les obligations sociales sont tyranniques; on aime beaucoup sa fille, mais on n'a pas le temps d'y penser. Aussi jamais l'enfant n'a senti dans toute son étendue la tendresse maternelle, jamais elle n'a pu la comprendre; les trésors d'affection qui remplissent sa jeune âme sont renfermés, refoulés, elle aime sa mère mais n'ose s'abandonner entièrement, à cœur ouvert; elle la craint. Combien de petits chagrins, cependant, ne peuvent s'épancher que dans le sein d'une mère, combien de doutes, de craintes, de souffrances mêmes ne peuvent être confiés qu'à celle qui devrait posséder la confiance absolue de l'enfant et qui la posséderait si elle ne l'avait jamais quittée depuis le jour de sa naissance, si elle l'avait nourrie de son lait, si elle avait de ses mains

soulagé tous ses maux, et de ses lèvres essuyé toutes ses larmes.

Quand une fille, n'ayant jamais connu ce calme et cet abandon du cœur, entre dans un couvent, elle vit au milieu de religieuses béates et confites dans les joies mystiques. Sans cesse elle entend parler de Jésus avec ravissement, comme d'un époux chéri dont la bonté n'a pas plus de bornes que l'amour. Elle apprend que la source de toute consolation est dans les épanchements de la prière, et elle prie avec une ardeur croissante. Elle a maintenant un doux protecteur à qui elle peut tout dire, un ami plein d'une miséricorde infinie toujours prêt à tout entendre et qui la regarde avec des beaux yeux animés d'une divine tendresse. Elle est soulagée par ses confidences solitaires, elle se sent rassurée et croit entendre les consolations et les encouragements du Christ miséricordieux.

Mais les femmes qui portent l'habit et que l'ordination a sacrées, toutes celles qui font partie du régiment des épouses du divin rédempteur sont naturellement plus près de lui encore. Il y a pour elles des préférences, et c'est bien visible d'ailleurs, car les religieuses parlent du ciel avec une familiarité qui fait vite comprendre qu'elles sont dans l'intimité, sinon dans les secrets de Dieu. Elle aspire à se rapprocher encore plus du divin maître, elle veut être aimée au moins autant que les autres.

L'exaltation arrive bien vite et s'exaspère par les discours de l'entourage, des sœurs qui enseignent, de l'aumônier qui confesse et échauffe l'âme, par les sermons des prédicateurs admirés qui viennent de temps en temps, dans une cérémonie d'apparat, faire résonner les murs de la chapelle de leur parole emphatique et théâtrale. L'ordination leur paraît une nouvelle vie, c'est un mariage spirituel, divin, ce sont des degrés gravis vers le ciel, c'est le com-

mencement de la béatitude et l'assurance de la possession éternelle de Dieu, du doux Jésus.

Cette pensée, cette aspiration devient une idée fixe qui guide dans toutes les actions de la vie; on désire être sœur comme on désirerait le mariage véritable; on veut plaire à Dieu comme tant d'autres, qui certainement ne valent pas mieux qu'elle, ont su déjà lui plaire; on espère même passer avant beaucoup d'entre elles, car on les dépasse par bien des qualités du cœur et de l'esprit. Et, qui sait, peut-être sera-t-on la première!

C'est seulement après s'être bercée longtemps de ces rêves du ciel que l'on songe aux choses de la terre, au père, à la mère. Elle les aime certainement, mais qu'est cette tendresse mondaine à côté de l'amour céleste qui l'anime? d'ailleurs le cas est prévu, et si une affection reste encore assez enracinée pour jeter du trouble dans l'esprit, c'est un sacrifice de plus que l'on fait à l'époux divin; n'a-t-il pas dit : quittez votre père, votre mère, vos frères pour me suivre?

Elle quittera donc tout, car elle n'a ni assez d'expérience, ni assez de perspicacité pour voir dans quel gouffre elle se jette, pour deviner combien de douleurs, de regrets, d'amertumes, de désillusions, et d'insensibilité cachent ces airs de bonheur et de jubilation paradisiaque; elle ne peut découvrir les plaies saignantes qui torturent tous ces cœurs, ni deviner les soupirs de regret refoulés dans toutes ces poitrines.

Une fois entrée dans cette voie, la jeune fille suit la route bordée par une double haie de promesses et de soins; c'est bien la religion pure qui anime tout l'entourage, et la vie contemplative du couvent lui paraît déjà un Paradis sur terre. Après l'ordination seulement le but de toutes ces douces hypocrisies se découvrira peu à peu, ses illusions s'envoleront une à une, et le vide de son cœur, qu'elle croyait

combler, ne fera que s'agrandir. Mais personne ne saura rien de ces douloureuses amertumes. Au jour de l'ordination, son intelligence a pris l'uniforme comme son corps, elle endosse en même temps que sa défroque une phraséologie toute faite qui ne dit rien et ne laisse rien deviner, car ce n'est plus par elle-même qu'elle agit, sa personnalité a disparu, elle est soumise à une règle, ou ce qui est plus vrai, aux volontés d'une sœur supérieure.

Ces natures féminines tardives et faibles, à imagination excitable et rêveuse, prennent pour des aspirations célestes, pour un amour divin et détaché des choses de la terre, ce qui n'est qu'un instinct naturel dans une organisation encore incomplète. Les sens ne sont pas encore nés, et l'imagination seule a évolué autour de ce sentiment dominant chez la femme, l'amour.

Il est facile de deviner ce qui arrive, quand la lumière se fait, quand la femme est devenue tout à fait femme, quand elle entrevoit ce qu'est la réelle existence, et elle l'entrevoit toujours, quand enfin elle peut se rendre compte que toute sa vie de malheur est due à un vice d'éducation, et à ses nerfs excitables.

Dépit. — Bien des jeunes filles sont poussées au couvent par les premiers froissements de la vie. Ce ne sont plus celles que délaissent et négligent des mères coquettes et mondaines, des pères affairés ou libertins, mais bien les enfants qui ont toujours été choyées, auxquelles on évitait toute contrariété, tout semblant de chagrin, tout motif de larmes. La douleur paraît d'autant plus grande qu'on a moins souffert et les plus gros chagrins, les plus énormes peines qui frappent la femme à l'aurore de sa vie sont des chagrins d'amour.

L'amour, que la maternité même n'efface pas, domine toute l'existence de la jeune fille. Pas une action, pas un

rêve, pas une sensation qui ne se rapporte à l'amour ; pour elle, aimer c'est vivre, aimer c'est tout. Aussi quand un jeune cœur est pris, est-il pris tout entier, surtout s'il n'a pas été flétri par les plaisirs du monde.

Car celle qui a été trop tôt introduite dans les réunions mondaines ne pense plus à un homme mais à l'homme : elle veut être admirée, aimée par tous, elle sentira une vive sympathie pour trois, quatre, dix d'entre eux, chacun pour des raisons différentes, qui pour ses toilettes, qui pour sa figure, qui pour son rang ou sa fortune ou même ses succès auprès des autres femmes. Celle-là se laisse courtiser par une meute de galants, fait des frais pour chacun d'eux, elle se livre au libertinage du cœur avant-coureur du libertinage du corps ; c'est le premier pas sur la grande route de la promiscuité. Elle n'aura pas de gros chagrins d'amour, cette coquette précoce, la vanité la domine trop pour laisser de la place aux émotions tendres ; elle veut un grand nombre d'adorateurs pour les traîner derrière elle, comme elle traîne ses jupes. Elle désire une cour comme elle a désiré une parure, les hommages font partie de ses atours, ce sont des objets de toilette qui la font remarquer et grandissent l'irrésistibilité de ses charmes. Elle n'entrera certainement pas au couvent par dépit amoureux, car elle n'aimera jamais ; elle n'aura que des aventures, subira des surprises, se permettra, peut-être, quelques caprices, et si un jour la passion l'affole, ce sera une passion toute charnelle ; elle aura rencontré un homme habile en l'art de faire vibrer les corps.

Mais la jeune fille chaste qui a été surprise par ces premières aspirations avant d'avoir sa théorie sur l'amour, celle qui n'a pas été instruite par les confidences des petites amies ou les propos des galantins, celle enfin que la perversion extérieure n'a pas contaminée sera occupée d'un seul objet,

de l'homme qu'elle aime. Son idée fixe la remplira tout entière, rien ne pourra l'en distraire, ni les fêtes ni les plaisirs, ni les hommages.

Et si cette enfant habituée au bonheur constant, à la vie sans nuage, éprouve une résistance, si elle ne peut obtenir l'objet de tous ses vœux, elle qui a toujours tout obtenu, soit que son amant la dédaigne et la délaisse, soit que ses parents fassent une opposition inexorable à l'union qu'elle désire, le chagrin sera immense; c'est le premier.

Elle croira en mourir, sa douleur profonde devra tout au moins être éternelle; ne souriez pas, c'est une certitude poignante.

Sa peine la pousse vers les idées religieuses; elle remplit le vide de son cœur avec l'image de Jésus, le grand consolateur des femmes affligées. L'idée de se consacrer exclusivement à ce divin consolateur s'implante peu à peu dans son esprit; elle appelle cela, en se trompant elle-même, une vocation raisonnée et mûrie, alors qu'au fond il n'y a que du dépit. Et c'est avec une certaine coquetterie, un vague esprit de vengeance qu'elle coupe ses beaux cheveux, et renonce au monde qui n'a su ni la comprendre ni l'aimer; elle s'isole pour être toute à sa souffrance. D'ailleurs, il y une âpre jouissance dans cette mélancolie noire, dans cette douleur solitaire, et l'on voit des rêveurs s'enfoncer avec délices dans les idées tristes et dans les énervements profonds qui les mènent au suicide.

L'entrée au couvent est bien un suicide aussi, mais à longue échéance et avec la perspective du ciel; c'est une fin romanesque et théâtrale, un état nouveau et un nouveau costume, ce n'est pas le désespoir mais un mélange de regret, de colère et d'espérance. La femme qui se jette du haut d'un pont est la vraie désespérée; elle ne pense pas à Jésus et à l'éternité, celle-là.

Il y a une autre sorte de mélancolie amoureuse qui fait quelques victimes ignorées; victimes d'autant plus intéressantes qu'elles sont plus intelligentes et plus fières. Certaines femmes laides ont conscience de leur laideur; elles ont du caractère et de l'esprit, car cette sincérité vis-à-vis de soi-même est chose rare, aussi bien d'ailleurs chez les hommes que chez les femmes. Enfin il y en a. Si elles sont pauvres elles sont délaissées et savent pourquoi; si elles sont riches elles se sentent recherchées pour tout autre chose que pour elles-mêmes. Et je l'ai dit, elles sont fières. Elles prennent le masque de la froideur et se tiennent à l'écart.

Et cependant, comme les autres femmes, elles se sentent nées pour aimer, leur cœur est impressionnable et sensible, elles ont soif de tendresse. Quelle désolation dans ces cœurs qui se sentent déshérités des joies communes ! Les malheureuses regardent leur laideur comme une barrière infranchissable élevée entre elles et le bonheur, elles voient dans l'avenir les dédains, l'infidélité, l'abandon, et tout leur être se révolte.

Cependant la beauté disparaît vite, peu à peu chaque beau trait s'efface dans une ride, et l'intelligence reste; c'est le seul charme qui ne s'efface pas. Elles n'y pensent pas, les pauvres filles! La rencontre d'une femme belle excite leur jalousie, éveille leurs regrets, leurs douleurs. Elles souffrent horriblement, la vie est un lourd fardeau que la timidité rend insupportable; seules chez elles, la nuit dans leur lit, elles gémissent sur leur triste destinée, et si elles n'ont pas un jeune frère à soigner et à élever, si elles n'ont pas de vieux parents auxquels elles pourront consacrer leur vie, qu'elles pourront entourer de tout cet amour contenu et mystérieusement renfermé en elles, leur cœur meurtri ne verra que le couvent comme refuge, et Dieu comme adoration. Elles se suppriment du monde.

Certes elles sont à plaindre et l'on doit les regretter plus que toutes : elles eussent été de si tendres mères!

Mais est-ce là une vocation? Et tout ne valait-il pas mieux que cet inconnu, que cette abdication morale, que cette longue et inutile agonie?

La Vanité. C'est la grande pourvoyeuse des couvents. La jeune fille qui a eu de l'éducation et a vécu dans un certain milieu s'est habituée à dédaigner tout artisan, tout homme qui fait œuvre de ses mains. Celle qui a porté les toilettes qui la classent dans le monde, et il faut tenir grand compte de cette cause qui toute futile qu'elle soit joue un très grand rôle dans la vie des femmes, ne voudra pas descendre, selon l'expression ordinaire, et refusera de se marier même avec l'égal de son père dont la position est honorable mais précaire, misérable, voisine de la misère.

La fille d'employé en est le plus lamentable exemple. D'un côté elle a entendu parler du monde, et l'a même entrevu; mais elle ne peut le fréquenter quoiqu'elle soit de la même caste bourgeoise, quoiqu'elle ait la même éducation, souvent même une éducation meilleure; elle est pauvre. De l'autre côté, elle connaît tous les défilés et toutes les douleurs de la gêne, elle sait que l'hypocrisie qui consiste à simuler l'aisance est la vie constante de sa famille et doit être sa destinée. Que de sacrifices elle s'impose pour avoir une toilette présentable et indispensable d'ailleurs : elle économise sur la nourriture, elle travaille en cachette de ses mains, elle souffre mille morts d'avoir des gants fanés, des bottines reprisées et meurtries. Il faut sortir de ce dilemme; mais que faire?

A moins qu'un amour violent ne s'en mêle, il faut refuser tout mariage qui doit perpétuer cette vie de sacrifices constants, cette existence bornée où la misère cachée est la seule perspective possible. Tant qu'elles sont jeunes elles se font des illusions, et se croient appelées à de brillantes destinées :

elles attendent un prince charmant quelconque, et refusent avec dédain tout parti qui pourrait la maintenir dans la position où elle est née. Mais avec l'âge les illusions s'envolent, la malheureuse voit trop tard que le prince charmant n'est pas pour elle; la fortune appelle la fortune.

Le couvent est alors un but, une ambition. Non seulement en devenant religieuse on ne baisse pas de condition, mais au contraire on s'élève. Les plus grandes dames vous respectent, vous vénèrent, on traite avec elles d'égale à égale, et si elles ont la fortune et le titre, vous avez la puissance de la congrégation, vous dominez. On tend donc de toutes ses forces vers cette vie assurée au point de vue matériel qui, en même temps, assigne dans la société un rang très enviable. Et on fait vœu de chasteté pour ne pas rester vieille fille.

Dans les campagnes, la chose est encore plus sensible. Que des sœurs viennent dans un village pour fonder une école ou une œuvre quelconque, et l'on voit bientôt les paysannes les plus jolies et les plus intelligentes partir pour l'armée des amantes du Christ. Personne ne se doutait de cette vocation, elles-mêmes moins que tout le monde; mais elles sont frappées par la vénération dont toutes ces femmes costumées en saintes sont entourées; les gens du château, le curé, le maire et les notables tirent très bas leur chapeau devant ces dames qui acceptent ces politesses comme chose due. Attirées par les bonnes sœurs, enchantées du vernis de bourgeoisie que cette fréquentation leur donne, elles arrivent à ne pas quitter le couvent.

Bientôt on remarque qu'elles deviennent pincées, sucrées, qu'elles trottent menu comme les grandes dames, baissent les yeux comme des pensionnaires, et prennent des airs d'aristocratie vis-à-vis des gens de leur condition. Elles ne tardent pas à dédaigner et les jeunes gens du village, et leurs anciennes compagnes, pour vivre constamment avec

les béguines; il n'est que trop visible qu'elles souffrent profondément dans leur vanité quand elles rentrent dans la famille au milieu des parents aux mains calleuses et au visage brûlé par le soleil.

Cette belle dévote a déjà le dédain du paysan, la vanité l'empêchera toujours de se marier avec un travailleur de terre; elle veut devenir dame et le seul moyen est de prendre l'uniforme de la religion. Elles ont bien rêvé le mariage, elles y ont même pensé beaucoup parce que l'orgueil ne peut empêcher l'indiscrétion des sens; mais elles cherchent un rang, elles aspirent au titre de bourgeoise comme certaines bourgeoises aspirent au titre nobiliaire, et sachant bien qu'au village le mariage entre un bourgeois et une paysanne est plus impossible qu'une mésalliance au faubourg Saint-Germain, elles vont au couvent.

Que j'en ai vu de ces jolies filles quitter le village pour n'y jamais rentrer; car une fois dans les ordres, elles ne reviennent pas dans le pays qui connaît leur naissance, et où leur dignité aristocratique pourrait être amoindrie par une parenté hâlée et malpropre.

Voilà les causes le plus ordinaires qui poussent les femmes au couvent, et les font renoncer pour toute leur existence à l'amour, à la maternité, à la famille, avant d'avoir pu comprendre leur grandeur et leur nécessité. Qu'arrive-t-il à ces innocentes?... toutes finissent par souffrir profondément. Quelques-unes, ambitieuses, trouvent carrière à leur activité et à leur désir de domination, mais le plus grand nombre reste subalterne, soumis à la tyrannie d'une femme souvent capricieuse ou implacable, d'un gouvernement rude, injuste et violent. Combien parmi elles, revenues des premiers rêves et des caresses de l'embauchement, regrettent amèrement leur vie engagée, perdue à tout jamais. Quoique les vœux ne soient plus perpétuels, l'orgueil les empêche de quitter un

habit qui les a, pour ainsi dire, scellées au couvent; et d'ailleurs oseront-elles jamais être défroquées, auront-elles l'énergie de se mettre au ban du seul monde qu'elles connaissent, le monde cagot.

Et si elles sont sacrifiées, si elles doivent ne jamais connaître les douces intimités de l'amour et de la maternité, si elles sont destinées à l'isolement, même dans une communauté nombreuse, toutes ces douleurs, toutes ces désillusions tournent-elles au moins au profit de l'humanité?...

Dans toutes les fonctions que remplissent les religieuses, une idée doit dominer tous leurs actes : l'intérêt de la communauté, le prosélytisme. Elles auraient pu compenser leur stérilité sexuelle en se livrant sérieusement à l'enseignement. Dans leurs innombrables écoles l'instruction n'était rien, l'intérêt du couvent était tout. Aussi leur enseignement était-il déplorable; en 1876 il avait été consigné dans les rapports de l'inspection générale des écoles primaires que sur quatre-vingt-neuf départements il n'y en avait que six où l'éducation congréganiste était regardée comme suffisante, et parmi ces six se trouvait la Seine où, pour Paris au moins, la surveillance des écoles par le conseil municipal était si attentive et si sévère.

Et d'ailleurs, en dehors du maigre rudiment qu'elles enseignaient mal, que peut-on apprendre de la vie, de ses obligations et de ses devoirs, avec ces pauvres religieuses? Elles n'en connaissent pas le premier mot, et ne l'ont entrevue qu'à travers les prédications d'un prêtre qui lui-même ne la connaît pas davantage, ou plutôt qui ne l'a apprise que par la confession et n'en sait que les mauvaises et honteuses passions; car son oreille est comme l'égout collecteur des vices humains. Comment expliqueront-elles aux enfants les charges de l'existence, elles qui se sont débarrassées de toutes les charges; comment prépareront-elles aux nobles

devoirs de la famille, comment feront-elles sentir ses grandeurs, elles qui considèrent le mariage comme un abaissement, elles qui prêchent le célibat et la virginité, ce qui est l'infériorité réelle. Elles sont habituées à remplacer tous les sentiments humains et sociaux par les utopies célestes, l'idée d'activité disparaît dans leur enseignement derrière l'idée de contemplation, et elles donnent comme défense contre le malheur et l'infortune, la prière. On souffre, on a faim, il faut s'adresser à Dieu; Dieu n'oublie pas les siens. D'activité, d'initiative personnelle, de lutte, il n'en est pas question; on doit attendre tout du ciel et offrir ses douleurs en holocauste. C'est professer l'inertie, la passivité, et préparer à la mendicité. Une seule bataille est prêchée, celle qui doit exalter la religion et rendre tout-puissants ses serviteurs.

Mais la sœur hospitalière! n'est-ce pas l'incarnation du dévouement, de l'abnégation, de la charité qui sacrifie tout, jusqu'à l'existence, au soulagement de ceux qui souffrent? Est-ce donc une stérile aussi?

Examinons de près.

Dans l'hôpital, en effet, le public ne voit et n'admire que la religieuse; selon lui, c'est elle qui soigne les malades, c'est elle qui panse leurs plaies, on est presque convaincu que c'est elle qui les guérit. Le médecin, lui, fait son métier, l'élève l'apprend, et l'infirmier ne compte pas. Le médecin, l'élève et l'infirmier, cependant, font seuls la rude et dangereuse besogne; c'est la religieuse qui en a l'honneur. Le badaud est toujours le même : son esprit n'est frappé que par ce qui remue, bourdonne, tracasse. Qu'importent ceux qui travaillent; il ne voit que la mouche du coche et admire sans réfléchir.

L'infirmier, la fille de service, ces malheureux chargés, pour une rétribution illusoire, de tout ce que l'hôpital a de plus fatigant et de plus répugnant, sont dédaignés, presque

méprisés. Ce sont eux qui rendent si propres et si luisantes les salles, et c'est la sœur que le visiteur complimente; ce sont eux qui nettoient le malade, recueillent ses déjections, manient les linges souillés par ce qu'il y a de plus repoussant et de plus nauséabond; ce sont eux enfin qui assistent aux opérations, lavent le sang répandu, et portent à l'amphithéâtre les chairs chaudes, pantelantes, vivantes encore; ce sont eux enfin qui manient le cadavre et le transportent à la salle des morts. Ah! c'est un métier rude, où les journées se passent dans les fatigues physiques, dans les soins les plus répugnants, au milieu de la souffrance, de l'agonie et de la mort; où les nuits sont traversées par les cris de douleur et souvent, comme dans le jour, par les besognes les plus énervantes et les plus horribles.

Mais tout le monde se demande comment la sainte religieuse peut vivre ainsi au milieu de ce que l'humanité a de plus navrant et de plus épouvantable.

A chaque minute l'infirmier affronte la mort. Et je ne parle pas seulement de cette atmosphère empoisonnée qu'il respire sans cesse, la nuit comme le jour, car il n'a pas la communauté, lui, où il peut aller se distraire avec des compagnons, et prendre un long bain d'air salubre; mais dans le maniement constant des déjections pestilentielles, des linges imprégnés de tous les détritus des plaies, de toutes les pourritures humaines, il peut à chaque instant trouver une mort cruelle. Elle pénètre en lui par la blessure la plus légère, par l'éraillure la plus insignifiante, la plus invisible même. Une piqûre d'épingle, dans ce hideux fouillis, le tue.

Et quand il meurt, qui donc en parle?

Mais on plaint la sœur, ce contremaître omnipotent qui commande, règne, mais ne met pas la main à la besogne dangereuse. Elle surveille, ordonne, gourmande, distribue les vivres, et fait prier avec autorité, quelquefois avec tyran-

nie, avec cruauté même. Sa mission, dans la réalité, c'est de sauver les âmes, elle veut les envoyer au ciel quand même ; le corps peut souffrir ! La sœur d'ailleurs est maîtresse dans ses salles, et à Paris, quand elles étaient encore dans les hôpitaux, aussi bien qu'ailleurs, la communauté avait toujours le dernier mot, tout s'inclinait devant sa puissance occulte, médecins et administrateurs.

Bien des personnes connaissant tous les détails des services hospitaliers, convaincues que l'abnégation et le dévouement des sœurs ont été grandement surfaits, se demandent cependant comment ces femmes peuvent vivre au milieu de ces misères. Rien que l'aspect d'une de ces salles de souffrance, rien que le récit d'une opération sanglante donne le frisson de l'horreur, exalte l'imagination, on croit sentir le couteau entrer dans ses chairs. Comment une femme peut-elle assister chaque jour à ces terribles spectacles, elle qui, en général, a le cœur tendre et l'âme sensible. Elle souffre en effet quelques jours, comme l'élève, comme l'infirmier ; mais l'habitude de voir souffrir les autres se prend vite. Et la femme d'ailleurs se familiarise encore plus rapidement que l'homme avec ce qu'elle considérait d'abord comme un objet d'épouvante.

Un étudiant en médecine de mes amis, vivant dans sa famille, avait pendu près de sa table de travail, pour avoir toujours sous les yeux la charpente humaine, un beau squelette bien préparé, bien blanc, bien luisant. La tête, avec ses cavités noires et ses dents éblouissantes de blancheur, semblait adresser, à ceux qui entraient dans la chambre, un sourire perpétuel et narquoisement immobile. Au moindre vent il s'agitait d'un balancement raide, et avec des petits bruits inquiétants. Mon ami aimait beaucoup son beau squelette qu'il avait acheté de ses premières économies, et qui lui rendait l'ostéologie absolument familière. Une jeune

bonne, amenée de la campagne, fut saisie d'une folle terreur la première fois qu'elle entra dans cette chambre et jura tous les saints du paradis qu'elle n'y mettrait pas les pieds et quitterait plutôt la famille qui, cependant, l'avait pour ainsi dire élevée. On la calma à grand'peine. On appela le tapissier et le squelette fut entouré d'une belle lustrine verte qui le dissimula avec beaucoup d'art.

Mon ami resta stupéfait quand, trois jours plus tard, en rentrant chez lui après son service à l'hôpital, il surprit la jeune épouvantée de l'avant-veille, soulevant tranquillement la lustrine verte d'une main, et époussetant de l'autre le terrible squelette qui dansait sous les coups du plumeau en souriant de son blanc sourire.

Dans les hôpitaux il en est de même; l'habitude vient vite et la sensibilité s'émousse jusqu'à disparaître complètement, plus encore chez la religieuse que chez tout autre. Le médecin a une famille; l'amour de la femme, des enfants le tient au cœur, les angoisses de la paternité l'ont remué, il a souffert des souffrances de ceux qu'il aime, il tient à l'humanité par les liens les plus étroits; il est maître de son émotion par devoir, mais il est émotible. La malheureuse religieuse, elle, n'aime rien, sa faculté d'aimer s'est même desséchée dans la solitude et dans le vide; elle n'a qu'un but, le ciel. L'être humain est comme une abstraction; le corps, la chair sont une écorce vile; la souffrance est un bienfait ou une juste punition; ce sont au moins là les phrases dont sa tête est farcie et dont sa bouche est pleine. Elle est entièrement possédée et dominée par son véritable métier, le prosélytisme.

J'ai cependant rencontré quelques-unes de ces femmes dévoyées qui avaient gardé toute l'impressionabilité de la jeunesse, toutes les délicatesses et toutes les ardeurs d'une âme tendre; deux surtout. Mais quels profonds mystères dans ces cœurs; une image adorée y était encore fixée, et

bien des soupirs de regret s'échappaient de leurs poitrines quand elles voyaient des petits enfants, ou entendaient le récit d'une histoire d'amour. Elles répandaient sur tous les êtres humains l'immense tendresse qu'un seul avait fait naître.

Je ne dis rien du médecin et de l'élève qui soignent, opèrent, pansent et affrontent, en connaissance de cause, la mort plusieurs fois par jour; leur martyrologe est assez éloquent. D'ailleurs on n'a pas d'éloges à leur faire; ils accomplissent leur devoir professionnel.

Il y a enfin des religieuses qui vivent absolument cloîtrées et n'ont d'autre idéal et d'autre but que la prière et leur propre salut. Elles ont bien la prétention de se consacrer au bonheur éternel de tous ceux qui font partie de l'église catholique, apostolique et romaine, de prier le Dieu vengeur de convertir tous les hommes, et d'implorer sa miséricorde pour faire disparaître au plus vite et brûler éternellement tous les protestants, juifs, bouddhistes, athées, libres penseurs et autres païens qu'ils soient honnêtes ou malhonnêtes, coquins ou vertueux. Elles savent bien que tout cela ne sert pas à grand chose puisque, en somme, il n'y a selon leur doctrine de sauvés que ceux qui se sauvent tout seuls. Mais on ne peut, en vérité, avoir l'air de ne penser qu'à soi-même.

Ce sont bien là des parasites, vivant de leurs semblables sans concourir au travail commun, des improductives dans le sens le plus absolu du mot, qui tout le jour égrènent des chapelets, mâchonnent des patenôtres, et parlent à Dieu dans un mauvais latin qu'elles comprennent peu; elles occupent dans la société juste la place du moulin à prières chinois avec cette infériorité sur l'instrument religieux du Céleste-Empire, qu'elles ne peuvent pas dévider autant de prières à la fois. La complète stérilité de ces nonnes n'a pas

besoin d'être démontrée, elle saute aux yeux, c'est le parasitisme social le plus éhonté.

Et cependant elles ont la fortune, elles ont la puissance; l'une soutient l'autre. En s'adressant aux nobles sentiments, ou en spéculant sur les terreurs des faibles et des vieillards, en se livrant à mille petits commerces que l'étiquette de charité et de sainteté rendent plus productifs, en trafiquant des loques miraculeuses, des ossements apocryphes, des eaux claires de Lourdes et de la Salette, elles drainent la fortune publique par les quêtes, la vente des reliques, les testaments.

Doit-on être surpris de l'envahissement progressif et sans trêve de la société par ces corporations si fortes par l'abnégation et par l'obéissance aveugle de leurs membres, si intimement unies entre elles, qui marchent comme un bloc vers le même but, qui pénètrent partout, touchent par leurs mille bras à toutes les familles comme à toutes les bourses. Ces gens du ciel, qui se disent séparés du monde, se mêlent avec passion à toutes les affaires du monde, et de même qu'en prêchant le mépris des richesses ils les accaparent, de même en parlant toujours de Dieu ils ne s'occupent jamais que des hommes. Ils se dérobent aux regards, mais sont partout; et dans tous les recoins de notre société affolée on sent le souffle de leur génie accapareur et tyrannique.

Ce sont eux qui, en 1849, ont poussé la République française, elle en est morte, à faire la guerre à la République romaine en faveur du pape; ce sont eux qui ont conspiré pour Louis-Napoléon, qui l'ont poussé au trône, qui ont encouragé et béni ses assassinats; ce sont eux qui, en 1872, au lendemain de nos désastres, alors que le sang de nos défaites mouillait encore le sol, ont agité la France pour la forcer à faire la guerre à l'Italie et à rétablir sur son trône Pie IX, ce vieillard maladroit qui, à force de vouloir être divin, a ruiné pour toujours la superstition catholique. Ils ont ins-

piré la réaction le 24 mai 1873, celle du 16 mai 1877, ils ont toujours été les artisans sérieux des conspirations monarchiques. Et, aujourd'hui, ils cherchent à embrigader les ouvriers qui souffrent, à les lier dans leurs cercles catholiques par les bas intérêts, à les ameuter contre cette République débonnaire qu'ils cherchent à faire assassiner par ceux qu'elle a délivrés de leur servitude.

Certes l'œuvre des congrégations ne se fait pas au grand jour, elles agissent sans bruit, dans l'ombre; on conspire, on séduit, on capte à voix basse, de bouche à oreille, au confessionnal, dans le cloître, au chevet du malade; c'est continu et sans trêve. Les religieuses, malheureuses femmes crédules, ne travaillent pas en réalité pour elles-mêmes, mais pour une cause qu'elles ne comprennent pas; elles ont été fanatisées par la bande noire avide de tout pouvoir, qui décréterait une Saint-Barthélemy universelle pour saisir la domination du monde. Une fois dans les mains de cette puissance il faut obéir, il faut passer au laminoir, et les pauvres filles y passent.

La puissance qu'ont les congrégations dans la société est d'ailleurs une consolation pour quelques-unes; les femmes ambitieuses y trouvent une compensation à l'écrasement perpétuel de leur volonté, et à la lutte incessante et cruelle contre leurs passions. Il faudrait à une mère de famille un bien grand génie pour prendre dans le monde l'influence et l'autorité qu'une religieuse acquiert rien qu'en endossant une défroque et en faisant couper ses cheveux. Mais pour une bien chétive et bien inutile puissance, que d'écœurements et de douleurs il faut subir.

Les joies mystiques, bien vite éteintes, les appas de la vanité, les satisfactions de l'orgueil ne font pas disparaître les souffrances; la vie monastique a un cruel revers de médaille qui remplit de tristesse et de larmes la vie de ces

femmes qui ont tenté d'échapper aux lois de la nature, et essayent d'oublier qu'elles ont un sexe.

Quelle est la jeune fille qui en rêvant à l'amant de son cœur n'a pas entrevu tous les devoirs d'épouse comme autant de bonheurs, l'obéissance même comme le reste. Dans le mariage, la maternité au moins si l'amour a disparu, est une compensation, et fait oublier les ennuis de la sujétion. Dans le cloître il n'y a pas de compensation; les petites douleurs deviennent de réels chagrins, les luttes les plus futiles de la vie en commun, les injustices de l'autorité toute-puissante et sans appel, prennent des proportions énormes pour ces cœurs que rien n'occupe, que rien ne distrait, dont le vide grandit tous les jours. Elles n'ont pour toute consolation que ce Dieu invisible et impuissant, cette fumée, ce rêve qui n'exauce rien de ce qu'on lui demande, qui ne soutient jamais efficacement le bon droit, qui laisse persécuter la cause juste. Que de tristesse silencieuse, que de désespoir contenu dans quelques-unes de ces âmes.

Mais ce sont là les petites misères; il y en a de grandes. Si l'on se rend compte de la puissance absolue, sans contrôle, de la supérieure sur sa communauté, si l'on se rappelle que l'œil de l'autorité civile ne pénètre jamais dans ces saintes prisons, on ne sera pas surpris par les monstruosités que le hasard révèle de temps à autre. En février 1869 la Belgique entière était émue par un fait grave qui s'était passé dans une des principales communautés du pays. Je cite textuellement la *Chronique* de Louvain :

« Non loin de Louvain, hors de la porte de Bruxelles, se trouve un couvent. Pour un motif odieux, il a plu à la supérieure de ce couvent de faire enfermer dans un cachot souterrain, sorte de cave humide et malsaine, une des religieuses de la communauté. Quand je dis une religieuse, je devrais dire six religieuses, car elles étaient six en effet

odieusement sequestrées quand la police est arrivée, mais une seule est en cause dans l'histoire que je raconte.

» Cette nonne, appartenant à l'une des premières familles de Louvain — dont nous tairons provisoirement le nom, — cette nonne, désespérée de la dure captivité qu'elle subissait, parvint, il y a quelques jours, à faire connaître à son beau-frère la situation où elle se trouvait.

» Le soupirail qui donnait un peu de jour à son cachot s'ouvrait sur le jardin où un homme travaillait. Elle attira l'attention de cet homme, parvint à l'attendrir, obtint de lui qu'il lui passât de quoi écrire et qu'il se chargeât de faire parvenir à son adresse une lettre qu'elle écrivit.

» Au reçu de cette lettre, M. X.., le beau-frère de la recluse, se rendit immédiatement au couvent et demanda à la supérieure à voir sa sœur...

» On lui répondit que la sœur... était en retraite et qu'on ne pouvait la voir.

» — Je repasserai, répondit simplement M. X...

» Il revint, en effet, trois heures après; mais il se fit accompagner par un personnage qui provisoirement resta dehors.

» Il demanda encore à voir sa sœur.

» — Je vous ai dit, monsieur, qu'elle est en retraite. Il est impossible que vous la voyiez.

» Telle fut la réponse de la supérieure, réponse faite avec une nuance d'humeur.

» M. X... sortit et rentra bientôt, renouvelant sa demande.

» La supérieure, inquiète de cette insistance et visiblement troublée, balbutia quelques paroles; mais M. X... y coupa court en ouvrant la porte et faisant entrer le commissaire de police.

» On descendit à la cave et on y fit descendre la supérieure qui avait totalement perdu la tête. On fit ouvrir le cachot où depuis plusieurs jours gémissait la prisonnière. Ce fut elle

alors qui indiqua le cachot où cinq de ses compagnes avaient été enfermées; on délivra les pauvres filles, qui n'eurent rien de plus pressé que de profiter de la présence du commissaire pour s'échapper du couvent et retourner dans leurs familles.

» Un procès va être intenté à la supérieure, et ce procès promet des révélations piquantes.

» Savez-vous pourquoi les nonnes en question avaient été enfermées? Parce qu'elles avaient refusé d'engager des signatures en vue de fournir à la supérieure de l'argent, dont elle a, paraît-il, un continuel besoin. »

A Varsovie, le même fait s'était présenté et avait ému toute l'Europe; mais pour ces quelques crimes découverts, combien doivent rester cachés, combien de malheureuses ont dû faire de ces retraites forcées dans de noirs *in-pace?* La société a-t-elle une seule garantie contre ces excès, et les tristes exemples que le hasard lui a découverts ne devraient-ils pas lui faire ouvrir les yeux, la forcer à se livrer à une surveillance active et sévère?

Ce sont là, je le veux croire, des exceptions; toutes les supérieures n'ont pas, je l'espère pour l'humanité, ces instincts de tyran et de bourreau.

Mais si les religieuses n'ont pas à craindre partout ces odieuses souffrances, nulle part elles ne peuvent éviter un autre genre d'épreuves qui leur viennent d'elles-mêmes, de leur constitution, de leur organisme.

Toutes, même celles dont l'existence est remplie par les devoirs de l'enseignement ou par les fonctions hospitalières, sont agitées tôt ou tard par les passions humaines. Les instincts physiologiques se développent plus tardivement chez celles qui prononcent leurs vœux par vocation que chez les autres femmes, car elles sont d'une complexion froide et d'une vitalité médiocre; l'âge seul donne les forces néces-

saires pour que les excitations naturelles puissent surgir. On voit des nonnes de vingt-cinq à trente ans qui jusque-là avaient été d'une sérénité absolue, d'une humeur angélique, devenir inquiètes, emportées, d'un caractère inégal, aussi étrange et variable que celui de la jeune fille excitée par les premières fréquentations du monde. Tantôt elles recherchent la société des hommes, sont avec eux avenantes, aimables, mais embarrassées et rougissantes, offrant ce charme attractif de toute femme dont les sens sont émus; tantôt elles les fuient, sont brèves, sèches dans leurs paroles, s'emportent facilement, paraissent irritées contre tout et redoublent de prières et de macérations. Elles ont peur d'elles-mêmes, se reprochent leurs pensées et l'agitation de leurs nuits.

La surveillance réciproque dont elles s'entourent sauve ordinairement celles qui se trouvent en contact avec le monde; l'habit les protège aussi car il annonce à chacun : ici il y a de la vertu; et peu d'hommes osent affronter un échec. Si les femmes à l'air déluré, à tournure élégante et facile sont si fort courtisées, c'est que les coureurs d'aventures comptent sur une séduction facile et commode. Cependant les habiles qui ont la patience d'épier le moment propice pour glisser quelques paroles aimables à l'oreille des saintes filles, les audacieux qui poussent l'effronterie jusqu'à la conversation chastement tendre, hypocritement amoureuse, sont surpris de la facilité avec laquelle ces malheureuses abandonnées écoutent cette musique toute nouvelle, le chant du mâle. Comme toutes les ingénues elles restent immobiles, sans répondre, comme pétrifiées, les yeux baissés, la lèvre pâle, émues par une pudique terreur; mais le doux tressaillement qu'elles ont éprouvé les attire, elles prêtent de nouveau l'oreille. Bientôt la nécessité de garder ce secret sans importance encore, grandit l'importance du secret, leur tête en est pleine, et la nuit les douces paroles

résonnent encore, les rêves sont radieux et laissent au réveil comme un parfum de douce volupté. Voilà les saintes filles lancées sur le grand chemin de l'amour.

Quelquefois le contact incessant de l'homme met celles qui se dominent et se maîtrisent dans un état d'érotisme maladif et horriblement douloureux. Le feu intérieur se cache sous les dehors d'une piété exquise, car elles se reprochent les obsessions de leur pensée, leurs désirs, leurs nuits cruelles, et cherchent à glacer leur imagination par les prières, par les macérations, par le jeûne. Mais les excitations persistent et grandissent, les songes sont traversés par des illusions si enivrantes qu'elles voudraient rêver toujours; l'image de l'homme les poursuit partout, à la chapelle comme au dortoir, pendant la prière et les lectures pieuses où le mot amour revient sans cesse, et les émeut. Malgré la volonté la plus ferme, malgré l'effort le plus intense, le désespoir le plus profond, leur esprit repart toujours pour le pays des tendres chimères et des rêveries voluptueuses. Que l'on se rappelle la phrase de l'écrivain ecclésiastique : « Étrange mortification !... des nonnes bien confessées, l'hostie dans la bouche avouent qu'à ce moment même elles ressentent l'infernal amant, qui sans vergogne ni peur les trouble et ne lâche pas prise. » Souvent en effet c'est dans le moment même où elles veulent ardemment être tout entières à Dieu, où leurs prières invoquent le calme et la grâce, c'est quand elles se prosternent et demandent merci, que la chair les aiguillonne jusqu'à la douleur, jusqu'au gémissement. Que dans un de ces moments d'émoi le hasard, servi souvent par un homme entreprenant et habile, mette cette femme dominée en présence du mâle, la chute est fatale. C'est à cette surexcitation, à cette violence du désir comprimé qu'il faut attribuer des faits tellement étranges qu'on n'ose y croire : des religieuses se sont livrées à des infirmiers, à ces

pauvres hères répugnants par leur grossièreté, par leurs odeurs, par leurs habitudes. Oui, c'est là le délire des sens, c'est l'oubli de soi, c'est le rut dominateur; c'est la femelle qui tombe sous l'homme, foudroyée par le besoin. Elle revient à elle souillée et désespérée; elle a honte d'elle-même, elle a horreur du mâle qu'elle a subi! Ô désolation !

Ce ne sont pas les seules douleurs. Comme ces femmes s'insurgent contre toutes les lois physiologiques de la nature, elles souffrent par toutes ces lois; et si elles sont pendant leur jeunesse persécutées par l'instinct de l'amour, elles le sont plus tard par l'instinct maternel. Les souffrances sont moins aiguës, mais elles sont aussi profondes et plus durables. Quoique nombreuses dans la communauté, quoique vivant en troupe, en ruche, elles se sentent seules et isolées; c'est la solitude la plus navrante que celle de la femme sans enfants.

La vie leur paraît noire et morne, elles ont en leur âme comme un vide énervant, Dieu ne suffit plus à remplir leur cœur; elles se demandent pourquoi, s'épouvantent, et se croient maudites. Si la vitalité de l'esprit résiste, elles se jettent dans l'ambition, et c'est une diversion heureuse; elles se font insinuantes, habiles, tenaces tant qu'elles ont une espérance. Mais dès qu'elles l'ont perdue, tout s'effondre, et bien jeunes encore leur vie est usée, leur âme découragée et inerte, leur esprit abruti. Elles végètent passivement et mécaniquement, remplissent leurs devoirs comme une pendule réglée, et vont ainsi sans conscience d'elles-mêmes, jusqu'à la mort, la délivrance.

On comprend combien cette existence, si absolument en dehors des lois naturelles, prédispose le système nerveux à tous les désordres; les pâmoisons, les hallucinations, les délires de toutes formes sont fréquents dans le cloître. Le plus souvent on met ces phénomènes maladifs sur le compte

de révélations miraculeuses, d'apparitions divines, ou de contemplations mystiques, On n'ose plus proclamer, quand la folie est bruyante et agitée, l'influence démoniaque comme cela se faisait, il n'y a pas bien longtemps. Et encore que sais-je? De nos jours même, dans bien des endroits, si l'on n'ose plus le dire, on n'en pense pas moins. Ne s'est-on pas livré en grand aux exorcismes, il y a vingt-cinq ans à peine, au centre des pays civilisés, en Savoie. Je parle de l'épidémie d'hystéro-démonopathie que les exorcistes zélés aggravaient et étendaient, et que le Dr Constans de Paris a guérie en supprimant le goupillon et l'intervention divine, et en faisant saisir par les gendarmes et mener en maison de santé tous ceux qui se permettaient d'être visités par Dieu ou par le diable. La guérison fut rapide et définitive.

Dans l'histoire des couvents on trouve des cas nombreux d'épidémies de folie ressemblant absolument au cas de Morzine; et un Dr Constans à ces différentes époques aurait enlevé à la prison et au bûcher de bien nombreuses victimes. Un Charcot aurait mieux fait; il eût arrêté subitement la crise de possession de chacune de ces endiablées, et l'eût fait renaître tour à tour en touchant un point de leur corps. Mais il eût probablement été brûlé lui-même comme sorcier, ou comme Satan en personne.

Je vais citer quelques-uns de ces faits singuliers qui sont la condamnation de la vie claustrale.

De 1491 à 1494, les moinesses de Cambrai sont atteintes d'hystéro-démonopathie; elles se livrent à mille excentricités, courent la campagne, grimpent aux arbres, imitent les cris des animaux et prédisent l'avenir. Le clergé est sur les dents, on exorcise à force; rien n'y fait; le diable continue ses exercices. On envoie le nom des possédées à Rome, et le pape fait un grand effort : il prononce tout haut le nom des endiablées pendant la célébration de la messe. Le diable

s'en rit et reste avec les moinesses de Cambrai. Mais, ô surprise! un beau jour l'esprit du mal avoue lui-même qu'il a été introduit au couvent par Jeanne Pothière, qu'il est son amant en titre et l'a possédée quatre cent trente-quatre fois; que même il s'est livré sur elle à des plaisirs que le diable seul ose avouer, quoiqu'il ne soit pas le seul à s'y livrer. Jeanne Pothière est mise en prison jusqu'à sa mort. Ce qui n'empêche pas ses compagnes de continuer longtemps encore leurs violences et leur tumulte.

En 1550, les nonnes d'Uvertet, dans le comté de Hoorn, sont prises de la même affection : les bonnes sœurs accusent une sage-femme du voisinage qui, malgré ses dénégations, est bel et bien brûlée. La maladie n'en contitue pas moins.

Vers la même époque les nonnes du monastère de Brigitte sont frappées; la maladie débute chez une jeune religieuse qui avait pris le voile par chagrin d'amour. La pauvre fille fut enfermée dans les prisons de l'église.

En 1552, une épidémie de folie hystérique éclata chez les moinesses de Kintorp, près de Strasbourg; au délire général s'ajoutent les convulsions. Si, dans le dortoir, une nonne était prise d'une attaque convulsive, le bruit qu'elle faisait en se débattant déterminait aussitôt un accès chez toutes ses voisines de lit. Le délire général était le plus violent, le plus terrible; elles se meurtrissaient, se précipitaient contre le sol, se mordaient, se couvraient de blessures qu'elles attribuaient ensuite aux violences de l'esprit malin; le délire devenait de plus en plus furieux, elles se précipitaient sur celui qui venait leur porter secours pour le frapper, pour le déchirer.

Une de ces malheureuses, Anne Langon, se sentant envahie par le mal, chercha à le conjurer par les pratiques dévotes; elle fit un pélerinage à Nonhertich, et consentit à boire dans le crâne de sainte Corneille. Mais malgré le saint crâne, et quoiqu'on cherchât à prouver à la nonne que son

état s'était amélioré, elle se sentait en réalité plus malade. Ses attaques hystériques augmentèrent en effet d'intensité, malgré les prières, malgré les conjurations, et ne guérirent que lorsque son père l'eût fait rentrer dans sa famille. Toutefois il suffisait d'une lettre venant de son ancienne supérieure pour lui donner des tremblements généraux et lui faire craindre une rechute.

Cependant la folie continuait dans le couvent et toutes les pratiques religieuses ne faisaient que l'aggraver; une des sœurs les plus jeunes, et en même temps des plus folles, accusa la cuisinière de la communauté de s'entendre avec le diable pour les ensorceler. Elle donnait pour preuve qu'elle voyait autour d'elle des animaux et des ombres ayant les traits de la malheureuse servante, de sa mère et de son frère. On fit brûler la servante et sa mère; mais le diable continua ses fredaines. On aurait cru, raconte Wier, l'historiographe de cette possession, que la mort de ces deux malheureuses n'avait fait qu'accroître l'audace du démon. En effet, un curé et quatre villageois, qui voulurent à leur tour chasser l'esprit malin de ce couvent endiablé, furent eux aussi pris de la maladie des nonnains qui bientôt se répandit dans le village de Hammone, voisin du couvent, et dans le village de Howel. Naturellement on jeta dans les prisons un grand nombre de prétendus sorciers et on en brûla quelques-uns. Les insuccès de cette terrible panacée ne décourageaient pas les bons prêtres, on le voit bien.

Vers 1560 la sœur Gertrude, enfermée depuis l'âge de quatorze ans au couvent de Nazareth, à Cologne, fut prise d'attaques hystériques qu'elle essaya en vain de conjurer avec les moyens que lui fournissaient ses croyances; tourmentée par des hallucinations érotiques, croyant coucher toutes les nuits avec un incube, percevant les sensations voluptueuses que lui procurait son diabolique amant, il resta

avéré pour tout le monde qu'elle était possédée, car les autres religieuses la voyaient la nuit, à leur grand effroi, se livrer à des mouvements lascifs et s'allanguir dans des spasmes voluptueux. On mit à côté d'elle une étole pour la protéger contre l'incube audacieux. Mais le diable passa sous l'étole.

Sa voisine du dortoir fut bientôt prise du même mal, et toutes les religieuses du couvent ensuite; en 1664 la maladie avait atteint son paroxysme, les nonnes n'avaient plus la domination d'elles-mêmes, et perdaient, à certains moments, tout sentiment de pudeur. On les voyait s'étendre sur le dos, fermer les yeux, se livrer à des mouvements honteux, et tressaillir voluptueusement. Au sortir de l'accès elles étaient pleines de trouble et de honte.

C'est la malheureuse Gertrude qu'on accuse d'avoir ensorcelé ses compagnes, cette pauvre enfant qui avait été cloîtrée dès sa plus tendre jeunesse et n'avait pu connaître du mal que ce qu'elle en avait appris dans la maison de Dieu.

Il ressort de l'observation des épidémies de folie dans les couvents, que le délire y prend ordinairement la forme érotique, conséquence presque fatale du célibat forcé, état contre nature qui met toutes ces filles dans des dispositions nerveuses telles qu'il suffit d'une attaque hystérique d'une nonne pour affoler toute une communauté, et faire éclater maladivement toutes ces passions féminines si douloureusement contenues.

Voici le tableau que fait de la crise le terrible inquisiteur Michaëlis, chargé du procès de Madeleine de Mandol, religieuse de Sainte-Ursule, à Aix : « Le 26 février 1611, dit Michaëlis, Asmodée, prince de la luxure, commença d'agiter Magdaleine, lui faisant faire des mouvements déshonnêtes, comme il l'avait fait plusieurs fois à la Saincte-Baume, pour l'amener à une honte... Lors... les médecins et chirurgiens

lui commandèrent de cheminer, puis de s'asseoir et s'efforcer de réprimer ces mouvements. Elle, estant en son bon sens respondit qu'elle ne pouvait en nulle façon; ny eux-mêmes aussi ne la pouvant tenir; de là ils conclurent que naturellement cela ne pouvait être... Cet impur démon sortait toujours par les parties honteuses, dont luy entrant et sortant, Magdaleine en avait honte. »

Il est difficile d'assister à des crises hystériques plus caractérisées, à des scènes de nymphomanie plus brutales et plus typiques. Nous allons voir comment les rêveries érotiques, développées par les besoins physiques comprimés, se mélangent aux superstitions inculquées pour composer un délire démoniaque.

En 1613 les sœurs du cloître de Sainte-Brigitte furent prises aussi d'hystéro-démonopathie. Quelques-unes des religienses de ce couvent avaient assisté au procès de Gaufridi à Aix, et en avaient rapporté toutes les poignantes péripéties et la fin dramatique. Cela suffit pour troubler toutes ces intelligences féminines bourrées de merveilleux et donner le vertige à toutes ces imaginations terrorisées par les sermons sur le diable, sur l'enfer, sur la possession, et la damnation éternelle. C'était bien le milieu qui causait tous ces désordres; dès qu'une religieuse sortait du couvent, elle était guérie, dès qu'elle rentrait, elle était reprise du terrible délire. La maladie durait depuis un certain temps quand Marie de Sains, la plus sainte et la plus vertueuse des nonnes, fut enfermée dans les prisons de l'Official, accusée d'être sorcière. Elle nia d'abord et repoussa avec énergie ces ineptes accusations; puis tout à coup elle avoua tout, et s'accusa de tels crimes et de telles horreurs, que l'archevèque de Malines, qui en avait vu bien d'autres, prétendit n'avoir jamais entendu de pareilles abominations. Tous les genres de maléfices, tous les genres de débauche jusqu'à la sodomie, jusqu'à la

bestialité, tous les genres d'assassinat sur ses compagnes, sur ses parents, sur les enfants, l'anthropophagie même, elle prétend avoir tout commis. Et c'est surtout contre les enfants que la litanie de ses crimes est interminable : elle a tué par le poison, en les étranglant, en leur perçant le cœur d'une aiguille, en les pendant par les pieds ou par les bras, ou par le cou, ou par les parties génitales, en les faisant manger par les loups, ou les lions, ou les serpents, en les jetant aux latrines, en les rôtissant, en les faisant bouillir, en les écorchant vifs, en leur écrasant la tête contre un mur, en les déchiquetant *aussi menu que sel*, etc... Enfin tout ce qu'une imagination enfiévrée peut inventer de plus cruel, de plus horrible, elle le met à sa charge, et les curés l'acceptent, surtout l'inquisiteur Michaëlis qu'elle prétend avoir voulu faire mourir.

Les histoires de possession l'ont tellement frappée que le nom du prêtre Gaufridi qu'elle n'a entendu prononcer que depuis le jugement et le supplice d'Aix, revient sans cesse dans ses discours; il a été son amant avec beaucoup d'autres sorciers et diables.

Puis le côté religieux se manifeste, la superstition déborde. L'esprit de cette nonne, nourri de la métaphysique barbare du catholicisme, applique ses connaissances à l'enfer, disserte sur la démonologie, fait la théorie du diabolisme, si j'ose m'exprimer ainsi. L'enfer a sa trinité, comme le ciel; Lucifer est le père, Beelzébuth le fils, Léviathan le Saint-Esprit. Il y a les commandements du diable, comme il y a les commandements de Dieu : « Tes père et mère haïras; hommes, femmes et petits enfants occiras; usure, larcins, rapines exerceras; etc... » L'antéchrist est né; elle cite textuellement le sermon prononcé par Beelzébuth en l'honneur de sa naissance. Comme Jésus, l'antéchrist a eu un précurseur, fils de Gaufridi ou du diable et de Madeleine de Mandol.

Elle décrit toutes les cérémonies du sabbat, récite les prières, les litanies, les sermons en usage dans les rites infernaux, elle fait le tableau des innombrables lascivetés dont tout ce monde de sorciers et de diables est absolument insatiable, lascivetés d'ailleurs qui font partie du culte.

On voit combien le merveilleux dont on a saturé cette intelligence se transforme en délire, et à quel mélange inextricable des idées mystiques et des passions charnelles aboutissent toutes ces exaltations théologiques et toutes ces théories sans autre base que la révélation, l'apparition et le miracle.

Au milieu du délire les besoins du cœur surgissent, l'instinct d'amour se fait place, ce qui a été contenu et comprimé jusque-là fait explosion, c'est la passion brûlante, exaltée, l'abandon suprême de soi. Jugez plutôt; elle récite son engagement avec le démon : « Je promets, ô Beelzébuth, que je vous servirai toute ma vie, et vous donne mon cœur et mon âme, toutes les facultés de mon âme, tous les sens de mon corps, toutes mes œuvres, tous mes désirs et soupirs, toutes les affections de mon cœur, toutes mes pensées. Je vous donne toutes les parties de mon corps, toutes les gouttes de mon sang, tous mes nerfs, tous mes ossements, toutes mes veines... et ce que créature vous pourrait offrir. Je vous donne ma vie pour votre service, voire même si j'avais mille vies, je vous les dévouerais toutes... parce que vous le méritez et que vous le voulez, et parce que je vous aime, etc... » N'est-ce pas l'éruption passionnelle, n'est-ce pas l'éclat de la compression trop longtemps continuée ? et de même que l'on constate la révolte des sens dans la description de ces hallucinations sensuelles et lascives, de même il faut constater dans cette déclaration enflammée, dans cet abandon d'amour si absolu, la révolte d'un cœur inassouvi.

La malheureuse victime d'un régime cruellement niais, et

de superstitions stupides fut condamnée à la prison perpétuelle, et aussi deux ou trois autres sœurs après elle; ce qui n'empêcha pas la maladie de se perpétuer pendant dix ans dans le couvent des religieuses de Sainte-Brigitte.

Le même délire frappa les Ursulines de Loudun de 1632 à 1639; elles accusèrent le prêtre Urbain Grandier d'être sorcier et d'avoir introduit le diable chez elles. Le malheureux fut condamné au supplice du feu. On le porta sur le bûcher, tout disloqué par la torture, le 18 août 1634. Il y avait parmi les religieuses de ce couvent des personnes de haut parage : les deux dames de Barbezier, de la maison de Nogaret; madame de la Mothe, fille du marquis de Baracé; les deux dames d'Escoubleau, de la maison de Sourdis; madame Claire de Sazilli, parente de Richelieu; et enfin madame de Belfield la prieure, la plus malade et celle qui contribua le plus à la condamnation d'Urbain Grandier. Là aussi elles se livraient à des dissertations exaltées et interminables sur les choses du ciel et de l'enfer, faisaient des théories sur le péché, sur la grâce, sur la puissance des démons, et révélaient tous les mystères du royaume infernal. Mais le délire érotique avait atteint des proportions inimaginables. Je cite textuellement le livre *la Folie*, par le Dr Calmeil : « Presque toujours l'arrivée d'un exorciste suffisait pour bouleverser de nouveau le système nerveux de ces infortunées. A peine Satan était-il conjuré que l'on n'entendait plus que blasphèmes et imprécations. Alors les Ursulines se levaient, passaient leur pied par-dessus leur tête, écartaient les jambes, au point de s'asseoir sur le périnée, cherchaient à arracher le ciboire des mains du prêtre, et au grand scandale des mœurs, voulaient se livrer sur elles-mêmes, à des attouchements révoltants pour la pudeur et pour la religion. »

Il est inutile de citer davantage, c'est toujours la même exaltation mystique, la même irritation des sens génésiques.

Le plus grand nombre des religieuses atteintes de folie qu'il m'ait été donné de voir et d'étudier, offraient les mêmes symptômes. On n'enferme pas ordinairement les théomanes, on les considère comme des saintes et on les laisse mourir de leur sainteté.

La science s'impose aujourd'hui et l'on ne voit plus d'épidémies de folie. Mais si pour un délire quelconque les exorcistes reparaissaient, on verrait la maladie s'étendre et se transformer en épidémie comme à Morzines de 1857 à 1861.

On peut conclure de tout cela que le cloître est aussi dangereux pour celles qui s'y jettent, qu'inutile pour la société. D'un côté l'on ne lutte pas contre toutes les lois naturelles sans subir des souffrances infinies, sans s'exposer au mal le plus cruel. En remplissant l'imagination de surnaturel et de merveilleux on fausse l'intelligence, on l'expose à tous les écarts, à toutes les exaltations, à toutes les insanités, car la mystique divine n'a pas plus de raison d'être que la mystique diabolique. Après avoir prêché la révélation, allez donc dire à un halluciné que ses hallucinations ne sont pas des révélations aussi sûres, aussi vraies que celles que vous prêchez vous-même !

D'un autre côté, en se dérobant aux charges et aux devoirs de la famille, en n'ayant d'autre patrie que Rome, d'autre loi que celle du Vatican, les religieuses se mettent par cela même hors de la société dont elles vivent et qu'elles épuisent, comme la plante parasite épuise l'arbre qu'elle envahit. Si l'on admire encore ces dernières expressions de l'inutilité et du parasitisme humain, c'est que l'esprit de justice sociale est encore en enfance.

Il faut le constater avec tristesse, ce n'est pas la femme qui perpétue la race, ce n'est pas celle qui subit les douleurs de l'enfantement, les tourments et les fatigues de l'éducation des enfants, les charges et les responsabilités du ménage, ce

n'est pas la mère de famille, en un mot, qui est l'objet du respect et de l'admiration des hommes; c'est la femme qui se soustrait à toutes les charges et à tous les devoirs humains, c'est la stérile, la religieuse.

III

LES STÉRILES ADORÉES

Sous l'empire les honnêtes femmes se tenant à l'écart, les gens de cour étaient bien convaincus qu'il n'y en avait plus. Le dessus du panier de la débauche remplissait si bien la France impériale de son tapage et du fracas de ses fredaines que la vertu était totalement éclipsée par le vice fanfaron des amis de César; si bien éclipsée que le grand monde d'alors la croyait morte, bien morte, et l'affirmait. Les gens de ce grand monde-là ne pouvaient d'ailleurs constater autre chose; ils vivaient entre eux, n'avaient de relations qu'avec leurs maîtres ou avec leurs créatures, ne voyaient que leurs imitateurs. A leurs yeux tout s'arrêtait à leur horizon. Comment pouvaient-ils supposer, eux, les dispensateurs des places et des faveurs, que loin de leur influence, loin de leur vue, loin du bruit et du luxe, hors des atteintes de leur corruption, existait une population modeste et sage qui gardait la tradition de l'honnêteté et de l'honneur. A peine entendaient-ils la voix de quelques trouble-fête qui de temps en temps venaient leur jeter leurs vérités au visage et exciter le pays à se débarrasser de cette lèpre impériale qui le déshonorait et menaçait de le dévorer tout entier. Mais ils ne vou-

laient pas être troublés dans leur prurit de plaisir, ils se complaisaient dans leur pourriture, et, pour avoir la paix, envoyaient à Cayenne les donneurs de conseils qui tentaient de les guérir. Courtisans, agioteurs, fonctionnaires, tout l'insatiable troupeau des parasites qui se gavait de l'argent de la France continuaient leur sarabande en fermant les yeux sur l'avenir.

Ils étaient convaincus que la nation c'était eux. Les quelques audacieux, les insensés comme ils les appelaient, qui protestaient à l'assemblée législative, dans les journaux, dans les réunions, n'étaient que des factieux et des malfaiteurs; le reste de la France était complice et se taisait d'admiration ou de peur. Ils le criaient si haut et avec une conviction si profonde, que les peuples voisins, les croyant sur parole, avaient admis cela comme une vérité constatée.

L'apparence leur donnait raison ; les éblouissements de la débauche officielle empêchaient de voir la vraie nation qui était derrière. Quand en 1870 les armées impériales eurent été prises en un coup de filet, quand ce fameux monde qui s'affirmait avec tant d'insolence, se fut esquivé hors des frontières et loin des coups, on vit la vraie France debout, résistant pendant cinq mois sans armes, sans souliers, sans argent, aux plus puissantes armées du monde, lavant dans son propre sang les hontes dont l'aventurier du 2 décembre l'avait souillée. L'étranger fut surpris, la renommée l'avait trompé ; il ne croyait pas que notre sol pût enfanter des citoyens capables de sacrifier leur vie pour l'honneur du pays. Les folies de la société impériale avaient donné au monde civilisé une autre idée de la France.

L'admiration remplaça le mépris. L'ennemi trouva la grandeur et le patriotisme là où il ne croyait plus rencontrer devant lui, les armées étant détruites, que vénalité et prostitution.

En effet, pendant les vingt ans du règne, on n'avait pu observer que cela dans le monde à la mode.

La cour impériale donnait le branle et les mauvais instincts, les passions perverses, les lâches bassesses s'agitaient, s'étalaient, triomphaient. Cette cour d'aventure composée de légitimistes rénégats, d'orléanistes escobards, de républicains vendus, et de cette classe d'hommes sans conscience et sans vergogne que l'on voit se prosterner aux pieds de tout ce qui a le pouvoir ou la fortune, cette cour panachée et empanachée était le bataillon sacré du vice. Elle se vautrait aigles déployées, et entraînait à sa suite les faibles, les inconscients, les intrigants et les pervers.

Les catastrophes inouïes, fruits de ces turpitudes, ont arrêté notre décadence; la maladie a été enrayée par la terrible saignée de 1870. Mais la France guérira-t-elle du mal que l'ère impériale lui a si profondément inoculé? Les patriotes y travaillent et espèrent.

Sans doute on n'a jamais rencontré une société aux mœurs pures, et la fille d'amour a partout existé. Mais il y a des degrés dans le vice, et ce qui distinguait ce monde d'aventuriers et de parvenus, c'est qu'il croyait trouver ses titres de noblesse, non pas dans l'imitation de ce que l'ancien régime avait pu avoir de grand et d'élevé, mais en copiant ses mœurs dissoluées, et en faisant étalage de sa propre démoralisation.

Les prostituées triomphaient, les hommes étaient à leurs pieds, les femmes les prenaient pour modèles.

Les brillants équipages, les toilettes splendides, les diamants, les fins dîners, les hommages enthousiastes, l'amour le plus aveuglé, les ruines, les duels, c'était pour elles, c'était pour toucher leurs cœurs, c'était pour jouir de leurs corps. Le vertige de la corruption avait empoigné l'homme, il lui fallait des courtisanes, il lui fallait de la débauche, il avait

besoin d'orgies et de bacchanales. Tout était sacrifié aux sales aspirations, la fortune, la famille, ce qui pouvait rester d'honneur. Jamais pour une cause honnête il n'avait senti d'aussi violentes passions agiter son être, jamais il n'avait aimé sa femme comme cette dévergondée ignorante et sans esprit dont il subissait toutes les fantaisies, tous les rires, toutes les tyrannies; il en oubliait sa mère et ses enfants. Sciemment il se salissait; il se vautrait avec volupté. Elle le rendait faible, docile. Le vice lui en imposait, il avait du respect pour lui. Dans sa famille légale il dominait, se pavanait, parlait en maître, sa susceptibilité était outrée, sa dureté cruelle, son avarice inébranlable, il jouait à la jalousie sauvage pour avoir le droit de tout faire et de tout dépenser. Chez la drôlesse il donnait tout, devenait caressant et modeste, essuyait platement, sans récrimination, les baisers des amants d'aventure qui venaient de quitter l'alcôve. Il subissait les avanies, les mensonges grotesques, les moqueries amères, les infidélités révoltantes; il payait, payait toujours, et se sentait d'autant plus enragé d'amour qu'elle l'abaissait davantage et le ruinait plus vite.

De toutes les filles galantes, ce sont les femmes de théâtres qui ont le plus de succès parmi les hommes de luxe; à elles les déclarations les plus brûlantes, les hommages les plus fastueux. Est-ce le talent qui inspire cet amour? non certes; ce sont des sentiments beaucoup moins élevés : on croit trouver chez elles les raffinements de plaisir dont les rassasiés ont besoin pour se sentir revivre. Chez certains hommes, en outre, à côté de qualités éminentes, il y a un besoin de luxure bestiale que l'on n'ose assouvir chez soi. Il est certain que l'on en voit beaucoup, et des meilleurs, pris de cette folie sensuelle et se livrer à tous ses entraînements. La danseuse, peu séduisante en général par les grâces et la culture de son esprit, a été recherchée avec passion, et en-

tretenue avec magnificence. Elle a dû sa vogue et sa prépondérance dans le monde galant au raccourci de son costume, aux souplesses de son corps qui font rêver de lubricités inconnues. Pendant un temps la danseuse académique avait baissé dans la cote du plaisir; c'était lorsque les danses fantaisistes et impudiques, les poses lascives et les gestes crapuleux avaient dominé la mode et obscurci un instant le rayonnement de l'art correct. Alors les actrices de petits théâtres, les filles qui, pour tout talent, levaient haut la jambe et lançaient crânement le mot ordurier, obtenaient tous les suffrages; leurs succès étaient considérables, leurs coffres débordaient, elles voyaient leur cour d'adorateurs se grossir de tous les rois de passage et de tous les princes sédentaires. Le grand art a depuis repris ses droits, on revient au classique.

Mais le prestige des filles de théâtre a une seconde cause.

On tire gloire de tout; c'est une affaire de milieu. La débauche et les folles dépenses donnent du relief dans le monde élégant; celui qui aime le plus scandaleusement, qui se donne à l'orgie le plus écrasante et jette absurdement l'argent par toutes les fenêtres, est roi de la mode. On l'admire, on le chante, on le copie. C'est un titre envié que celui-là, et quand on ne peut être le roi, on cherche au moins à être prince. Quantité de jeunes gens, d'hommes mûrs, voire même de vieillards passent leur vie à ambitionner cette couronne qui ne rapporte, à celui qui peut la conquérir, qu'hébétement précoce, gastrites cruelles ou autres inconvénients plus ou moins tyranniques et désagréables. On n'est pas de fer!... Chose étrange, d'ailleurs, beaucoup d'hommes d'une nature modérée, d'un tempérament calme, presque glacé, d'un caractère économe, ayant une passion unique, une seule, la vanité, se jettent, entraînés par le besoin de paraître, dans le plaisir bruyant et la

dépense tapageuse. Fanfarons de vice, dont les joies apparentes, les emportements voulus, les bonheurs enviés, sont des souffrances réelles. Seuls chez eux, entre deux orgies, ils maudissent la gloire qui les force à de nouveaux excès, et soignent leur corps meurtri, en pleurant sur leur caisse surmenée comme leur personne. Mais la vanité les fouaille, et, navrés, bourrelés de désolations intérieures, ils se jettent de nouveau dans le tourbillon des joies à effet et du luxe retentissant.

Ce sont de tristes victimes de l'amour-propre, ces viveurs au masque rieur et effronté quand ils sont en public, à la mine défaite et mélancolique quand ils sont enfermés chez eux. Seul le médecin connaît l'amertume de leur vie, et calme les angoisses et les terreurs qui font tressaillir leur chair sous la flanelle.

L'actrice en vue, en crédit, dont les aventures ont fait grand bruit, dont les amours sont publiques, voilà ce qu'il faut à cet ambitieux de renommée. Elle compromet vite; c'est là ce qu'il recherche. Avec elle tout le monde sait bientôt le nom de l'amant en titre, les sommes qu'il dépense, les diamants qu'il accroche aux toilettes, les soupers, les griseries, les infidélités, les disputes, les scandales. Tout cela se dit, se raconte à haute voix, sur le turf, au cercle, au bois; les journaux mêmes font des indiscrétions, il est furieux, mais paye en sous-main pour les rendre indiscrets. A mesure que son nom se dégrade, le malheureux croit grandir. L'auréole de l'impure a projeté quelques rayons sur le crâne étroit du faux viveur, du faux prodigue, du faux écervelé; il s'en pare, il se pavane ravi.

Ceux qui ne peuvent se payer la gloire d'une fille de théâtre s'attèlent à une courtisane; plus elle est connue plus on est heureux. Ils rougissent de bonheur quand une horizontale en vue les honore du haut de leur voiture d'un salut

familier... On les regarde..., on sourit... Quel honneur!...

Du haut en bas la fille galante règne; on les voit partout s'étaler avec effronterie et s'offrir. La police a pour celles qui sont huppées des ménagements, des douceurs, des délicatesses exquises; les quartiers les plus fréquentés, les promenades les plus suivies sont envahis par des légions de ces belles filles qui font ouvertement leur petit métier. Quelques personnes se révoltent de ce sans-gêne et réclament contre cette irruption; mais on rit des pudeurs de ces naïfs qui ne sont pas dans le mouvement, et la police reste paternelle. Quelque beau soir le service des mœurs se met en colère, et gare alors aux filles qui ne sont pas richement habillées. La râfle s'opère. Tout le troupeau s'égaille effaré; mais on a bientôt oublié les victimes et le lendemain le marché recommence.

Autrefois, il est vrai, la police se servait de cette boue pour sauver la famille et la société; on soutirait bien des secrets par cette voie, car il ne faut pas oublier combien la plupart des hommes deviennent faibles et imprudents en présence de la plus basse prostituée. On croirait que chacun a l'ambition de toucher ces âmes banales, et d'allumer une étincelle d'amour dans ces cœurs glacés. Efforts inutiles qui sont cependant toujours tentés, aussi bien par les vieux libertins que par les jeunes gens candides. Aujourd'hui, la police n'est pas si curieuse, elle n'a plus à sauver la famille et la société qui se sauvent toutes seules, et l'on n'a pas de Bonaparte à protéger. Mais on arrête tout de même; il faut de temps en temps soutenir la morale et veiller à la santé publique.

Entre eux les hommes sont fanfarons et parlent légèrement de la fille qu'ils payent; ils font les malins. En tête à tête avec elle c'est autre chose, ils se prosternent. Depuis le grand seigneur jusqu'au dernier prolétaire, tous les débauchés se ressemblent; le même individu qui vient d'être dur

et cruel avec la mère de ses enfants, devient faible jusqu'à la lâcheté avec la première drôlesse qui passe, faible jusqu'à lui donner le pain des petits.

Mais rien ne touche la fille, rien ne l'attendrit. L'amour le plus violent, les sacrifices les plus immenses la laissent froide et insensible; celui qui la paye la remplit de dégoût, elle le méprise pour sa faiblesse même, pour ses lâchetés qu'elle devine et dont elle abuse. Elle le subit pour le dépouiller, mais elle en a horreur. Ce n'est pas là ce qu'elle aime. Il lui faut un bon goujat à la poigne solide, qui la domine par son audace aussi bien que par son immoralité; il le lui faut insatiable de débauche, vide de sens moral, brutal et violent dans ses corrections, capable de se servir du couteau quand les poings ne suffisent pas. Celui-là lui parle de ce qu'elle connaît et dans la langue qu'elle entend. Il a souffert les mêmes souffrances, les hasards de la vie l'ont fait naître dans les mêmes conditions qu'elle-même, il a grandi dans les mêmes misères et les mêmes hontes. Ils n'ont d'éducation ni l'un ni l'autre, elle n'a pas besoin de jouer la comédie devant lui, de taire ses souvenirs, de cacher ses habitudes d'enfance qui pourraient dégoûter sa clientèle aristocratique. Elle aime tout droit, crûment, sans cet assaisonnement de madrigaux parfumés qu'elle abhorre, sans cette hypocrisie qui l'énerve. Elle a besoin de temps en temps de prendre un bain de ruisseau.

Au fond c'est une révolte contre le mépris dont elle se sent entourée malgré les adulations; partout elle entend dire qu'elle le mérite, elle le constate partout, elle sait qu'une fois le luxe tombé elle sera soumise à des obligations spéciales comme si elle était d'une espèce différente; aussi déteste-t-elle tous ceux qui ne sont pas de son monde, tous ceux qui ne peuvent savoir ou comprendre les douleurs de son enfance, les misères du premier âge, les angoisses d'ave-

nir, les tentations refoulées, les espérances déçues, ses qualités avilies, son éducation crapuleuse. C'est une véritable haine de race.

En réalité il lui est impossible de comprendre le dédain des gens honnêtes. Elle n'est pour rien dans sa démoralisation ; née misérable, ayant suivi une filière dont rien ne pouvait la sauver, elle est tombée dans le vice comme elle a grandi, sans s'en apercevoir ; elle n'a jamais eu ni aide, ni protection, ni conseils. Elle ne sait même pas ce qu'est le vice, n'ayant jamais appris ce qu'est la vertu. Dans ses souvenirs elle n'entrevoit que la faim, les haillons, les disputes, les coups, l'abandon. Peut-elle admettre cette injustice qui la condamne, elle dont l'estomac n'est satisfait que depuis qu'on la méprise. Celui qui n'a pas souffert, dont l'enfance a été entourée d'amour et de bien-être, dont les idées ont été élevées dès les premiers jours de l'existence ne peut s'expliquer l'étonnement et la révolte de ces filles devant la réprobation générale.

Qu'est l'enfance d'une fille dans les familles misérables que ne soutiennent ni l'éducation, ni l'espoir d'une vie aisée? Voici l'existence : On vit au jour le jour, aujourd'hui il y a du pain, demain il n'y en a pas, cela dépend du chômage, d'une maladie ou d'une débauche du père. Les paroles amères, les reproches cruels, les larmes, les malédictions retentissent sans cesse dans le galetas sombre. Si le père rentre saoûl et sans argent, et ce n'est pas rare, ce sont des scènes bruyantes, des colères que l'ivresse rend ignobles, des batailles qui meurtrissent la mère, brisent le ménage et rendent la pauvreté plus profonde et plus hideuse. Il y a du scandale et de la honte alors; les voisins arrivent, mettent le holà, ou vont chercher la police. L'enfant assiste, dans le recoin où il est blotti, à ces violences déshonorantes, il se pelotonne anxieux, le cœur serré, pris d'une instinctive

terreur. Et le lendemain, quand la faim tord les entrailles, il n'y a plus rien ; le père a tout bu. On tend la main alors, et pour les quelques sous qu'on ramasse, que de dédains humiliants et de brutales rebuffades !

Quelles misères peuvent être plus fortes ?

Pendant toute son enfance elle a donc été abreuvée de toutes les hontes : honte de la pauvreté, honte des loques, des scandales, de la mendicité ; elle s'est sentie hors de la société, sans secours, sans protection, dédaignée, repoussée, depuis son entrée dans la vie. Et, au milieu de tout cela, elle avait faim. Aujourd'hui on la méprise, mais elle mange, elle fait des dîners fins, elle porte de la soie et des bijoux, elle roule carrosse, on la flatte, on lui fait la cour ; mais c'est le paradis à côté des tortures d'autrefois.

Les gens riches ont la vertu facile ; la tendresse a entouré leur enfance, l'instruction a élevé leurs âmes, l'avenir leur est assuré, ils n'ont qu'à se laisser vivre sans efforts, sans luttes pour rester honnêtes. Et cependant comptez ceux qui le sont dans la réelle acception du mot. Et ceux qui sont sans excuse s'ils ne pratiquent pas la vertu, osent accuser le prolétaire d'immoralité ? Ils exigent du malheureux qui a vécu toutes les misères, souffert toutes les douleurs, qui n'a pas l'instruction pour se défendre et se soutenir, qui n'a même pas l'espérance, ils exigent qu'il soit plus vertueux qu'ils ne le sont eux-mêmes ?

Tant que la société est restée inerte devant ces souffrances et que dans son aveuglement elle n'a pas donné à chacun des armes pour la bataille de la vie, tant que certaines classes ont dû vivre sans culture d'esprit, sans possibilité d'une élévation sociale, enfermées dans un cul-de-sac misérable avec l'hôpital et la fosse commune au bout, les mœurs déplorables devaient se perpétuer, et l'enfant élevé dans la boue ne pouvait connaître et pratiquer la vertu. La Répu-

blique vient changer tout cela. Aujourd'hui l'instruction va se répandre, on fait tous les sacrifices pour y parvenir; les procédés et les programmes d'enseignement, encore insuffisants, s'élèveront peu à peu, et les générations futures verront l'homme plus grand, plus honnête et plus heureux.

Cette existence horrible n'est certes pas générale dans toutes les familles où l'on travaille de ses mains. Mais dans les ménages mêmes où ces désordres ne se produisent pas, bien des impressions funestes se fixent dans l'esprit de la jeune fille et constituent plus tard la base de sa philosophie. Dans toutes les familles d'ouvriers il y a des jours de détresse, et une de ses causes le plus inévitables est la maladie. Malgré le bureau de bienfaisance, malgré la vie rangée, les économies, si on a pu en faire, sont vite dévorées, et l'on se désespère d'autant plus que l'on avait fait plus de sacrifices pour amasser le petit pécule. Il disparaît par une cause involontaire, fatale; et au chagrin de voir souffrir le soutien de famille, on a la douleur de voir s'évanouir les rêves que l'on faisait quand on se portait bien, quand on comptait chaque soir les quelques sous économisés sur la nourriture, sur les vêtements, sur le bien-être. Tout est à refaire, c'est le rocher de Sisyphe, il faut le rouler sans cesse et l'on désespère de le fixer jamais. Quel découragement, que de plaintes amères, que d'envie dans ces épanchements de détresse ! ils sont nés pauvres et resteront pauvres; la richesse est une terre promise que l'on n'atteindra pas. La fortune c'est le bonheur par droit de naissance, c'est la joie perpétuelle, c'est la sérénité de l'esprit, car de tous les tourments, l'inquiétude du lendemain est le plus cruel. L'enfant entend tout cela, et se souvient. De plus elle voit, non seulement la fortune, mais l'apparence de la fortune attirer tous les respects et tous les hommages. Dans la rue, à l'église, chez le marchand, on s'incline devant la belle dame richement vêtue, on se pros-

terne devant celle qui descend de carrosse; chez les religieuses mêmes, qu'on appelle des saintes, on traite avec respect les personnes riches ou qui en ont l'air, alors qu'on parle aux pauvres femmes, aux indigentes, aux mal-vêtues, d'un air de protection humiliant ou avec un sans-façon cavalier. C'est donc dans la rue, chez le marchand, chez les sœurs qu'elle a pris l'habitude de vénérer les beaux habits et de rêver ce luxe qui donne tant d'autorité et de respect.

Puis, si elle sort de son quartier sombre et malpropre, si elle va dans les centres riches, elle voit sortir des belles maisons les enfants de son âge, mais dodus, roses, pomponnés, joyeux, portant de brillants jouets, dévorant de succulentes friandises. Elle voudrait bien goûter elle aussi de ces bonnes choses, elle qui vient d'avaler son morceau de pain tout sec et un peu dur; mais ce sont des envies qu'il faut rentrer. Ces friandises, ces beaux jouets, ce n'est pas pour elle; et de ses yeux tristes elle suit ces heureux de la terre qui s'en vont contents et insoucieux. Impressions pénibles, réflexions enfantines douloureuses qui s'accumulent, restent empreintes dans un coin de ces jeunes cerveaux et contribuent à perdre ces déshéritées de la vie.

Plus tard, à un âge où l'intelligence n'est pas encore formée, où la volonté est vacillante, quand les premières curiosités de la chair apparaissent et que les appétits des sens s'éveillent, la fillette entre en apprentissage. A l'école peut-être a-t-elle appris par des brebis galeuses, et il est rare qu'il n'y en ait pas, les mystères qui troublent les jeunes esprits; en revenant à la maison paternelle, elle a pu subir les discours, et peut-être bien pis, des jeunes faubouriens précoces dans le vice; il est possible aussi que des parents sans délicatesse aient, dans la chambre où l'on vit pêle-mêle, laissé échapper devant elle des paroles imprudentes

qui ont éveillé ou instruit sa jeune intelligence; mais en entrant dans l'atelier, c'est bien autre chose, elle tombe dans un ardent foyer de perversion.

L'atelier est pour l'apprentie l'école de la débauche où l'on instruit par les discours et par l'exemple. Là les camarades qui, depuis longtemps déjà, ont goûté du fruit défendu, racontent leurs impressions, leurs plaisirs, leurs aventures. Elles dépeignent celui qu'elles aiment et celui qu'elles n'aiment pas, discutent ce qu'elles préfèrent en amour et comment elles le préfèrent. Après huit jours de ce régime intellectuel l'esprit le plus innocent, le plus rétif au dévergondage est déjà fort ébranlé et presque disposé à tâter du plaisir que ses camarades proclament unanimement ce qu'il y a de plus réjouissant et de plus enviable dans la vie. Et non seulement elle entend au milieu des éclats de rire de toutes ces étourdies de savantes leçons de plaisir, mais encore elle voit qu'on se fait gloire des bons tours joués aux amoureux, des infidélités commises, des noces joyeuses, des bijoux qui ont payé l'abandon de soi-même. On se vante, on invente même. La plus dévergondée en parole est un objet d'admiration; et le sujet des joies le plus bruyantes dans l'atelier c'est une bonne farce d'amour, bien épicée, bien graveleuse. Et, ma foi, on ne tarde pas à rire avec les autres. Entre femmes, où est le mal ?...

Si des ouvriers sont dans l'atelier, la chute est certaine et rapide. Excitée par tous ces discours, souffrant dans sa vanité de n'avoir rien à raconter comme les autres, humiliée de ne pas connaître tous ces accidents du cœur et toutes ces gravelures qui font briller ses compagnes, la nouvelle venue a le désir secret de se mettre à leur niveau, d'autant plus que toutes ces histoires, toutes ces images sensuelles ont surchauffé ses appétits. Au sortir de ces académies de libertinage, le premier homme qui viendra lui offrir le plaisir dont

elle est curieuse et avide sera le maître de son cœur et de son corps.

L'ouvrier est là; il se présente et possède.

Elle sera bien vite abandonnée par ce premier amant, car l'ouvrier est nomade en amour, sa vie est incertaine, il ne peut ou ne veut la fixer, si elle aime, tant pis! il s'en va sans remords. Elle trouvera des consolations comme les autres délaissées. Si elle n'aime pas, elle n'aura pas même à se consoler, le volage sera bien vite et joyeusement remplacé. Alors commencera l'odyssée amoureuse qu'elle pourra raconter à son tour.

Elle rit d'abord de ses escapades; c'est pour s'amuser et jouir de la jeunesse. Plus tard elle veut en faire une mine d'or. Ne lui parlez plus de mariage avec un honnête ouvrier, elle se rappelle trop les misères de la famille, les disputes, les coups et la faim. Elle veut du bon temps, du plaisir, du luxe; on en a vu tant d'autres commencer comme elle et s'étaler ensuite dans la soie et les dentelles. Ça durera ce que ça durera!... le mariage?... allons donc! on verra plus tard.

Si l'apprentie est jolie, ce n'est plus l'ouvrier seulement qui se trouve sur sa route, et la corrompt; c'est le patron. C'est ce patron si sévère dans ses principes, si rigide pour les autres, qui affecte toutes les pudeurs, toutes les délicatesses de la vertu, qui a d'honneur, de générosité, de démocratie plein la bouche, et trouve commode, ce brave homme, c'est sa seule faiblesse, d'avoir un harem sous la main, sans cesse renouvelé, et fournissant à ses plaisirs sans grande dépense; il a les goûts simples.

Le travail des femmes est rare, et bien des jeunes filles vont au sacrifice dans l'espoir d'assurer leur position. Le patron du reste est un personnage pour elles, pauvrettes, et on est un peu fière d'attirer ses hommages. D'ailleurs il

payera, peut-être, ce petit mobilier de deux cents francs qui fait toute l'ambition de l'ouvrière. Mais le patron s'amuse, ne donne rien et la renvoie de l'atelier comme les autres dès qu'il n'en a plus besoin; il est navré, mais le commerce vit d'économies. Ah! par exemple, il la renvoie bien plus vite si elle commet l'imprudence d'être enceinte, car il est moral, le bourgeois; c'est bien un peu sa faute, mais ça ne le regarde pas, une fille grosse dans sa maison serait un scandale. Quand la malheureuse privée de travail et de pain supplie, réclame, le patron prend son grand air : « C'est ici une maison honnête ! »... si elle résiste il invoque sainte Police. Et elle s'en va... où?...

Certaines familles d'ouvriers sauvent leur fille de la funeste contagion, et parviennent à les élever dans les idées d'honnêteté et de travail. Que d'efforts, que de bon sens et de soins il faut dépenser dans les positions précaires pour en arriver à ce difficile résultat. Quelquefois ce résultat même cause la chute de l'enfant. La jeune fille honnête est une perle rare dans le monde des pauvres; elle ne tarde pas à être recherchée par les ouvriers qui ont la velléité de faire une fin sérieuse. Elle est donc courtisée et ne tarde pas à se prendre d'amour. Les parents accueillent volontiers l'homme qu'elle a choisi; c'est pour le bon motif. Le galant le dit haut, et le pense. Mais avant de se marier il faut amasser l'argent nécessaire à l'entrée en ménage. Les parents sont sérieux, ils savent que la pauvreté tue l'amour; il faut un nid aux amoureux. Mais on gagne peu et les économies sont longues à ramasser. En attendant le fiancé fréquente sa fiancée, il la voit presque tous les jours, le dimanche il se promène avec toute la famille. Et quand, sous les grands arbres, ils vont les bras enlacés, parlant à voix basse de leur amour, les mains se pressent et les sens s'émeuvent. Les jeunes gens pensent sans cesse à ces plaisirs permis et

les parents restent sans crainte en face de ces vœux honnêtes. Après un certain temps de ces fréquentations et de ces excitations journalières, si on laisse imprudemment ces enfants en tête-à-tête, ils succombent par un entraînement irrésistible.

Mais le pécule n'est pas amassé et la fille est enceinte; quelquefois le père outré, blessé dans son honneur, la chasse. Elle va chez son amant, pleure et se lamente; ce n'est jamais amusant, même pour un amoureux; mais il fait contre fortune bon cœur, et ils s'endorment dans la tristesse et les larmes, car il faut bien coucher chez lui, sous peine de coucher dehors. Cependant la présence de la jeune fille apporte dans l'intérieur de son fiancé la gène et l'inquiétude; il supporte pendant quelque temps cette servitude, mais l'amour assouvi s'est évaporé et, rassasié, il ne veut plus du mariage. Ce ne sera pas une fin, cela n'aura été qu'une aventure. Et il la pousse dans la rue.

Elle seule portera le poids de la faute commune.

Quand le père plus sensé a gardé son enfant souillée, quand la fille courageuse a supporté l'orage et les violences des premiers jours, il peut arriver que le fiancé tienne sa parole et s'exécute. Mais souvent aussi harcelé par la famille, ennuyé par les larmes, blagué par les amis, il fait banqueroute à ses promesses et ne reparaît plus. Voilà donc une jeune fille qui voulait être honnête et pouvait l'être, perdue par son amour sincère, pour sa confiance dans l'élu de son cœur, et dépouillée par lui, de son unique dot, l'honneur.

Et je ne parle pas ici de ces mégères horribles qui, après s'être vendues elles-mêmes pendant toute leur vie, vendent la chair de leur chair dès que l'homme ose s'en servir. Pourra-t-elle comprendre, cette enfant exploitée avant l'éveil de sa raison et de ses sens, quelque chose à la réprobation dont elle sera plus tard entourée, et ne devra-t-elle pas

croire qu'elle était née avec une prédestination fatale?

Il y a d'ailleurs une cause impérieuse et irrésistible qui jette la fille du peuple dans la prostitution quand elle n'a pas de famille, qu'elle ait perdu ses parents, ou qu'elle ait été abandonnée par eux à ses propres forces. C'est la misère inévitable, sordide, irrémédiable, que l'ordre le plus absolu, le travail incessant, les privations les plus grandes ne peuvent vaincre. Lisez l'*Ouvrière* de M. Jules Simon, et vous serez convaincu. Voici pour le budget de la fille qui travaille, je cite : «... Nous avons supposé un salaire de 2 francs; mais quelle est la femme qui arrive à ce salaire? Ce n'est pas la chemisière, car pour gagner 2 francs il lui faudrait coudre huit chemises par jour; ni la gantière, car pour gagner 1fr,80 il lui faudrait coudre six paires de gants par jour; ni la giletière pour confection, car pour gagner 1fr,70 il lui faudrait faire six gilets droits ou six pantalons en un jour. Ce n'est ni la brodeuse, ni la dentellière, ni la frangeuse; ce n'est pas la piqueuse de bottines, car la paire de bottines n'est payée que un franc, sur lequel il faut retrancher 15 centimes pour fil et cordonnet. C'est à peine si les ouvrières les plus habiles parviennent à en achever deux paires, et à gagner 1fr,70 dans une journée de seize heures. »

« En un mot, voici les faits dans leur inexorable évidence : une ouvrière qui gagne un salaire de 2 francs, logée dans un taudis, misérablement vêtue, a 59 centimes par jour pour sa nourriture, pourvu qu'elle ait le bonheur de se bien porter pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année. L'immense majorité des ouvrières reçoivent 50 centimes et même 75 centimes de moins. Comment vivent-elles?... »

Vous, gens du monde riche, si dédaigneux et si hautains, lisez ce livre instructif, établi sur des renseignements officiels, dans lequel rien n'est avancé sans avoir été pesé et constaté, et vous pourrez ensuite lancer vos tirades sur la

lâcheté des filles du peuple, sur leur immoralité. Il y a des malheureuses qui vivent chaque jour avec trois sous de pain et trois sous de lait; quelle est celle de vos marquises, de vos comtesses ou de vos dames patronnesses dont la vertu résisterait à ce régime, elles qui souvent n'ont pas besoin de cette misère pour avoir des amants? Vous lirez encore dans ce livre que beaucoup d'ouvrières ne gagnent pas assez d'argent pour louer une chambre, la plus modeste, la plus rudimentaire des chambres, le moindre recoin où elles pourront être chez elles. Il leur faut aller dans les chambrées immondes, à quatre sous par nuit, où hommes et femmes dorment coude à coude. Et cependant elles ont travaillé douze et quatorze et jusqu'à seize heures dans la journée.

Lisez, et puis faites des théories sur la vertu, objurguez, méprisez si vous en avez le cœur.

Parent-Duchâtelet cite une fille qui n'avait pas mangé depuis trois jours quand elle se fit inscrire à la police sur le grand livre de la prostitution. Pour rester honnête elle avait lutté celle-là, contre ce qu'il y a de plus irrésistible, la faim. Que devait-elle donc faire?... mourir?... c'est bientôt dit!...

Allons, réformez, réformez, législateurs à la vertu facile, mais ne discourez pas. Les hypocrites sermons sont, en face de la faim, des blasphèmes!

Comment une fille peut-elle résister à une tentation quelconque, dans ces situations déchirantes? Si dès le début elle s'est donnée par amour, si dans son inexpérience elle s'est laissé exploiter, elle ne tarde pas à être instruite par sa misère même. S'accrocher à une honnêteté dont on se moque, persister dans la plus douloureuse pauvreté sans l'espérance d'un sort meilleur, résister aux tentations qui l'assiègent pour souffrir le froid, la faim, ne tarde pas à leur paraître la plus stupide des duperies. Elles prennent leur parti et après avoir aimé et souffert elles spéculent, elles se vendent.

Si on savait l'histoire de la plupart de ces filles perverses qui rançonnent les jeunes gens naïfs et les vieillards hébétés, qui ruinent les hommes et les poussent au crime, au suicide, à la folie, on découvrirait tout un passé de détresse et de douleurs aiguës. Elles deviennent d'autant plus âpres, cruelles, inexorables, ces folles de leur corps, qu'elles ont plus souffert, et qu'elles ne peuvent se rappeler leur vie d'autrefois, leur famille, leurs premiers amants sans avoir des frissonnements d'horreur.

Celles qui tentent de résister à cet entraînement du vice, en meurent. On a oublié bien vite un fait navrant dont toutes les gazettes étaient pleines au commencement de 1870. Une vaillante jeune fille, manquant d'ouvrage et de pain, s'est suicidée pour rester honnête!... Cela s'est passé dans la ville la plus généreuse et la plus civilisée !... La fille pauvre serait donc placée entre les deux termes de ce dilemme : la prostitution ou la mort?... Mais c'est reconnu, c'est admis, c'est l'objet d'une plaisanterie que l'on entend à tous les carrefours, d'une ironie qui est dans toutes bouches quand il est question d'une ouvrière honorable : « Jeune fille pauvre mais honnête ! » et l'on rit. Mais cette plaisanterie même qui affirme l'impossibilité d'allier la misère et la vertu, n'est-elle pas la plus sanglante accusation contre l'organisation actuelle?...

L'homme tire parti de cette faim, il en fait son profit, et spécule sur ces privations et sur ces larmes. Depuis l'ouvrier qui lance la fille dans le vice, jusqu'au riche qui finit de la dépraver, tous trouvent dans cette abominable misère la satisfaction de leur sensualité.

Mais l'homme veut être tranquille dans ses plaisirs et s'amuser sans avoir d'inquiétude. Il s'arme, lui fort, contre les faibles, contre les femmes; il charge la police de veiller sur elles, de le protéger contre elles, d'avoir l'œil sur leur

conduite et sur leur santé. Et cela au nom de la morale, de la famille et de la salubrité, quand c'est lui qui crée l'immoralité et compromet la famille dans ses biens et dans son honneur; quand lui, d'ailleurs, aussi bien que la prostituée, propage les maladies dont il a peur. Et dans sa rage de protection il met la femme hors la loi, raye arbitrairement du Code ses garanties de liberté; elle n'est plus l'être humain reconnu par nos codes, elle est descendue, par ordonnance de police, au rang de bête à plaisir.

Par une contradiction étrange, c'est cette femme placée si bas par l'homme, mise par lui hors la loi, c'est elle qu'il recherche, poursuit, aime avec fureur, pour laquelle il oublie tout, jusqu'à l'honneur. Et pourquoi est-il entraîné vers la prostituée, vers ce parasite social, cet être inutile et abject, quand il n'est pas nuisible, qui vit de la société, ne lui donne en retour que la douleur et la ruine, et ne remplit même pas envers l'humanité ses devoirs de femelle; car la prostitution entraîne la stérilité. Pourquoi donc cette adoration affolée pour ces stériles dont le corps est au premier venu qui paye, dont la figure est barbouillée des baisers de la foule, dont la bouche est souillée comme le reste? Comment ce délicat, ce dégoûté, qui ne boirait pas sans nausée dans le verre de son voisin de table, va-t-il de gaieté de cœur barboter dans cet égout?... Pourquoi?

Lorsqu'en allant à la chasse, je traversais avec mes chiens la grande prairie, il m'arrivait de voir Rustaud, qui était toujours en tête, le nez au vent, la queue en l'air, s'arrêter tout à coup, flairer avec attention dans l'herbe touffue, puis se rouler du nez à la queue avec un air d'indicible volupté; un second prenait sa place, frottait de même son échine avec le même air ravi; puis le troisième, et tous y passaient... Était-ce une touffe de violettes odorantes, était-ce un parfum oublié?... Non, en vérité, c'était un objet bien répugnant,

bien puant, le plus souvent un crapaud qui pourrissait tranquillement au milieu des fleurs sauvages.

Eh bien! l'homme, comme Rustaud et tous ses frères, aime à se vautrer dans les choses immondes; c'est un reste d'instinct bestial. Les uns se salissent dans la luxure, les autres dans l'ivrognerie, et à mesure qu'ils se laissent aller à ces penchants honteux, l'affolement les empoigne, ils poursuivent de plus en plus les plaisirs épicés, les sensations violentes, les jouissances aiguës et complexes. Mais plus l'homme s'éloigne de la brute, plus il s'élève par le travail de l'esprit, moins il est faible devant ses appétits, moins il est tourmenté par ce besoin de luxure basse. Lorsqu'un peuple est maintenu dans l'ignorance, quand on laisse son cerveau s'atrophier par inertie, la bestialité prend le dessus, il devient immonde. Rappelez-vous Naples sous les Bourbons, et la Rome des papes. Pour moraliser une société il faut l'instruire, passionner son esprit pour les grands problèmes de la vie et les merveilles de la science; bientôt les passions nobles chasseront les passions basses comme un clou chasse l'autre.

Le citoyen instruit a conscience de lui-même; il connaît ses droits et les soutient, il connaît aussi ses devoirs et les pratique. L'ignorant est passif, inerte, s'ignore, pour ainsi dire, et reste incapable de se défendre contre les autres, et contre lui-même. Les rois ne peuvent instruire le peuple sans danger pour leur couronne; le savoir fait de chaque citoyen un égal et un juge, et les monarques ne doivent pas être jugés sous peine de n'exister plus. Ils sont forcés d'entretenir religieusement la sainte ignorance pour le salut de leur trône et de leur dynastie, et par conséquent de perpétuer l'inconscience.

Nous voyons, par la dépravation du jour, de quel poids l'empire a pesé sur la moralité publique, et combien nous

avons à faire pour nous relever. Ne nous lassons pas de bâtir des écoles, de prodiguer les livres, de pousser au travail. La République, qui a sauvé l'honneur militaire de la France, qui a rétabli ses finances effondrées, et libéré le territoire, moralisera la nation en élevant le niveau de son intelligence.

Nous subissons encore le mal du passé, les traditions funestes; il faut que l'air empesté par tous ces trônes qui se sont écroulés sur nos têtes soit renouvelé pour que la France reprenne possession d'elle-même et vive florissante.

Les stériles triomphent encore; ce n'est que pour un temps, la République doit être la fécondité.

IV

LES VICTIMES

L'être humain que l'on dédaigne ou que l'on raille, qui est infériorisé partout, au dehors comme chez lui, qui est civilement esclave, privé de tout pouvoir, même sur ses biens même sur ses enfants, c'est la femme féconde, c'est la mère de famille. Et cependant les hommes devraient se prosterner devant elle, car celle qui remplit ses devoirs est la gardienne et la joie du foyer, la prévoyance et l'ordre dans le ménage, car elle consacre ses jours et ses nuits à soigner, à élever la lignée naissante, l'espoir de la nation ; elle console dans les douleurs, soutient dans les défaillances, n'a d'autre souci que le bien-être des siens et le salut de la couvée. C'est le pivot de la famille, l'âme de la maison, le champ fertile de postérité.

Sous le régime des lois actuelles, le mariage est un abaissement pour la femme. En prenant un époux elle croit arriver au port; elle s'aventure au contraire sur l'océan des misères et des noirs chagrins. C'est du jour où elle remplit les plus hautes fonctions de la nature en se conformant aux lois sociales, et parce qu'elle s'y conforme, qu'elle perd la pos-

session de soi. C'est précisément ce qui devrait la grandir et l'élever qui l'infériorise et la fait déchoir.

Célibataire, la femme est maîtresse d'elle-même, elle peut disposer de son bien, elle peut se défendre en justice; mariée, elle doit obéissance à l'époux, elle ne peut disposer de ce qu'elle possède, pas même de ce qu'elle gagne, elle n'a pas le droit de se défendre ni contre lui, ni contre d'autres sans son autorisation. Ses droits personnels n'existent plus, son être légal est absorbé, sa vie sociale disparaît dans celle de son associé. Elle est dépossédée de ce qu'elle a de plus intimement à elle, de ce qu'elle a de plus cher: son enfant n'est pas sous son autorité. L'être né d'elle, qu'elle a porté si longtemps dans son sein, qui a vécu de son sang, qui lui a causé toutes les souffrances, toutes les douleurs et a mis sa vie en péril, l'être qu'elle a nourri de son lait, la chair de sa chair, en un mot, ne lui appartient pas, la puissance paternelle la dépossède.

La fille mère, au contraire, est maîtresse de son enfant, comme de ses biens, comme d'elle-même.

La loi matrimoniale dégrade donc la femme sous prétexte de la protéger et de garantir le sort des enfants. En croyant prendre un associé, un compagnon dans la lutte pour l'existence, elle prend un maître qui la dépouille légalement de tous ses droits.

Si les jeunes filles connaissaient la déchéance que leur inflige le mariage, beaucoup d'entre elles reculeraient au grand détriment de la vitalité et de la prospérité de la nation, mais au grand avantage de leur propre personne.

Ces lois injustes sont-elles compensées par des avantages, et le mariage apporte-t-il un bien-être et des joies suffisantes pour faire oublier l'infériorisation légale? Oui certes, quand deux êtres heureusement doués sont unis, et il faut reconnaître à l'honneur de l'humanité que ces êtres-là ne sont

pas rares. Ils eussent, il est vrai, aussi bien et aussi heureusement vécu sans la prétendue protection du code, sans le contrat matrimonial; et la femme aurait pu avoir en plus, dans l'association, l'autorité que donne l'entière possession de soi. Mais dans un grand nombre de cas le code du mariage ouvre la porte aux plus tyranniques abus et fait de la vie de la femme une longue et humiliante souffrance.

De quelque côté que soient les torts c'est toujours l'épouse qui est la victime. Hier encore la femme était condamnée à subir cet esclavage à perpétuité. La loi sur le divorce, malgré son insuffisance, lui permet aujourd'hui de rompre sa chaîne et de reconquérir sa liberté. Mais avant d'arriver à cette délivrance c'est l'humiliation profonde et souvent la ruine et celle des enfants.

Le mariage tel qu'il est institué donne tous les avantages à l'homme. Trop souvent, avec les mœurs actuelles, l'union matrimoniale n'apporte aucune compensation, aucune joie, aucun bonheur à la femme.

Du haut en bas le mariage est, dans la majorité des cas, une spéculation; c'est banal. Les hommes du monde épousent une dot, les pauvres épousent une servante qui leur est rivée par la loi. D'aucun côté on ne songe aux enfants que pour redouter leur naissance. On est loin de se préparer, en prenant une femme, aux devoirs et aux charges de la famille; c'est une affaire présente que l'on conclut comme si elle était sans lendemain.

C'est sans doute de cette idée de spéculation que vient le surnom ironique que l'on donne à la femme qui remplit ses devoirs. Quel que soit le monde que l'on observe, l'épouse est réellement le pot-au-feu. Chez les pauvres, paysans ou citadins, le mot n'est pas pris au figuré, c'est bien elle qui fait bouillir la marmite. Aux industriels et aux oisifs elle apporte la dot, l'argent, la braise, selon l'argot pittoresque

du peuple; chez les capitalistes, petits ou grands, le pot-au-feu fournit sa braise.

O merveilleuse intelligence de l'homme! il sait joindre l'agréable à l'utile, car souvent le pot-au-feu a bien des charmes, et repose des joies vénales de la table d'hôte où tout le monde peut s'asseoir.

Mais l'épouse?...

Elle va de déceptions en déceptions; sur l'homme d'abord, sur sa propre situation ensuite. Chaque jour amène une découverte fâcheuse. Ce bellâtre, cet élégant s'abîme dès que les atours sont tombés; c'est à peine si elle le reconnaît quand il n'a plus son habit, son faux-col et ses culottes. Que deviennent les rêves suggérés par l'éducation niaise! Dans le contact journalier elle analyse l'esprit comme, à la dérobée, elle a analysé les formes. Peu à peu le caractère et l'intelligence se découvrent, se mettent à nu; tout le vernis de salon s'efface, toute la phraséologie apprise, convenue, ne suffit plus à cacher le vide; les petitesses percent, les mauvaises habitudes se trahissent, les atours de l'esprit tombent comme ceux du corps, le véritable mari apparaît. O idéal rêvé, ô amour romanesque! que devenez-vous devant ce corps éculé, devant ce crâne creux!..

Et avec notre absurde coutume des mariages tardifs elle sent un certain mépris chez cet époux qui a laissé une part de sa virilité dans toutes les ruelles impures. Les plaisirs inexpérimentés lui paraissent fades, il est presque blasé, et comme il se sent au-dessous de son rôle dès que l'impudicité lui manque, il maudit les délicieuses pudeurs, les saintes ignorances, il trouve l'innocence bête.

A peine si elle a compris le mâle; elle comprend encore moins l'homme. La réalité lui paraît cruelle, presque ignoble, le cœur reste inassouvi.

La maternité, si la femme en acceptait tous les devoirs,

pourrait la sauver d'elle-même, lui faire oublier ses déceptions, et lui donner de grandes joies. Mais elle ignore tout, elle ne sait rien de son rôle de mère, elle a devant elle une existence inconnue et doit se laisser guider par l'expérience farcie de préjugés de sa mère et des commères.

D'ailleurs, dans le monde où l'on s'amuse il est d'habitude de n'accepter de la maternité que ce qu'il est impossible d'éviter; les femmes ne remplissent que la partie bestiale de leur tâche, ne sont que des demi-mères, et suspendent aux mamelles d'une mercenaire l'être dont l'allaitement et la première éducation eussent rempli le vide de leur existence. Leur temps est occupé par les visites inutiles, par les soirées obligatoires, par les absorbantes préoccupations des toilettes! Dans la bourgeoisie où l'on travaille, la femme aide le mari dans ses affaires, et le nouveau-né est envoyé au loin, souvent à la mort, pour économiser le temps; *times is money*. Chez le prolétaire ce ne sont pas des raisons artificielles qui le font se séparer de l'enfant: la femme doit apporter sa quote-part de travail pour faire aller le pauvre ménage.

Dans le monde riche, le mari ne tarde pas à reprendre ses habitudes passées; il vit dehors, au cercle, au café, partout, excepté chez lui. La vie de la jeune épouse n'étant pas occupée par les soins de la maternité, la désillusion s'augmente de l'isolement et de l'ennui. Elle remplit donc son existence dont on ne lui a appris ni le but ni les devoirs, par le bruit, le luxe, et les plaisirs du monde, elle rêve de futilités et vit de futilités. Mais peu à peu l'inconnu se dégage, son expérience se forme de ses douleurs et de ses humiliations, elle se rend compte de son infériorité sociale, elle se révolte intérieurement contre cette injustice légale et subit avec amertume ce maître qui souvent ne la vaut pas.

Elle se sait esclave. Même lorsqu'elle est abreuvée d'ou-

trages, il lui est interdit de fuir l'enfer matrimonial, et si, à bout de patience, elle quitte le toit conjugal, l'époux peut la faire ramener entre deux gendarmes. Elle ne peut pas même se venger de lui quand il est coupable et rendre insulte pour insulte, adultère pour adultère; sa vie répond de sa vertu, le maître a le droit de la tuer si elle est infidèle. Droit qui n'est pas écrit, mais que l'usage admet, que la pratique consacre, que quelques moralistes préconisent. Elle ne peut rien sur cet homme qui la délaisse, la trompe et la ruine; elle n'a pas de droits, elle n'a que des devoirs: il faut obéir, le code l'exige; le mariage l'a annulée.

L'homme le plus souvent use et abuse de ses prérogatives. Dès que l'épouse, inquiète de l'avenir, du sort de ses enfants, veut s'occuper des affaires de la communauté, il lui montre cet inexorable code. Il a pris sa supériorité au sérieux, même lorsqu'il est sincère et honnête, et sur toutes les questions, dans toutes les circonstances son avis est le bon, son opinion est la meilleure, il commande, elle doit obéir, ainsi le veut la loi.

Même dans la petite industrie et le petit commerce, quand le mari donne à sa femme un rôle dans ses travaux, même quand c'est à son activité, à son intelligence, à sa ténacité qu'est due la fortune, même alors il la traite en inférieure en se pavanant dans les rentes qu'elle a gagnées.

Il reconnaît quelquefois les hautes capacités de sa femme, il est obligé de constater son talent d'administration, son habileté commerciale, la sûreté de ses vues, ce qui ne l'empêche nullement de la traiter en mineure, en infirme d'intelligence quand elle veut s'éclairer sur toutes les questions générales qu'elle comprendrait aussi bien que lui-même, qui l'intéressent au même titre, car tout cela touche à sa famille, à ses enfants, à sa personne même.

Et quand à côté de cette femme active et industrieuse se

trouve un mari sot ou dissipateur, tout le fruit du travail, toutes les précieuses économies, tout l'avenir des enfants s'écoule dans des spéculations niaises, ou des débauches révoltantes, sans qu'elle puisse empêcher la ruine, sans que la loi lui permette de se défendre, sans qu'il lui soit possible de protéger ce qui lui appartient, ce qu'elle gagne.

Chez le prolétaire, la femme est bien autrement malheureuse. Elle est entièrement à la merci de l'homme, n'ayant pas une famille riche pour la soutenir; elle n'a pas les joies de la maternité ne possédant pas l'argent nécessaire pour se consacrer entièrement à ses enfants. Si chez l'ouvrier et le paysan, comme dans tous les mondes, l'époux n'abuse pas toujours de sa prépondérance et de ses droits tyranniques, si du haut en bas de la société on trouve de bons ménages, c'est que la quantité d'hommes doux et justes est heureusement considérable, c'est que beaucoup d'individus, mus par un esprit droit et un cœur élevé, réforment ce que la loi a de cruel, d'inique, d'absurde.

Chez le prolétaire, l'épouse est bien la servante à tout faire; mais, si l'homme est bon et si l'on s'aime, le devoir est doux à remplir. Cependant chez l'ouvrier des villes, première misère, la plus douce part de la maternité lui est interdite; elle ne peut nourrir son enfant, lui faire faire ses premiers pas. La nécessité de gagner sa vie l'oblige à s'en séparer, et cette nécessité est d'autant plus impérieuse que l'accouchement a coûté cher, que les dépenses vont être augmentées par le nouveau venu, qu'il faut refaire les économies dissipées, ou rembourser les dettes contractées. On le met en nourrice.

Épouse, elle ne voit son mari qu'aux heures de repos; il rentre fatigué, soupe et se couche pour se lever de grand matin et se rendre à l'ouvrage.

Mère, elle ne revoit son enfant qu'au bout d'un an et demi,

deux ans quelquefois; souvent elle ne le revoit plus: l'industrie nourricière fait tant de victimes.

Toujours préoccupée de la vie commune, voyant arriver l'échéance du terme, comptant et recomptant sans cesse l'argent difficilement gagné, économisant sur tout pour faire face aux obligations de l'existence, négligeant sa toilette, diminuant sa nourriture pour tenir ses engagements, elle vit dans une anxiété perpétuelle. Que deviendrait le ménage et l'enfant si le travail était arrêté, si une maladie frappait l'homme.

Lui s'est débarrassé des soins de l'administration domestique sur elle; il se fait servir. Rien ne le préoccupe, il n'est ému que lorsque les hardes ne sont pas racommodées, quand le dîner n'est pas prêt à l'heure, ou quand le budget est insuffisant. En même temps que la servante elle est l'intendant responsable. L'homme regarde tous les soins dont on l'entoure comme absolument dus, car c'est lui qui est le plus clair de la fortune du ménage. Il est d'ailleurs un maître difficile à servir; aux jours de mauvaise humeur, quand l'esprit pour une cause quelconque est agacé et querelleur, c'est la malheureuse surmenée qui supporte tout le poids de sa colère, qui subit ses reproches le plus souvent injustes, quelquefois grossiers, toujours brutaux.

Chaque enfant qui naît est un pas nouveau vers la misère; elle redouble de travail et de privations pour subvenir à tout, elle se livre à un labeur qui ruine sa santé et la fait vieillir avant l'âge. Heureuse encore si le mari ne s'aperçoit pas qu'elle devient laide, hâlée et ridée, car alors elle serait réduite à l'état d'esclave méprisée et malmenée, n'ayant plus pour soutenir son courage les satisfactions du cœur.

Quand deux êtres bons et justes, assez maîtres d'eux-mêmes pour résister à leurs tentations ou à leurs découragements, s'associent, ils restent bons et justes malgré les

mœurs, malgré les lois; les codes sont inutiles pour ceux dont les instincts sont honnêtes, dont le cœur est droit et le caractère énergique. Mais la force de caractère n'est pas la qualité dominante chez la plupart des hommes dans notre société, et lorsqu'une femme est mariée à un de ces ouvriers trop nombreux, je ne dis pas vicieux, mais seulement faciles à entraîner, manquant de la force morale nécessaire pour résister aux mauvais exemples des camarades débauchés, à leurs sollicitations, à leurs moqueries, le ménage devient un enfer. Il sent ses torts; la première fois il s'excuse, plus tard il se fâche, et pour peu que le cerveau soit trop saturé d'alcool, la dispute dégénère en bataille.

Le martyre commence.

Si elle n'était pas mère ce ne serait rien, car elle a du courage et des bras et trouverait toujours à se suffire; mais les enfants sont là, il faut qu'ils mangent, c'est pour eux qu'elle réclame et qu'elle lutte, c'est pour eux qu'il lui faut l'argent de son homme. Que de politique elle doit employer, que de ténacité elle dépense pour obtenir ce que l'ivrognerie n'a pas encore dissipé!... Quelquefois il ne rapporte rien, son vice l'a dévalisé. Il faut vivre à crédit, c'est la misère prochaine, la mendicité peut-être.

Elles sont nombreuses, les malheureuses mères obligées d'arracher les quelques sous nécessaires à la vie de tous. Aux jours de paye on les voit à la porte de l'atelier attendre, navrées, le retour du mari. Il ne faut pas laisser au pain des enfants le temps de disparaître; il n'y a pas loin de l'atelier à la maison et pourtant l'argent pourrait bien rester en route, il y a tant de cabarets! Elles sont là anxieuses, intérieurement révoltées, subissant les rires des camarades, allant mendier leur propre bien, recevant quelquefois beaucoup plus de rebuffades que de monnaie, subissant tout, le sarcasme et même l'injure : les enfants ont faim.

La vie leur est bien amère. Sans les petits elles fuiraient. Mais que deviendraient-ils?... Il faut rester pour eux. Et encore que de terreurs dans leur amour de mère; il suffit d'une saison rigoureuse pour faire disparaître, derrière la porte de l'hôpital, tout ce petit monde mal vêtu, mal nourri. Et quand ils sont plus grands, par eux la mère peut souffrir encore; élevés au milieu des scènes, des violences et des brutalités du père, comme lui ils la méprisent et l'insultent. Elle subit toutes les douleurs.

Peut-elle se séparer de cet homme indigne d'être chef de famille?... Non. Partout où elle ira, il est chez lui; il arrive et s'installe quand il lui plaît et, s'il est affamé, mange la maigre pitance des enfants. Il en a le droit et en use.

Il y a des villes où souvent le mari quitte sa femme dès qu'elle est mère, pour mener la vie de garçon dans une autre ville industrielle. Il revient au bout d'un temps plus ou moins long et la femme le reçoit sans se plaindre, tant son rôle de victime lui paraît naturel.

Que fera-t-elle dans ces épouvantables conditions, quand le père, au lieu d'être le soutien de la famille en est la ruine, quand, au lieu d'apporter la pâture aux petits dont il est le nourricier naturel, il mange ce que la mère a pu gagner à force d'efforts etpar un travail inouï. Demander le divorce? Mais sait-elle seulement que cela est possible. Et, même le sachant, osera-t-elle jamais? Trop souvent on l'a rebutée, éconduite. Sa détresse, imprimée en traits profonds sur son visage, étalée sur ses vêtements, la fait chasser de trop d'endroits pour qu'elle ose se présenter quelque part. Elle est misérable, toutes les portes lui sont fermées, elle le croit du moins et n'a pas tort. Il lui faut traîner le lourd boulet de la misère à perpétuité. Comme elle regrette d'avoir mis au monde les malheureuses créatures qui devront souffrir plus tard ce qu'elle souffre elle-même. Si elle n'était pas le seul

soutien de ces infortunés, comme elle se jetterait dans la mort, la fin des douleurs, le repos.

La loi confirme les hommes dans l'idée de supériorité que la plupart ont d'eux-mêmes. Et quand ils ne peuvent exercer leur domination sur personne autre, c'est sur la femme que la loi a mise à leur merci qu'ils se rattrapent.

Nous sommes loin de l'idéal et des lois de la Révolution française. L'état social de la femme a rétrogradé depuis cette grande époque. C'est la Révolution qui, la première, a affirmé l'égalité civile des Français dans les deux sexes. Voici ce qu'on lit dans l'article premier du décret relatif au partage des successions *ab intestat* : « Art. 1er. Toute inégalité ci-devant résultant entre héritiers *ab intestat* des qualités d'aîné et de puîné, de la distinction des sexes, ou des exclusions coutumières, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, est abolie...

« En conséquence, les dispositions des coutumes ou statuts qui excluaient les filles ou leurs descendants du droit de succéder avec les mâles ou les descendants des mâles sont abrogés. »

Certes les législateurs du XIXe siècle sont bien loin d'avoir marché dans la voie ouverte par les hommes de la révolution qui, ayant établi à l'article 7 de la constitution du 3 septembre 1791 : « La loi ne considère le mariage que comme un contrat civil, » avaient fait pour protéger entièrement la liberté de chacun, homme ou femme, la loi sur le divorce. Le décret du 20-25 septembre 1792 commençait ainsi : « L'Assemblée nationale, considérant combien il importe de faire jouir la France de la faculté du divorce qui résulte de la liberté individuelle dont un engagement indissoluble serait la perte... »

Quoique dominés par l'intérêt supérieur de la nation, ces législateurs ne perdaient jamais de vue le droit de l'individu.

Dans toutes leurs discussions cette préoccupation les poursuit et s'impose à leur conscience. Dans la séance du 8 juillet 1791 quand Desmeuniers eut donné lecture de l'article sur la plainte en adultère, Darnaudat monta à la tribune et s'écria : « Il n'est pas possible de statuer en ce moment sur la plainte en adultère, sans statuer en même temps sur le divorce. Nous connaissons assez les mœurs du siècle pour savoir que très souvent les hommes sont les plus coupables. Nous sommes trop justes pour ne nous occuper que des intérêts des hommes, quand il s'agit d'une chose qui touche de si près au bonheur commun de tous les individus qui composent la société. Je demande donc le renvoi à la législature prochaine des deux articles qui viennent d'être lus, afin que cette question soit discutée avec celle du divorce. »

Et Duport ajouta : « Je pense de même que le préopinant. Il a très bien exposé les motifs qui doivent vous déterminer à ne pas décider séparément deux questions qui ont entre elles d'importants rapports. Autrefois un mari n'intentait pas un procès en adultère que la femme ne formât une demande en séparation de corps. Pouvez-vous laisser subsister ces sortes de séparations? cet état reconnu par la loi, qui n'est ni le mariage, ni la liberté, qui rend plus pesant encore le fardeau d'un lien indissoluble, en privant de tous les avantages attachés à ce lien !

« Si les hommes seuls sont appelés aux opérations politiques, c'est qu'ils représentent la famille entière. Stipulez donc pour ceux qui n'ont pas de représentants immédiats ; en assurant pour vous les droits des maris, assurez donc aussi ceux que d'autres personnes peuvent exercer contre vous.

« Il n'y aurait ni humanité, ni générosité, ni justice, à s'occuper des droits des hommes, et à ne pas s'occuper de ceux des femmes. Il sera d'ailleurs nécessaire de prendre un parti sur cette grave question que l'opinion publique a long-

temps débattue. N'entamons pas cette matière, ne décidons rien prématurément, remettons la discussion des articles qu'on vous présente au moment où le divorce fera l'objet de notre délibération ou de celle de nos successeurs. Sans doute les articles qu'on vous présente sont importants, je suis loin de croire qu'on ne puisse en adopter les dispositions. Mais nous y sommes tous intéressés directement ou indirectement, et nous ne devons pas encourir le reproche de n'avoir songé qu'à nos intérêts. »

Et en effet la loi sur le divorce qui fut établie ultérieurement donna toute garantie à la femme dans sa liberté. Voici les quatre premiers articles du décret du 20-25 septembre 1792 :

« Art. 1er. — Le mariage se dissout par le divorce.

« Art. 2. — Le divorce a lieu par le consentement mutuel des époux.

« Art. 3. — L'un des époux peut faire prononcer le divorce sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère.

« Art. 4. — Chacun des époux peut également faire prononcer le divorce sur des motifs déterminés, savoir : 1° sur la folie, la démence ou la fureur d'un des époux ; 2° sur la condamnation de l'un d'eux à des peines afflictives ou infamantes ; 3° sur les crimes, sévices, ou injures graves de l'un envers l'autre ; sur le dérèglement des mœurs notoire ; 5° sur l'abandon de la femme par le mari, ou du mari par la femme pendant deux ans au moins ; 6° sur l'absence de l'un d'eux sans nouvelles au moins pendant cinq ans ; 7° sur l'émigration dans les cas prévus par les lois, notamment par le décret du 8 avril 1792. »

A la disparition de la République la régression de l'état social de la femme commença. La responsabilité de l'homme disparut d'abord de nos lois, la recherche de la paternité

fut interdite. Le code était d'ailleurs discuté dans de déplorables conditions; c'était la marche triomphale de la réaction; on sortait du Directoire et on accusait les femmes des sensualités, des désordres, des débauches que quelques-uns des législateurs mêmes les avaient poussées à commettre. Le puissant chef devant lequel on s'aplatissait ne voulait pas entendre parler de la responsabilité de l'homme, cela aurait pu gêner les plaisirs de ses officiers; voyez-vous un de ses héros chamarré d'or, éblouissant de plumets, poursuivi devant la justice par une péronnelle mise à mal? Devant l'intérêt supérieur du prestige de l'armée qui lui assurait la gloire et la puissance, qu'importait la justice, qu'importait le droit!

Et plus la réaction se prononce, plus la régression devient accentuée. La Restauration à son tour détruit le divorce au nom de la morale et des sacrements. La femme est désormais dépouillée de toute garantie; la loi ne contient plus que les articles qui la soumettent et l'infériorisent. Le mariage devient pour l'épouse un esclavage qui ne finit qu'à la mort du mari. Quand elle est mal tombée dans la loterie matrimoniale, le veuvage est la seule espérance.

L'homme se plaint des tendances mystiques de la femme. Mais, en vérité, avec l'éducation qu'on lui donne et les misères dont elle souffre, la voie mystique n'est-elle pas largement ouverte devant elle? Quand méprisée, dépouillée de sa personnalité et désarmée par la loi, ne pouvant obtenir le divorce contre un mari habile, quand se refusant la double volupté de l'adultère vengeur elle est envahie par les révoltes et les navrements de l'abandon, n'est-elle pas jetée à la religion par l'homme lui-même? C'est par l'amour mystique que ces victimes se consolent, car à côté de la mère il y a toujours l'amante; il faut que les tendresses refoulées s'épanchent, il faut que le cœur s'abandonne. La dévotion c'est l'adultère

intellectuel. Le confessionnal recueille les larmes et les soupirs de ces délaissées, le directeur de conscience est l'amant de l'âme, l'objet d'une tendresse métaphysique. Dieu fait oublier le mari par l'intermédiaire du prêtre; toutes les confidences sont pour lui, tous les mystères de la pensée lui sont dévoilés, c'est lui qui console et conseille. Le mari véritable est à la sacristie.

C'est ainsi que la première éducation de l'enfant se fait en dehors des pensées du père; la mère dévote jette son fils sur les genoux de l'église qui déforme son cerveau par l'habitude du merveilleux, qui pour première éducation l'exerce à croire à l'absurde et consacre dès l'enfance cette intelligence à la stérilité, si elle n'a pas la force de franchir plus tard le cercle mystique.

Et c'est ainsi que se sont élevées ces générations aplaties et lâches qui ont subi des coups d'État, les hontes de la tyrannie et les victoires de l'ennemi héréditaire.

Non seulement il est injuste de maintenir la mère de famille dans l'abaissement où la jette la loi, mais encore il est dangereux pour les générations qui poussent, de laisser la femme dans l'infériorité légale et intellectuelle.

Telle mère, tel fils.

L'intérêt de l'homme, donc, aussi bien que son devoir, lui commandent de réformer les lois iniques qui infériorisent la femme.

L'opinion se prononce nettement dans ce sens; tout le monde sent la nécessité de la réforme. Les femmes elles-mêmes ont abandonné leur passivité et, ce qui ne s'était pas vu encore en dehors des époques révolutionnaires, elles s'occupent en grand nombre de l'amélioration de leur état social. Et je ne parle pas des femmes galantes sur le retour, ou des hystériques affolées de politique qui vivent de leurs excentricités maladives, comme d'autres infirmes vivent de

leurs répugnantes infirmités. Je veux parler de femmes intelligentes, instruites et vertueuses, de mères de famille remplissant et aimant leurs devoirs.

Elles ont montré ce qu'on peut faire d'elles, ces braves femmes de France, quand le malheur s'est abattu sur nous. Alors que le monde interlope, vantard et criard qui avait compromis le pays dans sa réputation et dans sa vitalité, alors que courtisans repus et cascadeuses fuyaient au loin, laissant brûler l'incendie qu'ils avaient allumé, les honnêtes femmes sont sorties de l'obscurité où les retenaient leurs devoirs. Mères, sœurs, femmes, toutes ont rivalisé de zèle charitable, d'abnégation patriotique; quelques-unes ont été héroïques.

Aujourd'hui elles ont tout droit de demander justice et de réclamer leurs droits. Je viens aider ces braves françaises, dans la mesure de mes forces, convaincu que c'est par elles, par leurs flancs et par leurs soins que se fixe et se perpétue le progrès humain.

TROISIÈME PARTIE

THÉORIES

I

THÉORIE DE TRADITION (INFÉRIORITÉ)

La question de la femme est donc à l'ordre du jour. Le sentiment et l'idée de justice l'ont fait naître, l'intérêt humain la maintient en discussion, et la science, il faut l'espérer, viendra apporter la lumière pour la résoudre. En attendant, les opinions les plus contradictoires se produisent, les projets les plus fantaisistes sont proclamés, les solutions les plus grotesques ont leurs partisans d'autant plus convaincus et fanatiques que leurs théories sont moins sensées. Le beau sexe, quand il se jette dans la lutte, apporte sa passion naturelle dans les ardeurs de la revendication et les hommes au cœur sentimental et tendre appuient les réclamations féminines, même dans ce qu'elles ont de plus métaphysique, de plus quintessencié, et de plus contraire aux lois naturelles.

Les théories des novateurs et les ardeurs réformatrices ont fait surgir tout naturellement l'esprit de résistance, et l'amour de l'immobilité rendant vite enragés ceux qui ont peur de toute innovation, les opinions réactionnaires se sont montrées bientôt aussi violentes, aussi absolues, aussi aveugles et anti-scientifiques que celles qui les provoquaient. Quoique dans tous les camps chacun affirme sa théorie d'un air de conviction profonde, on sent à certaines lacunes, à l'abus des éclats d'éloquence, à l'absence de démonstration calme, et même de toute démonstration, à la négligence de parti pris des côtés les plus importants de la question, que chacun, malgré ses grands airs, sent l'infirmité de sa théorie de prédilection. Si les partisans du *statu quo*, c'est-à-dire du maintien de l'infériorité légale de la femme, sont incapables de trouver des arguments décisifs pour combattre les attaques dirigées contre l'injustice sociale actuelle, il est impossible aux novateurs de rétorquer les raisons que l'on oppose à l'identité des fonctions sociales de l'homme et de la femme. C'est que de toutes parts on raisonne sur des abstractions, sur une humanité métaphysique et en dehors de son état réel, c'est que les esprits sont encore imprégnés et imbus des traditions et des procédés spiritualistes, c'est que l'on pense et discute encore en idéaliste nuageux, en subjectiviste aveugle, et non en observateur des lois de la nature.

Tous devaient arriver aux extrêmes dans l'erreur : les uns constatant les différences nécessaires qui constituent les sexes concluent à l'infériorité soit de la femme, soit de l'homme, car il y a une secte américaine qui considère le mâle humain comme une vile brute destinée au travail forcé pour nourrir la femme, l'être supérieur, idéal; opinion que professent aussi, avec moins de mysticisme toutefois, les filles entretenues de la vieille Europe. Les adversaires de l'inégalité, au contraire, affirment que les deux sexes, faisant également

partie de la même division zoologique, le genre humain, doivent à ce titre non seulement jouir des mêmes droits, mais encore remplir les mêmes fonctions sociologiques; ils ne se demandent pas toutefois comment cela pourrait se faire.

Or les partisans de l'infériorité de la femme, et par conséquent de la supériorité nécessaire des droits de l'homme, considèrent leur thèse comme si évidente que la démonstration leur en paraît inutile, et que l'énumération pure et simple des différences entre les deux sexes, leur suffit pour ainsi dire.

Au physique les différences entre les sexes existent dans toutes les races, même chez les plus inférieures, chez celles où la civilisation est le plus rudimentaire, quoique ces différences aient une tendance à s'effacer à mesure que l'on descend dans l'échelle humaine. Et cependant si l'identité de forme devait être complète, c'est bien dans les populations où les efforts sont identiques pour les deux sexes, où la femme est même appelée à faire les plus durs travaux, où elle est réduite à l'état de bête de somme, où sa force est sans cesse exercée; nécessairement elle aurait dû acquérir par l'exercice constant les apparences de la virilité, si l'exercice seul, et non la sexualité, donnait à l'homme la supériorité de la musculature et les plus grandes dimensions du squelette. L'Européenne est, il est vrai, plus éloignée de forme et d'aspect de l'Européen, que l'Australienne de l'Australien, et cependant chez ces derniers les différences sont considérables; et ce n'est certes pas l'oisiveté de la femme qui peut les expliquer.

Chez l'Européen la taille de la femme est moins élevée que celle de l'homme; il y a en moyenne une différence de dix centimètres; le poids est moindre, aussi, d'un tiers environ. Les formes sont plus gracieuses, plus arrondies, moins puissantes, même chez les femmes de la campagne soumises aux

durs travaux des champs; leur peau est plus douce, plus fine, moins couverte de poils; leurs cordes vocales sont plus courtes d'un tiers, d'où le timbre de la voix plus aigu; elles ont le tronc moins long que celui de l'homme, leur ventre est plus large, plus saillant par rapport aux épaules et à la poitrine, leurs hanches sont plus écartées.

Sur le squelette les différences sont assez nettes et assez précises pour qu'on reconnaisse le sexe, même à égalité de taille entre deux sujets d'un sexe différent, même le squelette de la femme ayant une taille supérieure. Les os de la femme ont moins de dureté que ceux de l'homme, ils sont plus grêles et plus délicats, les saillies des crêtes et des apophyses sont moins marquées, les dépressions, gouttières et empreintes, sont moins accusées, ce qui tient à ce que la musculature est moins puissante et les ligaments moins résistants. Les courbures en S de la clavicule sont moins prononcées; les saillies transversales de la face interne de l'omoplate, sur lesquelles s'insèrent les muscles sous-scapulaires, sont moins accentuées; la gouttière de torsion de l'humérus moins sensible; la tubérosité du radius, où s'insère le biceps brachial, est moins saillante; la direction du col du fémur est moins transversale; le tubercule antérieur du tibia sur lequel s'insère le triceps crural est moins accentué et moins puissant. La femme a la colonne vertébrale proportionnellement plus allongée dans la partie lombaire; le corps des vertèbres est surbaissé chez elle, les apophyses transverses sont moins accentuées, moins droites, légèrement inclinées en arrière, le canal rachidien et les trous de conjugaison sont plus petits; le thorax est plus court, plus étroit, moins spacieux, plus mobile; le sternum est proportionnellement plus long et plus étroit; les côtes sont plus droites, plus minces et ont leurs bords plus tranchants.

Le bassin offre des différences caractéristiques; il est plus

large de quatorze millimètres en moyenne; le rapport de sa largeur à sa hauteur maxima est chez la femme de 135, chez l'homme de 125, et toutes les parties du bassin participent à cette prépondérance des dimensions transversales. Et plus la race s'élèvera en intelligence, et par conséquent en développement cérébral, plus cette différence entre le bassin de la femme et celui de l'homme devra s'accentuer; s'il n'en était pas ainsi le fœtus dont la tête aurait les diamètres plus grands que ceux du bassin ne pourrait le traverser au neuvième mois et serait destiné à périr. Si donc l'intelligence humaine grandit, comme cela est certain, si le cerveau de l'homme augmente de volume, le bassin de la femme doit prendre nécessairement des dimensions plus grandes et les différences anatomiques entre l'homme et la femme s'augmenteront d'autant.

Comme le reste du corps la tête offre des différences très sensibles que l'on peut constater sur le squelette pour la face comme pour le crâne. Chez la femme, l'ensemble est plus petit, moins puissant, les arcades sourcilières sont moins accentuées, la moitié du bord supérieur de l'arcade sourcilière est, comme l'a signalé Broca, plus mince et plus tranchante; les diamètres de l'orbite sont plus petits. D'après Veisbach l'espace interorbitaire est moins large, les bords de l'os malaire sont moins grossiers, la fosse canine moins profonde, la courbe des deux bords alvéolaires est plus régulière, et les maxillaires inférieurs moins forts et moins puissants. D'après Morselli le poids moyen du maxillaire inférieur serait chez l'homme de 80 grammes, chez la femme de 63 grammes; le rapport de ces deux os serait donc, quant au poids, comme 78, 75 est à 100.

Aucun caractère typique ne différencie le crâne de l'homme de celui de la femme, mais ils se distinguent nettement l'un de l'autre par l'ensemble des caractères; chez la femme il est

plus petit, moins accentué de forme, moins rugueux, moins puissant aux insertions ligamenteuses et musculaires; d'après Vogt et Welker il serait proportionnellement plus allongé. Les apophyses mastoïdiennes et styloïdes sont moins fortes et moins longues, l'arcade zygomatique moins massive, moins épaisse et plus élégante de courbure; le trou occipital est plus petit. D'après Morselli la moyenne du poids du crâne est chez l'homme de $602^{gr},9$ et chez la femme de $516^{gr},5$; le rapport entre ces deux poids serait donc comme 85,63 est à 100.

La capacité cranienne offre comme tout le reste du corps des différences considérables entre les deux sexes, et si la capacité du bassin est plus considérable chez la femme que chez l'homme, la capacité cranienne, au contraire, est incontestablement plus considérable chez l'homme que chez la femme. La capacité moyenne pour l'homme est de 1574 cc., pour la femme de 1386 cc. D'après Topinard la différence entre l'homme et la femme varie de 143 cc. à 230 cc. en plus pour l'homme. A Paris la différence de capacité cranienne entre les sexes est de 220 cc. au détriment de la femme. Réduite en centièmes la supériorité cubique des crânes des Parisiens sur ceux des Parisiennes est de 16,50 p. 100. Au reste, comme le dit Carl Vogt dans ses leçons, la différence qui règne entre les deux sexes relativement à la capacité cranienne augmente avec la perfection de la race, de sorte que, d'après sa doctrine, l'Européen s'élève plus au-dessus de l'Européenne, que le nègre au-dessus de la négresse. Welker a trouvé la confirmation de cette proposition dans les mesures qu'il a relevées sur des crânes allemands et sur des crânes de nègres.

Dans le groupe des singes Anthropoïdes, la même infériorité existe chez la femelle, non seulement pour le poids du crâne et de la mandibule, mais aussi pour la capacité cra-

nienne. D'après les mensurations de Carl Vogt la capacité cranienne de l'orang mâle est de 448 cc., celle de la femelle est de 378, d'où une différence de 70 cc. à l'avantage de l'orang mâle. D'après le même savant la capacité cranienne du chimpanzé mâle est de 417 cc., celle du chimpanzé femelle de 370, d'où une différence de 47 cc. à l'avantage du mâle. D'après M. Topinard la moyenne de capacité cranienne du gorille mâle est de 531 cc., celle de la femelle est de 472, ce qui constitue pour la femelle une infériorité de 59 cc.

De tout cela on a conclu que le cerveau, organe de la pensée, est plus développé chez l'homme que chez la femme, puisque la cavité qui le renferme est plus vaste dans un sexe que dans l'autre. En effet, la constante supériorité du poids de l'encéphale chez l'homme a été constatée par tous les auteurs.

Voici des chiffres donnés par quelques-uns :

		Poids moyen.	Différence.
		gr.	gr.
Wagner	Hommes	1410	148.
	Femmes	1262	
Huchke	Hommes	1424	152.
	Femmes	1272	
Broca	Hommes	1365	154.
	Femmes	1211	
Topinard	Hommes	1400	150.
	Femmes	1250	
Manouvrier....	Hommes	1353	128.
	Femmes	1225	

On a dit que, la femme étant d'une stature plus faible, il était naturel que le poids de son cerveau fût moins élevé que celui du cerveau de l'homme, pour être proportionnel au poids du corps; on a ajouté que cette proportionnalité est seule intéressante, qu'il faut comparer les rapports de l'organe de la pensée à la totalité de l'être et non le cerveau au cerveau, sans tenir compte du poids et des dimensions

du reste du corps; on a donné comme argument décisif que si l'on adoptait une autre méthode il faudrait conclure, le poids du cerveau de l'homme étant inférieur au poids du cerveau de l'éléphant, que l'éléphant est plus intelligent que l'homme. Parchappe, frappé par cette objection, a cherché à établir cette proportionnalité; tous ses calculs ont affirmé la supériorité proportionnelle de l'homme et lui ont démontré qu'à *taille égale* le poids du cerveau de la femme est inférieur de *deux* pour cent au poids du cerveau de l'homme.

M. Manouvrier n'est pas de cet avis. Je transcris textuellement une note qu'il m'envoie et qui me résume ses travaux sur ce sujet :

« De toutes les raisons alléguées pour démontrer une infériorité anatomique du cerveau de la femme, aucune n'est valable dans l'état actuel de la science.

» L'infériorité pondérale absolue du cerveau féminin tient à la petitesse des organes en rapport avec l'encéphale. Sous ce rapport la femme est à l'homme ce que les hommes de faible stature sont aux hommes de forte taille. A intelligence égale il serait inexplicable que les deux sexes fussent égaux par le poids cérébral.

» Le poids proportionnel du cerveau est beaucoup plus grand chez la femme que chez l'homme, de même qu'il est plus considérable chez les hommes petits que chez les grands. »

Voilà une appréciation scientifique de haute valeur; mais le poids absolu du cerveau, ayant été constaté comme plus grand chez l'homme que chez la femme, cela n'empêchera pas ceux qui veulent toujours voir des supériorités ou des infériorités, même entre des choses qui ne sont pas comparables, d'ajouter la différence quantitative cérébrale aux autres différences organiques des deux sexes.

Dans cette folie de comparaison, et entraînés par les appa-

rences, ils sont allés jusqu'à vouloir démontrer par l'embryogénie l'infériorité de la femme; ils ont essayé de prouver que nos mères et nos filles sont des hommes manqués, et ne doivent leur sexe féminin qu'à un simple arrêt de développement. On pourrait se demander avec anxiété ce qui arriverait si cet arrêt de développement, cette anomalie par conséquent, ne frappait plus l'embryon dans sa croissance.

Voici la théorie; elle est longue, prenez patience, car pour bien la faire comprendre, je dois entrer dans quelques détails techniques, ce que je ferai aussi succinctement que possible.

Il faut en prendre son parti, mais l'homme le plus puissant, comme la femme la plus belle, ont commencé par être une cellule, une simple cellule que l'on appelle l'ovule humain et qui se compose d'une substance albumineuse ou *vitellus*, et d'un noyau ou *vésicule germinative* renfermant un nucléole ou *tache germinative*. C'est sous cette forme que la cellule se détache de l'ovaire, traverse l'oviducte, et devient un être humain si un accident heureux se produit, si une cellule mâle, un spermatozoaire l'atteint et se fond en lui, s'il y a fécondation en un mot. Sans quoi cette cellule, cette source de vie est rejetée; elle se dissocie alors et disparaît.

Tout le monde sait aujourd'hui que l'embryon humain passe dans sa croissance par tous les états des êtres qui sont inférieurs à l'homme dans la série animale, depuis le protozoaire qui se reproduit par division, depuis la cellule jusqu'à l'organisme le plus compliqué.

On sait aussi que chez les vertébrés un sexe porte à l'état rudimentaire les organes composant le système reproducteur de l'autre sexe, et même qu'à une époque très précoce de son développement l'embryon humain renferme des glandes mâles et des glandes femelles, qu'il est en un mot

hermaphrodite comme la sangsue, comme le limaçon des jardins, etc. Ce sont ces rudiments d'organes génitaux mâles existant chez la femelle qui ont fait considérer la femme comme un arrêt de développement de l'homme.

Le vice de conformation, appelé hypospadias, est venu apporter un semblant de preuve à cette thèse; et lorsque l'hypospadias, qui consiste dans l'ouverture de l'urèthre en dessous, s'étend jusqu'à la racine de la verge et divise le scrotum sur le milieu, les organes génitaux mâles prennent une apparence de vulve assez nette pour tromper sur le sexe de l'individu et le faire regarder comme hermaphrodite; or l'hypospadias est un arrêt de développement.

De là à conclure que le sexe féminin est un arrêt de développement plus précoce, un hypospodias complet, il n'y a qu'un pas, et on a essayé de démontrer cet arrêt de développement en faisant voir la similitude des organes génitaux des deux sexes, et en étudiant leur formation.

Dans les premiers mois de la vie intra-utérine il existe dans l'abdomen du fœtus un organe appelé corps de Wolff qui se compose d'un certain nombre de cœcums ou tubes fermés à une de leurs extrémités, qui débouchent dans un conduit excréteur, comme les barbes d'une plume viennent s'implanter sur la tige. Ces corps de Wolff ou de Oken, déjà très développés sur un fœtus de trente-cinq jours, se trouvent situés symétriquement de chaque côté de la colonne vertébrale et s'étendent de la poitrine au bassin. Ce sont les reins primitifs que remplacent de bonne heure les reins secondaires et les uretères qui se développent derrière le corps de Wolff aux dépens de la section la plus postérieure du conduit rénal primitif. Vers le cinquantième jour de la vie intra-utérine ces corps de Wolff ont disparu, ou plutôt se sont transformés, comme on va le voir; mais vers le vingt-septième jour s'était produit à leur partie interne un épais-

sissement auquel on a donné le nom d'éminence sexuelle; c'est cette éminence qui deviendra peu à peu la trame du testicule et de l'ovaire.

Il est inutile de dire que le testicule et l'ovaire sont les deux glandes qui constituent le sexe. L'ovaire est la glande dans laquelle se forme l'œuf qui, reçu par l'oviducte, est amené dans l'utérus où il se développe s'il est fécondé; c'est la glande femelle. Le testicule est la glande mâle qui fournit le liquide fécondant, le sperme, sans lequel l'œuf pondu par la femme reste inerte et sans vie. Ces deux glandes sécrètent les deux cellules qui doivent se réunir et se combiner pour que la vie apparaisse, l'ovaire l'œuf, le testicule le spermatozoïde, ce qui fait que Hœckel a pu définir ainsi l'amour : l'affinité de deux cellules différentes : la cellule spermatique et la cellule ovulaire.

D'après Valdeyer et un certain nombre d'auteurs, l'épaississement de la plaque germinative située à la partie interne du corps de Wolff représenterait de chaque côté à la fois un testicule et un ovaire; l'arrêt de développement de l'un des deux organes, l'autre continuant à croître, constituera le sexe. Cette existence parallèle des deux sexes, cet hermaphrodisme qui est, les zoophytes inférieurs nous le démontrent, la première forme sexuelle, existe donc aussi chez l'homme dans les premiers temps de son existence intra-utérine et la persistance de cet état, dans quelques cas très rares, en est la preuve. Si on a pris souvent pour des hermaphrodites des hommes affectés d'hypospadias très accentué, on a pu constater aussi des cas d'hermaphrodisme vrai, celui, entre autres, qui est cité dans la *Gazette hebdomadaire* (1876, n. 51).

Jusqu'ici il est impossible d'affirmer aucune infériorité pour la femme. Si on peut dire que la femme et un arrêt de développement de l'homme, pourquoi ne dirait-on pas aussi

que l'homme est un arrêt de développement de la femme. Mais c'est dans les formations ultérieures que les partisans de l'infériorité ont cru trouver leurs arguments.

Le conduit rénal primitif, canal du corps de Wolff, ne tarde pas à se dédoubler en deux canaux parallèles placés comme les deux canons d'un fusil double; le nouveau tube qui apparaît à la partie interne du canal de Wolff est appelé canal de Muller. Tous deux s'ouvrent en arrière dans le cloaque formé par la partie inférieure du rectum. Chez l'homme, le canal du corps de Wolff devient le canal déférent dont la fonction est de conduire le sperme du testicule dans l'urèthre; le canal de Muller s'atrophie en forme de ligament appelé *gubernaculum testis* et s'attache d'une part au testicule, de l'autre à l'intérieur de la bourse où il forme le crémaster et dans laquelle il attire et fait descendre la glande spermatique. Chez la femme le canal de Muller devient l'oviducte ou trompe de Fallope dont la fonction est de conduire l'œuf de l'ovaire dans l'intérieur de l'utérus, et c'est le canal de Wolff qui s'atrophie et devient un ligament, comme cela arrive pour le canal de Muller chez l'homme; ce ligament va se terminer dans les grandes lèvres de la femme qui sont les similaires des bourses de l'homme; on l'a appelé ligament rond. Mais en aboutissant près du cloaque les deux canaux de Muller s'accolent, se soudent et forment l'utérus et le vagin. Dans l'espèce humaine la cavité est unique, la cloison s'étant résorbée; mais cette cloison persiste chez les solipèdes et chez les ruminants, ainsi que chez beaucoup d'autres mammifères. Chez l'homme, l'utricule prostatique, petit organe en forme de poche pyriforme de 6 à 10 millimètres de longueur, situé à la partie antérieure et supérieure de la prostate et s'ouvrant dans l'urèthre sur le *verumontanum* entre les deux canaux éjaculateurs, a été considéré comme l'analogue, ou plutôt le vestige de l'utérus et comme

formé, lui aussi, par l'accolement des deux portions inférieures du canal de Muller; certains auteurs ont appelé cet utricule prostatique : *uterus masculinus*.

De même que le canal du corps de Wolff ou le conduit de Muller, le corps de Wolff ne disparaît pas complètement, mais ses vestiges n'ont aucune destination spéciale connue; ces débris du corps de Wolff suivent le testicule dans sa descente; on les retrouve vers la tête de l'épididyme, où ils forment trois ou quatre petits canalicules, le *vas aberrans*, et l'*hydatide de Morgagni*. Chez la femme, c'est dans le ligament large, entre l'ovaire et la trompe, qu'on le retrouve sous forme de canalicules rapprochés les uns des autres, et auxquels on a donné le nom d'organe de Rosenmüller.

Le testicule et l'ovaire donc, situés primitivement sur le bord interne des corps de Wolff, et fixés à la colonne vertébrale par un court mésentère, quittent cette situation et descendent, le testicule dans les bourses en passant par le canal inguinal, et l'ovaire dans le petit bassin où il reste fixé par le ligament large. Chez les monotrèmes et les vertébrés inférieurs seulement, les glandes génératrices ne font pas de migration et gardent leur situation primitive.

Mais c'est surtout la formation des organes externes des deux sexes, leurs analogies et leur développement qui ont donné une apparence de raison aux partisans de cette opinion, fort impertinente pour le beau sexe, que la femme est un arrêt de développement de l'homme.

Les organes génitaux externes n'apparaissent que lorsque les corps de Wolff ont déjà accompli en partie leur évolution et que les organes génitaux internes ont commencé à se former. C'est vers la cinquième semaine que les rudiments des organes de la copulation se montrent. Chez le fœtus humain, entre les deux renflements qui plus tard constitueront les membres inférieurs, au-dessus de la naissance du

prolongement caudal, car l'homme a une queue à cet âge, se trouve une éminence de forme ovalaire, au milieu de laquelle s'est creusée une fente longitudinale. Dans cette fente débouchent l'anus, le canal du corps de Wolff, le canal de Muller, et plus tard les uretères ; c'est un véritable cloaque, comme chez les reptiles, comme chez les oiseaux.

Vers le troisième mois de la vie intra-utérine, une cloison transversale se forme et divise le cloaque en deux cavités distinctes : la cavité antérieure où s'ouvrent les conduits urinaires et les conduits sexuels, la cavité postérieure qui est réservée aux fonctions excrémentitielles.

De chaque côté de la fente cloacale, en avant de la nouvelle cloison, apparaissent bientôt deux éminences arrondies qui se réunissent par leur face supérieure et aboutissent à une papille conique qui s'élève en avant du pourtour de l'orifice du cloaque : ce sont les origines des corps caverneux dont le renflement antérieur constitue le gland ; c'est le phallus qui deviendra chez l'homme, la verge, et, chez la femme, le clitoris. A la face inférieure du phallus existe une gouttière, *gouttière sexuelle*, bornée de chaque côté par un pli cutané, appelé *repli sexuel*. Chez la femme cette gouttière persiste et les replis sexuels forment les *petites lèvres* ou *nymphes*. Chez l'homme le canal génito-urinaire aboutit à la gouttière sexuelle qui, par la soudure des replis cutanés, les nymphes de la femme, forme le canal de l'urèthre.

De chaque côté des corps caverneux apparaissent deux autres replis de la peau plus considérables qui forment les grandes lèvres de la femme ; chez l'homme ces deux replis en se soudant forment le scrotum ou les bourses. C'est quand cette soudure ne se fait pas, qu'existe le faux hermaphrodisme, c'est-à-dire l'hypospadias complet.

Enfin, dans les deux sexes, un prépuce recouvre le phallus.

Ce sont toutes ces analogies dans la formation des organes

génitaux qui avaient poussé certains esprits à considérer la femme comme un arrêt de développement de l'homme. C'est de la même façon que le clitoris et la verge sont formés, seulement le clitoris s'arrête dans son accroissement, et même lorsqu'il est hypertrophié, il est loin d'atteindre les dimensions d'une verge ordinaire : arrêt de développement. Le canal de l'urèthre chez l'homme est formé par la soudure des replis cutanés qui restent les petites lèvres chez la femme, d'où la gouttière sexuelle non fermée des organes génitaux féminins : arrêt de développement. Les grandes lèvres sont les mêmes organes que les bourses, elles ont la même origine; c'est dans les grandes lèvres que la hernie inguinale descend chez la femme, comme chez l'homme elle descend dans le scrotum. Les grandes lèvres soudées forment le scrotum du mâle, elles sont donc un scrotum non soudé : arrêt de développement. Les ovairès étaient considérés comme les analogues des testicules, et si ces glandes restaient dans le petit bassin, si elles ne descendaient pas dans les bourses, c'était encore dû à l'arrêt de développement.

Cependant pourquoi, de leur côté, les femmes ne diraient-elles pas que l'utricule prostatique, l'*uterus masculinus*, l'analogue atrophié du vaillant et puissant organe de la femme, la matrice, est la preuve que l'homme est un arrêt de développement de la femme.

Mais la différence des sexes réside dans les différences de texture et de fonctions des glandes génératrices mâle et femelle. Tant qu'on avait pu croire, en raison de leur première apparition dans le même lieu, à la partie interne du corps de Wolff, que les deux glandes avaient la même origine et que la même substance pouvait donner l'un ou l'autre de ces organes, on avait essayé d'attribuer à une évolution incomplète la différence de structure entre l'ovaire et le testicule. Mais on sait aujourd'hui que si les éléments

d'origine se touchent et paraissent se confondre, ils sont toujours absolument distincts, et ont dès leur apparition une destination absolument précise.

Il y a arrêt de développement, en effet, comme nous l'avons vu dans l'exposé succint de la formation des sexes, mais ce n'est pas seulement dans la formation du sexe féminin, c'est aussi bien pour le mâle que pour la femelle, puisque le fœtus est hermaphrodite à un moment de son existence, et que l'un des deux sexes disparaît.

Mais comment se décide cet arrêt de développement qui fait la différence des sexes ; par quel procédé ou dans quelles circonstances la nature destine-t-elle la glande sexuelle à l'atrophie ou à l'existence ? Est-ce seulement quand le fœtus est formé, est-ce au moment de la conception ? L'explication de la formation des sexes, donnée par de très savants auteurs, pourra-t-elle satisfaire les fanatiques de hiérarchisation, les chercheurs de supériorité et d'infériorité ?

C'est dans l'œuf qu'il faut chercher la destination sexuelle de l'être. Coste a prouvé que le sexe existe déjà dans l'œuf fécondé, ce qui exclut naturellement la pensée que, dans l'évolution embryogénique, une circonstance quelconque pourra influer sur la nature du sexe. Mais comment ce sexe se forme-t-il dans l'œuf ? Les opinions ont été fort nombreuses, et ce ne sont pas les charlatans et les commères qui ont donné toujours les explications et les procédés le plus extraordinaires. Parmi les auteurs raisonnables mêmes, bien peu donnent des vues acceptables.

En voici quelques-unes des plus plausibles : les uns veulent que chaque testicule enfante un sexe différent, ce qui est démontré faux. D'autres croient que ce sont les ovaires droits ou gauches qui font les mâles ou les femelles, ce qui est aussi faux que pour les testicules. Il en est qui pensent que le sexe masculin prédomine dans les enfants, lorsque le père est

plus âgé que la mère, et que le sexe féminin prédomine au contraire quand c'est la femme qui est le plus âgée.

Une des hypothèses réellement scientifiques qu'il faut citer est celle de Giron de Buzareingues qui a appuyé son opinion d'observations nombreuses faites sur des animaux; c'est, d'après lui, l'état du procréateur qui fait la différence des sexes, c'est le degré de santé des spermatozoïdes du père, ou de l'ovule de la mère. Une femelle débile ou affaiblie donne un mâle lorsque c'est un mâle vigoureux qui la féconde; l'embryon devient femelle lorsque c'est la mère qui est vigoureuse et le mâle faible ou fatigué. Si cet observateur avait raison, il serait facile de diriger la procréation et d'obtenir tel ou tel sexe à volonté, au moins chez les animaux, si chez l'homme la pudeur sociale s'y opposait.

Enfin il est une opinion qui place la différence des sexes dans l'ovule seulement, le mâle n'ayant aucune influence sur la destination sexuelle. Je cite textuellement la portion du remarquable écrit de mon cher maître, Charles Robin, qui a trait à ce sujet :

« Quelques auteurs, comme Thury, font porter sur l'ovule seulement les modifications qui le conduisent à produire un sexe plus particulièrement que tel autre. Dans vingt-neuf expériences faites par Cornaz, d'après ses indications, il a vu que les vaches saillies par le taureau dès le début du rut donnaient toujours des femelles. Celles, au contraire, qui ne le recevaient qu'à la fin de cette période, portaient toujours des mâles.

» Thury en a conclu que le sexe dépend du degré de maturité auquel l'ovule est arrivé lors de la fécondation. Celui qui est fécondé avant un degré donné de maturation, devient le point de départ de la génération des femelles; lorsque ce degré est dépassé, que l'ovule est en pleine maturité, l'indi-

vidualisation du *vitellus* en cellules conduit à la génération d'un mâle.

» Suivant l'expression de Coste, le moyen de contraindre le même œuf d'abord femelle, puis mâle, à développer celui des deux sexes que l'on voudrait en obtenir, consisterait à régler le moment de l'accouplement, de manière que les spermatozoïdes vinssent s'unir au vitellus pendant sa phase de maturation correspondant au sexe dont on voudrait susciter la formation. »

Cette théorie est intéressante et satisfait l'esprit, bien des faits la font croire bonne, mais la preuve scientifique, irréfragable n'est pas faite encore. S'il en était ce qu'affirme cette théorie, la femme ne serait pas un homme manqué; il ne serait plus question d'arrêt de développement de l'embryon, puisque l'ovule, selon sa maturité, est pour ainsi dire d'avance mâle ou femelle. C'est bien un arrêt de développement, mais de l'ovule seulement, et la femme serait due à la fécondation d'un œuf pas mûr.

Est-ce une infériorité? Les flatteurs du beau sexe diront d'après cette théorie : la femme est due à la fécondation d'un œuf jeune; c'est ce qui fait qu'elle est belle et tendre.

Cependant toutes ces théories démontrent-elles d'une façon précise et évidente l'infériorité ou la supériorité de l'un des deux sexes? La plus grande force des muscles, la puissance du squelette constituent-ils la supériorité ? L'infériorité de l'organe de la pensée chez la femme est-elle démontrée, et les moyennes qui cherchent à l'établir ne se trouvent-elles pas en face de moyennes qui tendent à prouver le contraire. D'ailleurs, pour beaucoup d'esprits sérieux, les moyennes n'ont jamais rien prouvé, et chacun trouve les moyennes dont a besoin sa thèse. Mais pour les intelligences sentimentales et à généralisation facile, le grand nombre de femmes supérieures à la plupart des hommes est un tel

argument qu'il est difficile de les convaincre par les calculs des savants, par les analogies et par les inductions trouvées et décrites par des anatomistes.

Comme dans toutes les causes difficiles, les détracteurs de la femme se sont rejetés sur les preuves morales.

Il faut l'avouer, pour la grande majorité des hommes, la femme est inférieure. Il est vrai que chaque homme se croit supérieur à son voisin, quel que soit son génie. Si les plus raisonnables consentent à admettre avec Darwin que la femme est capable d'une plus grande tendresse; que ses sentiments sont plus vifs; que l'instinct maternel est plus vivace, plus complet, plus grand que l'instinct paternel; que ses perceptions sont plus rapides et sa faculté d'imitation plus complète; ils affirment, avec le grand naturaliste aussi, que l'homme est doué d'un esprit de concurrence personnelle plus puissant, plus imprévu, plus élevé, esprit de concurrence dont dérive l'ambition et l'égoïsme; que l'homme possède plus de profondeur de la pensée, plus de ténacité dans l'effort, plus d'audace dans les vues; qu'il a assez de puissance sur lui-même pour faire le sacrifice des préjugés et de son bien-être au bénéfice d'une idée. Mais tout cela constitue-t-il une supériorité ? Et les femmes et leurs défenseurs accepteront-ils sans inventaire et sans discussion l'idée de supériorité que l'on pourrait dégager des affirmations du célèbre et grand Darwin ?

Ils accepteront encore moins l'opinion du savant Français, Charles Robin, qui ne se contente pas, lui, d'établir des séries, et qui affirme sans hésitation la supériorité de l'homme. Voici ce qu'il écrit :

« Ici (dans les classes de la société dites élevées) la comparaison des caractères intellectuels de sexualité entre les femmes de toutes les classes et les hommes vient imposer, comme fatalité incontestable, une place marquée d'infériorité

aux premières. Déjà, par ce fait même que tout descendant tient et tire matériellement plus de la mère que du père, elle est de plus en plus subordonnée au fils; si elle ne veut pas être mère, ou ne le devient pas physiologiquement, c'est à quelque homme étranger qu'elle se subordonne. Les exceptions de supériorité intellectuelle sur les hommes sont mêmes si rares, et telles qu'on peut dire sans nulle exagération qu'elles apportent des preuves à la règle. »

Je viens de citer la pensée de deux savants considérables, de deux grands esprits dont la discussion est calme et réfléchie, et par conséquent modérée; mais quand on consulte les coutumes et les religions, quand on étudie les doctrines des prophètes et même celles des philosophes, on trouve des opinions plus passionnées et des théories plus violemment exclusives.

Si le consensus universel était une preuve sérieuse, on ne pourrait avoir de certitude mieux établie que dans la question d'infériorité de la femme. Toutes les législations leur assignent un rang inférieur, quelle que soit la forme du mariage, de quelque part que lui vienne sa dot, de son père ou de son mari. Toutes les religions ont fait de même, la religion chrétienne comme les autres, et l'apôtre qui avait su intéresser les femmes à son apostolat, saint Paul, qui de tous l'a traitée avec le plus de mansuétude et de charité, la considère néanmoins comme inférieure. Voici ce qu'il en dit dans sa *Première aux Corinthiens* :

« Que l'homme se tienne à l'église nu-tête, parce qu'il est l'image de la gloire de Dieu; mais que la femme soit voilée, parce qu'elle est la gloire de son mari : sinon qu'on la rase. Car l'homme n'est pas de la femme, mais la femme de l'homme; et l'homme n'a point été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. »

C'est bien là l'apôtre doux et habile qui a su faire servir à

sa prédication cette partie de l'humanité méprisée et humiliée; mais les Pères de l'Église, les saints de la catholicité n'ont pas ses tendresses et ses habiletés; ils se laissent aller à tout le tumulte de leur foi, à leur passion brutalement dévote, ils protestent, objurguent et maudissent l'être qu'ils considèrent comme l'auteur de tous leurs maux.

Saint Jean Chrysostôme s'écrie :

« Souveraine peste que la femme! Dard aigu du démon!... Par la femme le diable a triomphé d'Adam, et lui a fait perdre le paradis. »

Saint Jean de Damas n'est pas plus gracieux :

« La femme est une méchante bourrique, dit-il, un affreux tænia qui a son siège dans le cœur de l'homme; fille du mensonge, sentinelle avancée de l'enfer, qui a chassé Adam du paradis; indomptable Bellone, ennemie jurée de la paix. »

Saint Antonin est aussi violent dans sa colère contre celle qui l'a empêché de naître dans le paradis terrestre; car c'est bien là, pour tous ces pères enragés, le fond de leur colère que d'avoir été obligés de se livrer à la vertu et à mille privations pour obtenir le céleste séjour, tandis qu'on aurait eu le bonheur éternel sans rien faire et par droit de naissance sans la fatale pomme.

« Tête du crime, dit saint Antonin, arme du diable! Quand vous voyez une femme, croyez que vous avez devant vous, non pas un être humain, non pas même une bête féroce, mais le diable en personne. Sa voix est le sifflet du serpent. »

Saint Bonaventure la compare au scorpion toujours prêt à piquer; saint Augustin lui-même, la grande lumière chrétienne, celui qui est regardé comme le philosophe de l'Église, aussi sage, aussi calme que profond, celui qui, ayant beaucoup demandé aux femmes et beaucoup obtenu d'elles, aurait pu montrer de l'indulgence, sinon de l'admiration aveugle; il dit gravement et dogmatiquement :

« La femme ne peut ni enseigner, ni témoigner, ni compromettre, ni juger, à plus forte raison commander. »

On se demande comment la femme peut aimer avec l'acharnement qu'elle y met une religion dont les prophètes l'ont si tristement arrangée. Il est vrai que les païens ne la traitaient pas mieux. Voici ce que Metellus Numidicus, le grave censeur romain, disait avec résignation, cent ans avant Jésus-Christ, en défendant l'institution du mariage :

« Si nous pouvions nous entretenir sans femme, citoyens, nous chasserions loin de nous cette *incommodité;* mais puisque la nature a voulu que nous ne pussions nous en passer, il est de notre devoir de sacrifier à la perpétuité de la République, plutôt qu'au plaisir d'un instant. »

Mais les lois d'infériorité, les violentes injures des saints et du Christ, les impertinences des païens, rien ne frappe comme la noire tristesse, le découragement mortel, le dégoût infini que l'on trouve dans l'*Ecclésiaste* quand il y est question de la femme :

« Or dans cette investigation universelle, dans cette recherche pour trouver ce qui est le parti le plus sage et le plus avisé, dans cet examen qui fit passer devant mes yeux toutes les malices, toutes les insanités, toutes les absurdités, toutes les folies, J'AI TROUVÉ QUELQUE CHOSE DE PLUS AMER QUE LA MORT : c'est la femme dont le cœur est un lacs, un filet, dont les mains sont des chaînes. »

Quand on réfléchit que l'*Ecclésiaste* est attribué à l'heureux époux ou amant de tant de femmes esclaves ou reines, au sage et amoureux Salomon qui pouvait avoir la prétention de s'y connaître pour en avoir beaucoup fréquenté et aimé de toutes les sortes et de toutes les catégories, on frémit pour la théorie de l'égalité des sexes.

Mais tout cela n'est que des affirmations sans preuves, des violences d'hommes rassasiés, ou de fanatiques stérilisés par

des pratiques dévotes et la terreur de l'enfer; c'est l'explosion de colère de saints furieux d'être obligés de céder en se cachant à leur tempérament fougueux, et de sacrifier hypocritement à la femme malgré leur volonté, malgré les préoccupations de leur bonheur éternel. Ce ne sont pas des démonstrations.

Pas plus, d'ailleurs, que l'impertinence que Proudhon répondait à cette dame de lettres qui voulait lui faire reconnaître l'égalité des sexes : « La preuve de l'infériorité de la femme, disait le philosophe agacé dans une de ses lettres, c'est la position de l'épouse dans l'acte du mariage. » Cette bonne dame fut fort offensée de cette raison, ne se doutant pas, elle qui avait des prétentions à la philosophie, que les philosophes et les savants ne sont ni décents ni indécents quand ils discutent, quelles que soient les preuves qu'ils apportent. Mais on trouve dans le monde qui ne se pique pas de philosophie, et même, il faut l'avouer, chez bien des philosophes, que Proudhon et son adversaire étaient bien naïfs pour leur âge, et que cette infériorité de posture était loin d'exister toujours dans l'accomplissement du mariage civilisé. La bonne dame aurait pu répondre aussi au brutal écrivain, si toutefois elle avait osé lever les yeux dans une discussion pareille, que bien des sauvages ne connaissent pas cette infériorité de la femme, que le Néo-Calédonien par exemple s'accouple *more canino*. On comprend que beaucoup de ces peuples primitifs n'aient pas le mot amour dans leur langue, l'amour commence dans le baiser face à face.

Le philosophe aurait pu dire avec plus de raison que l'acte vénérien qui, sans le désir ardent et le plaisir aigu, ne serait qu'une des sécrétions les plus dégoûtantes, est comme la main-mise par l'homme sur la femme quand il a été accompli; elle a subi le mâle, elle est à lui.

Mais cela est-ce encore une preuve d'infériorité ? L'homme

doux, bon, loyal, dont les méchants se jouent et que les fripons exploitent, est-il inférieur à ceux qui abusent de lui. Malgré leur infériorité réelle au point de vue intellectuel, et souvent aussi au point de vue physique, n'a-t-on pas vu des brutes tromper et voler des hommes de génie ?

Les détracteurs de la femme considèrent sa situation inférieure comme due, non pas à la faiblesse physique — car, à mesure que la civilisation avance, on est bien obligé de constater que la force brutale est de plus en plus loin d'avoir le pas, et que des hommes chétifs et malingres commandent et dirigent des colosses, — mais à l'infériorité intellectuelle. Pour mieux démontrer leur thèse ils se sont servis des écrits de femmes d'élite, très attachées cependant à défendre leur sexe et à repousser la suprématie sociale de l'homme ; quelques-unes de leurs pages ont été citées comme des aveux.

« Il ne faut pas croire, dit Daniel Stern (comtesse d'Aoust), que la différence des sexes soit purement du domaine de la physiologie, l'intelligence et le cœur ont aussi un sexe. » Mais ce sexe intellectuel se distingue par l'absence de toutes les qualités qui distinguent le génie, ou tout au moins l'intelligence élevée. « Les femmes, dit encore Daniel Stern, ne méditent guère ; penser pour elles est un accident heureux plutôt qu'un état permanent. Elles se contentent d'entrevoir les idées sous leur forme la plus flottante et la plus indécise. Rien ne s'accuse, rien ne se fixe dans la brume dorée de leur fantaisie. »

Cette absence de méditation, c'est-à-dire de persévérance patiente dans la poursuite d'une idée, est confirmée par un autre écrivain du sexe : « Les femmes, dit madame Necker de Saussure, arrivent de plein saut ou n'arrivent pas. Si admirable chez elles que soit la patience quand il s'agit de soulager les maux d'autrui, elle est nulle dans le domaine intellectuel. »

Et ces idées qu'elles se contentent d'entrevoir selon Daniel Stern, sous une forme flottante et indécise, et qu'elles doivent avoir de prime saut, d'après madame Necker de Saussure, sous peine de n'en avoir pas, elles ne savent pas les classer, les ordonner, et par conséquent s'en servir : « Ce qui manque essentiellement à la femme est la méthode : de là le hasard introduit dans leurs raisonnements, et trop souvent dans leurs vertus. » C'est madame Daniel Stern qui parle. Doit-on être étonné que ces êtres sans méditation, sans méthode, acceptent toutes les idées sur le même pied, ne puissent analyser les doctrines, soient toutes soumises à des impressions et obéissent aveuglement à la crainte ou à leurs passions sans pouvoir se rendre compte des sensations qui les secouent.

Aussi le même auteur féminin doit-il faire l'aveu qui suit : « Ce qui égare la femme est l'esprit de chimère : elle le porte dans tout, en religion, en amour, en politique. » Cet esprit de chimère est la conséquence fatale de l'absence de réflexion et de l'absence de méthode. C'est lui qui leur fait écrire des contradictions comme celle qui suit : « Dans ses plus brillantes manifestations, le génie féminin n'a point atteint les hauts sommets de la pensée, il est pour ainsi dire resté à mi-côte. L'humanité ne doit aux femmes aucune découverte signalée, pas même une invention utile. Non seulement dans les sciences et dans la philosophie, elles ne paraissent qu'au second rang, mais encore dans les arts, pour lesquels elles sont si bien douées, elles n'ont produit aucune œuvre de maître. Je ne veux parler ici ni d'Homère, ni de Phidias, ni de Dante, ni de Shakspeare, ni de Molière ; mais le Corrège, mais Donatello, mais Delille et Grétry n'ont point été égalés par les femmes... Faut-il donc, poursuit Daniel Stern, nous incliner devant de telles observations et de tels exemples ? »

Après des aveux semblables madame Necker de Saussure

se révolte aussi contre ce qu'elle a constaté : « La force créatrice leur manque ; malgré de brillants succès, on ne peut leur attribuer aucune de ces grandes œuvres qui font la gloire d'un siècle ou d'une nation... » Elle dit aussi : « L'homme seul contemple toutes choses dans l'univers : la femme ne saisit que les détails. Les hommes l'emporteront toujours sur nous : *leur nature est supérieure à la nôtre.* »

Ce mot à peine écrit elle le regrette : « Supérieure en quoi ? ajoute-t-elle, plus livrés aux passions sensuelles, ils ne sont ni plus religieux, ni plus dévoués, ni plus vertueux, ni peut-être plus spirituels que nous. Et cependant nous les sentons faits pour être nos maîtres ; leur moi est plus fort que le nôtre. »

Ce n'est pas seulement, d'après Daniel Stern, dans le monde des idées que l'esprit de généralisation leur manque, c'est aussi dans le côté qui domine leur nature, dans le sentiment, dans l'amour, leur dominante. « L'homme représente tout particulièrement l'idée de patrie ; le sentiment de la femme s'élève rarement au-dessus de l'amour du sol. Elle chérit les lieux qui l'ont vu naître, les horizons qui ont souri à sa jeunesse ; l'esprit de l'homme s'attache plus encore aux horizons intellectuels où s'est développé sa pensée ; il aime, il sent vivre en lui cet ensemble d'invincibles éléments qui composent la race, la nation, la patrie idéale. » Et cependant l'amour est tout pour les femmes, comme dit le même au-auteur : « Elles aiment depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse sans désirer d'autre bonheur que celui d'aimer. Le mouvement du cœur n'est jamais suspendu chez elles. »

Non seulement on a considéré sa faiblesse physique comme impliquant la nécessité de son infériorité sociale, non seulement on a comparé son intelligence à celle de l'homme et on a conclu des aptitudes différentes, à la sujétion, mais encore on a voulu l'inférioriser par son incapacité morale.

« Non, dit Proudhon, la femme considérée sous le rapport de la justice, et dans l'hypothèse de ce qu'on appelle son émancipation, ne serait pas l'égale de l'homme. Sa conscience est plus débile, de toute la différence qui sépare son esprit du nôtre ; sa moralité est d'une autre nature ; ce qu'elle conçoit comme bien et mal n'est pas identiquement le même que ce que l'homme conçoit lui-même comme bien et mal, en sorte que, relativement à nous, la femme peut être qualifiée un être immoral. » Et il conclut en disant que ce qu'on appelle l'émancipation de la femme est la même chose que sa prostitution. Et pour soutenir sa thèse au milieu des nombreuses citations il donne l'opinion de saint Grégoire le Grand : « La femme n'a pas le sens du bien » ; et celle de saint Jérôme : « La femme livrée à elle-même ne tarde pas à tomber dans l'impureté. Une femme sans reproche est plus rare que le phénix. La femme est la porte du démon, le chemin de l'iniquité, le dard du scorpion, au total une dangereuse espèce. »

Il est évident pour tous ceux qu'un parti pris ne trouble pas, que, si on appelle immoralité la fornication en dehors du mariage, il est certain, dis-je, que l'homme n'a rien à reprocher à la femme et qu'il est au moins aussi immoral, sinon plus, car il est l'excitateur à la débauche, car il abuse de la faiblesse physique et sociale de la femme pour ses fugitifs plaisirs. Dans tous les cas si rester vierge est moral, si résister aux besoins génésiques est de la vertu, il est certain qu'il est plus difficile à la femme qu'à l'homme d'être morale et de garder sa vertu parce que la mission de la femelle, celle qui prime tout, celle que la nature a faite impérieuse et pour ainsi dire irrésistible, c'est l'amour et la maternité. D'ailleurs la vertu ainsi entendue est contradictoire avec la nature et les fonctions physiologiques ; dans une société bien organisée, établie selon les lois naturelles, c'est-à-dire scien-

tifiquement, l'immoralité pour la femme serait la virginité, et la honte la stérilité.

Et malgré ces appétences physiologiquement impérieuses si on mettait dans la balance l'impureté des deux sexes on pourrait constater que l'homme serait loin d'obtenir la palme de cette vertu relative. Il est certain que l'homme demande à l'autre sexe une réserve qu'il serait impuissant à garder lui-même, quoique sollicité moins impérieusement par son organisation.

Quant au reste des devoirs qui constituent la morale, la femme les observe-t-elle moins que l'autre sexe? Certes non. On dit bien qu'elle est portée à la duplicité et au mensonge; on peut citer cette phrase de madame Necker de Saussure. « Une entière franchise est rare chez la femme » ; mais on ne dit pas que cette faiblesse tient à son infériorisation sociale, aux conditions injustes dans lesquelles elle est placée. On ne trouvera pas la franchise chez un esclave, ou seulement chez un homme infériorisé, elle est impossible. Seul l'homme libre peut être franc.

Mais en admettant que toutes ces accusations soient justes, peuvent-elles expliquer l'infériorité sociale? Ne peut-on pas répondre que le plus ou moins de force musculaire ou de puissance intellectuelle ne peuvent expliquer une supériorité ou une dépendance dans la société ? Personne ne s'avisera de dire, ou même de penser, que les hommes de génie doivent être régis par d'autres lois que le commun des mortels et que ceux-ci doivent être à la merci de ceux que la nature a exceptionnellement doués. On ne peut pas non plus admettre des lois d'infériorisation pour les pauvres d'esprit. Et cependant les femmes qui comme intelligence ne sont pas certainement inférieures dans leur moyenne aux hommes, sont infériorisées par les lois.

Le développement plus ou moins grand de l'intelligence

doit-il soumettre l'être humain à des règles différentes ? Mais c'est la théorie de l'esclavage ! Que de races, en effet, chez lesquelles les hommes sont inférieurs aux femmes de nos sociétés et de notre civilisation européenne. Faut-il donc des lois exceptionnelles pour les nègres, pour les Australiens et pour les Bochimans qui sont autrement inférieurs intellectuellement que la femme ?

Non, l'idée d'infériorité est fausse. Les deux sexes ne peuvent se comparer et être déclarés inférieurs ou supérieurs. L'œuvre de l'utérus est elle inférieure à l'œuvre du cerveau ? Est-il supérieur de faire un livre qui respire le génie, ou de faire l'homme qui écrira le livre. Cette supériorité et cette infériorité n'existent pas. Les deux éléments sont indispensables dans l'évolution humaine ; il ne peuvent se comparer parce que leur fonctionnement est de toute nécessité différent dans la nature, et que l'on ne peut comparer et hiérarchiser que des valeurs semblables.

II

THÉORIE SENTIMENTALE (ÉGALITÉ)

Les champions de l'égalité entre l'homme et la femme, les apôtres de l'assimilation des sexes par rapport aux fonctions sociales, inspirent *a priori* de la sympathie en France : le mot de réforme est magique pour ce peuple avide de justice. D'instinct, le Francais se sent porté à favoriser toutes les revendications libérales; il ne connaît pas toujours bien la portée de ce qu'il apprécie et acclame, le sentiment le pousse souvent dans des voies contradictoires, mais il va de l'avant, et le temps et l'usage font la sélection. En outre, on écoute les novateurs, chez nous, parce qu'ils sont agités et que le bruit qu'ils font en impose et s'impose; parce que, quelle que soit leur haine réciproque, ils se soutiennent les uns les autres contre les prudents et les immobiles; parce que, enfin, tout ce qui n'est pas encroûté réactionnaire, a des prétentions à l'humanitarisme et tremble de ne pas paraître aussi avancé que ses amis ou ses voisins.

Les partisans de l'assimilation des sexes sont donc d'autant mieux accueillis par les généreux et les naïfs, qu'ils vont comme des prophètes, la cocarde du progrès au chapeau, prêchant la saine doctrine égalitaire, stigmatisant les lois

d'oppression, demandant le relèvement de nos sœurs et de nos mères. Or, tout ce qui est fleuri de sentimentalité et entouré d'éloquence tapageuse est irrésistible dans notre athénien pays, surtout quand il y a du vrai et du juste au fond de la thèse soutenue.

Si quelques réactionnaires ont jeté feu et flamme contre cette thèse, s'ils ont protesté avec fureur, avec injure, avec esprit aussi, peu de républicains de nuance avancée, professant la doctrine de l'infériorité de la femme, et ils sont cependant nombreux, ont osé la soutenir publiquement. Le professeur Robin, le Dr Letourneau ont eu ce courage-là. Les autres se taisent. En politiques timides ou habiles, ils laissent se produire les revendications, estimant qu'il est toujours temps de prendre un parti et de repousser le côté injuste ou absurde des projets et des programmes de réforme.

En dehors des réactionnaires, pourquoi cette pénurie de contradicteurs? Est-ce la galanterie qui s'y oppose?... Les libéraux craignent-ils d'offenser leurs mères ou leurs sœurs, ou leurs femmes ? Ce n'est pas, certes, parce qu'ils sont de l'avis des égalitaires, car ils le diraient avec fracas. Serait-ce donc parce que l'on ne sait jamais à quoi l'on s'expose en excitant les colères du beau sexe? On ne va pas volontiers, n'est-ce pas, planter des épingles dans les fesses d'une lionne.

Mais est-ce bien la timidité et la galanterie qui leur ferment si hermétiquement la bouche?... ou la crainte de passer aux yeux de quelques-uns pour des modérés et des rétrogrades ?

D'autre part, il faut remarquer que, parmi les réactionnaires, tous ne peuvent pas librement parler; les cléricaux doivent se taire ou mentir, car les religions ne se soutiennent que par les femmes, êtres nerveux que l'on transfigure par la foi, dont on fait des prophétesses, qui même, quand

elles se croient révolutionnaires, sont affolées de mysticisme.

Les assimilateurs des sexes ont d'autant moins de contradicteurs sincères et sérieux, les Letourneau et les Robin ont été d'autant moins suivis, que peu d'hommes ont cherché à se faire une opinion précise sur cette question intéressante qu'il faudra bien cependant vider un jour ou l'autre. Le plus grand nombre sent des incomptabilités dans l'assimilation proposée de l'homme et de la femme et dans l'idendité de leur rôle social; mais ils ne peuvent appuyer leur opinion que sur des raisons de sentiment, et, par prudence, prudence que n'ont pas leurs adversaires, ils ne se prononcent pas

Les novateurs égalitaires, eux, ne sont arrêtés par rien; ils affirment leur doctrine, la proclament haut et ferme, ne s'inquiétant ni de l'absurde ni de l'impossible, et n'ayant eux-mêmes d'autre base que leur générosité et leur idéal métaphysique de la justice.

Et ils sont d'autant plus écoutés que pour les hommes qui ne sont pas enfermés et cadenassés dans les errements du passé, pour ceux dont l'esprit s'est dégagé des formules commodes et qui ne cachent pas, sous un masque libéral et progressiste, la plus profonde rage d'immobilité, pour ces hommes, la femme n'est pas en réalité à sa place, et non seulement ne jouit pas de ses droits indéniables, mais encore est rendue impuissante dans l'accomplissement du plus grand de ses devoirs humains, la maternité. Dans sa situation actuelle est-il possible, en vérité, à la mère, de remplir sa sublime fonction dans toute son étendue et dans toute sa grandeur.

Ils réclament la réforme en démontrant, chose facile, que l'infériorité de la femme va s'aggravant à mesure que l'on remonte l'échelle des âges, pour aller de la civilisation actuelle à la barbarie des sociétés primitives. La thèse des

réformateurs paraît d'autant meilleure qu'ils font constater, non seulement dans le passé, mais aussi dans le présent que c'est dans les sociétés les plus bestiales que le rang de la femme est le plus bas, et qu'elle est un véritable animal domestique chez les sauvages les plus inférieurs. Ils disent et soutiennent preuves en main, que si la plus grande partie des hommes se révolte aujourd'hui à l'idée de voir la femme remplir le même rôle que lui dans la société, jouir des mêmes droits et des mêmes libertés, c'est qu'ils sont inconsciemment dominés par la tradition, et que, quelques novateurs qu'ils paraissent, ou se disent, c'est la tradition qui les mène. Ils rappellent que dans les civilisations élevées déjà, on voit persister les habitudes et les préjugés de l'homme primitif: ainsi Manou, dans ses lois, obéissait à ce préjugé quand il traitait la femme qui ne mettait au monde que des filles presque au même rang que l'épouse stérile, l'une pouvait être répudiée la huitième année, l'autre la onzième; ainsi faisaient les juifs qui excluaient du sanctuaire la mère d'un *fils* pendant *quarante jours*, et la mère d'une fille pendant *quatre-vingts ;* ainsi fait le paysan breton qui dit tristement lorsque sa femme lui a donné une fille : « Ma femme a fait une fausse couche. »

Oui, il y a l'influence de la tradition dans les mœurs actuelles; toutefois n'est-il pas exagéré de considérer comme dû à la tradition seule ce dicton du paysan de la Bretagne ; ne doit-on pas y voir aussi l'expression violente de la mauvaise humeur d'un industriel lésé dans son intérêt. Tout le monde sait que la fortune du travailleur des champs c'est la nombreuse famille, et que, dans la famille, c'est le garçon qui rapporte le plus en raison de sa force et du long séjour qu'il fait auprès de son père. La fille est faible, elle se marie jeune et dès qu'elle commence à être de quelque rapport. Le fils, s'il n'y a pas de querelle, et au jour de la naissance

on ne les entrevoit pas, reste dans la famille jusqu'à vingt ans, travaille avec ses frères sur le champ paternel; c'est pendant que les fils sont à la maison que la famille est dans sa grande prospérité. Il n'y a pas que la tradition qui fasse parler le paysan breton, et inspire l'homme moderne.

Ce n'est d'ailleurs ni la tradition ni la législation actuelle, ni le manque de liberté ou d'égalité de la femme dans la société qui donnent à des jeunes garçons, vis-à-vis de leurs mères, les sentiments déplorables que citent certain auteurs. André Léo, l'ardent défenseur des droits de la femme, dit : « ... Il n'est pas un fils qui dès l'âge où il peut comprendre l'état des choses régnant dans le ménage — il ne faut pour cela qu'écouter et voir — ne respecte moins sa mère que son père. » Et d'abord l'observation est injustement généralisée, car il y a encore des familles où le père et la mère sont tous deux respectés; d'autres où la mère malheureuse, en butte aux mauvais traitements d'un mari injuste ou débauché, est aimée, estimée, et soutenue par son fils. Mais l'observation est incomplète, et s'il y a des mères que leurs fils ne respectent pas, il y a des pères aussi qui ne sont pas respectés par leurs enfants et, dans l'un ou l'autre cas, c'est ordinairement le plus faible ou le moins intelligent des deux époux qui est la victime.

Souvent, bien souvent, à l'époque actuelle, les enfants ne respectent ni l'un ni l'autre. A qui ou à quoi André Léo s'en prendra-t-elle alors.

La législation, le droitde la force, la tradition n'y sont certainement pour rien, c'est aux parents eux-mêmes qu'incombe la faute. Et cela se présente aussi bien hors le mariage, dans les unions libres, que dans le mariage légitime. L'idéal de la famille actuelle y contribue pour la plus grande part. C'est au petit nombre d'enfants, c'est à l'adoration du père et de la mère pour le petit héritier unique, qu'il faut attribuer cette mor-

gue, ce besoin de commandement, cet égoïsme absolu, ce mépris de tout ce qui n'est pas eux-mêmes que l'on rencontre chez les filles aussi bien que chez les garçons. Dans les familles nombreuses le respect des enfants existe ; la tendresse devant se répandre sur tous, chacun des petits fait des efforts pour plaire, aucun ne veut être le moins aimé, il y a concurrence.

Ce n'est certainement pas la tradition, ce n'est pas davantage la situation sociale de la femme qui peut donner à quelques garçons une si mauvaise opinion de leur mère. Mais c'est la tradition plus ou moins atténuée qui empêche la majorité des hommes d'examiner sérieusement les propositions de quelques réformateurs et les doctrines du sincère philosophe Stuart Mill ; et si la tradition seule n'a pas suffi pour arrêter l'impulsion donnée par la Révolution au progrès de l'état social de la femme, elle entre au moins pour une grande part dans les convictions déraisonnables des retardataires.

« En somme, dit André Léo dans sa brochure, la femme n'a gagné à la Révolution que la loi sur les héritages... » Et elle trouve que ce n'est rien. Et elle ne voit pas que c'est l'affirmation la plus positive de sa personnalité, de son indépendance, de son égalité avec l'homme dans la société. Le droit de posséder est le signe distinctif de la liberté sociale.

Madame André Léo pourrait-elle trouver dans l'histoire une époque, et même une série de siècles, où des réformes aussi nombreuses, aussi radicales se sont multipliées, pendant que se déroulaient les événements les plus terribles et les plus grandioses. Il faut se mettre dans le temps, vivre par la pensée à l'unisson des mœurs pour bien saisir l'immensité du pas fait dans la condition de la femme par la loi sur les héritages que madame Léo traite presque avec dédain. Pour juger la situation faite à

la femme dans notre civilisation française, rendons-nous compte que c'est d'hier seulement que nous avons la liberté, que c'est d'hier seulement que nous avons l'égalité devant la loi ; et n'oublions pas que toutes les évolutions de la société ont toujours été arrêtées par les intrigants qui viennent se jeter, poussés seulement par l'ambition personnelle, au milieu du mouvement libéral créé à grand'peine, avec grand labeur, et au milieu de mille dangers par les esprits sincères. Malgré les oscillations, malgré les retours en arrière qui découragent quelquefois toute une génération, quelque chose du progrès accompli se fixe dans les mœurs et dans les lois ; et c'est ainsi qu'il y a, peu à peu, un mouvement en avant, une évolution progressive. Et c'est la constatation de ces progrès successifs qui doit encourager les hommes de bonne volonté malgré les déboires, les écœurements et les dangers de la lutte pour l'élévation de l'homme et l'amélioration de la société. L'égalité de la femme et de l'homme devant la propriété, devant ce qui est, en somme, la cheville ouvrière, la clef de voûte de l'organisation sociale, cette égalité est le point de départ de toutes les autres réformes; et cette conquête est définitivement acquise.

Il faut prendre l'état social de la femme au début des sociétés et le comparer à son état actuel pour discuter d'une façon juste, et formuler scientifiquement une opinion sur son avenir. Stuart Mill n'avait pas suffisamment considéré et suivi l'évolution des droits de la femme dans la société, quand il a écrit : « La femme s'est trouvée livrée en esclave à l'homme, qui avait intérêt à la posséder et auquel elle ne pouvait résister à cause de l'infériorité de sa force musculaire... » et en ajoutant plus loin : « Les individus qui d'abord étaient contraints à l'obéissance par la force, y sont plus tard tenus au nom de la loi... » Mais ce qu'il aurait dû voir, lui, le philosophe, ce qu'il aurait dû constater, c'est que cet

homme presque toujours plus puissant qu'elle, cet homme, qui d'ailleurs a remplacé la force par la loi, élève de plus en plus la femme dans la société, sans cependant qu'elle ait jamais revendiqué, non seulement par les armes, mais même par des tentatives d'agitation, cette amélioration dans son rang social. Le fait est assez intéressant pour frapper et arrêter un instant un grand esprit. Et c'est bien le citoyen qui a l'honneur de cette transformation car, dans la société actuelle, le législateur est son émanation.

Les religions elles, ont toujours respecté la tradition quand, comme la religion catholique, elles ne l'ont pas exagérée : les religions ont toutes professé le plus traditionnel mépris pour la femme, le catholicisme aussi bien et mieux que les autres, la Bible, les Évangiles, les Pères de l'Église en font foi.

Stuart Mill ne prouve rien, non plus, quand il dit : « Le plus vil malfaiteur a une misérable femme sur laquelle il peut commettre toutes les atrocités, sauf le meurtre, et même, s'il est adroit, il peut la faire périr sans encourir le châtiment légal. » Mais quelles que soient les lois, il peut en être de même si le coquin est adroit et le plus fort, car ce n'est pas seulement sa femme qu'il peut maltraiter ainsi, mais son enfant qui le gène, ou son vieux père qui vit trop longtemps à son gré; cela se fait aussi bien pour eux que pour elle, et se voit trop souvent à la honte de l'humanité.

Mais quelle est donc la loi qui a jusqu'ici empêché l'assassinat du mari par la femme ?

Là où la liberté de la femme est absolue, là où aucune loi ne la maintient, où aucun lien ne l'enserre, dans les situations où elle est absolument maîtresse d'elle-même, où elle est défendue par le code, comme tous les membres de la société, dans les ménages interlopes, dans les unions libres, ne connaissons-nous pas tous les aventures navrantes

de beaucoup de ces malheureuses sur lesquelles un misérable a mis la main? Tous les jours il y en a qui se suicident pour fuir la tyrannie de ces hideux coquins qui vivent d'elles. Ces femmes-là ne sont pas mariées, cependant; les lois ne les ont pas infériorisées, elles sont toujours majeures, puisque ce n'est que le mariage qui rend la femme mineure. La liberté, elles l'ont comme les hommes, et l'égalité des droits politiques ne les arracherait pas à ces horreurs. Ce n'est certainement pas, comme le dit le philosophe anglais, parce « qu'ils (les hommes) leur représentent la faiblesse, l'abnégation, l'abdication de toute volonté comme l'essence de la séduction féminine » que ces pauvres martyres sont broyées par ces drôles; c'est parce qu'elles sont femmes et qu'elles se soumettent au mâle puissant et audacieux, sans que rien hors d'elles-mêmes les y pousse, sans que rien les y maintienne en dehors de leur volonté; elles agissent d'instinct. Elles se sont livrées par admiration pour la force et sont incapables d'y résister, et le plus souvent même de s'y soustraire. Et je ne parle pas seulement de la force physique, mais aussi de la force morale.

Quoiqu'elles aient agi dans toute leur liberté en se laissant tomber dans des situations horribles, il ne nous viendra certainement pas à la pensée de soumettre pour cela les femmes à une tutelle quelconque quand leur majorité est atteinte et que, comme les hommes, elles ont la responsabilité de leurs actions. Nous ne sommes pas de ceux dont parle André Léo : « Mais s'agit-il de la femme, dit-elle, la liberté devient aussitôt un objet de soupçon et de terreur. » Nous voulons la femme libre, mais nous voulons la défendre par des lois protectrices spéciales, contraires par conséquent à ce que l'homme, dans son égoïsme, considère aujourd'hui comme du domaine de sa liberté; nous la voulons aussi armée contre elle-même, contre ses passions, contre ses fai-

blesses. « Non, dit André Léo, il ne résulte pas de la nature et de la destinée féminines qu'une femme doive être mère avant d'être formée d'esprit et de corps. Il est de sa destinée, comme de celle de tout être humain, de savoir ce qu'elle fait, à quoi elle s'engage, de stipuler pour elle-même en toute connaissance, en toute liberté, d'être capable enfin des devoirs qu'elle embrasse. »

Tout cela est bel et bon ! Mais serait-elle libre même dans ces conditions?... Non, certes, car elle doit lutter contre elle-même, et ce sont là les luttes les plus difficiles à soutenir. Au moment où elle est dans l'effervescence de la passion, quand elle est dominée par ses sens, la femme, encore moins que l'homme, ne sait ce qu'elle fait, ne réfléchit à quoi elle s'expose et s'engage, et ne peut, en vérité, et pour cause d'aliénation physiologique, rien débattre, rien stipuler du tout. Elle se donne, ou plutôt se laisse prendre. Elle aime et, dans son appétit sensuel, oublie tout. Sa vie est dans la passion présente.

Il est bien question alors d'affaire, de stipulation, de raison et de philosophie ; elle brûle et adore en se pâmant. Elle ne pense à rien, elle ne pense même pas qu'elle va concevoir, elle est abîmée dans la volupté.

Une femme qui n'a pas de sens et n'est pas entraînée par l'amour peut calculer, peut stipuler et rester maîtresse d'elle-même. Celles, en effet, qui sont nées incomplètes, incapables des fougueux désirs et des jouissances dominatrices, ou bien celles qui par l'abus de leur corps en sont arrivées à l'insensibilité, peuvent se commander toujours et faire une opération d'arithmétique dans les moments les plus palpitants. L'eunuque comme la prostituée sont assez libres d'esprit pour faire leurs stipulations et leurs réserves. Mais la femme entière, celle qui est née avec l'intégrité de son système nerveux, ou chez laquelle les sensations ne sont pas émoussées par la

débauche ou par l'âge, celle qui désire et jouit ne peut être à elle dans le feu de la passion; son organisme la domine. C'est cependant alors qu'elle devrait être en possession d'elle-même, et assez libre de sa volonté pour stipuler, comme dit André Léo, puisque c'est cette effervescence même qui va lui coûter neuf mois de souffrances, plusieurs années de soins, et toute une vie de dévouement. Oui, nous voulons la femme libre, mais protégée; c'est contre la faiblesse inhérente à sa nature et les conséquences de cette faiblesse que la société doit la garantir.

Quelques écrivains considèrent que les femmes doivent jouir d'une liberté entière, comme l'homme, parce que, disent-ils, la femme est l'égale de l'homme.

« La présomption *a priori*, dit Stuart Mill, est en faveur de la liberté et de l'égalité ; les seules restrictions légitimes sont celles que réclament le bien général... » La femme doit être libre, en effet, parce que tout être humain jouissant de l'intégralité de sa raison a droit à la liberté. Mais ce n'est pas au nom de l'égalité des sexes, c'est au nom de leur équivalence. Le mot égalité, dans son sens absolu, est faux dans l'espèce, car cette égalité n'existe ni au point de vue organique, ni par conséquent au point de vue fonctionnel. Il n'y a ni supériorité ni infériorité dans ces différences; elles sont indispensables l'une à l'autre, l'espèce humaine ne peut être ni sans l'une ni sans l'autre.

L'emploi de ce terme faux peut entraîner logiquement à des conclusions sociologiques fausses, puisque l'homme et la femme ont des appareils différents qui les dominent dans leur vie physiologique, dans leur vie intellectuelle, dans leur vie de relation, et que l'un et l'autre sexe ne peuvent se soustraire, ou même résister, à leurs différentes fonctions naturelles.

Madame André Léo essaye de prouver cette égalité de la

façon suivante : « Remplacez, dit elle, le mot hommes, par êtres humains, l'équivoque cesse. » L'homme et la femme sont deux être humains, or comme un égale un, la femme égale l'homme. Vous voyez ça d'ici. C'est une démonstration de métaphysicien et d'abstracteur de quintessence ; ce n'est pas une démonstration de naturaliste. Avec ce sophisme on peut dire aussi : l'idiot et l'homme de génie sont deux êtres humains, or comme un égale un, l'idiot égale l'homme de génie ; et, en éliminant ainsi tous les caractères différentiels entre les différents types, on peut, en vérité, tout faire égaler, le rat et l'éléphant, la sardine et la baleine...

Non l'homme et la femme ne sont pas égaux ; ils ne sont pas inégaux non plus ; ils ne sont pas comparables, ayant des différences inhérentes à leur existence même, à leur sexe. C'est le mâle et la femelle ayant chacun leurs formes spéciales, leurs organes spéciaux et leur fonctionnement propre.

Cela est ainsi, c'est la nature qui l'impose et non l'homme ; et Stuart Mill parle contre l'évidence quand il dit : « Nous devons... ne pas décréter que le fait d'être né fille au lieu de garçon doive plus décider de la position d'une personne, toute sa vie, que le fait d'être né noir au lieu de blanc, ou roturier au lieu de noble. » Il est évident que l'homme ne doit pas décréter l'absurdité et l'injustice, et j'espère qu'il les décrétera de moins en moins. Mais ici la comparaison est absolument erronée : si un roturieur mâle naît absolument pareil à un noble mâle, si une roturière naît l'égale d'une femme noble, jamais on ne fera qu'une femelle puisse être identique à un mâle ; il y aura toujours au moins la différence considérable des organes et des fonctions de la génération. De même les nègres sont des hommes comme les blancs, mais les blanches ne pourront jamais être des hommes comme les nègres, et ni blancs ni noirs ne pourront faire des enfants comme les femmes quelle que soit leur couleur.

Certes ce n'est pas l'homme qui a décrété que la femme porterait pendant neuf mois le fœtus dans son sein, qu'elle le nourrirait de son lait pendant au moins douze, et le soignerait pendant quelques années sous peine de laisser mourir l'enfant que le mâle a fabriqué en quelques secondes. Il y a injustice, c'est possible, mais que faire ?... La nature est plus forte que nos sophismes, et la métaphysique n'y peut rien.

Aussi madame André Léo se trompe étrangement quand elle dit : « Mais n'est-il pas trop sans façons de prétendre que la femme naisse uniquement pour la fonction maternelle tandis que l'homme naîtrait, lui, tout bonnement pour la *vie humaine*, c'est-à-dire pour lui-même. » Je pense bien que madame André Léo ne demande pas, au nom de l'égalité que l'homme remplisse aussi les fonctions maternelles ; ce serait là, cependant, l'égalité vraie et la logique pure. Madame André Léo ne pousse pas si loin la métaphysique. Mais qu'entend elle par *vie humaine* qui serait l'apanage exclusif de l'homme ? La vie humaine serait donc uniquement la recherche des honneurs et les satisfactions de l'ambition ?

Non, ne s'occuper que de soi, ce n'est pas là ce qui est humain ; et la femme qui ne s'occupe que d'elle même, de sa gloire et de ses triomphes, sans sacrifier au devoir de la maternité, sort de son rôle humain. Perpétuer la race, l'améliorer physiquement et intellectuellement voilà la fonction humaine, et l'homme doit s'y consacrer comme la femme, chacun selon les moyens que la nature lui donne. Les places, les satisfactions de la vanité, la poursuite de la fortune, voilà les choses artificielles et de convention.

Au nom de l'égalité l'on demande que la femme remplisse, dans la société, les mêmes fonctions que l'homme. M. Legouvé, philosophe sage autant qu'écrivain délicat, n'affirme pas cette égalité qui ne change rien à son système de réformes; il est révolté seulement de l'injustice dont la femme

est victime dans la société, et quand la question d'égalité se présente, il dit dans un doute prudent : « Les femmes s'étant toujours vues repoussées de toute fonction, on ne peut juger de ce qu'elles ont été. » Il aurait pu, certes, être plus affirmatif, car il est incontestable, et les exemples que nous avons chaque jour sous les yeux nous le démontrent, que beaucoup de femmes sont d'une haute intelligence, et Stuart Mill a l'air de lui répondre quand il écrit : « Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a des choses où elles n'ont pas réussi aussi bien que les hommes, qu'il y en a beaucoup où elles n'ont pas obtenu le premier rang ; mais il y en a fort peu de celles qui dépendent seulement des facultés intellectuelles, où elles n'aient pas atteint le second. » Et le philosophe anglais déplore que ces intelligences ne soient pas employées, et cela au grand détriment du progrès humain : « Y a-t-il donc un si grand excès d'hommes propres aux hautes fonctions, que la société soit en droit de rejeter les services d'une personne compétente. » Et il dit aussi : « La capacité d'esprit dans tous les genres est maintenant pourtant tellement inférieure à la demande, il y a une telle pénurie de personnes propres à faire parfaitement tout ce qui exige une capacité considérable, que le monde fait une perte extrêmement sérieuse en refusant de faire usage d'une moitié de la quantité totale des talents qu'il possède. »

Stuart Mill voit bien ce que les femmes pourraient faire, il affirme ce que personne n'a jamais pu nier, excepté les évêques du concile de Dijon, que l'intelligence de beaucoup d'entre elles est supérieure à celle de beaucoup d'hommes dont elles rempliraient les fonctions avec avantage; mais il ne s'est pas demandé si la femme n'avait pas une destination intellectuelle spéciale, destination que les hommes ne pouvaient pas remplir. Il est de toute évidence, pour un physiologiste qui réfléchit à la sociologie,

qui a présentes à l'esprit les statistiques de la natalité, que l'entrée de la femme dans la vie publique, c'est sa stérilité qui commence. On enlèverait donc à la maternité, c'est-à-dire à l'avenir de la race, les reproductrices les mieux douées, les plus élevées dans l'échelle intellectuelle.

Il serait fort à craindre que la capacité d'esprit dans tous les genres, que Stuart Mill trouve tellement restreinte aujourd'hui qu'il croit nécessaire d'ajouter les capacités féminines, il serait fort à craindre, dis-je, que le niveau intellectuel ne s'abaissât beaucoup plus encore en ne laissant à la maternité que les femmes à intelligence inférieure. Elles feraient certainement de beaux et gros enfants, ces dernières, mais la race ne profiterait pas des hautes facultés de celles qui, consacrées à la vie publique et aux affaires, auraient pu nous donner par hérédité des hommes doués de leurs facultés élevées.

Il y a peut-être encore un danger à faire vivre hors de chez elles toutes les femmes de haute valeur. Ce n'est pas par hasard et au hasard que l'intelligence se forme ; en dehors de la maternité physique il y a la maternité intellectuelle, et quand la femme a donné une constitution solide à son petit enfant, quand elle lui a fait sa chair et son sang, un autre travail commence pour elle, c'est l'éducation, c'est l'alimentation intellectuelle. Ici encore n'y aura t-il pas un dommage pour la race si toutes les capacités sont enlevées aux soins de la famille? Si, évidemment, et un danger des plus grands pour la progression humaine.

Le philosophe anglais n'a pas certainement cette crainte : « ... Si l'on considère, dit-il, avec quel soin *on les détourne par leur éducation des occupations réservées aux hommes au lieu de les y préparer*, on verra que je ne me montre guère exigeant en leur faveur quand je me contente de prendre pour base (de leur valeur intellectuelle) ce qu'elles ont réellement accom-

pli. » Je trouve que l'éducation des femmes est mauvaise actuellement, mais ce n'est certes pas parce qu'on ne leur apprend pas à être des hommes, mais au contraire parce que l'on ne leur enseigne rien de ce dont elles auront besoin dans leur vie de femme, dans leurs devoirs de mère, de directrice d'un ménage, de première éducatrice des enfants. Je suis loin de me plaindre de ce qu'on ne leur enseigne pas ce que doit savoir l'autre sexe, mais je déplore qu'on les laisse dans l'ignorance des choses les plus nécessaires à leur existence future, et aux devoirs que leur impose non pas la société, non pas les conventions humaines, mais la nature qui commande à tout.

Ce sont ces devoirs, quand ils sont sérieusement accomplis, qui empêchent les femmes de se livrer, comme peuvent le faire les hommes, aux travaux artistiques et scientifiques et aux entraînements de la politique. Mais celles mêmes qui ne les remplissent pas sont empêchées, d'après le philosophe, par d'autres obligations. « Indépendamment des devoirs ordinaires de la vie qui sont le partage des femmes, on exige qu'elles tiennent leur temps et leur esprit à la disposition de tout le monde. Si un homme a une profession qui le mette à l'abri de ces prétentions, ou même une occupation, il n'offense personne en y consacrant son temps; il peut s'y retrancher pour s'excuser de ne pas répondre à toutes les exigences des étrangers. Est-ce que les occupations d'une femme, surtout celles qu'elle choisit volontairement, sont regardées comme des excuses qui dispensent des devoirs de la société ? C'est à peine si leurs devoirs les plus nécessaires et les plus reconnus les en exemptent. Il ne faut pas moins qu'une maladie dans la famille, ou tout autre chose d'extraordinaire pour les autoriser à faire passer leurs propres affaires avant les plaisirs d'autrui. La femme est toujours aux ordres de quelqu'un, et en général de tout le monde. »

De toute évidence, Stuart Mill parle ici des femmes riches, que les obligations de la famille n'occupent que relativement ou pas du tout, dont les meilleures commandent à des mercenaires les soins à donner au ménage et aux enfants ; elles ont assez d'instants de liberté, celles-là, pour se permettre cette énorme perte de temps qu'exigent les devoirs du monde. Et les autres?... Elles n'existent donc pas pour le philosophe anglais? Car ce n'est pas, certainement, de la femme de l'ouvrier, ou du petit employé, ou du petit marchand, ou du cultivateur, c'est-à-dire de la majorité des femmes qu'il est question ; elles sont entièrement absorbées, celles-là, par l'allaitement, par les soins du ménage, par la fabrication des vêtements de la petite famille, par les raccommodages, par la première éducation, et enfin, si faire se peut, par l'aide à apporter à la communauté. Non, ce n'est pas de celles-là que parle Stuart Mill, il n'a pensé qu'à l'exception, à la minorité, il a désigné seulement ce qu'on appelle la femme du monde, et sa première erreur est d'avoir raisonné sur une exception.

Mais, en vérité, si la femme dont il est question perd tout son temps à des devoirs mondains, si sa vie est tellement absorbée par eux qu'elle ne puisse se livrer ni aux arts ni aux sciences, à qui s'en prendre?... Est-ce aux lois? Évidemment non, et il est impossible d'en citer une. Est-ce aux hommes? A qui le fera-t-on croire quand on voit avec quelle ardeur elles remplissent ces prétendus devoirs du monde; un mauvais plaisant dirait que ce ne sont pas les maris, pas tous au moins, qui obtiendraient de pareils sacrifices, et les décideraient à se livrer à de pareilles fatigues. C'est parce qu'elles le veulent bien que tout ce temps est perdu, c'est parce qu'elles y trouvent leur plaisir qu'elles sacrifient tout au monde, qu'elles vont dans les réunions où tout est satisfaction de vanité, lutte de gloriole, où un chiffon de plus ou

de moins fait un triomphe ou un désespoir; c'est tellement par entraînement personnel, qu'elles en oublient leurs enfants, leurs devoirs les plus sacrés, et jusqu'aux besoins de leurs familles.

Certainement personne ne les blâmerait, hors la société futile qu'elles se plaisent à voir, si elles consacraient les longues heures des courses inutiles, des visites oiseuses, des conversations vides, des cancans, des toilettes, à des travaux scientifiques ou artistiques, aux soins de la famille, et si elles employaient les sommes considérables que coûte cette vie artificielle et sans but, à élever leur intelligence et celle de leurs enfants.

Stuart Mill se trompe donc; les femmes n'ont qu'à vouloir pour se soustraire aux obligations mondaines qui ne sont imposées ni par la loi ni par la tyrannie de l'homme ; ce sont les femmes qui se les imposent à elles-mêmes parce que c'est leur plaisir et leur goût. Elles ne sont pas rares d'ailleurs celles qui vivent pour le travail et pour la famille, pour les arts et pour les sciences, et nul n'y trouve à redire et à blâmer; tous, au contraire, les respectent et les admirent.

Si dans l'état actuel elles ne peuvent se livrer aux arts et aux sciences, pourraient-elles davantage se livrer à la vie politique? En se perchant dans les hautes sphères des principes abstraits, en ne tenant aucun compte des nécessités de la nature, en ne considérant l'homme que comme un idéal dépouillé de sa chair et soustrait aux lois biologiques, on peut se révolter et déclamer sur l'inégalité politique; c'est toujours la même méthode de raisonnement : l'homme et la femme sont deux êtres humains, or, comme un égale un, la femme égale l'homme, donc la femme doit faire de la politique. C'est avec ce raisonnement que Condorcet s'écrie : « Au nom de quel principe, au nom de quel droit écarte-t-on dans un état républicain les femmes des fonctions poli-

tiques? Je ne le vois pas. Le mot représentation nationale signifie représentation de la nation. Est-ce que les femmes ne font point partie de la nation? Cette assemblée a pour but de constituer et de maintenir les droits du peuple français. Est-ce que les femmes ne font point partie du peuple français? Le droit d'élire et d'être élu est fondé pour les hommes sur leur titre de créatures libres et intelligentes. Les seules limites posées à ce droit sont la condamnation à une peine afflictive et infamante et la minorité. Est-ce que toutes les femmes ont eu des démêlés avec le procureur de la République; et ne dit-on pas dans nos lois : « Tout individu des deux sexes, âgé de vingt et un ans est majeur? » Arguera-t-on de la faiblesse corporelle des femmes? Alors il faudra faire passer les représentants devant un jury médical, et réformer tous ceux qui ont la goutte chaque hiver. Opposera-t-on aux femmes leur défaut d'instruction, leur manque de génie politique? Il me semble qu'il y a bien des représentants qui s'en passent. Plus on interroge le bon sens et les principes républicains, moins on trouve un motif sérieux pour écarter les femmes de la politique. L'objection capitale elle-même, celle qui se trouve dans toutes les bouches, l'argument qui consiste à dire qu'ouvrir aux femmes la carrière politique, c'est les arracher à la famille, cet argument n'a qu'une apparence de solidité. D'abord il ne s'applique pas au peuple nombreux des femmes qui ne sont pas épouses, ou qui ne le sont plus; puis, s'il était décisif, il faudrait au même titre leur interdire tous les états manuels et tous les états de commerce; car ces états les arrachent par milliers aux devoirs de la famille tandis que les fonctions politiques n'en occuperaient pas cent dans toute la France. Enfin, une femme célèbre tranche la question par un mot sublime : « La femme a le droit de monter à la tribune, puisqu'elle a le droit de monter à l'échafaud. »

C'est un mot sublime, mais c'est loin d'être une démonstration. Condorcet a pensé tout énumérer, il a cru passer en revue toutes les causes que l'on peut opposer a l'identité des fonctions sociales de l'homme et de la femme, et dont aucune selon lui ne suffirait à empêcher la femme de faire de la politique; il en a oublié une, la seule bonne, la seule vraie : la maternité. Je ne parle pas des époques menstruelles de la femme qui jettent périodiquement la plupart d'entre elles, et pour le quart de leur existence, dans un état mental tout particulier. Mais la grossesse? Ira-t-elle siéger à la Chambre pendant les six mois au moins où la grossesse empêche toute fatigue et donne à l'esprit des dispositions particulières, souvent si exceptionnelles et si étranges? Ira-t-elle à la Chambre son poupon dans les bras, quand elle sera nourrice? Et si cela ne se présentait qu'une fois dans l'existence d'une femme, la difficulté ne serait pas grande. Mais il faut espérer que l'utérus de la Française ne se bornera plus à une grossesse; s'il en était ainsi les statistiques nous démontrent qu'au bout de peu de temps notre race aurait disparu. Faudrait-il donc que l'homme doué pour l'extérieur, armé pour la lutte pour l'existence, que l'homme qui devient père en une seconde sans avoir les charges organiques de la femme, faudra-t-il en faire une bonne d'enfant, et une nourrice artificielle?

Condorcet demande si on devrait interdire aux femmes les fonctions manuelles et les fonctions commerciales. Il est certain que dans une société équitablement organisée, ce serait un but à atteindre, si l'on voulait avoir des générations fortes et intelligentes. Quand on considère les enfants de ces femmes qui, assez occupées pour ne pas remplir leurs devoirs naturels, les envoient chez des nourrices mercenaires, on est navré de leur santé déplorable, de leurs déformations, de leur intelligence arriérée. Oui, certes, il faudrait que tout enfant eût droit au sein de sa mère et à la

première éducation de la famille. Les générations seraient plus belles et la mortalité de la première enfance serait moins effroyable. Vouloir faire de la femme un politicien, c'est la stériliser, c'est l'arracher à ses fonctions physiologiques et changer absolument la destination que la nature lui a donnée.

Stuart Mill donne un coup d'épée dans l'eau et combat des moulins à vent quand il dit : « Quant aux autres qui prétendent que l'homme a droit au commandement, et que la femme est naturellement soumise à l'obligation d'obéir ; que l'homme a, pour exercer le gouvernement, des qualités que la femme ne possède pas, je perdrais mon temps à leur dire qu'ils doivent être tenus de prouver leur opinion sous peine de la voir rejeter. » Évidemment il n'y a pas de droit au commandement pour les hommes, et la preuve en est qu'il y a des pays où les femmes commandent, nominativement il est vrai de nos jours, mais où elles ont commandé effectivement dans le passé. Il ne s'agit pas d'un droit quelconque que l'on apporte en naissant, non certes, et ce n'est pas parce que l'homme possède des qualités que la femme ne possède pas, qu'elle est exclue de la vie politique. Mais c'est, au contraire, parce que la femme a des qualités natives spéciales, des aptitudes physiques et morales dont l'humanité ne peut se passer sous peine de périr, qu'elle n'a pas la charge des devoirs de la vie publique qui en empêcheraient l'application et le fonctionnement. Il n'y a pas là de droit supérieur, de droit de naissance, il y a une question de salut et de prospérité de la race.

Il est certain que les femmes rempliraient admirablement certaines fonctions qui occupent les hommes ; mais ce serait aux dépens de leurs fonctions propres. « Ne voyons nous pas, dit le Dr Dally, qu'au Dahomey les « amazones » au nombre de six à huit mille, constituent l'armée la mieux

disciplinée, la plus courageuse, la plus glorieuse et j'ajoute la plus féroce que jamais aient produites les races aux cheveux crépus et à la peau noire? Vouées au célibat, entraînées dès l'enfance aux exercices les plus énergiques, elles dépassent, dit-on, toutes les autres troupes de S.M. le roi de Dahomey. » C'est parfaitement exact, mais ce sont des stériles, ce sont des monstres sans sexe, ce sont des êtres qui ne remplissent pas, dans l'humanité, leurs fonctions organiques et qui, au lieu de donner des existences au monde, en font disparaître; ce sont des êtres qui ne peuvent plus compter dans l'humanité que comme un fléau. Que ce soit avec le bistouri, que ce soit par un régime particulier comme pour l'abeille ouvrière, ou par un entraînement spécial, c'est là de la castration, c'est de l'eunuchisme; ces femmes ne sont pas des êtres humains, ce sont des bêtes féroces.

Il est vrai que le droit de vote accordé aux femmes n'en ferait pas, immédiatement au moins, ce que l'éducation guerrière fait des amazones de Dahomey; mais l'entraînement, la passion de la vie publique, l'ardeur de la lutte, entraîneraient le dédain du chez soi, le mépris des devoirs et peut-être l'arrêt d'une grossesse, la cessation de la lactation, l'oubli des enfants, leur éducation négligée et probablement un désordre irréparable introduit dans le ménage. La façon d'ailleurs dont Stuart Mill défend ce droit de voter de la femme en est certainement une vive critique : « Il est à présumer, dit-il, que les femmes sont aptes à faire ce choix (le choix d'un député) puisque la loi leur en donne le droit dans le cas le plus grave pour elle. La loi permet à la femme de choisir l'homme qui doit la gouverner jusqu'à la fin de sa vie et suppose que ce choix a toujours été fait volontairement. » Mais franchement et sans rire, peut-on se figurer qu'une femme qui choisit un mari ne songe qu'à se donner un maître, et croit-on en réalité qu'elle choisit l'homme qui

doit coucher avec elle et lui faire des enfants, comme on choisit un député ? Il me semble, et j'espère, que l'amour joue un rôle dans le choix de l'époux, et qu'il n'en serait, qu'il n'en pourrait être de même dans le choix d'un mandataire politique. Et il est évident que la femme qui épouse un homme parce qu'il est beau, doux et aimable, serait un électeur fou et idiot de le nommer député pour les mêmes raisons.

Il est certain que les jolies femmes qui poseraient leur candidature auraient auprès des hommes beau jeu dans les élections et dans les discussions des chambres ; l'attrait sexuel jouerait, pour le sexe fort au moins, un grand rôle dans la vie politique et la direction des affaires. Je ne sais ce que les femmes feraient pour les hommes, mais j'ai tout lieu de penser qu'il en serait de même, et que des beaux yeux, une belle chevelure, un nez parfait, une bouche sensuelle et un torse cambré, une voix amoureuse seraient d'excellentes conditions pour un candidat.

Ah, par exemple, les politiciennes vieilles ou sans beauté seraient bien surprises ! un joli nez retroussé triompherait facilement, devant les électeurs, de leurs funèbres objurgations et de leur parole mystique et sacro-sainte.

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs qu'en donnant à quelques femmes la possibilité de remplir les fonctions politiques des hommes, en leur octroyant ce qu'elles appellent l'égalité, on établirait par ce fait même l'inégalité dans le sexe féminin, on ferait une aristocratie féminine et une classe de femmes inférieures, astreintes seules à ce que les autres considèrent comme les fonctions basses. Car enfin ces femmes d'élite auront bien quelquefois des passions, quelques ardeurs imprévues qui les pousseront au mâle ; elles aimeront, et auront des enfants aussi. Admettons les plus heureuses grossesses ; mais l'allaitement ! Il faudra des merce-

naires, des nourrices, des femmes qui donneront leur sein et leur lait pour que les autres aillent discuter, voter et légiférer.

Et ces femmes d'élite feront certainement leur enfant régulièrement, légalement ; elles auront donc un ménage que, même sans enfants, il faudra soigner, entretenir. Il y aura pour cela aussi, pour cette fonction qu'elles considèrent aujourd'hui comme indignes d'elles, des mercenaires, des domestiques. Auront-elles le droit d'aller voter, d'aller au club, ces nourrices, ces filles de chambre et ces cuisinières?

Dans tous les cas il est évident qu'en faisant une classe des femmes qui abandonnent leurs devoirs de femmes ou de mères, on fera du même coup une caste de servantes et de femmes laitières. C'est là une inégalité plus choquante et révoltante que celle qui découle de la différence de fonctions des sexes. Et si les politiciennes reculaient devant cette injustice, elles devraient se condamner, comme les amazones, au célibat. Ce serait la glorification de la stérilité, ce serait la fin de la race.

Stuart Mill qui affirme, avec raison, que les hommes n'ont pas une aptitude spéciale pour gouverner, qui se révolte qu'on ait pu établir sur des facultés particulières et imaginaires une inégalité aux dépens du beau sexe, n'hésite pas, lui, entraîné par son admiration pour les reines, à attribuer à la femme une aptitude spéciale pour le gouvernement, et, comme on va le voir, dans des conditions tout à fait aggravantes. Dans son livre, l'*Assujétissement des femmes*, à la suite d'une discussion trop longue sur le plus ou moins grand mérite des reines, sans rechercher si sous les rois, même les plus renommés, il n'y avait pas des ministres qui faisaient les œuvres que les rois signaient, je trouve la note suivante : « Cette remarque devient encore plus vraie si nous étendons nos observations à l'Asie aussi bien qu'à l'Europe.

Quand une principauté de l'Inde est gouvernée avec vigueur, vigilance et économie, quand l'ordre y règne sans oppression, quand la culture des terres y devient plus étendue et le peuple plus heureux, c'est trois fois sur quatre une femme qui y règne. Ce fait, que j'étais loin de prévoir, m'a été révélé par une longue pratique des affaires de l'Inde. Il y en a beaucoup d'exemples; car, bien que les institutions hindoues excluent les femmes du trône; elles leur donnent la régence pendant la minorité de l'héritier; et les minorités sont fréquentes dans un pays où les princes périssent prématurément victimes de l'oisiveté et de leurs débauches. Si nous songeons que ces princesses n'ont jamais paru en public, *qu'elles n'ont jamais parlé à un homme qui ne fut pas de leur famille, si ce n'est cachées par un rideau, qu'elles ne lisent pas, et que, si elles lisaient, elles ne trouveraient pas dans leur langue un livre capable de leur donner la plus faible notion des affaires publiques,* nous resterons convaincus qu'elles présentent un exemple saisissant de l'*aptitude naturelle des femmes pour le gouvernement.* » Ce qui revient à dire que ces reines mères savent tout sans avoir rien appris, car il faut en vérité des connaissances nombreuses et variées pour gouverner.

Avant de croire une absurdité, je préfère penser pour l'honneur du savoir, que ces femmes ignorantes, dans leur modestie, laissent le gouvernement à des ministres, sans s'immiscer dans des affaires qu'elles ne connaissent pas; c'est là probablement ce qui a fait le brillant de leurs règnes, alors que les rois, dans leurs prétentions natives, se jettent toujours à la traverse des meilleurs projets de leurs ministres les plus intelligents, et gâtent les affaires de l'État.

On ne prouve rien en voulant trop prouver; et quand on n'admet pas une supériorité et des aptitudes spéciales pour l'un des sexes, il est logique, au moins, de ne pas verser

du côté opposé et de ne pas attribuer des aptitudes spéciales et des facultés dominatrices à celui pour lequel on demande l'égalité au nom de la justice.

En vérité, il n'y a entre les sexes ni supériorité ni infériorité; tous deux ont une mission spéciale qu'ils doivent remplir fatalement, comme tout ce que la nature impose. Les fonctions de la femme sont les plus grandes, les plus difficiles et les plus nobles; c'est d'elle surtout que dépend l'avenir de l'humanité.

Les fonctions de mère sont absolument absorbantes et ne permettent pas, si ces fonctions sublimes sont sérieusement remplies, qu'on se livre à une autre besogne. « Les soins maternels, dit André Léo, dans leur période spéciale, ne demandent guère à chaque femme, en moyenne, qu'une dizaine d'années, disons quinze ans, si l'on veut. La vie normale de chaque être est de soixante à soixante-dix ans. Doit-elle être sacrifiée tout entière à cet espace de dix ou de quinze années? »

Madame André Léo a l'air de faire une grâce en disant quinze ans. Par le temps de malthusianisme qui court, elle pourrait dire moins. Dix ans même seraient beaucoup trop, car aujourd'hui, après les neuf mois inévitables, dès que le ventre est débarrassé de l'enfant, on en débarrasse aussi la maison. Le rejeton est jeté sur la poitrine de la nourrice, et l'on pense à autre chose; peut-être à la politique, certainement aux toilettes et aux plaisirs. Or cette perte de temps ne se présente qu'une fois, si l'allaitement mercenaire ne tue pas l'enfant; s'il en meurt, on recommence. Mettons quatre ans pour les deux grossesses et l'agonie du petit, car ce second vivra sans doute et l'on se contente d'un enfant par ce temps d'ordre, d'économie et de masturbation conjugale. Mais est-ce bien la véritable maternité, et ne voyons-nous pas avec terreur l'influence de ces mœurs sur la vitalité de la

France? Que la femme reste dans les conditions normales, qu'elle remplisse sérieusement et entièrement ses devoirs, nous verrons qu'elle n'en a pas si lestement fini.

Le temps de la grossesse, les quinze mois d'allaitement et une année de surveillance de la première enfance, là s'arrêteraient donc les devoirs de la mère? Elle n'aurait connu de la maternité que les fonctions animales, elle aurait mis au monde, elle aurait allaité, elle aurait suivi les premiers pas et tout serait fini? Non, à l'honneur de la femme la maternité intellectuelle commence dès que l'enfant a vu le jour, et plus la mère sera intelligente, plus elle sera douée, mieux elle dirigera cette intelligence naissante, terrain bien préparé, puisque l'enfant aura hérité des facultés élevées de celle qui l'a porté dans son sein.

Et certes à mesure que la femme comprendra davantage la grandeur de sa mission, elle sera de plus en plus convaincue qu'il est aussi glorieux de donner à sa race un homme d'élite, que de faire un discours, quelque bon qu'il soit, dans un parlement ou sur une place publique.

Les devoirs de la politique sont incompatibles avec les devoirs de la maternité; la femme citoyen est fatalement stérile. Les citoyennes entraînées par la passion de la lutte ne nourriront plus; ce sera le commencement de la femme sans mamelles, car, l'hérédité aidant, cet organe ne tardera pas à disparaître. Et alors il y aura une autre race de femmes à mamelles, de femmes laitières, comme je le disais plus haut. Bientôt elles ne voudront plus être mères, ce sera l'organisation de l'avortement et, pour les prudentes, le triomphe du tribadisme. La stérilité étant organisée, les politiciennes refusant leur utérus à la fonction maternelle, nous serons obligés d'avoir des reproductrices, des femmes spécialement chargées de ne pas laisser éteindre complètement la race, pendant que les citoyennes politiqueront en tribadant.

Non, cela n'arrivera pas, parce que la science indique à chacune, mieux que les conventions humaines, ses fonctions et ses devoirs, et que la politique devient de plus en plus scientifique. Non, il n'y a pas d'égalité ni d'inégalité entre les deux sexes; la femme n'est ni supérieure, ni égale, ni inférieure à l'homme; elle est femme, et son rôle de mère est le plus glorieux de l'humanité.

III

THÉORIE SCIENTIFIQUE (NI INFÉRIEURE NI ÉGALE)

Les caractères propres à chaque sexe s'accusent de plus en plus à mesure que l'on s'élève dans la série animale; la sexualité s'atténue au contraire et disparaît quand on descend l'échelle des êtres et qu'on arrive aux animaux les plus inférieurs. Il n'y a pas de longues réflexions à faire ou de profonde théories à analyser pour admettre cette vérité, il n'y a qu'à regarder la nature; on pourra constater ainsi que depuis le protozoaire qui se multiplie par scission, que depuis la monère, par exemple, dont chaque division produit une monère nouvelle, jusqu'à l'homme, il y a une gradation insensible et une complication de plus en plus grande dans la fonction de la reproduction.

Les animaux rudimentaires qui occupent le bas de l'échelle zoologique n'ont pas de sexe; ils se reproduisent par division, par bourgeonnement, par produits de bourgeons germinatifs. Il n'y a chez ces êtres ni mâle ni femelle : les descendants sont un fragment de la propre substance de l'ascendant et prennent les dimensions et les caractères des organismes dont ils sont une partie; ou bien un bourgeon

véritable qui, en tombant, reproduit l'organisme sur lequel il s'est développé.

La première forme de reproduction sexuelle se manifeste sur des êtres encore bien inférieurs; aussi est-elle très simple : la fécondation se produit sans organes spéciaux, non seulement il n'y a chez ces animaux ni mâle ni femelle, mais encore ils ne possèdent pas d'appareils reproducteurs. Dans la forme la plus simple de la reproduction sexuée, deux cellules se détachent du même animal, se rencontrent dans le milieu ambiant ou dans l'organisme même d'où ils proviennent, se pénètrent et se fondent ensemble pour former un être semblable à l'ascendant.

C'est ainsi que cela se passe dans l'Olynthus, éponge inférieure, dont le corps entier n'est qu'une poche dans laquelle se fait la digestion. Quand la reproduction doit s'accomplir, quelques cellules se détachent de ce sac à digérer, les unes sont femelles ou ovulaires, les autres sont mâles ou spermatiques, elles se rencontrent soit dans l'eau où elles vivent, soit même dans la poche intestinale, et se marient et se pénètrent pour former un être nouveau.

En remontant la série zoologique, et en observant des animaux plus élevés, on constate que les cellules sexuelles ne se détachent plus de la paroi de l'animal; elles sont élaborées pour chaque sexe dans un appareil séparé. Mais, dans quelques espèces, le même individu porte les deux appareils mâle et femelle, et l'animal est dit hermaphrodite ou androgyne.

L'hermaphrodisme est complet sur certains entozoaires; l'animal se suffit à lui-même, ses organes sexuels fonctionnent entre eux, et il se reproduit tout seul. Dans d'autres espèces, quoique le même individu soit porteur des organes reproducteurs des deux sexes, la fécondation cependant ne peut se produire qu'à deux; c'est ainsi que les limaçons, les

sangsues, etc., s'accouplent et que chacun d'eux est à la fois et dans le même instant, mâle et femelle.

Au-dessus des hirudinées et des gastéropodes les sexes sont séparés; les animaux qui les portent deviennent de plus en plus distincts et se différencient par des caractères de plus en plus tranchés.

Dans l'espèce humaine, dont les différences sexuelles sont plus grandes que chez presque tous les quadrumanes, les attributs de l'homme et ceux de la femme sont absolument distincts et se développent d'autant plus que ceux qui les portent se rapprochent davantage de leur âge de maturité et de force. Comme dans tout le reste de la série animale d'ailleurs, ce sont les races humaines les plus élevées en intelligence et en civilisation qui offrent entre les sexes les caractères différentiels le plus accusés.

Dans les races supérieures de l'espèce humaine, la physionomie de chaque sexe étant très accusée, lorsque des exceptions se produisent et que les attributs de chacun d'eux sont assez peu marqués pour qu'il puisse y avoir confusion, on peut-être convaincu que la puissance génitale est altérée, ou qu'elle n'existe pas. Comment confondre la haute stature, les épaules carrées et puissantes, la poitrine développée et à large expansion, la musculature saillante, le bassin étroit, la marche ferme et rapide, la voix grave et sonore, la peau épaisse et velue, le crâne développé, le visage énergique et couvert de barbe de l'homme, avec la taille plus petite, les épaules tombantes, la poitrine étroite aux seins proéminents, les formes délicates et gracieuses, le bassin large et ample aux hanches évasées et arrondies, la démarche onduleuse et légère, la voix aiguë, harmonieuse et tendre, le visage glabre, aux contours délicats et voluptueux, la peau fine, douce et blanche de la femme? — Comment confondre la force avec la grâce, la volonté avec la tendresse, la logique

avec la finesse, l'emportement avec la douceur, la bravoure bruyante et vaniteuse avec le courage tenace, caché, et sans la préoccupation de la gloire? L'homme c'est la lutte, la femme c'est l'amour.

Nous sommes nés ainsi; notre organisme entier le démontre. Et plus la civilisation avancera, plus s'accuseront ces caractères particuliers de l'un et de l'autre sexe, car le développement du bassin devra fatalement marcher parallèlement au développement du cerveau, puisqu'il devra le contenir et lui livrer passage au moment de la parturition.

En dehors des organes génitaux, la différence des caractères sexuels n'existe pas dans l'enfance; les filles et les garçons se ressemblent, et s'ils étaient vêtus de même, si on leur donnait à cet âge, où ils sont neutres encore pour ainsi dire, la même éducation, si on les livrait aux mêmes exercices comme dans l'antique Sparte, la ressemblance serait complète jusqu'à l'époque de la puberté. Mais aux approches de l'âge adulte la différence s'établit nettement et chaque être, en se préparant à suivre sa destination, prend les caractères que cette destination lui impose.

Plus on observe la nature, plus on constate que les deux sexes ne peuvent se comparer, ayant chacun un rôle spécial à remplir et une organisation entièrement adaptée à ce rôle; plus il est évident aussi qu'il ne peut être question entre l'homme et la femme ni de supériorité, ni d'infériorité. En considérant l'évolution des êtres et leurs transformations successives, on doit induire avec certitude que plus l'espèce humaine s'élèvera en intelligence et en civilisation, plus la séparation des sexes deviendra profonde, et leur spécialisation précise.

Il ne pourrait y avoir d'égalité réelle entre les êtres humains que par l'hermaphrodisme ou par la neutralité sexuelle; mais si cette neutralité a été fréquemment observée

et peut s'obtenir facilement par la castration, l'hermaphrodisme vrai est on ne peut plus rare; on n'en connaît qu'un cas scientifiquement certain. D'ailleurs hermaphrodites ou castrats sont des monstres condamnés à la stérilité.

L'hermaphrodisme n'est le plus souvent qu'apparent; le malheureux qui le porte n'a, en réalité, qu'un sexe et ordinairement même ne possède que le rudiment d'un sexe. On raconte bien qu'en 1807 il y avait à Lisbonne un individu ayant de l'homme un pénis imparfait et des testicules, et de la femme la voix, les appétits sexuels, la vulve, la menstruation, et, ce qu'il y a de plus féminin au monde, ayant eu deux grossesses. Mais l'observation n'est pas considérée comme apportant un degré suffisant de certitude, surtout en ce qui concerne la présence des testicules, et ce cas n'est pas admis dans la science comme de l'hermaphrodisme vrai; pas plus d'ailleurs que celui du moine d'Issoire qui, d'après Montaigne, accoucha dans son couvent.

Il y a cependant un cas d'hermaphrodisme vrai qui est absolument authentique; il a été constaté et étudié par les autorités scientifiques les plus importantes : Scanzoni, Virchow, Schultze, Mundé.

Le sujet bi-sexué était né en Franconie en 1824 et portait le nom de Catherine Homann. A douze ans les organes génitaux et les mamelles se développèrent, à dix-sept ans les règles s'établirent et se présentèrent régulièrement jusqu'à quarante ans. Voici la description que la *Gazette hebdomadaire* donne de cet hermaphrodite vrai [1] : « Les organes génitaux externes de Catherine se rapprochent du type masculin. Ils consistent en un pénis de cinq centimètres, incurvé en bas et fixé par deux replis muqueux à la manière des hypospodes. Ce pénis n'est pas perforé et

1. *Gazette hebdomadaire*.. etc., 1876, n° 51; page 803.

ressemble par ses dimensions et sa forme à un clitoris très développé. L'urèthre s'ouvre à la partie moyenne de la face inférieure du pénis; il est très dilatable et admet très facilement une petite sonde d'homme. Au-dessous se trouve une fente située sur la ligne médiane, se terminant en cul-de-sac etconstituant un rudiment de vulve. »

« Au-dessous du pénis, on remarque un scrotum bifide dans lequel on trouve à droite un testicule bien développé, et à gauche une tumeur lobulaire et molle qu'on pourrait considérer comme un testicule rudimentaire et atrophié. »

« L'examen des organes internes a été fait avec le plus grand soin par les professeurs allemands et a été l'objet de quelques discussions. Cependant, d'après l'examen si complet du professeur Schultze (d'Iéna), on peut admettre comme bien constaté l'état suivant : l'urèthre, qu'on peut désigner dans ce cas sous le nom de canal uro-génital, a une profondeur d'environ sept centimètres et conduit directement dans la vessie; il est très dilatable et présente près du col de la vessie un petit diverticulum de quinze millimètres de longueur qui se termine par un renflement qui ne saurait être autre chose qu'un utérus rudimentaire. »

« Le toucher rectal permet en outre de sentir à gauche de ce rudiment d'utérus une autre tumeur cylindrique de deux centimètres de longueur, et rattachée à la première par une expansion membraneuse ayant toutes les apparences d'un ligament large. Cette seconde tumeur, mobile, cylindrique, rattachée à l'utérus, ne pouvait être autre chose qu'un ovaire. Telle est du moins l'opinion de Schultze, de Olshausen, qui, ayant examiné Catherine quelques mois plus tard, arrive aux mêmes conclusions. Les autres parties du corps se rapprochent plutôt du type masculin. A part les mamelles qui sont très développées et l'absence de poils sur le visage, Catherine a l'aspect extérieur d'un homme; larynx, thorax

et bassin présentent les caractères du sexe masculin... »

A l'âge de dix-sept ans Catherine Hohmann se donna à un homme et vécut avec lui en concubinage pendant de longues années. A quarante ans, quand elle ne fut plus réglée et qu'elle eût été examinée par plusieurs savants, éclairée sur son état sexuel, elle se sentit portée vers les femmes, s'habilla en homme et se maria à une jeune américaine.

Mais de même que le coït féminin s'accomplissait imparfaitement pendant son concubinage, le vagin n'existant pas pour ainsi dire, de même, avec son pénis de cinq centimètres, il fournissait, pendant son mariage, un coït masculin fort insuffisant. Il est douteux que Catherine Hohmann ait pu féconder une femme sans l'aide du médecin, l'ouverture de l'urèthre se trouvant à la partie moyenne et inférieure de la verge, déjà si insuffisante dans ses dimensions; la liqueur séminale était fatalement rejetée au dehors au moment du spasme vénérien. Il est certain d'autre part que malgré la régularité de ses règles pendant vingt et un ans, il ne pouvait être fécondé puisque son utérus était rudimentaire. Il y avait bien un double sexe, mais il équivalait en réalité à l'absence de sexualité.

Il faut remarquer toutefois que dans ce cas d'hermaphrodisme vrai, l'individu possesseur d'un testicule bon, et d'un ovaire parfaitement constaté portait dans son extérieur les attributs de l'un et de l'autre sexe. Ainsi Catherine Hohmann avait de la femme : les mamelles très développées et le visage dénué de tout poil; et de l'homme : le bassin, le thorax, le larynx.

Dans la plupart des cas l'hermaphrodisme est apparent seulement, sans être véritable. Tantôt c'est un homme dont le système génital est frappé d'un arrêt de développement assez radical pour simuler l'organisation féminine et permettre des rapports, incomplets bien naturellement, avec les

hommes. C'est le cas le plus fréquent d'hermaphrodisme faux. Tantôt c'est une femme, dont la déformation des organes génitaux, le développement du clitoris, l'imperforation du vagin peuvent tromper sur le sexe.

Il y a cependant des cas où cette erreur sur le sexe a été complète et a duré jusqu'à la mort. Celui de Valmont, par exemple, morte à la Pitié en 1832, à l'âge de soixante-deux ans, dans le service de Bouillaud. L'autopsie démontra que Valmont, qui avait été mariée comme homme, était en réalité une femme malgré une verge d'une grosseur moyenne. Il n'avait pas de testicule, possédait deux ovaires, un utérus bien conformé, mais le vagin s'ouvrait dans le canal de l'urèthre.

On doit citer un second cas fort bien étudié par Luidgi de Crecchio; c'est celui de Marzo Joseph qui, après avoir été déclarée fille à sa naissance par la sage-femme, fut certifiée par un chirurgien garçon cryptorchide, c'est-à-dire dont les testicules ne sont pas descendus dans les bourses. On l'éleva dès lors en homme et elle se conduisit sa vie durant comme un homme, assez débauché même. Elle eut des aventures galantes, et poussa la ressemblance jusqu'à contracter deux blennorrhagies. A l'autopsie on constata que Marzo Joseph était une femme par son utérus, par ses ovaires, par l'absence des testicules; seulement le vagin s'ouvrait dans l'urèthre, il n'y avait pas de fente vulvaire, et le clitoris mesurait dix centimètres de longueur pendant l'érection.

Marzo Joseph n'était pas réglée; la ponte mensuelle ne se faisait donc pas, ses ovaires étaient stériles, dans le fait elle n'avait pas de sexe.

On a donc pris le plus souvent pour de l'hermaphrodisme vrai des cas de monstruosité des organes génitaux de l'un ou de l'autre sexe. Le seul véritable hermaphrodisme scientifiquement constaté présentait lui-même des défectuosités

graves, les deux appareils féminin et masculin étaient incomplets et arrêtés chacun dans son développement.

Mais admettons pour un instant que les appareils génitaux puissent se trouver complets sur certains individus, admettons que ces individus puissent se reproduire, non pas seuls, comme l'entozoaire, la position des organes s'y oppose, ni comme les escargots ou comme les sangsues, la conformation de l'être humain, même hermaphrodite, ne permettant pas cet accouplement à fécondation réciproque, mais pouvant féconder et être fécondés, soit dans des accouplements successifs, soit dans des accouplements simultanés, et voyons, par un induction facile, ce que deviendrait une société composée d'hermaphrodites bien constitués, absolument égaux par conséquent, ayant les mêmes aspirations, les mêmes jouissances, les mêmes charges, la même organisation, et, ce qui en est la conséquence, les mêmes facultés et les mêmes aptitudes. Et pour que l'hypothèse soit absolument favorable à la société des bi-sexués, admettons encore que leur civilisation est aussi avancée que la nôtre, et qu'ils ont atteint le niveau intellectuel et social des populations européennes.

Que va-t-il se passer?

Si les êtres humains ordinaires, si les uni-sexués sont dominés et entraînés par les passions génésiques, s'ils ne peuvent, le plus souvent, résister aux exigences des sens, que sera-ce donc dans notre population d'hermaphrodites? Chaque individu sera sollicité par ses sens deux fois au lieu d'une, et chacun des sexes sera certainement aussi impérieux chez eux, dans ses sollicitations, qu'il l'est chez les uni-sexués. Et si chez ces derniers l'appétit sensuel est impossible à réfréner, quelle sera sa puissance chez les autres, puisqu'il est au moins doublé?

On peut affirmer que la lascivité dominera cette société;

que l'attrait des jouissances surajoutées, sinon multipliées, sera irrésistible, que l'accouplement sera constant, et les grossesses perpétuelles, avec cet avantage sensuel, mais exténuant, que lorsque l'appareil féminin aura été fécondé, il restera encore aux hermaphrodites soigneux de leur grossesse la faculté de rester des mâles fécondateurs.

Et que deviendra l'activité sociale, que deviendront les travaux intellectuels dans cette interfécondation de tous les instants, avec ces grossesses incessantes? Tout travail sera impossible, le cerveau sera dominé par le système reproducteur, l'industrie et la pensée fuiront cette race, et si un reste d'intelligence survit à cette énervante sensualité, nos hermaphrodites, pour ne pas mourir de faim, ne tarderont pas à faire des castrats, des neutres, comme chez les abeilles, des travailleurs qui feront vivre tout ce monde de jouisseurs, et maintiendront la civilisation.

Cette hypothèse est irréalisable, et jusqu'ici la science n'entrevoit pas le moyen de faire des êtres bi-sexués et doublement féconds. On peut affirmer même qu'elle n'y arrivera jamais, puisque d'après l'évolution animale, l'hermaphrodisme est une régression, ce mode d'égalité des êtres humains ne peut donc être qu'un rêve.

Mais il y a un autre moyen de rendre les êtres humains absolument égaux entre eux, c'est la castration.

Les castrats de l'un et de l'autre sexe, que ce soit les ovaires qui manquent, que ce soit les testicules, se ressemblent; l'homme perd une partie de ses caractères masculins et se féminise, la femme de son côté perd une partie de ses formes et sa délicatesse, pour prendre certains attributs masculins.

A l'époque de la puberté, la voix de l'homme change et descend d'un octave; la période de transition s'appelle la mue. Lorsque la castration est pratiquée avant la puberté

les sons ne changent pas, ou ne changent que très peu, ils prennent plus d'intensité et de volume il est vrai que dans l'adolescence, mais ils gardent le timbre et l'élévation de la voix de la femme. C'est pour ce motif que l'on a continué à faire des castrats sous le gouvernement des papes. Ces représentants du Dieu créateur qui avaient des scrupules à l'endroit du chant de la femme, qui croyaient se compromettre en écoutant des chanteuses dans leurs églises, n'étaient pris d'aucun scrupule en poussant à la suppression de l'organe reproducteur : Dieu l'avait donné, Dieu le retirait, par les soins d'intermédiaires il est vrai; son saint nom était béni tout de même. Quand je les ai entendus, ces misérables chanteurs, la réflexion si juste et si amusante que fait Stendhal dans ses *Promenades dans Rome*, me revint à l'esprit : Il est bien inutile de pratiquer sur eux une si cruelle opération pour les faire si mal chanter. Ah! que Stendhal avait raison!

C'est ce timbre élevé de la voix des castrats qui fait dire qu'une étroite sympathie existe entre les organes génitaux et l'appareil des sons. Il n'y a là qu'une apparence; ce n'est pas directement sur le larynx que les organes génitaux ont cette influence; mais la suppression des glandes sexuelles arrête l'évolution du mâle dans l'ensemble de son organisme, et le larynx subit la perversion évolutive comme le reste du corps, comme le système pileux, comme le système cutané, comme le système glandulaire.

Les dimensions du larynx n'atteignent pas, en effet, chez les castrats, les mêmes dimensions que chez les hommes complets. Dupuytren en a fait l'étude anatomique sur un sujet dont les parties génitales avaient été mutilées dans le jeune âge. Le savant chirurgien constata que les dimensions de ce larynx étaient plus petites d'un tiers, aussi bien dans l'étendue de la glotte, que dans le développement des carti-

lages. Darwin estime que les cordes vocales de l'homme sont plus longues d'un tiers que celles de la femme ou des jeunes garçons et que la castration chez l'adolescent arrête l'accroissement du larynx et des cordes vocales.

Le castrat n'a donc pas la voix de l'homme, elle est plus élevée, c'est le timbre de la voix féminine, mais plus puissant et plus rude.

A partir de la puberté la barbe commence à paraître chez l'homme complet. Quand il a atteint la plénitude de sa puissance génésique, cette barbe est épaisse et fournie. Des poils se montrent sur le corps, le plus souvent ils s'étendent des aisselles à la poitrine, du pubis à l'ombilic et au périnée. Chez les castrats qui ont subi l'opération avant la puberté, la barbe ne se développe pas; comme celui de la femme, tout son corps reste glabre, excepté au pubis et sous les aisselles. Si les testicules ont été supprimés au moment de la puberté, la barbe est peu fournie et tombe tôt. De même que les femmes, les castrats deviennent bien plus rarement chauves que les hommes et dans tous les cas plus tardivement.

La peau des émasculés est, comme dans l'autre sexe, fine, molle, douce au toucher, pâle, et offre ce ton mat et transparent qui n'est pas habituel chez l'homme en possession de toutes ses qualités viriles. Leur système lymphatique se développe, leurs mamelles grossissent et font saillie, l'embonpoint envahit leur corps dont il adoucit les lignes et arrondit les contours, les allures générales, comme les formes, se féminisent.

De même qu'un grand nombre de mammifères mâles, l'homme porte une odeur caractéristique, à un moindre degré, heureusement, et diminuée encore par les soins personnels que la civilisation l'habitue à prendre. La femme, elle aussi, à une odeur moins brutale et plus atténuée

encore dans les milieux civilisés, par les recherches de l'hygiène et de la coquetterie. Pas plus que les enfants, les castrats n'exhalent cette odeur qui se manifeste à l'époque de la puberté, au moment où la barbe et les poils se montrent, et va en augmentant de force jusqu'à l'âge mûr. A l'époque de la vieillesse elle disparaît.

Enfin la verge ne prend presque plus d'accroissement après la castration; elle garde à peu près la même dimension qu'au moment de la mutilation. Quoique réduite, et malgré la suppression des glandes qui constituent la virilité, cette petite verge peut entrer en érection, mais sans pouvoir éjaculer, bien entendu, et par conséquent sans possibilité de fécondation. C'est là ce qui rendait ces infirmes très précieux aux Romaines, au beau temps de la corruption impériale; elles se procuraient avec eux des plaisirs, on ne peut pas précisément dire innocents, mais sans suites fâcheuses. Elles y mettaient d'ailleurs un raffinement de gourmandes. Voici ce que leur dit Juvénal dans sa sixième satire : « Il est des matrones qui se pâment aux baisers sans vigueur des eunuques; avec ces amants sans barbe, nul besoin de recourir aux avortements... Toutefois, afin que le plaisir soit tout ce qu'il peut être, on attend, pour livrer ces favoris au chirurgien, que la chaleur de la jeunesse ait développé la puberté. »

Mais c'est aussi à cause de cette faculté d'érection que les possesseurs de harems ne veulent que des castrats privés de tout l'appareil reproducteur, pour éviter que leurs femmes ne s'amusent aux jeux des Romaines. Mais il n'y a que les riches qui peuvent se procurer cette garantie de vertu, car ces eunuques sont très chers en raison de la gravité de l'opération qui en tue un grand nombre.

La force musculaire des castrats est peu développée; d'après Burdach leurs muscles sont flasques et pâles.

Les changements physiques produits par la castration sont

si profonds que le squelette lui-même est altéré dans sa force et dans ses formes, et que sa configuration se rapproche de celui de la femme.

Naturellement le physique ayant sur le moral une influence que personne ne songe plus à contester aujourd'hui, on comprend que cette déviation matérielle ait son retentissement sur le cerveau. Le caractère des émasculés est sans énergie; on les dit pusillanimes et lâches, vantards, querelleurs, mais poltrons dès que le danger approche. Du côté de l'intelligence ils ne sont pas mieux favorisés; l'énergie de la pensée est diminuée et s'ils sont incapables de grandes actions, ils sont aussi incapables de grandes œuvres : « On ne connaît, dit Burdach, aucune production intellectuelle portant le cachet de l'originalité qui soit émanée d'un eunuque. »

Le castrat, en un mot, est un homme dégradé, et son émasculation retentit sur tout son organisme et l'amoindrit.

Les infirmes pris pour des hermaphrodites et qui ne sont en réalité que des eunuques par arrêt de développement, ces hypospodes dont les testicules ne sont pas descendus dans les bourses et restent atrophiés ou sans fonctionnement, ne présentent pas non plus les principaux attributs de la virilité : le timbre grave de la voix, la barbe, la force musculaire, etc. On remarque chez eux, au contraire, le développement des mamelles, l'embonpoint, la faiblesse des muscles, la blancheur et la finesse de la peau. Le cas cité par Giraldès est typique. Ce prétendu hermaphrodite avait toutes les apparences sexuelles d'une femme : grandes et petites lèvres, vestibule, méat urinaire, fente vulvaire, clitoris très développé, vagin ayant une profondeur de neuf centimètres, grosses mamelles; il recherchait la société des hommes et manifestait une certaine ardeur pour les rapprochements sexuels. Cet hermaphrodite était lui-même un homme, mais

dont les organes génitaux avaient subi un arrêt de développement. A l'autopsie on trouva les testicules retenus dans les anneaux; ils contenaient des canaux séminifères; ils n'étaient donc pas complètement atrophiés, mais ne fonctionnaient pas. Cela tendrait à démontrer que le non-fonctionnement seul des glandes sexuelles suffit à donner l'aspect et les goûts féminins.

Une autre observation viendrait s'ajouter à celle-là pour le prouver; c'est celle de Marie Göttlich qui avait été pris pour une femme depuis sa naissance et avait manifesté un goût très vif pour les hommes jusqu'à l'âge de trente-trois ans, époque à laquelle il manifesta un goût au moins aussi vif pour les femmes, après la descente de ses testicules dans ce que l'on avait considéré jusque-là comme des grandes lèvres et qui était son scrotum divisé.

Que ce soit donc une opération, que ce soit un arrêt de développement, l'absence de fonctionnement des glandes viriles supprime l'apparence masculine; et si l'état de neutralité sexuelle ne donne pas l'aspect complet de la femme avec toutes ses grâces et toute ses délicatesses, il donne au moins les allures de la virago.

Chez la femme, la suppression des glandes sexuelles produit un effet *identique* en ce qu'elle fait disparaître, chez elle, les allures et les formes féminines pour lui donner quelques-uns des attributs de l'homme, de même que la suppression des testicules donne à l'homme quelques-uns des attributs de la femme. La castration produit aussi un effet *contraire* puisque, au lieu de faire disparaître la barbe et les poils comme dans la suppression des glandes mâles, au lieu de développer les mamelles, de donner à la voix un timbre aigu, de diminuer la force musculaire, d'adoucir la peau, d'enlever l'énergie du caractère, la castration ovarienne fait croître les poils à la lèvre supérieure, au menton et quelquefois à la

poitrine, atrophie les seins, donne à la voix un timbre plus grave et presque rauque, et aux muscles un plus grand développement, enlève à la peau sa douceur et sa finesse, et fait disparaître les menstrues.

Dans le *Dictionnaire des sciences médicales en 60 volumes* on cite la relation du Dr Roberts qui, chargé d'une mission dans l'Asie centrale, a rencontré aux environs de Bombay les vestiges d'une pratique cruelle des temps anciens, qui consistait à châtrer les femmes pour les préparer à la garde du sérail. Ces femmes, connues sous le nom de Hedjeras, n'avaient point de mamelles; leurs hanches étaient grêles, leurs fesses et leur pubis complètement dénudés; elles présentaient quelque chose de viril dans leur attitude comme dans leur voix; enfin elles n'étaient sujettes ni à l'écoulement menstruel, ni aux désirs vénériens.

Quelle était la mutilation qu'on leur faisait subir? la suppression des menstrues et l'aspect du corps que dépeint le Dr Roberts démontrent que c'était l'ablation des ovaires.

En réalité, l'absence de l'organe reproducteur chez la femme peut-elle troubler si profondément ses formes? Oui, selon la plupart des auteurs, oui selon Scanzoni, oui selon Churchill, si profondément versé dans l'étude de la pathologie des maladies de l'appareil génital de la femme.

Mais, pour que la castration modifie sérieusement l'individu dans son aspect extérieur, il faut, bien entendu, qu'elle soit complète. Tant qu'une partie de la glande mâle ou femelle peut fonctionner, le caractère du sexe persiste dans son intégralité; la suppression d'un ovaire n'empêche pas les grossesses pas plus qu'elle ne change la physionomie extérieure. De même, l'existence d'un seul testicule n'empêche pas la fécondation, fut-il réduit, pourvu qu'il secrète encore des spermatozoaires. Sylla et Tamerlan n'avaient qu'un testicule et n'étaient certes pas efféminés pour cela.

De toute évidence aussi, pour que les formes propres à chaque sexe soient altérées, il faut que l'ablation des testicules ou des ovaires soit pratiquée avant la puberté; certaines formes acquises ne peuvent, on le comprend, disparaître par l'ablation des glandes sexuelles : la taille, le développement du squelette, les plus grandes dimensions du larynx, etc. Il y a une habitude organique qui ne peut se modifier que légèrement et d'une façon inappréciable chez l'homme; toutefois la barbe s'éclaircit, la peau devient plus blanche, le corps s'efféminise et le caractère est altéré. Les choses d'ailleurs ne se passent pas autrement chez les animaux. Les mâles qui portent des signes distinctifs, comme les crêtes et les ergots chez le coq, comme les cornes tombantes chez le cerf, etc..., ne conservent pas ces attributs de leur sexe s'ils sont châtrés avant leur apparition; mais s'ils ont atteint la puberté quand on les opère, ils gardent ces armes ou ces ornements comme s'ils étaient entiers.

Chez la femme, l'altération des attributs sexuels est plus facilement appréciable, parce qu'elle subit des changements que l'on remarque en raison de leur étrangeté. Perdre un peu de barbe quand on en a beaucoup n'est pas la même chose que d'en voir pousser sur un visage jusque-là absolument glabre et lisse.

De même, pour la persistance des désirs vénériens chez le castrat, il n'est pas indifférent d'enlever les glandes sexuelles avant ou après la pratique des plaisirs amoureux. Opéré avant la puberté, les désirs ont peu de chance d'apparaître. Mais s'il a déjà éprouvé le spasme de l'amour, le souvenir en restera gravé dans la mémoire et pourra les faire renaître. Il n'est pas dans ce cas sollicité par son organisme, ce ne sont pas les ardeurs physiologiques qui l'entraînent, c'est lui qui s'excite, dominé par le souvenir des plaisirs passés.

Il en est de même des vieillards que l'âge a opérés; loin d'être

poussés irrésistiblement par la puissance passionnelle, c'est volontairement au contraire qu'eux-mêmes sollicitent, par les pratiques les plus raffinées, une excitation artificielle qui ne pourra leur donner qu'une jouissance sans puissance, un organisme artificiel et incomplet, et les avancera dans l'abrutissement sénile et dans la mort.

Les effets de la castration ne sont donc très sensibles et très apparents que lorsque la castration a précédé la puberté. Pour la femme cependant, des changements typiques ont été constatés, même quand l'opération a été pratiquée longtemps après cette époque de l'existence. Percival Pott cite le cas d'une femme de vingt-cinq ans, d'une bonne complexion, qui présentait des deux côtés une hernie de l'ovaire. On l'opéra et les deux glandes furent enlevées. Cette femme jouit toujours ensuite d'une bonne santé, mais elle devint maigre, ses muscles se développèrent, les seins qui étaient gros s'affaissèrent considérablement, et les périodes menstruelles ne reparurent plus.

Kœberlé, le grand ovariotomiste français, n'est pas de cet avis ; voici ce qu'il dit dans une note à Puech : « L'extirpation des deux ovaires n'apporte aucune modification notable dans l'état général des opérées. Ce sont des femmes qui peuvent être considérées *comme étant arrivées brusquement à la ménaupose ;* les sentiments affectifs sont intacts. Les organes génitaux demeurent excitables... les seins ne s'atrophient pas ou *guère*. Ces femmes n'ont pas de tendance à prendre un embonpoint exagéré, lorsqu'elles n'avaient pas déjà de tendance à l'obésité... le système pileux n'éprouve aucun changement ; la tonalité et le timbre de la voix ne sont pas modifiés. »

Kœberlé avait-il bien constaté tout cela, et avait-il tenu compte de tous les éléments nécessaires pour qu'une observation soit bonne, et une affirmation scientifique valable ?...

Kœberlé ne connaissait les femmes dont il parlait que depuis qu'elles étaient malades, très malades même, puisqu'on allait chercher l'opérateur. Les deux ovaires étaient atteints gravement lorsque le chirurgien les voyait pour la première fois. Ces deux ovaires assez malades pour devoir être extirpés ne fonctionnaient donc plus depuis un certain temps déjà. Mais des glandes qui ne fonctionnent plus n'existent pas physiologiquement; les ovaires dégénérés ne sont plus des ovaires. Ce n'est pas seulement à partir du moment où l'on a enlevé cette chair sans fonctions que la castration a existé, ce n'est pas le bistouri de Kœberlé qui a fait de cette femme un être neutre et sans sexe; elle était passée à l'état d'eunuque à partir du jour où les glandes sexuelles avaient perdu leur existence physiologique. Quand il a vu la malade dont les deux ovaires étaient frappés profondément, puisqu'il a fallu les enlever tous les deux, elle était un castrat depuis longtemps, car l'évolution de cette maladie est lente, et l'on ne se décide, en général, à se laisser ouvrir le ventre qu'après de longues hésitations, et de fréquentes reculades, bien naturelles d'ailleurs. Toutes les transformations morphologiques que l'ablation des glandes sexuelles entraîne ordinairement étaient accomplies déjà quand le grand chirurgien venait visiter ses futures opérées; il n'est pas bien surprenant alors qu'il n'ait pas pu constater après l'opération ces transformations caractéristiques de la castration, puisqu'elles existaient avant sa première entrevue.

Il y a d'ailleurs dans ce qu'il écrit à Puech un membre de phrase qui dément sa négation; il dit, et je l'ai souligné : « Ce sont des femmes qui peuvent être considérées comme étant arrivées brusquement à la ménopause... » Mais qu'est donc la ménopause, cette *époque critique* dont les femmes ont si grand peur, si ce n'est la castration naturelle, l'eunuchisme apporté par l'âge, l'atrophie graduelle des ovaires qui ne fonc-

tionnant plus se ratatinent et se réduisent, à un âge avancé, à leurs éléments fibreux. A la ménopause, comme après la castration, un duvet court, mou, apparaît sur la lèvre supérieure et au menton, quelquefois mélangé de poils plus longs et plus raides; la voix perd sa fraîcheur, son velouté, ses notes douces, pour devenir plus grosse et quelquefois rauque; les seins se flétrissent, s'aplatissent et disparaissent; la peau perd sa finesse, sa douceur, sa transparence; le caractère est plus ferme, les goûts plus masculins; quand l'embonpoint n'envahit pas l'organisme, les muscles se dessinent sous la peau. Et à mesure qu'on s'éloigne de l'âge de la fertilité, la ressemblance des deux sexes se prononce davantage. En considérant donc ces opérées comme des femmes qui seraient arrivées brusquement à la ménopause, il contredisait absolument son affirmation du commencement de la phrase : « L'extirpation des deux ovaires n'apporte aucune modification notable dans l'état général des opérées, » puisque la ménopause entraîne avec elle tous les changements morphologiques de l'eunuchisme.

Ce passage au type masculin s'observe d'ailleurs chez certaines femelles d'animaux quand elles perdent par l'âge la faculté de reproduction : la poule acquiert des ergots, des crêtes et des cravates, elles chantent comme de jeunes coqs; la poule faisane a des couleurs plus vives; la vieille canne a les plumes caudales recourbées du canard; les juments acquièrent en vieillissant une crinière d'étalon; les girafes prennent la couleur qui distingue la robe du mâle, etc.

C'est bien le fonctionnement des ovaires qui fait le caractère extérieur de la femme comme le testicule fait le caractère de l'homme.

On en trouve la démonstration dans ce fait que dès le moment où les ovaires commencent à fonctionner, les attributs de la maturité sexuelle apparaissent, quel que soit l'âge

du sujet. Cela s'est vu dans quelques cas d'établissement précoce des menstrues; des petites filles ont été réglées à six ans, à trois ans, dans un âge plus tendre même, et l'on a toujours constaté, en même temps que l'apparition des règles, le développement insolite des mamelles, des organes génitaux, du système pileux, ainsi que la modification de la physionomie et des goûts. Le fait qui a le plus étonné le monde savant est celui qu'a observé le Dr Comarmond (de Lyon), et que rapporte l'ancien *Dictionnaire des sciences médicales* à l'article PUBERTÉ. Les seins d'une petite fille de trois mois se développèrent tout à coup d'une telle façon que la mère en conçut une vive inquiétude. « Cette inquiétude devint plus grande lorsqu'on vit les parties génitales se couvrir de poils noirs, crépus, épais, et les aisselles offrir la même particularité. Bientôt les règles coulèrent comme chez une femme bien formée, et elles ont reparu avec régularité jusqu'à présent que cette enfant est âgée de vingt-sept mois. Le Dr Comarmond l'a vue pour la première fois à l'âge de sept mois; il fut étonné de l'expression du visage, dont les traits étaient prononcés et n'avaient rien d'enfantin, et surtout de la vivacité des yeux, qui semblaient exprimer des désirs. La gorge a continué à prendre du développement; elle est ferme et bien placée; en un mot cette petite fille présente, à son âge actuel de vingt-sept mois, tous les signes physiques de la puberté, qui ont commencé à se manifester après la naissance. »

Le fonctionnement des glandes sexuelles a donc donné à une enfant de trois mois toutes les apparences d'une petite femme. N'est-ce pas la preuve la plus évidente de l'influence des glandes sexuelles sur tout le reste de l'organisme? On peut dire avec Virchow : « La femme n'est femme que par les ovaires, toutes les propriétés spécifiques de son corps et de son esprit, de sa nutrition et de sa sensibilité nerveuse, la

délicatesse et la rondeur des membres, etc., etc., tout cela et les autres qualités caractéristiques de la femme sont sous la dépendance de l'ovaire. »

Or l'homme n'est homme que par les testicules, cela n'est douteux pour personne, et puisque la femme n'est femme que par les ovaires, on doit conclure, avec les savants les plus considérables, et en s'inclinant d'ailleurs devant l'évidence, que les formes, les forces, les aptitudes, les tendances intellectuelles, le caractère dépendent, dans l'évolution de l'être, de la glande mâle ou de la glande femelle; on doit affirmer que les différences morphologiques et psychologiques de l'homme et de la femme, les différences de sexualité, comme dit Charles Robin, tiennent absolument au sexe; que tous les attributs qui les distinguent en découlent directement, et que la suppression des fonctions génitales, soit par arrêt de développement des organes, soit par leur atrophie sénile, soit par une opération chirurgicale, amènent les deux sexes à une ressemblance complète, on peut presque dire à une identité intellectuelle et physiologique.

Donc, par la castration, l'homme et la femme se rapprochent d'aspect jusqu'à se confondre, tous deux perdent leurs caractéristiques sexuelles et acquièrent une telle ressemblance qu'ils paraissent identiques. Ce n'est que dans cet état d'asexualité qu'ils ont les mêmes formes, les mêmes forces, les mêmes tendances, le même caractère et, par conséquent, la possibilité de remplir les mêmes fonctions sociales, étant débarrassés du plus long et du plus absorbant des devoirs humains, la reproduction.

L'homme et la femme ne pourraient donc être absolument égaux que dans l'eunuchisme.

Mais les mots d'égalité et d'inégalité sont impropres, je le répète, quand il s'agit des sexes d'une même espèce. Pour en arriver à l'égalité réelle, il faut, on le voit, tomber dans

la dégradation. Dans l'espèce humaine, par exemple, chez elle surtout parce qu'elle occupe le rang le plus élevé sur l'échelle zoologique, le passage du caractère féminin au caractère masculin est bien loin d'être un perfectionnement : la virago est aussi dégradée en face de la nature, et au même, titre que l'émasculé. En effet, d'une part la castration fait descendre la femme à la condition d'homme sans puissance fécondante, de l'autre la castration fait descendre l'homme à la condition de femme sans puissance de conception ; ce ne sont plus des êtres humains.

Non, il n'y a ni infériorité, ni supériorité, ni égalité entre les sexes ; ils sont différents parce que leur destination naturelle est différente ; ils ne sont pas comparables parce qu'ils doivent se compléter l'un par l'autre, et ne peuvent se suppléer. Leurs différences sont les conditions expresses de l'existence, elles sont réciproquement nécessaires à chaque individu, comme elles sont indispensables pour la perpétuation de la race. En dehors de la procréation, chaque sexe est l'incitateur de l'autre, il l'anime et le vivifie. Sans la femme, l'homme perd son ardeur au travail, son émulation dans la lutte, les aspirations ambitieuses qui développent ses facultés ; c'est elle qui est le premier point de départ de toute son activité sociale. Sans l'homme, la femme ne peut seulement pas vivre si elle remplit complètement sa destination humaine, elle qui est soumise, par sa nature même, à tant de douleurs, elle qui traverse de si nombreuses périodes où elle elle est incapable d'agir, de se défendre et de sauver sa lignée.

Chaque sexe a sa puissance propre, ses qualités spéciales que l'autre sexe ne possède pas, et qui sont cependant indispensables non seulement pour vivre heureux, mais encore pour vivre ; l'homme et la femme ne peuvent lutter pour l'existence, prospérer et jouir de la plénitude de la vie, qu'en

s'unissant dans une union étroite et solidaire, et en apportant, chacun de son côté, les facultés qui sont l'apanage de leur sexe, les qualités et les forces qui manquent à l'autre. Dans la vie sociale, comme au moment de la procréation, ils ne peuvent rien l'un sans l'autre, ils ne deviennent puissants et féconds que par l'union intime ; séparés ils n'existent plus.

Dans la vie fœtale, chaque individu a été hermaphrodite ; il n'est devenu homme ou femme que par l'arrêt de développement de l'un des deux sexes. Arrivé à l'entier développement de ses forces, l'unisexué est obligé de se compléter pour jouir de la plénitude de la vie et pour se perpétuer ; il s'allie et s'unit au sexe qui lui manque.

L'homme et la femme indispensables l'un à l'autre, n'étant rien et ne pouvant rien l'un sans l'autre aussi bien au point de vue de l'individu, qu'au point de vue de l'espèce, ne sont donc ni égaux ni inégaux : ils sont complémentaires. La copulation représente l'unité humaine par rapport à l'espéce ; le mariage, représente l'unité humaine par rapport à la société ; le couple, c'est l'être humain entier.

IV

DESTINATION SELON LA NATURE

L'organisme de la femme définit nettement sa destination; dominée et absorbée par l'appareil générateur elle ne peut se soustraire à ses devoirs sexuels, c'est la fatalité des lois naturelles. Les femmes qui tentent de se refuser aux obligations organiques et essayent de rester stériles, traînent, quand elles y réussissent, une vie de lutte incessante et cruelle contre elles-mêmes, contre leurs aspirations les plus ardentes pour aboutir aux regrets sans espérance, lorsque le calme s'est fait dans l'amer isolement de leur âge mûr et de leur vieillesse. Celles qui osent arrêter l'essor de leur vie et débarrasser leur corps du germe qui évolue, commettent un crime et risquent la mort.

Les femmes qui suivent la pente naturelle de leur organisation ont leur vie entière employée à l'accomplissement de la plus grande et de la plus glorieuse des missions, la maternité. L'amante a fait la mère, c'est la continuité du bonheur; mais c'est aussi l'absorption de toute l'existence.

Jusqu'à l'établissement des ordinaires, les enfants de l'un et l'autre sexe sont, comme nous l'avons déjà dit, semblables entre eux jusqu'à la puberté, non seulement par l'as-

pect, mais encore par les fonctions et par le développement.

Mais dès la première manifestation des règles tout change, et la petite femme apparaît : le bassin devient plus ample, le mont de Vénus s'ombrage, les seins se développent, le mamelon s'élève au-dessus de l'aréole, les contours prennent plus de précision et de grâce. A partir de ce jour l'appareil utérin commence à dominer tout l'organisme, et à mesure que la jeune fille avance en âge, cette domination s'accentue de plus en plus. L'établissement des règles, leur fonctionnement, les grossesses, l'allaitement, la ménopause vont prendre la plus grande partie de son existence, sans compter les accidents qui surviennent trop souvent dans ces différents états : suppressions, hémorrhagies, fausses couches, maladies utérines, souffrances de l'âge critique, etc.

En France, c'est de douze à quinze ans que commence la vie sexuelle de la femme. Certains malaises annoncent l'apparition de la puberté : douleurs locales plus ou moins vives, développement des seins, maux de tête, abattement, tristesse ; malaises qui disparaissent et reviennent alternativement jusqu'au moment où le sang apparaît enfin, et où cet écoulement s'établit définitivement dans sa périodicité régulière.

C'est un moment de crise qui ébranle profondément les jeunes filles ; leur système nerveux est altéré dans son fonctionnement : les sensations ont une acuité inusitée et le plus souvent douloureuse, le caractère change momentanément, les unes s'exaltent dans une gaieté insolite, les autres s'enferment dans une tristesse morne ou dans une maussaderie inexplicable ; quelquefois elles sont poursuivies par des terreurs folles, ou tourmentées par l'hypochondrie, quelques-unes enfin tombent dans l'inertie et dans la passiveté. Brière de Boismont a cherché à prouver, quelques auteurs

disent a démontré, que pour le cinquième des femmes le moment de la puberté est un temps de souffrances sérieuses, et le point de départ d'affections multiples : névralgie, hystérie, épilepsie, troubles intellectuels, etc.

Dès que les époques sont régulièrement établies, tout ce cortège maladif cesse dans ce qu'il a d'inquiétant, mais chaque période est accompagnée de différents phénomènes qui ressemblent aux symptômes qui accompagnent l'établissement des menstrues.

Les époques se renouvellent environ treize fois par an. On a voulu voir autrefois une corrélation entre les phases lunaires et les époques menstruelles; la lune n'a en réalité rien à voir en cette affaire, il est démontré qu'elle n'a aucune influence sur la périodicité du phénomène physiologique. Cette idée n'a d'autre point de départ que les vues d'esprits trop enclins aux analogies faciles.

On a évalué en moyenne à 130 grammes le poids de sang évacué à chaque période ; cela fait au bout de l'année l'énorme quantité de 1600 grammes de sang dont est privé l'organisme de la femme. C'est à cette perte que, par une induction peut-être audacieuse, l'on a attribué l'arrêt de développement de la taille, du larynx, des muscles, du système pileux, etc., que l'on constate chez la femme à partir du moment où les règles s'établissent, alors que l'homme, exempt de cette cause d'affaiblissement, continue à se développer.

A chaque retour des menstrues, la femme subit, le plus ordinairement, des fatigues et des douleurs semblables à celles qui ont précédé l'époque de leur formation. Les malaises qui les accompagnent sont souvent plus profonds, les sensations maladives plus accentuées, et la période a les allures d'une petite maladie dont on connaît la cause physiologique, il est vrai, mais qui n'en a pas moins une in-

fluence très importante sur la vie de relation et pendant la plus grande partie de sa durée. Depuis l'ovaire qui en est le point de départ, jusqu'à la mamelle, aucun organe de la génération n'échappe à l'influence de la menstruation, tous en subissent le contre-coup et donnent des sensations caractéristiques : des douleurs plus ou moins intenses se font sentir aux reins, aux cuisses, dans la région sacrée; le gonflement des mamelles est accompagné de picotements et d'élancements douloureux. Et non seulement les organes spéciaux du système génital, mais encore l'économie entière de la femme est ébranlée par le retentissement de ce travail physiologique : elle a des palpitations de cœur, des étouffements, des spasmes ; elle est affaissée dans une prostration générale, l'œil plus vif au début de la période ne tarde pas à perdre son éclat, à s'enfoncer dans l'orbite et à se cerner d'un cercle bleuâtre; la peau prend une coloration plus foncée, des rougeurs apparaissent quelquefois sur divers points du visage; la température du corps augmente; l'haleine et la transpiration ont une odeur particulière; les mouvements sont moins libres et suivis plus promptement de fatigue; la femme enfin éprouve le plus grand besoin de calme et de repos.

Le système nerveux est atteint comme le reste de l'organisme, et souvent avec une intensité particulière; la femme est plus impressionnable, elle a plus facilement des accès de sensibilité allant jusqu'aux larmes, elle est devenue plus irritable, plus facile à la colère et à l'emportement.

Tous ces phénomènes physiques et moraux, si gênants le plus souvent, complètement absorbants quelquefois, précèdent de plusieurs jours, de huit ordinairement, l'écoulement cataménial. La perte a une durée de trois ou quatre jours; dès qu'elle est établie, et plus elle s'avance, plus les malaises diminuent.

Ainsi le travail physiologique dure de dix à quinze jours. A partir de sa puberté et dès que la crise de son établissement est terminée, jusqu'à l'âge critique, la femme ne vit donc de la vie ordinaire et sans les fatigues et les malaises attachés à la sexualité que pendant quinze ou dix-huit jours chaque mois, et cela, bien entendu, en dehors des grossesses et de l'allaitement, autres conséquences de leur organisation qui viennent diminuer encore la durée de leur possession entière d'elles-mêmes. Pendant la moitié, ou tout au moins pendant un grand tiers de sa période de fécondité, c'est-à-dire pendant qu'elle est dans toute la puissance de son être, la femme est soumise à des malaises qui sont d'autant plus profonds que le système nerveux est plus développé, que son intelligence est plus élevée et qu'elle vit dans un milieu plus civilisé.

Or la femme est susceptible de fécondation pendant environ trente-cinq ans : C'est donc en moyenne jusqu'à cinquante ans qu'elle subira ces phénomènes douloureux et absorbants.

La ponte étant la cause de la période cataméniale, on voit combien de temps prend à la femme, non pas même la maternité, mais seulement la possibilité et les moyens de la fécondation ; les femmes qui se refusent à être mères n'en ont pas moins, n'est-ce pas, la charge des époques menstruelles, époques ordinairement plus pénibles pour les égoïstes prêtresses de la stérilité.

La place énorme que tient dans l'existence féminine ce seul phénomène physiologique indique déjà d'une façon précise la destination de la femme dans la nature ; et elle ne pourrait se soustraire à cette sujétion périodique, à cette tyrannie de ses ovaires, que par le terrible moyen de la castration, qu'en descendant, par une terrible opération, au triste état de neutre, d'eunuque.

Dès l'apparition des menstrues, quelquefois au milieu de tous les désordres occasionnés par leur établissement, quelquefois aussi après le retour au fonctionnement régulier de tout l'organisme, une nouvelle série d'idées apparaît, remplit l'imagination de la jeune fille et l'occupe exclusivement. Rien n'est bien défini d'abord : ce sont des langueurs douces, des aspirations vers un idéal encore incertain, tout leur semble charmant et aimable, elles aiment la nature entière. Entre amies, elles paraissent s'adorer, elles se pressent, s'embrassent, s'isolent dans les petits coins et chuchotent.

Seule, la jeune fille devient distraite, presque mélancolique, pleure sans raison et rit de même. Ce qui occupait toute sa vie autrefois est délaissé : on oublie Minet, on néglige le petit oiseau dans sa cage, on a plein la tête de beaux rêves. Le caractère n'est plus le même et l'humeur est d'une instabilité étrange.

Quand un homme apparaît, elle est agitée, et, quoique se composant un maintien, ne peut cacher l'état troublé de son esprit; elle devient timide, rougissante, inquiète, on ne sait quel embarras charmant l'émeut; c'est comme un hommage tacite à la sexualité, comme la crainte d'être subjuguée par la puissance irrésistible du mâle. Si elles sont en nombre, elles s'animent au contraire, leur gaieté s'exalte, leur camaraderie est de plus en plus tendre, et, quand elles ne sont pas retenues par le cérémonial du monde, quand elles jouissent par exemple de la liberté du bal ou de celle des champs, leur familiarité amicale s'étale sans crainte, elles ont toujours entre elles des secrets au bout de la langue, et au bout des lèvres des baisers, comme pour affoler le mâle qui est là; et il s'affole souvent en effet, sans se douter que les confidences mystérieures qu'elles se soufflent à l'oreille, que leurs rires moqueurs cachent des intentions attractives, et l'attente de propos d'amour. Si jeunesse savait !

Mais tout cela est inconscient. Malgré les apparences, rien de précis ne guide la jeune fille; ce sont des aspirations vagues, des impulsions non définies, des attractions pleines de douceur vers le sexe. Elle n'aime pas encore un individu, mais l'homme : elle est grisée, transportée par le besoin d'amour.

C'est celui qui se présentera dans ces moments d'exaltation organique qui sera l'élu; c'est celui qui osera porter la main sur elle à l'heure de ces impulsions qui sera aimé. En lui elle découvrira, dans le mirage de la passion, des qualités, des vertus et des beautés sans nombre. Telle qui était fière et rêvait d'être princesse, s'éprend de son cocher, parce que lui, homme, a osé se présenter dans une de ces fermentations ovariennes.

Dans ces moments, d'ardeur débordante, les habitudes sociales et un instinct féminin l'empêchent ordinairement de se jeter au mâle. Comme la femelle de la plupart des animaux, elle cherche instinctivement à exciter par la résistance; une coquetterie naturelle la pousse à fuir pour être poursuivie, et au moment même où elle semble protester contre qui la pourchasse, elle est heureuse d'être persécutée, elle aime déjà celui dont elle paraît vouloir éviter les ardeurs.

N'est-ce pas là le secret de certaines passions féminines qui étonnent par leur discordance et par leur étrangeté.

C'est le rut qui saisit ainsi la jeune fille, dès qu'elle est formée : elle n'a pas encore l'expérience nécessaire pour se contenir et résister aux impulsions naturelles et, si elle n'est pas soutenue et surveillée par une famille attentive, elle risque fort d'être la proie d'un séducteur dont, en vérité, la besogne est à moitié faite par la nature. C'est bien le rut qui la possède, l'agite et la transforme, comme il agite et transforme tous les êtres vivants, comme il leur donne des couleurs plus brillantes, des cris plus sonores, et une ado-

rable vitalité; c'est bien la période des amours qui procure aux femmes cette vivacité et ces langueurs, cette grâce, cette ardeur, ce charme enfin qui transportent les hommes sensibles

L'excitation génésique, qui agite tout ce qui vit, éclate chez les animaux à certaines époques fixes. Elle existe en tout temps chez la femme pendant qu'elle est féconde, c'est une supériorité. Toutefois, quoique continue, cette excitation sensuelle est plus accentuée chez elle, trace presque effacée de l'origine humaine, au moment de la ponte, et il a été scientifiquement observé que sur la fin des crises menstruelles, la femme est plus ardente aux rapprochements sexuels, qu'elle est, selon l'expression vulgaire, *plus amoureuse* qu'à tout autre moment.

La vie de la femme est complètement absorbée par l'instinct générateur dès l'époque de la nubilité, les autres besoins se taisent, l'appétit d'amour l'emporte sur tout.

Les jeunes gens ne sont pas à l'abri de ces impulsions. Dès qu'ils atteignent la puberté, leur idéal est la sensualité. Ils aiment la femme et non pas une femme, ils rêvent la possession de celle qui pourra exalter avec le plus d'acuité les jouissances physiques. D'après Chateaubriand, la femme porte au fond du cœur la même brutalité sensuelle : « On sait, dit-il, qu'instinctivement la nature porte la femme à préférer l'homme fort et vigoureux, à l'être chétif et délicat et j'ai lu que si on présente à une jeune fille un Adonis ou un Hercule, elle rougira, mais choisira Hercule. » C'est terriblement matériel pour un écrivain si éthéré et si insubstantiel ; il parle de la femme comme le sensuel Aristippe parlait de lui-même : « Je possède Laïs, mais elle ne me possède point. Je l'aime, dites-vous? oui, comme j'aime le vin, le poisson et tout ce qui me donne du plaisir. Quant à sa personne, je ne sens rien. »

Il faut bien que l'impulsion physique soit, sans conteste possible, le grand moteur de l'amour, pour que Chateaubriand traite de ce sentiment avec la même grossièreté que le cynique philosophe.

Mais l'imagination est venue colorer de toute sa poésie, cette bestialité. La brutalité instinctive a disparu derrière les aspirations dépouillées de leur cause et de leur résultat. On a décrit l'amour comme une chose insubstantielle, on l'a chanté comme une flamme idéale prenant naissance dans le sentiment seul, n'ayant d'autre aliment que l'admiration réciproque de deux âmes, d'autre but que l'union immatérielle. De tout temps, depuis que les poètes ont succédé aux poètes, ils ont eu beau voir toute cette immatérialité s'évaporer ou plutôt se condenser en une belle et bonne grossesse dès qu'on laissait deux anges amoureux en tête-à-tête, ils n'en ont pas moins continué à chanter l'immatérialité de l'amour.

Cette transformation d'une impulsion fonctionnelle de l'organisme en un sentiment pur est un résultat de la civilisation; plus les sociétés sont barbares, plus l'amour est bestial, puisqu'il descend jusqu'à la promiscuité; plus les sociétés s'élèvent, plus l'amour se dégage de sa brutalité animale et devient personnel. Mais après n'avoir été qu'une fonction, il est devenu un rêve trompeur, une conception métaphysique, il a suivi l'évolution de toutes les autres conceptions. Avec la période scientifique il prendra son véritable rang, et sera également dégagé de sa bestialité primitive et de ses rêveries décevantes.

Les philosophes et les poètes de l'antiquité ont idéalisé l'amour; ils en ont fait l'âme de la nature, le souverain bien, le maître des Dieux. Beaucoup d'entre eux, à la vérité, ont aussi idéalisé l'amour de l'homme pour l'homme! Quand on est en train d'idéaliser jusqu'où ne va-t-on pas?

Oui, il est absurde d'affirmer l'immatérialité de l'amour, de voir en lui autre chose que l'instinct générateur plus ou moins élevé et ennobli selon l'état social; c'est bien le fait d'un rêveur de croire que ce sentiment peut exister et même naître sans la participation des organes génitaux, alors qu'il est si facile de remarquer à quoi il aboutit, et à quel moment de la vie il apparaît. Les eunuques sont-ils amoureux?... Qu'eut pensé Mahomet de Jésus-Christ s'il l'avait entendu dire aux Saducéens, adversaires de la résurrection, qu'au ciel, au séjour de l'amour parfait, il n'y a pas d'union conjugale, que tous les élus vivent comme les anges, à l'état de chasteté, de pureté, absorbés par l'amour de Dieu. Mahomet aurait pris Jésus-Christ pour un fou ou pour un castrat, et son paradis pour le plus ridicule et le plus sot des séjours.

Oui tout cela est absurde ! Mais il serait absurde aussi, au degré de civilisation où l'homme s'est élevé de ne considérer dans l'amour que la copulation, et de ne pas voir, à côté de l'acte physiologique et se mêlant intimement à l'instinct génital, des attaches profondes inspirées par l'estime réciproque, par l'admiration du caractère et de l'esprit, par le désir d'une union morale calme, aimable et tendre, par l'espoir, enfin, d'avoir une postérité ayant les qualités physiques et intellectuelles de l'élu du cœur.

« Voyez, dit Jean-Jacques Rousseau dans l'*Émile*, voyez comme le physique nous amène insensiblement au moral, et comment de la grossière union des sexes naissent peu à peu les plus douces lois de l'amour... » Il est niais de dire « tout amour d'êtres individuels et finis n'est qu'un simple reflet de la divinité », mais il est aussi insensé de ne voir chez l'homme civilisé que l'impulsion génésique, sans admirer combien la passion est ennoblie dans son but, et exaltée dans ses jouissances par tout le cortège sentimental que la civilisation a fait naître.

Cette élévation progressive du sentiment d'amour est due à une loi naturelle, la tendance à la sélection qui pousse la femme à rechercher, pour être le père de ses enfants, l'homme dont elle admire la force et la beauté soit physique soit morale.

D'ailleurs, cet instinct, cette appétence sensuelle transfigurés par l'imagination en un des sentiments les plus délicats de la nature humaine, poussent souvent l'homme aux actions héroïques ; et si chez les animaux la lutte physique suffit pour s'emparer de la femelle, si, chez certaines sociétés sauvages, chez certains Peaux-Rouges par exemple, c'est le combat qui décide du triomphe amoureux, la lutte s'élève de plus en plus avec le progrès social ; ce n'est plus la force matérielle, ce n'est plus la supériorité du muscle qui fait le vainqueur, c'est la supériorité cérébrale, ce sont les titres intellectuels qui imposent l'homme à l'admiration de la femme, et en font la conquête. Aussi, le sentiment d'amour, ce désir idéalisé, aiguillonne-t-il l'intelligence de l'homme ; il inspire les grands projets et pousse aux grands actes. Quand l'homme est épris, quand il veut conquérir une femme, il multiplie sa puissance intellectuelle par son instinct de lutte et de violence ; pour servir sa passion et obtenir celle qu'il aime, il est capable de prodiges. De son côté la femme amoureuse peut montrer la constance la plus héroïque. Si, avant l'amour déclaré, elle est passive et se laisse conquérir, dès que son cœur est fixé elle est active et vaillante, même quand le mariage n'est pas consommé, même quand la possession n'a pas encore eu lieu. Mais, quelque dégagé de tout instinct matériel que l'amour paraisse dans ces conditions, c'est bien l'attraction sexuelle qui en est la cause première, c'est bien la conception qui en est le but et la fin.

Il ne faut pas l'oublier d'ailleurs, il y a toujours du danger à ne plus se rappeler que l'homme est un animal, et qu'il

ne peut impunément se soustraire aux lois que l'animalité impose. A force de faire de l'amour un sentiment éthéré, exclusif des fonctions naturelles, à force de le considérer comme une impulsion dégagée du physique, abstraite de la chair, vivant d'immatérialité dans les sphères immatérielles, on arrive à dédaigner l'instrument de l'amour et à tomber dans la stérilité contemplative d'un idéal pur et divin, ou dans l'amour des âmes. « C'est ainsi, dit Proudhon dans son livre, *la Justice*, que chez les anciens la femme se trouve peu à peu exclue du pur amour, et le mariage, malgré ses honneurs d'institution, tacitement réputé ignoble. Créé par les sens et l'imagination, l'amour, que ne soutenait pas une conscience vigoureuse, s'éteignait comme un météore tombé du ciel, dans la mer morte du mariage. Dès le lendemain des noces, la femme avait perdu son prestige ; le lit conjugal avait englouti en une nuit son pucelage et sa virginité. Nulle poésie de l'âme, nulle tendresse du cœur, nulle surveillance des sens, ne pouvaient, au regard d'un époux assouvi, réhabiliter cette infortunée formée à la luxure par sa propre mère. L'illusion irréparablement détruite, le dégoût devenait invincible. »

Et alors on se livrait à l'amour pur, alors on aimait l'âme de ceux que les menstrues et la conception ne pouvaient souiller, on s'attachait à de beaux adolescents dont on s'appliquait à orner l'esprit; et comme la nature est plus forte que toutes les immatérialités et que toutes les puretés, comme les nécessités passionnelles ne peuvent se réfréner l'amour pur finissait par s'assouvir dans les sensualités honteuses.

Comme les mœurs grecques, les mœurs de l'Empire romain démontrent que l'abaissement de la femme dans l'opinion et le mépris du mariage, entraînent fatalement à la luxure contre nature. Si, plus tard, dans les couvents, les

hommes qui se consacraient à Dieu se laissaient trop souvent surprendre par les passions impures, c'était bien dû aussi, s'ajoutant à l'exaltation sentimentale de l'amour pur et infini, aux prédications enragées des Pères de l'Église contre la femme ; c'était bien l'œuvre de leur mépris pour le mariage et pour la maternité.

« O vous tous, s'écrie Proudhon, jeunes hommes et jeunes filles qui rêvez d'un amour parfait, sachez-le bien, votre platonisme est le droit chemin qui conduit à Sodome. »

Les excitations qui émeuvent la femme à sa puberté sont une des évolutions nécessaires de son être, c'est l'amour physiologique, celui qui garantit la perpétuité de la race, et qui par cela seul est noble et grand. Il faut guider les ardeurs de l'adolescence, mais il faut se garder de chercher à les éteindre, car alors elles éclatent toujours plus violentes, plus furieuses, et quelquefois dénaturées.

D'ailleurs, sans long raisonnement, sans être dirigée par des connaissances scientifiques ou par une philosophie profonde, la femme ne peut admettre que l'on vive sans amour; elle ne le comprend même pas car elle n'a pas une idée qui ne s'y rapporte, pas une tendance qui n'en relève, car c'est le point central de sa nature, point d'où rayonnent tous ses penchants. « L'amour, dit madame Staël, mais c'est toute la vie d'une femme. » Et la mystique amante du Christ, l'adorable sainte Thérèse, s'écriait : « Que je plains les démons, car ils n'aiment pas. » C'était encore un cri de commisération et de tendresse féminines.

Pendant toute sa vie de fécondité, la femme est donc occupée par l'amour, et au moment où il surgit pour la première fois il inonde tout son être, il la possède entièrement.

Mais, par la marche fatale de la nature, bientôt la fécondation est faite, le spermatozoïde a vivifié l'œuf qui va croître

et évoluer; la femme commence à remplir sa destination, la maternité commence.

La grossesse est une véritable incubation qui a lieu dans l'utérus où le germe fécondé trouve toutes les conditions de chaleur et de nutrition qui sont indispensables à sa vie et à son développement.

Dès la conception il y a des sensations particulières; la femme fécondée pour la première fois ne s'explique pas ces impressions nouvelles et étranges. Elles sont saisies d'un malaise singulier, elles ont des frissons, des défaillances; elles ressentent dans le ventre comme un resserrement pénible et comme un froid insolite.

Ces sensations sont plus ou moins vagues dans les premiers temps, mais prennent plus d'importance au moment de l'époque menstruelle qui est et reste supprimée. C'est à ce moment où les organes génitaux sont plus congestionnés, où les mamelles sont gonflées et douloureuses, où la sensation de pesanteur utérine est plus précise et plus accentuée, que les phénomènes réflexes se manifestent s'ils n'étaient apparus déjà. Les femmes sont tourmentées par des nausées, des vomissements, de la salivation, des bizarreries d'appétit, des maux de dents, des migraines, des faiblesses et des alanguissements quelquefois très profonds.

Une amélioration dans l'état général se manifeste ordinairement au moment où la troisième période aurait dû apparaître; mais à ce moment aussi les phénomènes locaux de la grossesse commencent à s'accentuer, le bas-ventre grossit en même temps que les mamelles continuent à prendre du volume. Jusqu'à la fin de la grossesse le développement abdominal apporte tout son cortège de gêne, de fatigues locales et générales, jusqu'à rendre dans les deux derniers mois, dans le dernier tout au moins, la marche difficile, le besoin de repos constant, la position horizontale

fatigante elle-même, etc., jusqu'au jour de l'accouchement, crise aussi vite oubliée qu'elle est, dans l'instant où elle s'opère, douloureuse et cruelle.

Pendant toute la durée de la grossesse des malaises se font sentir; la circulation est atteinte, la femme enceinte souffre de palpitions à la moindre émotion et à la moindre fatigue; souvent elle tombe en syncope; la respiration est gênée, soit par suite des troubles de la circulation, soit à cause du refoulement progressif du diaphragme par l'utérus de plus en plus développé; les digestions, surtout dans les trois premiers mois, sont lentes, difficiles, accompagnées le plus souvent de vomissements qui durent, dans certains cas, pendant toute la grossesse, ou deviennent tellement dangereux pour la santé générale qu'il faut procéder à l'accouchement artificiel, si l'on ne veut pas voir succomber la mère.

La plupart des femmes grosses sont sans énergie et sans courage, n'aspirent qu'à l'immobilité, toute occupation leur paraît une torture, le jour elles ont une tendance invincible à l'assoupissement; d'autres, au contraire, sont en proie à une maladive excitation physique et intellectuelle, et se livrent à une activité, ou, pour mieux dire, à une agitation incessante.

Le système nerveux, lui aussi, est atteint par action réflexe; des spasmes, des crampes, des maux de tête sont ordinaires; le sommeil est pénible, agité par des rêves. L'imagination est frappée : si c'est la première grossesse, la délivrance est considérée comme devant apporter des douleurs intolérables et qu'on ne pourra supporter; si ce n'est pas le coup d'essai, le souvenir du passé revient exagéré à la mémoire et frappe d'épouvante ; le moment terrible est attendu dans une angoisse maladive, comme s'il devait entraîner fatalement la mort. Quelquefois les terreurs prennent un autre cours : les malheureuses sont convaincues qu'elles

vont donner le jour à un être difforme et monstrueux, elles le répètent à toute heure, gémissent sans cesse, c'est une idée fixe.

Leur goût est changé, sinon perverti, elles montrent de l'horreur pour les parfums qu'elles aimaient le plus, et recherchent les odeurs qu'elles ne pouvaient souffrir ; de même elles repoussent les mets qui flattaient le plus leur goût et désirent au contraire les aliments qui leur répugnaient autrefois ; quelques-unes boivent du vin pur, des liqueurs fortes, alors que leur vie était d'une sobriété absolue.

La même perversion se présente dans les sentiments : l'amour le plus passionné fait place à l'antipathie la plus profonde ; un époux chéri jusque-là, par exemple, est pris en dégoût, sinon en haine. Le plus souvent l'accouchement termine cette perversion momentanée des goûts et des sentiments affectifs. Les troubles intellectuels sont fréquents, quelquefois ils vont jusqu'à l'accès de folie. On observe aussi, dans bien des cas, des vertiges, des paralysies partielles, soit permanentes, soit mobiles dans leur siège.

En raison de tous ces accidents de la grossesse ; en raison de l'état de délicatesse dans lequel se trouve l'organisme dont toutes les forces sont absorbées par la formation de l'être nouveau ; en raison du retentissement des moindres impressions de la mère si émotible sur l'enfant dont l'existence est si fragile, la femme, dont l'organisme entier est absorbé par le fruit de la fécondation, doit à l'humanité, se doit à elle-même de vivre dans le repos, dans le calme, dans la contemplation du grand acte que ses entrailles préparent, en s'efforçant par l'hygiène physique et morale de donner à l'humanité un rejeton intelligent et fort.

La grossesse est le premier acte de la maternité, c'est la période sacrée de la femme, c'est le moment où l'homme

doit écarter d'elle tout besoin, toute douleur, tout travail, s'il veut que sa race se perpétue et progresse.

Qu'est la femme citoyen en face de la femme féconde?

L'allaitement est le second acte physique de la maternité; la mère continue à faire vivre de son lait l'enfant que jusque-là elle nourrissait de son sang. Les femmes qui ne sont pas absolument perverties, et dont la corruption ambiante n'a pas fait des monstres, aiment plus que tout l'enfant qu'elles viennent de mettre au monde. Comme les animaux, elles ont l'instinct de le nourrir, elles veulent qu'il vive de leur substance et par leurs soins, elles cherchent à être tout pour lui. Les vraies mères revivent en cet être. C'est comme un fragment d'elles-mêmes, ou plutôt comme un dédoublement de leur propre nature; elles existent deux fois, elles vivent en deux parties, souffrant de toutes les souffrances de l'autre, étant heureuse de toutes ses joies.

Mais les habitudes absorbantes que les oisifs se créent, les besoins factices des hautes classes sont venus apporter le trouble dans ce sentiment naturel. L'ennui de l'allaitement, la crainte de la fatigue, les occupations mondaines font jeter le petit sur un sein étranger; à l'aide d'argent on se débarrasse des premiers devoirs. Aussi ne voit-on pas assez l'enfant pour l'aimer en mère digne de porter ce nom; c'est une tendresse froide et mesurée qui remonte au cœur quand les obligations de la société en laissent le temps. Celles-là ne connaîtront jamais l'amour maternel; elles n'en auront jamais il est vrai les terreurs et les angoisses, mais jamais, non plus, elles n'en ressentiront les immenses joies et les jouissances aiguës.

La nourrice mercenaire, même celle que l'on a chez soi, celle que l'on surveille de près, fait courir aux enfants des dangers auxquels ils ne sont jamais exposés quant ils sont nourris par leurs mères. Les femmes de la campagne ont sur

l'alimentation et sur l'hygiène de la première enfance des préjugés souvent mortels pour leurs nourrissons.

Les femmes instruites passent un très long temps à apprendre mal des choses qui ne leur servent jamais, et n'apprennent rien de tout ce qui doit constituer toute leur vie. Aussi sont-elles incapables de redresser les erreurs, et ont-elles une tendance à suivre plutôt les conseils de la nourrice qui a déjà allaité plusieurs enfants, dont quelques-uns ont trépassé par cela même, que l'homme de science qui n'a rien allaité du tout. Le nouveau né paye trop souvent de sa vie l'absurdité de la paysanne et la crédulité de la mère.

La transmission par l'allaitement des diathèses, des cachexies, des affections générales n'est pas démontrée, mais cette hypothèse n'offre rien de contraire à la raison, d'autant moins que toute substance absorbée et susceptible de se mêler au sang peut, en petite quantité il est vrai, passer dans le lait; l'analyse chimique l'a démontré. Le professeur Boudin a d'ailleurs donné la preuve que la fièvre intermittente pouvait être transmise à un enfant par le lait d'une nourrice intoxiquée; et si le lait peut servir de véhicule au miasme paludéen, pourquoi ne pourrait-il pas servir de véhicule à un autre ferment, à un autre poison?

Toutefois il n'est pas vrai de dire, comme des gens crédules l'ont prétendu, que « le lait mercenaire déprave la nature et le cœur.... », les enfants ne courent que des dangers physiques; c'est un préjugé de croire que les vices, les passions, les tendances se transmettent par le lait, la nourrice méchante ne peut transmettre par cette voie sa méchanceté à son nourrisson pas plus que ses instincts lubriques, ou ses tendances au vol. C'était une grossière erreur de croire que Néron était passionné pour le vin parce que sa nourrice était adonnée à l'ivrognerie; ou d'attribuer la férocité de Caligula à l'habitude singulière qu'avait la sienne d'humecter

son mamelon avec du sang. C'est aussi insensé que de croire que les enfants sont plus noirs quand ils sont nourris par une négresse, plus pétulants et plus vivaces quand ils ont été allaités par une chèvre, plus mous et plus pesants d'esprit quand ils n'ont bu que du lait de vache. Et si l'on a été quelquefois étonné de retrouver plus tard chez l'enfant quelques manières d'être, quelques tournures d'esprit de la nourrice, on ne l'a constaté que parmi ceux qui avaient vécu longtemps chez elle. C'est l'imitation qu'il faut accuser dans ce cas, et non le lait, car on sait combien, dans le jeune âge, les impressions se fixent profondément; et de quelque couche de civilisation que ces premières habitudes aient été recouvertes par l'éducation ultérieure, elles reparaissent souvent au moment le plus imprévu.

Mais là où le danger de l'allaitement mercenaire est effroyable, c'est dans le placement des enfants chez les nourrices à la campagne. Les mères les mieux partagées, celles qui ont assez d'aisance ou qui gagnent assez d'argent pour payer de bons mois de nourrice et pour faire les innombrables petits cadeaux, ont vingt-cinq chances sur cent de perdre leur enfant dans la première année de son existence. C'est le lot des femmes qui sont dans le commerce, des professeurs, des femmes d'employés ou des petites rentières qui ne veulent ou ne peuvent subir la charge de l'allaitement maternel. Mais la mortalité est autrement énorme parmi les enfants des innombrables malheureuses dont les ressources sont limitées : filles en service, ouvrières, femmes galantes. La moyenne est de 50 p. 100, et dans certains pays on l'a vue s'élever au chiffre épouvantable de 80 et 90 p. 100; c'est de l'assassinat. On a cité certaines mamelles aussi dangereuses que si elles distillaient des poisons violents; et malgré la loi Roussel, on a pu signaler des prétendues nourrices à lait qui laissaient mourir successivement trois ou quatre

enfants dans leur année. Tout cela des faiseuses d'anges!

C'est dans l'indifférence de la mère ou dans son ambition de faire ce qui n'est pas dans sa mission naturelle, c'est aussi, et surtout dans l'insuffisance de l'organisation sociale qui ne permet pas à certaines femmes pauvres de remplir le devoir maternel, que l'on doit chercher cette cause, parmi les plus graves, de la dépopulation de la France. Jusqu'à ce que chaque citoyenne puisse nourrir son enfant, notre pays sera inférieur aux nations voisines; non seulement la force des armées, mais la puissance commerciale, la suprématie de l'industrie et du travail ne peuvent exister sans une population nombreuse et capable d'expansion sur le reste du monde. Certes ce n'est pas ce chemin que nous prenons.

D'ailleurs la funeste habitude de la nourrice mercenaire est déjà assez invétérée pour rendre un grand nombre de femmes incapables de nourrir au sein. On sait que l'allaitement contribue au développement de la glande mammaire, et l'on comprend que lorsque, dans la même famille, plusieurs générations de femmes n'ont pas accompli ce devoir, les organes de la lactation s'amoindrissent et diminuent de mère en fille jusqu'à leur disparition, ou tout au moins jusqu'à leur impuissance fonctionnelle. Et les femmes sans mamelles ne peuvent être que des mères incomplètes.

Il n'y a de vraie mère que celle qui a continué, avec le sein, l'œuvre de l'ovaire et de l'utérus; elle seule peut suivre l'évolution physique et intellectuelle de celui qu'elle doit élever, seule elle a pu observer les méandres de son esprit et de son caractère, alors que son intelligence était encore rudimentaire, simple dans ses combinaisons et dans ses manifestations. C'est pour la suite de l'éducation une connaissance précieuse; l'éducatrice peut s'identifier alors avec le petit être, et le guider sans qu'il s'en aperçoive, pour ainsi dire. Quelle différence entre cette mère qui a vécu avec son enfant d'une

même vie, et celle qui ne le reçoit que lorsqu'il a deux ans, et quelquefois davantage. Malgré les visites chez la nourrice, elle est une étrangère pour lui. De son côté elle ne peut le connaître, toutes les fois qu'elle l'a vu, il était endimanché d'esprit comme de vêtements; déjà il a pris les habitudes de ses nourriciers qui ont guidé ses premiers pas et donné les premières notions de la vie; déjà il s'est habitué au grand air, à la liberté et au laisser-aller des champs, et quand il rentre dans le petit appartement de la ville, entouré de gens qu'il connaît à peine et qui ne connaissent eux-mêmes aucun de ses goûts, il est surpris ou même révolté par des habitudes qui ne sont pas les siennes, il étouffe comme dans une prison. Il craint tout ce monde inconnu, et il faut l'apprivoiser comme un petit animal sauvage. Il restera longtemps avant de se livrer tout entier et n'apportera que du trouble et de l'ennui dans la maison où il ne trouve, lui, que réprimandes et absence de liberté. Quand la femme veut avoir un enfant bien à elle, bien imprégné de son amour et de son esprit, elle ne doit pas cessez de le faire vivre d'elle; et quand il a quitté les entrailles elle doit l'attacher à son sein.

Sa mission est longue, difficile et absorbe tout le temps et toutes les facultés. Certains médecins considèrent comme indispensable de continuer l'allaitement jusqu'à l'époque où l'enfant a ses vingt premières dents, d'autres admettent que l'on peut les sevrer à quinze ou seize mois; mais pendant toute cette période, quelle que soit sa longueur, avec les soins de toutes les minutes que la nourrice doit au nourrisson, quand la femme pourrait-elle se lancer dans les carrières qui, de leur côté, prennent le temps et absorbent l'esprit?

Les fonctions sociales qui passionnent et fanatisent sont incompatibles d'ailleurs avec l'allaitement. On sait quelle influence les émotions vives, la colère, le chagrin, ont sur

la lactation qui en est souvent tarie, momentanément au moins, au grand détriment de la santé de l'enfant, et quelquefois au prix de sa vie.

Avec la grossesse et la durée minimum de l'allaitement, voilà donc deux ans que la femme digne de porter le nom de mère consacre nécessairement et entièrement à son enfant. A quinze mois un enfant, quoique n'étant plus au sein, a besoin encore des soins les plus assidus pour un espace de temps au moins égal; c'est donc quatre années qui sont complètement absorbées par les souffrances et les devoirs de la maternité. Que chaque femme ait quatre enfants, ce qui est le minimum de ce qu'elle devrait élever, et nous voyons ainsi les seize plus belles années de sa vie consacrées exclusivement aux soins physiques qu'exige la jeune famille.

Cela, bien entendu, sans compter toute la série d'accidents ou de maladies qui proviennent de la constitution sexuelle elle-même, et peuvent augmenter encore l'intervalle entre deux conceptions.

Pour peu d'ailleurs que la femme prenne son rôle de mère au sérieux, pour peu qu'elle comprenne que sa gloire, à elle, est de donner à la société des enfants forts et instruits, elle ne se bornera pas aux soins physiques mais cherchera à être mère par l'esprit, comme elle l'a été par le corps, et commencera à former l'intelligence et le caractère de celui dont elle rêve le bonheur et les triomphes. Elle arrivera ainsi doucement à l'époque de la stérilité sans avoir pu faire autre chose que d'être mère, et en ayant, en vérité, bien occupé et glorieusement rempli son temps.

Sous nos climats, la période de fécondité s'arrête en moyenne entre quarante-huit et cinquante-deux ans. La santé avait été sérieusement altérée au moment de l'établissement des règles, il en est de même à la ménopause, c'est-à-dire au

moment de leur disparition, et l'âge critique apporte une série de souffrances d'autant plus graves que l'on n'a plus les forces et la vitalité de la jeunesse pour y résister. D'ailleurs les dispositions d'esprit sont loin d'être les mêmes : à l'époque de la puberté, la femme a la joie de sortir de l'enfance pour entrer dans la jeunesse, elle aspire à l'éclosion de toutes ses forces, à la possession entière d'elle-même, tout est espérance et lumière, elle pressent l'amour; tandis qu'à l'âge critique elle ne peut entrevoir comme couronnement de sa vie de labeur et de souffrances que la froide vieillesse et, au delà, la mort. Pendant six mois, neuf mois, quelquefois un an, et jusqu'à ce que les menstrues aient complètement disparu la santé est complètement troublée, et profondément altérée par des irrégularités douloureuses, par des hémorrhagies, par de la leucorrhée, par des troubles sympathiques du côté de tous les appareils, des congestions soit vers la tête, soit vers les organes pectoraux, soit vers le foie, etc. La fatigue est générale, le découragement profond; le caractère change, il est facilement excitable ou affaissé dans une tristesse morne, et les craintes d'une fin prochaine exagèrent encore la gravité de cette période maladive, période très grave en réalité puisque quelques femmes succombent, emportées par un des nombreux accidents qui l'accompagnent.

Ce ne sont là que les souffrances physiologiques inhérentes à la vie normale de la femme; toutes doivent les subir, c'est le minimum de leurs douleurs, et celles qui ont la bonne fortune de n'être jamais malades doivent passer par tous ces états inévitables comme tous les phénomènes de la croissance, comme toutes les fonctions organiques. Mais trop souvent, hélas, la vie des femmes est traversée par des accidents dus précisément à leur organisation féminine et que les hommes ne subissent pas. Les règles, la grossesse,

l'allaitement, la ménopause entraînent des maladies et des infirmités nombreuses qui pèsent sur toute leur vie, remplissent le meilleur de leur temps et rendent plus complète encore l'absorption de leur existence par la sexualité.

Souvent ces fonctions, ces maladies, ces infirmités retentissent sur le cerveau, et, soit dans les phases fonctionnelles soit surtout dans les états pathologiques des organes de la génération, on observe chez la femme des altérations intellectuelles plus ou moins profondes mais qui dérivent bien par action réflexe de l'appareil reproducteur, ou de l'une de ses parties. Les menstrues au moment où elle s'établissent comme lorsqu'elles s'arrêtent, quand elles sont exagérées ou, au contraire, quand elles sont insuffisantes, la grossesse, l'état puerpéral, l'allaitement même sont trop souvent le point de départ des névroses les plus diverses et les plus singulières. Il y a des cas tellement précis que le doute est impossible. Esquirol cite une jeune fille dont la folie coïncida avec la suppression des règles, et qui guérit subitement au moment de leur réapparition; Guislain a écrit qu'une jeune fille, atteinte de descente de matrice, était prise de lypémanie profonde avec propension au suicide chaque fois que le col de l'utérus se présentait à l'entrée du vagin, délire que l'usage d'un pessaire fit disparaître complètement. J'ai connu une jeune femme qui, après ses premières couches, avait été prise d'une folie hystérique laquelle disparut dès qu'une seconde grossesse eût lieu, et qui éclata de nouveau après le second accouchement; ces cruelles alternatives se présentèrent quatre fois, mais cela ne pouvant toujours durer, et la terrible question de l'hérédité s'imposant, cette malheureuse resta et mourut folle. Enfin qui n'a présent à l'esprit, parmi ceux qui ont suivi les merveilleuses leçons du professeur Charcot, le phénomène si étonnant par sa précision de la compression des ovaires qui fait cesser subitement

l'attaque hystérique la plus intense, comme si l'on avait rompu un courant électrique en appuyant sur l'interrupteur.

L'appareil reproducteur domine toute la vie de la femme et la dirige fatalement dans toutes les phases de son existence. Quand les fonctions cérébrales sont altérées et que toutes les conventions sociales disparaissent de l'intelligence malade, dans la folie où les tendances naturelles se manifestent nettement sans être maintenues et redressées par les lois de l'éducation, on peut plus facilement juger de l'influence de la sexualité sur la pensée. Il est absolument rare que le délire de l'aliénée ne gravite pas autour des fonctions de la génération; l'amour et la maternité apparaissent toujours dans leur folie, quelle que soit sa forme, même dans le délire ambitieux, même dans le délire religieux, surtout dans celui-là.

Ce qui se passe dans le délire n'est en somme que l'expression des aspirations naturelles dépouillées de toutes les formules de la civilisation, perdues dans le naufrage de l'intelligence. L'amour et la maternité se partagent toutes les pensées de la femme. Elle vit toujours pour les autres, à l'état normal, et sa tendresse n'est jamais égoïste, même quand elle est pervertie par les misères sociales : la courtisane la plus vénale a toujours une passion à laquelle tout est sacrifié, jusqu'à sa rapacité. La femme fait bon marché d'elle-même pour son amant comme pour son enfant, elle se fond en ceux qu'elle aime.

Selon Robin elle est supérieure par le sentiment. L'homme, en effet, ne pense qu'à lui-même, rapporte tout à lui-même jusque dans l'amour, jusque dans la paternité; elle seule est véritablement altruiste. Mais elle n'a que du sentiment; Burdach a pu dire : « La femme sent plus qu'elle ne raisonne » parce que l'on sort toujours les êtres humains des conditions dans lesquelles ils doivent se mou-

voir, parce que l'on veut faire disserter les amantes, les épouses et les mères, en dehors de leurs aptitudes, et les faire agir en dehors de leur puissance. Mais qu'on les prenne dans leur sphère d'action, que l'on observe leurs moyens pour atteindre le but qu'elles poursuivent soit en amour, soit dans la famille, soit même dans les écarts passionnels, et l'on sera obligé de constater leur supériorité, la netteté et la précision de leurs raisonnements.

En dehors de leurs tendances naturelles, on peut dire qu'elles sont instables et versatiles; au contraire, dans les actes se rattachant à leur sexualité elles sont tenaces et persévérantes. Dans la pratique de la vie, aucun homme n'est plus cruellement logique et ne possède une lucidité aussi précise. Roussel, dans son livre sur la femme, a dit : « Nous avons vu des femmes de beaucoup d'esprit professer sérieusement, dogmatiquement des doctrines religieuses et philosophiques, ou embrasser chaudement une cause politique, par cela seul qu'un théoricien ou un chef de parti, élégant diseur et aimable convive, avait admiré dans un accès de galanterie leurs jolies mains ou leurs jolis pieds. » En vérité, Roussel ne parlait pas de la femme, mais du bas-bleu et de la politicienne. D'ailleurs il est loin de compte et ce n'est pas un compliment banal qui retourne ainsi une femme d'esprit, quelque bas-bleu et politicienne qu'elle soit. La flatterie est reçue avec plaisir, sans doute, mais les hommes n'y sont-ils pas sensibles? D'ailleurs un compliment ne la séduit pas si elle ne trouve pas dans l'accent, dans le regard, dans l'expression générale de celui qui l'adresse, une passion ou tout au moins un désir ardent qui la brûle et l'entraîne. Les séducteurs habiles savent bien cela; le compliment n'est rien, l'émotion sexuelle est tout.

Une femme de talent, Daniel Stern, a dit : « La femme arrive à l'idée par la passion. » Voilà la vérité !

Que l'on ait présent à l'esprit cet axiome et l'on comprendra les transformations intellectuelles de certaines célébrités : Théroigne de Méricourt, après l'abandon de son amant, un noble, devint une révolutionnaire endiablée qui accusait de tiédeur le club des enragés dont les chefs étaient Santerre, Maillard, Saint-Huruge; puis tout à coup elle s'attendrit, prêcha la conciliation des partis avec le girondin Brissot, se fit fesser pour lui par les flagelleuses, et en devint folle. Avec cet axiome on comprendra aussi comment l'énergumène Rose Lacombe, la présidente du club des femmes révolutionnaires devint une aristocrate et une ennemie acharnée de Robespierre après s'être prise d'amour pour un jeune gentilhomme prisonnier à la Force. On comprendra enfin pourquoi la galante et joyeuse Madeleine devint si larmoyante et si sainte après s'être prise de passion pour le beau et tendre Jésus. C'est ainsi que l'on découvrirait la raison de l'instabilité d'opinion de certaines mondaines et demi-mondaines tombées en dévotion, et de quelques mystiques dévotes changées en sanguinaires anarchistes. Qu'importent à la femme les doctrines, les théories, le rang; pour elle, la passion, qu'elle soit maternelle ou amoureuse, est tout, explique tout, excuse tout, même l'injure.

Je me rappelle avoir lu dans les *Mémoires d'un officier de police* qu'une noble dame de la cour de Louis XV se rendant à une réception et montant les grands escaliers de Versailles en nombreuse compagnie, sentit une main se glisser sous ses jupes et commettre une indiscrétion. Elle se retourna gravement, mit la sienne, non pas sur le cœur du grand seigneur trop curieux, mais sur un endroit que les femmes ont l'air de ne pas voir, et, comme en cet endroit régnait le plus grand calme et la plus flasque frigidité elle appliqua un vigoureux soufflet à l'homme de qualité et le traita d'insolent. Sans l'entraînement de la passion il était en effet sans

excuses, et son action n'était qu'une grossière polissonnerie.

Oui, la passion est tout pour la femme, et par la passion elle arrive à l'idée; tout lui paraît admirable alors et, que ce soit l'amant, que ce soit l'enfant, elle s'identifie avec ce qu'elle aime, elle se moule dans son être, ses habitudes, et ses doctrines; ses défauts mêmes deviennent les siens, elle veut ce qu'il veut, croit ce qu'il croit et défend aveuglément, héroïquement, entièrement l'objet de sa passion.

Mais elle est toujours amante ou mère.

L'homme seul, ce rêveur, se passionne pour des abstractions, pour des idées générales, pour des théories souvent creuses et des problèmes sans solution. En se sacrifiant pour certaines hypothèses la femme se sacrifie toujours pour quelqu'un.

Mais l'âge critique franchi, devenue libre de toute passion, la stérilité l'ayant frappée et ses enfants n'ayant plus besoin des soins de la mère, désormais en possession d'elle-même, libre de son temps comme de son esprit, la femme se lance-t-elle hors de la famille pour aborder les mêmes occupations que l'homme, pour se livrer au commerce, à l'art, à la science, à la philosophie ou même aux luttes de la politique?

Les femmes qui ont été mères dans toute l'acception du mot, celles qui ont eu la bonne fortune de voir vivre quelques-uns de leurs enfants et ont consacré toute leur jeunesse à les élever physiquement et intellectuellement, celles qui ne les ont pas quittés, les ont suivis dans leur croissance et dans leurs progrès, celles qui, après leur avoir fourni toutes les armes nécessaires dans la lutte pour l'existence, les ont vus s'établir, se marier et faire souche de famille, celles-là sont envahies, en devenant grand'mères, par un sentiment d'amour pour les petits-enfants, sinon plus profond et plus impérieux que pour les siens propres, au moins plus empreint de faiblesse tendre, d'admiration aveugle, d'abné-

gation complète. En dehors d'eux rien ne compte plus dans la vie; elles se font enfant pour leur plaisir, elles sont le premier compagnon de leurs jeux, leur défenseur infatigable, même contre le fils chéri ou la fille adorée que l'on trouve toujours trop sévères et trop durs pour les petits. Tout s'efface devant le rejeton qui pousse, et certes ces grand'mères n'ont pas le loisir de penser aux arts sublimes, aux sciences profondes et à la direction des peuples; une larme les navre et un éclat de rire les ravit.

D'ailleurs il leur serait difficile, le voulussent-elles, de se lancer, dès qu'elles ne sont plus femmes, dans les occupations des hommes. Les soins donnés à la famille ont empêché tout le travail préparatoire indispensable à la pratique des différentes branches de l'activité masculine; elles seraient fatalement inférieures, sans la science et l'expérience nécessaires, et débuteraient à l'âge où dans chaque carrière on est à l'apogée de la force, à l'époque même où le déclin commence, où l'enthousiasme s'éteint, lorsque la puissance créatrice diminue, quand enfin les générations nouvelles poussent les anciens, les arrivés, vers le repos, vers la retraite.

Ah! la femme qui n'a été mère que par hasard, celle qui, en ne pensant qu'au plaisir, ou à l'argent, ou à la vanité de la gloire, a eu l'accident d'une grossesse et a jeté l'enfant loin d'elle, confiant son corps et son esprit à des mercenaires, cette femme-là a eu assez de temps pour faire parler d'elle; mais le plus souvent elle n'a pas d'enfants à aimer, car si quelques-uns ont survécu à l'abandon, ils se tiennent loin de celle qui s'est tenue loin d'eux. Et le bas bleu, la grande coquette, la politicienne vieillit isolée et meurt dans l'abandon. Quelques-unes cherchent à remplir le vide de leurs derniers jours en se faisant dévotes : elles n'ont plus une cour d'amour mais une cour de religion, où les prêtres spé-

culent sur ces restes, comme certains oiseaux se jettent sur les corps morts.

Mais ce n'est pas la fin normale; jusqu'à sa dernière heure la femme doit vivre d'amour; après celui de l'époux et des enfants, c'est celui des petits-enfants. Car au physique comme au moral, toute son activité est toujours dirigée vers la conservation de l'espèce; la maternité est la grande force motrice de son intelligence, c'est pour elle que ses passions fermentent et bouillonnent, la maternité est le principe et la fin de toute sa vie.

Les ambitions qui mènent l'homme comptent peu pour elle, en réalité; c'est le défenseur le plus autorisé des droits de la femme, c'est le grand philosophe Stuart Mill qui l'a dit :

« Or soit pour une cause artificielle, soit par une cause naturelle, les femmes ont rarement cette soif de renommée. Leur ambition se circonscrit généralement dans des bornes plus étroites. L'influence qu'elles recherchent ne s'étend pas au delà du cercle qui les entoure. Ce qu'elles veulent, c'est plaire à ceux qu'elles voient de leurs yeux; c'est en être aimées et admirées, et elles se contentent presque toujours des talents, des arts et des connaissances qui y suffisent. »

Toutes les glorioles de l'homme, toutes ses joies vaniteuses la laissent donc froide; sa joie c'est son amour, sa gloire c'est son enfant.

Mais il en est, dira-t-on, qui se vouent au célibat. C'est l'exception qui a cette prétention irréalisable, aussi bien pour la femme que pour l'homme, en dehors de la castration. Et si, par extraordinaire, la nature en a mal formé quelques-unes, si elles sont neutres de naissance, nous répondrons avec Jean-Jacques Rousseau : « N'est-ce pas une manière de raisonner bien solide de donner des exceptions pour réponse à des lois générales aussi bien fondées? les femmes, dites-

vous, ne font pas toujours des enfants! non, mais leur destination propre est d'en faire. »

L'amour, l'enfantement, l'allaitement, l'éducation, voilà l'existence de la femme, voilà sa mission autrement grande, noble et indispensable, que celle d'un docteur empêché, d'un avocat à tout faire, ou d'un politicien sentimental. Si elle a de grandes facultés elle peut, en cherchant un géniteur digne d'elle, donner au monde, par l'hérédité et par l'enseignement maternel, un homme de génie; alors qu'empêchée par les exigences de sa sexualité, elle n'eût pu produire ce que produira le fils. Elle fera un grand homme; c'est déjà une belle œuvre.

Si la postérité glorieuse ne lui suffit pas, si elle veut la gloire pour elle-même, si elle se jette dans la mêlée des ambitieux pour concurrencer l'homme libre de son temps, libre de ses organes, toujours prêt à la lutte, toujours maître de soi, elle devra se rapprocher le plus possible des conditions où il se trouve. Et cependant elle subira les lois de sa nature, elle aura des passions, et dans le vertige passionnel elle sera fécondée; comment fera-t-elle alors, comment se décidera-t-elle à s'arrêter dans la carrière, à se laisser dépasser par les rivaux, à porter neuf mois, à allaiter quinze, à soigner, à instruire l'enfant. Elle ne le pourra pas si elle met la gloire fictive au-dessus des grandeurs de la maternité, elle se débarrassera à tout prix du fardeau qui doit entraver son ambitieux essor.

Détourner la femme de sa destination naturelle c'est organiser l'avortement et l'infanticide.

L'élever au contraire dans sa destination, lui donner, au point de vue physique comme au point de vue intellectuel, tous les moyens d'être une mère accomplie, c'est faire son bonheur et grandir l'humanité.

QUATRIÈME PARTIE

CE QU'ELLE DOIT ÊTRE

I

L'UNION FÉCONDE

Mû par une impulsion naturelle, dirigé par l'instinct de la conservation de la race, l'homme primitif, dès la constitution de la famille, a placé dans ses lois la femme stérile au dernier rang social : elle est méprisée, répudiée, condamnée à l'isolement, à la basse servilité, et comme placée hors de l'humanité. La femme féconde, au contraire, est honorée et protégée parce qu'elle représente la force par le nombre des guerriers qu'elle fournit à la tribu, parce qu'elle donne au chef de famille la gloire et l'immortalité par la postérité nombreuse. Il a fallu la perversion mystique des raisonneurs du christianisme, et l'horreur de la nature qu'elle leur inspirait, pour glorifier la stérilité et considérer

l'union sexuelle comme un mal nécessaire qu'il faut tolérer, mais dont on doit à tout prix restreindre l'usage. Et cette tolérance des Pères de l'Église n'était pas un sacrifice fait par eux à la multiplication de l'espèce; ils ne tenaient compte, en réalité, que de l'impossibilité de vaincre à certains moments les passions charnelles. Ils consentaient, il est vrai, à réglementer les unions sexuelles par le mariage, mais ils savaient bien, éclairés le plus souvent par leur propre expérience, que les impulsions physiologiques sont plus fortes que les préceptes divins; et ils étaient absolument convaincus que peu de chrétiens pousseraient le radicalisme de la chasteté jusqu'à la castration volontaire, comme le naïf Origène. Cependant, bien que les Pères eussent dévotement mis dans le mariage toutes les restrictions possibles et impossibles, bien que, nominalement, ils ne le permissent que dans le but unique de la procréation, ils ne se faisaient pas faute d'affirmer que l'idéal chrétien était le célibat, la stérilisation universelle, la disparition de l'humanité, afin d'arriver plus vite au triomphe du royaume de Dieu.

La stérilité était donc une honte aux yeux des hommes qui obéissaient aux instincts naturels, et une gloire pour les métaphysiciens ignorants du christianisme. Qu'est-elle pour les sociologistes modernes qui établissent leurs doctrines sur la connaissance de l'homme et non sur la révélation?

Au point de vue individuel, c'est une infirmité ou, si la stérilité est volontaire, une faute qui prive l'être humain des joies les plus profondes et les plus pures, et lui enlève en même temps le mobile le plus puissant de l'activité et du travail. Au point de vue social, c'est l'affaiblissement et l'absorption fatale, au bout d'un temps plus ou moins long, des races qui en sont atteintes, par les races fortes et fécondes. Au point de vue humain, c'est un danger, ou tout au moins un retard pour l'évolution progressive de l'espèce, si les collec-

tivités absorbées sont supérieures par l'intelligence et par le caractère.

Par quels moyens donc s'obtient la multiplication de la population, qui est la multiplication des forces nationales et le stimulus du progrès par la concurrence?

Le mode social d'union sexuelle tient le premier rang dans l'étude de ce problème, car il a une influence, à la fois sur la natalité et sur la conservation des enfants.

La promiscuité est la plus mauvaise condition d'union sexuelle pour la multiplication des hommes. Parmi toutes les populations où l'accouplement se fait au hasard, les naissances sont relativement rares et la mortalité des enfants est considérable. C'est ce que l'on constate chez les Indiens de Californie où la promiscuité est à peu près complète, où le mot *mariage* n'existe pas, où toutes les femmes appartiennent à tous les hommes de la tribu dont la jalousie n'est éveillée que lorsqu'élles ont des relations avec des hommes d'autres tribus. C'est ce que l'on observe aussi chez les Haidahs, dont les femmes cohabitent avec tous les hommes de la horde; chez les Tihours, qui vivent pour ainsi dire pêle-mêle en grandes communautés; et même chez les Chippeouayens où règne une telle liberté de mœurs que les hommes cohabitent avec leurs sœurs et même avec leur mère. Se passe-t-il chez ces femmes ce qui se présente chez nos prostituées que l'abus des rapprochements sexuels stérilise? Cela se comprendrait pour certaines d'entre elles dont les charmes attirent la poursuite de tous les hommes; mais les autres, celles qui excitent un moyen appétit ou pas d'appétit du tout, et qui sont obligées d'exciter le mâle aux caresses? Le peu d'accroissement de ces populations, que rien n'arrête dans la cohabitation, se produit aussi par la mortalité des enfants, que la femme élève difficilement, quand elle est seule à pourvoir à tous les besoins de la famille. Et, il ne

faut pas oublier que, lorsque Cook aborda pour la première fois à Taïti où régnait la promiscuité, c'était la mode chez les femmes de tuer leurs enfants dès leur naissance. Celles qui avaient le courage de les conserver et de les nourrir étaient l'objet des moqueries et du mépris. Dans les pays, d'ailleurs, où l'infanticide n'est pas dans les habitudes, l'enfant meurt dans l'abandon dès que la mère disparaît.

En un mot, l'enfant est rare là où l'homme n'est que fécondateur.

La polyandrie n'est qu'une forme amoindrie de la promiscuité, qui reste limitée à une famille ou à une tribu, au lieu d'être universelle comme elle l'était à Taïti. Ce n'est pas encore là, on le comprend sans peine, une bonne condition pour les naissances nombreuses. La polyandrie se rencontre surtout dans les pays pauvres, comme chez les Esquimaux, comme au Thibet, où avoir une femme pour soi seul est une prodigalité honteuse et répréhensible. « Au Thibet, dit M. Letourneau dans sa *Sociologie*, il n'y a guère que les gens du peuple qui daignent concourir à la reproduction de l'espèce et ils s'associent pour alléger le fardeau. En général, les coassociés sont frères et l'aîné choisit une femme pour tout le monde. Les enfants provenant de ces ménages polyandriques donnent le nom de *père* tantôt à l'aîné des maris, tantôt à tous les époux. » Il est inutile d'insister pour établir que ce mode d'union est incompatible avec un grand nombre de naissances. La femme est la maîtresse dans le ménage, il est vrai, mais elle a toutes les responsabilités, toutes les charges, et toutes les fatigues de l'intérieur où vivent tous ses maris ; aussi, dès qu'elle meurt, l'enfant, s'il ne peut suffire seul à ses besoins, est destiné lui-même à mourir. C'est de là probablement que vient la coutume parmi certains groupes polyandriques, chez quelques tribus d'Esquimaux, par exemple, d'enterrer avec sa mère, l'enfant qui ne peut se

nourrir seul. Il en est de même, il est vrai, parmi des populations polygyniques, surtout chez celles où la vie est difficile.

Les tribus polyandriques sont en général pacifiques et pratiquent l'endogamie; les hommes trouvent chez eux plus de femmes qu'il ne leur en faut, quoique les ménages se débarrassent du plus grand nombre des filles à leur naissance.

La polygamie est un état social supérieur à celui de la polyandrie, parce que les liens entre le père et l'enfant sont évidents et plus intimes; la femme n'est plus seule intéressée à l'existence de la progéniture, le père y prend sa part, défend et soutient son enfant qu'il sait provenir de lui, qui est bien sa chose, l'expansion de sa personne; il revit dans son rejeton et le protège. Mais c'est pour la femme l'état d'esclavage absolu, elle est une propriété dont on dispose à son gré. La polygamie est limitée par le degré de la fortune, et, dans les sociétés polygames, un très grand nombre d'hommes n'ont qu'une femme parce qu'il leur est impossible d'en nourrir plus d'une.

Dans les sérails, la femme n'est pas féconde. La mollesse, l'engraissement, certains soins de toilette, les voluptés artificielles en sont-elles la cause? Est-ce l'accaparement du maître et seigneur par quelques favorites? Est-ce aussi la stérilisation du fécondateur par l'abus des plaisirs? Quoi qu'il en soit, si les naissances sont nombreuses par rapport au père, elles sont rares par rapport aux épouses qu'il possède; et, en ne considérant que la femme en état d'être fécondée, ce qui est le seul vrai terme de comparaison, la natalité dans les pays polygynes est inférieure à celle des populations où règne la monogamie.

Après la prise de Constantinople, en 1453, la population turque s'élevait au nombre de dix millions; aujourd'hui

elle n'est que de quatre millions, sans qu'aucun fait extraordinaire puisse expliquer cette diminution.

Herbert Spencer considère la polygamie comme appartenant aux races guerrières; mais ces populations, en général, ne visant que la force et la puissance militaire, ne conservent que les enfants mâles qui doivent faire des soldats, et tuent les filles à leur naissance; c'est une charge, un encombrement. Naturellement ces tribus pratiquent l'exogamie, cause fréquente de batailles et de guerres qui contrebalancent largement l'excès de population que ce mode d'union pourrait donner s'il était adopté par tous les hommes de la tribu, et si chacune des femmes était d'une fécondité normale. Il faudrait, dans ce cas, d'ailleurs, qu'il se fît une bien effroyable destruction d'hommes, en Afrique, par exemple, pour que tous les voyageurs qui l'ont traversée aient pu constater, du nord au sud et de l'est à l'ouest, le petit nombre relatif de ses habitants dans des contrées où la terre est cependant fertile, où l'agriculture est connue, où les troupeaux pourraient être plus nombreux. Mais on doit remarquer que la plupart des États organisés de l'Afrique sont sous le régime féodal le plus cruel, et que l'homme est placé vis-à-vis de son suzerain comme la femme l'est vis-à-vis du sujet lui-même; c'est un esclave en réalité, une chose que le maître peut anéantir à sa fantaisie.

Qui n'a présent à la mémoire des exemples de ces hécatombes d'hommes faites en l'honneur d'un souverain, d'un fétiche, d'un prince mort, et dont les récits remplissent d'horreur?

Les peuples nomades sont polygynes; et, chez eux, soit par le peu de fécondité des femmes, soit par la mortalité considérable de la première enfance frappée par les misères de cette vie instable, la population ne progresse pas proportionnellement au nombre des épouses en état d'enfanter.

Le peuple chinois est innombrable, il est vrai : mais d'une part sa polygamie est limitée, et, dans le ménage, les trois concubines autorisées par la loi sont absolument soumises à la femme légitime qui est la mère légale de tous les enfants, et possède une autorité absolue sur chacun d'eux comme s'ils étaient les siens propres ; d'autre part, ce n'est pas une population guerrière, elle est pacifique, commerçante, industrieuse, organisée depuis de nombreux siècles, et c'est ce qui explique la fécondité relative de ce peuple polygyne. Eux aussi, comme les peuples guerriers, abandonnent les filles dès qu'ils considèrent que le nombre de leurs enfants excède les ressources du ménage. Cependant, malgré la polygamie et l'existence pacifique et industrieuse, la natalité, chez les Chinois, n'en reste pas moins faible par rapport au nombre des femmes en état d'être fécondées.

Les sociétés monogames sont plus fécondes que les sociétés polygynes, non seulement parce que la natalité y est plus forte par rapport au nombre des femmes, mais surtout parce que la mortalité infantile y est moins considérable : l'enfant y est plus aimé, plus soigné, mieux défendu ; les liens qui unissent la famille sont plus intimes et plus évidents, les soins du père sont plus assidus que dans la polygamie, plus directs et plus tendres que dans la polyandrie. La mère est donc aidée avec plus d'efficacité dans sa mission, et par conséquent réussit mieux à la bien remplir. Or la femme véritablement féconde n'est pas celle qui a les plus nombreuses couches, c'est, en réalité, celle qui donne à l'humanité le plus d'hommes mûrs pouvant se rendre utiles à la collectivité ; la femme dont tous les enfants meurent dans le jeune âge, ou même avant d'atteindre l'âge de la production, n'est pas plus féconde que celle qui avorte à chaque grossesse. La mort prématurée des enfants est d'ailleurs une source d'appauvrissement pour la société au milieu de la-

quelle vit la mère, puisque son produit n'aura causé que des dépenses sans pouvoir les compenser par son travail d'homme.

La famille, dans la monogamie, est plus étroitement unie que dans les autres formes de mariage; le faisceau est plus serré, plus un. Dans la polyandrie, les enfants ne sont frères que par la mère, dans la polygamie ils ne sont frères que par le père; dans la monogamie, ils sont frères par le père et la mère, les liens de parenté les enserrent de toutes parts et les attachent intimement les uns aux autres, le frère et la sœur au frère et à la sœur, l'enfant au père comme à la mère; c'est le groupement solide de la famille, le premier élément social complet.

C'est dans la monogamie qu'existe la solidarité la plus grande et que se rencontrent les sources d'affection les plus élevées. Et si les enfants y trouvent une tendresse plus vive, une protection plus efficace et des soins plus assidus, la femme y bénéficie, de son côté, d'un rang social plus élevé, et d'une influence sur la marche des affaires plus effective que dans la polygamie; sa vie est respectée, ce qui n'existe pas dans toutes les civilisations, puisque dans la polyandrie, où l'on économise la procréation, on se défait des filles qui encombreraient d'enfants cette société misérable, si on leur permettait de vivre.

La famille monogame occupe évidemment le degré le plus élevé de l'évolution sociale par son intimité, par la responsabilité de chacun des époux, par sa perfectibilité évidente, perfectibilité qui ne peut exister dans la polygamie. Mais si la monogamie est l'expression la plus élevée de l'idée de famille, il ne faut pas croire qu'elle résulte seulement de la progression des idées et que ce soit une institution artificielle, acceptée conventionnellement, sans avoir aucune racine dans les instincts naturels. On observe la monogamie chez des

races d'une civilisation inférieure, comme dans certaines tribus des bords du Gilo et du Colorado, du Nouveau-Mexique, et même chez des sauvages au dernier échelon de l'échelle sociologique, chez les Veddahs de Ceylan, par exemple, hommes absolument primitifs, n'ayant pas encore l'instinct de s'unir en société pour la défense commune, vivant dispersés, isolés avec leur femme et leurs enfants qu'ils ne gardent auprès d'eux qu'autant qu'ils sont incapables de se suffire à eux-mêmes. D'ailleurs, l'espèce humaine n'a pas le privilège de ce mode d'union sexuelle : la monogamie se rencontre chez certains animaux, le macaque Ouanderou de l'Inde, qui n'a qu'une femelle et lui reste fidèle toute sa vie ; chez la perruche Illinois dont l'un des époux ne peut survivre à l'autre ; chez le canard sauvage qui ne devient polygame que par la domestication, chez la pintade, etc., etc.

La monogamie, instinctive donc pour certaines races d'hommes comme pour différentes espèces d'animaux, s'est généralisée avec la civilisation, et a bien été chez les peuples avancés le résultat des progrès sociaux, puisque la plupart des nations constituées, pour ne pas dire toutes, ont usé des différents modes d'union sexuelle avant d'être monogames. D'ailleurs, à mesure que les sociétés se sont civilisées, l'individu s'est dégagé, il a conquis peu à peu son indépendance, l'esclavage et le servage ont tour à tour disparu, et la femme a bénéficié de cette évolution, elle est devenu quelqu'un. On peut annoncer, sans être prophète, que plus les races s'élèveront, plus l'individualisme grandira, et plus le lien monogamique se resserrera, non seulement par la force des lois, mais surtout par l'influence des mœurs ; plus aussi la femme sera féconde dans la grande acception du mot, c'est-à-dire que les enfants qui naîtront d'elle auront une valeur physique et intellectuelle de plus en plus élevée.

L'amour, la plus puissante et la plus délicieuse obligation

de la nature, est la socialisation de l'instinct de reproduction. L'homme a poétisé cet instinct, comme il a donné le nom de Dieu aux forces de la nature, et appelé foi la terreur que leur irrésistible puissance lui a inspirée. L'amour donc, le plus grand des sentiments naturels, entraîne fatalement l'un vers l'autre deux êtres dès qu'ils sont en état de procréer une famille. Mais l'union qu'ils contractent ne peut être passagère, puisque de ce rapprochement doit provenir un être dérivant des deux, et dont on ne peut laisser la charge et la responsabilité exclusives à un seul de ces deux qui l'ont procréé ; et cela aussi bien au nom de la justice qu'au point de vue de l'existence du nouveau venu, qui est pour longtemps sans force et meurt, s'il est abandonné à lui-même.

Cependant l'homme ne vit en société que pour avoir la sécurité de l'être ; c'est dans le seul but de la défense mutuelle qu'il s'est groupé en collectivité et a établi les différents contrats sociaux formulés dans des lois. Or, pour que l'union sexuelle ne soit pas injuste et par conséquent stérile, pour que le faible ne soit pas opprimé par le fort et puisse porter ses fruits, pour que la sécurité de ceux qui se sont unis existe et leur permette de perpétuer et d'améliorer l'espèce, il leur faut une garantie sociale. Cette garantie c'est le mariage, c'est-à-dire la reconnaissance de l'union volontaire de l'homme et de la femme par la société, et la protection par la collectivité, soit du couple, soit de chacun de ceux qui le composent.

Ainsi le mariage est une union inspirée par l'amour et sanctionnée par la loi ; ce sont deux vies qui se fondent en une seule sous l'œil et sous la protection de la société, c'est, selon la belle expression de l'éminent philosophe Emile Acollas, *la vie dans laquelle un homme et une femme unissent toute la sensibilité, toute la raison, toute la volonté dont ils sont doués, afin de se développer l'un par l'autre, en*

s'appuyant l'un sur l'autre. Au point de vue idéal, donc, le mariage est une association complète de deux existences, et comme leur fusion. « Voilà comment l'amour est si naturel à l'homme, dit Platon; l'amour nous ramène à notre nature primitive, et, de deux êtres n'en faisant qu'un, rétablit en quelque sorte la nature humaine dans son ancienne perfection. » Sauf l'explication erronée, on peut appliquer au mariage ce que Platon dit de l'amour, avec d'autant plus de raison que le mariage c'est l'amour protégé par la civilisation.

Mais quel est le but du mariage?...

Dans le mariage deux intérêts sont engagés : 1° l'intérêt des individus qui s'unissent; 2° l'intérêt de la collectivité.

Au point de vue individuel, le mariage a pour but le bonheur par les délices de la possession de l'objet aimé et par les joies moins égoïstes de la paternité et de la maternité.

Au point de vue social il a pour but la procréation, c'est-à-dire la force et la perpétuation de la race.

L'un de ces deux intérêts ne peut être sacrifié à l'autre sans régression sociale; c'est leur combinaison qui constituera l'élévation de la société moderne. En ne tenant compte que de l'individu dans sa maturité et dans la force de ses passions, on retournerait à la promiscuité en sacrifiant le faible, la femme; en ne tenant compte que de la collectivité, on retournerait à la civilisation antique de la cité, toujours aux dépens du faible, de l'épouse. Dans les différentes phases de la civilisation, l'un de ces intérêts a toujours primé l'autre; c'est ce qui a fait et maintenu la traditionnelle injustice sociale.

La tradition révolte M. Acollas, le légiste rude et précis qui devient, quand il traite de la femme, un philosophe tendre et poétique dont la plume chante en écrivant sur

l'amour : « Une tradition, dit-il, nous est venue du peuple le plus grossier de l'antiquité; cette tradition, les théologiens l'ont pieusement recueillie et amplifiée, les légistes l'ont servilement adoptée à la suite des théologiens, et catéchismes, lois et mœurs ont donné pour but au mariage, en première ligne, *la procréation des enfants;* en seconde ligne, *la satisfaction régulière des appétits sensuels.* » Le but premier vient en effet de la tradition la plus ancienne. L'amour, ce sentiment délié et supérieur que la civilisation a créé en ne considérant plus la femme comme une esclave, mais comme un être capable de choisir et de vouloir, l'amour n'existait pas encore dans les sociétés primitives, c'était bien l'idée de postérité, et le besoin de se fournir de défenseurs qui étaient pour les tribus guerrières et pour la cité antique les grands mobiles des unions sexuelles.

Mais le second but, la satisfaction *régulière* des appétits sensuels ne pouvait certes entrer en ligne de compte pour le mariage dans les civilisations anciennes, par la raison bien simple que ces appétits étaient toujours satisfaits, l'acte générateur étant loin d'être considéré comme une honte, et les esclaves venant au secours de ceux qui ne trouvaient pas mieux. Mais la secte dont les chefs, les orateurs, les écrivains prêchaient le célibat et proclamaient leur horreur du sexe qu'ils considéraient comme la source de toutes les turpitudes et la seule cause de la damnation éternelle, ne pouvait comprendre l'amour; Pères de l'Église et prédicateurs ne voyaient que le besoin fonctionnel, brutal, et considéraient le mariage comme l'égoût rendu nécessaire par les natures inférieures. Les chrétiens donc toléraient le mariage comme une nécessité honteuse et bestiale. On comprend que cette grossière doctrine, citée par M. Acollas, l'ait profondément révolté, et qu'il ait ajouté ironiquement : « Je commence par remarquer que, si les hommes dont je parle se rendaient un

compte exact de leurs propres vues, ce n'est pas la procréation des enfants, mais bien la satisfastion des appétits sensuels qu'ils devraient placer en première ligne, car, des deux faits indiqués comme formant le but du mariage, c'est, ce me semble, en bonne logique, le moins sujet aux intermittences qui doit primer l'autre; aussi, pour ma part, proposerais-je aux théologiens et aux légistes de rectifier la formule et de dire, sans biaiser, que *le mariage a pour but la copulation régulière des deux sexes, afin d'arriver, si faire se peut, à la procréation des enfants.* » Sauf le mot *régulière*, qui pourrait être un engagement au-dessus des forces de quelques-uns et des possibilités de la nature, la boutade pourrait paraître l'expression de la vérité à quelques égoïstes sensuels. Mais, ce n'est qu'une boutade, et *si faire se peut*, tout spirituel qu'il soit, enlève toute valeur à l'aphorisme; car si l'amour, c'est-à-dire l'appétence sexuelle idéalisée, entraîne au mariage, il ne faut pas croire que l'homme, comme les autres animaux, n'ait pas la tendance atavique, l'instinct réel de la procréation. Que de mariages attristés, malheureux par l'absence d'enfants ! En vérité, les théologiens ont tort en considérant l'amour comme une simple fureur organique et un besoin excrémentitiel ; mais M. Acollas se tromperait en croyant que la procréation des enfants n'est qu'un accident indifférent. Le mariage serait bien inutile si la reproduction n'en était pas un des principaux mobiles; et si l'amour était le but unique, égoïste et sans autre aspiration de l'union sexuelle, la promiscuité serait inévitablement la règle, elle régnerait sans contestation et même sans objection possible. Après nous le déluge !

Le mariage est l'union de deux existences rapprochées par les affinités de l'amour, existences dont la fusion crée la vie d'une génération nouvelle.

Voici d'après nous la formule du mariage :

1° C'est l'association de l'homme et de la femme sanctionnée par la loi;

2° Il est établi sur l'amour des époux et maintenu par l'amour des enfants;

3° La solidarité est sa condition;

4° Sa garantie est la dissolution légale;

5° Il a pour but : au point de vue individuel, le bonheur: au point de vue social, la conservation et la progression de l'espèce.

Le bonheur complet est introuvable; c'est dans l'association du mariage que l'on se rapproche le plus de l'idéal cherché. Quand les ardeurs de l'amour sont calmées et que la tendresse est moins enfiévrée, quoique tout aussi profonde, lorsque chacun des époux, redevenu maître de ses esprits, peut contempler sa vie et se rendre compte de son état moral, ils éprouvent l'un et l'autre une paix intérieure et une sécurité que l'être isolé est incapable de ressentir. La femme sait sa vie assurée, et elle a un soutien; l'homme est débarrassé des soins de l'économie intérieure, et peut à son aise se livrer aux travaux qui l'appellent au dehors, certain de trouver au retour le confortable qui repose le corps, et la tendresse qui repose l'esprit.

L'isolement est une des plus grandes douleurs dans la vie sociale; c'est l'ennui, c'est, à la longue, le spleen mortel. Les amis ou les amies ne suffisent pas à remplacer les parents qui vous enveloppaient de leur tendresse, vous soutenaient de leurs conseils, vous tourmentaient quelquefois de leurs sermons, mais qui étaient toujours là, prêts à vous secourir et à vous défendre. Quand ils ont disparu, ou même seulement quand on s'est éloigné d'eux, un vide se fait, et la tristesse et l'inquiétude apparaissent. Qui ne se rappelle avoir vu certains jeunes gens de province arrivant à Paris, à l'âge où l'on ne doute de rien, entre leur dix-huitième et leur vingtième année,

tomber dans un découragement profond en se sentant comme perdus au milieu de la multitude. Quelques-uns sont obligés de regagner le pays et de faire diverses tentatives avant de s'habituer à vivre seuls dans la grande ville; d'autres se consolent en se créant un ménage interlope qui fera patienter en attendant le ménage définitif; d'autres s'étourdissent dans les plaisirs tapageurs et dans la débauche abrutissante; le petit nombre se console par le travail et par les espérances de l'ambition.

En réalité, on n'est pas heureux, dans la vie normale, si l'on n'a pas auprès de soi quelqu'un qui vous aime, vous soutient et vous conseille. C'est le rôle mutuel des époux. Plus intimes entre eux que ne le sont jamais les parents et les enfants, ils sont l'un pour l'autre des compagnons, des amis qui n'ont rien de caché, dont les intérêts sont les mêmes, qui sont frappés ensemble par le même revers, grandis ensemble par le même succès, et qui, dans la bonne ou mauvaise fortune, restent étroitement unis par la tendresse, ou tout au moins par l'habitude.

D'ailleurs, rien que par le mariage, la vie a désormais un but défini et une voie tracée. Or l'indécision, l'absence de direction nettement définie est la plus grande cause de faiblesse et d'immobilité. On est deux pour chercher la meilleure route à prendre, et l'on s'appuie l'un sur l'autre en la poursuivant.

L'association matrimoniale double donc les forces de l'être humain qui a, par elle, deux intelligences et deux corps pour poursuivre le même but.

Quand l'amour a porté ses fruits, l'intimité de l'association est resserrée encore par cet être qui procède des deux, et pour lequel les deux travaillent et se sacrifient. C'est la présence de ce nouveau venu qui établit la solidarité indispensable au bon fonctionnement de la raison sociale; et, dans

le cas où l'amour seul n'a pas suffi à établir la confusion des intérêts pour la conquête de la prospérité commune, l'enfant vient le faire.

Le mariage a aussi une influence heureuse sur la moralité, sur la santé, sur la durée de l'existence des époux et des enfants, et par cela même contribue encore à rendre le couple heureux.

La moralité est, en effet, une des sources les plus pures du bonheur par la paix intérieure qu'elle donne, par l'absence des inquiétudes incessantes qui poursuivent les personnes coupables ou indélicates, par l'estime qui entoure l'honnêteté et la vertu. Or la criminalité des célibataires est beaucoup plus considérable que celle des gens mariés.

Bertillon, dans sa statistique du mariage, a pris pour établir la criminalité comparée entre les célibataires, les gens mariés et les veufs, deux époques éloignées l'une de l'autre de quinze années, et à ces deux époques il trouve à peu près les mêmes résultats. Ainsi de 1840 à 1845, sur 1000 hommes accusés de crimes contre les personnes et contre les propriétés, il y a : — 566 célibataires, — 400 hommes mariés, — et 34 veufs; et sur 1000 accusées, — 558 filles, — 345 femmes mariées, — et 97 veuves. Pour une période de 1861 à 1868 il constate par 1000 accusés hommes, — 539 célibataires, — 401 hommes mariés, — 60 veufs; et sur 1000 accusées — 529 filles, — 366 femmes mariées, — et 105 veuves.

La statistique indique donc avec évidence l'influence moralisatrice du mariage; elle démontre en même temps qu'il est plus indispensable à la femme qu'à l'homme. Et encore, en établissant ces chiffres si probants, n'a-t-on pu tenir compte des personnes qui ont rompu toute union et toute solidarité et se sont mises volontairement hors mariage; ces personnes, dans une législation normale, n'eussent

plus compté dans le nombre des gens mariés, ce qui aurait modifié considérablement les résultats statistiques.

Il n'est pas étonnant que la santé générale soit meilleure dans le mariage que dans le célibat; les premiers soins apportés à un malaise évitent souvent des maladies graves; et, lorsque l'organisme est sérieusement atteint, en dehors même des soins constants, la présence seule d'un être qui aime, qui connaît les habitudes, les goûts, le caractère, non seulement adoucit les souffrances, mais encore facilite la guérison par la confiance qu'il inspire, et le calme d'esprit qu'il apporte.

Celui qui est isolé ne peut être soigné que lorsque le mal a fait de sérieux ravages; il recule devant les soins mercenaires, ou devant l'hôpital, et ne se rend que lorsqu'il est profondément frappé. D'autre part, la désespérance de la solitude est horrible et abat l'énergie; mauvaise condition pour reconquérir la santé et la force.

Chose remarquable, la statistique démontre encore que les célibataires sont plus souvent frappés dans leur intelligence que ceux qui suivent la règle commune et se créent une famille. Est-ce dû à la paix de l'esprit plus grande dans l'union légale et aux satisfactions intimes qu'elle procure? En trouve-t-on la cause dans l'absence d'excès ? Serait-ce que les excessifs et les débauchés ne se marient pas ou se marient moins? Quoique jusqu'ici rien de précis n'ait été dit à ce sujet et qu'il soit impossible d'apporter une démonstration, il est certain que toutes ces causes doivent être invoquées, car les lois de l'hérédité sont les mêmes pour tous les humains, qu'ils soient mariés ou non mariés, et frappent indistinctement les uns comme les autres. Dans tous les cas, voici les chiffres qui démontrent, avec leur brutale éloquence, l'influence du mariage sur la santé intellectuelle. En moyenne, sur 10000 hommes, la folie frappe : célibataires,

3,95; — veufs, 3; — hommes mariés, 2,17. Sur 10000 femmes la folie atteint : filles, 3,4; — veuves, 3,13; — femmes mariées, 1,9.

De même, pour la mortalité, l'union conjugale a une influence. Voici une portion du tableau que Bertillon a donné dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* sur la mortalité comparative en France des gens mariés, des célibataires ou des veufs. Je prends la période d'âge de vingt à soixante-dix ans, la période de quinze à vingt ans étant antiphysiologique et hors des conditions normales du mariage, surtout pour les hommes. Voici la moyenne des décès par année pour la période de 1856-1865, sur mille célibataires, mariés ou veufs, de chaque sexe et de chaque âge.

HOMMES.				FEMMES.			
Ages.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Ages.	Filles.	Mariées.	Veuves.
20-25	12.88	8.92	49.60	20-25	8.32	9.92	23.62
25-30	10.17	6.21	21.84	25-30	9.02	8.98	16.90
30-35	11.51	6.82	19.17	30-35	9.87	9.36	15.03
35-40	13.15	7.52	17.50	35-40	10.87	9.29	12.73
40-45	16.62	9.55	18.89	40-45	13.28	10.14	13.30
45-50	19.60	11.47	22.20	45-50	15.71	10.69	15.20
50-55	25.80	15.61	26.80	50-55	20.97	14.11	18.71
55-60	32.10	21.50	34.17	55-60	26.90	19.29	24.41
60-65	45.92	32.60	47.50	60-65	40.52	30.75	37.01
65-70	58.50	44.80	62.97	65-70	58.30	45.30	53.50
70-75	85.10	71.50	95.40	70-75	85.50	72.67	86.10
75-80	123.»	114.50	143.90	75-80	140.50	109.40	126.70

Partout le même phénomène se produit et dans les pays étrangers comme en France la mortalité est beaucoup moins grande chez les gens mariés que chez les veufs ou les célibataires. « On voit, dit Bertillon, que sur 1 000 hommes de quarante à quarante-cinq ans, il y a : — 1° En France : 9,55 décès, s'il s'agit des hommes mariés, mais 16 pour les céli-

bataires, et 18,89 pour les veufs ! Ainsi, à cet âge, la mortalité des veufs est presque justement le double de celle des hommes mariés ! De même à l'âge suivant (quarante-cinq à cinquante ans) on trouve 11,47 décès d'époux, 19,6 de vieux garçons, et 22,2 de veufs. — 2° A Paris, au même âge, on compte 15,7 décès d'époux, 27 de célibataires, et 32,1 de veufs. — 3° Au même âge, en Hollande, il y a annuellement 16,4 décès d'hommes mariés, 23,95 de célibataires, et 24,58 de veufs, etc. — 4° Même résultat pour la Belgique ! Certes cet accord dans des milieux si différents, cette constante atténuation de la mortalité en faveur des hommes mariés, cette persistante aggravation chez les célibataires et les veufs, révèlent des vertus singulières et inhérentes à l'association conjugale. »

Enfin, sur 100 suicides, on trouve en moyenne 68 célibataires et 32 hommes mariés.

Ainsi donc le mariage est nécessaire à l'homme et à la femme parce qu'il leur apporte le bonheur ; non seulement dans ce qu'il a de plus noble et de plus élevé : les jouissances de l'amour, la quiétude et la satisfaction de soi-même dues à la moralité, les joies de la postérité qui perpétue les procréateurs dans leur personnalité, leurs tendances et leurs aspirations si l'éducation est venue se joindre à l'hérédité ; mais encore dans ce que le bonheur a de plus matériel : le confortable de l'intérieur, l'augmentation des forces, la synergie des efforts et la division du travail, excellentes conditions de prospérité, et enfin la santé physique et intellectuelle, la longévité.

Il est évident que ces résultats excellents ne sont pas obtenus dans toutes les associations matrimoniales. Mais il faut tenir compte de l'éducation actuelle de l'homme, de ses habitudes vicieuses qui iront s'effaçant avec la progression des lois et des mœurs ; il faut se rappeler que la femme est

presque sans défense, que la législation par laquelle son sort est réglé est absurde, la déprime, lui enlève sa grandeur et que l'instruction qu'on lui donne est diamétralement le contraire de ce que l'on devrait lui enseigner. On doit constater d'ailleurs que, dans les mauvaises conditions présentes, les unions sanctionnées par la loi sont autrement heureuses pour les associés que les unions libres où, à peu près toujours, le faible, c'est-à-dire la femme, en raison de son organisation propre, en raison des coutumes et des lois est sacrifiée, conspuée, jetée à la prostitution ou au suicide.

Mais quand il s'agit de l'enfant, l'influence du mariage est plus évidente encore. Et d'abord, par le mariage seul, ses chances de vie sont doublées, malgré les défectuosités de l'organisation sociale.

La naissance de l'enfant est une joie dans le ménage, une fête pour tous; parents et amis complimentent et admirent, c'est une source de projets, de rêves d'avenir, c'est l'objet d'un amour que rien ne déconsidère.

Hors le mariage, le nouveau venu est tristement accueilli, et ce qui resserre les liens de l'union matrimoniale dénoue, au contraire, les attaches de l'union libre. Car c'est une charge qui effarouche l'homme de plaisir et devient par cela même la cause ordinaire de l'abandon de la mère par l'amant. Le plus souvent il n'a pas attendu la fin de la grossesse pour s'esquiver et laisser, dans toutes les tristesses et toutes les difficultés de la vie, celle qu'il a aimée et fécondée. Elle reste seule, misérable, déshonorée, incapable de subvenir à son existence double désormais. D'un côté donc l'apparition de l'enfant est saluée par des cris de joie; de l'autre c'est la désolation de l'isolement, c'est la faim et la honte.

Cette différence a pour sanction la mortalité des enfants, sanction qui s'exprime par des chiffres terribles. D'après

Bertillon, pour la période de 1856 à 1865 (et quand on examine de près toutes les statistiques on constate que les variations sont insignifiantes dans les mêmes milieux, et que les grandes proportions restent à peu près les mêmes), d'après Bertillon, dis-je, les enfants nés dans le mariage ont près du double de chances pour la conservation de la vie. Sur 1000 naissances, les enfants légitimes ont, dans la première semaine, 35,12 chances de mort, les illégitimes 63; dans le premier mois les enfants légitimes ont 74,7 chances de mort, les illégitimes 170; dans la première année les enfants légitimes ont 175 chances de mort, les illégitimes 337. Et, ici encore, il faut considérer, pour les enfants légitimes, les envois en nourrice si nombreux et si meurtriers, ce qui les place dans les mêmes conditions que les enfants illégitimes; il faut tenir compte aussi de la misère de certains époux qui tentent de les élever eux-mêmes, de leur absence d'éducation et trop souvent, dans les grandes villes, de leur peu de moralité; il ne faut pas oublier non plus que des préjugés meurtriers sur l'alimentation des enfants du premier âge règnent parmi les campagnards, qui sont dans l'ignorance absolue des règles les plus primitives de l'hygiène et du confort nécessaire au nouveau-né.

Rien que pour la conservation de l'existence de l'enfant, le mariage a donc une influence considérable et indéniable; mais quelle influence n'a-t-il pas aussi sur son bien-être et sur son éducation? Toujours surveillé et soigné par des parents attentifs, que de maux physiques il évite! Et, au point de vue intellectuel et moral, combien d'impressions utiles se fixen dans son cerveau, car s'il est enveloppé, réchauffé par l'amour de la mère, il est redressé et fortifié par l'énergie du père. La tendresse de l'une développe son aptitude à la sensibilité, la puissance de l'autre lui donne la notion de volonté, de force et de responsabilité. Élevé en dehors de

la famille et confié aux soins exclusifs de l'État comme certains sociologistes le demandent et comme cela s'imposerait par l'institution du mariage libre, non seulement il serait exposé à la mortalité qui frappe si cruellement les agglomérations, surtout chez les enfants, mais encore celui qui survivrait n'étant qu'un numéro, vivant toujours dans le rang, resterait passif comme tout animal dressé; sa personnalité comprimée finirait par s'atrophier, son cœur resterait fermé aux sentiments tendres, son petit être serait moulé dans l'uniforme, même habit pour le corps, même méthode pour l'esprit, même savoir, mêmes habitudes, mêmes aspirations. La mère, au contraire, fait l'éducation de son cœur, développe sa personnalité, orne son esprit, car elle met sa gloire à faire briller son enfant qu'elle aime au-dessus de toute chose; le père, lui, inspire l'ambition et l'esprit de lutte, et s'il est quelqu'un lui insuffle son idéal.

L'entraînement identique de la jeunesse n'est profitable qu'à une nation dont le but unique est la conquête; c'est ainsi que l'on fait des soldats obéissants, disciplinés, et que l'on confectionne des armées qui se meuvent mécaniquement, sans autre aspiration que la bataille, le carnage et la rapine. Mais ce n'est pas ainsi que l'on fait des hommes dont l'initiative personnelle et les travaux variés enrichissent une société qui veut vivre dans la paix et dans le travail. Au lieu d'être l'accessoire imposé par la nécessité de la défense, cette éducation préjuge pour tout idéal l'état de guerre.

Donc, au point de vue de l'enfant lui-même, de ses chances de vivre, du développement de son cœur, de son intelligence et de sa personnalité, l'éducation familiale est certainement la meilleure.

Mais la société n'a pas besoin seulement de la qualité de ceux qui la composent, il lui faut encore la quantité, aussi bien pour la production de la fortune publique et la lutte

économique, que pour son salut dans la défense militaire.

Or le mariage augmente la natalité dans des proportions considérables.

Tout le monde sait que les prostituées sont rarement fécondes ; cette stérilité a été attribuée à l'abus des rapprochements sexuels et à la fatigue locale qui en résulte ; on l'a considérée aussi comme la conséquence des soins assidus qu'elles sont obligées de donner à leur corps souillé. Mais peu importe pour notre thèse, qui n'a besoin que de la constatation du petit nombre des naissances chez les femmes de mauvaise vie. Cependant il n'y a pas que des prostituées, des infécondes par métier, qui vivent hors mariage, et si un certain nombre de filles se soumettent à la stérilité volontaire, on en compte une quantité très considérable qui ont des amants, sans toutefois se livrer aux excès qui peuvent expliquer l'infécondité. Mais ici interviennent d'autres causes pour donner la raison de cette absence de production : la misère et le travail excessif qui empêchent de mener à bonne fin la grossesse ; les maladies contagieuses, malheur qui vient s'ajouter trop souvent aux autres malheurs de la fille séduite et qui tue le fœtus dans le sein de sa mère ; enfin la criminelle pratique de l'avortement.

La disparition de ces êtres déjà formés est une calamité d'autant plus grande pour notre pays que la natalité y est faible et inférieure à celle de toutes les nations qui nous entourent, dont quelques-unes préméditent de nous anéantir. Pour la période de 1856 à 1865 [1], sur 1000 habitants on ne comptait que 26,3 naissances et certes la proportion n'a pas augmenté depuis cette époque. Pendant cette même période, sur 1000 femmes filles ou veuves de quinze à cin-

1. Tous ces chiffres sont pris dans les articles de démographie publiés par Bertillon dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

quante ans, on ne comptait que 102 naissances. Sur ces 102 enfants, 94,3 étaient légitimes, et 7,7 étaient illégitimes.

Comme nous l'avons dit, la France est le pays d'Europe où les naissances, qu'elles soient légitimes, qu'elles soient illégitimes, sont les moins nombreuses : pour 100 enfants nés vivants en France, l'Irlande en voit naître 104, la Suisse 113, la Norwège 116, le Danemark 117, la Suède 121, la Belgique 121, l'Angleterre 132, la Hollande 134, l'Italie 140, la Prusse 144,5, l'Espagne 145, la Bavière 152.

En Europe, il n'y a que la France dont le nombre des naissances diminue constamment ; dans les autres États, au contraire, dont les richesses sont loin d'équivaloir aux nôtres, où la moralité est moins élevée et la sensibilité moins subtile, où la prostitution abonde, où les naissances illégitimes sont plus nombreuses, car il n'y a que deux pays où la proportion des naissances illégitimes est moins considérable, la Hollande et la Suisse, dans toutes les nations européennes la natalité se maintient à un taux élevé, et même continue à s'accroître.

Depuis le commencement du siècle, cette décroissance ne s'arrête pas en France. La normale, chez les peuples prospères, est que les naissances soient plus nombreuses que les décès. Dans notre pays l'excès des naissances sur les morts était en moyenne, pour 1000 habitants, de 1811 à 1820, de 5,68 ; —de 1821 à 1830, de 5,8 ; — de 1831 à 1840, de 4,1 ; — de 1841 à 1850, de 4,1 ; — de 1851 à 1860, de 2,36 ; — et enfin de 1861 à 1869, de 3,16. Et, pour cette même période de 1861 à 1869, voici le chiffre d'accroissement des différentes nations d'Europe : Autriche, 8 ; — Italie, 8 ; — Belgique, 8,2 ; — Espagne, 8,8 ; — Prusse, 9 à 10 ; — Hollande, 10 ; — Danemark, 10, 8 ; — Angleterre, 12,92 ; — Russie, 13, 8 ; — Norwège 13 à 14. La France, elle, en était à 3, 16.

Et ce n'est pas en raison du nombre des situations irré-

gulières ou de l'importance du célibat, puisque les mariages sont plus nombreux en France que dans d'autres contrées où cependant la natalité est beaucoup plus considérable, comme la Belgique, par exemple, où la moyenne annuelle des mariages est de 37,7 par 1000 habitants, tandis qu'elle est de 48,5 chez nous.

C'est bien au peu de fécondité des ménages réguliers qu'il faut attribuer cette infériorité de natalité. Voici d'ailleurs, d'après Bertillon, les *nombres théoriques moyens*, comme il le dit lui-même, des enfants *par mariage*, dans différents pays : Hongrie, 5 ; — Russie 4,68 ; — Espagne, 4,61 ; — Italie, 4,35 ; — Norwège, 4,25 ; — Suède 4,23 ; — Prusse 4,14 ; — Autriche 4,01 ; — Angleterre 3,91 ; — France 3,08.

A quoi tiennent donc ces différences si étranges et si funestes pour la prospérité et la défense de notre pays? Pourquoi cette impuissance dans cette nation si vivace, qui a traversé les bourrasques sociales les plus terribles, non seulement sans périr, mais en s'y retrempant pour ainsi dire? Pourquoi cette infériorité d'un peuple si supérieur par sa générosité, par ses élans, où les sentiments tendres sont si développés, où les enfants sont traités avec tant d'affection et de douceur, où la misère publique est loin d'égaler celle des populations riches en progéniture?

Les causes en sont nombreuses et d'ailleurs solidaires les unes des autres.

Malgré sa conviction intime du contraire, le Français est timide et peu aventureux. En apparence et en conversation il est oseur, audacieux, téméraire même ; mais, dans le fait, il est très prudent et très prévoyant ; c'est là ce qui explique sa rage de prendre un emploi dans une administration quelconque où sa liberté qu'il chérit tant ne lui appartient plus, où la rétribution est médiocre et ne peut en aucun cas laisser espérer la fortune, mais où, d'autre part, cette honnête

médiocrité est assurée la vie durant. Si l'on ne court pas la chance de s'enrichir, on ne court pas non plus les périls de la ruine, et l'on doit tout doucement arriver à une retraite qui assurera les vieux jours. Si le Français n'avait pas l'entraînement facile et la vanité, entraînement qui le fait s'engager souvent dans des aventures qu'il regrette par la réflexion, mais qu'il poursuit bravement le premier pas fait, qu'il mène jusqu'au bout, jusqu'à la mort même, poussé par cette vanité qui souvent fait de lui un héros, sans ces deux faiblesses, le Français serait à coup sûr le plus sage et le plus prudent des hommes. Trop sage et trop prudent peut-être, comme on le constate quand il vit dans le calme et dans l'isolement. Mais il ne résiste pas à l'électricité qui se dégage des réunions, des discussions et de la controverse, et le point d'honneur le sauve de ses qualités. C'est l'entraînement et l'idée de la gloire qui l'a fait l'initiateur et le réformateur du monde.

Quand il s'agit d'argent, sa timidité est sans pareille ; son idéal c'est l'économie, c'est la fortune se formant par la patience et quelquefois par les privations. Je ne parle certes pas de la population parisienne ; Paris est le rendez-vous de tous les escaladeurs de fortune, de tous les rêveurs de gloire, de tous les hommes qui mettent leur vie pour enjeu et qui perdent la partie en si grand nombre pour quelques heureux. Je ne parle pas non plus de tous ceux, et ils sont innombrables, qu'entraîne l'irrésistible impulsion de l'alcoolisme, qui non seulement pervertit les caractères, anéantit l'intelligence et dévoie de l'existence normale, mais qui, en soi, est une cause de stérilité, en altérant aussi bien les cellules nerveuses que les cellules fécondables ou fécondantes. Je veux parler seulement de la masse, de tous ces Français qui suivent leur voie sans chercher à violer la fortune.

Les hommes de travail, sains de corps et d'esprit, sont, je le

répète, en majorité prudents et sages. Or, la famille coûte cher, chaque enfant est une source de dépense considérable et, à mesure que la famille augmente, les économies disparaissent, l'espoir de l'aisance future s'évanouit; alors on ne fait plus d'enfant, on ne procrée plus, par économie. Et comme la nature ne perd pas ses droits, le mâle va semant sa vie à tous les carrefours de l'amour vénal; c'est encore moins cher que le plaisir domestique et vertueux. Mais celui qui est plus économe encore, ou celui, bien rare, qui ne veut pas tromper son associé d'amour, celui-là trompe la nature; il calme son ardeur sans risquer une naissance nouvelle, il se livre à ces pratiques que l'on a habillées d'un nom charmant: la contrainte morale. C'est bien de l'élégance, en vérité, pour cette immoralité répugnante.

Et comme on voit tout, on a vu, c'est un procès en séparation qui l'a révélé il y a quelques années, l'amour du beau, l'amour de la forme être le mobile de ces sales plaisirs. Une jeune et belle vierge déclarait à son époux le soir de ses noces, dans la chambre nuptiale, au pied de l'autel où sa virginité allait être sacrifiée au Dieu Phallus, qu'elle entendait formellement ne pas avoir d'enfants pour ne pas déformer son beau corps... Quel tableau!

En dehors du dommage causé à la nation par cette stérilité artificielle, que de malheurs en proviennent pour ceux qui la pratiquent, que de dégoûts et quelquefois de haines elle inspire, que de trahisons elle entraîne chez les femmes profanées et non satisfaites, que de séparations en sont les suites! Et aussi que de naissances surprenantes pour les héros de la contrainte.

Les bons parents assez calmes pour se contraindre tranquillement et avec persévérance estiment que leur devoir est de ne pas faire un enfant sans assurer d'avance son bonheur, c'est-à-dire sans lui laisser de l'aisance en bonnes rentes.

Au lieu d'enseigner l'amour du travail, de donner au caractère l'énergie et l'initiative nécessaires pour lutter avec avantage dans la lutte pour l'existence, ceux-là augmentent leur fortune en économisant les naissances, et laissent en général pour leur succéder un être gâté, amolli, habitué à la paresse, sans confiance en soi-même, désarmé dans le milieu social et destiné à jeter aux quatre coins de la vie futile un argent si péniblement amassé, et dont il ne peut connaître la valeur, n'ayant jamais fait d'efforts pour en gagner lui-même.

Ces habitudes n'existent que chez ceux qui possèdent. Le paysan, lorsqu'il n'a rien en propre et cultive pour autrui, le métayer, le petit fermier même, considère au contraire, nous l'avons dit ailleurs, la nombreuse famille comme une fortune. C'est une main-d'œuvre donnée par la nature, ce sont des employés qui l'aideront dans son travail et lui permettront d'espérer de meilleures récoltes et par cela même de grosses économies; il pourra entreprendre des cultures plus vastes, et peut-être avant que ses collaborateurs aient pris leur volée, chacun de son côté, pour créer à leur tour une famille, sera-t-il arrivé à réaliser ce rêve de tout paysan, la propriété.

Mais dès qu'il a réussi à posséder cette propriété convoitée, il devient, lui aussi, économe de famille et ne fait plus d'enfants: il ne veut pas que son bien si péniblement gagné s'émiette. Son bien! mais c'est comme lui-même! l'idée de son morcellement le fait frémir; il voudrait se survivre dans sa terre intacte.

Si proportionnellement les naissances sont moins nombreuses que dans les autres pays d'Europe, ce n'est pas que les exhortations aient manqué pour pousser les autres peuples à nous imiter dans notre stérilité. Un grand nombre d'économistes, et des plus autorisés, ont prêché la grève des naissances, au nom de l'extinction de la misère; ils ont rêvé

l'augmentation de la richesse par la diminution du nombre des hommes. Utopie, en vérité, dangereuse utopie!... Dans les pays libres où la population augmente, ne voyons-nous pas la richesse augmenter parallèlement ? En Amérique, par exemple, nous pouvons opposer à cet aphorisme de Malthus : « *L'accroissement de la population se fait selon une progression géométrique, l'augmentation des subsistances par une progression arithmétique,* » cet aphorisme de Proudhon : « *la production s'accroît comme le carré du nombre des travailleurs.* »

Je ne puis m'empêcher de citer la remarquable discussion que Proudhon a écrite deux pages après cet aphorisme : « Depuis cinquante ans, observe E. Buret et après lui M. Fix, la richesse nationale en France a quintuplé, tandis que la population ne s'est pas accrue de moitié. A ce compte la richesse aurait marché dix fois plus vite que la population : d'où vient qu'au lieu de se réduire proportionnellement, la misère s'est accrue ? »

« Ne confondez pas, nous dira l'économiste, la richesse avec les subsistances. La richesse se compose de tout ce qui étant le produit du travail a pour l'homme une valeur quelconque, de plaisir aussi bien que d'alimentation. Les subsistances sont la partie de cette richesse qui sert plus particulièrement au soutien de la vie. Or, c'est de cette portion de la richesse qu'il faut entendre la progression arithmétique de Malthus. »

« Distinction ridicule, réfutée d'avance par la théorie de la proportionnalité des valeurs. Les subsistances sont nécessairement en rapport avec les autres parties de la richesse, et il est rigoureusement vrai de dire que si depuis cinquante ans le revenu de la France a quintuplé, la France consomme cinq fois plus. Dans la société, toutes les valeurs se mesurent, c'est-à-dire s'acquittent les unes les autres, se soutien-

nent réciproquement. La production des objets de luxe prouve précisément que les subsistances sont en quantité suffisante, puisque, en définitive, c'est avec des subsistances que ce luxe a été payé, comme ces subsistances on été payées à leur tour avec de l'argent ou d'autres valeurs [1]. »

Non, ce n'est pas la progression de la natalité qui fait la misère, mais l'organisation vicieuse du travail, aussi bien dans notre industrie que dans notre agriculture arriérée. L'Anglais nous montre la voix économique nouvelle ; l'évolution sociale commence de l'autre côté du détroit, elle est même déjà en pleine marche. Elle se fait pacifiquement, normalement, scientifiquement, on peut le dire. L'ouvrier anglais a souffert toutes les douleurs avant de trouver le chemin de la vérité, depuis 1802 il se débat et combat ; il goûte aujourd'hui le fruit de sa longue patience et de sa persévérance héroïque, il s'est fait l'instituteur du prolétaire par l'exemple, et il démontre par son état actuel de progression et de prospérité que ses doctrines ne sont pas des chimères.

En France, bien peu d'hommes encore entrent dans cette voie féconde, bien peu même connaissent ce mouvement, car on ne se donne pas la peine de regarder et d'apprendre, il est bien plus commode d'affirmer sans savoir, de crier sans entendre, de croire aux panacées des charlatans. Les fauteurs de révolution, les apologistes du partage à main armée des biens amassés et économisés par d'autres, paraissen ignorer ou ne pas comprendre cette évolution aussi logique dans ses moyens que certaine dans ses résultats ; ils prêchent avec candeur, pas tous peut-être, la théorie du vol, la doctrine des détrousseurs de diligences, des monarques décavés à la poursuite d'un trône, des coupeurs de bourse et autres industriels de grand chemin, se mettant ainsi au niveau des

1. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, p. 333.

Mombouttous, des Canaques et des Néo-Zélandais, chez qui le meurtre et la rapine sont le plus sérieux et le plus noble travail.

Tournez donc vos regards vers la démocratie anglaise, étudiez l'organisation ouvrière, vous y verrez l'acheminement certain vers l'extinction du paupérisme, évolution démontrée non par des théories plus ou moins académiques ou plus ou moins barbares, mais par le fait.

Ah! les théories! elles ne manquent pas. Combien en a-t-on construit, écrit et déclamé pour tenter de faire disparaître le monstre *Misère ?* En fin de compte, une foule d'économistes, et des plus estimés, ont admis comme vérité démontrée qu'il n'y a plus de place au soleil pour tous les hommes, si tous les hommes veulent se mêler de faire des enfants.

Comment, il n'y a pas de place pour tous? mais ce sont les hommes qui manquent au contraire; la terre en demande et n'en peut avoir. Cette terre française, d'ailleurs, si aimée et si recherchée qu'on y vient de partout, et que ceux qui y sont nés ne peuvent quitter, cette terre est-elle entièrement cultivée, et donne-t-elle tout ce qui correspond à sa productivité? Certes non, et la science a encore bien des richesses à tirer de ce sol précieux. Toutefois admettons que la culture scientifique ait dit son dernier mot, qu'il y ait pléthore d'hommes dans notre beau pays, que tout, absolument tout soit cultivé et au mieux du possible, et que l'on ait utilisé toutes les forces de la nature, en est-il donc de même sur tout le globe, qu'il faille arrêter l'accroissement de l'humanité? On ne peut le penser quand on jette les yeux sur la carte en suivant les récits des voyageurs qui traversent les pays inconnus jusqu'à eux; quelles immensités vides d'habitants, que de richesses enfouies que le moindre travail ferait en peu de temps surgir, quelle innombrable quantité

d'hommes à naître pour peupler et fertiliser ces vastes contrées!

Faut-il donc, est-il indispensable que tous les hommes s'agglomèrent et vivent sur le même point, se disputant la même motte de terre et cherchant à dévorer le même grain de blé ? On le croirait à entendre les économistes prêcher la stérilisation de l'espèce humaine, quand ce point leur paraît saturé d'habitants. En vérité faudrait-il penser avec eux que la misère soit le résultat de l'encombrement? Certes l'humanité peut croître et s'épandre encore pendant de longs siècles, la terre ne manque pas. D'ailleurs, observez les Veddahs, les sauvages de Ceylan, qui vivent par couples solitaires, isolés les uns des autres, maîtres chacun d'un vaste sol dont ils ne savent presque rien tirer, et demandez-vous, devant ces êtres misérables, si c'est l'encombrement qui fait leur misère.

Pour Malthus et ses disciples, en dehors de la guerre, de la famine et des épidémies, un des meilleurs moyens dont l'homme dispose pour rétablir l'équilibre entre la population et la production des subsistances, pour prévenir le paupérisme, en un mot, est de diminuer le nombre des naissances. Malthus, lui, n'a pas préconisé les moyens... Comment dirai-je?... pas convenables. Il demandait, pour rendre les unions matrimoniales moins fécondes, d'en retarder légalement l'époque, et de ne permettre le mariage qu'à l'âge de trente à quarante ans. Évidemment, la fécondité eût diminué dans la plupart de ces ménages grisonnants, chauves et édentés, et aussi la qualité de leurs rares produits, ce que n'avait pas prévu le subtil économiste. Oui, une pareille loi eût diminué les naissances.

Mais l'amour? Eût-on décrété que l'amour serait aboli jusqu'à cet âge, et aurait-on empêché deux êtres jeunes et ardents de se joindre, de s'aimer et de se féconder dans une divine caresse? Une loi eût-elle suffi à glacer le cœur

et les sens. Eût-on condamné à des peines ou à des supplices nouveaux ceux que la nature aurait poussés à piétiner sur le code de la stérilisation? Eût-on, en désespoir de cause, repris l'usage de la ceinture de virginité?

Et tout cela eût-il existé, qu'eût-on fait du résultat du délit ou du crime d'amour? car tout le monde sait bien que la terrible ceinture elle-même n'a jamais rien empêché. L'enfant né hors la loi, né dans la plus noire des Bastilles, en serait-il moins né? Et lequel d'entre nous, lecteurs, même le plus sage, pourrait affirmer qu'il n'eût pas oublié quelquefois l'existence de cette loi si elle avait été promulguée quand il avait vingt ans? Et de tous ces enfants du crime, ou du délit, qu'aurait-on fait?

Le mariage tardif, l'union entre vieux, la stérilité par l'âge, voilà le moyen de Malthus pour éteindre la misère. Voilà ce qu'il appelait, lui, la *contrainte morale*....

Est-elle bien morale, cette contrainte qui viole les lois de la nature? Elle est, il est vrai, moins immorale que l'autre, mais elle devait fatalement y aboutir : « *Il n'est pas prouvé*, dit un éditeur et un disciple de Malthus, *que cette variété d'abstinence* (la contrainte physique) *qui prévient la misère, sans méconnaître les lois de la physiologie, soit immorale.* » D'autres disciples ont pensé de même, si bien que le public a mis au compte de Malthus, malgré ses protestations, toutes les obscénités stérilisantes qu'on a appelées uniformément du joli nom de *contrainte morale*...

Un membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Dunoyer, était bien de cet avis, et il soutenait son opinion avec une aimable goguenardise; voyez plutôt :

« Il est incroyable, dit-il, que l'action d'appeler des hommes à la vie, celle, sans contredit, des actions humaines, qui tire le plus à conséquence, soit précisément celle qu'on a le moins senti le besoin de régler, ou qu'on a réglée le plus

mal. On y a mis, il est vrai, la façon de l'acte civil et du sacrement; mais, le mariage une fois contracté, on a voulu que ses suites fussent laissées, pour ainsi dire, à la volonté de Dieu. La seule règle prescrite a été qu'il fallait, ou s'abstenir de tout rapprochement, ou ne rien omettre de ce qui pourrait rendre l'union féconde. Tant que des époux peuvent croire qu'ils ne font pas une œuvre vaine, la morale des casuistes ne trouve rien à leur reprocher; qu'ils se manquent à eux-mêmes, qu'ils abusent l'un de l'autre, qu'ils se dispensent surtout de songer au tiers absent, et peut-être, infortuné, qu'ils vont appeler à la vie, sans s'inquiéter du sort qui l'attend, peu importe; l'essentiel n'est pas qu'ils s'abstiennent d'un acte triplement nuisible, l'essentiel est qu'ils évitent de faire un acte vain. Telle est la morale des casuistes; morale à rebours du bon sens et de toute morale, car ce que veulent le bon sens et la morale, ce n'est sûrement pas tant qu'on s'abstienne de faire des actes vains que de faire des actes nuisibles.

» Aussi la vérité, en dépit de ces graves sottises, est-elle que, si des époux ne doivent pas regarder comme blâmable tout rapprochement qui ne tarderait pas à accroître leur postérité, ils ont pourtant, même dans les rapprochements les plus autorisés et au sein de l'union la plus légitime, des ménagements à garder, soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, soit l'un et l'autre envers les tiers qui peuvent être les fruits de leur union. »

Pour diminuer la population, toutes les sottises ont été dites, tous les mauvais conseils ont été donnés. Les éleveurs ont-ils observé que l'embonpoint des femelles est ordinairement une cause de stérilité? Vite, on préconise la stérilité de la femme par l'engraissement. Voyez-vous cette belle et intelligente jeune fille, mise à l'engrais pour pouvoir procurer aux hommes des plaisirs inféconds? S'imagine-t-on ces

amours dans l'obésité, protégés par un gorgement perpétuel? Et Fourier a été un des défenseurs de cette doctrine, en même temps qu'il prêchait les amours libres, la prostitution intégrale, aboutissant au même résultat : la raréfaction des naissances.

Quelques insensés n'ont-ils pas songé à interdire le mariage aux pauvres, ou tout au moins à limiter le nombre des enfants par ménage? Enfin Proudhon ne cite-t-il pas le Mémoire d'un certain docteur G.... qui avait osé développer, d'ailleurs en s'appuyant sur une énorme erreur d'embryologie, la théorie de l'éradication des germes, c'est-à-dire de l'avortement[1].

Certes, on n'avait pas eu besoin, en France, de la publication de toutes ces théories, et, à l'exception de celle de l'engraissement dont le beau sexe n'eût jamais autorisé l'application, on les avait toutes pratiquées par une prudence et un égoïsme instinctifs. Nous avons aujourd'hui la démonstration claire et nette, par notre situation actuelle, que la raréfaction des hommes, loin d'être une source d'aisance pour une nation, est au contraire une cause d'immobilité, d'engourdissement, de diminution de la production industrielle, et surtout de faiblesse profonde vis-à-vis de voisins vivaces, féconds, rendus actifs et laborieux par la concurrence.

Les mariages tardifs sont la cause du mal dont souffre notre nation, la natalité insuffisante; Malthus avait calculé juste quand il les recommandait pour arrêter la croissance des peuples. Pour toute la France, l'âge moyen des mariages est chez les hommes : trente ans 11 centièmes; — chez les femmes, 25,8. — Dans le département de la Seine, pour les hommes, 31,75; — pour les femmes 27,3. — En Angleterre

1. Proudhon. *Contradictions économiques*, t. II, p. 355, 1872.

l'âge moyen pour les hommes est 27,5; — et pour les femmes, 25,5.

Voici comment se décompose, dans ces deux pays, le nombre des mariages annuels par âge et par sexe de vingt à quarante ans, par 1000 hommes, ou par 1000 femmes :

FRANCE.			ANGLETERRE.		
Age.	Hommes.	Femmes.	Age.	Hommes.	Femmes.
20-25	57.5	107.5	20-25	120.5	130.6
25-30	114. »	110. »	25-30	142.6	103.7
30-35	114.2	79.7	30-35	104.1	64.3
35-40	89.9	48.9	35-40	80.8	45.4

En France, c'est donc de trente à trente-cinq ans que les hommes se marient le plus, et les femmes de vingt-cinq à trente; tandisqu'en Angleterre, c'est de vingt-cinq à trente ans que les mariages sont le plus nombreux pour les hommes, et de vingt à vingt-cinq pour les femmes.

Toutes les plaies sociales, d'ailleurs, sont solidaires entre elles, et s'aggravent les unes par les autres. D'une part, si le mariage tardif entraîne la diminution des naissances, il contribue aussi à augmenter la prostitution; car les hommes entendent bien ne se charger de famille que le plus tard possible, mais ils ne veulent pas, jusque-là, se priver de plaisirs sensuels. D'autre part, le développement de la prostitution permet de plus en plus à l'homme d'attendre, dans les plaisirs faciles, l'heure de l'union légale; d'où mariages de plus en plus tardifs et, comme conséquence, diminution du nombre des mariages. Pour 1000 habitants mariables il y a annuellement en Hongrie 72,2 mariages; — en Angleterre 56,9; — en Prusse, 53,3; — en France 48,5; — en Belgique, moins de 38.

Donc, double cause de raréfaction des naissances par le mariage tardif, infécondité des ménages, augmentation de la prostitution stérilisante.

S'il est bien démontré que l'union féconde par excellence est l'union monogamique, il est évident aussi que le mariage n'a de valeur productive réelle que lorsqu'il est consommé dans les conditions physiologiques normales, c'est-à-dire dans la jeunesse, de vingt à vingt-cinq ans pour la femme, de vingt-trois à vingt-huit ans pour l'homme, à l'âge où les époux ont atteint leur développement complet, alors qu'ils sont dans toute leur puissance physique, dans toute leur ardeur passionnelle, qu'ils ne sont pas encore lassés ou amoindris par l'abus des plaisirs et n'ont pas atteint cette période de calme relatif qui leur permet de penser, au milieu de leurs tendres épanchements, à leurs spéculations financières, de calculer leurs économies, et de ménager leur bien-être en mettant un prudent régulateur à l'amour.

La France est de toutes les nations de l'Europe celle où la natalité est le plus faible, où les mariages sont le moins nombreux et le plus tardifs. N'oublions pas que c'est dans ces conditions qu'une nation s'affaiblit, non seulement dans sa force physique et dans sa puissance défensive, mais encore dans son intelligence et dans son caractère. Et quand elle est ainsi diminuée, un peuple fort par la maternité, fort par les familles nombreuses, formidable par l'armée innombrable et aguerrie, envahit la nation économe d'écus, riche d'argent et pauvre d'enfants; il la bat, la pille, et s'il est moins intelligent que fort, la fait disparaître. S'il est prévoyant et habile, il la laisse vivre, prospérer, s'enrichir encore par l'économie, pour venir recueillir de nouveau ce miel accumulé quand il aura dévoré les rayons volés autrefois. Toutes les pratiques malthusiennes, toutes les *contraintes morales* prêchées par les économistes et pratiquées

par les économes, toutes ces tendances des femmes à sortir de leur nature, à devenir des hommes en voulant remplir leurs fonctions sociales, à oublier leur organisme et sa destination, à rejeter les fonctions de mère, à stériliser leur utérus, à dessécher leurs mamelles, à refouler leur merveilleux instinct d'éducatrice, toutes ces utopies anti-naturelles, si elles triomphaient, entraîneraient la dégénérescence de la nation, et aboutiraient à l'envahissement nouveau, et peut-être à la mort de la France amollie et émasculée.

Certes la situation n'est pas désespérée. Mais pour rendre à l'union monogamique sa fréquence normale, son accomplissement dans l'âge physiologique, et par cela même sa fécondité, il est indispensable de faire disparaître une injustice qui frappe la femme, dans notre société française. Avec une loi de justice la femme, comme nous le verrons plus loin, sera rendue à sa destination, par conséquent à son bonheur, et le mariage reprendra toute sa puissance de natalité.

II

RESPONSABILITÉ GÉNÉTIQUE

L'infécondité de la race, les mariages tardifs, la mortalité des enfants, la prostitution stérilisante, tout cela tient à une même cause, l'injuste situation faite à la femme, et les charges qu'on lui laisse, trop lourdes pour ses forces débiles.

L'ordre social est établi sur le principe de la responsabilité. Le moindre dommage doit être payé; son auteur est quelquefois puni si le mobile a été le désir de nuire, ou même si le dommage frappe dans la personne, soit au physique, soit au moral. Il n'y a absolument qu'une chose pour laquelle la responsabilité n'existe pas, c'est le mal causé à la femme par son séducteur.

Le déshonneur, les charges de la maternité qu'il lui inflige, les maladies mêmes dont il l'empoisonne, tout cela ne compte pas, elle doit tout subir, tout souffrir. Si elle réclame, proteste ou se venge, c'est elle que la loi poursuit et punit. On est responsable du verre que l'on casse, on n'est pas responsable d'une vie brisée. C'est la vie d'une femme, il est vrai. Et ici nous retrouvons la tradition primitive qui continue à dominer l'homme dans la civilisation actuelle.

Une femme qui a un enfant hors le mariage est déshonorée, forcée de le nourrir et de l'élever, poursuivie et condamnée si elle l'abandonne. L'homme qui le lui a fait est triomphant, admiré, libre de toute attache, protégé par la loi qui ne veut même pas savoir s'il est le père.

« Ce qu'il y a de plus odieux, dit Proudhon dans son livre *La Justice*, est de voir l'irresponsabilité des suites assurées à l'homme, et le risque incomber tout entier à la femme : c'est le bouquet de l'amour chrétien, la fleur de notre chevalerie. Malheur à la jeune fille surprise et devenue mère ! pour elle toute maison se ferme; la pitié détourne la tète, l'aumône serre ses cordons. Honte à la pécheresse ! malédiction sur son fruit ! le lâche qui l'a rendue mère est indemne de par la loi : *La recherche de la paternité est interdite.* »

La loi protège le malfaiteur !

Oui, malfaiteur, car il voue fatalement à la prostitution celle dont il a égoïstement joui. Pour nourrir l'enfant qu'il a fait, il faut qu'elle se vende. Qu'est le salaire des femmes ? la plupart ne peuvent en vivre; que sera-ce donc avec un enfant? La prostitution est la seule voie ouverte devant celles qui veulent rester mères; elles s'y jettent. Quelques désespérées vont se jeter à l'eau.

Et le père ?

Il songe bien, en vérité, au déclassé qui vient de naître, au malheureux qui restera sans pain dans son enfance, sans éducation et sans conseils dans son adolescence, sans appui dans sa jeunesse. Devenu un homme sérieux, riche et considéré, le séducteur oublie ses péchés passés, s'indigne contre l'endurcissement des criminels, maudit les récidivistes, et demande avec rage la déportation pour les voleurs, et la mort pour les assassins. Il les considère et veut que la société les traite comme des êtres d'une autre nature que la

sienne. Il ne réfléchit pas cependant que ce drôle qui a pénétré chez lui, brisé son coffre-fort, emporté ses économies, le poignard au poing en cas de surprise, il ne réfléchit pas que c'est un de ces êtres engendrés dans un moment de rut, d'ivresse ou même d'amour, aussi vite oublié qu'assouvi; c'est lui, peut-être, qui a donné la vie à ce coquin.

On a semé la misère, on récolte le vol et l'assassinat, quoi de plus logique!

Ce sont en effet les enfants naturels qui peuplent les colonies pénitentiaires, ce sont eux qui sont destinés à former l'armée du crime et qui deviennent les révoltés et les brigands. Prostituées, proxénètes, voleurs, assassins, voilà vos œuvres, honnêtes gens. Après avoir fait des malheureux devenus des criminels par votre abandon, expulsez-les, guillotinez-les, et vivez tranquilles, nul ne sait qu'ils sont de votre sang!

Si les brigands ne sont pas plus nombreux, c'est, en vérité, que l'humaine nature est bien bonne ou bien timide. Sur trente-six millions de Français, il y a environ trois millions de bâtards; trois millions d'individus que le père, le plus souvent, n'a pas voulu connaître, dont il s'est lavé les mains, qui ont été nourris à la portion congrue, loin des bons conseils et des bons exemples.

Ordinairement le malheureux bâtard a assisté à toutes les violences de la vie et en a subi toutes les douleurs; le hasard l'a élevé, ses notions premières ont été prises dans la rue, il a reçu les premiers conseils des vauriens plus âgés que lui et déjà corrompus. Sa vie de vagabond, forcée puisque sa mère travaille tout le jour hors de chez elle, suffit à le pourrir moralement, quand au logis même il ne vit pas dans un foyer de corruption intense.

Ils sont innombrables, ces êtres sans nom dont personne ne veut être responsable. Il naît chaque année en France un

peu moins d'un million d'enfants; sur ce nombre on compte par an une moyenne de 75000 à 77000 mille enfants naturels.

Sur 100 enfants naturels, 68,77 ne sont pas reconnus; c'est environ 50000 qui n'intéressent personne en dehors de la mère misérable ou corrompue, et qui doivent s'élever dans les conditions les plus fatales pour la santé physique et morale. Heureux ceux que la mère trop indifférente et trop misérable ne garde pas. Les enfants abandonnés, grâce aux soins de l'assistance nationale, entrent dans la voie normale, trouvent souvent une famille dans leurs nourriciers, et deviennent d'honorables et de vaillants citoyens.

Que n'a-t-on pas dit de la femme qui abandonne son enfant, de quelles malédictions ne l'a-t-on pas poursuivie! Et les plus sévères accusations viennent des hommes, de ceux-là mêmes qui auraient le plus de reproches à s'adresser. Mais on oublie vite ses propres erreurs, et l'on cache ses fautes derrière de vertueux discours.

Que peuvent faire, cependant, les filles délaissées par ceux qui les ont enlevées à leur famille, détournées de leur travail, abusées et rendues mères? Certes celles qui, par l'économie ou par le vice, ont acquis l'aisance ou le luxe et ne se débarrassent de leur fruit que pour ne pas gêner leurs spéculations ou leurs plaisirs, celles-là sont indignes du nom de femmes, et plus indignes encore de l'honneur d'être mères. Et c'est en vérité une bonne fortune pour la société quand elles jettent à l'hospice le petit être dont elles n'auraient pu faire qu'un criminel.

Mais ce sont les cas rares. Ordinairement c'est la misère qui seule pousse la femme à se séparer de ce qu'elle aime comme une portion d'elle-même. Plusieurs fois j'ai assisté à la navrante formalité de l'abandon, et presque toujours j'ai vu la mère sortant de l'hospice, morne, le cœur déchiré,

comme ivre d'une douleur profonde, et honteuse de ses bras vides.

Mais que peut-elle faire?

Elle a fui son village pour cacher sa honte dans la grande ville; elle est maudite par ses parents, isolée, sans travail, sans abri, presque sans espérance.

Servante, elle est chassée de chez ses maîtres dès que la grossesse devient apparente; le dernier mois, au moins, ne pouvant plus agir, elle doit tout quitter. La voilà sans travail, sur le pavé. Ses économies ont disparu pendant ce temps de souffrance et de misère, et si en sortant de l'hôpital elle veut gagner sa vie, il faudra bien se séparer de celui qui vient de naître. Les dettes à payer, le salaire de la nourrice, le chômage forcé rendent la continuation du sacrifice impossible; au bout de quelques mois on n'y suffit plus, et l'enfant tombe à la charge de l'administration; il est abandonné.

Mais si, après des efforts surhumains pour garder le premier-né, un second enfant survient? Faudra-t-il penser comme certains administrateurs, qui suppriment le secours accordé au premier enfant, pour punir la mère d'en avoir fait un second? Faudra-t-il considérer cette seconde faiblesse, cette récidive, comme inexcusable, comme méritant le plus terrible châtiment, la faim? Mais pourquoi y a-t-il des séducteurs qui mettent toute leur gloire à vaincre les bonnes résolutions, et toute leur habileté à éveiller une sensualité contre laquelle la volonté est impuissante.

Si, vivant avec son amant, il l'a chassée aux premiers signes de grossesse; ou encore si, plus sensible, il lui fait la grâce de la reprendre, mais à la condition expresse que le nouveau-né n'entrera pas chez lui, que devenir? Elle a tout quitté, confiante dans sa loyauté et dans ses promesses. L'administration lui offre bien un secours; elle le prendrait avec joie. Mais elle, comment vivre? elle n'a ni foyer, ni

état, ni soutien, elle est sans argent, sans force, presque exsangue.

Certes, si l'homme partageait la responsabilité de la femme qu'il séduit, l'administration ne compterait pas chaque année dans ses services de cent à cent dix mille enfants abandonnés, de un jour à vingt et un ans.

Mais l'abandon n'est rien, puisque l'enfant vit, est honnêtement élevé et peut servir plus tard à la prospérité commune. Ce qu'il y a d'effroyable, c'est la mortalité qui frappe les enfants naturels. Un tiers meurt pendant la première année, et ce sont surtout les enfants non reconnus qui sont frappés.

C'est le double de la mortalité des enfants légitimes.

Voici, d'après Bertillon, comme je l'ai déjà dit, la probabilité de mort des enfants de un jour à un an. Pour les enfants légitimes, sur 1000 naissances :

Première semaine	35.12
Premier mois	74.7
Première année	175. »

Pour les enfants illégitimes, sur 1000 naissances.

Première semaine	63
Premier mois	170
Première année	337

Une des principales causes de cette excessive mortalité des enfants naturels est, en première ligne, ici encore, la misère. Elle a agi pendant la grossesse sur la santé de la mère et par conséquent sur son fruit. Il est facile de deviner l'horrible situation des filles enceintes dans les derniers mois de la gestation ; c'est la ruine dans le présent pour celles qui ont quelques économies, avec l'impossibilité de se relever jamais ; pour celles qui n'ont rien, ce sont toutes les horreurs de la pauvreté. Ne sachant où dormir, ne sachant

où manger, n'ayant pas l'habitude de la mendicité, elles n'ont même pas la force de tendre la main pour alimenter leur double existence. Les souffrances de la mère frappent l'enfant; il est déjà atteint avant sa naissance. Que sera-ce donc si, dès qu'il voit le jour, il ne trouve pour s'alimenter qu'un sein desséché par les privations, ou le lait frelaté qu'on achète chez la crémière du coin.

Cette écrasante pauvreté pousse la mère qui aime son fruit à l'abandonner à l'hospice. Son malheur est si profond qu'elle n'a même plus l'espérance d'une vie meilleure; pourquoi condamner ce qu'elle aime le plus au monde à souffrir comme elle souffre? L'administration de l'assistance le nourrira, lui donnera un état, le fera vivre. Pour mesurer les angoisses de la mère misérable pour son nouveau-né, que l'on se rappelle la lamentable histoire de cet ouvrier veuf, père de trois enfants, qui se suicida parce qu'il ne pouvait les nourrir; il se donnait la mort, écrivit-il dans sa lettre d'adieu à la vie, pour forcer l'assistance publique à se charger des trois petits.

Certes, peu de pères poussent aussi loin leur tendresse; elle est habituelle chez la mère.

Avec ces angoisses et ces misères, on peut se figurer ce que sont trop souvent les enfants au moment de leur abandon; précoces victimes de la faim, ils ont déjà perdu tout ressort, toute vitalité; non seulement ils n'ont plus la force de saisir le sein, et même d'avaler le lait que l'on verse dans leur bouche flétrie, mais encore n'assimilent-ils pas celui qui pénètre dans leur estomac. Ils sont là inertes, froids, pouvant à peine crier d'une voix cassée, blafards, terreux, plissés comme des vieillards, sans muscles, presque sans respiration et sans vie, à l'état de cadavre, avec ce qui suffit de circulation pour empêcher la putréfaction immédiate. C'est l'athrepsie.

Après la misère, une cause fréquente de mortalité, pendant le premier âge, est la syphilis héréditaire; triste héritage qui leur vient souvent du père et qui leur permet de se passer des autres.

Enfin l'infanticide.

De 1826 à 1880 le nombre de ces crimes a plus que doublé, comme 103 est à 219. La majorité des victimes sont des enfants naturels. La proportion de mortalité des enfants légitimes ne s'élève, dans cette statistique, qu'au chiffre de 6 p. 100.

Mais on ne connaît que la minime partie des infanticides commis. Les filles qui se débarrassent de leurs enfants par la violence n'ont pas encore l'expérience du mal. Les autres, plus habiles et plus cyniquement criminelles, restent impunies.

Les malheureuses que l'on juge et que l'on condamne sont certainement les moins coupables et les moins endurcies. Leur crime ne vient ordinairement que du délaissement dont elles sont victimes, et de l'effroi de l'avenir.

Une jeune fille entre en service. Si elle est jeune et jolie, elle est en butte aux déclarations, aux poursuites, aux tentations de toutes sortes. Honnête, elle résiste, elle lutte souvent contre ses désirs bien naturels, puisqu'ils sont physiologiques et que tout être vivant les subit. Mais la persistance, l'habileté, quelques secondes de faiblesse la font succomber. On lui a promis d'ailleurs une réparation, c'est une anticipation sur le mariage, elle aime, elle a confiance. Puis, la grossesse déclarée, celui qui l'a poursuivie, persécutée, celui qui a tout promis et en qui elle croit, renie sa parole, disparaît. C'est une catastrophe d'autant plus grande qu'elle a plus résisté, c'est une douleur d'autant plus profonde qu'elle a une plus grande idée de son honneur de femme.

Le temps marche et, à mesure que la grossesse évolue,

l'épouvante grandit, l'horreur de la situation se multiplie et s'exagère. Ce sont des soins constants pour dissimuler son état, des transes perpétuelles qu'il ne soit découvert, et la fin nécessaire de toutes ces réflexions lamentables, la suite de toutes ses crises de larmes est cette question, cette anxiété : que deviendrai-je? Sa famille saura tout, ses maîtres la chasseront avec mépris, les gens qui la connaissent détourneront la tête, elle restera seule, abandonnée, maudite, condamnée à la faim, et ce qui l'épouvante plus encore, à la honte.

Avec l'aggravation de son état maladif, cette terreur presque délirante augmente. Révéler son état?... mais c'est aller au-devant du déshonneur; on la chasserait, on rirait d'elle, ses parents la maudiraient. Et cependant l'éclat est inévitable! Elle voudrait mourir, mais elle n'a pas le courage de se tuer. Et elle va, de plus en plus désespérée, se livrant au travail avec excès, se surmenant le jour, se désolant la nuit, espérant vaguement qu'un accident imprévu viendra la sauver, ou que la mort la frappera à temps.

Le travail de la nature commence!... tout est perdu!... Elle retient ses cris, elle mord et déchire ses lèvres pour ne pas trahir sa douleur. Si on allait entendre!

Enfin il vient au monde. Il pousse un vagissement!

O femmes qui devenez mères au milieu des vôtres, entourées des soins et de l'amour de tous, ne cherchez pas à comprendre ce que le cri qui vous donne une joie si profonde peut causer d'épouvante, d'affolement, à la malheureuse abandonnée! C'est pour elle la malédiction, la misère implacable. Il ne faut pas qu'on entende ces cris, elle applique ses mains sur la bouche de l'enfant dont les plaintes redoublent; il faut qu'il se taise! et alors la raison se perd!...

C'est fini! elle est maintenant une criminelle!...

Voilà l'histoire de beaucoup de ces grandes coupables.

Mais si la société, dans son injustice et son parti pris d'écraser le faible, n'accuse que la fille du crime qu'elle a commis, en réalité et en toute justice n'y a-t-il pas un autre criminel, celui qui le premier a commis l'infanticide par l'abandon de l'enfant de sa chair? La loi ne veut pas le reconnaître et encore moins le punir, celui-là; il peut impunément reprendre le cours de ses plaisirs et de ses séductions, satisfaire en toute tranquillité ses instincts lubriques, et pousser de nouveau au crime pour ne pas être gêné dans son existence honorable.

Il y a une autre catégorie d'infanticide où la misère fait tout, où la société, dans son indifférence cruelle, est aussi coupable que le séducteur qui abandonne et que la mère qui frappe; car celle qui commet le crime n'est, en toute justice, pas plus responsable que ceux qui la poussent à le commettre. Devant certains exemples, on se demande si l'homme a un cœur sensible, et l'on doit constater avec étonnement que certaines municipalités ne comprennent pas encore les devoirs, je ne dis pas de la solidarité sociale, mais simplement de l'assistance charitable.

Qui ne sera indigné en lisant l'histoire suivante dont les tristes épisodes se sont déroulés dans un des départements les plus riches et les plus civilisés de France. Je cite en entier l'article émouvant de M. R. Davenne publié dans le *Droit des femmes* de juin 1884 : « C'est peut-être, une chose banale qu'un infanticide. On en voit tous les jours; il n'est guère de cour d'assises qui n'en ait à juger à chaque session, et c'est invariablement la séduction au premier plan, le meurtre au second, la comparution devant le jury au troisième. A peine si, de loin en loin, quelques détails affriolants attirent l'attention d'un public blasé; nos législateurs n'en ont cure, et la loi révoltante qui régit la matière n'est pas prête à être modifiée.

» C'est cependant un de ces drames, — un des plus poignants que je connaisse, il est vrai, — que je vais vous raconter.

» Marie Darthiailh habitait Villandraut, près de Bazas, dans le département de la Gironde. A l'âge où nos enfants vont à l'école, à dix ou onze ans, ses parents, chargés de famille et vivant misérablement, la placèrent comme domestique chez d'autres paysans plus aisés. Je ne sais si les lecteurs — et les lectrices — du *Droit des femmes* pourront facilement se figurer ce qu'est une servante à la campagne. Depuis la première lueur du matin jusqu'à une heure avancée dans la nuit, sous la pluie, le vent, la grêle, sous un soleil de feu en été, elle travaille, elle pioche la terre ou scie le blé. Pieds nus, tête nue, elle va dans les sillons avec de l'eau jusqu'à mi-jambes ou en marchant sur les tiges pointues que laisse le froment après qu'on l'a coupé.

» La bête de somme — la vache, le cheval ou l'âne — qui travaille moins qu'elle, a droit à plus de soins. C'est la servante qui la panse et lui donne le foin pendant que les hommes prennent leur repas. Souvent, elle ne mange, en allant et venant, qu'un maigre morceau de pain qu'on vient de lui donner comme par charité et qui devra lui suffire jusqu'au soir bien tard.

» Ce métier, ce régime, cette existence de forçat appliquée à une enfant, Marie Darthiailh l'a subie jusqu'au jour où elle est venue échouer sur le banc de la cour d'assises.

» A dix-sept ans, elle devient enceinte. Pour nourrir son enfant et elle-même, elle redouble d'efforts et de travail. Souvent repoussée, demeurant quelquefois de longs jours sans manger, elle se laisse aller à nous ne savons pas quelle obsession de la misère et est enceinte une seconde fois.

» Alors, c'est fini. Chassée encore et toujours, arrivée aux derniers moments de sa grossesse, l'infortunée, plus morte

que vive, accepte comme un bienfait l'hospitalité d'une femme du pays dans un hangar ouvert au vent, à la pluie et à toutes les intempéries de l'hiver. C'était au mois de janvier de l'année dernière.

» Là, elle accouche dans d'atroces souffrances. Couchée sur la terre humide, presque dans la boue, elle reste des semaines à se rétablir, trouvant à peine une nourriture nauséabonde, et, a dit un témoin, *plus abandonnée qu'une bête.*

» Enfin, elle se remet sur pieds et se retire chez des parents qui habitent à quelque distance. Hélas! le pain manquait, là aussi, et elle dut s'en aller.

» Son dernier enfant était une petite fille. Elle l'emporta dans ses bras; mais son sein, que rien n'alimentait, ne donnait plus de lait à sa dernière née, qui se mourait lentement sous les yeux de sa mère.

» C'est dans ces circonstances horribles que celle-ci, prise d'un mouvement d'épouvantable désespoir, prit l'enfant et la jeta à l'eau.

» Voilà le fait brutal, dans toute son atroce naïveté.

» Marie Darthiailh expie, aujourd'hui, par une condamnation à huit années de réclusion, son infortune et sa misère.

» Le jury a cru devoir la condamner, soit. Mais n'y aurait-il pas une horrible barbarie à ne point élever la voix? Un fait de cette nature ne renferme-t-il pas la plus effroyable des iniquités?

» Oh ! je sais bien ce qu'on me répondra. On dira : Ce n'est qu'un accident. C'est une histoire lamentable qui n'a peut-être pas sa pareille.

» Eh! bien, d'abord, cela ne signifie rien. Comme tant d'autres, ce drame eût pu passer inaperçu, car c'est un peu par hasard que je l'ai appris. Il y a donc lieu de croire que parmi les nombreuses victimes de la séduction impunie, il y

a d'autres Marie Darthiailh. Mais, le fait fût-il isolé, fût-il le seul de son espèce, que cela ne pourrait autoriser, en aucune façon, l'indifférence et le dédain.

» La jeune fille de Villandraut est moins une coupable qu'une victime. Il est temps — plus que temps — que la clémence du président de la République intervienne et fasse justice de l'odieuse condamnation qui l'a frappée.

» Nous n'hésitons point à faire appel, en faveur de cette malheureuse, aux membres du parlement qui sont inscrits à la *Ligue pour le Droit des femmes*. En prenant l'initiative d'une démarche en ce sens, nos honorables collègues feront, à la fois, une œuvre de générosité et de justice. »

Mais non, ce fait n'est pas isolé ! Pour un qui accroche l'attention, mille passent inaperçus. Comment, il y avait dans ce pays des gens de cœur, il y avait dans cette commune une municipalité chargée de secourir des malheureux, il y avait dans le département une administration payée pour veiller sur l'existence des enfants et secourir les filles mères, et on laisse cette femme mettre bas en plein air, on l'abandonne avec un enfant pendu à une mamelle desséchée par la misère, on laisse cette fille misérable et qui veut travailler, sans travail avec deux enfants à nourrir ? Et quand, prise de la folie de l'inanition et du désespoir, elle tue d'un seul coup le petit malheureux qu'elle voit mourir lentement dans ses bras, quand elle abrège la longue agonie de l'être qu'elle ne peut sauver, c'est elle qui est punie parce que celui qui a joui d'elle l'a jetée au fumier, parce que l'assistance charitable n'a pas su l'assister, parce que l'enfant est mort de l'abandon de tous, du père, de la commune, du département, des gens qui se disent des êtres sensibles ? Ah ! si elle avait eu le courage d'attendre quelques jours, si accroupie sur le bord du fossé de la route elle avait tranquillement assisté à la fin de son agonie, elle eût été innocente ! Mais c'était trop

souffrir, elle n'a pas pu ! Et on la console par huit années de bagne. Société inepte et hypocrite!

Les filles habiles, les fortes têtes, celles qui n'ont pas été troublées par les idées de déshonneur et de honte prennent leurs mesures et évitent la cour d'assises. Elles se gardent bien de rester dans leurs places quand elles se sentent fécondées, elles vont vivant à l'aventure, mal il est vrai, mais c'est la sécurité pour l'avenir. Leur accouchement se fait dans un taudis, loin des gens qui peuvent la connaître ou la surveiller ; pour plus de garantie elle a demandé des secours à l'administration, mais elle est misérable, et l'enfant privé des soins nécessaires, de l'alimentation indispensable, meurt de faim et de misère. On plaint la pauvre femme, des personnes charitables viennent à son aide, et tout est dit, le tour est joué. Elle peut se placer, reprendre un amant, elle est libre!

N'y a-t-il pas d'ailleurs, pour celles qui ne veulent pas faire leur propre besogne, n'y a-t-il pas l'institution des faiseuses d'anges? Et des procès retentissants n'ont-ils pas assez démontré que cette industrie est florissante?

Un grand nombre d'infanticides sont dissimulés sous le nom de mort-nés. Voici pourquoi les statisticiens ont cru que les enfants déclarés et inscrits sous cette rubrique étaient des victimes de l'assassinat : le plus grand nombre sont des enfants illégitimes, et l'accroissement actuel des mort-nés ne porte que sur eux ; la proportion des mort-nés est plus grande à Paris qu'à la campagne, où l'isolement de la mère est plus difficile, où la dissimulation est pour ainsi dire impossible ; enfin à Paris, dans les maternités, comme M. Lafabrègue l'a fort bien démontré, les mort-nés illégitimes ne sont guère plus nombreux que les mort-nés légitimes. Pourquoi cette différence existerait-elle, si ce n'est par ce seul fait que les filles-mères qui accouchent dans une maternité sont plus surveillées?

Partout la mortinatalité augmente par l'illégitimité; mais c'est en France, où la recherche de la paternité n'est pas permise, que l'écart des mort-nés légitimes et des mort-nés illégitimes est le plus considérable : la mortinatalité des enfants légitimes étant réprésentée par 100, celle des enfants illégitimes est de 193.

La proportion des mort-nés du sexe masculin l'emporte d'ailleurs toujours et dans tous les pays sur celle des filles. On croirait que la fille est considérée comme une charge moins lourde que le garçon.

Quelques filles prévoyantes n'attendent pas la naissance de leur fruit pour s'affranchir de cette charge qu'elles seules doivent supporter; des misérables s'emploient à débarrasser les femmes que la perspective de la maternité épouvante, soit qu'elles craignent le déshonneur, soit qu'elles aient l'effroi de la misère. L'avortement, a dit Tardieu, est devenu une véritable industrie; à New-York c'est un métier connu, non réprimé, dont les annonces se distribuent et s'étalent sur les murs. Les malheureuses affrontent la mort pour cacher une faute dont le complice ne partage pas la responsabilité; elles affrontent plus que la mort, les vengeances de la justice, qui des deux amants ne connaît qu'elle, qui ne poursuit qu'elle, qui punit seulement la victime du séducteur.

Bertillon évalue à 3000 pour la France les enfants illégitimes qui succombent chaque année, soit par l'infanticide, soit par l'avortement, soit par le défaut prémédité de soins, l'infanticide habile.

Et quand, n'ayant pas cédé aux mauvais conseils de la terreur, elle a pris malgré son abandon soin de son enfant, quand luttant contre les horreurs de la misère elle est parvenue à sauver ce petit être aux dépens de sa santé, de sa réputation, de l'estime de sa famille, quand à bout de ressources elle demande à celui qui l'a séduite de l'aider dans

sa difficile mission, de donner du pain à l'enfant de leur amour, il refuse, ne comprend-on pas son désespoir, ou son affolement et sa rage?

Oh alors, chez les natures passionnées et fières que l'injustice et la lâcheté exaspèrent, la parole est au vitriol et au révolver! elles se vengent! Si la justice sociale les condamne comme des criminelles, leur enfant aura l'état pour tuteur, et elles l'opinion publique pour juge suprême.

Et l'opinion publique, en effet, les acquitte.

La diminution du mariage, le nombre considérable de prostituées, l'insuffisance de la natalité, la mortalité effroyable des enfants du premier âge, la progression constante du chiffre des infanticides, la pratique de plus en plus familière de l'avortement, les violences des filles trompées, les vengeances qui entraînent la mort ou tout au moins les blessures hideuses, sont les conséquences inévitables de la loi qui sanctionne l'inégalité de responsabilité des sexes et met la moitié de la nation à la merci du cruel égoïsme et des passions lubriques de l'autre moitié.

L'injustice sociale entraîne nécessairement l'affaiblissement et la désorganisation de la société.

Ces malheurs ont de tout temps préoccupé les nations civilisées. L'antiquité orientale et grecque admettaient, il est vrai, l'exposition des enfants; les préoccupations de race et la nécessité de n'avoir que des guerriers forts et valides faisaient sacrifier les enfants chétifs et estropiés. A Rome même, la loi des Douze-Tables permettait d'étouffer les enfants difformes, mais le droit romain admettait les enfants naturels dans la famille de la mère, et à l'époque de l'empire, il eur était permis de réclamer des aliments au père. Le droit canonique et le droit germanique considéraient le père comme devant la subsistance à l'enfant naturel; la loi canonique même condamnait au mariage ou au paiement d'une

dot tout séducteur, même quand la fille s'était livrée, *volente virgine*, sous peine d'être excommunié, passé par les verges et enfermé à perpétuité dans un couvent. C'était dans la loi; mais, en réalité, on ne l'appliquait que d'une façon fort opportune, et selon l'intérêt ou la fantaisie des puissants.

Les bâtards, d'ailleurs, étaient infériorisés et, comme les esclaves, jugés indignes de l'ordination. Mais cela n'existait que pour les pauvres hères; les bâtards de haute lignée passaient par-dessus la loi. « En France les bâtards des personnes du commun, dit Daguesseau, sont serfs avant Saint-Louis; ils sont soumis au droit de chevage et de formariage, comme les autres mainmortables. » Ce ne fut qu'au commencement du XVIe siècle que les bâtards furent considérés comme hommes libres.

La recherche de la paternité n'en existait pas moins dans le droit français. La jurisprudence d'ailleurs rendait la preuve de la paternité facile; le président Fabert l'avait résumée dans cette maxime dangereuse et étrange : *Creditur virgini parturienti*. Il suffisait à la fille en mal d'enfant de déclarer le nom du père pour qu'elle fût crue sur parole.

Ici encore, si la maxime était formelle, la pratique était prudente, et la loi ne s'appliquait que dans certains cas. Cependant on la poussait quelquefois jusqu'à l'absurde : « On vit, dit M. Amiable, se produire d'étonnantes sentences, comme celle du Châtelet de Paris, rendue le 25 février 1661, qui condamna solidairement, à titre de pères présumés, plusieurs hommes ayant eu des relations intimes avec une jeune fille, en un même jour. »

Pothier, le légiste de l'ancien droit, se gardait bien de défendre la singulière maxime qui permettait des jugements si fantaisistes, mais il admettait qu'un homme pouvait être

présumé père d'un enfant quand la mère prouvait qu'il s'était permis de prendre quelques privautés avec elle.

Les législateurs de la Révolution ne voulurent pas accepter comme preuve suffisante de paternité la parole de la fille en mal d'enfant, ou même les privautés accordées par elle, quelque démontrées qu'elles fussent. Non seulement la Constituante n'admit pas que l'on pût imposer une charge quelconque au père d'un enfant naturel, mais elle n'autorisa même pas la poursuite de l'amant dans les cas d'enlèvement d'une fille âgée de plus de quatorze ans. C'était une réaction contre la singulière jurisprudence passée. Seulement, comme les hommes de la Révolution s'appliquaient à protéger le faible et à encourager les devoirs sociaux, ils crurent donner une compensation suffisante à la fille mère et l'engager à remplir les difficiles devoirs de la maternité en édictant que « toute fille qui pendant dix ans soutiendrait avec le fruit de son travail son enfant illégitime aurait droit à une récompense publique ».

Compensation illusoire, car ce n'est pas au bout de dix ans que la femme a besoin de soutien et de secours, c'est aux premiers jours de la naissance de son enfant, c'est pendant que les soins du premier âge immobilisent la mère et l'empêchent de subvenir à ses propres besoins.

Comme la femme abandonnée, l'enfant né hors du mariage est une victime à plaindre et à défendre, d'autant plus qu'il n'est pour rien dans son malheur.

Quand il n'est pas reconnu, l'enfant naturel est hors la société, il n'a pas droit à la succession de son père et de sa mère, il n'a même pas droit au pain. Pas de soutien, pas de défenseur, pas d'héritage, même pas de nom, voilà son lot par infériorité de naissance. C'est un paria que la tradition rend même honteux de son existence. Qu'il soit élevé par ses sentiments, par son énergie, par son honneur,

que, placé dans les conditions les plus difficiles de la vie, il soit arrivé à force de courage et de ténacité non seulement à ne pas glisser sur la pente du vice où le sort l'a jeté, mais encore à devenir un homme estimé, honoré, utile, sa naissance sera une tache indélébile que le préjugé rendra insupportable.

Quand le bâtard est reconnu, la société est moins dure pour lui, il porte le nom de celui qui a daigné constater officiellement, soit dans l'acte de naissance, soit par acte authentique, qu'il est né de lui; mais il reste toujours infériorisé par la loi, et méprisé par les imbéciles, c'est-à-dire par la majorité de la nation. Il peut hériter, mais avec des restrictions étranges, même quand il n'a ni frères ni sœurs légitimes. Voici le texte de l'article 757, qui règle ses droits héréditaires. « Le droit de l'enfant naturel (reconnu) sur les biens de ses père ou mère décédés est réglé ainsi qu'il suit : si le père ou la mère a laissé des enfants légitimes, ce droit est d'un tiers de la portion héréditaire que l'enfant naturel aurait eue s'il eût été légitime; il est de moitié lorsque les père ou mère ne laissent pas de descendants ou des frères ou des sœurs; il est des trois quarts lorsque les père ou mère ne laissent ni descendants, ni ascendants, ni frères, ni sœurs. »

C'est bien une infériorisation voulue par la loi, c'est bien l'enfant qu'elle punit des erreurs de ceux qui l'ont engendré, c'est une tache légale, c'est la responsabilité de celui qui est innocent. Quand il peut y avoir conflit entre les enfants légitimes et les enfants naturels, on s'explique la prudence de la loi; mais quand il n'y a pas d'autres enfants en présence, quand il n'y a que des collatéraux, pourquoi?...

On a espéré, dit-on, pousser, par cette injustice, à la régularisation des unions sexuelles; on a cru arrêter les procréateurs en faisant du produit de l'amour libre un être

inférieur. On pense bien à cela, vraiment, dans les attractions amoureuses. Et quand deux sexes enflammés se rapprochent, il est bien question de code, de jurisprudence, de testament, d'infériorisation de l'enfant! pense-t-on seulement que l'on en fait un? On s'accouple et l'on jouit. A plus tard les pensées sérieuses! Et encore la femme seule est-elle forcée de les avoir; la conception la rappelle aux réflexions graves. L'homme, lui, reprend haleine et s'échappe, prêt à oublier le code et les lois sur un autre sein.

Parmi les enfants naturels, ceux qui sont reconnus, les heureux, ne sont pas en grand nombre; la mère en reconnaît environ le tiers, le père un quatorzième, tout le reste est sans appui, sans nom, sans rien.

La situation de la femme victime de la lubricité des hommes, l'état social de l'enfant dont le père veut ignorer l'existence, ont tout naturellement préoccupé les esprits généreux. Parmi les solutions présentées pour faire disparaître cette iniquité, la plus radicale est sans contredit celle du mariage libre. « Par la liberté dans le mariage, dit Émile de Girardin, la femme rentre en pleine possession de son autonomie. Elle n'est plus condamnée au supplice d'aimer ou de paraître aimer l'homme dégoûtant qui la dégoûte, de respecter l'homme méprisable qu'elle méprise, l'hypocrite démasqué qu'elle ne saurait plus estimer.

» Par la liberté dans le mariage, la femme est affranchie du *débitum conjugale*, la plus honteuse, la plus pénible de toutes les corvées corporelles, lorsque, par exemple, après le rejet d'une demande en séparation de corps, elle y est assujétie par arrêt, ainsi qu'on l'a vu récemment dans un procès retentissant. Un savant professeur de droit, M. Emile Acollas, l'a dit avec raison : « C'est le droit au viol entre époux. »

Le mot de mariage n'est ici employé que par décence de

langage, car dans la réalité le mariage libre est la négation de tout mariage, c'est l'union sexuelle sans garanties ni pour l'un ni pour l'autre des conjoints. La femme que l'on veut libérer serait à coup sûr la victime de cette liberté; elle n'aurait plus, il est vrai, à subir l'horrible *debitum conjugale* qui a pu être une joie avant d'être un supplice, mais elle serait ordinairement seule à subir les charges et les misères de la maternité, car souvent homme varie, bien folle est qui s'y fie.

Émile de Girardin ne craignait pas cette inconstance, et, dans son cabinet de travail, spéculant et rationalisant sur les meilleures conditions de la liberté féminine, il avait cru trouver le correctif à la papillonne des galants. Il était convaincu, par un raisonnement froidement suivi, qu'avec la liberté, en raison de la responsabilité du fait qui pèse sur la femme par la conception, les questions d'amour et d'union sexuelle se traiteraient d'une façon grave par l'une et l'autre partie, et que les avantages et les désavantages seraient comparés, pesés, débattus, comme en un sublime marché, selon les lois de l'offre et de la demande.

Dans son livre l'*Homme et la femme*, admettant que le mariage libre est proclamé, il donne les conseils suivants à la jeune fille dont les sens parlent, et qui est poursuivie par un fécondateur : « Renferme-toi, écrit-il, dans ce dilemme inexpugnable et n'en sors pas; dis à ton séducteur ou à ton oppresseur, peu importe, dis-lui : Ou vous m'aimez ou vous ne m'aimez pas; ou vous êtes un honnête homme ou vous êtes un malhonnête homme. Si vous m'aimez, ainsi que vous le répétez, si vous êtes un honnête homme, ainsi que vous le prétendez, prouvez-le en me garantissant les moyens d'élever l'enfant qui portera mon nom et qui aura le droit de me demander compte de l'existence que vous lui aurez donnée, mais qu'il aura reçue de moi; lorsqu'il aura besoin

de pain ou d'appui, ce n'est pas à vous qu'il s'adressera, ce sera à moi ; vous, peut-être ne vous reverra-t-il jamais ; moi il me verra toutes les fois qu'il ouvrira les yeux. Vous hésitez, vous refusez... donc il n'est pas vrai que vous m'aimiez, donc il est douteux que vous soyez un honnête homme ! »

Quel caractère ! quelle puissance sur soi ! quelle raison supérieure et quelle sage prévoyance pour l'avenir ! Cela serait commercialement parfait, si c'était possible. Mais est-ce au nom de l'amour que Girardin parlait ainsi ? Le bruit courait bien, de son vivant, qu'il n'y avait jamais compris grand'chose, et ce passage de son livre tendrait à faire croire qu'on ne le calomniait pas. Mais si lui, Girardin, philosophe doué d'une volonté puissante, était capable de raisonner ainsi dans les moments d'exaltation passionnelle, il avait tort de ne parler que d'après lui-même, sans observer ce que devient la femme dans les instants de turgescense et d'extase amoureuses. Était-il assez distrait pour ne l'avoir jamais vu ?...

On trouve en effet de ces petits glaçons féminins assez heureusement doués pour remplacer les transports par le calcul. Mais une femme ordinaire, celle qui est organisée, qui a des sens et peut avoir des plaisirs, est-elle capable de s'abstraire à ce point d'elle-même pour se livrer à cette discussion philosophico-commerciale ? Celle qui a l'usage de la vie galante peut parler ainsi à un vieillard surchauffé pour lequel elle n'a que du dégoût et de l'horreur ; son esprit est libre et son corps froid, elle prend ses précautions, c'est une affaire, c'est normal et pas n'était besoin des conseils du grand polémiste. Mais que la fille bien organisée, je ne dis pas la pucelle, je ne dis même pas la vertu, parle ainsi à un jeune homme beau, ardent, désiré, c'est impossible ; elle ne pourra marchander dans la passion. C'est elle au contraire qui donnera tout, livrera tout pour être possédée par l'objet

de ses désirs. Cela se voit encore tous les jours, malgré les progrès du commerce; c'est la nature qui est plus forte que la raison.

Le mariage libre, je le répète, c'est la promiscuité. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, la femme ne pourra résister aux désirs ardents et à la poursuite du mâle quand les unions sexuelles ne seront plus réglementées par la loi. Aujourd'hui le mari peut défendre son associée, parce qu'il s'appuie sur la loi, parce qu'il en est de sa femme, comme de son enfant, comme de sa propriété : la collectivité le protège de sa force. Mais isolée, sans père dans son enfance, sans mari dans sa jeunesse, sa résistance sera impossible, elle appartiendra aux forts ; personne n'aura intérêt à intervenir ; au contraire, chacun voudra être heureux, et la femme devra le *debitum conjugale* non pas à un seul, mais à tous, comme chez les Mincopies, comme autrefois à Taïti.

Qu'importe, disent certains philosophes, qu'importe que la femme appartienne à tous? Il importe beaucoup. D'abord pour la dignité de la femme, dont la prétendue liberté se résoudrait en une sujétion bestiale ; ensuite pour la paix des hommes entre eux. A la lutte pour l'existence s'ajouterait la lutte pour la copulation ; le faible, après sa défaite, attendant la satiété du plus fort pour satisfaire à son tour ses désirs.

La loi ? mais elle n'existe que quand il y a un intérêt collectif à la défendre. Quand les filles n'auront plus de pères et les femmes d'époux, quelle loi pourra résister à la passion des hommes ; les gardiens de la loi, eux-mêmes, se mettront sur les rangs, et livreront des combats pour satisfaire leur lubricité. Enfin, et c'est là le point grave, le résultat de ce retour aux civilisations primitives, de cette régression sociale, sera la stérilité, la diminution de la race, et son effondrement intellectuel et physique. Les laiderons, peut-être, et les infirmes seront-elles assez peu chevauchées pour devenir mères.

Mais les belles filles!... Les belles filles seront certainement stérilisées par leurs succès mêmes.

On en arriverait bientôt à la sélection humaine en sens inverse.

Le mariage libre a été demandé non seulement pour sauvegarder la liberté passionnelle de la femme et pour la soustraire aux embrassements obligatoires, mais aussi pour lui laisser son droit entier sur son enfant. Encore un rêve!

« Par la liberté dans le mariage, dit Émile de Girardin, la femme recouvre pleinement l'autorité maternelle, dont elle à été abusivement dépouillée par des lois arbitraires. Procréer des enfants, les développer physiquement est sa fonction naturelle ; les instruire, les développer moralement est sa fonction sociale. A la femme l'honneur exclusif de cette seconde fonction, ayant eu le péril exclusif de la première. »

Mais si la femme, dans le mariage libre, doit avoir cette autorité et cet honneur exclusifs, elle aura aussi la charge entière, charge bien lourde en vérité. De Girardin se faisait-il donc illusion, et croyait-il que la femme trouverait des compagnons d'existence dont le rôle unique ne serait que la protection ? Espérait-il trouver une catégorie d'hommes se livrant, comme autant de petits manteaux bleus, à la pratique paternelle sans être pères, à la protection et au soutien d'un ménage sans être époux, à la défense d'une femme qui est à tous, et d'enfants qui sont de tous ? C'était peut-être trop compter sur le désintéressement humain, sur l'altruisme idéal.

Et cependant, avec ses occupations maternelles, car si elle est assez laide pour être féconde ses entrailles ne désempliront pas, que fera-t-elle seule ? qui fournira à la vie du petit monde qu'elle engendrera ? qui lui trouvera du pain ?...

L'État ?... mais c'est l'effacement complet de l'affectivité humaine, car c'est dans l'intimité de la famille que les senti-

ments cordiaux se développent et que l'altruisme naît. Faire de la société une ruche avec des femelles dont l'unique fonction serait de copuler, et pour quelques-unes d'engendrer, où la collectivité élèverait les petits, où l'homme, dégagé de toute responsabilité affective et réelle, n'aurait d'autre rôle que celui de fécondateur, ne serait-ce pas, comme je le disais tout à l'heure, organiser la régression?

Plus l'animal humain grandit, plus la famille se resserre ; c'est par elle seulement que l'affectivité peut se développer, et que le sentiment de solidarité peut naître.

L'éducation par les ascendants est d'ailleurs le seul moyen pour l'homme de se survivre à soi-même. C'est cette incarnation, dans les enfants, de la personnalité physique et pensante qui a fait chez les anciens l'amour de la postérité, et donné l'illusion de l'immortalité.

Avec le mariage libre, la femme ne sera pas mariée et elle portera seule la lourde charge de l'élevage des enfants ; et si l'État la débarrasse de ce soin naturel, elle aura l'autorité maternelle entière, il est vrai, mais elle n'aura plus d'enfants à diriger et à aimer.

Par le mariage libre, on a espéré aussi supprimer l'infériorisation des enfants naturels, puisqu'ils le seront tous, ou plutôt puisqu'il n'y aura plus d'enfants légitimes. Émile de Girardin s'écrie à la page 86 de son livre l'*Homme et la Femme* : « Les enfants sont égaux devant la mère.

» Ce principe érigé en loi, toute dictinction disparaît entre les enfants qui passaient pour *légitimes* et ceux qui passaient pour *illégitimes*.

» Tous également portent le nom de leur mère.

» Tous héritent de ses biens.

» Tous ont les mêmes droits aux mêmes soins, à la même sollicitude.

» 2 800 000 Français relégués hors du droit commun y

rentrent, sinon dans le présent, du moins dans l'avenir. »

Mais croit-il, en vérité, que l'influence du père soit inutile dans l'existence de l'enfant? Et quel est l'homme, je le répète, qui voudra remplir le rôle de père vis-à-vis d'un enfant dont il ne connaît pas au juste la provenance, dont il n'aura que la charge sans en avoir l'honneur, dont il pourra se débarrasser à la première contrariété ou à la première faiblesse? Tous les enfants seront isolés comme les bâtards le sont aujourd'hui, ils seront égaux dans l'absence de soutien efficace, on rendra tous les enfants manchots, parce que quelques-uns naissent sans bras.

Les données du mariage libre paraissent simples au premier abord, et quand on s'abstrait des conditions de milieu, elles semblent logiques ; mais la moindre analyse des sociétés modernes et des difficultés de la lutte pour l'existence apportées par la civilisation démontrent vite que ces théories sont par trop simples, sont fausses par leur simplicité même, car elles ne tiennent aucun compte de la complexité de l'existence actuelle.

L'autorité familiale, tout entière entre les mains de la mère qui donne aux enfants le nom et l'avoir, le *matriarcat*, est une des phases de l'évolution des sociétés. Mais dans les organisations primitives seulement, cela est possible, parce que le travail est peu compliqué et l'apprentissage rudimentaire. Jeune encore, l'homme se suffit. Son éducation se fait dans la pratique de la vie; c'est en cherchant sa nourriture qu'il acquiert les notions nécessaires pour l'existence dans son milieu où la pêche, la chasse, le combat constituent toute la somme des connaissances.

Que l'on compare cet état social au nôtre où l'instruction indispensable est si compliquée, si longue à acquérir, où la protection de l'individu doit se continuer jusqu'à un âge relativement avancé. Pourra-t-elle remplir les devoirs

nombreux, prolongés, absorbants du chef de famille, de l'éducateur, si elle est seule à s'intéresser à ses enfants? Comment les nourrir, comment les élever, si elle n'a pas pour collaborateur le père intéressé comme elle à leur donner toutes les armes nécessaires pour vivre, au moins, dans cette société, s'ils ne peuvent y briller. Le matriarcat est impossible dans les civilisations où les intérêts sont multiples, la concurrence innombrable, où la force qui prime est tout intellectuelle, où le cerveau doit être armé de pied en cap, et où par conséquent l'éducation est longue à donner et difficile à acquérir. La femme seule ne peut y suffire; il lui faut le compagnon normal et naturel, le collaborateur dans la protection de la famille qu'il a contribué à créer, le père.

Le concubinage n'est pas un acheminement vers le mariage libre : « A la ville, a écrit Girardin, entre ouvriers et ouvrières, les mariages sans immixtion de *M. le maire* ne sont pas rares, et ceux-là ne sont ni les moins heureux ni les moins fortement unis, quoique dans les ménages d'ouvriers, les enfants soient longtemps une lourde charge. »

Girardin s'était-il rendu compte du nombre de ces ménages heureux, et s'était-il demandé comment ils s'étaient constitués?... Quand il y a une union libre solide, un *collage sérieux*, comme on dit expressivement, et que l'ouvrier se tient uni avec la femme sans autre lien que celui de la volonté, c'est que la femme est forte, énergique et qu'elle domine. La même femme eut été mariée avec le même homme que son autorité n'en eût été que plus grande. Pourquoi donc ne sont-ils pas légalement unis? C'est que, le plus souvent, ces unions sont formées par des gens déjà mariés ailleurs. Le divorce permettra à *M. le maire* de fonctionner, et la femme ne manquera pas de faire légaliser cette union qu'elle maintient seulement par son énergie et par son adresse.

La femme forte ne se *colle* et ne retient le mâle auprès d'elle que parce qu'il lui est indispensable dans sa vie sociale, car sa sensualité pourrait être mieux satisfaite en dehors de cette union volontaire.

Il ne faut pas croire davantage avec M. Alexandre Dumas fils, que « la prostitution de la femme, va peu à peu perdre son caractère d'autrefois. Les amours libres, a-t-il dit, ne vont faire que croître et embellir ». C'est une erreur. Si M. Dumas prédisait juste, il annoncerait la déchéance de la France car la désorganisation de la famille entraîne la fin d'un pays. A mesure que les sociétés s'élèvent, l'individu compte de plus en plus dans le milieu social, et, corollaire nécessaire, sa responsabilité devient de plus en plus grande. Cette responsabilité entraîne des garanties légales, et dès que ces garanties seront données à la femme par la loi, la prostitution diminuera. Ne seront plus alors des prostituées que les malades entraînées pathologiquement dans un rut inassouvi, ou les incapables dont personne ne voudra prendre la charge.

D'après Proudhon, cette progression vers la promiscuité serait, pour ainsi dire, l'anéantissement d'une société dans la basse luxure et dans la stérilité. Après avoir décrit les mœurs de l'empire romain et montré qu'après le dégoût du ménage on avait eu, même, le dégoût de la concubine et de la courtisane, il s'écrie : « Ainsi l'induction est confirmée par l'expérience : la négation du mariage aboutit à la confusion des sexes, c'est l'affirmation de la sodomie. »

Le mariage est nécessaire au point de vue social, il est indispensable à l'élevage et à l'éducation de l'enfant, il est la garantie de la femme, la seule garantie. Il est donc de toute importance de fournir une arme à la société contre le dommage causé à la femme et à l'enfant par l'abandon du séducteur, et de rendre légalement responsable de ses

œuvres génératrices celui que la nature a dégagé de toute charge physique.

Cette idée de justice commence à gagner du terrain ; mais quoique tout le monde admette l'aphorisme de Loysel : « qui fait l'enfant doit le nourrir », la coutume, la crainte du scandale et du chantage arrêtent encore beaucoup de gens. Cependant, en 1878, un groupe de sénateurs, MM. Bérenger, Foucher de Careil, Schœlcher, etc., ont fait une proposition de loi pour la recherche de la paternité. Dans l'exposé des motifs on lisait ces paroles justes : « Pour couper court à quelque scandale on a créé l'*irresponsabilité du libertinage.* »

» La loi dit désormais à l'homme : tu peux t'abandonner à tes caprices, multiplier tes fantaisies ; qu'aucune crainte ne t'arrête dans le cours de tes plaisirs. Eusses-tu employé la fraude ou prodigué les serments ; eusses-tu donné le jour à un être formé de ton sang, je t'absous de ton indignité, je te délie de tes engagements, je supprime pour toi le devoir et la loi, et t'affranchis des conséquences de ta faute. Secoue la poussière de tes pas. Quitte sans regarder en arrière ce foyer où tu laisses une malheureuse sans espoir et un enfant sans pain, et va, sans souci ni remords, chercher ailleurs d'autres voluptés. »

La discussion n'a eu lieu que cinq ans plus tard, et la proposition a été repoussée.

La proposition de ces honorables sénateurs n'était pas cependant d'un radicalisme à outrance. On ne demandait même pas la suppression de l'article 340, ainsi conçu : « *La recherche de la paternité est interdite.* Dans le cas d'enlèvement, lorsque l'époque de cet enlèvement se rapportera à celle de la conception, le ravisseur pourra être, sur la demande des parties intéressées, déclaré père de l'enfant. » Loi dont l'injustice révolte surtout quand on lit

l'article 341 : « La recherche de la maternité est admise... »

La proposition demandait seulement, et bien timidement, qu'à l'article 340 on étendit « l'exception qui y est apportée, disait M. Bérenger au Sénat, par la loi elle-même, à un certain nombre de cas strictement limités, précisés avec soin, et assez faciles à établir. » Ces cas étaient : « 1° le viol qu'on jugera sans doute bien assimilable à l'enlèvement; 2° la possession d'état, c'est-à-dire le cas où le père a reconnu sa paternité par un ensemble de faits publics longtemps continués, et d'un caractère assurément plus significatif que la reconnaissance par acte public, seule admise par la loi. Il n'est assurément pas exagéré de demander que cette reconnaissance de fait, qui est le caractère le plus essentiel et la preuve la plus manifeste de l'aveu de la paternité, produise les mêmes conséquences que la reconnaissance par acte public.

« Enfin il est un dernier cas, peut-être plus contestable, mais non moins digne d'intérêt... celui de la séduction. Nous trouvons moral et juste que, lorsque la vertu de la fille est établie, et qu'il est en même temps démontré que celui à qui la paternité est attribuée est, sans contestation possible, le père de l'enfant, les tribunaux aient encore le droit de reconnaître la paternité et d'en imposer les charges à celui à qui ils l'attribuent. »

Voilà ce que le Sénat a jugé impossible de voter. Les mêmes raisons qui avaient déterminé les rédacteurs du code civil à supprimer la recherche de la paternité naturelle ont déterminé le refus de la haute Assemblée. Parmi ces raisons voici les trois principales : 1° la nécessité d'éviter les scandales qui s'étaient produits dans l'ancienne jurisprudenec française. Il est de toute évidence cependant que les auteurs de la proposition repoussée ne demandaient pas le rétablissement de la fameuse formule *Virgini parturienti creditur;*

ou le renouvellement du jugement fantaisiste qui déclarait pères du même enfant tous les hommes qui avaient eu le même jour des rapports avec une fille perdue. En vérité, on ne pouvait croire que la proposition pût aboutir à ça. Quant au véritable scandale, n'est-ce pas de protéger le libertinage en enlevant toute responsabilité au séducteur? n'est-ce pas de déshonorer et de laisser mourir de faim une mère et son enfant pour ménager la tranquillité et la bourse d'un monsieur qui a voulu s'amuser quelques instants d'une fille crédule et passionnée. On craint le chantage?... Mais est-il difficile de le découvrir, et non seulement de ne pas tenir compte de ses tentatives, mais encore de le réprimer? On croirait vraiment que le chantage ne peut exister qu'en matière génétique. Serait-ce donc que la justice et la police sont incapables de discerner la vérité dans les questions de débauche; n'y aurait-il que ce genre de délits qu'elles ne pourraient découvrir?

2° On a considéré qu'il était impossible d'établir la preuve de la paternité. En vérité, on calomnie nos tribunaux; ils découvrent des choses plus difficiles à trouver, et comme le dit fort bien M. Léon Richer : « Un père naturel n'est pas plus difficile à découvrir qu'un voleur ou qu'un assassin. » Et d'ailleurs, on n'a pas le droit d'être trop difficile sur les preuves à fournir; si l'on ne devait jamais condamner que sur le flagrant délit, combien de guillotinés auraient été condamnés à tort, sans aveu de leur part, sans témoignages certains, sans preuves matérielles, rien que sur des preuves morales. C'est le cas du Dr Lapommeraye. La tranquillité d'existence d'un homme serait donc plus ménagée que son existence même?

« La difficulté de la preuve, disaient les auteurs de la proposition de loi au Sénat, est-elle un argument sérieux? Il est permis d'en douter, quand on voit qu'elle n'a point

empêché le législateur d'accorder le droit de demander des aliments et par conséquent de prouver la filiation, à l'enfant naturel adultérin ou incestueux (art. 762); lorsque surtout l'article 339 donne à tous ceux qui y ont intérêt la faculté de « contester la reconnaissance de la part du père et de la mère, de même que toute réclamation de la part de l'enfant », c'est-à-dire la faculté bien autrement délicate d'établir la non-existence du fait si mystérieux de la naissance. *Serait-il d'ailleurs admissible que la difficulté d'établir un droit le fît sacrifier?* »

3° Enfin, on n'a pas voulu de la recherche de la paternité pour conserver l'influence moralisatrice que, dans la pensée du législateur, l'interdiction de la recherche devait avoir sur les mœurs publiques. En effet, en 1804, espérant diminuer par ce procédé le nombre des enfants naturels, Lahary disait dans la préparation de la loi : « Combien les femmes deviendront plus réservées lorsqu'elles sauront qu'en se livrant à un homme en dehors du mariage, elles seront exposées à avoir seules le fardeau de l'enfant... Combien une pareille loi aurait puissamment influé sur nos mœurs, il y a un demi-siècle ! Mais, quoique tardive, elle n'en opèrera pas moins les heureux résultats qu'on doit en attendre, puisque l'effet des bonnes lois est d'amener insensiblement les bonnes mœurs. »

La belle illusion ! La loi qui interdit la recherche de la paternité existe depuis plus d'un demi-siècle, et la moralisation annoncée est certes loin d'avoir commencé; on fait toujours des bâtards sans compter, on en tue davantage, et si les femmes ne sont pas plus craintives, les hommes sont plus audacieux, leur tranquillité étant protégée par la loi. La recherche de la paternité est interdite !

On dit : mais la femme l'a bien voulu; si elle a été séduite elle s'y est prêtée et n'a pas manqué de trouver, dans cette séduction, son compte ou au moins son plaisir.

C'est possible. Mais sans rechercher si elle n'a pas été irrésistiblement entraînée, il faut reconnaître au moins que le plaisir a été goûté à deux, aussi bien par le séducteur que par la fille séduite. Quand nous voyons une paire d'amis entrer dans un cabaret et savourer ensemble un repas commandé par tous deux, nous ne doutons pas qu'ils ne soient l'un et l'autre responsables ; chacun doit payer sa part d'un plaisir pris en commun, ils y sont forcés au nom de la justice. Et pourquoi n'en est-il pas de même au banquet de l'amour, quand la note à payer est si terrible ? Pourquoi un seul des deux amants reste-t-il responsable, et pourquoi celui-là est-il le plus faible et le plus désarmé ?

Parbleu, c'est pour cela !...

Aussi s'amusent-ils les jeunes hommes en France ; et cela sans arrière-pensée, sans crainte pour l'avenir. Si un accident génétique survient, s'il arrive au jeune galant de semer un enfant sur sa route, il lui suffit de ne plus reparaître, l'enfant n'est pas pour lui. Car la fille dès l'âge de quinze ans est seule responsable de l'accident. Quel que soit son passé, quelles que soient sa naïveté et son ignorance, et la perfide habileté de celui qui l'a fécondée, c'est elle seule qui doit en supporter les conséquences. La séduction est impunie. Elle a cru aux serments, elle s'est attendrie devant les supplications, elle a été mise hors d'elle-même par les manœuvres calculées, savantes, d'un expert séducteur ; elle, sans force, sans expérience, encore sans volonté, s'est laissé prendre par un habile ; c'est elle dont la vie est engagée, c'est elle qui perd l'honneur ! « Quelle sotte chose que l'opinion publique ! dit Champfort. Un homme de trente ans séduit une jeune personne de quinze ans : c'est elle qui est déshonorée. »

Lui s'en va triomphant, insoucieux de la double misère qu'il a créée, ne prévoyant pour ses victimes ni la faim ni les désespoirs qui poussent au crime, ni la fierté dont on

meurt. Il rêve à de nouvelles conquêtes, et, dans le monde élégant, fait la roue au milieu d'admirateurs.

Il peut user de tous les moyens pour abuser des filles; toutes les fraudes, toutes les excitations malsaines lui sont permises, il a le droit de tendre tous les traquenards: la loi et la jurisprudence sont pour lui. Voici l'extrait d'un jugement prononcé à Niort le 7 décembre 1861 : « Il est de principe et de jurisprudence que l'individu qui a excité à la débauche pour satisfaire *ses propres passions*, n'est point regardé comme coupable par notre législation. »

Ses propres passions est charmant!

Avec cela, les belles filles, on peut vous mener loin ! sans passer par-devant M. le maire.

Ce qui dans les relations sociales est de droit, n'existe plus dès qu'il est question de l'honneur et de l'existence de la femme. D'après l'article 1589, la promesse de vente équivaut à la vente même lorsqu'il y a consentement des parties, que la promesse soit faite à une femme ou à un homme. Mais la promesse de mariage formelle, écrite, signée est nulle. Voilà deux promesses qui ne sont pas traitées de même, et cependant quelle meilleure preuve de consentement des parties que la fécondation? Mais l'honneur de la femme n'est pas encore une valeur reconnue, et l'on plaide le jeu comme pour les affaires de bourse.

Oh! si l'honneur était en or ou en argent, la loi prendrait vite sa défense, car la question d'argent est sacrée ; et si je démontrais en attaquant la loi de 1838, sur les aliénés, que le code protège plus la fortune des citoyens que leur liberté, on peut dire pour les femmes que la loi protège plus leur fortune que leur vertu, voire même que leur virginité. Dans un charmant passage de son beau livre M. Legouvé développe cette idée: « Notre code, dit-il, est admirable comme code pécuniaire ; et si la pureté des jeunes filles, comme nous

l'avons vu, n'éveille guère ses soucis, par compensation, quelle touchante sollicitude pour leur argent.

» Pour mettre ce fait dans tout son jour comparons les peines qui frappent d'un côté la propriété, de l'autre les délits contre les mœurs : ici le viol, là le vol ; ici le manque de foi à une promesse de vente, là l'infidélité à une promesse de mariage.

» D'abord deux sortes de majorité : la majorité du cœur, la majorité de la bourse : la première commence à quinze ans, mais la seconde est reculée jusqu'à vingt et un. Une jeune fille est sensée pouvoir défendre son cœur six ans plutôt que son argent. La loi n'admet comme coupable qu'un seul rapt d'honneur, le viol ; mais elle définit, poursuit et châtie deux manières de dérober de l'argent, le *vol* et le *dol*, il y a des filous d'écus, il n'y a pas de filous de chasteté. »

C'est que les économistes de notre société n'avaient pas encore considéré la chasteté et le pucelage comme des valeurs. Mais une révolution s'opère ; ce n'est pas seulement l'idée de justice qui se fait jour, suit sa marche et finit par s'imposer aux hommes? c'est la lumineuse détermination, comme nous disons en sciences naturelles, de la virginité qui impose l'évolution. Détermination établie, non pas par un savant économiste ou par un naturaliste audacieux, mais par un auteur dramatique de génie, M. Dumas fils. Dumas a dit : « la virginité est un capital. »

Toute la révolution est là !

Classée parmi les valeurs elle ne tardera pas à être sévèrement protégée par le code et par les jurisconsultes. C'est le pucelage capital qui assurera la protection de celle qui le porte, de sa détentrice, et fera réformer la loi. M. Dumas fils a trouvé le véritable argument.

Il était temps de faire cette trouvaille ; les défenseurs de la paternité anonyme commençaient, en battant les buissons

pour faire sortir les bons arguments, à trouver des choses bouffonnes, folles. Ils étaient allés jusqu'à découvrir que c'est de la femme que vient la séduction. « L'homme succombe » comme dit plaisamment d'Esterno. C'est de la femme que vient tout le mal ! les contes grossiers de la Bible dominent donc encore les esprits ; la pomme, la fatale pomme a gardé son prestige et ce qui inspirait les Pères de l'église dans leurs malédictions contre les filles d'Ève, inspire encore, à leur issu, certains pères conscrits de la République. Dans les amours illicites, le séducteur n'est pas l'homme, c'est lui qui est séduit. Pauvre homme ! Cela a été écrit, cela a été fort éloquemment déclamé à la tribune du Sénat. Quelques sénateurs ont souri, il est vrai ; ceux qui n'avaient pas perdu toute mémoire.

C'est la femme qui séduit l'homme ! Mais, en vérité, pourquoi ne pas dire que c'est elle qui le viole ?

Oui l'homme doit être responsable de l'enfant qu'il a fait car, même en dehors de tous les pièges tendus, de toutes les promesses de mariage écrites ou non écrites, en dehors de tous les traquenards et de toutes les tromperies, il est bien certain que la prudence et la circonspection sont impuissantes devant la passion, et que la plus pure vertu ne peut résister aux ardeurs d'un feu qu'un être aimable attise et enflamme. La loi est faite pour protéger les faibles, aujourd'hui elle les écrase.

Mais si, dans la question de la séduction, on a pu craindre la spéculation et le chantage, dans les unions avouées, dans la paternité patente, cet argument n'a plus de valeur. Et cependant la recherche de la paternité a été combattue, repoussée dans ce cas même. Pourquoi ?... parce que, dit-on, malgré l'évidence des relations, il est impossible de démontrer que l'amant est le vrai père. Parbleu ! mais dans le mariage le démontre-t-on ? Et cependant la paternité de l'époux est

présumée *a priori*. Pourquoi donc celle de l'amant connu ne serait elle pas présumée au même titre?... Pourquoi? parce que les auteurs du code civil se sont prononcés et que l'homme ne peut s'habituer à sortir de l'ornière creusée par ses prédécesseurs; parce que la tradition, fût-elle d'hier, l'emporte toujours sur la raison et sur l'évidence.

Comment! lorsqu'un homme a vécu pendant plusieurs années avec une femme dans le concubinage le plus étroit, le moins dissimulé, quand, dans un mariage de fait connu de tous, le ménage libre a eu plusieurs enfants, deux, trois et plus comme on l'a vu dans de récents procès, il lui suffit donc de partir, d'abandonner celle qu'il a fécondée, pour prendre une autre concubine si le plaisir l'y porte, ou pour s'attacher à une épouse si la dot le séduit? Et il est dégagé de toute responsabilité? Et les enfants seront sans père alors qu'il a fait acte de paternité, qu'il les a nourris, élevés jusqu'au jour de l'abandon? C'est absurde. Il n'y a que la loi qui se refuse à reconnaître cette paternité, alors que tout le monde l'a constatée, alors que le père l'a avouée, quelquefois hautement et avec fierté. Et on ne trouve, je ne dis pas équitable, mais possible que l'homme se débarrasse ainsi en rejetant tout le fardeau sur la femme? Certes le jury est plus intelligent et plus juste que le code, et lorsque la femme abandonnée se venge, il l'acquitte, aux applaudissements de la foule. C'est là ce que nous avons vu se produire à la cour d'assises de Moulins dans l'affaire de Louise D... Elle avait adressé quelques coups de revolver au carrossier Baptiste qui, après avoir vécu six ans avec elle, et lui avoir fait trois enfants l'abandonnait pour se marier avec une héritière, séduit par la dot.

En Amérique, le concubinaire n'est pas plus protégé que l'époux; il est le père des enfants de sa concubine, comme l'époux est le père des enfants de sa femme.

Avec la recherche de la paternité, on ne verrait pas les séducteurs frauduleux protégés dans leurs actions déloyales, car il en est qui poussent l'habileté, comme on dit encore, jusqu'à faire de faux mariages pour obtenir des faveurs qu'ils ne pouvaient arracher par la séduction; on n'assisterait pas au navrant spectacle de l'abandon d'une femme déloyalement possédée et plus déloyalement reniée avec le fruit du dol et de la fraude, avec l'enfant du faux époux, du faussaire en amour. On ne verrait pas un homme jeter insolemment à ceux qui se croyaient son épouse et son fils légitimes, le pain de la charité.

L'affaire Polignac aurait-elle démontré à nos législateurs que les supercheries et les fraudes des galantins sont plus morales que la recherche de la paternité?

Mais il est des cas où l'habileté, la séduction savante, l'escroquerie en amour et le faux en mariage ne sont pas en jeu; la force morale ne suffit pas alors pour sauvegarder la chasteté et la vertu : la force physique joue le grand rôle. Je veux parler du viol.

Oui, la loi n'assimile même pas le viol à l'enlèvement! et quand on a demandé aux législateurs du Sénat de considérer ces deux choses comme identiques ils ont refusé. Ainsi, le crime est constaté, celui qui l'a commis est condamné à une peine plus ou moins grave, et si de ce crime judiciairement reconnu naît un enfant, l'auteur du viol n'en est pas le père : la recherche de la paternité n'est permise qu'au cas d'enlèvement. On croit rêver.

Là, cependant, on ne peut se retrancher derrière la raison de la crainte du scandale; on ne peut affirmer non plus, qu'il y a doute sur la possession, puisque c'est cette possession qui a entraîné la condamnation du coupable; on ne peut dire davantage que c'est la femme qui a séduit son fécondateur, puisque c'est sa violence qui a fait de lui un criminel;

on ne peut pas prétendre enfin que c'est pour inculquer à la femme la saine terreur des suites des amoureuses faiblesses puisque la femme n'en peut mais, puisqu'elle est une victime. Non, aucune raison ne tient et n'est admissible ; et cependant le viol est repoussé comme cause de recherche de la paternité.

Les réformes sont donc indispensables. Il faut les faire non seulement au point de vue de la justice et du progrès humain mais encore, et dans un intérêt tout patriotique, pour ne pas être infériorisé parmi les nations civilisées, car on peut assigner le degré d'élévation d'une société d'après le rang que la femme y occupe. Or, nous sommes à peu près les seuls où la recherche de la paternité n'est pas admise. Les Anglais et les Américains, si faciles à scandaliser quand il ne s'agit pas d'eux-mêmes, manifestent l'étonnement le plus profond au sujet des lois qui assurent, chez nous, l'impunité du séducteur. Certes ce n'est pas l'opinion des Anglo-Saxons, surtout ceux d'Amérique, qui pourrait influer sur la nôtre, car ils ne font pas autorité dans les questions de moralité ; c'est l'évidence qui nous frappe, comme elle frappe presque tout le monde en France aujourd'hui, ceux mêmes qui sont chargés de l'application de la loi.

Souvent, en effet, et malgré l'article 340 qui interdit la recherche de la paternité, les juges admettent des demandes d'aliments intentées par des filles mères au père de leur enfant, et condamnent à des dommages-intérêts les auteurs de promesses de mariage déclarées nulles cependant par le code. Les juges violent la loi.

Il n'y a pas de manière plus énergique de demander une réforme, que de la faire soi-même, en trichant, il est vrai. Les magistrats sont donc avec nous qui demandons la suppression de cet article 340. Il y a des jugements célèbres. L'arrêt de Caen du 6 juin 1850 disait : « La réparation doit

comprendre soit les pertes matérielles actuellement réalisées, soit celles qui seraient les conséquences du tort fait à la réputation, et notamment de la grossesse et de l'accouchement de la fille délaissée. »

L'arrêt de la cour de Colmar du 31 décembre 1866, va plus loin : « La séduction exercée sur une jeune fille au moyen d'une promesse de mariage, et de laquelle *est résultée une grossesse*, constitue un *quasi-délit* qui peut motiver contre son auteur une action en dommages-intérêts. »

On trouve des jugements semblables rendus par les cours d'appel de Bordeaux, de Montpellier, de Dijon, d'Angers, d'Aix, etc.

Voici comment les *Tables de Dalloz* ont analysé quelques-uns de ces jugements : « Une femme peut être admise à prouver, à l'appui d'une demande en dommages-intérêts formée par elle à raison de l'inexécution d'une promesse de mariage, que celui de qui cette promesse est émanée *est l'auteur de la grossesse*. On dirait vainement que c'est là autoriser la recherche de la paternité dans un cas où la loi ne le permet pas. »

On dirait *vainement* que c'est autoriser la recherche de la paternité, est adorable.

Dans l'exposé des motifs de la proposition faite, en 1878, par MM. Béranger, Schœlcher, etc., on trouve ceci, qui aurait dû sans autre argument décider le Sénat : « Mis en présence des demandes les plus contradictoires aux termes précis de la loi, les juges civils *transigent* à leur tour et trouvent des moyens ingénieux de satisfaire leur conscience, la justice et la nature *sans violer directement les textes*.

» C'est ainsi que, par une jurisprudence qui s'affirme chaque jour, ils accordent des dommages-intérêts à la femme abandonnée qui réclame, son enfant dans les bras. Le moyen est simple et se trouve indiqué dans de savants

ouvrages. *Plusieurs procédés peuvent même y conduire.*
» On peut, soit comme le conseille *M. Morelot*, ancien doyen de la Faculté de droit de Dijon, déclarer en droit que l'action en réparation du préjudice causé par la naissance d'un enfant est différente de celle en recherche de paternité; soit plus simplement, comme l'indique M. Mercadé, recourir à une simple habileté de rédaction, *admettre les choses en écartant les mots et attribuer consciencieusement à la victime toute la réparation qui peut lui être due, mais ne rien écrire dans les pièces de la procédure et surtout dans le jugement qui contienne une attribution de paternité, l'article* 340 *ne le permettant pas.* »

Voici donc les juges, après le dernier vote du Sénat, forcés de continuer à violer indirectement les textes, et de tourner l'article 340 pour satisfaire leur conscience, la justice et la nature, comme le dit si bien l'exposé des motifs de la proposition Bérenger.

Mais maintenant pourquoi le Sénat n'est-il pas logique et ne demande-t-il pas à l'exécutif des poursuites contre les jurisconsultes qui poussent au viol de la loi, et contre les magistrats qui la violent?

La question est jugée. L'opinion des tribunaux et les *habiletés* conseillées par les jurisconsultes sont la démonstration de la nécessité des réformes. L'article 340 doit être supprimé, la recherche de la paternité doit être permise, ou plutôt la responsabilité génétique doit être inscrite dans la loi.

Mais les corollaires de cette réforme sont nombreux. Il y a, dans la loi actuelle, des traces des traditions anciennes, et la survivance de la malédiction lancée contre les bâtards. L'enfant naturel, même reconnu, ne peut hériter de la totalité des biens de son père ou de sa mère. Si l'on doit admettre la restriction pour la succession de l'homme qui a des en-

fants légitimes, et je dirai plus loin pourquoi, il est inadmissible que l'enfant reconnu ne puisse hériter totalement de son père, quand il n'y a pas d'autres héritiers. Celui qui veut laisser, dans sa totalité, sa fortune à son enfant naturel, est obligé de ne pas le reconnaître.

N'est-ce pas absurde?

Lorsqu'un enfant naturel est reconnu et que les père et mère n'ont pas d'enfant légitime, il est aussi absurde de déshériter cet enfant au profit des autres héritiers naturels, frères, sœurs, ou ascendants. Ici il n'y a qu'une punition pour le fruit d'une union illégitime, c'est la traditionnelle infériorisation du bâtard, car aucune nécessité sociale n'impose cette dépossession, et, quelque partisan que je sois du mariage, il me paraît injuste et inutile de faire peser sur l'enfant la faute de ceux qui l'ont fait.

Mais quand il s'agit de l'enfant adultérin, c'est autre chose, et je ne suis pas de l'avis de M. Léon Richer quand il dit : « Moi, je veux pour lui la protection de la loi. Je ne vois pas pourquoi on le sacrifierait à ses frères légitimes. » Moi aussi je veux que la loi le protège, mais je ne veux pas que ce soit au détriment de quelqu'un et en lésant une femme, dans ses droits. Si je demande justice pour la femme c'est aussi bien au profit de celles qui sont honnêtes qu'au profit des autres. Il faut se méfier des entraînements de la générosité ; M. Acollas, ce logicien profond transformé quelquefois en poète sentimental s'écrie : « On fait grand bruit lorsqu'il s'agit de l'enfant naturel et de sa mère, de la dignité du mariage ; mais que l'on commence par prouver que toute femme qui se donne en dehors du mariage dégrade en elle la dignité humaine et tombe au rang des choses, etc. » Mais on ne prouvera pas, non plus, que la femme qui s'est mariée doit être sacrifiée à celle qui s'est donnée connaissant la situation de celui avec qui elle voulait aimer. Si la femme qui se laisse

entraîner par un mouvement passionnel n'est pas méprisable, il ne faut pas cependant sacrifier pour cela la femme mariée qui serait victime deux fois : victime de l'adultère et victime de par la loi dans ses enfants.

Non, l'enfant adultérin ne peut être placé, au point de vue de l'héritage, sur le même pied que son frère légitime. L'enfant adultérin héritier comme l'enfant légitime, c'est altérer le traité matrimonial, c'est un dommage causé à l'épouse dans son fruit. Quand la femme fait légaliser son union, elle passe un contrat avec son mari. Dans ce contrat est implicitement inscrit que leurs biens présents ou à venir pendant la durée du mariage seront la possession des enfants du ménage. Que serait le mariage, sans cela? L'enfant adultérin placé au même rang que l'enfant légitime n'est-ce pas un attentat au droit de l'épouse, n'est-ce pas la convention matrimoniale altérée, les engagements faussés? La femme qui a eu toutes les charges du ménage, tous les devoirs de l'intérieur, elle qui a travaillé pour la nichée, aurait donc travaillé aussi pour l'enfant d'une fille qui a distrait le mari de ses devoirs de père? mais ce n'est pas lui qu'on punit, c'est elle!

On ne peut comparer la situation de l'enfant adultérin à celle de l'enfant de la seconde femme s'il y a veuvage ou divorce. Le mariage rompu, soit par la mort, soit par un jugement, il y a liquidation complète de la fortune de l'association, et les intérêts des enfants sont légalement sauvegardés. D'ailleurs, au point de vue du partage des biens du veuf ou du divorcé, s'il y a second mariage, le nombre des enfants légitimes est physiologiquement limité, tandis que le nombre des enfants adultérins est sans limite.

Le mariage est une garantie pour la femme; si cette garantie est enlevée, le mariage n'a plus de raison d'être, et l'union logique est l'union libre qui, certes, est loin de garantir les droits de la femme et les droits de l'enfant. Il

faut protéger l'enfant naturel, mais il ne faut pas que ce soit au détriment de l'enfant légitime qui n'est pour rien dans la faute du père ; et s'il est généreux de prendre la défense des femmes en général, il ne faut pas que ce soit contre l'épouse.

Dans la bigamie, le second mariage n'existe pas, quel que soit l'intérêt que puisse inspirer la victime et son enfant ; c'est cruel, mais n'est-ce pas la sauvegarde du mariage ? Que de maux terribles et irrémédiables ne voyons-nous pas chaque jour ? Et faut-il détruire l'espèce humaine parce que quelques hommes souffrent sans espoir.

Il y a toujours des obstacles devant lesquels il faut s'incliner, et les philanthropes les plus déterminés, eux-mêmes, arrivent toujours à une exception qu'ils ne peuvent franchir.

M. Léon Richer dit dans son généreux livre, *Le Code des femmes* :

« Tous les enfants sont égaux devant leur père et devant leur mère ; tous ont droit aux mêmes soins, à la même protection, à la même part d'héritage ; tous, même les enfants adultérins.

» Pourquoi non ?

» En vertu de quel principe rendrait-on les enfants responsables de l'irrégularité de leur naissance ?

» Pitié pour ces déshérités !

» On remarquera que je n'ai pas dit : *même les enfants incestueux.*

» Pourquoi maintenant cette exception ?

» De graves raisons s'opposent à la reconnaissance publique des enfants nés de l'inceste.

» Mais si de douloureuses nécessités contraignent la législation à ne pas permettre que le mystère de certaines naissances soit publiquement révélé, rien n'empêche les parents coupables de s'intéresser à l'orphelin ; — ils pourraient recourir, par exemple, l'un ou l'autre à l'adoption.

» Sous cette forme le scandale serait évité. »

Pourquoi l'enfant de l'adultère et pas celui de l'inceste? Pas une bonne raison n'est donnée. Pourquoi ne dirait-on pas aussi à M. Richer : « pitié pour ces déshérités! » C'est la crainte du scandale qui arrête ici?

Mais si le scandale pèse d'un tel poids dans la formation des lois, pourquoi donc l'adultère ne serait-il pas traité comme l'inceste? La corruption serait-elle passée si avant dans les mœurs que l'adultère paraisse une chose avouable et excusable? Mais sur cette pente, l'inceste, mutuellement consenti, suivra bientôt le même chemin, car c'est un crime d'ordre social, purement conventionnel comme l'adultère, et non un crime d'ordre naturel qui implique la défense personnelle, comme le meurtre, le vol, le viol.

Quelques lignes plus haut M. Richer proteste contre le sort fait aux enfants naturels et s'écrie : « Il n'y a pas de bâtards dans la nature, je n'en vois que dans la loi. » C'est évident, et la nature n'y est pour rien, en effet. Mais pourquoi M. Richer s'arrête-t-il devant le fruit de l'inceste? Il n'y a pas, non plus, d'enfants incestueux dans la nature, et rien ne les distingue des autres; on n'en peut voir aussi que dans la loi. M. Richer lui-même accepte donc une catégorie de bâtards?

Il dit encore en parlant du bâtard de provenance incestueuse :

« Du reste, je ne verrais pas grand inconvénient, non plus, à ce que la reconnaissance fût permise à la mère, mais à la mère seule.

» Ce serait encore une solution. »

Pourquoi pas au père? parce qu'il est un corrupteur, sans doute, dangereux pour l'avenir intellectuel et moral de son enfant incestueux. Mais la mère corrompue, soumise d'ailleurs aux lois de l'hérédité, est-elle une éducatrice plus digne

et moins dangereuse? n'entraînera-t-elle pas à son tour l'enfant vers les plaisirs incestueux, et ne le flétrira-t-elle pas de ses caresses perverses, comme elle-même a été flétrie?

Le produit de l'inceste doit devenir un enfant de la nation; il faut le sauver de ces deux sources de corruption; celle qu'il porte en lui, l'hérédité, et la perversité de ses auteurs; il faut tenter de réformer ses tendances par l'éducation.

Ces malheureux devront être appelés du nom que la Révolution voulait qu'on donnât à tous ceux qui naissent en dehors des conventions sociales, bâtards de toutes catégories, enfants naturels, adultérins ou incestueux; la Convention, dans sa sagesse, avait décrété que tous les enfants non reconnus par leurs auteurs seraient désignés sous le nom d'orphelins, en prohibant toutes autres qualifications.

Donc nous demandons la responsabilité génétique, et non la recherche de la paternité, car celui qui fait ou repousse les devoirs de la paternité n'est plus digne du nom de père. C'est le géniteur qu'il faut rechercher et poursuivre, celui qui a trompé, séduit, et causé à la fille le plus grand des dommages, le déshonneur; celui qui a consommé sa ruine en rendant pour elle la vie normale impossible, et a mis à sa charge une existence dont il doit supporter les frais puisqu'il en est le procréateur. Ce n'est pas le père qui est recherché, mais l'auteur d'un préjudice qu'il peut et qu'il doit réparer. Dans le célibataire c'est simple : s'il refuse d'épouser celle qu'il a fécondée, non seulement il lui devra une réparation, mais encore l'enfant aura droit aux aliments et à l'instruction pendant sa jeunesse, et plus tard à l'héritage, il sera inscrit sous le nom de son père qui ne pourra cacher, s'il se marie un jour, que déjà un fils est inscrit pour la succession de ses biens. Celle qu'il épousera ne sera pas trompée.

Comme la Convention le voulait, cette recherche du géniteur devra s'appuyer sur des faits graves et concluants et

avoir pour preuve des écrits publics, un ensemble de soins.

L'homme engagé dans les liens du mariage ne peut disposer de sa fortune ou de son nom, puisque l'un et l'autre appartiennent par contrat à l'épouse ; mais il doit des aliments à l'enfant, des dommages à la mère, et s'il y a fausses promesses, engagements qui ne peuvent être tenus, s'il y a en un mot escroquerie d'amour, il faut une répression personnelle. M. Cazot, dans la discussion du Sénat sur la proposition Bérenger, citant l'article 356 du code pénal, disait : « La séduction est punie de la peine des travaux forcés ou de l'emprisonnement, suivant le cas. Il est vrai qu'il faut que la fille séduite ait moins de seize ans, et je reconnais qu'il peut y avoir là une lacune dans la législation. Ainsi on pourrait accorder la protection de la loi pénale, même aux mineurs âgés de plus de seize ans. On pourrait punir le séducteur d'un emprisonnement dont la durée serait à déterminer. »

Nous sommes ici absolument de l'avis du savant sénateur, c'est la garantie à donner à la femme contre les séducteurs dont la situation ne permet pas une réparation complète.

Mais si la responsabilité génétique de l'homme doit être inscrite dans la loi, la recherche de la maternité doit être abolie et l'article 341 qui la constitue, supprimé.

La femme n'a pas besoin de la menace de la loi pour remplir son devoir maternel; le contraire est l'exception. La nature l'a étroitement attachée à son fruit et la coercition n'est pas nécessaire pour le lui faire garder et élever.

La femme dénaturée qui ne voudrait pas de son enfant ne devrait certes pas être forcée de le conserver; elle le tuerait ou en ferait un misérable.

Faire la recherche de la maternité obligatoire, c'est pousser à l'avortement et à l'infanticide; c'est placer les femmes entre le déshonneur, le suicide ou le crime.

La responsabilité génétique fera marier l'homme plus jeune.

Époux à l'âge où les passions sont ardentes, où le caractère est généreux, où l'activité est infatigable, il repoussera avec horreur les pratiques malthusiennes, et les familles nombreuses reparaîtront.

Marié il n'osera se lancer dans les aventures et la prudence l'aidera à être vertueux.

Les mariages seront plus nombreux et, corollaire nécessaire, la prostitution plus rare.

Le nombre des enfants naturels diminuera.

Les séductions étant moins nombreuses, et d'ailleurs la femme, défendue par la loi, n'étant plus ruinée à tout jamais pour avoir succombé à une séduction, on verra diminuer le nombre des infanticides et des avortements.

La responsabilité génétique, abaissant d'un côté la mortalité de la première enfance, et augmentant de l'autre la natalité par les mariages plus nombreux et plus jeunes, rendra à notre pays sa vitalité qui s'éteint, et le besoin d'expansion qui double le génie et la vaillance d'une nation.

III

FILLE ET VEUVE DEVANT LE CODE

L'évolution sociale se fait lentement. Sous l'influence de quelques esprits élevés, des poussées progressives se produisent ; les savants et les philosophes imposent à certaines époques les idées de logique et de justice. Mais bientôt le mouvement est détourné de sa voie normale par les ambitieux qui cherchent à se tailler une fortune dans les idées courantes et dans les aspirations du jour. La masse ignorante n'est pas armée contre les promesses mensongères et les sophismes des ces charlatans ; elle est entraînée dans un tourbillon stérile et tourne sur elle-même, sans boussole, sans doctrine, ne croyant plus qu'aux fictions, aux mots dont elle ne saisit pas le sens véritable, aveuglée par ses appétits, ne voulant entendre que ceux qui la flattent, et ne voyant ni l'évidence, ni la réalité brutale.

Et quand le zèle des faux apôtres aboutit aux désastres, cette foule trompée, affamée, décimée quelquefois, accuse indistinctement tout le monde, les hommes honnêtes qu'elle a repoussés, comme les coquins que dans ses entraînements et

sa crédulité elle a écoutés et suivis. Puis découragée elle s'aplatit dans une immobilité passive.

C'est là l'histoire du 18 Brumaire, c'est l'histoire du 2 Décembre.

Il se produit alors un temps d'arrêt, puis un mouvement de recul, jusqu'à ce que les patriotes, les savants, les philosophes recommencent à soulever le voile de la vérité abaissé un instant.

Cependant l'étape a été marquée par certaines conquêtes, et quelques-unes des réformes accomplies ont enfoncé dans l'organisme social des racines assez profondes pour que la réaction n'ait pu les détruire. Ces quelques progrès acquis, sont le point de départ d'une efflorescence nouvelle.

Dans ces alternatives de révolution et de réaction, les réformes conquises à chacune de ces éruptions sociales s'accumulent; et c'est ainsi que le progrès monte, lentement il est vrai, étape par étape comme marche par marche, avec la logique irrésistible de la nature. Les périodes d'arrêt et de recul temporaire sont toujours le fruit des erreurs commises, car l'homme, dans ses entraînements va sans regarder, sans prévoir, et n'évite pas les obstacles qui doivent entraver la marche vers le but poursuivi.

C'est ce qui est arrivé en France pour la législation de la femme dans les cent dernières années. La réaction a défait en partie ce que la révolution avait organisé en sa faveur. Cependant le principe de l'équivalence des sexes a survécu dans sa portion essentielle; les lois du 8 et du 15 avril 1791 supprimant du même coup les droits d'aînesse et de masculinité, ont établi l'égalité des droits dans la famille, aussi bien pour les filles que pour les fils. Premier pas vers le relèvement juste et logique de la femme dans la société.

Certes on est bien loin des civilisations primitives; il n'est plus question pour la femme de basse servitude. Elle compte

désormais, elle est quelqu'un, elle hérite comme le fils, la loi l'a faite son égale devant le patrimoine. Mais cette égalité ne s'étend pas à tous ses droits.

Fille, elle est maîtresse d'elle-même et de ses biens; veuve, elle reconquiert l'autonomie de sa personne; mariée, elle est mineure. Et c'est au moment où elle devrait être à son apogée de grandeur et de dignité; c'est quand elle remplit le plus grand des devoirs humains, va être mère et consacre sa vie à perpétuer l'espèce, c'est alors qu'elle est infériorisée par le code.

« La liberté de la femme, dit le jurisconsulte Gide, finit où le mariage commence. »

Cependant, même en dehors du mariage, la femme est loin de jouir de tous les droits sociaux, et notre code porte encore l'empreinte des croyances anciennes, et des traditions barbares. D'ailleurs il fut établi dans un moment de régression sociale. A la période d'application des hautes conceptions du XVIIIe siècle, aux efforts héroïques, à l'action sublime avait succédé la période d'abandon de soi, et de servitude volontaire. La marche de la révolution était arrêtée; le peuple, en se livrant à l'empire, abandonnait la plus grande partie de ses conquêtes. La France revenait sur ses pas. Le sort de la femme en subit le contre-coup : « Le code, dit M. Legouvé dans son beau livre, fut conçu et discuté dans des circonstances fatales aux femmes. On sortait du Directoire; les imaginations étaient toutes pleines encore des mille désordres où les femmes s'étaient précipitées. »

Quoique l'égalité civile des deux sexes soit un principe fondamental de notre loi moderne, il n'est que nominal encore puisque le mariage, condition normale de l'être humain, comprend la plus grande portion de la vie. Hors le mariage, cette égalité n'existe même pas toujours. Les coutumes, d'ailleurs, sont encore en arrière de la loi. Au point

de vue des garanties de la liberté, l'inégalité et l'injustice sont flagrantes; les énormités de la réglementation de la police des mœurs, réglementation que rien n'autorise dans la loi, le démontrent. De toute évidence, la tradition domine l'esprit public, et, le code, malgré son peu de libéralisme, se trouve encore en avant des aspirations de beaucoup d'hommes persuadés néanmoins qu'ils sont des novateurs et des révolutionnaires. Bien des Français, enveloppés dans les préjugés traditionnels, en restent encore à l'idéal de la civilisation patriarchale et pensent avec le vieux Manou : « Pendant son enfance, une femme doit dépendre de son père; pendant sa jeunesse elle dépend de son mari; son mari mort, de ses fils. Une femme ne doit jamais se gouverner à sa guise. »

Sauf la précision du langage, combien de Français en sont encore là, affirmant l'infériorité de celles pour lesquelles cependant ils font toutes les folies, ou sont capables de tous les héroïsmes. Ils répètent les vieux aphorismes et acceptent sans examen la vieille foi, car rien n'est plus pénible à l'homme que de réfléchir, de rompre avec les habitudes d'esprit, avec les croyances toutes faites : or, comme l'a dit M, Legouvé, la femme n'est même pas définie encore comme être social et moral.

Quelques juristes n'admettent pas les yeux fermés la théorie traditionnelle de l'infériorité des femmes; ils leur refusent cependant, comme les autres hommes, l'exercice de certains droits civils, et expliquent leur injustice en assurant qu'elles ne connaissent pas le droit et sont sans expérience des affaires. Mais, en vérité, n'y a-t-il donc que les femmes qui ne connaissent pas le droit ? Faites un tour parmi les hommes les plus intelligents, visitez les académies, examinez le monde où l'on travaille et comptez ceux qui connaissent le droit. Quant au reste de la nation combien trou-

verez-vous de citoyens en état de se reconnaître et de combattre dans les défilés de la jurisprudence et de la procédure, sans le secours des spécialistes.

Mais, par contre, recherchez aussi parmi les femmes qui s'occupent d'affaires, et voyez si beaucoup d'hommes seraient aussi retors, aussi habiles, aussi acharnés à soutenir leurs droits. Pourquoi d'ailleurs n'apprend-on pas à tous les notions nécessaires pour se défendre dans la lutte de la vie?

Les femmes seraient à coup sûr vite au courant des armes que leur donne le code et ne resteraient pas en arrière des hommes. Mais on s'occupe bien de cela, en vérité, le superflu a pris le pas sur l'utile; on orne l'esprit, et encore!... mais on ne l'arme pas.

Le catholicisme a eu la prétention de proclamer l'égalité des sexes, ou tout au moins des époux : « Les païens lâchent le frein à l'impudicité, s'écrie saint Jérôme; ils se contentent de leur interdire l'adultère avec des femmes mariées et le viol des filles libres; ils leur livrent les esclaves et leur ouvrent le lupanar. Chez nous ce que l'on défend aux femmes, on ne le permet point aux hommes, et le même devoir tient asservis les deux époux. »

Mais il n'était question dans ce parallèle entre le droit chrétien et le droit païen, que de l'œuvre de chair; pour tout le reste, le droit canonique était empreint, d'un bout à l'autre, du plus grand mépris pour la femme. Bien plus exclusif encore que le droit romain, le droit canonique n'admettait d'autre régime dans le mariage que celui de la dotalité; il repoussait aussi bien la communauté, c'est-à-dire l'association des époux, que la paraphernité absolue qui sépare leurs intérêts; et, en n'admettant que le régime dotal, il imposait l'incapacité de la femme et proclamait par cela même son infériorité. Le droit canonique, en effet, lui défendait de s'obliger et de plaider pour autrui, d'exercer

un arbitrage, d'intenter une accusation, il allait même jusqu'à lui interdire de déposer en justice. La loi romaine n'allait pas jusque-là.

Le christianisme n'a jamais fait pour la femme que prononcer le mot d'égalité, par la bouche d'un seul de ses apôtres, l'apôtre saint Paul; et encore cette égalité n'existait-elle, selon lui, pour les femmes comme pour les esclaves, que devant Dieu. Les paroles du Christ sur la femme sont toutes empreintes de la bonté que le sexe fort doit avoir pour le sexe faible, mais la supériorité de l'un sur l'autre s'affirme toujours aussi, quelquefois en termes durs qui étonnent sur ces lèvres qui prononçaient tant de paroles d'amour et de justice; termes qui stupéfient surtout quand il s'adresse hautainement à sa mère, sa mère divinisée cependant, puisqu'elle l'avait porté dans ses entrailles, lui qui se disait Dieu?

Non, le catholicisme n'a rien fait pour la femme; il s'en est servi pour s'établir, il s'en est servi pour dominer, il s'en sert pour retarder sa fin, spéculant sur l'ignorance dans laquelle la stupidité de l'homme la laisse.

C'est en dehors de toute religion que la société entraînée par les nécessités sociales a élevé peu à peu son rang, et égalisé ses droits; mais elle ne doit rien aux religions et aux révélations : les prêtres de toutes croyances ont exploité sa bonne foi, sa sensibilité, et ses aspirations à l'amour et au dévouement.

A mesure que la collectivité est devenue plus intelligente et plus juste, le rang social de la femme s'est élevé; voilà la vérité.

Le code Napoléon s'était inspiré des principes de la Révolution et avait admis tout ce qui ne pouvait pas gêner l'omnipotence du maître; aussi tombait-il, au sujet de la femme, dans des contradictions fréquentes : « La femme,

dit M. Richer dans son excellent livre [1], la femme est par le code Napoléon tantôt protégée, tantôt sacrifiée; tantôt considérée comme personne, tantôt annulée.

» Elle est personne vivante, personne agissante, personne pensante, personne responsable, personne punissable, personne *réelle*, en un mot.

» Ce qui n'empêche pas qu'on la traite moins bien que les personnes fictives créées par la loi : par exemple l'État, le département, la commune, la société commerciale, ou la société reconnue d'utilité publique.

» Son droit individuel est plus restreint, plus subordonné, plus limité que le droit des personnes de création juridique. »

Rien n'est plus exact. Eh bien, nous sommes aujourd'hui au-dessous du code Napoléon! Des garanties de premier ordre pour la femme ont été supprimées; nous l'avons vu à propos de la recherche de la paternité, comme nous le verrons quand nous nous occuperons du divorce.

Qui oserait prétendre que la femme n'est pas une personne humaine? Depuis la civilisation antique, les évêques du concile de Mâcon ont eu, seuls, cet impertinent aplomb, retournant ainsi aux opinions de l'homme primitif. Or l'idéal de la société est l'ordre et la justice; elle ne s'est formée, elle ne lutte et ne combat que pour atteindre ce but. Elle doit donc, pour être juste et régulièrement constituée, donner à toutes les personnes humaines qui la composent, les mêmes droits. C'est d'une évidence banale.

Ainsi la femme est une personne civile au même titre que l'homme.

Cependant le code est à son sujet dans une contradiction perpétuelle. D'un côté il la traite en personne civile, lui im-

1. *Le Code des femmes.*

pose les mêmes responsabilités qu'à l'homme, la soumet aux mêmes devoirs, lui reconnaît certains droits comme ceux de posséder, de passer des contrats, d'administrer, de gérer; d'un autre côté, ce code nie sa personnalité civile, la met au rang des indignes et des incapables, lui interdit l'exercice de certains droits inhérents à la personne humaine, et la traite comme les mineurs, comme les flétris par une condamnation infamante, comme les déments.

La tradition s'est imposée au législateur; elle l'a poussé à cette contradiction, sous son influence il a foulé aux pieds la logique et la justice.

Le code est formel quand il dit, article 7 : « L'exercice des droits civils est indépendant de la qualité de citoyen, laquelle ne s'acquiert que conformément à la loi constitutionnelle. » Il ajoute, article 8 : « Tout Français jouira de ses droits civils. » Est-ce parce qu'il n'a pas ajouté, *et toute Française*, que la femme en France ne jouit pas de tous ses droits?... Non certes, car lorsqu'il s'agit des devoirs l'expression : tout Français, suffit. Le principe d'égalité inscrit au fronton de la loi est donc un leurre et un mensonge.

Ainsi, le code considère que la femme n'offre pas des garanties suffisantes pour être témoin dans les actes de l'état civil. Voici l'article 87 qui ampute la femme de cette portion de sa personne civile : « Les témoins produits aux actes de l'état civil ne pourront être que *du sexe masculin*, âgés de vingt et un ans au moins, parents ou autres; et ils seront choisis par les personnes intéressées. »

Pour un testament, pour un bail notarié, le témoignage de la femme n'est pas accepté davantage; elle est même incapable de certifier l'identité d'une personne.

Les lois de la convention n'instituaient pas cette exception injuste et inepte. Le témoignage de la femme était accepté et entrait dans l'usage. M. Léon Richer cite deux actes de

l'état civil pour lesquels les témoins sont des femmes. Il reproduit l'acte de naissance de Victor Hugo, dans lequel la femme Dessirier, épouse du colonel Jacques Delelée, aide de camp du général Moreau, a signé comme témoin à côté de son mari. La Française de 1802 était encore digne du témoignage.

Mais par une incohérence étrange, ces femmes, qui ne peuvent témoigner dans les actes de l'état civil, peuvent témoigner dans les actes de notoriété; quelquefois, comme après les incendies de la Commune, ces actes de notoriété servent à reconstituer l'état civil. Elles sont donc des témoins incapables quand le témoignage est simple, facile et immédiat, mais elles peuvent être des témoins très acceptables quand ce même témoignage est difficile, compliqué, délicat. Peut-être est-ce parce que l'article 71 demande, pour l'acte de notoriété, la présence de sept témoins? Serait-ce donc le nombre qui ferait la qualité? Car la loi ne spécifiant pas, on peut faire témoigner sept femmes. Le témoignage de sept femmes a donc, pour la reconstitution de l'état civil, autant de valeur que le témoignage de deux hommes. Le code estimerait ainsi qu'un témoignage d'homme vaut deux témoignages et demi de femme. Mais alors pourquoi n'a-t-il pas le courage de l'avouer et préfère-t-il rester ondoyant et divers en la déclarant incapable ici, et capable plus loin?

En vérité, ces distinctions singulières, ces acceptions bizarres n'ont ni raison ni sens. En quoi la parole d'une femme et les constatations qu'elle a pu faire ont-elles moins de valeur que celle d'un homme? Les femmes sont-elles plus déshéritées d'intelligence, de clairvoyance et de droiture? Et quand leur témoignage suffit pour faire condamner quelqu'un au bagne, ne suffit-il plus pour constater qu'un enfant est né?

Salvatore Morelli a eu l'honneur de proposer le premier la

suppression de cette sottise du code de son pays; il y a été aidé par les conseils de M. Léon Richer, le défenseur dévoué et constant du droit des femmes. C'est sur la proposition de Morelli que la chambre italienne adopta, en 1877, la proposition suivante :

« Sont abrogées toutes les dispositions légales qui excluent les femmes du droit de servir de témoins dans tous les actes publics ou privés. »

Le sénat italien adopta cette proposition en 1878. Aujourd'hui, en Italie, la logique sociale et le bon sens prévalent quant à ce point; le témoignage de la femme est considéré comme ayant autant de valeur que celui de son mari, de son frère ou de son fils.

Il est à désirer qu'il en soit prochainement ainsi en France, car cette exception, plus niaise encore qu'elle n'est injuste, a produit des résultats fâcheux et quelquefois irréparables. M. Richer en cite un cas frappant :

« En 1873, au château de..., habité par Mme X..., veuve d'un ancien conseiller d'État, le cocher, vieux serviteur de la maison, tombe malade. Se sentant mourir, il fait, un soir, prier Mme X... de mander le notaire le plus voisin. Il s'agissait d'un testament; le mourant avait pour unique héritier un neveu, gredin de la pire espèce, auquel il lui répugnait fort de laisser les douze ou treize mille francs qu'il avait pu économiser pendant sa longue vie de travail et de sage conduite. Son intention formelle, hautement manifestée, est de léguer son modeste avoir à la petite-fille du vieux berger de Mme X..., une brave et belle enfant de dix-neuf ans, orpheline de père et de mère, dont il veut assurer l'avenir. Il a vu naître cette fillette; il l'a, chaque année, l'été, pendant le séjour à la campagne, promenée dans sa voiture, quand elle était petite, et il s'y est attaché.

» Le notaire vient. Il n'est plus que temps. Le malade

explique rapidement à l'officier ministériel ce qu'il veut. Mme X... est présente.

— Madame, dit le notaire en se tournant vers elle, il me faut quatre témoins.

— Bien, monsieur.

Elle appelle.

Justement son régisseur était au château, elle fait monter avec lui le concierge et le jardinier.

— Et le quatrième témoin ? demanda le notaire.

— Moi, monsieur, répond Mme X... ; je rendrai volontiers ce service à cet excellent homme.

— Impossible, madame, la loi exige des hommes.

— Mais il n'y en a plus un seul ici.

— Envoyez vite au plus prochain hameau, n'importe où, que l'on coure ! »

» Mme X... était atterrée.

» Le jardinier partit.

» Hélas ! quand il revint, au bout d'une heure, le cocher était mort. »

M. Richer ajoute que Mme X... racontait souvent cette histoire et disait en riant : « Je vaux moins qu'un garçon d'écurie. »

Mais voici qui est plus sérieux, car la femme est ici directement atteinte. On n'a qu'à citer le code pour être frappé de sa monstrueuse injustice :

« Ne peuvent être tuteurs, ni membres d'un conseil de famille : les mineurs, les interdits, les hommes d'une inconduite notoire, les individus condamnés à une peine infamante... et les femmes » (Code civil, art. 442, 443, 444).

Voilà qui est dit ! femmes, enfants, imbéciles, coquins, tout cela est dans le même sac, tout cela se vaut, on ne peut avoir plus confiance dans les uns que dans les autres et la femme est mise, quel que soit son âge, hors l'humanité res-

ponsable, honnête et saine d'esprit. Malgré son mérite, malgré la tendresse qu'elle porte à celui qui est mis en tutelle, malgré les liens du sang, la femme ne peut faire partie du conseil de famille destiné à le protéger, et peut encore moins être sa tutrice.

C'est quelquefois un étranger, un étranger indifférent, qui sera le maître, et souvent un maître dur! Que ce soit une mère ou un père chéri, que ce soit un frère, un neveu, elle n'aura pas voix au chapitre, elle ne participera pas à la direction des soins et des intérêts. C'est une cruauté absurde, c'est organiser l'absence de la protection réelle. M. Richer cite un cas douloureux produit par cette erreur de la loi, et raconté dans une lettre touchante que lui écrit la victime du code. Une dame X..., veuve, tutrice de ses enfants, avait élevé depuis sa naissance la fille de son frère, veuf lui-même. Elle aimait cette enfant comme sa propre fille, les cousins s'aimaient entre eux, la nièce adorait sa tante. Le père meurt; sa fille a près de quatorze ans. La loi ne permet pas que celle qui a fait fonction de mère pendant toute la vie de l'enfant soit tutrice. C'est un cousin éloigné qui est désigné pour être tuteur; il n'avait jamais vu celle qui devient sa pupille. Il sépare l'enfant de sa seconde mère et de ses frères d'adoption; il empêche toute relation de la vraie famille avec l'orpheline malgré son désespoir, malgré le chagrin profond des cousins et de la tante qui pleure et réclame en vain; on veut que l'enfant se détache de celle qui l'a élevée. « A-t-on peur, dit-elle, que je ruine ma nièce au profit de mes enfants? Mais mon cousin est dans le même cas, puisqu'il est père de famille aussi. Sa situation est même inférieure à la mienne, attendu que j'ai des biens qui répondraient par hypothèque, et qu'il ne possède que son petit commerce d'épicerie. En tout cas le subrogé-tuteur m'aurait surveillée, s'il avait eu des craintes, et on

aurait pu, au besoin, me traîner devant les tribunaux. »

Elle avait dix fois raison, cette excellente femme. A tous les points de vue, l'intérêt de l'enfant était de rester auprès de ses plus proches parents; ils avaient fourni la preuve de leur désintéressement, de leur tendresse, et, de plus, au point de vue de la responsabilité matérielle, ils avaient des biens au soleil pour répondre de la bonne ou mauvaise gestion de la fortune. Dans ce cas encore, la loi déclare la femme digne ici et indigne là. Pour ses enfants, Mme X... est à moitié capable : elle peut gérer leurs biens sous l'œil du subrogé-tuteur; mais elle est incapable de gérer ceux de sa proche parente, et on lui préfère un inconnu, parent éloigné, n'ayant pas de fortune, pour cette seule et unique raison qu'il est de genre masculin.

Dans la tutelle maternelle, disais-je, la femme est à moitié indigne. Eh bien, il y a des cas où elle est digne tout à fait, où elle devient majeure, prend le rang d'homme, et peut agir sans l'appui et la surveillance d'un subrogé-tuteur, sans les délibérations d'un conseil de famille. Voyez l'article 141 :

« Si le père a disparu laissant des enfants mineurs issus d'un commun mariage, la mère en aura la surveillance, et *elle exercera tous les droits du mari quant à leur éducation et à l'administration de leurs biens.* »

Encore ici, par une contradiction singulière, l'absence de l'époux donne plus de droit que sa mort; car dès que la femme est veuve, le conseil de famille nomme un subrogé-tuteur si le mari n'y avait pas pourvu.

Il faut remarquer que la haine d'un mari contre sa femme peut lui survivre, s'il choisit pour surveiller sa veuve un homme qui partage ses idées et ses antipathies; par ses tendances, par son amitié même, par un engagement peut-être, il continuera les persécutions dont elle souffrait de son vivant. C'est la tyrannie d'outre-tombe.

La réciproque n'existe pas, naturellement. Le mari est tuteur de ses enfants sans subrogée-tutrice et sans subrogé-tuteur, et la femme est impuissante à continuer, par une ligne d'écriture, les misères qu'elle pouvait, en vie, faire subir à son conjoint. C'est une douce satisfaction qui lui manque. La réciproque n'existe pas non plus pour la tutelle du mari interdit. L'article 506 dit : « Le mari est de droit le tuteur de sa femme interdite. » Mais la femme n'étant tutrice que par l'absence réelle ne peut diriger à elle seule les biens et les soins du mari absent, seulement par la raison.

D'après ce qui précède nul ne sera étonné que la femme française ne puisse être curatrice au ventre. Article 393 : « Si lors du décès du mari, la femme est enceinte, il sera nommé un curateur au ventre par le conseil de famille. A la naissance de l'enfant, la mère en deviendra tutrice, et le curateur en sera de plein droit le subrogé-tuteur. »

Évidemment la curatelle au ventre n'est pas sans intérêt; il est des cas où, pour une question d'héritage, soit que la veuve désire jouir d'une fortune par la tutelle de l'enfant, soit qu'elle veuille conserver cette fortune en toute propriété, elle cherche à simuler une grossesse, ou tente de dissimuler la naissance de l'héritier réel. Or la fonction de curateur au ventre est de *veiller à ce qu'il n'y ait ni suppression ni supposition de part.*

« Nos mœurs, j'en conviens, dit M. Richer, ont un peu corrigé les exigences vexatoires du droit romain, lequel ordonnait certaines inspections auxquelles une femme ne pouvait se soumettre sans se sentir profondément atteinte dans sa pudeur et dans sa dignité.

» Aujourd'hui, le curateur au ventre n'a plus que le droit de rendre des visites à la femme, *chez elle*, toutes les fois que cela lui convient, et d'assister à l'accouchement. »

Ah, le bon billet! si une femme, dans ces conditions, veut

simuler une naissance, n'y arrive-t-elle pas toujours? Vous voyez d'ici cette grossesse qui s'accentue insensiblement avec un cortège de malaises d'autant plus accentués que la santé est plus florissante. Arrive le dernier mois. Le jour de l'accouchement n'est jamais certain, la loi d'ailleurs donne à la femme une latitude de dix mois pour faire son enfant; or le curateur ne peut toujours être là, et la loi ne lui permet pas de prendre un adjoint pour garder, pendant son absence, le ventre en surveillance. Il y a donc, à certains moments, incurie fatale. La femme qui est décidée à jouer une comédie sait ordinairement prendre ses précautions, elle a un personnel à elle, dont l'intérêt est de la servir. C'est justement à l'heure où le curateur, s'il est sévère, sera allé prendre le repos indispensable que, tout à coup, sans avertissement, en quelques heures, le ventre fera sa petite affaire, et que l'accouchement aura lieu, sans attendre le curateur. Certainement elle sera bien faible et bien souffrante quand il rentrera; le poupon au contraire sera bien criard et bien tumultueux; le sang aura taché le lit, les cuvettes, les linges; l'entourage sera affairé, inquiet, ahuri. Va-t-en voir s'ils viennent! quelle preuve le bon curateur aura-t-il de la simulation de l'accouchement? Portera-t-il une plainte? demandera-t-il une visite médicale? C'est bien délicat; et d'ailleurs il n'aura peut-être pas un soupçon.

Si, au contraire, une femme est assez criminelle pour songer à dissimuler ses couches dans le but de s'approprier la fortune qui doit revenir à son enfant, on peut être sûr que l'accouchement ne se fera pas à terme, et qu'elle n'aura rien à dissimuler.

Aujourd'hui, d'ailleurs, les curateurs n'ont pas une telle cure du ventre qui est soumis à leur garde, et la surveillance est très approximative, sinon illusoire. Mais il faut leur rendre cette justice : rien n'est plus difficile à surveiller.

Quoiqu'il en soit pourquoi une femme ne serait-elle pas curatrice? Cela n'offrirait-il pas, d'une part, plus de garanties, et de l'autre plus de décence? Craint-on que deux femmes puissent mieux s'entendre pour tricher? Et d'abord un homme et une femme s'entendent toujours mieux entre eux que deux femmes entre elles. Un homme n'a-t-il donc jamais intérêt à se faire le complice d'une femme si elle est jolie, ou s'il est cupide? Dans tous les cas la femme peut exercer une surveillance plus efficace qu'un homme, si une surveillance sévère est en réalité nécessaire. Il y a là un contre-sens, et cette infériorisation légale va au contrepied de ce que recherche la loi.

Tout cela est à réformer. La femme est aussi digne que l'homme, aussi capable que lui pour la tutelle et pour la curatelle. Elle ne saurait, dira-t-on, en raison de son peu d'instruction spéciale, diriger la fortune et l'éducation. Mais elle dirige la fortune et l'éducation de ses enfants quand elle est veuve, avec subrogé-tuteur, il est vrai, mais sans subrogé-tuteur et sans conseil de famille quand le mari est absent, quelle que soit la durée de l'absence. A-t-elle dans ce cas plus la connaissance de la loi et l'habitude des affaires? et dans le fait spécial que j'ai cité d'après le livre de M. Richer, la veuve tutrice de ses enfants avait-elle donc moins de connaissances pour diriger sa nièce, que l'épicier inconnu que la loi avait chargé de ce soin?... Oui, tout cela est à supprimer. Il faut en arriver enfin à l'équité et au bon sens. Une loi suffit pour toutes les personnes humaines, qu'elles soient du sexe masculin, ou du sexe féminin.

Non seulement la loi est injuste, illogique et déraisonnable, non seulement tous les droits ne sont pas égaux, mais là même où l'égalité des droits est formellement proclamée, on ne tient pas compte des garanties inscrites dans le code en faveur de tous les membres de la société indistinctement;

l'homme proclame les droits de la femme et agit comme si elle 'en avait aucun.

Malgré la loi, la liberté n'est pas également protégée; la femme est arbitrairement mise hors la loi.

Au point de vue légal, qu'est la liberté acclamée et proclamée par toutes les révolutions, et pour laquelle des millions d'hommes ont combattu et ont péri? Prenons la définition d'un jurisconsulte en renom, fort réactionnaire en politique, ce qui prouve d'autant mieux l'excellence de ma thèse : « La liberté, dit M. Batbie, est le droit de n'être détenu qu'en vertu de l'ordre de la justice. »

Ce droit est inscrit dans la loi, et toute détention autre que celle que la justice ordonne est un crime sévèrement puni.

Cependant chaque jour on viole la loi. Mais il ne s'agit que de la femme. Or la femme est de tradition un être inférieur, et depuis le paradis terrestre de joyeuse mémoire, on charge ce bouc émissaire de toutes les misères et de tous les péchés humains. L'homme ne réclame donc pas contre la violation du droit quand il s'agit d'elle, il s'amuse aux rafles, rit en voyant pousser le troupeau des prisonnières vers la prison illégale et le spéculum administratif. Il proteste, il est vrai, avec fracas, il invoque la liberté sainte, quand on cherche à l'empêcher de dynamiter la ville et ses habitants, quand on lui défend de brûler les hérétiques, ou d'étouffer une nation sous une couronne avec ou sans fleurs de lys. Mais quand il s'agit de la femme, il rigolle et passe.

C'est au nom de la vertu d'une part, et de la santé publique de l'autre, que les jocrisses de l'ordre et de la morale foulent aux pieds le premier des principes et déchirent la loi.

On poursuit la prostitution, on veut éteindre la syphilis, et comme l'homme est un être timide que la femme corrompt, comme l'homme transmet la syphilis malgré lui et le plus

innocemment du monde, il ne permet pas qu'on le touche ; il faut frapper les filles qu'il séduit ou abandonne au vice, et les guérir, dans une prison, des maladies qu'il a semées.

Ah ! si un comte de X... ou un Chouard quelconque étaient administrativement emprisonnés et hors de l'œil de la justice, si la préfecture de police jetait sans jugement, à Mazas ou à la Santé, un pédéraste contaminé pour le soigner à son aise et sauvegarder la santé publique, les citoyens trouveraient ces moyens curatifs ou prophylactiques dangereux, révoltants, intolérables, et exigeraient, le code en main, l'exécution de la loi. Mais les femmes !...

O traditions préhistoriques, ô vieux préjugés combien vous êtes longs à déraciner !..

Yves Guyot a fait une campagne admirable pour attaquer cette violation du droit : il a soulevé un mouvement de protestation par la presse, par ses luttes au conseil municipal de Paris, par les réunions publiques, par les congrès internationaux ; il a enfin écrit un livre de combat que tous les amis de la justice devraient lire. Naturellement la société reconnaissante l'a conspué, bafoué, emprisonné parce qu'il a été logique et brave dans son violent amour de la liberté.

Qu'est donc cette hydre de la prostitution assez terrible pour autoriser la violation du droit pour tous à la liberté, droit formellement inscrit dans notre code aussi bien pour les femmes que pour les hommes ?... Voici la définition que le colonel Vincent en donnait dans son projet exposé devant la Chambre des lords : « Une prostituée commune est une femme qui soumet sa personne à des relations sexuelles, ou est raisonnablement suspectée de le faire pour son propre profit, ou le profit d'autrui. »

Et les hommes ?... mais n'y a-t-il pas des prostitués *communs* qui entrent de toute pièce dans cette définition ?...

Le surintendant Wakeford « regarde comme étant à

quelque degré une prostituée, une femme qui *fréquente plus d'un seul homme*, ne fut-ce qu'occasionnellement ».

Et les hommes qui fréquentent plus d'une femme?... le surintendant est-il bien sûr de n'avoir jamais mis le doigt dans sa définition... ne fut-ce qu'occasionnellement? à moins que... il n'en ait pas fréquenté du tout...

Voici la définition d'Yves Guyot : « Est prostituée toute personne pour qui les rapports sexuels sont subordonnés à la question du gain. »

Il est logique, il ne s'adresse pas à un sexe seulement; celui qui fait de l'amour une spéculation se prostitue, qu'il soit homme ou qu'il soit femme.

Cela est d'une vérité rigoureuse, comme le sont d'ailleurs les déductions qu'il en tire, et qui, je l'espère pour le bon sens et l'honneur public, ne tarderont pas à s'imposer.

Lorsque la police de Napoléon Ier voulut organiser le service dit *des mœurs*, elle se garda bien, comme on l'a fait en ces derniers temps avec une candeur charmante, d'invoquer les capitulaires de Charlemagne, ou les règlements de 1684 qui ordonnaient d'enfermer à la Salpêtrière les filles d'artisans ou d'habitants pauvres qui seraient débauchées, ou celles qui seraient en péril de le devenir. Non certes! on était plus sérieux. On en fit une question d'hygiène et de protection de la santé publique, et les dépenses du dispensaire de Paris furent imposées au conseil municipal en vertu de l'article 23 de l'arrêté de messidor : «... Il assurera la salubrité de la ville en prenant des mesures pour la prévenir et arrêter les épidémies, les épizooties, les maladies contagieuses... en faisant *arrêter*, *visiter* les animaux suspects de mal contagieux et mettre à mort ceux qui en sont atteints. » Ce qui a fait dire à M. de Molinari, critiquant un arrêt de la cour de cassation de Bruxelles : « du moment où l'intérêt général de la santé publique l'exige... Il suit de là que

l'abattage peut être ordonné aussi bien que l'encartage d'office et la visite sanitaire obligatoire par mesure de police. N'est-ce pas rigoureusement logique et nécessaire? Ajoutons que si l'inscription d'office au bureau des mœurs est moins efficace que l'abattage, ce qu'on ne saurait contester, elle est en revanche moins cruelle. » Après avoir cité cette boutade, Yves Guyot ajoute avec une ironie plus brutale : « ... les femmes ne sont que des animaux, dont l'abattage non seulement est admis, mais est rangé parmi les dépenses obligatoires. »

Voilà ce qu'une administration prévoyante peut faire des textes quand elle veut supprimer du droit commun une moitié de l'humanité et qu'elle juge, avec raison, qu'il est impossible d'inscrire dans la loi cette suppression.

Et c'est ainsi qu'ayant pour base de son organisation l'interprétation de l'article 23 de l'arrêté de messidor, la police des mœurs s'est solidement établie, a prospéré, et est devenue, en violation de la loi, une institution copiée par différentes nations en Europe, et présentée à l'admiration publique comme une garantie de la morale et de la salubrité. Mais qui oserait présenter dans un parlement un projet de loi supprimant pour tout le monde, comme le fait l'administration pour les femmes, les garanties de la liberté individuelle ? ne crierait-on pas à la réédification de la bastille et au rétablissement des lettres de cachet? Oserait-t-on même dans une Chambre française sanctionner par un vote public cette suppression de garanties légales de la liberté des femmes? Et alors pourquoi ne se trouve-t-il pas dans le parlement un député demandant des poursuites contre les violateurs des lois? pourquoi cette complicité générale?

On a essayé de donner à cette violation du code une apparence de légalité; on a fait des rapports administratifs, des circulaires officielles; celle de Delessert, en 1843, en a été

considérée comme le type, a servi de modèle, et reste aujourd'hui la réglementation de l'illégalité.

Voici un extrait du réglement protecteur qui régit la matière : « Toute femme qui se livre notoirement à la prostitution publique est réputée fille publique et enregistrée comme telle, soit sur sa demande, soit *d'office*.

» La mesure de l'enregistrement consiste dans l'inscription sur un registre particulier des nom et prénoms de la fille publique, de son âge, de son pays, de sa demeure, de sa profession antérieure et des motifs qui l'ont déterminée à recourir à la prostitution. Avant l'enregistrement il lui est donné connaissance des règlements concernant les filles publiques. »

Une fois inscrite cette fille est dans le main de la police, elle est hors le droit commun, elle n'est plus maîtresse d'elle-même, la police peut l'empoigner à toute heure de jour et de nuit, et l'enfermer dans une prison, sans autre sanction que sa volonté.

Voilà le principe; voici la pratique.

Au nom de la santé du corps et pour la plus grande gloire de la morale, les agents du service des mœurs se mettent en chasse pour appliquer le règlement. Bien naturellement, mieux ils font leur service, c'est-à-dire plus ils font d'arrestations, mieux ils sont notés et plus la distribution des gratifications leur est favorable. Les femmes inscrites déjà à la police, les prostituées officielles, sont le menu gibier. Il y a d'ailleurs entre les agents et ces femmes une certaine douceur dans les relations; ne sont-elles pas presque de la maison? on s'est déjà rencontré, on est par métier destiné à se rencontrer encore, les contraventions sont si faciles à commettre, et il est si facile aussi de ne pas les voir. Pour quelques-unes, en effet, on ne les constate jamais; aussi voit-on, quelquefois, surveillants et surveillées causer fami-

lièrement au coin d'une rue, donner et demander des renseignements, car ce gibier fait tout ce qu'il peut pour attendrir le chasseur, et il y réussit.

Mais quand la fille n'est pas sympathique, on la pince à la moindre occasion, et souvent sans occasion, si l'on est resté trop longtemps bredouille. De sept heures du soir à onze heures, la fille inscrite a le droit de faire le quart; elle peut impunément, pour exciter la salacité, lancer les propositions les plus cyniques, dans les termes les plus crus et les plus précis. Que celui qui passe soit un adolescent ou un vieillard, rien n'y fait; il faut faire aller le commerce. On n'a rien à dire, rien à réclamer, c'est son droit. Elle est en carte et la police lui a livré le trottoir, de sept à onze heures, pour offrir son corps. Malheur à elle si les protecteurs de la morale la détestent : au moindre retard, on l'arrête; elle se met à la fenêtre, on l'arrête; et même quand le besoin de faire du zèle se fait sentir on monte chez elle, on lui met la main dessus; si par hasard elle est avec une amie on prend les deux, et si cette dernière n'est pas inscrite, c'est de bonne prise, c'est une insoumise : qui se ressemble s'assemble. Bonne note pour le violateur de la liberté; la société lui doit de la reconnaissance.

Et quand la prostitution, reconnue comme une nécessité sociale, puisqu'elle est officiellement réglementée, s'étale trop sur les trottoirs et gêne la circulation, on fait un coup de filet, la rafle. Une compagnie d'estafiers du service des mœurs cerne une rue, un point du boulevard, et tous les jupons qui s'y trouvent peuvent-être pris, entraînés, quelle que soit la fille, quel que soit son métier; la clairvoyance de l'agent suffit à discerner la prostituée de celle qui ne l'est pas. Tant pis si cette clairvoyance est insuffisante, si celle qui est empoignée est honnête, c'est une farceuse, puisque le policier la tient. Quand elle résiste, on la bouscule, on la

bourre, et malgré ses protestations, malgré ses clameurs et ses larmes, on l'entraîne, elle est prisonnière.

Quelquefois on envahit un hôtel. Toute femme couchée avec un homme est saisie et emmenée ; seule, elle est prise quand même quelquefois : « Une femme honnête, a dit M. Lecour, ne loge pas en garni ! » L'honorable M. Gigot, pendant son passage à la Préfecture de police, a dû amender à ce sujet le règlement de 1843 qui permettait cette inqualifiable violation de la liberté : « Il est expressément recommandé, écrivait-il dans une circulaire, lorsque des femmes sont trouvées couchées seules, *même dans des maisons mal famées* (ce qui prouve que l'on agissait de même dans des maisons qui ne l'étaient pas), de ne point procéder à leur arrestation, à moins que les circonstances ne donnent au commissaire de police la conviction que ces filles viennent de se livrer à un acte de prostitution. »

L'intention était bonne; mais par quelles constatations le commissaire de police pouvait-il arriver à cette conviction ? voilà ce qu'il était utile d'indiquer, voilà ce qu'il était impossible de faire. Il n'était pas rare de voir un agent courtiser une fille, la conduire dans une maison borgne, la posséder et la faire inscrire ensuite ; c'était allier le plaisir à la gratification.

M. le préfet de police Camescasse, d'après M. Yves Guyot, a fait plus : « Devant la septième commission du conseil municipal de Paris, le 10 décembre 1881, il a déclaré que les agents avaient ordre de n'arrêter une femme que lorsque, non seulement elle a raccolé un homme, mais lorsqu'elle l'a touché et pris par le bras, portant atteinte à sa dignité et à sa liberté. » Il est vrai, ajoute M. Guyot, qu'il déclarait aussi qu'à partir de une heure du matin, il considérait toute femme trouvée sur la voie publique comme bonne à prendre. La rue appartient encore aux hommes dans la nuit; elle

n'appartient plus aux femmes. Les ouvrières retardées par une veillée, les plieuses de journaux, les maraîchères, les femmes qui se rendent aux halles, sont toutes exposées à une arrestation sans explication. Il cite un fait navrant :

« En 1877, l'agent Gros trouva, vers minuit, une femme du côté de la Sorbonne. Il l'arrête. Elle le supplie de la laisser libre, disant qu'elle a un petit enfant malade et qu'elle est sortie pour lui chercher des remèdes ; l'agent dit : — C'est de la frime.

» Il l'amena au poste.

» L'enfant mourut dans la nuit. On en parla ; mais le 16 mai arriva. La femme mourut à la Salpêtrière. »

Il n'y a pas d'appréciation possible. Le fait tout nu est plus éloquent que tous les commentaires, et on est impuissant à exprimer l'indignation qu'une pareille horreur soulève. En vérité, cela se passe-t-il dans une nation civilisée?

Les erreurs de la police ne sont pas rares; beaucoup de victimes ne réclament pas pour ne pas ébruiter leur lamentable mésaventure. Quelques-unes cependant ont fait du bruit : Mlle Domergue, âgée de seize ans, qui ne fut rendue à son père qu'au bout de quarante-huit heures; Mlle Ligeron, prise en 1877, qui consentit à laisser constater sa virginité par d'autres médecins que ceux du dispensaire; Mlles Lucie et Marie C..., qui s'adressèrent directement au Dr Bergeron, et *tutti quanti*. Pour excuser ces erreurs coupables, les employés du service ont pour aphorisme qu'une femme ne doit pas sortir sans être accompagnée. En 1876, M. Lecour ne disait-il pas à propos de l'arrestation de la femme d'un banquier de Dijon : « Est-ce qu'un mari laisse sa femme l'attendre sur le trottoir? »

La femme arrêtée, on la mène au poste ; elle y passe la nuit au milieu de prostituées arrêtées comme elle, en butte aux questions et aux goguenardises des agents. Le lende-

main elle est emballée dans la voiture cellulaire, le célèbre panier à salade, et placée au dépôt, dans la salle commune, où toutes les femmes arrêtées sont empilées, coudoyant le rebut de la population, subissant les propos les plus honteux et les plaisanteries les plus obscènes, entendant raconter des horreurs que l'imagination qui n'a pas été contaminée par le vice le plus abject est incapable de créer.

Après vingt-quatre heures de ce séjour horrible où toutes les hontes s'étalent avec complaisance, elle comparaît devant les employés de la préfecture. Le chef du deuxième bureau, sous l'autorité du chef de la division, devient un magistrat suprême; il juge sans débat, sans témoins, sur la foi d'un agent. Il la condamne toujours, sûr moyen de ne pas laisser échapper une insoumise, il la sacre prostituée, même si elle est mineure, l'inscrit sur le grand-livre de la débauche, la pousse sur le fauteuil de misère pour la livrer au spéculum du médecin assermenté, et la condamne à la détention administrative, à la prison de Saint-Lazare, pour un temps plus ou moins long, selon son humeur.

Et c'est bien une condamnation sans appel comme sans témoins, prononcée sur la déposition d'un agent dont l'intérêt direct est de faire le plus de prisonnières possible, et d'inventer, au besoin, un roman pour légitimer sa prise. On a eu devant la justice la preuve que la véracité des agents des mœurs laissait quelquefois à désirer. Il y a deux ans à peine, une condamnation, prononcée en correctionnelle, a été supprimée en appel parce qu'il était démontré que l'accusation des policiers était matériellement impossible. Il avait fallu la parole autorisée d'un grand médecin légiste pour prouver la fausseté des dépositions (*Affaire Ledésert*, 1881-1882). Et c'était en public, devant la majesté du tribunal, en présence des peines sévères qui frappent les faux témoins, que le malheureux accusé, secouru cependant par la parole et

l'habileté d'un avocat, avait été condamné en première instance. Qu'est donc la déposition quand elle se fait à huis-clos, devant un chef habitué à voir en toute femme une prostituée, ayant un intérêt direct lui-même à ne pas ébruiter une erreur, s'il la découvre. C'est sa propre responsabilité qu'il défend d'ailleurs quand il s'efforce de démontrer par tous les moyens possibles l'exactitude de l'accusation lorsque la clameur publique s'élève contre les violences exercées par le service des mœurs sur une femme honnête. C'est à peine si la constatation de la virginité peut arrêter ses audacieuses affirmations. Il lâche à regret la vierge qu'il accusait de prostitution habituelle et publique.

Mais pour les cas connus, que de cas ignorés ! Et s'il a pu en être ainsi depuis que les responsabilités sont plus effectives, et que la tête de l'administration est dévouée à la République, que se passait-il donc quand, pour la raison d'État, la police devait être infaillible ?

Et c'est avec une sérénité absolue que les administrateurs parlaient de cette violation de la loi. Le célèbre préfet de police Gisquet écrivait tranquillement en parlant des filles dont les clients avaient à se plaindre : « Quand une répugnance bien naturelle faisait préférer l'action purement administrative, je condamnais moi-même les coupables à une année d'emprisonnement, maximum de la peine que, d'après l'usage consacré, les préfets ont le droit de prononcer. »

Des garanties que donne la loi, il n'est certes pas question. Il suffisait de la dénonciation d'un monsieur quelconque, surtout si ce monsieur était riche et bien placé, pour que le fonctionnaire vengeât à huis-clos les mauvais procédés d'une drôlesse, ou, peut-être, les justes poursuites d'une femme que le débauché avait trompée et mise à mal, ou bien encore les résistances et les mépris d'une fille pauvre ; ce dernier cas s'est vu.

En 1849 l'administration ne se permettait plus d'emprisonner sans jugement que pour la durée d'un mois. La naïve République avait des scrupules, mais l'habitude de l'illégalité était tellement invétérée que l'on n'avait vu que l'énormité de la peine, sans penser à la violation du droit.

L'empire, que les scrupules ne troublaient pas, reprit les meilleures traditions policières et tailla en grand dans la liberté, sans avoir toutefois la simplicité de l'écrire : un bon praticien ne doit pas commettre de ces imprudences.

Depuis, quand l'examen des actes administratifs devint possible, le chef de la division dans laquelle se trouve le service des mœurs prétendit qu'il ne prononçait jamais d'emprisonnement de plus de vingt jours. Mais les cas exceptionnels! Enfin les vingt jours avoués parurent même dangereux, et en 1880 une note de la préfecture de police disait : « Les filles publiques arrêtées pour contravention aux règlements sont envoyées en punition à Saint-Lazare, pour un temps qui varie de quatre jours à dix jours. Ce maximum est très rarement appliqué d'ailleurs. »

Mais ce n'est ni dix jours, ni quatre jours, ni une heure qui changent quelque chose au principe, et toute séquestration arbitraire est un crime prévu par nos lois.

Par tradition, la durée de l'emprisonnement est à la volonté des administrateurs. L'arbitraire toléré, les garanties de la justice supprimées, qui empêcherait l'un d'eux, plus sévère défenseur de la morale et de la salubrité, de reprendre la réglementation de Gisquet, d'aller jusqu'à un an, et d'agir même avec plus de zèle. C'est tellement possible que le préfet de police, en décembre 1880, dit, dans l'entraînement de la discussion du budget de 1881, qu'il avait donné l'ordre de prolonger les emprisonnements administratifs.

Ces emprisonnements illégaux sont la conséquence immédiate des arrestations illégales. On viole aussi bien la loi en

faisant la rafle, qu'en séquestrant les raflées, et en les enfermant, après appréciation d'un employé, dans la plus horrible et la plus déshonorante des prisons. Ces arrestations n'étaient pas des violences rares et exceptionnelles, et si en 1880 il n'y a eu que 7312 filles empoignées par le service des mœurs, en 1875 ces arrestations s'étaient élevées au chiffre de onze mille.

C'est au nom de la morale et de la salubrité que le mépris des lois est autorisé. Voyons d'abord où mène cette protection de la morale.

L'exploitation de la prostitution est devenue une des industries les plus fructueuses. Un procès a révélé la fortune énorme ramassée par la femme Farcy dans sa maison de tolérance ; M. de Laveleye a dévoilé, dans la *Flandre libérale*, la formation de sociétés commerciales pour exploiter les lupanars en Belgique, affaires qui rapportent de 30 à 40 p. 100. La conséquence forcée de ces grandes entreprises à été l'organisation méthodique de la traite des blanches. La preuve de cette organisation a été faite devant les tribunaux d'un pays voisin. Tout tend à nous démontrer que la traite existe dans toute les contrées où la prostitution est surveillée, administrée, socialement classée.

C'est un hasard qui a fait découvrir en Belgique les monstruosités qui se commettaient sous le couvert de la réglementation. Et voyez combien la police est clairvoyante ! Quand l'honorable avocat de Bruxelles, M. Splingard, mis au courant des crimes qui se perpétraient dans les maisons publiques, sous l'œil aveugle, je ne puis être plus doux, de l'administration, la police des mœurs indignée porta plainte, et on commença une instruction. Contre qui ?... contre M. Splingard.

Mais la fermeté et la précision de l'accusé devant le juge d'instruction calma la police, et au lieu de l'avocat, ce furent

douze proxénètes qui comparurent en police correctionnelle. Des maisons de commission en marchandise humaine étaient établies à Londres; des employés habiles surprenaient des jeunes filles par différents moyens, ils les conduisaient ou les envoyaient sur le continent (le continent!) où elles étaient engagées dans des maisons publiques. Tantôt sous le prétexte de visiter un navire on les conduisait à bord où on leur faisait prendre des boissons stupéfiantes, le bateau partait, et les filles sans défense étaient livrées en arrivant à une maîtresse de *maison*. Tantôt un beau garçon leur faisait la cour, leur promettait le mariage, leur faisait traverser la Manche, et les menait non pas à l'autel, mais au lupanar.

Une fois le coup manqua; les malheureuses étaient destinées à Boulogne-sur-Mer. Les matelots du bord remarquant leurs allures honnêtes et leur attitude réservée quand leur ivresse eut disparu, et connaissant d'ailleurs la qualité des hommes qui les accompagnaient, suivirent ces jeunes filles jusqu'à la maison d'infamie et les avertirent du danger; elles appelèrent au secours et furent délivrées. On les rapatria en Angleterre. Mais c'est la seule fois connue où l'infamie n'ait pas réussi; les protestations, les pleurs, les révoltes étaient inutiles, et les victimes finissaient toujours par succomber aux tortures et à l'abandon.

Voilà ce que le procès de Bruxelles nous a révélé; et certes on n'a soulevé qu'un coin du voile.

Voici un fait cité par M. Yves Guyot, d'après la déposition faite devant la commission d'enquête de la Chambre des lords, par M. Thomas, *assistant to the treasury solicitor* : « A Bruxelles la jeune Allen fut présentée par Mme Paradis à deux médecins. Ils constatent sa virginité. Que font ces honnêtes gens? ils voient une jeune fille qui pleure, dont ils ne connaissent pas la langue, qui ne connaît pas la leur. Il ne leur vient pas un seul moment à l'idée qu'il se passe là,

en face d'eux, quelque chose de monstrueux; qu'il y a un bourgmestre à Bruxelles qu'ils devraient aviser; qu'il y a un consul anglais qu'il faudrait prévenir.

» Non. Ils se contentent de donner à Mme Paradis le conseil de ne pas la garder chez elle. Celle-ci la ramène, l'expédie à Anvers pour la faire violer, de là on la retourne à Mme Paradis qui la fait visiter de nouveau sans que les médecins aient le moindre scrupule et la moindre hésitation. Ils la voient rester quinze mois dans la même maison, où elle était détenue comme dans une prison; et jamais il ne leur est survenu une inquiétude, un scrupule, à la vue de cette femme qui tout d'abord leur avait été présentée vierge. »

D'après la même enquête, sur les trente-quatre jeunes Anglaises qui en ont été l'objet, trois au moins étaient vierges quand elles avaient été livrées à la maison de prostitution.

Voilà les faits connus. Mais qui pourra admettre qu'une organisation si savante, si étendue, qu'une association si bien outillée, ayant des clients nombreux à Bruxelles, un client au moins à Boulogne, surveillée par une police si complaisante pour ne pas dire complice, ait borné ses affaires à trente-quatre jeunes filles seulement et à ces deux villes.

Ce navrant procès démontre que la traite des blanches est pratiquée, et qu'au nom de la morale publique, la police dans un pays civilisé, a inscrit sur les registres de la prostitution, des filles mineures, dont quelques-unes étaient vierges.

En vérité, que l'on ne parle plus de morale en face de ces crimes protégés par la réglementation des mœurs. La théorie même que nous a servie M. Lecky dans ses *European Morals*, théorie de tous les prud'hommes de la sociologie et de la morale, paraît, après les faits que nous venons de citer, une ironie cruelle ou une niaiserie sans nom. « La prostituée,

dit-il, type suprême du vice, est en même temps la gardienne la plus efficace de la vertu. Sans elle la pureté inattaquée d'innombrables foyers domestiques serait souillée, et plus d'une qui, dans l'orgueil de sa chasteté préservée des tentations, ne pense à cette misérable femme que dans un dégoût mêlé d'indignation, aurait connu les tortures du remords et du désespoir. »

Bien chanté!...mais c'est faux et insensé! Pourquoi M. Lecky a-t-il parlé ainsi au hasard, pourquoi n'a-t-il pas recherché autour de lui les milieux dans lesquels se commettent le plus de violences contre les filles orgueilleuses de leur chasteté; pourquoi au lieu de défendre l'existence d'un chancre social dont les conséquences sont si funestes, pourquoi n'a-t-il pas fait la statistique du viol? il n'aurait pas eu, peut-être, de phrase sentimentale aussi bien cadencée, mais il aurait vu clairement que la réalité était diamétralement le contraire de sa poésie. M. Desprès, le célèbre chirurgien spécialiste de la syphilis, a fait cette statistique; il démontre pour la France, par des chiffres, et sans lyre, que les pays les plus chargés de prostitution sont ceux où les viols sont le plus nombreux. Et certes la France ne peut être une exception; la Belgique où l'on déflore des vierges mineures dans les lupanars, l'Angleterre où la traite des blanches se pratique avec un si grand succès, ne doivent pas être à l'abri de cette loi statistique. Je reproduis le passage du livre *La prostitution en France*, où M. Desprès donne la preuve de la marche parallèle de la prostitution et du viol.

« Le viol est encore assez répandu en France.

» L'on disait autrefois que ce crime était dû à l'absence de femmes, que l'excitation génésique, n'ayant pas sa satisfaction naturelle, le viol était fatal.

» Les médecins sont d'un avis opposé, ils pensent que le viol est une aberration du sens génésique, et que ce crime

est le plus souvent la suite de la satiété que de la privation de l'exercice naturel des fonctions génétiques. »

» La statistique comparée du viol et de la prostitution montre que ce ne sont pas les départements où il y a le moins de prostituées où l'on surprend le plus de viol. La Creuse, le Cantal, la Corrèze, le Cher, la Nièvre, la Somme et l'Ain sont dans les derniers rangs pour le viol et sont des moins riches en prostituées.

» Les départements tels que la Seine, le Var, la Meuse, la Marne, qui ont une riche prostitution inscrite, sont au contraire dans les premiers rangs pour le viol.

» Le département de Vaucluse, qui est le premier pour le viol, est pourtant celui où la prostitution inscrite domine : dans toutes les sous-préfectures il y a des filles inscrites, et le département est un des plus petits.

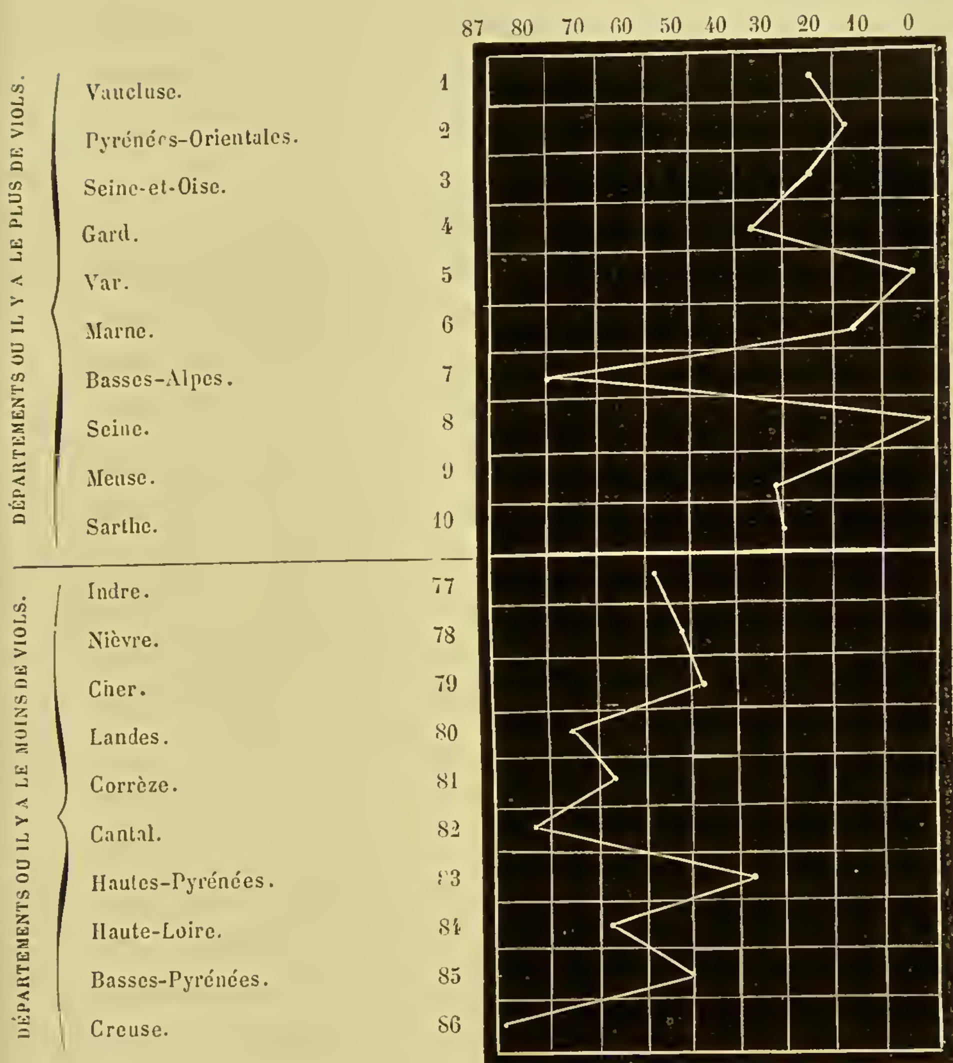
» On voit, sur deux diagrammes, la prostitution élevée dans les départements où il y a le plus de viols.

» La prostitution baisse dans les départements où il y a peu de prostitution. Il y a deux exceptions, mais en général, le rapport entre le viol et la prostitution est évident. »

Cette prétendue nécessité de la prostitution, révoltante à première vue, devient, quand on l'examine de près, une illusion, un leurre, un prétexte à l'immobilité dans la boue pour tous les gens qui ont peur de s'enlizer en faisant un pas pour en sortir.

La prostitution pousse au viol, comme la réglementation des mœurs pousse à la prostitution. En donnant au commerce de la lubricité la reconnaissance administrative, et l'estampille de la préfecture ou de la mairie, on favorise ce commerce, et l'Angleterre et la Suisse ont le droit d'accuser la France et les nations qui l'ont imitée, d'avoir organisé la prostitution et d'avoir constitué aux filles publiques, par leur inscription officielle, une profession reconnue par l'État.

COMPARAISON DE LA PROSTITUTION AVEC LE VIOL



Non, les règlements de la police des mœurs ne protègent pas la morale. Partout la prostitution s'étale, invite, provoque. Dans les quartiers les plus honnêtes on voit des filles piétinant pendant des heures sur le même trottoir, coudoyant les hommes, leur jetant au passage les offres les plus

crues, les plus lubriques; on voit sur les portes de maisons *tolérées*, selon l'euphémisme de la police, mais en réalité privilégiées, la servante tirant l'œil avec son tablier blanc, rester immobile sur le seuil et répéter à mi-voix, pendant toute la soirée, le même petit boniment provocateur. Tout cela avec l'autorisation de la police, avec la réglementation morale. Mais les yeux de la jeune fille sont souillés par ce spectacle, leurs oreilles salies par ces mots qui volent jusqu'à elles; et les adolescents aux ardents désirs, harcelés à tous les carrefours par ces provocations, en rêvent, et succombent dès qu'ils ont dans leur poche le prix d'entrée. Et c'est là ce qu'on appelle protéger la morale publique!... Mais ce sont des attentats aux mœurs qui devraient être réprimés, et vous avez la loi pour y réussir.

Avec le règlement vous ne frappez que les femmes, avec la loi vous frapperez aussi les hommes. Combien de libertins font le métier de courir les rues, d'aborder les femmes, de les poursuivre et de les offenser par leur conversation obscène, par leurs propositions insultantes. Qui n'a assisté à ce spectacle, qui n'a été révolté par ce cynisme? Et si la police s'en mêle c'est la femme qui sera arrêtée en vertu du règlement. L'homme s'en ira un peu plus loin emboîter le pas à une autre fille.

Non, en vérité, cela n'est pas la protection de la morale!

Dans la réalité, ce n'est pas l'amour de la vertu qui a fait l'homme si sévère, si farouche envers les victimes de ses passions lubriques; le vrai mobile apparaît dès qu'on passe l'éponge sur ces grands mots. Voici le motif sérieux, il est dans le règlement : « L'obligation la plus importante que l'enregistrement impose aux filles publiques est celle de subir des visites sanitaires périodiques, car si, d'un côté, l'autorité a été dirigée dans le parti qu'elle a pris à l'égard de ces femmes, par le désir de réprimer le scandale qu'elles

occasionnent, elle a eu surtout en vue de prévenir et d'arrêter les effets de l'affreuse contagion que la prostitution propage, et tous ses soins tendent à multiplier les garanties que recommandait l'intérêt si puissant de la santé publique. »

Le motif est impérieux, il faut, on doit chercher le moyen d'éviter ce fléau terrible mais ces mesures policières sont aussi impuissantes qu'injustes. Impuissantes parce que l'on ne peut atteindre qu'une portion extrêmement minime de celles qui habituellement portent la contagion. D'après le livre de M. Lecour, *la Prostitution*, en 1855, le nombre des filles inscrites étant de 4257, en 1869 de 3731, au 1er janvier 1870 de 3656, alors que les filles libres faisant métier de leur corps, les insoumises étaient, d'après lui, au nombre de 25 000, chiffre très au-dessous de la vérité. Depuis 1870, les chiffres d'inscriptions sont restés à peu près les mêmes, mais les appréciations sur la prostitution libre ont diantrement changé ? En 1875, le chiffre des inscrites s'élevait à 4554, en 1880 à 3582; mais pour les insoumises il s'élève pour M. Lecour tantôt à 30 000, tantôt à 60 000, pour M. Maxime Ducamp il monte jusqu'à 120 000; appréciation difficile, d'ailleurs, car il est impossible d'établir, au point de vue administratif, une limite précise entre ce qui est la prostitution et ce qui ne l'est pas. Quoi qu'il en soit, si l'on voulait sérieusement sauvegarder la santé publique et appliquer la doctrine préservatrice de la préfecture de police, il faudrait mettre en carte et passer au spéculum les 25 000, les 30000, les 60000, les 120000 insoumises, et ne pas plus épargner celles qui roulent carrosse et portent des diamants que celles qui sont pauvres et mal vêtues ; la soie et les dentelles ne sont pas des préservatifs, et quand on craint le choléra on fait faire indistinctement quarantaine à tous ceux qui peuvent l'importer.

Et cela fait, arriverait-on à un résultat ? Non certes, car la

femme n'a pas le triste privilège de propager le mal; l'homme, tout aussi bien qu'elle, en est le coupable propagateur.

Les médecins ont la noble ambition de délivrer l'humanité des maux qui la déciment et qui l'abaissent. Ils ont de tout temps cherché des moyens radicaux de faire disparaître la terrible maladie, ou tout au moins de la diminuer. Ils ont dit : la cause de cette contagion est la femme débauchée; mettons-la dans la main de la police, examinons-la d'autorité, enfermons-la pour la guérir et l'empêcher de nuire, nous aurons bien mérité de l'humanité. Il est vrai que si les femmes avaient voix prépondérante elles diraient : la cause de tout le mal, c'est l'homme débauché; qu'il soit livré à la police, examiné d'autorité, enfermé pour être guéri, et mis dans l'impossibilité de nuire. Qui donc aurait raison?...

Au congrès médical tenu à Paris en août 1867, la question a été traitée, mais le problème n'a pas été résolu malgré les propositions les plus nombreuses, les plus utopiques et naturellement les plus autoritaires; quand on est sur la pente de l'arbitraire on ne saurait s'arrêter. Voici ce que j'écrivais à cette époque, dans le *Courrier français*, en sortant de l'une des séances du congrès :

« ... L'écœurant est de voir ce congrès qui, sans sourciller, a écouté les propositions les plus dangereuses, les plus rétrogrades, les plus iniques, se révolter quand un jeune homme, un étudiant, a levé le drapeau de l'individualisme et de la responsabilité.

» On a pu proposer, sans soulever l'indignation, d'organiser la dénonciation, de forcer tout homme malade de déclarer la femme qui l'avait syphilisé. C'est un chirurgien de la marine qui est venu, dans un excellent mémoire, démontrer d'un côté l'impossibilité d'une pareille mesure, de l'autre son danger. A Toulon, on a essayé d'établir cet inique moyen et

les marins ont ou refusé de répondre, ou ont dénoncé des femmes qui n'étaient pas malades, entendez-vous?... et quelle indemnité donner à ces malheureuses que la police vient enlever de leur domicile, ordinairement avec des formes peu aimables, et jeter honteusement dans le fauteuil flétrissant des prostituées. Aucune, n'est-ce pas, car l'infortunée est bien ravie déjà d'échapper à la griffe policière, à l'inscription sur le grand livre et au spéculum à perpétuité.

» Mais quelle est donc cette injustice de l'homme et pourquoi veut-il toujours user de sa force pour protéger ses plaisirs? Comment! la fille qui fait commerce de son corps est hors la loi! On a le droit de la saisir de force, de l'examiner de force, et de la jeter de force dans une prison-hôpital avec une inscription sur un livre d'infamie?... Mais ce qui est infamie pour la femme n'est donc pas infamie pour l'homme!... Comment se fait-il qu'il y ait répression d'un côté et pas de l'autre? Car si les femmes sont contaminées, c'est que les hommes l'ont bien voulu, et alors pourquoi ne pas saisir les libertins qui propagent le mal, ne pas les jeter à la préfecture pour les faire examiner d'autorité au nom de la société, du bien et du beau, enfin pourquoi ne pas leur construire un Saint-Lazare, une prison de traitement, un hôpital moralisateur?...

» Oui, l'homme veut la sécurité dans ses jouissances les plus ordurières, il veut réglementer le vice à la condition que le règlement soit tout à son avantage, il veut s'amuser sans risque et briser l'instrument de son plaisir si sa santé n'est pas satisfaite. Mais c'est injuste, ignoble, honteux!... Comment vous condamnez un patron à faire deux cents francs de rente à la fille mineure qu'il a séduite et rendue mère, qu'il a lancée avant l'âge où la femme est maîtresse d'elle-même, dans le grand chemin de la prostitution, et c'est la malheureuse victime que vous qualifiez d'infâme, quand elle marche

dans la voie qu'elle ne peut plus éviter, quand elle se traîne dans la boue où vous l'avez jetée. Par ma foi, c'est trop fort, trop insolent ou trop inepte et l'esprit de justice se révolte.

» Ce sont les libertins qui font le libertinage. La femme est passive dans tous les actes de sa vie, c'est une loi physiologique; c'est l'homme qui fait la prostitution comme il fait l'infanticide. Mais si vous avez une si vive soif de réglementation, réglementez l'homme comme la femme, sous peine de lâcheté et d'infamie ! Sinon vous faites de la femme une matière vile dont nous pouvons jouir à notre aise, que nous pouvons faire servir, non pas à nos passions, mais à nos plaisirs sales, pour la jeter ensuite au fumier si nous avons été victimes de notre luxure immonde !... Cette théorie serait par trop abjecte et Malthus n'en a pas inventé de plus odieuse !...

» Ce qu'il y a de plus désolant encore que cette injustice, c'est notre aplatissement universel. Dès qu'un accident nous contrarie, dès qu'un nuage s'élève dans notre vie, le maître répond de tout et doit tout arranger. Nous ne pouvons rien faire par nous-mêmes, et demandons sans cesse un bourrelet et des lisières; il faut que le pouvoir vienne nous aider; bientôt on lui demandera de tarir la pluie ou de mettre un abat-jour sur le soleil. Et nous sommes surpris ensuite quand le pouvoir veut faire notre bonheur malgré nous?... Ce que demandait ce jeune étudiant, M. Carré, je crois, était l'expression de la tendance individualiste de notre époque, c'était la responsabilité. Je regrette de n'avoir pu saisir que quelques mots de ses propositions qui me paraissaient à coup sûr plus admissibles et plus justes que l'horrible théorie de la dénonciation. Mais la responsabilité même est inutile; si vous ne voulez pas de syphilis, ne prostituez pas la femme, et ne vous prostituez pas vous-mêmes; il est aussi immoral

pour un homme d'acheter une femme, que pour une femme de se vendre à un homme...

» ... Nous ne voulons pas la protection et le règlement; mais la liberté absolue comme à Londres. Si les débauchés cherchent à faire nettoyer par l'autorité ces lieux où ils vont honteusement, dans l'ombre, c'est pour se livrer avec plus de sécurité à leurs sales plaisirs, sous l'œil paternel de la police. Et cela au nom de la famille et de la société; c'est risible vraiment et par trop cynique!... Nous ne voulons pas de cette réglementation et de cet arbitraire; lorsqu'un homme se jette dans la Seine, on lui tend une perche, on le sauve, mais on ne comble pas le fleuve qui, d'ailleurs, se ferait un autre cours; a-t-on jamais songé à raser une montagne parce que quelques étourdis se sont perdus dans ses précipices?... »

Aujourd'hui je pense comme en 1857, je suis contre l'arbitraire, même pour le bon motif, dût-il être équitable d'ailleurs et frapper aussi bien un sexe que l'autre. Équité qui n'est pas sans exemple dans l'histoire. Le Dr Calligo, de Florence, nous a appris, dans une excellente notice, qu'au XIVe siècle cet esprit de justice dominait dans la loi florentine : si les filles surprises, exerçant clandestinement la prostitution, étaient marquées au fer chaud sur le côté droit du front; si la maison où la contravention avait eu lieu devait être démolie, l'homme ne devait pas être épargné et tout individu convaincu pour la seconde fois d'avoir abusé d'une femme, de l'avoir entraînée dans un lieu de débauche contre sa volonté, ou par des promesses d'argent, ou par des moyens illicites, était condamné au feu.

Que ce soit au nom de la santé publique, ou au nom du Dieu de miséricorde, je ne suis pas pour ces moyens violents. Comme autrefois, je suis convaincu que les règlements actuels sont sans utilité, aussi bien au point de vue de la

salubrité qu'au point de vue de la morale, et qu'ils resteraient toujours insuffisants, fussent-ils encore plus sévères, les poussât-on jusqu'à l'absurdité. En 1858, le Dr Diday, de Lyon, logique dans son zèle, proposait que tous les individus, sains ou malades, portassent sur eux un certificat de santé exigible, une sorte de passeport qui permit de surveiller à la fois les hommes et les femmes.

Vous voyez ça d'ici!...

Eh bien, en supposant que ce rêve de syphiliographe eût pu être réalisé, les théories du temps sur l'innocuité des accidents secondaires au point de vue de la transmissibilité de la syphilis eussent permis à la maladie de se propager tranquillement sous le couvert de la sévère surveillance. Et qu'eût-on fait?... Poursuivant la doctrine, on eût doublé, triplé... le nombre de visites; l'humanité eût été occupée à un examen perpétuel, on eût fait queue à la porte des dispensaires. Quel triomphe pour la faculté!... Mais la vérole fût restée florissante.

Aujourd'hui, on est fixé sur la transmission de la syphilis, et la proposition de M. Diday ne serait qu'impraticable, sans être absurde; mais la maladie ne serait pas anéantie pour cela. Avec quelle fréquence, en effet, faudrait-il faire les visites pour arriver juste à point, au moment où le mal transmissible apparaît, pour constater le danger en temps utile, et empêcher la transmission!

Mais si ce rêve d'hygiéniste était insensé, il était au moins logique, car si l'on ne visite pas tout, jeunes et vieux, hommes et femmes, c'est comme si on ne visitait rien, le germe du poison reste et se propage.

La situation actuelle est absolument ridicule. Quatre mille femmes sont visitées à Paris sur trois millions d'habitants ; est-ce là une garantie ? Non certes, pas plus par rapport au nombre de ceux qui transmettent le mal qu'en raison de la

manière dont les examens sanitaires sont pratiqués. Ces visites se font avec une rapidité extrême ; d'après M. Carlier, de 1855 à 1870 les médecins procédaient en moyenne à cinquante-deux visites par heure ; d'après M. Routier de Bullemont, le Dr Clerc visitait cent vingt femmes en soixante minutes. Dans ces conditions, quelle que soit l'habitude et la dextérité du médecin du dispensaire, est-il bien sûr d'avoir tout vu, et d'avoir bien vu ? est-il bien certain de pouvoir prendre toutes les précautions nécessaires pour n'être pas lui-même, par l'intermédiaire de ses instruments rapidement nettoyés, une cause de propagation du mal ?...

On a fait d'ailleurs une expérience du règlement, fort probante au point de vue sanitaire, parce qu'elle a été instituée sur un terrain limité, et dans un pays où existaient des statistiques avant l'application de la visite, de l'inscription, et du traitement d'office. C'est en Angleterre, dans quelques villes maritimes, où l'on a tenté, à l'imitation de la France, de protéger la santé des soldats. Il est de notoriété aujourd'hui que les *contagious acts* ont complètement manqué le but que l'on poursuivait en les imposant. Déjà, en 1871, cinq ans après l'*act* de 1866, voici la conclusion de la commission royale chargée d'étudier les résultats obtenus :

« Il n'est nullement prouvé qu'une diminution quelconque du chiffre des malades, dans le personnel de l'armée et de la flotte, soit attribuable à une diminution correspondante des cas de maladie résultant de l'application des visites périodiques des femmes avec lesquelles ce personnel a des rapports. »

Dans l'enquête de 1881 M. Fowler dit au chirurgien général Lawson : « Un homme court-il plus de danger d'attraper la vraie syphilis dans les stations soumises que dans d'autres ? »

Le chirurgien général Lawson fut obligé de répondre : « Oui. »

Le 20 avril 1883, le parlement anglais, après une discussion sévère, a abrogé les *contagious acts.*

En réalité, la protection de la santé publique est nulle, puisque, d'une part, la police ne surveille, et d'une façon insuffisante, qu'une faible partie des femmes qui peuvent propager le mal, et, d'autre part, ne surveille pas du tout les hommes qui le propagent incontestablement, sans quoi les femmes ne seraient jamais contaminées. Ce sont des vérités de La Palisse, mais enfin il faut bien les dire, puisqu'on agit comme si on ne les connaissait pas. On ne sera jamais protégé que lorsqu'on se protégera soi-même, voilà la vérité; il faut enfin qu'on arrive à se passer des lisières administratives et que chacun s'occupe au moins de son corps.

Si l'on veut diminuer cette maladie cruelle, il faut donner à chacune la possibilité de la soigner et de la guérir. Ce que l'on peut demander à l'administration, c'est d'écarter toutes les difficultés qui empêchent ou retardent l'entrée des syphilitiques dans les hôpitaux, car, par un reste du préjugé du moyen âge, ces malades sont les parias dans beaucoup d'hospices, dans certains ils sont repoussés, et l'on devine sous quelle influence. Certes un homme qui par de longs excès est arrivé au délire alcoolique est plus méprisable qu'un malheureux qui est frappé pour avoir cédé à un entraînement sensuel. Au Congrès médical de Paris, les médecins étaient unanimes sur la question hospitalière; voici ce que disait le docteur Garin : « Il ne faut plus d'entraves à l'admission des syphilitiques dans les hôpitaux, plus de ces vaines formalités, longues et odieuses, qui, en retardant l'entrée des malades à l'hospice, aggravent leurs maux et en favorisent la reproduction. » Et le docteur Mougeot : « Terminons en demandant, avec les meilleurs esprits qui se sont occupés de la matière, qu'on multiplie pour les vénériens les secours de toute espèce; qu'on leur facilite l'admission

dans les hôpitaux, loin de les en chasser comme des parias, comme j'en suis témoin depuis vingt-deux ans dans mon hôpital.

» N'est-il pas déplorable, quand on a fait de Paris une ville de plaisirs, où toutes les classes de la société se précipitent de tous les pays, qu'on refuse l'entrée des hôpitaux spéciaux et autres à ceux qui sont tombés sur le champ de bataille de la luxure, avant qu'ils aient eu six mois de résidence dans la capitale ?

» Qu'on ne nous objecte pas la modicité des ressources hospitalières. Si la ville n'y suffit point, l'état viendra à son aide; l'essentiel est de tarir au plus vite cette source d'infection qui implore elle-même sa séquestration. »

On avait bien songé à faire de l'arbitraire inutile au point de vue de la salubrité, dangereux au point de vue social, mais on avait négligé d'apporter le remède efficace à la propagation du mal : le traitement des malades sur la plus vaste et la plus libérale échelle.

Lorsque M. le Dr Diday, cherchant avec raison d'autres moyens que celui du certificat obligatoire de santé, accusait l'administration de tracasser les filles, de les enfermer comme des criminelles, et conseillait de « tenter d'obtenir des prostituées, par les voies de douceur, les garanties que la société est en droit de leur demander », M. Lecour ne tarissait pas de plaisanteries sur l'hôpital attrayant. Dût M. Lecour s'esclaffer de rire au fond de sa retraite, j'ajouterai que M. Diday proposait la seule solution du problème. Non seulement il faut mettre les soins et les médicaments à la portée de tout le monde, non seulement il faut recevoir les malades dans les hôpitaux ordinaires, mais encore une population intelligente, débarrassée des préjugés mystiques et niais, ne voyant pas plus de honte à être contaminé par la grande que par la petite vérole, considérant l'intérêt capital de soigner

le mal pour empêcher sa diffusion, ne doit pas hésiter à créer l'hôpital attrayant, celui où l'on irait sans terreur, sans ennui, où l'on serait sûr de trouver le confort, la bienveillance et le bien-être. L'important n'est pas de frapper, de punir ce qui d'ailleurs n'est pas un délit, mais d'arrêter la propagation du mal en s'efforçant de le guérir.

Donc la réglementation des mœurs est aussi inutile au point de vue de la salubrité qu'au point de vue de la morale. C'est de l'arbitraire, une violation du droit et des lois que rien n'autorise et que rien n'excuse. Le grand criminaliste Faustin Hélie s'est nettement prononcé à ce sujet : « A l'égard des filles, dit-il, nous ne parlerons ici que du seul droit de les arrêter et de les détenir arbitrairement ; aucune disposition quelconque ne donne un tel droit à l'administration. Quelle que soit la position de ces femmes, elle doit les surveiller ; mais elle ne peut les arrêter lorsqu'elles ne commettent pas un délit punissable. On ne peut reconnaître de classe à part qui soit en dehors du droit commun et pour laquelle les lois n'aient ni force ni protection : on ne peut reconnaître à l'administration d'autres droits que ceux que la loi lui confère. »

Les protestations se sont enfin élevées contre cette injustice sociale. C'est en Angleterre que les femmes ont pour la première fois fait entendre leur voix contre cette violation de la liberté. Le 1er janvier 1870, deux cent cinquante femmes publièrent leur protestation dans le *Daily News* : « Nous protestons contre les *acts*..., disaient-elles, parce que ces lois suppriment pour l'un des sexes les garanties de sécurité sanctionnées par nos institutions et livrent la réputation, la liberté et la personne des femmes au pouvoir arbitraire de la police... ; parce que toute loi doit définir le délit qu'elle poursuit... ; parce qu'il est injuste que la punition s'applique au seul sexe qui est la victime du vice... »

En France, cet arbitraire n'est pas même autorisé par la loi, c'est une violation du droit dans toute l'acception du mot.

Mais comment sauvegarder la morale publique?... par le droit commun. Comment, la loi n'a pas prévu l'attentat à la morale publique? l'outrage aux mœurs? l'excitation à la débauche? mais revoyez votre code, législateurs, et n'autorisez l'arbitraire au profit de personne, même pour faire le bonheur du peuple; l'arbitraire aussi est une maladie contagieuse.

Quant à la question de salubrité, outre la diffusion des soins, on a proposé la responsabilité. Cette proposition d'un étudiant n'avait pas été bien accueillie au Congrès de 1867; aujourd'hui c'est un chirurgien des hôpitaux de Paris qui s'en fait le champion.

M. le Dr Desprès fait remarquer que lorsqu'une nourrice est contaminée par un nourrisson, elle obtient des dommages intérêts; pourquoi n'en serait-il pas de même pour la femme ou pour l'homme syphilisés? Pourquoi donc la responsabilité n'existerait-elle pas pour ce dommage comme pour tout autre moins grave? Car le dommage occasionné par cette terrible maladie ne frappe pas seulement la personne atteinte pour toute sa vie, mais encore la frappe dans les enfants qu'elle aura plus tard. La responsabilité empêcherait les infamies qui se commettent journellement; un homme malade ne peut ignorer le mal dont il est infecté; s'il empoisonne une femme, c'est en connaissance de cause, et il ne peut y avoir de circonstance atténuante. Le misérable qui commet ce lâche attentat doit être puni. On n'a pas à craindre les fausses dénonciations et le chantage, car le coupable porte sur lui la preuve de son crime.

Avec la responsabilité inscrite dans la loi, on verrait vite diminuer la débauche qui se fait des illusions sur l'influence

hygiénique de la police, les malades résisteraient à leurs coupables tentations et ne communiqueraient pas le poison terrible qu'ils portent en eux. Ceux qui ont assez peu souci d'eux-mêmes pour ne pas soigner leur corps malade se traiteraient par économie et par peur, pour éviter l'amende et la prison.

La femme majeure devient, dit-on, mineure par le mariage, et par le veuvage retrouve sa majorité. Elle perd en effet certains droits et certaines libertés en se mariant; mais fille ou veuve, elle n'est en réalité jamais majeure. Elle ne l'est pas en ce qui concerne le témoignage, la tutelle et la curatelle au ventre. Elle est toujours mineure, d'ailleurs, dans l'esprit de l'homme, puisque la loi est violée à son détriment, sans qu'il proteste, et que les garanties de la liberté inscrites dans le code pour tous indistinctement sont arbitrairement supprimées pour elles.

Et cependant cette mineure a, de par les règlements de la police, le droit exorbitant de se vendre, avant d'être légalement maîtresse de ses biens et d'elle-même. D'après Jeannel, la fille mineure ne peut se faire inscrire sur le registre des prostituées qu'à l'âge de seize ans !... Cette fille, il est vrai, est incapable, comme tous les mineurs, elle ne peut s'engager en rien, et sa signature, qui ne compte pas sur le moindre billet à ordre, qui n'est pas acceptée au bas d'un contrat engageant la plus minime somme, cette signature a de la valeur quand il s'agit de sa personne; à partir de l'âge de seize ans, la jeune fille peut signer son engagement sur le grand livre de la prostitution. La mineure n'ayant pas le droit de posséder n'a pas le droit de vendre; mais, seule exception, la police lui reconna^t le droit de vendre son corps à un industriel qui en spécule, en trafique, la loue ou la revend.

Oh! pourriture humaine!

Ces monstruosités et ces sottises doivent disparaître.

En résumé, une société civilisée doit reconnaître que la femme est aussi capable que l'homme de témoigner, d'administrer les biens des mineurs, de surveiller un ventre en curatelle. Il faut réformer la loi.

D'autre part, une société soucieuse de son existence doit se soumettre aux lois qu'elle a faites, et la liberté, proclamée pour tous, ne doit pas être violée par une moitié de la nation au détriment de l'autre moitié. C'est supprimer arbitrairement le droit, c'est instituer l'anarchie. Il faut obéir à la loi.

IV

DROITS DE L'ÉPOUSE

Il faut, en vérité, que le mariage soit une indispensable nécessité humaine pour que la femme désire s'enchaîner à un époux, ou plutôt pour qu'elle consente à marier sa fille tendrement aimée ; car, si l'enfant inexpérimentée et entraînée par les ardeurs de la sensualité ne voit que les fleurs dans l'union légale sans en pressentir les dures et déchirantes épines, la mère, au contraire, en a subi toutes les sujétions humiliantes et souffert toutes les douleurs.

Fille ou veuve, et sauf les monstrueuses illégalités dont nous venons de longuement parler, elle est encore à peu près maîtresse d'elle-même; la loi, en l'infériorisant, ne lui ôte pas la possession de sa propre personne : elle peut faire de ses biens ce qu'elle veut, aller où bon lui semble, elle est maîtresse chez elle, et enfin, le code, si elle a des enfants, l'investit de la puissance domestique, et lui en donne presque toutes les prérogatives.

Mais quand elle a pris un époux, quand elle est légalement liée, quand elle est femme dans toute l'acception et dans toute la grandeur du mot, c'est fini d'elle, c'est fini de sa personnalité; et jusqu'à ce que le mari meure, ou que le

lien congugal soit brisé par le divorce, elle sera soumise, réduite en servitude, comme expropriée d'elle-même.

Le mariage, qui devrait être une association, est une absorption de la femme où tout disparaît pour elle : la fortune, la liberté, l'autorité sur les enfants, la possession de soi, jusqu'à la nationalité.

L'influence patriarchale persiste encore dans nos lois ; on le constate à chaque article du code de mariage, et malgré notre évolution par la Révolution, malgré nos prétentions au libéralisme, nous piétinons toujours sur place quand il s'agit de la femme. Certes, nous sommes loin d'avoir réalisé l'aphorisme de Jean-Jacques Rousseau : « Chacun des époux doit toujours être maître de sa personne. »

Et je ne parle pas du *debitum conjugale*, car avec la liberté du choix de l'époux au moment du mariage, et le droit au divorce, la femme peut actuellement se soustraire à ce devoir qui devient si répugnant dès que l'amour n'en fait pas la plus douce et la plus adorable des fonctions vitales.

Certes, nous n'avons ni le désir ni le droit de nous livrer à une discussion juridique sur la loi du mariage. D'une part, notre incompétence ne nous le permet pas, de l'autre, ce serait absolument superflu après les travaux spéciaux de MM. Gide et Acollas, après les livres décisifs de MM. Legouvé et Léon Richer, et les critiques aiguës d'Émile de Girardin et de M. Dumas fils. J'énumère simplement, et je réclame les réformes dont la nécessité me paraît incontestable au point de vue juridique, d'après les discussions de ces savants jurisconsultes et de ces grands esprits; réformes que je considérais et que je considère, au point de vue naturel, comme indispensables à la sélection humaine et à l'élévation de la race.

La femme, je le répète, dès qu'elle accepte un époux, n'a plus aucune liberté : en entrant dans le mariage elle sort de la possession de soi.

Et d'abord elle n'a pas de domicile. Article 108 : « La femme mariée n'a point d'autre domicile que celui de son mari. Le mineur non émancipé aura son domicile chez ses père et mère ou tuteur ; le mineur interdit aura le sien chez son tuteur. » De par la loi elle est donc bien traitée en mineure, avec cette différence que les enfants, eux, atteindront leur majorité, et seront un jour libres et maîtres d'eux-mêmes.

Faut-il donc considérer le veuvage ou le divorce, qui rendent la majorité, comme une délivrance?

Avec la réciproque il n'y aurait pas d'injustice; elle pourrait, elle aussi, ramener au logis son volage époux par la force des baïonnettes; ce serait l'égalité dans la violence, mais ce serait l'égalité. Il n'en est rien. L'époux peut avoir domicile où bon lui semble; la loi ne lui dit pas :

« L'homme, marié, n'a point d'autre domicile que celui de sa femme. »

Pourquoi la femme ne serait-elle pas traitée comme l'homme, s'il répugne à l'homme d'être traité comme la femme?

L'épouse n'a pas plus de nationalité que de domicile; elle en a encore moins dans certains cas, puisqu'elle peut ne pas en avoir du tout. Le principe de la loi française est que toute femme n'a pas d'autre patrie que celle de son mari. C'est bien la logique absolue, complète.

Article 12 :

« L'étrangère qui aura épousé un Français suivra la condition de son mari. »

Voilà une Française de plus, qu'elle le veuille ou non. Et cependant on ne l'avertit pas quand elle se marie de son changement de nationalité et, n'étant pas Française encore, on ne peut lui appliquer cette règle comique : « Nul n'est sensé ignorer la loi. » Sans qu'elle le sache, et contre sa volonté

peut-être, sa nationalité est changée et toutes ses affaires seront traitées selon les lois de sa nouvelle patrie.

Il est vrai (cela peut-il s'appeler une compensation?) que si la loi du pays de cette étrangère permet aux femmes de se marier où bon leur semble sans perdre leur nationalité, elle aura deux patries. C'est un luxe qui peut devenir gênant dans certaines circonstances, mais les difficultés ne doivent pas être bien considérables puisqu'on voit des hommes se soumettre, par prudence, au régime de la double patrie.

Naturellement la réciproque existe; article 19 : « Une femme française qui épousera un étranger suivra la condition de son mari. »

Celle-là n'aura rien à réclamer, puisque née en France elle est censée connaître la loi. Certes, elle n'est pas exposée à une trop grande abondance de patries, au contraire. Si le mariage ne naturalise pas de plein droit dans le pays de l'homme qu'elle a épousé, la voilà sans nationalité. Elle pourra prendre ses lettres de naturalisation, il est vrai, mais saura-t-elle toujours qu'elle doit le faire? Cette situation est grave pour sa sécurité vis-à-vis de son mari, plus grave encore dans le veuvage où personne ne peut la protéger. Et si elle sait ce qu'elle doit faire pour sauvegarder ses droits, il s'écoulera toujours, pour l'accomplissement des formalités, un espace de temps pendant lequel aucune loi ne défendra ses intérêts, pendant lequel aussi elle pourra devenir veuve.

Il est une troisième situation, horrible pour la femme qui aime son pays, et que rien ne peut lui faire prévoir ni conjurer, puisque cette situation ne tient absolument qu'à la fantaisie de celui qu'elle a épousé. Une Française patriote épouse un Français. Pour une raison quelconque il change de nationalité : il se fait Prussien, par exemple. La voilà Prussienne malgré elle, malgré ses sentiments, malgré son

attachement à la patrie? Il faudra qu'elle demande à divorcer avec son époux pour ne pas divorcer avec son pays, et encore cette demande de divorce ne pourra pas se faire en France puisqu'elle n'est plus Française.

Pourquoi donc ne pas laisser à la femme sa patrie comme à l'homme, et ne pas leur permettre à l'un comme à l'autre la liberté de leur nationalité.

C'est toujours la doctrine de la puissance maritale, de la suprématie de l'homme, de l'infériorité de la femme. Tout cela s'est condensé dans l'article 213 : « Le mari doit protection à sa femme, et la femme obéissance à son mari. »

Il doit la protéger, comme il protège ses enfants, ses domestiques, son chien, son cheval, son chat, mais, comme eux, elle doit obéir, elle doit, comme écrivait Pothier, le suivre partout, même dans un lieu infecté par la peste.

Il est maître et seigneur. Cette idée existe traditionnellement chez tous les hommes, et elle est soutenue et corroborée par cet article 213, par le code qu'un trop grand nombre de Français considèrent comme un recueil de vérités démontrées, indiscutables et éternelles. Dans les conditions les plus humbles, ce droit au commandement attaché au sexe, fait, dans bien des pays, partie d'un certain nombre d'axiomes que l'enfant connaît dès qu'il sait dire deux phrases, c'est, paraît-il, l'évidence. Je me rappelle, à ce sujet, une histoire que l'on me racontait dans mon enfance et qui me frappa par ses allures de conviction profonde dans ce droit au commandement; c'est l'histoire de Bernat, le vaillant chaudronnier d'Agen.

Bernat avait épousé une jolie fille au teint rose et aux yeux noirs; c'était un mariage d'amour et Bourdille aimait Bernat, comme Bernat aimait Bourdille.

Au matin de la nuit de noce, nuit pleine de joie et de

volupté, Bernat s'écria après les embrassements de l'aurore : « Femme lève-toi ! »

Bourdille qui avait toujours vu sa mère obéir, obéit, quoiqu'elle eût volontiers prolongé la nuitée.

Quand elle fut debout Bernat ajouta : « Va chercher ma culotte ! »

Bourdille s'empressa de faire ce qu'il demandait et vint vers son mari la culotte à la main.

« Mets-la! dit doucement Bernat.

— Oh, mon homme, répondit-elle, vous voulez rire?

— Non, dit Bernat, mets-la!

— Vous vous moquez, répondit-elle, certes non, je ne la mettrai pas.

— Tu ne veux pas la mettre?... reprit-il d'un air sérieux... tu ne veux pas?... une fois... deux fois?...

— Non, non, s'écria-t-elle, ce n'est pas un habit fait pour moi.

— Eh bien, femme, dit-il solennellement, rappelle-toi bien ceci : tu n'as pas voulu porter culotte ce matin, tu ne la porteras jamais... moi vivant! Et maintenant viens m'embrasser ! »

Elle jeta le vêtement loin d'elle et courut se blottir dans ses bras. Elle resta toujours, dit l'histoire, femme obéissante et mère dévouée.

Pour les simples, c'est le droit traditionnel du sexe fort. Les autres expliquent l'article 213 en disant qu'il faut un chef dans toute société, que la subalternisation de la femme dans le ménage est socialement indispensable, que c'est d'ailleurs conforme aux lois de la nature; ce qui veut dire identiquement la même chose en termes moins clairs. Ils ajoutent, toutefois, que l'article 213, en même temps qu'il ordonne à la femme l'obéissance à son mari, ordonne à l'homme la protection de la femme.

Je vois bien la sanction au manque d'obéissance de la femme, mais je ne vois pas comment la loi peut forcer l'homme à la protection. Il eût été plus simple de permettre à la femme de se protéger elle-même, ce qu'elle ne peut faire avec la législation actuelle, car « la femme ne peut ester en justice sans l'autorisation de son mari, même marchande publique et non commune.... »

Une femme mariée, lorsqu'elle est attaquée, insultée, vilipendée, ne peut se défendre en justice qu'avec l'autorisation de son mari. Et si c'est le mari qui fait l'insulte, et si pour cette cause ou pour une autre elle se croit obligée de plaider contre son mari?... il lui faut toujours l'autorisation de son mari.

L'épouse est incapable.

En réalité, la femme n'est protégée par son mari que lorsqu'il le fait de sa propre volonté; le code est impuissant à l'y contraindre et le premier paragraphe de l'article 213 est purement platonique, il est pour l'œil. Le deuxième paragraphe: « La femme doit obéissance à son mari », est sérieux, car la femme est dans les mains du mari pour sa fortune, par obligation du domicile, par son incapacité même. Mais si on a eu raison d'attaquer son injustice, on a exagéré en disant qu'il peut faire des criminelles par obéissance à la loi.

« Supposons, dit M. Léon Richer, qu'un mari commande à sa femme une action honteuse, ou même une action criminelle... Admettez-vous que la femme résiste? Comment concilier le refus de la femme avec les exigences de l'article 213.

— Il y a le code pénal, me direz-vous.

— Je vous répondrai : il y a le code civil. »

Madame de Bocarmé a pu plaider l'obéissance à son mari, l'empoisonneur dont elle avait été la complice, et être acquittée, quelque peu probable que fût son respect du code civil. Mais, dans la plupart des cas, et probablement dans

celui-là, ce n'est pas le code civil qui force à l'obéissance, puisque les femmes qui ne sont pas mariées obéissent aussi bien, et quelquefois mieux, que si elles gémissaient sous le poids de l'article 213. Est-ce donc le code civil qui fait obéir les malheureuses filles que des drôles immondes séduisent, enlèvent à leurs familles, pour les prostituer et se faire des revenus? Non, certes; c'est le plus souvent la crainte des coups, ou même la terreur de la mort. C'est quelquefois aussi la passivité de la femme envers celui qui la possède, car on voit des coquines capables de toutes les violences, des criminelles, subir les mauvais traitements que leur infligent les misérables qui spéculent sur leur corps.

Loin d'inscrire dans la loi l'obéissance de la femme, le législateur devrait protéger sa faiblesse contre cette tendance à se laisser dominer. L'intérêt dans le ménage est commun; c'est par l'entente commune que les résolutions doivent être prises dans l'association de deux personnes libres, et non par la domination d'un seul. La puissance maritale n'est pas utile, et elle est injuste et tyrannique. On ne doit pas dire avec M. Paul Janet : « Le commandement est une fonction nécessaire dans la famille; il faut nécessairement que l'un des deux la remplisse; c'est une de ces servitudes dont nous parlions dans notre dernière leçon; mais cette supériorité apparente et tout extérieure est suffisamment compensée par la souveraineté secrète et insensible que la femme exerce par le cœur et par les mille détails de la vie quotidienne. »

Servitude, voilà pour M. Paul Janet le lot de la femme dans le mariage, abaissement que les douceurs de la fin de la phrase ne peuvent déguiser. La nécessité du commandement et de la servitude a été aussi démontrée au temps de l'esclavage, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, aussi bien pour les blancs que pour les noirs, et aujourd'hui tout le

monde est d'accord sur ce commandement et sur cette servitude.

Dans l'association du mariage, la suprématie de l'un des deux conjoints est absolument injuste, et elle est inutile. La loi n'a pas le droit de l'établir. Les deux époux ont des fonctions familiales distinctes dont les différences sont nettement indiquées par la nature, mais ils ont des droits égaux. Dans les associations commerciales le code n'intervient pas pour donner le pouvoir absolu à l'un des associés, et pour l'ôter complètement à l'autre. La loi reste muette, même quand c'est une femme qui s'associe avec un homme. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'association matrimoniale, pourquoi la femme n'aurait-elle pas les mêmes droits que le mari son associé?...

« ... Dans le mariage, dit M. Acollas, ils se doivent mutuellement protection, et aucun des deux ne doit obéissance à l'autre.

» La puissance maritale est une des plus regrettables traditions du vieux droit civil autoritaire et monarchique. »

Je partage absolument l'opinion de l'éminent jurisconsulte et je demande que la puissance maritale, qui infériorise et humilie la mère de famille, disparaisse de notre code.

L'article 213, d'ailleurs, qui prescrit la protection du mari et l'obéissance de la femme, est inutile, en même temps que dégradant pour l'espèce; il doit être supprimé. L'article 212 suffit, il dit tout : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. »

Quand il s'agit des biens, la servitude de la femme est absolue, même sous le régime matrimonial le moins défavorable pour elle. Et cela n'a rien qui nous surprenne, car nous savons que le législateur est féroce en matière financière et qu'il protège l'argent plus que la liberté, plus que l'honneur, plus que tout. Dès qu'elle est mariée, elle ne peut

disposer de rien, elle est mineure, elle est interdite. Et le code vient nous dire que le mariage émancipe la femme!... En vérité ce ne peut être qu'un pitoyable jeu de mots. Loin d'être émancipée, elle tombe en tutelle, si elle était majeure; et elle en change seulement si elle n'avait pas encore atteint sa majorité. Voyez plutôt l'article 217 : « La femme, *même non commune* ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir, à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit. »

Ainsi la femme dès son mariage n'existe plus au point de vue financier. Hier, fille majeure ou émancipée, elle était maîtresse de sa fortune, pouvait en disposer à sa guise; mariée aujourd'hui, elle n'a plus droit ni de vendre ni même d'acheter. L'époux est absolument libre, lui; il peut donner à ses maîtresses, jeter l'argent au jeu, le dissiper en folles noces, ou le perdre en spéculations bêtes, personne n'a rien à y voir, même quand il fait servir les revenus de sa femme à la satisfaction de ses plaisirs ou de son ambition. L'épouse ne peut rien, non seulement pour s'amuser ou spéculer, mais encore pour empêcher la ruine. Il donne, il vend, il hypothèque; elle est incapable, elle ne peut même pas recevoir.

Oui, elle ne peut pas recevoir. Il paraît que c'est pour protéger la morale! Je me rappelle l'aventure et les plaintes, il y a quelques années, d'une malheureuse femme écrivain qui, abandonnée par son mari depuis longtemps et ignorant ce qu'il était devenu, ne pouvait toucher à la société des gens de lettres le prix de son travail, parce que la loi défend de payer, sans l'autorisation de son mari, ce qu'on doit à une femme.

Est-ce assez moral?...

Voici le prétexte : la femme mariée ne peut recevoir parce

qu'elle pourrait toucher un argent donné par des amants, parce que la dignité du mariage s'oppose à ce que la galanterie puisse enrichir une épouse.

Et cependant si, en vertu du devoir d'obéissance prescrit par l'article 213, le mari ordonne à sa femme de se prostituer, est-ce plus moral parce que c'est lui qui reçoit l'argent?... Et pourquoi la loi, si prudente vis-à-vis des femmes, n'a-t-elle pas prévu l'indignité des maris?

Mais il n'y pas que ce moyen pour elles de gagner leur vie, et le législateur n'a pas pu l'ignorer. Ce n'est certainement pas la morale qui est visée en réalité dans cette injustice du code, et la pudeur des législateurs n'a pas été à ce point susceptible et effarouchée. C'est bien la dépendance complète, absolue, de la femme qui a été poursuivie, c'est la tradition de l'infériorité, de l'esclavage, qui pèse encore sur elle dans les mœurs et que l'on a voulu inscrire dans la loi.

La femme mariée n'est même pas libre de choisir un état. Est-ce encore au nom de la morale? Pour s'établir le plus modestement et le plus vertueusement possible, pour vendre du fil ou des aiguilles, pour avoir un magasin de chaussures de lisière, un établissement de pommes de terres frites, il lui faut l'autorisation de son mari. Et elle ne peut recevoir l'argent le plus durement gagné sans l'autorisation de son mari. Qu'elle ait fait un chef-d'œuvre, une peinture admirable, un livre génial, un opéra divin, que son succès retentisse aux quatre coins de l'univers, elle n'existe pas à la caisse; le mari est là, il faut qu'il autorise. Quand il n'y est pas, la caisse reste close!

Où diable voit-on la morale?

Si le mari est incapable, ce sont les tribunaux qui doivent le remplacer et donner à l'épouse l'autorisation de prendre un métier et de ne pas mourir de faim. Mais, lorsque par malheur, et c'est là le bouquet, elle est mariée sous le régime

de la communauté, les tribunaux mêmes ne peuvent rien pour elle ; elle n'a pas le droit de travailler pour gagner sa vie et celle des siens, elle est condamnée, de par la loi, à ne rien faire.

Une seule porte lui est ouverte, la prostitution. Si elle est encore jolie, elle pourra peut-être manger.

Non, ce n'est pas le respect de la morale qui a fait codifier toutes ces injustices, toutes ces humiliations, toutes ces spoliations !

Même sous le régime le plus favorable que la loi puisse offrir à la femme, celui de la séparation de biens, cette mise hors la liberté et hors la possession de soi existe encore. Sauf deux exceptions cependant : d'une part, elle conserve l'entière administration de ses biens, meubles et immeubles, et la libre jouissance de ses revenus ; d'autre part, en cas d'incapacité de son conjoint, le tribunal peut lui fournir l'autorisation de s'établir, et l'arracher à ce dilemme, la prostitution ou la faim.

Toutefois, le législateur ne pouvait pas tout prévoir, et, au grand avantage de la liberté économique de la femme, il n'avait pas deviné la transformation de la fortune publique. Sous le régime de la séparation de biens, comme sous tous les autres, la femme est naturellement incapable, il ne faudrait pas comprendre un mot à l'esprit de la législation pour penser qu'il pût en être autrement ; elle n'a, par conséquent, ni le droit d'aliéner ni le droit d'acquérir sans l'autorisation maritale. Elle ne peut disposer que du mobilier.

Or les valeurs de bourse font partie du mobilier, et la même femme qui est incapable pour toucher à une bicoque ou au moindre lopin de terre, peut trafiquer sur des millions quand sa fortune est en valeurs mobilières.

Ah ! si le législateur avait pu prévoir ce mouvement économique, cette monétisation de la fortune publique, il aurait

su trouver encore, dans son ingéniosité, le moyen d'empêcher la femme d'être propriétaire de sa propriété.

Ce n'est donc pas dans la loi, mais les gens d'affaires, qui en connaissent l'esprit, agissent comme si ça y était. « Je sais pertinemment, dit M. Léon Richer dans son précieux livre, que la plupart des agents de change, lorsqu'il s'agit d'une vente d'actions nominatives, exigent — même lorsque la femme est séparée de biens, — le consentement du mari. »

Va bene! on est intelligent ou on ne l'est pas! et en affaires on ne saurait trop l'être. C'est contraire, il est vrai, à la lettre de l'article 1536, mais c'est selon la tradition, et selon l'esprit et les tendances du législateur. Cela peut se plaider et se gagner. Et dans tous les cas il faut être prudent.

D'ailleurs personne ne réclame; on le comprend de la part des maris. Quant à la femme qui a devant elle et à portée de sa main cette fissure dans la loi, elle n'en profite pas, elle n'en tire pas parti; et, innocente et douce, elle se laisse écraser, déprimer sans se défendre. Et qui pourra prétendre que les femmes sont difficiles et acariâtres!...

Elles ne connaissent peut-être pas, il est vrai, toute la valeur des termes de l'article 1536, quand elles sont mariées sous le régime de la séparation de biens; et il est certain que leurs époux, ou les agents de change, n'ont pas la gracieuseté de le leur apprendre.

Mais le régime de la communauté? Ah! le beau titre pour un régime matrimonial! Comme il fait rêver de loyauté, de justice, d'égalité démocratique; comme on devine bien que l'amalgame complet des biens entraînera la fusion intime des personnes; comme on prévoit que l'identité absolue des intérêts va imposer l'identité de vues et d'aspirations de ceux qu'unit ce régime; comme on entrevoit pour eux le bonheur parfait!

Eh bien, il ne faut pas être trop enthousiaste. C'est dans le

régime de la communauté que la loi a organisé avec le plus de vigueur et de cynisme la spoliation de la femme par le mari.

Rien n'est commun dans le régime de la communauté, sauf le titre. Cette fortune commune, ce fonds commun composé de tous les meubles présents et futurs, et de tous les immeubles acquis à titre onéreux après le mariage, de quelque côté qu'ils viennent, ce fonds commun est à la disposition, à la discrétion d'un seul des époux, du mari, bien entendu. Tout entre dans ce fonds; pour recevoir il est commun en effet, tout y tombe, revenus et salaire de la femme, comme les bénéfices du mari. Mais c'est le mari tout seul qui en dispose, en trafique, s'en amuse; tous deux l'alimentent, un seul le dépense.

A côté de ce fonds si peu commun, il y a les biens propres des époux. Entre ces deux sortes de biens, communs et propres, une différence sérieuse existe pour le mari, c'est qu'il ne peut dilapider le capital des propres de sa femme; mais elle n'en jouit pas davantage pour cela, elle n'a pas le droit d'y toucher, à peine lui est-il permis de le regarder, c'est le mari qui en a l'administration, et comme les revenus tombent dans le fonds commun dont il peut faire ce que bon lui semble, en réalité c'est lui qui a la jouissance des propres de sa femme.

Et si la femme meurt avant son mari, elle n'aura jamais profité ni de sa part de bien commun, ni de ses biens propres. N'est-ce pas l'absorption complète, la dépossession presque absolue, la spoliation légale?

Et, chose admirable dans l'absurde, si le mari a conscience de son infériorité mentale, de son insuffisance en affaires, s'il veut s'effacer devant sa femme plus intelligente, plus active, plus entreprenante, plus entendue, il ne le peut : il est expressément défendu aux époux de stipuler

que la femme aura l'administration des biens communs.

Communauté étrange, d'ailleurs, qui ne commence que lorsque rien de commun ne peut plus exister entre les époux, puisque la femme n'a la possibilité de toucher à ce fameux fonds commun que si son mari vient à mourir. Veuve, elle a sa part, en même temps qu'elle renaît à sa majorité civile et qu'elle peut vendre, acheter, hypothéquer, recevoir et trafiquer de ses propres comme de sa part du fonds commun.

Le régime de la communauté est d'origine moderne; mais on peut complimenter le législateur, il est bien resté dans la tradition, il l'a même considérablement aggravée, en l'habillant toutefois d'un nom libéral et démocratique.

Quant au régime dotal, lui, il ne déguise rien et n'est pas enguirlandé par un titre généreux et une étiquette trompeuse. C'est la protection des biens de la femme il est vrai, mais leur protection contre elle-même aussi bien que contre son mari. C'est en réalité l'incapacité velleïenne, la défense d'intercéder pour l'époux avec la présomption que tout engagement est une intercession à son avantage. La vieille incapacité romaine, après avoir été solennellement rayée de nos lois, y a été sournoisement inscrite, sous couleur d'inaliénabilité dotale.

Mais, quoique le régime dotal soit une loi de précaution contre le mari, c'est encore le mari qui est le mieux partagé. Le législateur est loin d'avoir confiance en lui, mais il a encore moins confiance en elle, et l'époux est ici, comme toujours, le maître. C'est l'article 1559 du Code civil qui règle la situation : « Le mari seul a l'administration des biens dotaux pendant le mariage. Il a *seul* le droit d'en poursuivre les débiteurs et les détenteurs, d'en percevoir les fruits et les intérêts, et de recevoir le remboursement des capitaux. Cependant il peut être convenu, par le contrat de

mariage, que la femme touchera annuellement, sur ses seules quittances, *une partie de ses revenus* pour son entretien et ses besoins personnels. »

Pauvre femme, la voilà bien lotie! Si l'époux le veut bien, si l'époux est gracieux, si elle songe à le demander au moment de la signature du contrat, elle pourra toucher une fraction de ses revenus, un lopin de ses rentes; sinon, rien. Son argent, pour arriver jusqu'à elle, passera par la main du mari, la main du seigneur et maître qui la fermera ou l'ouvrira selon sa générosité, selon son humeur, selon ses dépenses personnelles.

C'est dans l'intérêt des enfants, dit-on, que la loi a immobilisé la dot. Mais le principe de la conservation des biens dans les familles devrait, pour être juste et avoir un effet sérieux, frapper d'inaliénabilité ces mêmes biens dans les mains des descendants comme dans celles des ascendants; sans quoi le principe est faussé; c'est une entrave qui n'est appliquée qu'à un couple, ce qui n'est rien dans le temps, une moyenne de vingt-cinq ans peut-être. Simple vexation sans but utile.

Tout cela sent le vieux; ce sont des loques cousues ensemble dont on a voulu faire un habit neuf. Il faut jeter au feu ces vieilles lois reblanchies et retapées dont le principe date des temps antiques et ne peut s'adapter aux libertés modernes: lois bien faites, d'ailleurs, pour perpétuer l'humiliation et la dépossession de la femme selon la préhistorique tradition.

Nous sommes bien certain de n'être ni trop audacieux ni trop pressé en demandant justice pour la femme et en réclamant des réformes. A l'étranger, le législateur s'exécute déjà, et on devance la France, qui trop habituée à se considérer comme toujours en avant, prend l'habitude de l'immobilité et par ce seul fait se trouve en arrière. Le Danemark

laisse à la femme mariée la libre disposition de ce qu'elle gagne. On en est encore réduit à demander cela chez nous. En Suède, la séparation de biens, complète et sans restrictions pour l'épouse, est établie depuis 1866. En Angleterre, le pays où l'autorité maritale paraissait le plus solidement établie, la loi d'octobre 1882 a supprimé l'incapacité de la femme mariée qu'imposait la *common law;* aujourd'hui l'Anglaise est après ses noces maîtresse de son bien comme avant, elle peut en jouir et en user à sa guise et en liberté.

C est vers cette dernière solution que l'on tend dans la marche sociologique actuelle, dont le but est l'autonomie de l'individu et la liberté dans l'association. Dans le mariage, le régime de la séparation des biens est le seul compatible avec ces principes.

Ce régime est déclaré impraticable; on s'appuie pour le combattre sur l'ignorance de la femme dans les questions d'affaires. Mais, en vérité, ce n'est pas un argument sérieux, et on pourrait en dire autant de la plupart des hommes. Il est certain que leur éducation actuelle est niaise, bien plus encore que la nôtre, et qu'on ne leur enseigne absolument rien de ce qu'elles devraient savoir pour se défendre dans la vie; mais n'est-ce pas là une lacune de l'éducation facile à combler, une réforme de l'enseignement dont l'application est simple et peut s'effectuer immédiatement? D'ailleurs, obligées de s'occuper de leurs intérêts sans connaître les affaires, ne feront-elles pas comme la plupart des hommes? Comme eux, elles se mettront au courant de leurs droits au fur et à mesure de leurs besoins : la nécessité est le meilleur et le plus pressant des instituteurs. D'autant mieux qu'il est impossible de ne pas reconnaître que la femme a une aptitude spéciale; si dans les programmes de son enseignement les notions de droit nécessaires à sa propre défense et à celle de l'enfant étaient inscrites, elle serait vite et solidement

armée, car son esprit est absolument ouvert aux choses pratiques. Et, au grand avantage du ménage, elle apporterait dans la direction des affaires privées une clairvoyance, une perspicacité, un soin des détails, une régularité d'action dont l'homme est incapable, qualités qui trouveront leur excitant naturel dans l'amour des enfants. L'homme rêve, spécule et conquert ; la femme prévoit, calcule et conserve.

Je demande l'application de la formule de M. Acollas : « Chacun des époux doit conserver la pleine propriété et la libre administration des biens qui lui appartiennent ;

» En conséquence, la séparation des biens est le seul régime matrimonial rationnel, et il doit être le régime matrimonial supposé de toutes les personnes qui n'en ont point adopté un autre d'une manière expresse. »

Avec la séparation de biens, les époux pourront unir leurs efforts pour leur prospérité commune, en réglant librement entre eux les conditions de leur association ; mais après la consommation du mariage, en dehors des surprises du contrat, et de l'enthousiasme de la noce.

Donc, mariée, la femme est mise hors sa personnalité civile, elle n'a pas le droit d'ester en justice, même pour se défendre ; mariée, elle est dépouillée, non seulement de sa fortune, mais encore de son salaire, du produit de son travail et de ses efforts ; c'est déjà une servitude cruelle. Eh bien ! il y a plus : mariée, elle est encore dépossédée, injustice inqualifiable à ses yeux, du plus grand de ses biens, de celui qui est le plus intimement à elle et vient d'elle, qu'elle aime plus que tout au monde, plus que sa propre vie ; elle est dépossédée du fruit de ses entrailles, de son enfant.

Article 371. — « L'enfant à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère. »

Article 372. — « Il reste *sous leur autorité* jusqu'à sa majorité ou son émancipation. »

Article 373. — « *Le père seul exerce cette autorité* durant le mariage. »

C'est cette iniquité que l'on appelle : *puissance paternelle.*

« La puissance paternelle, a dit Réal dans l'exposé des motifs du titre IX du code civil, la puissance paternelle est un droit fondé par la nature et confirmé par la loi. »

Évidemment, dans ce cas, Réal voyait la nature à travers les lunettes de Jean-Jacques Rousseau. Dans les civilisations primitives qui n'obéissent encore qu'aux lois de la nature, il n'y a qu'un droit, le droit de la force, le droit que prend le père de tuer son enfant à sa naissance s'il le gêne ou lui déplaît, s'il est du sexe féminin (infanticide habituel chez les sauvages de toute race), s'il est faible ou difforme; ou bien, plus tard, pour la moindre fantaisie ou la moindre contrariété, ou bien même si la mère meurt avant que l'enfant soit en état de vivre sans aide. Voilà la puissance paternelle fondée sur la nature; on l'a retrouvée en Australie, en Tasmanie, aux îles Sandwich, en Amérique, depuis la Terre de Feu jusque chez les Esquimaux; en Afrique, en Asie, partout où les civilisations primitives ont pu être observées. Voilà le droit fondé sur la nature, que les lois, déduites du savoir, et s'élevant progressivement vers l'idéal de la justice, loin de confirmer, viennent, au contraire, de plus en plus atténuer, délimiter, socialiser.

En réalité, la nature n'est pour rien dans la puissance paternelle de Réal. Il est de la nature de l'homme de se civiliser, et ce prétendu droit de la nature, le droit de la force, n'existe que dans l'état d'infériorité de l'être humain; état d'infériorité qui n'est pas plus dans la nature que son état supérieur, résultant de son évolution fatale.

D'ailleurs, il y a des sociétés primitives où le père social n'existe pas, où l'enfant dépend de la mère seule, c'est le matriarcat, aussi naturel certes que le patriarcat, et comme

lui naissant des conditions de milieu. La civilisation, c'est banal, loin d'être un retour à l'état de nature, comme le demandait Jean-Jacques, tend au contraire, en s'élevant, à diminuer de plus en plus le côté primitif et bestial des relations humaines, à libérer l'individu de la sujétion de la force, à lui donner, faible ou vigoureux, la plus grande somme de liberté possible; et, conséquence imprévue, mais logique, plus l'individualisme s'accentue, plus l'altruisme grandit. Chaque jour la civilisation fait un pas nouveau vers la justice, c'est-à-dire vers l'égalité des droits et l'équilibre des devoirs.

Or, la puissance paternelle est la négation de la justice; c'est la spoliation de la femme dans ce qu'elle a de plus précieux, de plus visiblement à elle, c'est sa négation absolue, c'est une loi d'esclavage.

Je ne m'arrête pas à cette plaisanterie normande du code qui consiste à effacer, avec l'article 373, ce que l'article 372 avait écrit en toutes lettres dans la loi. Je ne parle que du fait réel : le père seul exerce la puissance sur l'enfant. Cela veut dire que dès la naissance de l'enfant jusqu'à sa majorité ou à son mariage, le père a tout pouvoir sur lui, sans recours possible, même de la part de la mère; éducation de la première enfance, instruction primaire, secondaire, supérieure, droit de correction, consentement au mariage, il est maître absolu. Que l'éducation soit donnée dans le sens le plus contraire à la volonté de la mère, que les enfants soient placés loin de la famille dès la plus tendre enfance, loin de ses yeux, loin de son amour et de ses soins, qu'on le jette dans un monde qui le modèlera de telle sorte que la direction donnée doit fatalement rester la direction de toute la vie; ou au contraire, que par indifférence, avarice ou simple niaiserie, l'instruction indispensable à la lutte pour l'existence ne soit pas donnée du tout; que, débauché ou inintelligent,

le père conduise son enfant dans des lieux de plaisir qui ne sont pas de son âge et où il devra prendre des habitudes d'oisiveté et d'intempérance qui le suivront dans toute sa vie; que, mécontent de son caractère ou seulement gêné par sa présence, il l'exile non seulement loin de la maison paternelle mais encore loin de son pays, au milieu des traitements les plus durs et des dangers les plus grands, la mère n'y peut rien, ses protestations sont vaines, elle ne compte pas, elle n'existe pas.

Quand il s'agit de correction, une partie de la terrible puissance du *pater familias* reparaît dans notre code, et le maître tout puissant dans la famille prononce sans appel.

Article 375. — « Le père qui aura des sujets de mécontentement très grave sur la conduite d'un enfant aura les moyens de correction suivants.

Article 376. — « Si l'enfant est âgé de moins de seize ans commencés, le père pourra le faire détenir pendant un temps qui ne pourra excéder un mois; et, à cet effet, le président du tribunal *devra*, sur sa demande, délivrer l'ordre d'arrestation. »

N'est-ce pas là une réminiscence de l'organisation familiale romaine ? Et pourquoi jusqu'à l'âge de seize ans? Est-ce qu'après cet âge l'enfant aurait besoin d'une protection plus efficace, ou serait-il plus digne d'être défendu par la justice?

Ainsi, avant seize ans commencés, que le père soit barbare, brutal, acariâtre, injuste, qu'il ne se rende pas un compte exact des faits qui lui servent de griefs, qu'il ne comprenne pas le caractère de l'enfant, il prononce dans son autorité souveraine, il ordonne, et le malheureux va en prison au milieu des petits vagabonds, des abandonnés du ruisseau, des petits pervers. L'enfant est entre les mains toutes puis-

santes du père, il n'a ni soutien ni défenseur, la mère est sans droit pour intervenir.

Article 377. — « Depuis l'âge de seize ans commencés jusqu'à la majorité ou l'émancipation, le père pourra seulement *requérir* la détention de son enfant pendant six mois au plus; il s'adressera au président dudit tribunal, qui, après avoir conféré avec le procureur de la République, délivrera l'ordre d'arrestation ou le refusera, et pourra, dans le premier cas, abréger le temps de la détention requis par le père. »

Article 378. — « Il n'y aura, dans l'un et l'autre cas, aucune écriture ni formalité judiciaire, si ce n'est l'ordre même d'arrestation, dans lequel les motifs n'en seront pas énoncés. Le père sera seulement tenu de souscrire une soumission de payer tous les frais, et de fournir les aliments convenables. »

Et la mère?...

Il n'en est pas question! Cependant elle pourrait démontrer quelquefois au magistrat que les griefs reprochés à l'enfant tiennent à un vice d'éducation d'une réforme facile, que le père est encore plus difficile et plus vicieux que l'enfant, et qu'il serait certainement plus utile et plus précieux pour la famille de faire enfermer l'accusateur que l'accusé, ce qui ne se peut; elle pourrait expliquer l'état de santé de l'enfant, les exigences dont il est victime, la contradiction absolue entre ses facultés, entre ses aptitudes et les devoirs qu'on lui impose. Non, il n'est pas question de la mère! son autorité est inscrite dans la loi, mais c'est pour rire, on l'a biffée quelques lignes plus bas. La mère doit pleurer et, impuissante, laisser souffrir ce qu'elle aime le plus au monde.

Dans la confection du code, le législateur a émis des aphorismes étonnants. Écoutez Portalis l'ancien, l'auteur de

l'*Usage et l'abus de l'esprit philosophique au* XVIIIe *siècle*, écoutez : il rassure, et assure que les pères ne pourront jamais abuser du pouvoir insensé que la loi leur donne parce que « cette puissance des pères, dit-il, est éclairée par leur tendresse ».

M. Prudhomme existait donc?

Et voici surquel argument il s'appuyait, le seul, il est vrai, mais il lui paraissait suffisant pour démontrer la réalité de ce charmant tableau. — La puissance paternelle, éclairée par la tendresse. — Écoutez l'argument, le voici : « Il a été *judicieusement* remarqué que les pères aiment plus leurs enfants que les enfants n'aiment leur père. »

Parbleu! En général les hommes sont fiers de leurs œuvres, et ce n'est pas l'enfant qui a fait son père.

Mais à toute règle il y a des exceptions et l'on en rencontre trop souvent la triste preuve dans les comptes rendus de la *Gazette des tribunaux* : Oui, il y a beaucoup de pères qui n'aiment pas plus leurs enfants que s'ils ne les avaient pas faits... Peut-être?... mais cela ne peut entrer dans la discussion, et ne servirait pas la thèse de Portalis, car si l'on peut ne pas être sûr de la paternité, et craindre la vengeance d'un mari outragé, on est bien sûr que la mère aime son enfant, comme toute femelle aime son petit, et qu'à moins d'être aliénée, elle sera juste et bonne, sinon faible, pour lui.

Toutefois il y a dans le code deux articles de méfiance contre la puissance paternelle :

ARTICLE 380. — « Si le père est remarié, il sera tenu, pour faire détenir son enfant du premier lit, lors même qu'il serait âgé de moins de seize ans, de se conformer à l'article 377. »

Eh bien! dès qu'il est remarié sa tendresse n'éclaire donc plus sa puissance?

Voici la seconde exception :

ARTICLE 382. — « Lorsque l'enfant aura des biens person-

nels, ou lorsqu'il exercera un état, sa détention ne pourra, même au-dessous seize ans, avoir lieu que par voie de réquisition, en la forme prescrite par l'article 377. »

Toujours le triomphe de l'argent! car c'est ici lui, lui seul que l'on protège. Le petit sans le sou n'a pas besoin de tant de formalités pour être mis en correction, pour aller dans les prisons d'enfants, dans ces écoles de perversité et de vice où un mois de séjour pourrirait à fond la jeune âme la plus candide.

Mais si le père n'est plus, si l'enfant n'a que sa mère veuve et non remariée, est-il à sa discrétion comme il était à la discrétion de son père?... Non, la puissance maritale survit à la mort du mari :

« Article 381. — La mère survivante et non remariée ne pourra faire détenir un enfant qu'avec le concours *des deux plus proches parents paternels*, et par voie de réquisition conformément à l'article 377. »

Certes je suis loin de blâmer ces précautions vis-à-vis de l'enfant, mais je constate que ce n'est pas la crainte d'un conflit d'autorité dans la famille qui a fait exclure la mère des droits qu'avait le père, mais l'abaissement traditionnel de l'épouse dans nos lois.

Dans tous les actes sérieux de sa vie nous retrouvons l'annulation légale de la femme légitime aussi bien en ce qui regarde son enfant que pour ses biens propres. Quand il s'agit du consentement à donner au fils ou à la fille pour accomplir l'acte le plus grave de la vie sociale, acte qui décide de leur vie entière, là encore l'épouse disparaît. Et, comme dans l'article qui établit l'autorité du père et de la mère sur l'enfant, le code se livre à une plaisanterie qui étonne sous la plume des gens graves qui l'ont rédigé. Voici l'article 148 :

« Article 148. — Le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt

et un ans accomplis, ne peuvent contracter mariage *sans le consentement de leurs père et mère*. En cas de dissentiment, *le consentement du père suffit*. »

Le code, respectueux des droits de l'homme et du citoyen, a énergiquement affirmé le principe d'égalité, et il l'a inscrit en toutes lettres dans son article : il faut, il faut absolument le consentement des deux époux. Mais le code veut aussi la paix des ménages. Il a été rédigé par des hommes d'ordre, libéraux dans les principes, hiérarchistes dans l'application, et autoritaires par méthode; aussi ont-ils introduit à la fin de l'article le cas de dissentiment. Mais la seconde phrase détruit la première? qu'importe! Le principe est inscrit, et l'ordre est sauvé.

Et puis, les rédacteurs du code ont, peut-être, été poussés à cette contradiction flagrante par cette politesse française dont la réputation est universelle. Ils n'ont pas voulu, même dans une loi grave, dire brutalement à la femme : « Tu ne comptes pas. » Ils l'ont exclue en lui disant : « Comment donc! mais votre puissance est égale à celle de l'homme... en principe. » Enfin, n'ont-ils pas redouté un excès d'humiliation pour la mère si, à la mairie, au moment de la cérémonie solennelle et du *oui* définitif qui lie légalement son enfant, elle avait dû, quand tout le monde va signer la ratification du grand acte, rester là, les bras ballants, pendant que le mari donne sa signature, ainsi que les témoins qui peuvent être le mastroquet d'en face, ou le commissionnaire du coin. Par déférence, par galanterie, on la fait gravement avancer, on lui offre solennellement une plume, on lui fait apposer sa griffe sur l'immense registre à une place indiquée, et elle croit avoir fait quelque chose. Mais elle n'eût pas signé, que le mariage eût été aussi bon et aussi solide : le consentement du père suffit.

Et cependant l'opinion de la femme dans l'acte du consen-

tement, est souvent celle qui est le mieux fondée. C'est elle qui a vécu dans l'intimité absolue, dans l'abandon, pour ainsi dire, des enfants, surtout de la fille. C'est elle qui peut le mieux connaître leurs aptitudes, leurs tendances, les aspirations de leur cœur, et aussi leurs défectuosités et leurs travers. Dans tous les moments difficiles de l'enfance et de la jeunesse, à toutes les crises qui ébranlent le jeune être, c'est à la mère que l'on se confie, c'est dans sa bonté que l'on se réfugie et se console. A coup sûr, avec une éducation plus solide que celle que l'on donne aujourd'hui, avec des droits entiers qui grandiront son idée de responsabilité morale, avec une connaissance plus réelle et moins fictive du monde, de ses passions, de ses intérêts, la voix de la femme serait celle qui aurait une véritable valeur, parce que le père ne peut connaître comme elle le physique et le moral de son enfant.

L'homme vit au dehors, absorbé par les affaires extérieures. L'enfant ne peut avoir avec lui la même familiarité qu'avec sa mère, sa providence naturelle au premier âge, sur le sein de laquelle il s'est blotti à chaque minute de souffrance, et dont il a reçu les soins les plus mystérieux. Rien n'est caché pour la femme qui a rempli entièrement ses devoirs de mère, c'est par sa main qu'on est soigné, c'est dans son cœur que l'on s'épanche, c'est à son amour que l'on se confie. C'est une habitude prise depuis la naissance. Le père n'apparaît qu'à certaines heures; il n'est pas, pour ainsi dire, dans la coulisse de la vie de l'enfant qui est toujours un peu préparé quand il le voit. Le père ne peut que constater le résultat des leçons et des soins incessants de la mère. Il ne peut donc connaître l'enfant dans son intimité; et, quand arrive le moment du grand acte et de la suprême décision, il n'est guidé que par l'état présent de son propre esprit, par ses idées modifiées par une énervante expérience,

par son tempérament que l'âge et la satiété ont refroidi, par ses aspirations qui ne peuvent plus être que de l'ambition, l'amour exclusif de l'argent et le fanatisme des honneurs. Il veut enfin que son enfant se marie à vingt ans avec les idées d'un homme de quarante-cinq.

Beaucoup de pères, d'ailleurs, considèrent le mariage de leurs enfants comme devant les aider dans leurs affaires ; ils sont persuadés de bonne foi, que les passions de la jeunesse ne sont, tout au plus, que des fantaisies passagères. C'est là une source de désastres et de malheurs non seulement immédiats, car le suicide est une suite fréquente de la rigidité paternelle, mais consécutifs, qui pèsent non seulement sur les jeunes gens, mais encore sur leurs enfants. Que de larmes amères certains pères n'auraient pas versées, si la mère avait eu voix au chapitre, et si la loi avait pu fournir à l'enfant des défenseurs.

La grand'mère, on le comprend, n'est pas mieux traitée que la mère, et en vertu de l'article 150, si le père et la mère sont morts, en cas de dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule, l'aïeule ne compte pas. C'est toujours le même moyen expéditif et sûr de convaincre.

La fille-mère qui a reconnu son enfant en est absolument maîtresse ; rien ne vient la déposséder. La prostituée a plus de droits sur son enfant que l'épouse et la veuve sur le leur.

Cette anomalie doit disparaître, non seulement au point de vue de la dignité du mariage, mais aussi au point de vue du droit de l'enfant. « Il faut donc, dit M. Paul Janet, qu'il y ait dans la famille un défenseur de l'enfant plus faible, plus sympathique, plus partial que le père lui-même ; c'est le rôle de la mère. »

Mais la mère est désarmée de tout pouvoir légal, et le défenseur désarmé est une fiction pure.

Je voudrais que la mère fût armée, et que l'enfant ne fût pas livré à la puissance absolue d'un seul, pas plus de la mère que du père. Que la loi cherche à sauver l'enfant de la tendresse excessive ou plutôt de la faiblesse de la mère, cela se comprend ; mais il est inadmissible qu'elle soit exclue de la direction de cet être qui sort d'elle, et qui est tout elle. Si, d'une part on prend des précautions contre cette faiblesse, il est normal, d'autre part, qu'elle puisse de son côté garantir l'enfant contre le manque de tendresse d'un père dur et brutal, peut-être aussi sévère, d'ailleurs, pour lui-même que pour les autres. Je voudrais que la loi créât un conseil de famille limité, pris parmi les proches de l'un et de l'autre époux, quelque chose comme le tribunal domestique de l'ancienne Rome, mais, bien entendu, largement diminué, atténué. Ce serait la garantie pour l'enfant contre les abus de la puissance paternelle, de même que le code en a établi une contre la mère survivante et non remariée. C'est ce conseil de famille qui déciderait entre les deux époux dans toutes les questions en litige au sujet de l'élevage, de l'éducation, de la correction, du consentement au mariage, et c'est seulement ainsi que l'enfant pourrait trouver, dans sa mère, le défenseur naturel indiqué si justement par M. Paul Janet.

Le législateur a enfin porté la main sur le code de la femme, et déjà une réforme capitale vient d'être faite. Cette réforme entraînera toutes les autres, même la recherche de la paternité, qui vient cependant d'être repoussée par le Sénat; les lois libérales sont solidaires, l'une impose l'autre. Les injustices inscrites dans nos lois au préjudice de la femme vont successivement s'effacer jour à jour. Avec le divorce nous ne pourrons plus voir le mari implicitement autorisé à commettre l'adultère, pourvu que ce ne soit pas dans le domicile conjugal, et l'épouse coupable toujours punie; on

fera disparaître cette iniquité injustifiable de frapper la femme coupable de trois mois à deux ans de prison, en quelque lieu que la faute ait été commise, et l'époux surpris au domicile conjugal, près des enfants, presque sous les yeux de l'épouse, s'en tirer avec une amende de 100 francs à 2000 francs.

La logique et l'enchaînement de l'évolution sociale forceront le législateur à combler les lacunes de cette loi sur le divorce. Il finira par admettre le consentement mutuel. Et il y sera fatalement entraîné, car la loi sera constamment tournée et dans des conditions désolantes.

Est-il possible de croire que lorsque des époux auront le désir sérieux de rompre leur mariage, ils n'arriveront pas à faire naître des motifs de divorce? Ce sera là le seul point, peut-être, sur lequel ils pourront encore s'entendre, mais ils s'entendront. Seulement ce divorce sera prononcé au milieu du scandale, alors que les liens matrimoniaux eussent pu être rompus sans bruit, sans conséquence fâcheuse pour les enfants, et pour les époux eux-mêmes, si le consentement mutuel avait été inscrit dans la loi. La haine rend au moins aussi ingénieux et aussi déterminé que l'amour.

Une autre erreur, ou plutôt une faute grave, est d'avoir admis dans la loi nouvelle, l'article 398 ainsi conçu : « Dans le cas de divorce admis en justice pour cause d'adultère, l'épouse coupable ne pourra jamais se marier avec son complice. »

Mais c'est absolument le contraire qui devrait exister pour être dans la vérité et dans l'intérêt social. Si l'on veut punir, n'a-t-on pas l'amende et la prison? Cet article 398 est la garantie des séducteurs qui n'auront jamais à craindre d'être liés pour toujours à celle dont ils veulent bien s'amuser, mais qu'ils seraient désolés d'unir définitivement à leur existence. Le mariage entre deux individus surpris en adultère

devrait être obligatoire, et le divorce entre eux déclaré impossible. Ce ne serait certainement pas un encouragement, mais bien plutôt un préservatif contre cette volerie du bonheur des autres; surtout si la fortune du coupable était entièrement et légalement acquise à ses enfants existant déjà, ou si, à défaut d'enfant, une amende ruineuse le frappait au profit des enfants de la patrie.

On a fait l'article 398 parce que l'on craint la spéculation par l'adultère, par exemple, la séduction d'une femme riche pour forcer le divorce et l'épouser plus tard. Mais la rigueur des pénalités fiscales serait le vrai remède à ces tentations honteuses. Le séducteur aurait la femme et pas l'argent.

Quant aux godelureaux qui ne cherchent dans l'adultère que les plaisirs de vanité, ou, certains, des maîtresses économiques, la perspective du mariage obligatoire et sans dot les ferait fortement réfléchir.

Et enfin si l'amour seul poussait à la faute, la solution serait heureuse pour tout le monde, pour l'époux trompé comme pour les coupables qui trouveraient le bonheur dans leur ruine même. Et les enfants déjà au monde n'auraient pas à souffrir.

Si en réalité les deux complices s'aiment, que deviendront-ils actuellement après le divorce, avec cet article 298 entre eux qui les sépare à tout jamais. Ils seront forcés de vivre en concubinage, et feront des enfants naturels et hors la loi. L'enfant même né de la faute aurait pu avoir un père légitime; la loi en fait un bâtard.

On reviendra sur ces erreurs. La cognée est mise dans le tronc vermoulu des vieilles traditions et des vieux principes. Il tombera et laissera toute leur vigueur aux pousses nouvelles. La femme sortira réellement, et non plus en apparence, du rang d'esclave. La famille à forme monarchique

sera réorganisée d'après les principes d'autonomie de la personne et de l'égalité des droits.

C'est en élevant l'épouse au rang qui lui est dû que l'on donnera à la mère l'autorité et les aptitudes nécessaires pour inculquer à ses enfants les habitudes de travail et d'initiative, les idées de liberté et de responsabilité. La femme y trouvera son bonheur et l'humanité son profit.

V

FONCTIONS SOCIALES

Tout être humain a droit, sous la garantie de la loi, à la possession entière de soi-même, de ses biens et de son travail; il a droit à sa part complète d'autorité sur son enfant mineur. L'homme et la femme, en un mot, ont un droit égal à la liberté.

Voilà ce que la collectivité doit à chacun; mais chacun doit à la collectivité son concours physique et intellectuel pour constituer la puissance qui donne les garanties sociales, et pour assurer la durée et la progression de l'espèce.

La société a donc le devoir de défendre la personne de chaque individu dans son existence et dans sa liberté, et l'individu a le devoir de travailler à la prospérité de l'État selon ses facultés.

L'organisme marque avec précision les devoirs de chaque sexe dans la vie sociale, car on ne peut demander à personne des services dont les lois naturelles entravent l'accomplissement. Les fonctions physiologiques imposent les fonctions sociologiques et séparent nettement les devoirs des droits.

Le service militaire, l'impôt du sang, n'est pas un droit,

c'est un devoir. Mais si l'organisation de la femme l'empêche de payer cette dette sociale, elle a un devoir plus impérieux encore que celui de l'homme, c'est la maternité, impôt du sang autrement terrible et meurtrier que le service militaire.

La femme, empêchée par ses fonctions physiques d'avoir toujours la libre possession d'elle-même, d'être apte à vivre avec continuité et sans dommage dans les luttes sociales, a le devoir de diriger les affaires communes de l'intérieur et l'éducation des enfants.

Le fécondateur, en tout temps libre de son corps et de son esprit, toujours maître de ses forces physiques et intellectuelles, a le devoir de fournir l'aliment que la femme prépare et distribue, et de contribuer à la défense et à la prospérité sociales.

Dans le présent, l'homme lutte et travaille autour de la femme pour lui permettre de donner la vie et la force à l'avenir qu'il a engendré.

Le citoyen doit défendre son pays par les armes, il doit aussi le gouverner par ses votes. S'il peut refuser un grade dans l'armée, il ne peut pas se soustraire au service du simple soldat ; de même l'électeur ne devrait pas avoir le droit de refuser son vote qui constitue la puissance politique de l'État, comme sa force physique constitue sa force militaire. Le service militaire est un devoir social obligatoire, le service politique est aussi un devoir social dont l'obligation s'impose au même titre.

La politique n'est pas un droit, c'est un devoir.

En sociologie comme en physiologie, quand l'être s'élève dans la série, les fonctions se spécialisent de plus en plus. Dans la vie organique cette loi est démontrée. A mesure que l'on descend vers les espèces inférieures, on voit les fonctions se confondre jusqu'à la fusion complète, jusqu'à n'exister plus, jusqu'à la vie végétative de la cellule, vie rudimentaire

qui n'est, pour ainsi dire, qu'un phénomène physique d'endosmose et d'exosmose. Il en est pour les organes de la génération comme pour tous les autres appareils. Quand les sexes apparaissent, ils sont, comme nous l'avons vu, confondus d'abord, puis unis dans des espèces plus élevées, enfin ils se séparent complètement dans les espèces supérieures. Et à mesure que l'animal s'élève dans la série, la sexualité devient de plus en plus nette et tranchée, et ne se manifeste pas seulement dans l'appareil génital, mais retentit sur toute la vie organique et la domine.

Pour la vie de relation il en est de même. Dans les sociétés primitives la sexualité ne se manifeste que par l'acte brutal de la génération. Les différences sexuelles ne s'établissent sociologiquement qu'avec les progrès de la civilisation, et nous avons vu dans la première partie de ce livre qu'elle s'est accentuée, lentement il est vrai, mais avec la continuité, avec la fatalité de toutes les lois progressives de la nature.

Et d'ailleurs la démonstration de la fatalité de cette progression est le rang social que la femme occupe dans toutes les sociétés qui tiennent la tête de la civilisation. Elle l'a atteint, non par le fait de ses revendications et de ses luttes, mais par la volonté de l'homme qui, cependant, toujours maître de lui-même, et toujours dans sa force, eût pu la maintenir à l'état de bête de somme s'il l'avait voulu. Et ce n'est certes pas une idée d'équité, ou un entraînement sentimental qui l'a guidé, mais l'intérêt de la race et de la collectivité, c'est-à-dire la nécessité et, indirectement, son intérêt propre.

Il est certain que la supériorité a appartenu et appartiendra de plus en plus aux nations chez lesquelles la femme a le rang le plus élevé. La mère fait la race. C'est elle qui donne la vigueur, l'intelligence et la base de l'instruction ; plus elle sera forte et intelligente, plus son caractère sera noble, plus la race sera puissante. Les nations qui s'arrêteront dans leur

marche ascensionnelle et disparaîtront tôt ou tard dans la lutte pour l'existence seront celles où la femme abaissée ne pourra produire que des hommes inférieurs. S'arrêter dans la civilisation c'est se diminuer, c'est s'affaiblir de tout ce que les autres gagnent, car l'évolution est constante et la progression indéfinie.

Si l'Islam, qui a été si grand, s'est arrêté dans sa marche civilisatrice, c'est que la femme est restée chez lui au rang qu'elle occupait à l'époque patriarchale; elle est esclave. Tout se tient dans une société comme dans un individu; l'arrêt de développement d'un organe, et d'un organe aussi essentiel que l'est la femme dans le corps social, arrête nécessairement le développement de tout l'organisme.

La spécialisation des fonctions est une loi naturelle qui s'impose en sociologie comme en physiologie pour arriver à la progression. Le but toujours poursuivi par les sociétés est de vivre le mieux possible, en perpétuant la race et en lui donnant assez de vigueur et d'intelligence pour qu'elle ne soit pas anéantie par les races rivales. Afin d'atteindre ce but, à mesure que la puissance humaine s'est multipliée par la science, le travail s'est réparti de plus en plus selon les forces et selon les fonctions organiques de chacun des sexes. Et cette répartition n'a pas été arbitraire, elle s'est imposée par les menstrues, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, l'éducation. Or pendant que la femme est immobilisée pour mieux remplir ces fonctions inéluctables, l'homme défend ces êtres faibles ou affaiblis, et pourvoit à leur existence. Et plus la civilisation marchera et ira de l'avant, plus les sociétés s'élèveront et auront besoin par cela même d'une somme plus considérable d'intelligence et de force, plus les fonctions sociales de l'homme et de la femme se spécialiseront, plus la division du travail, comme on dit en économie politique, sera précise, plus les devoirs de chaque sexe seront nettement

délimités et en rapport avec leur constitution réciproque.

On a demandé pour la femme sa participation aux devoirs politiques. En voulant faire d'elle un électeur et un candidat, on n'a pas tenu compte des nécessités de son existence physiologique, de ses occupations spécialisées par la nature, et indispensables à l'évolution humaine, on n'a pas réfléchi qu'en lançant la femme dans les aventures et hors de son sexe, on aboutissait à stériliser les unes et à inférioriser les autres, les plus intéressantes au point de vue naturel, les mères; on n'a pas craint de voir la race diminuer encore de nombre et de force.

Pour éviter l'objection du conflit dans les ménages par divergence d'opinion entre les époux, on a donné dans certains pays infestés de sentimentalité et de mysticisme chrétien le vote seulement aux filles et aux veuves. C'est là, je ne dis pas un contre-sens, un acte antinaturel, mais l'ineptie la plus absolue. Comment, c'est parce qu'une femme est stérilisée que vous la lancez dans ce que vous appelez le droit politique? comment, vous faites une loi à l'avantage, selon vous, des mystiques, des illuminées, des possédées de religiosité, des folles en puissance de prêtres ou de pasteurs? vous favorisez les dévergondées qui font commerce de leur corps, se stérilisent à force de débauche, et jettent leurs enfants à la voirie quand un jour de repos utérin, un mauvais jour pour elles, a permis la fécondation? ou encore vous donnez ce que vous considérez comme un privilège aux veuves, quelquefois caduques, le plus souvent tombées en dévotion? Et c'est ce troupeau de déviées, de corrompues ou d'abêties que vous élevez au-dessus des épouses, des femmes qui remplissent leurs devoirs sociaux, qui font des enfants, dirigent leur ménage, élèvent leur famille, et se livrent au travail social dans tout ce qu'il a de plus élevé, de plus absorbant, et de plus nécessaire à la prospérité commune?

On allègue pour expliquer le vote de la femme qu'elle ne peut défendre ses intérêts sexuels dans la discussion des lois, et que la situation inférieure qu'elle occupe est due à son absence du pouvoir législatif. L'erreur est profonde. La femme n'a jamais été au pouvoir ni dans les conseils de l'État, et cependant son sort s'est toujours amélioré, sa condition s'est toujours élevée. La solidarité nécessaire à l'existence des sociétés, dans la lutte pour l'existence, empêche leur marche progressive de s'arrêter jamais; les injustices commises, dans un État, sur une partie du peuple, retentissent immédiatement sur le peuple tout entier, et la conséquence ne se fait pas longtemps attendre. Les hommes ne peuvent nuire à la femme sans se nuire à eux-mêmes; et de même qu'ils s'élèveront en l'élevant, de même ils s'abaisseront en l'abaissant. La solidarité est absolue.

Mais en admettant qu'il soit avantageux à la collectivité, juste en soi, scientifique, en un mot, de faire participer la femme à la direction des affaires de la nation, en admettant qu'il soit utile de lui faire quitter son intérieur pour aller discourir, débattre et combattre au forum, ce n'est certes pas aux mystiques, aux prostituées et aux caduques qu'il faut donner ce prétendu privilège, sous peine d'injustice et d'inconséquence.

Comment, seules parmi les femmes, celles qui remplissent le sublime devoir de la maternité seraient exclues de la direction des affaires publiques? seules, celles dont la vie est normale, dont les charges sociales sont le plus lourdes n'auraient pas voix au chapitre dans la discussion de leurs intérêts et de ceux de leurs enfants? Ce ne serait pas seulement une injustice, ce serait un danger pour elles. Les politiciennes, mystiques ou prostituées, ne tarderaient pas, du haut de leur stérilité, à regarder les mères comme des bêtes à reproduction; ce serait l'opprobre du mariage et de

la fécondité, et comme à Taïti lors du voyage de Cook, le titre de faiseuse d'enfant serait une qualification injurieuse.

Dans certaines localités de l'Angleterre on a commis ce contre-sens, et on assure que dans les contrées où les filles et les veuves vont au scrutin, les résultats n'en sont pas plus mauvais qu'ailleurs. C'est bien possible; et, moins que personne, je conteste à la femme l'intelligence nécessaire pour voter aussi bien que l'homme qui vote assez souvent on ne peut pas plus mal. Mais je conteste la valeur de l'expérience faite en dehors de tous les principes de justice et de toutes les lois naturelles. Ce prétendu essai ne peut rien démontrer, puisque ce droit de suffrage n'est établi que sur la propriété; il ne s'applique qu'à une catégorie de femmes de choix et n'a pour objet que des affaires restreintes et locales. L'expérience réelle et sérieuse ne commencera que du jour où la totalité du sexe sera appelée à diriger les affaires de l'État.

Si le devoir politique pouvait être imposé à la femme, l'épouse seule devrait en être investie. Elle peut discuter avec fruit sur les intérêts de la famille, elle qui en subit les plus lourdes fatigues, elle qui a payé l'impôt du sang et dont l'intérêt personnel est doublé de l'intérêt de ses enfants.

Certains sociologistes qui réclament pour les femmes l'exercice du devoir politique s'appuient sur l'aphorisme suivant : qui est soumis à l'impôt doit contribuer à l'établir; or, comme l'homme, la femme est soumise à l'impôt; donc, comme lui, elle doit participer à son établissement.

La conséquence n'est pas nécessaire; l'impôt représente la dépense dont l'individu charge la collectivité; il augmente, dans une proportion encore mal établie, à mesure que l'on occasionne à l'État une plus lourde dépense et une plus grande responsabilité.

Les étrangers aussi payent l'impôt. Doivent-ils donc en

raison de ce prétendu principe être appelés aux charges de la politique et à la direction de l'État? La conséquence logique du vote attaché à l'impôt serait la proportionnalité de la puissance électorale avec la cote des contributions. Et un financier quelconque réclamerait au nom de l'équité un nombre de voix autrement considérable qu'un savant râpé.

On dit aussi qu'écartées de la vie politique elles ne peuvent défendre leurs intérêts contre les hommes qui légifèrent seuls. Mais, en vérité, est-il bien certain qu'elles pourraient les défendre mieux en devenant politiciennes? Et ici je ne fais pas entrer en ligne de compte la domination possible d'un sexe sur l'autre, car, si l'homme domine quelquefois par sa volonté et sa force, la femme séduit, et ces deux formes d'entraînement se contrebalancent. Mais je ne parle que de la puissance du nombre. Mettez chaque jour de côté les femmes en gésine, les éclopées par raison physiologique, celles qui sont attachées au berceau de l'enfant ou au chevet du malade, et voyez si les hommes, à tout instant libres de leurs mouvements, n'ayant pas la responsabilité directe du ménage et de la santé des petits, ne seraient pas toujours en majorité. Ils écraseraient d'autant plus la politique et l'intérêt des femmes que la lutte aurait pu s'établir sur des intérêts sexuels, fictifs, bien entendu, puisque en réalité l'intérêt des deux sexes est un, l'homme et la femme étant solidaires dans la société comme dans la famille et dans la nature.

Pour être indépendantes comme les hommes, elles devraient s'astreindre à ne plus enfanter; et si la passion ou la vanité du pouvoir les prenait, que ne feraient-elles pas pour être libres de leurs corps! Nous pouvons en juger en voyant les bassesses que commettent les hommes pour réussir et pour dominer. La politique serait le privilège de celles qui se refuseraient à subir les charges de la nature, qui se

débarrasseraient de leurs enfants dès la corvée des couches terminée, qui jetteraient le nouveau-né sur le sein d'une mercenaire, d'une femme laitière, si par fâcheuse aventure et contre leur gré, elles avaient été fécondées; les plus prévoyantes empêcheraient le fruit d'arriver à maturité. Ce serait la division du sexe en deux catégories. Il y aurait d'un côté les stériles volontaires, entraînées hors de leur rôle physiologique par la mode de l'ambition, se jetant dans les luttes politiques avec la fougue, la violence passionnelle du sexe sorti de sa ligne naturelle et de sa fonction normale, repoussant la maternité gênante dans les aventures électorales et les triomphes de la popularité, mettant l'amour au service de leurs succès, faisant monter au pouvoir leurs passions multipliées par le tourbillonnement de la bataille et l'ivresse du mouvement; et, comme dans la Rome antique quand la vertueuse matrone fut transformée en politicienne impudique, on verrait l'hystérie gouverner, et la fureur érotique devenir une raison d'État.

De l'autre côté, il y aurait une seconde catégorie de femmes : les esclaves de leur organisation, les malheureuses démodées qui auraient la honte d'avoir des enfants et de les aimer, les servantes humiliées de l'humanité, les femelles qui rougiraient de leur grossesse, dont la maternité ferait dédaigneusement sourire, et qu'on insulterait en les traitant de porteuses d'enfants.

Quelques publicistes, partisans du suffrage des femmes, invoquent la raison d'opportunité pour expliquer l'ajournement qu'ils veulent faire subir à la réforme; ils craignent que le sexe, imbu de mysticisme dans sa presque totalité, n'apporte son appui aux ennemis de la République et aux adversaires de l'évolution progressive. Nous, c'est par principe scientifique, c'est pour appliquer les lois de l'évolution à la sociologie, que nous voulons éloigner la femme de la vie

politique; c'est pour la grandir dans ses fonctions naturelles au lieu de la diminuer en la jetant hors de sa voie organique, c'est pour empêcher l'infécondité, élever la race et laisser la mère entièrement à son œuvre et à sa mission.

Par le mariage, c'est-à-dire dans sa condition normale, la femme doit avoir son influence sur les affaires générales. Aujourd'hui même, malgré les mauvaises conditions de la législation matrimoniale, cette influence se fait sentir; elle augmentera à mesure que les garanties personnelles de l'épouse seront plus considérables, que son instruction sera plus complète et plus spéciale, et lorsqu'elle pourra traiter d'égale à égal avec l'époux au point de vue du savoir comme des intérêts. Les réformes entraînent la modification des mœurs; la recherche de la paternité fera rechercher le mariage, et la jeune fille pourra choisir celui qui doit fonder une famille avec elle, celui qui doit aussi la soutenir et l'aider à défendre ses intérêts et ceux de leurs enfants; d'autre part, le divorce permettra à la femme de s'éloigner du mari qui combat ses intérêts, la maltraite ou l'humilie.

Au temps où les législations n'étaient établies qu'au profit des collectivités, quand la vie des nations était précaire et dépendait absolument du nombre des citoyens, le mariage était d'intérêt public et l'on considérait le célibat comme une banqueroute au devoir social, comme une honte dont la sanction était l'infériorité sociale. Chez les Israélites, l'homme ne pouvait prendre part aux assemblées du peuple quand il ne se mariait pas, les Spartiates notaient les célibataires d'infamie, les Romains leur interdisaient le droit de rendre témoignage et d'exercer certaines magistratures.

Aujourd'hui on peut trouver cette obligation du mariage chez certaines populations guerrières, chez les Hovas, par exemple, que nous sommes en train de combattre. Désiré Charnay cite leur code, bien simple, bien peu étendu, mais

dont certains articles sont d'un sens pratique remarquable. L'article 29 par exemple. Il est ainsi conçu : « Tout homme non marié est déclaré mineur. »

Pour les Hovas, l'homme qui se tient à l'écart des charges de la société, qui ne contribue pas à donner à l'État des citoyens pour le défendre par les armes et l'enrichir par son travail, qui évite tous les devoirs qu'impose la famille et se soustrait au dur labeur qu'exige l'alimentation et l'éducation des enfants, celui-là ne doit pas avoir la même puissance, parce qu'il n'a pas les mêmes responsabilités, parce que lui-même s'est déclaré incapable en refusant de supporter les charges de la famille qu'impose la solidarité sociale. Il ne devient majeur qu'en payant sa dette à la patrie. Alors seulement il est un homme utile, un citoyen complet dont les intérêts seront la sauvegarde de son dévouement à la collectivité.

Donc chez les Hovas, si la mère donne la vie organique à l'homme, l'épouse lui donne la vie civile et politique ; en se mariant avec lui elle le rend majeur, elle fait du mineur un citoyen.

Certes cette loi est d'un radicalisme profond, et on serait mal avisé d'en proposer une semblable dans notre pays où les législateurs ont reculé même devant la recherche de la paternité qui cependant s'exerce à peu près partout, hors nos frontières.

Quelques sociologistes pensent que la loi des sauvages de Madagascar a du bon, et s'ils considèrent comme impossible, en raison de l'état des mœurs de notre pays où il y a tant de réfractaires au mariage, d'établir une loi d'incapacité civile contre les célibataires, ils croient qu'il serait normal, juste et possible, de limiter cette incapacité au droit politique. Tout célibataire, donc, jouirait de tous ses droits civils dès l'âge de vingt et un ans, mais ne deviendrait apte au service politique que par le mariage. Car, disent-ils, dans le monde

civilisé comme chez les Hovas, en se mariant l'homme assume des charges et des responsabilités que les célibataires ne supportent pas. Il remplit ses devoirs envers l'État, non seulement en le défendant de sa force et de son courage, en l'enrichissant par son travail, mais en lui fournissant les défenseurs et les travailleurs de l'avenir, en lui assurant la continuité de sa puissance. Marié et père de famille, il a toujours devant les yeux le salut de sa lignée, c'est une responsabilité qui le tient par toutes les fibres de son être, et en travaillant au bien-être et à la sécurité de la collectivité, il travaille en même temps pour ce qu'il a de plus cher au monde ; c'est une garantie de réflexion et de sagesse. Le service politique lui sera ouvert aussi, parce qu'il représentera une opinion et une volonté qui ne peuvent se manifester que par son intermédiaire, celle de son associée, celle de la mère de ses enfants dont les affections et les intérêts font corps avec les siens.

Le mariage donc, d'après eux, ferait naître l'homme à la vie politique et donnerait à la femme l'influence qu'elle doit avoir sur les affaires générales. Et ils croient ainsi mettre en pratique l'aphorisme que Diderot écrit à la première page de son *Introduction aux grands principes* : « Il regarde le célibat comme un attentat contre la nature, et le mariage comme une dette que chacun doit payer à la société. » Ce serait la sanction de cette dette. Nos sociologistes n'arriveront pas à rendre le mariage obligatoire pour obtenir la majorité politique, pas plus qu'ils ne l'obtiendraient pour la majorité civile. Mais quand la recherche de la paternité sera formellement inscrite dans le code, quand la loi du mariage sera réformée et que la femme jouira de ses droits, le recours au divorce aidant, l'épouse aura non seulement sur les affaires du ménage, mais encore sur les affaires générales, son influence normale et d'ailleurs indispensable.

L'époux obligé, par ses fonctions mêmes, de vivre au dehors, ballotté sans cesse dans le tourbillon et la lutte des affaires dont la somme constitue, d'ailleurs, la richesse et la puissance de l'État, est, il est vrai, chaque jour, à chaque heure, au courant des faits et des nécessités de la politique; ses travaux, son métier dont la prospérité dépendent absolument de la prospérité générale, l'incitent à des critiques, à des revendications que la femme enfermée avec sa famille ne peut connaître que par son intermédiaire. Mais l'épouse, loin de la lutte et des enivrements de la mêlée, peut raisonner froidement, sans l'excitation qui aveugle; elle apaise les emportements de son mari qui revient encore surexcité par la lutte pour l'existence, elle se possède assez pour mettre chaque chose à son point de vue réel, discute avec sagesse parce qu'elle est maîtresse d'elle-même. Le calme forcé de la vie intérieure donne à son esprit une limpidité qu'exclut l'agitation du combat; l'unité du but qu'elle poursuit, l'intérêt de la famille et l'avenir des enfants, la poussent à une logique droite et implacable. Les Germains attribuaient à la femme une prescience divine, et une influence surnaturelle sur les destinées de l'homme. Les soins paisibles de la famille permettent les longues réflexions qui donnent cette prétendue prescience, et l'unité de préoccupation fait la clairvoyance et la ténacité qui influent fatalement sur la direction des affaires humaines.

Dans l'action, l'homme se trompe souvent, justement parce qu'il est dans l'action qui entraîne même les plus maîtres d'eux-mêmes; tandis que la femme, tenue par son devoir loin du mouvement, loin des détails irritants, ne voit la situation que dans ses grandes lignes, dégagée des mille riens qui sont la cause ordinaire des appréciations fausses et des raisonnements erronés.

Dans presque tous les ménages où l'homme prend l'avis

de la femme, la prospérité se constate ; car si l'un a les rêves grandioses, s'il tente de se lancer dans les tentatives audacieuses, l'autre ramène toujours les aspirations confuses, les projets mal équilibrés, les utopies, aux intérêts prochains et précis.

Avec cette association d'intérêts et de vues l'homme n'est plus le tyran, la femme n'est plus l'esclave; l'un et l'autre poursuivent le même but en se soutenant mutuellement, et celui que la nature n'a pas chargé des lourds devoirs de la reproduction est le porte-parole de l'être humain constitué par l'union intime de deux individus qui se complètent l'un par l'autre.

Mais si les devoirs politiques ne lui sont pas imposés, elle doit satisfaire aux longs et terribles devoirs de la maternité. Après les obligations physiques, après les périls de la fonction physiologique, commencent les obligations sociologiques : les soins du premier âge, l'éducation de l'enfance et de la jeunesse occupent la plus grande et la plus belle partie de son existence. Dans les familles aisées, cette tâche peut être facilement accomplie; si elle n'est pas remplie, c'est que l'éducation de la femme a été jusqu'à ce jour absolument négligée et que, parmi celles qui ont reçu une instruction dite brillante, rien de ce qui doit leur servir dans leur réelle existence de mère ne leur a été enseigné.

Sans la tenace routine, la réforme serait facile à introduire dans les milieux riches ou aisés, parce que la première condition de l'exercice de la maternité est remplie; la vie est assurée et la femme peut se donner en entier à son devoir de mère.

Mais dans les familles pauvres, il n'en est pas de même; il faut, je ne dis pas de l'énergie, mais de l'héroïsme aux parents pour élever les enfants d'une façon utile pour la société, comme pour les enfants eux-mêmes.

Cela est vrai, surtout pour les ménages d'ouvriers, dans lesquels la modicité du salaire de l'homme, ou sa conduite incorrecte, force la femme à sortir de chez elle pour gagner sa part de subsistance et soutenir et quelquefois faire marcher le ménage.

La grande industrie les attire et les exploite. En raison de leur sexe elles sont payées moins cher que l'homme; en moyenne, la différence est de plus de moitié. Il n'y aurait que justice, cependant, à les rétribuer proportionnellement à leur production. Mais il n'en est pas ainsi et pour la même valeur produite leur rétribution est inférieure. C'est là ce qui est injuste, révoltant, non seulement pour la femme elle-même, mais aussi pour l'homme, car on fait baisser ainsi artificiellement le prix de la main-d'œuvre jusqu'à rendre impossible, dans certaines industries, au ménage d'ouvriers, la vie honnête et normale. On cite des centres industriels, principalement en Angleterre, où la femme moins rémunérée a été préférée dans tous les ateliers et où l'homme est nourri dans l'oisiveté par elles et par leurs enfants.

La femme ouvrière d'usine c'est la dissolution, en quelque sorte fatale, des familles d'ouvriers. Dans cette condition, elle ne représente plus pour le mari la bonne tenue de l'intérieur et le repos de l'esprit après la fatigue. Il arrive harassé dans un taudis puant et malpropre que la femme absente n'a pu préparer pour son retour. Elle aussi rentre exténuée, énervée par le travail continu et automatique, la tête pleine des conversations malsaines qu'elle a entendues, assombrie par la mauvaise humeur des gens surmenés. Le désordre et la saleté de l'intérieur ne sont pas faits pour réjouir l'esprit, et si elle proteste d'être obligée, encore après la journée de labeur, de préparer le repas et la chambre, il est furieux de l'état de son antre et de l'absence du repas. On mange du pain et l'on boit de l'eau-de-vie pour se soutenir et se consoler.

L'ivresse amène les coups. La grossesse et la maternité sont un malheur de plus, c'est le chômage momentané, des dépenses inévitables, des dettes, l'avenir grevé et la vie de plus en plus difficile et sombre. Que faire? Le plus souvent il la quitte.

Seule elle doit subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants; alors commence une vie inénarrable de privations, d'efforts, de misère pour les faire vivre, ou plutôt pour les empêcher de mourir. Au grand nombre des abandonnées il faut joindre les veuves et les filles-mères qui n'ont, elles aussi, pour toute fortune que leurs bras. Or leurs bras ne leur gagnent certainement pas le nécessaire, et si elles sont vertueuses, ou si leurs charmes ne leur rapportent rien, elles sont forcées de voir dépérir les enfants faute de pain, faute d'abri, faute de vêtement.

Le congrès ouvrier de 1876 avait dressé un tableau qui établissait la moyenne des salaires des femmes dans les métiers où on les rencontre en plus grand nombre. Les travaux à l'aiguille, qui occupent le plus d'ouvrières, sont, d'après cette statistique, ainsi rétribués par journée :

Confection......	0.90	1.00	1.25	1.50	
Lingerie.......	0.50	0.75	0.90	1.15	1.25
Chemiserie.....	0.80	0.90			

Il y a quelques travaux de luxe qui rapportent davantage et dont le salaire s'élève à 2 francs et quelquefois au-dessus; mais c'est l'exception et dans des métiers, comme dans les modes, où une ouvrière bien rétribuée est déjà presque une artiste, dans tous les cas une ouvrière hors de pair, douée d'une habileté et d'une imagination exceptionnelles.

Donc, en dehors des exceptions, les salaires des femmes s'élèvent de 1 franc à 1 fr. 25 par jour.

En calculant le loyer le plus modeste, le vêtement le plus

pauvre, demandez-vous comment une femme peut vivre et faire vivre un ou deux enfants. Dans l'enquête de 1873, l'affirmation de Ducarre était l'expression exacte de la vérité : « Les employées et les chefs d'ateliers seuls sont en état de se suffire ».

Que la maladie et le chômage surviennent, que devenir? que faire des enfants? L'assistance publique se charge des uns, la mère cherche sa vie dans la boue ou se jette à l'eau. On a cité partout ces malheureuses femmes qui n'ont pas de domicile et sont obligées, quand un homme les quitte, de s'offrir à un autre homme pour ne pas coucher dehors.

Voilà une des plus sérieuses causes de la terrible mortalité des enfants du premier âge, et l'un des facteurs de la diminution de la population.

Et l'on est surpris de voir aux époques de trouble et de crise sociale, des femmes, changées en furies, allumer l'incendie, pousser au massacre, se vautrer dans le sang, offrir en prime leurs faveurs aux plus cruels, aux plus sanguinaires? ce sont souvent ces affolées par la souffrance qui se vengent sur tout et sur tous, au hasard, sur le tas, de leur horrible vie, de la mort des enfants tués par l'incurable misère, malgré leur travail acharné, malgré leurs privations et la plus absolue abnégation.

L'encombrement des métiers des femmes avilit le prix de leur salaire. Voilà pourquoi elles ont demandé que toutes les carrières leur fussent ouvertes, et que ce ne soit pas le sexe qui donne le droit au travail, mais la capacité. Aujourd'hui leur vœu se réalise, nous voyons des femmes imprimeurs, médecins, journalistes, peintres, statuaires même.

Je sais bien que les hommes sont toujours accusés d'inférioriser systématiquement le travail du beau sexe et d'être injustes à son endroit. Je lis dans un livre extrêmement bien fait intitulé : *Conditions des femmes en Europe et en Amérique*, les

lignes suivantes : « Et, vraiment, à voir la façon dont on traite les exposantes, en les admettant à un nombre de récompenses dérisoires, nombre décroissant presque à mesure que les admissions augmentent, on ne s'étonnera point du nouveau procédé. Ces petitesses, si habitué qu'on soit à en rencontrer dans ce chapitre, écœurent quelque peu, passons. »

Je suis désolé de rencontrer cette injustice dans un livre qui défend si spirituellement la cause de la femme. L'auteur n'est pas sincère ou il ne connaît rien à la peinture. Les prétentions des femmes artistes ont augmenté avec le nombre, c'est possible, et ces prétentions tiennent non pas au sexe, mais au métier sans doute, car on les constate chez une multitude d'artistes hommes sans talent; ce n'est pas la quantité des exposants qui doit procurer aux femmes un plus grand nombre de récompenses, c'est la qualité de leurs œuvres. Il est certain, au contraire, que dès qu'une artiste de mérite apparaît, on la porte aux nues. A-t-on marchandé les admirations, les enthousiasmes, la gloire à Rachel, à George Sand, à Rosa Bonheur?... Quel homme, à talent égal, eût obtenu de pareils triomphes? Diderot, un des plus grands philosophes du siècle dernier, un des écrivains les plus délicieux, un des savants les plus profonds, un précurseur en politique, en sociologie, en histoire naturelle, en littérature, commence seulement aujourd'hui, cent ans après sa mort, à occuper le grand public. Son nom était à peine cité il y a trente ans. Est-on injuste vis-à-vis de mademoiselle Jacquemart, de madame La Villette? marchande-t-on les enthousiasmes à la merveilleuse Sarah Bernhard, et les compliments à la belle madame Adam ?

S'il est injuste d'accuser les hommes de ne pas reconnaître le talent des femmes, il est juste, au contraire, de constater leur répugnance à voir le beau sexe se lancer dans la vie

extérieure, dans les carrières occupées jusqu'ici par les hommes, dans l'action et dans la lutte. Est-ce la concurrence qui les inquiète? Non, certes. Cette concurrence se fait chez nous par l'étranger avec une telle ardeur, les hommes de tous les pays viennent en si grand nombre se jeter dans nos carrières et lutter chez nous pour s'emparer de notre industrie, de notre commerce, de nos succès artistiques et scientifiques, sans qu'on ait jamais songé à demander des lois de prohibition, qu'il est inadmissible que la concurrence de quelques femmes puisse assez inquiéter l'homme pour le pousser à faire contre les Françaises ce qu'il ne fait pas contre les gens de toute nation. Qu'il y ait réfléchi ou qu'il soit inconscient, il est inquiet au sujet de la vitalité de son pays. Il sent bien que si la femme abandonne le foyer pour la vie extérieure, c'est une source nouvelle de diminution de la population, c'est l'enfance livrée tout entière à des mains mercenaires, c'est la famille disparue, la famille qui est le premier chaînon de la cohésion nationale, c'est la stérilisation de la Française déjà si peu féconde, car la grossesse, l'allaitement et les soins de l'enfance ne sont pas compatibles avec la vie publique et la lutte pour l'existence. Va-t-on donc organiser la stérilité, et, comme chez les abeilles, faire des ouvrières sans sexe, chargées seulement de la production et exclues de la reproduction; des hommes manqués, des neutres? Verrons-nous des bêtes de somme, des femmes laitières, les inférieures de la mamelle, fournir le lait aux enfants qu'une imprudence et la peur des assises auront permis de naître de doctoresses, de typographes, de peintresses, d'avocates, d'industrielles, etc., etc.

Ce n'est pas là, en vérité, la solution de la question de la femme; elle en souffrirait autant que l'homme et le pays en périrait.

Avant de vouloir remplir des fonctions contre lesquelles

la nature a placé chez elles tant d'obstacles, pourquoi ne cherchent-elles pas dans leur devoir naturel même la satisfaction de leurs aspirations les plus élevées. « Qu'est-ce que demander pour les femmes, a dit poétiquement Legouvé, les carrières professionnelles, sinon arracher les ailes à l'ange pour l'aventurer dans les sales rues de la ville. »

Non seulement c'est l'organisation de la stérilité nationale, mais c'est encore pour la femme la privation des joies certaines et réelles qu'elle peut avoir dans la vie, la joie de la maternité, joie profonde parce qu'elle tient intimement à l'organisation physique elle-même. Et certes, ce n'est pas l'abaisser au point de vue intellectuel que de la considérer comme devant se borner aux soins de la vie intérieure, cette vie-là demande une somme considérable de connaissances que la femme ne soupçonne même pas : « Si les femmes comprenaient, dit Herbert Spencer dans sa *Sociologie*, tout ce qu'embrasse la sphère de la vie domestique, elles n'en réclameraient pas d'autre. Si elles savaient tout ce que suppose la bonne éducation des enfants, dont aucun homme et encore moins aucune femme n'a encore embrassé le sens tout entier, elles ne chercheraient pas de plus haute fonction. »

Voilà sa voie vraie, voilà la mission qu'elle doit remplir, non plus guidée, comme elle l'a été jusqu'ici, par le sentiment et par les traditions barbares, mais par le savoir et les connaissances scientifiques.

Mais cela n'est pas possible pour toutes les femmes et la misère est l'infranchissable obstacle pour beaucoup d'entre elles.

Dans les villes, la plupart sont obligées de gagner hors de la maison leur part d'existence; elles doivent suppléer à l'insuffisance du salaire du père de famille et par conséquent laisser les enfants à des mains étrangères. Dès la naissance il faut donc se séparer d'eux; et les plus courageuses qui ne

peuvent se décider à les envoyer en nourrice, c'est-à-dire à la mort, sont obligées de les mettre dans des crèches. Après la crèche, c'est l'école enfantine, puis l'école primaire, puis l'apprentissage; grâce aux institutions nouvelles, la femme n'est pas complètement séparée de l'enfant, il est vrai, mais elle ne le voit que pendant peu d'instants, au moment du dernier repas et du coucher, assez pour regretter d'être si peu mère, pas assez pour faire sentir à l'enfant l'étendue de sa tendresse. « J'admire de tout mon cœur, dit Paul Janet, ces belles institutions inventées de nos jours par la charité publique et privée, ces crèches, ces salles d'asile, ces ouvroirs, ces écoles maternelles où une ingénieuse et touchante bienfaisance vient en aide à la mère et lui permet de subvenir pour sa part aux besoins de la famille, en la dispensant du soin des enfants; mais je ne puis m'empêcher de trouver qu'ici la société se substitue à la famille, et que ces belles institutions ne sont que le remède et, peut-être, l'encouragement d'un grand mal, l'abandon de la famille, l'indifférence maternelle, mal dont les conséquences peuvent être plus considérables qu'on ne l'imagine. »

Les conséquences en sont graves, en effet. La mère n'est pas mère entièrement; elle a donné son sang, elle a contribué à donner le pain, mais du côté de l'intelligence l'enfant ne lui doit rien, c'est à peine s'il l'a assez vue pour l'aimer, les sentiments affectifs restent lettre close pour lui, il ne peut prendre les premières notions de l'amour du prochain si nécessaires à l'élévation morale de l'homme. Ils en ont entendu parler dans la classe, comme ils ont entendu parler de la Chine et du Japon; mais n'ayant jamais eu sous les yeux l'exemple de la tendresse et des soins désintéressés, les sentiments de générosité, de dévouement ne pourront naître. Abandonné à lui même au milieu de ses camarades, il apprend à ne penser qu'à lui-même, et l'idée de justice ne se présente

à lui que sous l'aspect du juge, du gendarme et de la prison.

L'évolution sociale qui commence en ce moment, en donnant à l'ouvrier une plus grande somme de bien-être, arrêtera cette déviation funeste du rôle de la femme; la mère pourra se livrer entièrement aux soins de l'enfant et se faire sa première éducatrice. L'ouvrier anglais a ouvert la voie; il combat depuis le commencement du siècle et après la longue période de lutte défensive, barbare et sans doctrine, il est entré définitivement dans la direction raisonnée et scientifique. Aujourd'hui le succès est certain; l'évolution s'accomplit. L'association qui déjà lui donne un bien-être relatif lui permettra de devenir producteur à son compte par la coopération, ou, s'il est timide, de participer aux bénéfices de l'affaire pour laquelle il travaille. Le mouvement ébauché en France en 1848, arrêté par la funeste influence impériale, un instant troublé par les inventeurs de panacées, commence à se produire sérieusement. L'organisation des syndicats va lui donner une plus grande impulsion et un point d'appui solide. Des hommes intelligents et travailleurs, dédaignant les doctrines des premiers âges que les batteurs d'estrade proclament comme des innovations progressives, se sont mis à l'œuvre et les succès couronnent leurs efforts. C'est là qu'est l'espérance, c'est par le travail associé qu'il arrivera à constituer l'aisance de la famille et à pouvoir remplir ses devoirs d'époux et de père. L'aisance d'ailleurs moralise; on peut le constater dans le personnel des usines de Mulhouse où le fait a été éclatant; dans l'établissement de Ménier à Noisielle, et partout où les patrons intelligents ont su organiser l'existence matérielle de leurs collaborateurs manuels. Quand ils se seront organisés eux-mêmes, l'institution sera encore mieux adaptée à leurs besoins, et plus solidement établie, parce qu'ils en auront la responsabilité personnelle, et ne pourront accuser, avec l'injustice de

l'ignorance, un philanthrope de ne faire le bien que pour les mieux exploiter. La moralité naît de la vie facile et commode et de l'assurance que l'avenir est assuré; lorsque l'homme qui a toujours ouvert devant les yeux le gouffre de la misère où doivent le jeter, lui et les siens, un chômage, une maladie, un accident quelconque, lorsqu'il vit au jour le jour sans lendemain assuré, il s'étourdit dans les habitudes funestes, et considère le travail comme le résultat d'une injustice du hasard.

La nature et la raison attachent la mère à l'enfant; son rôle est de rester près de lui, de l'élever et de l'instruire, c'est une garantie de bonne éducation, et en même temps une source de bonheur pour elle et pour le père dont la vie matérielle est plus confortable, dont la vie intellectuelle et les sentiments affectifs sont satisfaits. Elle ne doit se livrer qu'aux travaux qui ne la forcent pas à abandonner les soins de l'intérieur.

Au mari incombe le devoir de fournir à l'existence des enfants et de la mère. C'est une obligation étroite qu'il contracte en se mariant, et que la paternité confirme. Il commet un crime social, et se met hors la nature quand il s'y refuse. Pourquoi donc la loi ne sanctionnerait-elle pas cette obligation à laquelle les animaux eux-mêmes se soumettent? Pourquoi le père indigne, qui ne fournit pas à la mère de quoi alimenter et élever l'enfant, ne serait-il pas puni? Rien ne le forçait à se marier et à faire des victimes. Puisqu'il s'y est résolu et a pris des engagements, il doit les exécuter sous peine de répression. Il a manqué à son contrat, et commis un dommage envers la femme, envers les enfants de son sang, envers la société.

La loi punit l'infanticide commis par la violence; elle ne punit pas l'infanticide lent, amené par la faim et par les privations; la loi châtie le meurtre violent, l'empoisonnement

rapide, et elle néglige de rechercher l'assassinat perpétré lentement, un peu chaque jour par la faim, par les brutalités, par la misère, comme on empoisonne par la strychnine à petites doses journalières qui s'accumulent et tuent, comme on tue en retirant chaque jour 50 grammes de sang; et on les retire en somme par l'insuffisance d'alimentation.

Convaincus de l'obligation inéluctable pour le père de procurer l'alimentation à l'enfant et à la mère, des philanthropes ont pensé qu'une partie du salaire de l'homme marié devrait être réservée à la famille pour garantir un minimum de vie et l'éducation à ceux qui sont l'avenir du pays. Ce qui leur a donné l'idée de ce procédé, c'est la longue et navrante file de mères de famille qui viennent à la porte de l'usine, aux jours de paye, affrontant les moqueries et quelquefois les injures, pour essayer d'arracher des mains de leur mari le pain des petits, avant qu'il ne soit dévoré par le cabaret ou les filles perdues. Mais est-ce praticable? Cette idée de justice peut-elle se réaliser? Ce devoir peut-il s'imposer ainsi?

Toutefois, ce qui est possible, c'est le divorce au profit de la femme dont l'époux se refuse à remplir ses obligations de père; ce qui est nécessaire, au point de vue de la moralité publique, c'est la punition sévère de l'homme qui n'a pas rempli ses engagements, car il a, par ce fait, causé un dommage grave à la femme et à l'enfant; ce qui est de droit, c'est une reprise légale sur son gain, après le prononcé du divorce, pour subvenir à la vie de l'enfant ou des enfants qu'il a engendrés.

Et pour qu'ils ne puissent souffrir dans leur existence et dans leur éducation quand le chef de famille coupable a pu se soustraire aux justes sévérités de la loi, il est indispensable de faire revivre le décret de la Convention : « Toute mère dont le travail ne peut soutenir la famille a droit aux

secours de la nation. » Ce décret dans ses soixante articles prévoyait tout, la grossesse, l'allaitement, la mise en nourrice du nouveau-né, il s'inquiétait de tout.

Mais il n'y a pas que la question matérielle pour que la femme puisse bien diriger son ménage et bien élever ses enfants; certaines conditions d'instruction et de connaissance sont nécessaires aussi. Aujourd'hui aucune mère n'a la notion exacte de son métier de mère, aucune femme ne connaît, ou même ne soupçonne, les soins qu'exigent, non seulement l'hygiène de l'esprit et l'éducation intellectuelle de l'enfant, mais encore l'hygiène et l'éducation de son corps. Elles ignorent les obligations de leur propre organisation, les devoirs de leur vie fonctionnelle, et de son corollaire la vie sociale.

L'enseignement qu'on lui a donné jusqu'à ce jour est la seule cause de son insuffisance; on croirait qu'on se soit appliqué à écarter de sa connaissance les notions les plus essentielles à son existence entière.

Nous allons indiquer les réformes à accomplir pour qu'elle entre dans la plénitude de son fonctionnement, bien certains d'ailleurs que lorsque toutes les femmes pourront être des mères dans l'entière acception du mot, aucune, en dehors des déformées organiquement, ne choisira un autre métier. Et loin de chercher leurs satisfactions d'amour-propre dans l'éclat des parures, les triomphes de l'esprit, ou les succès de la politique, elles mettront leur joie et leur gloire à avoir le plus bel enfant, et à donner à la patrie les citoyennes et les citoyens les plus distingués et les plus utiles.

VI

ÉDUCATION NORMALE

Toutes les erreurs, tous les vieux préjugés, toutes les calembredaines dirigent encore les femmes; leur rôle réel et leur destination leur échappent. Les plus ambitieuses, sans s'occuper davantage des lois de la sexualité qui s'imposent à toute leur existence en dépit de leurs aspirations, cherchent à sortir de leur sexe. Et cependant ce n'est qu'en obéissant à ces lois qu'elles peuvent se procurer le bonheur. Leur ignorance d'elles-mêmes leur fait abandonner la proie pour l'ombre.

Pour la presque totalité des jeunes filles, la frivolité est systématisée. L'idée de la maternité ne se présente même pas à leur esprit; enfants elles jouaient d'instinct à la petite maman, elles soignaient et choyaient leur poupée; dès que l'âge de l'éducation est arrivé, on a soigneusement chassé cette idée normale de leur esprit, on leur a caché avec le soin le plus attentif ce que leur vie doit être, on s'est appliqué à retrancher de l'enseignement qu'on leur donne toutes les notions qui doivent leur servir plus tard.

Dans l'effort que l'on a fait, dans ces derniers temps, pour arracher la femme à la routine, et la sortir de son ornière,

lorsqu'on a échafaudé le programme de l'enseignement secondaire des filles, on a subi, sans en avoir conscience, l'influence de la tradition niaise, et exclu soigneusement les parties des connaissances humaines qui leur sont indispensables dans le cours de toute leur existence. L'idéal poursuivi, aujourd'hui comme autrefois, est de briller; paraître est tout, éblouir comble tous les vœux, et celles qui travaillent classent leur savoir au même rang qu'une toilette à effet, ou un bijou de prix. Leur instruction est un objet de luxe, quand il n'est pas un gagne-pain.

Toutefois, il est maintenant à la mode d'apprendre quelque chose, et, bien que l'on ait établi les programmes de l'enseignement de la femme sans tenir compte de sa destination, encore est-il que la voie est heureusement ouverte dans le sens des connaissances positives.

Hier encore, les programmes ne comportaient que ce qui peut enlever à l'esprit toute rectitude de raisonnement, et toute précision dans la pensée; l'enseignement religieux dominait toute l'instruction donnée aux filles, et, depuis l'âge des premières notions jusqu'à leur état de femme, elles n'avaient d'autres leçons que la tradition religieuse à travers laquelle on faisait voir tous les faits de la nature et de l'histoire. Leur esprit n'était bourré que de contes bleus, la méthode était celle du *credo quia absurdum*.

Il était d'habitude et de bon ton de placer les filles dans des écoles religieuses; par esprit de lucre et dans le vain espoir de lutter contre une terrible concurrence, les écoles laïques étaient plus bourrées encore de religiosité que les écoles congréganistes. Chose singulière, cependant, la femme qui défend encore la religion avec tant de fidélité et de ferveur, qui proteste si fort contre ceux qui l'attaquent et démontrent ses mensonges et ses niaiseries, la femme n'a jamais été aussi dédaignée, bafouée, méprisée par aucun

législateur, ou par aucun philosophe qu'elle ne le fut par le Christ et par les saints Pères qui ont soutenu sa doctrine.

Après le maître qui trouvait qu'il n'y avait rien de commun entre sa mère et lui, tous les prêcheurs du christianisme se lancent à qui mieux mieux. Ils n'ont garde d'oublier la tradition biblique : même son apparition dans le monde constitue à la femme une infériorité ; elle a été crée après l'homme et pour lui ; ce n'est que parce qu'il s'ennuie d'être seul au milieu des animaux, que Dieu songe à la fabriquer. Et encore ne procède-t-elle pas de Dieu directement, ne sort-elle pas de toute pièce de ses mains, elle n'est qu'une fraction de l'homme, et pour comble d'humiliation elle est faite d'un os surnuméraire. Le sexe féminin est tellement inférieur que, selon saint Augustin, les femmes ressusciteront dans le sexe de l'homme. Et d'ailleurs cet os surnuméraire qui a perdu l'homme est perpétuellement en butte aux amers reproches de ceux qui aspirent au paradis.

On écrirait des volumes en citant les pensées méprisantes qui fourmillent dans l'ancien et le nouveau Testament, et qu'ont proclamées les prophètes de tout acabit, et les Pères de l'Église. La femme, cependant, continue à croire que cette religion l'a élevée et délivrée.

D'ailleurs on trouve toutes les mauvaises leçons dans les écrits les plus estimés de cette religion créée par des barbares et propagée par des fous. Admirez l'encouragement au travail que donne le livre sacré : « Considérez comme croissent les lis des champs, ils ne travaillent point, ils ne filent point, et cependant je vous déclare que Salomon, même dans sa gloire, n'a jamais été vêtu comme eux. » N'est-ce pas là une bien poétique et ravissante glorification de la paresse? Certes non, les apôtres ne vivaient pas de labeur et de peine; ils avaient quitté tout travail, pour leur divin vagabondage, et pratiquaient la mendicité sur la plus vaste échelle, comme

plus tard leurs élèves, saint François, saint Labre et presque tous les pouilleux de l'almanach.

Que fait cette religion du caractère de la femme? elle le pétrit, le triture, l'abaisse, devant l'homme qui doit dominer: « L'homme sera ton maître et tu seras forcée de lui obéir, » lit-on au verset 16, du chapitre III de la Genèse. « Que la femme dit saint Paul, s'instruise en silence et en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme; mais je lui ordonne de demeurer dans le silence. Car Adam a été formé le premier et Ève ensuite. Et Adam n'a pas été séduit, mais la femme ayant été séduite est tombée dans la prévarication. »

Et voyez dans saint Mathieu (V, 39) jusqu'où on pousse les leçons d'abaissement, de passiveté, d'abandon de soi devant la force et la violence : « Et moi je vous le dis, ne résistez pas au mal. Et si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente-lui l'autre aussitôt.

» Et si quelqu'un veut plaider contre toi et t'ôter ta robe, laisse-lui encore le manteau. »

Que n'offrira-t-elle pas, la malheureuse croyante qui tient à obéir aux préceptes de l'évangile, si un homme entreprenant l'entreprend? Mathieu donne là, au nom de Dieu, des conseils bien révoltants pour les natures fières, et bien dangereux pour les filles naïves.

Et quand il s'agit de l'acte de la nature sacré par excellence, l'union sexuelle et la reproduction de l'espèce, quand cette religion inventée par des ignorants et prêchée par des hallucinés s'occupe du mariage et de la famille, qu'enseigne-t-elle comme vérité? La résistance aux penchants de la nature, la révolte contre ses obligations, la stérilité, l'anéantissement de la vie. C'est du nihilisme par égoïsme, c'est l'arrêt de la vie générale au profit du bonheur personnel; et si le boudhiste, nihiliste aussi, fait le bien pour le bien lui-

même, recherche la perfection pour la perfection en soi, le chrétien ne condamne l'homme à la stérilité et ne pratique la vertu que pour obtenir une récompense; c'est un marché.

Lorsque la jeune fille sent les flammes intérieures qu'allume la fermentation sexuelle, quand elle a besoin d'aimer et de s'attacher au fécondateur, quand sa vie aspire à l'étincelle qui doit la dédoubler, la religion lui dit : tout cela est de la honte et de la bassesse, le vrai amour c'est l'adoration de ce mot Dieu dont je ne puis t'expliquer le sens; le vrai bonheur c'est de réfréner toutes les aspirations, de souffrir, et d'arriver au ciel que je ne connais pas, et dont je suis incapable non seulement de te décrire, mais encore de te faire pressentir les joies. Pour être heureuse méprise et repousse tout ce qui est cher à ta nature pour adorer un inconnu, un rien qui est tout.

Le mariage est un des devoirs les plus impérieux de l'humanité; c'est par lui qu'elle se perpétue et que l'être se survit. Pour la religion, le mariage est une honte. « C'est une véritable souillure, » a dit l'apôtre saint Jean. « C'est un remède à la fragilité humaine, les personnes mariées ont toujours de quoi rougir », a écrit saint Ambroise. Et si saint Paul n'a pas appelé le mariage un remède, il a prononcé que ce qui est bien, que ce qui est désirable, que l'idéal de la perfection c'est le célibat.

Des prédications des apôtres et des écrits des Pères ces doctrines passent dans la législation chrétienne, et au concile d'Elvire, en 305, puis au concile de Néo-Césarée, en 314, l'Église défend le mariage à ses clercs. Au concile de Trente, cette monstruosité qui avait déjà porté ses fruits impudiques, fut confirmée : « Si quelqu'un a dit que l'état de mariage doit être préféré à celui de la virginité et du célibat, et que ce n'est pas quelque chose de meilleur et de plus heureux de

demeurer dans la virginité et le célibat que de se marier, qu'il soit anathème! »

Naturellement l'horreur du mariage a entraîné l'horreur des enfants. L'idéal antique, qui considérait la longue postérité comme la gloire, comme le gage de l'immortalité, est détruit par ces rêveurs étroits, par ces prêcheurs de bonheur égoïste : « Pas d'enfants, dit Tertullien, les enfants seront un encombre au jour où il faudra avoir les pieds libres, et quand la première trompette de l'ange sonnera, il n'y a que les vierges qui s'élanceront sans gêne à sa voix, car elle n'auront aucun fardeau nuptial qui tressaille dans leur sein, ou qui s'agite à leur mamelle. »

Certes ils avaient réussi, tous ces prêcheurs de stérilité, tous ces ennemis de la famille et des enfants! Voici ce que Montalembert raconte de sainte Élisabeth de Hongrie, le modèle de toutes les vertus : « Elle s'apercevait qu'il n'y avait plus de place dans son cœur pour deux amours, qu'elle ne pouvait impunément le partager entre Dieu et une créature quelconque. Elle vit que les caresses et les baisers prodigués au fruit de son sein l'empêchaient de se livrer avec son assiduité habituelle à la prière; elle craignit de trop aimer un autre que Dieu, et fit éloigner pour toujours ce dernier *vestige* de son bonheur terrestre. »

Ce dernier vestige était son enfant. Et cela pour gagner le paradis, pour jouir du bonheur éternel!

Et ce n'est pas seulement dans les temps troublés et barbares, après l'écrasement des anciennes civilisations grecque et latine que l'on prêche ces préceptes anti-humains et anti-sociaux, c'est après la Renaissance, après les écrits de Rabelais, cent ans après Montaigne, c'est pendant le grand siècle que la honte de la fécondité est encore proclamée. Dans le sermon sur la fête de la conception de la vierge, Bossuet s'écrie : « Il est un endroit, ô Seigneur, où le diable se vante

d'être invincible; il dit que l'on ne l'en peut chasser : c'est le moment de la conception. »

Dans ce sermon célèbre c'est toujours la même idée incrustée de détails pornographiques subtilement ciselés.

Et l'on se demande quelquefois comment l'esprit vient aux filles! O lectures pieuses!

« Adam, notre premier père, dit encore Bossuet dans ce sermon, s'étant levé contre Dieu, perdit aussitôt l'empire naturel qu'il avait sur ses appétits. Sa désobéissance fut vengée par une autre désobéissance. Il sentit une rébellion à laquelle il ne s'attendait pas, et la partie inférieure s'étant inopinément soulevée contre la raison, il resta tout confus de ce qu'il ne pouvait la réduire... » Pauvre Adam! Bossuet continue : « ... Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ces convoitises brutales qui s'élèvent dans nos sens, à la confusion de l'esprit, aient si grande part à notre naissance. De là vient qu'elle a je ne sais quoi de honteux, à cause que nous venons tous de ces appétits déréglés qui firent rougir notre premier père. Comprenez, s'il vous plaît, ces vérités, et épargnez-moi la pudeur de repasser encore une fois sur des choses si pleines d'ignominie, et toutefois sans lesquelles il est impossible que vous entendiez ce que c'est que le péché d'origine : car c'est par ces canaux que le venin et la peste découlent dans notre nature. Qui nous engendre nous tue. Nous recevons en même temps, et de la même racine, et la vie du corps, et la mort de l'âme. La masse dont nous sommes formés étant infectée dans sa source, elle empoisonne notre âme par sa funeste contagion... »

Quel effort d'esprit pour abaisser un des phénomènes les plus merveilleux de la nature, et pour avilir la maternité, la clef de voûte de l'organisation sociale; car, sans l'idée de postérité, à quoi bon le contrat social. Et en même temps

quels demi-mots, quels sous-entendus indécents, quelle excitation à la curiosité par ces paroles d'aspect mystérieux, et cependant d'une compréhension facile; quelle obsession pour les jeunes gens que la nature commence à faire tressaillir!

De nos jours même, sans plus parler des poésies sensuellement niaises de Marie Alacoque, ou des lettres passionnées de sainte Thérèse, ou des leçons cyniques des pères jésuites, nous trouvons des écrits, des prières, des cantiques destinés à faire vibrer charnellement en s'adressant cependant à Jésus et à Marie. C'est l'abandon physique de soi, c'est la fusion dans un Dieu à figure humaine, ce sont, comme conséquence nécessaire, les rêves sensuels et les jouissances solitaires. Lisez entre mille productions à peu de chose près semblables, ces prières approuvées par l'archevêque de Rouen et imposées à une époque par les curés du diocèse aux enfants des deux sexes, prières, d'ailleurs, modérées de ton parmi tant d'autres qui encombrent les vitrines des libraires spécialistes :

« *Acte de désir.* — Oh! venez le bien-aimé de mon cœur, chair adorable, ma joie, mes délices, mon amour, mon Dieu, mon tout!

» Mon âme impatiente languit vers vous, soupire après vous, vous souhaite avec ardeur, mon trésor, mon bonheur, ma vie, mon tout. »

« *Acte d'amour.* — J'ai donc enfin le bonheur de vous posséder! embrasez-moi, brûlez, consumez mon cœur de votre amour. Mon bien-aimé est à moi! Jésus se donne à moi! Je vous aime de toute mon âme; je vous aime pour l'amour de vous. »

N'est-ce pas de la sensualité débordante? et chez la jeune fille qui subit déjà les excitations physiologiques, à quelles fibres de son être correspondront ces paroles enflammées,

cette chair adorable du bien-aimé, cette possession, cet embrasement, cet amour éperdu, cette exaltation dans l'abandon de soi? C'est ainsi que l'on fait les hallucinées, les nonnes de Sainte-Brigitte, les Ursulines de Loudun, et sainte Thérèse, et sainte Marguerite, Marie et sainte Christine, abbesse de Saint-Benoit qui, dans ses hallucinations, s'unissait charnellement avec Jésus, *cum Christo copulata est;* c'est ainsi que l'on crée toute l'armée des visionnaires.

Dans ces écrits malsains la sensualité est le véhicule de la foi mystique.

Chez les peuples catholiques et croyants, cette éducation anti-naturelle et dégradante donne à la femme la conviction que le mari est l'époux inférieur, l'époux des basses œuvres et des convenances, tandis que le compagnon spirituel, l'époux de l'âme, celui qui a droit à toutes les confidences, à toute la nudité des pensées, c'est le prêtre, c'est le directeur de la conscience. Celui-là est le vrai maître, celui-là est l'époux devant Dieu. « Comme dans le ménage fouriériste, s'écrie brutalement Proudhon, le mari, amant charnel, emplira le ventre de la femme; le prêtre, amant spirituel, emplira l'esprit. De sorte que le mariage chrétien pourrait se définir un cocuage mystique : *hoc est magnum sacramentum.* »

Mais le cocuage mystique, quand l'amant spirituel n'est pas infirme, n'est, en vérité, que la préparation de l'autre.

Ce sont là les inconvénients brutaux et les dangers de cette éducation dite religieuse qui, en réalité, systématise l'absurdité, détourne des devoirs naturels, et jette dans l'extase par la sensualité.

Elle est aussi dangereuse au point de vue purement intellectuel, car elle donne de déplorables habitudes d'esprit qui dominent, en général, toute la vie.

La méthode d'enseignement des écoles chrétiennes détourne l'intelligence de l'enfant de la méthode qu'emploie

la nature pour faire arriver l'être à la connaissance. L'éducation première de l'enfant a commencé dès le moment où une sensation a pu être perçue. D'abord obtuse et confuse comme chez les animaux inférieurs et les organismes rudimentaires, elle devient de plus en plus nette et précise à mesure que le système nerveux se développe et s'exerce. Toutes les notions du monde extérieur sont acquises par les perceptions des sens. C'est le groupement, la comparaison des sensations gravées dans la mémoire qui permettent de juger et d'avoir des notions abstraites. Ainsi ils apprennent à connaître les objets qui les entourent et à les désigner par des signes de plus en plus compréhensifs, jusqu'au langage qui lui-même devient de plus en plus précis.

Et c'est au moment où la curiosité enfantine est dans tout son élan, lorsque le jeune cerveau groupe, par les sensations de tous les instants, des notions nouvelles autour des notions anciennes, qu'arrive l'enseignement religieux, qui, loin d'aider cette merveilleuse éducation naturelle, vient au contraire troubler toutes les connaissances acquises : les morts qui ressuscitent; les fleuves qui remontent leur cours; la mer qui se divise pour laisser passer un peuple à pied sec; les saints qui peuvent se tenir en l'air; les fortifications que l'on écroule en jouant de la trompette; les hommes qui marchent sur les flots; la possibilité de s'envoler au ciel sans ailes comme une simple montgolfière; l'existence d'un être qui est partout et qu'on n'a vu nulle part; qui est infiniment bon et qui est l'auteur de tous les maux; qui tue les uns pour les punir et les faire miséricordieusement brûler pendant toute l'éternité, et tue les autres pour les récompenser et les envoyer au ciel, séjour aussi inconnu que celui qui y règne; qui peut faire l'absurde en tout ce qui concerne la nature et renverser les lois du monde physique, et qui, cependant, ne

peut faire l'absurde en géométrie et faire par exemple qu'un rond soit carré.

Voilà les notions ineptes que l'on substitue aux connaissances expérimentales. Quand ces faussetés et un millier d'autres sottises sont bien implantées dans la mémoire et font coin dans l'intelligence, quand toutes ces inepties sont acceptées comme des vérités constatées, incontestables, comme de sublimes vérités, on peut être certain que l'esprit de l'enfant est ouvert à toutes les croyances contraires aux lois de la nature, qu'il peut admettre tous les contes barbares, toutes les affirmations anti-naturelles comme des articles de foi, être la dupe de tous les charlatans, et que l'être qui a subi cette déformation intellectuelle en est arrivé à ce point de crédulité de *croire parce que c'est absurde.*

Les esprits les plus délicats ont usé de toute leur habileté pour obtenir le plus facilement possible cette déviation intellectuelle, et faire prendre pour des réalités toutes ces fictions ridicules.

Fénelon, le doux mystique, le tendre et élégant écrivain, est, de tous, celui qui a le plus insisté sur la manière de faire pénétrer dans l'esprit des jeunes filles les erreurs de sa foi et de son culte. Il recommande les méthodes douces et aimables. Il ne menace pas sans cesse des feux de l'enfer et des douleurs éternelles ; il est plus humain, c'est un séducteur habile. Il est tenace et acclimate lentement et graduellement l'esprit aux fictions bibliques qu'il enveloppe de beau style. « Il faut tâcher, dit-il dans l'*Éducation des filles,* il faut tâcher de leur donner plus de goût pour les histoires saintes que pour les autres, non en leur disant qu'elles sont plus belles ce qu'elles ne croiraient peut-être pas, mais en le leur faisant sentir sans le dire... Faites leur remarquer combien elles sont importantes, singulières, merveilleuses, pleines de peintures naturelles et d'une noble vivacité. Celle de la

création, de la chute d'Adam, du déluge, de la vocation d'Abraham, du sacrifice d'Isaac, des aventures de Joseph, de la naissance et de la fuite de Moïse, etc.

» Joignons donc aux histoires que j'ai remarquées le passage de la mer Rouge, et le séjour du peuple au désert où il mangeait du pain qui tombait du ciel et buvait une eau que Moïse faisait couler d'un rocher en le frappant de sa verge. Représentez la conquête miraculeuse de la terre promise, où les eaux du Jourdain remontent vers leur source, et les murailles d'une ville tombent d'elles-mêmes à la vue des assiégeants. »

Tous les contes grossiers de la Bible doivent y passer, sous forme de récits aimables, se fixant dans l'esprit par leur charme et par le pittoresque.

Puis, après avoir donné toutes ces légendes pour des histoires réelles, quand l'esprit est bien habitué à l'authenticité des choses les plus contraires aux lois naturelles que l'on voit et que l'on constate, Fénelon entreprend de faire pénétrer des absurdités de plus en plus inadmissibles pour les intelligences saines. « Par exemple, dites à un enfant qu'un Dieu en trois personnes égales ne sont qu'une seule nature; à force d'entendre et de repéter ces termes, il les retiendra dans sa mémoire, mais je doute qu'il en conçoive un sens. Racontez-lui que Jésus-Christ sortant des eaux du Jourdain, le père fit entendre cette voix dans le ciel : c'est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis ma complaisance, écoutez-le. Ajoutez que le saint esprit descendit sur le sauveur, en forme de colombe; vous lui faites sensiblement trouver la trinité dans une histoire qu'il n'oubliera point. »

Quelle peine pour implanter ces erreurs, que de soins pour fausser l'esprit et démontrer artificieusement l'absurde par l'impossible ; et aussi que d'art.

Mais l'exercice de la déformation intellectuelle est gradué

et, quand tout ce qui précède est admis comme des vérités, il est impossible de ne pas croire tout. Et cependant ce séduisant pédagogue a des craintes; il prend des précautions infinies quand il s'agit non plus des choses extérieures à l'individu, mais lorsque l'individu lui-même est en question. « La vérité la plus difficile à faire entendre, est que nous avons une âme plus précieuse que notre corps. On accoutume d'abord les enfants à parler de leur âme, et on fait bien; car le langage qu'ils n'entendent point, ne laisse pas de les accoutumer à supposer confusément la distinction du corps et de l'âme, en attendant qu'ils puissent la concevoir. »

Quand ce dédoublement de son individu est accepté, rien ne reste plus à faire, l'intelligence est conquise, elle acceptera tout, et, lorsque l'esprit éclairé par les sens se révolte contre une affirmation contraire aux lois d'observation, on fera appel à l'âme pour admettre ce que la constatation physique démontre impossible.

Et si des velléités de réflexion et de critique apparaissent, on leur dit que la raison est un piège du démon, qu'à force de vouloir approfondir les choses de la nature et de notre être on tombe dans la folie pendant la vie, et dans les tourments éternels après la mort.

A ceux qui sont tentés d'examiner la révélation et les miracles, on répète sans cesse cet aphorisme criminel et antihumain : « Heureux les pauvres d'esprit ! »

L'intelligence imprégnée de ces erreurs et de ces mensonges est perdue; elle vit dans le merveilleux, elle est accessible à toutes les superstitions, elle peut se fanatiser pour toutes les supercheries. L'éducation a faussé le cerveau.

Ce mysticisme absolu a constitué toute l'éducation des Françaises jusqu'à la Révolution. Quelques-unes, bien rares, assez énergiques pour rompre avec les habitudes générales, étudiaient et se mettaient au courant des connaissances du

temps. C'étaient des volontaires de la science, des exceptions.

La Révolution s'inquiéta de l'intelligence de la femme, comme elle s'était occupée du sort de la mère; Lakanal, le premier, mit l'enseignement des deux sexes sur le pied d'égalité, en faisant décréter que chaque école primaire serait partagée en deux sections, celle des garçons et celle des filles. On raya des programmes tout le fatras des connaissances dangereuses pour le bon sens, tout ce mysticisme puéril. Mais dès que la réaction se fit et à mesure qu'elle se prononça, dès que la foi reprit son influence funeste, l'œuvre de Lakanal s'effaça peu à peu, on reprit les anciennes méthodes, les anciennes erreurs.

Bonaparte qui, certes, n'était pas mystique, mais qui ne voyait dans la nature et dans la société que des forces destinées à lui servir, ne s'occupa de la femme que comme d'une femelle dont la mission unique était de fournir à la terrible consommation d'hommes que demandaient sa gloire et sa puissance. La femme qu'il estimait le plus, disait-il, était celle qui faisait *le plus* d'enfants. Il aurait ajouté *et le mieux* s'il n'avait pas été un sceptique ne s'occupant que de la suprématie de sa personne, si son idéal avait été plus élevé, s'il avait compris que la bataille et les flots de sang ne constituent pas la gloire durable et le bonheur d'un peuple.

La Restauration effaça définitivement tout ce qu'avait pu faire la Révolution française.

Depuis, le cerveau de la femme a été laissé en jachère. Comme au siècle dernier, quelques individualités fortes se sont tenues au courant, quelques-unes mêmes sont devenues célèbres, mais la masse des Françaises n'a eu d'autres connaissances que les contes de la Bible, les récits des miracles, et les mauvais conseils d'une superstition avilie et abêtie par un clergé ignorant.

La troisième République s'est installée. Des efforts considérables ont été faits, des écoles ont été bâties, les programmes ont été expurgés des sottises et des mensonges. L'impulsion a rapidement porté ses fruits; le savoir est aujourd'hui à la mode chez les filles, c'est à qui passera ses examens et prendra ses grades. Enfin, pour couronner l'édifice, on a établi l'enseignement secondaire des filles.

On veut faire et on fera des femmes distinguées qui connaîtront tout ce que les programmes imposés demandent; mais ces programmes ont été mal compris, ils sont établis selon les errements de la tradition. On fait des femmes instruites, des femmes savantes même, qui pourront discuter, écrire et étonner. Leur vanité sera satisfaite, mais c'est tout.

Loin de les éclairer dans le sens de leur organisation, loin de leur donner de nouvelles forces pour accomplir leur destinée, on les en écartera au contraire. Leur savoir sera inutile à leur fonctionnement. Tandis qu'avec la même somme de travail, et dans une direction normale, on en eût fait des femmes accomplies.

Le but de l'éducation est la préparation à la vie complète. L'éducation doit donner à la femme comme à l'homme toutes les connaissances qui devront lui servir dans ses fonctions, aussi bien organiques que sociales. L'un et l'autre doivent connaître tout ce qui leur est nécessaire dans le cours de leur existence, aussi bien pour se protéger que pour être heureux. Or, une des premières conditions de sécurité quand on entreprend un voyage est au moins de savoir le but que l'on veut atteindre, et de connaître la route que l'on doit parcourir.

Pour que l'existence de la femme soit heureuse et utile, il faut qu'elle connaisse sa destinée dans ses difficultés comme dans ses joies, il faut qu'on lui donne en même temps les

moyens de vaincre les obstacles et d'atteindre le bonheur. Or, avec les programmes actuels, on lui donne une splendide voiture pour aller en Amérique. « Je ne conçois point, dit madame de Rémusat dans l'*Éducation des femmes*, comment celle à qui l'on aurait fait comprendre toutes les obligations de sa destinée offrirait à son mari moins de chances de bonheur qu'une autre; je ne puis non plus me la représenter comme moins propre à s'accommoder aux hasards de sa situation. En effet, il faudrait en conclure que la meilleure préparation en tout consisterait à ne rien prévoir. »

Toute l'éducation de la femme doit avoir pour objectif la famille et surtout l'enfant. C'est sa fonction inéluctable. Quoi qu'elle fasse, son organisme s'imposera, et si elle manque à sa destination, n'y étant pas préparée, c'est le malheur de sa vie et la source de douleurs profondes et incurables. Au contraire, elle portera en elle les principaux éléments du bonheur si elle peut accomplir sa mission, la maternité, avec sûreté, armée de toutes les connaissances nécessaires pour mener à bien l'acte sublime de la génération, pour élever l'enfant dans toutes les conditions scientifiques connues, pour le préserver des nombreuses misères du jeune âge, pour le défendre contre les maladies, pour soigner en même temps que son corps, son intelligence, et le préparer elle-même, avec tous les soins, toute l'habileté, toute la douceur de la mère, à la lutte pour l'existence.

« Toute femme que sa mère n'a pas élevée, a dit Jean-Jacques Rousseau, n'aimera pas à élever ses enfants. » Je suis convaincu que Rousseau se trompe et que, avec une éducation scientifiquement dirigée, toutes les femmes voudront élever leurs enfants, puisque la nature seule leur en donne déjà le désir. Celles qui résisteront à cette impulsion naturelle seront des malades.

Il faut que l'éducation soit assez complète pour que la

femme, non seulement connaisse, mais désire sa destinée.

Certes en établissant les programmes de l'enseignement secondaire des filles on n'a pas eu l'air de penser un instant à cela.

Ces programmes ont été l'objet de nombreuses critiques. On a dit avec raison qu'ils sont chargés à l'excès; le rapporteur de la loi, lui-même, M. Sée, a trouvé que certaines matières sont étendues d'une façon exagérée, qu'on a le tort d'apprendre aux jeunes filles la chimie et la physique non dans leurs éléments, mais comme si ces élèves devaient devenir des chimistes et des physiciens.

M. Gréard enfin, l'universitaire élégant et habile, a dit : « Ce que nous voudrions pour elles, en un mot, c'est un enseignement sobre, bien dépouillé, pour ainsi dire, un enseignement de résultats et de conclusion, qui mette avec exactitude les sentiments, les idées, les inventions, les découvertes, les grands gains de la civilisation humaine en pleine lumière. »

M. Gréard a raison, il faut tout cela et dans les proportions qu'il indique. Mais comme l'auteur des programmes, comme M. Sée, comme tous les autres critiques, il ne tend à établir qu'un diminutif de l'enseignement secondaire des garçons, enseignement qui ne pourrait faire des filles que des garçons manqués.

Quant à un enseignement entièrement adapté à la nature de la femme, il n'en est pas question.

L'important dans l'éducation, n'est pas de tout savoir, l'essentiel est de connaître d'abord et très bien ce qui est d'utilité prochaine. Ce que dit Herbert Spencer des notions utiles dans l'éducation des hommes me paraît d'une critique extrêmement juste : « Ces hommes, dit-il, qui rougiraient si on les surprenait à mettre sur Iphigénie l'accent sur l'antépénultième, au lieu de la pénultième, ou qui considére-

raient comme une insulte toute accusation d'ignorance au sujet des travaux fabuleux de quelque demi-dieu de la Fable, ne montrent pas le plus léger embarras à avouer qu'ils ne savent pas où sont les trompes d'Eustache, quelles sont les fonctions de la moelle épinière, quel est le chiffre normal des pulsations, ou comment les poumons se gonflent d'air extérieur. Tandis qu'ils sont pressés de voir leurs fils versés dans la connaissance de superstitions qui remontent à deux mille ans, ils s'embarrassent peu qu'ils acquièrent quelques connaissances sur la structure et les fonctions de leur propre corps. Ils préfèrent même qu'ils ne les possèdent point, tant est forte la routine. »

Ce sont en effet des notions indispensables à l'homme; elles devraient primer toutes les autres, car son ignorance des conditions nécessaires à la vie organique peut mettre à chaque instant son existence en péril.

Dans l'enseignement actuel on a pris le rebours de la méthode naturelle. L'être n'apprend et ne retient que pour se préserver ou satisfaire ses instincts; c'est son intérêt qui est tout son programme. Ses connaissances, dès qu'il existe, ont donc pour objet le milieu qui l'environne. Pourquoi ne pas suivre une indication si précise et ne pas continuer ce développement naturel de l'intelligence?

Et de même qu'il serait plus normal, en même temps que plus utile, d'apprendre d'abord et de bien savoir l'histoire de l'époque dans laquelle on vit, de même il serait bon, avant d'étudier le reste de l'univers, de se connaître à peu près soi-même. On comprendrait mieux l'importance des autres branches du savoir, dont l'enfant ne voit aujourd'hui l'utilité que trop tardivement. Ce serait plus normal, car il est d'instinct humain que chaque individu se considère comme le centre du monde et par conséquent le centre des connaissances qu'il doit acquérir; connaissances qui, avec

cette méthode, iraient s'étendant progressivement, autour de sa personne, dans le temps et dans l'espace.

L'application de cette méthode serait extrêmement utile pour l'homme; mais elle aurait pour la femme une bien autre importance. Sa fonction dominante, au point de vue sociologique comme au point de vue physiologique, deviendrait le centre autour duquel graviteraient toutes ses études et toutes ses préoccupations. En donnant satisfaction à l'instinct de la petite fille, qui se manifeste dès son plus tendre âge, en faisant du jeu de la poupée le commencement d'un enseignement progressivement sérieux et étendu, on donnerait à la femme une instruction d'autant plus solide et profonde qu'elle répondrait davantage aux aspirations naturelles. A mesure qu'elle avancerait en âge et en savoir, on lui apprendrait qu'elle doit à sa postérité future de veiller sur elle-même ; que son devoir est de se faire forte et robuste par l'hygiène, pour se préparer à avoir de beaux enfants; qu'elle doit, de même, devenir savante pour leur donner l'instruction après leur avoir donné la vie et la santé; qu'elle est obligée, en un mot, d'acquérir toutes les qualités physiques et morales qu'elle rêve de leur inculquer; et que sa récompense et la plus élevée de ses joies se trouveront dans l'accomplissement de ses devoirs de mère. Elle travaillera d'autant plus qu'elle comprendra mieux que sa tendance instinctive, la maternité, est l'objet principal de cet enseignement, et la cause finale de tous ses efforts.

Dans les programmes des lycées de filles il y a, sauf les fangues mortes, tout ce qui constitue un enseignement secondaire complet et très élevé. On fera ainsi de brillantes femmes du monde, étourdissantes de savoir et de profondeur. Mais il manquera à leur érudition une chose importante, la connaissance de ce qui constitue leur existence sexuelle.

En troisième et en quatrième année, les programmes indiquent un cours de physiologie; c'est très bien. En cinquième année, ce cours est facultatif; c'est fâcheux. Dans tous les cas on supprime dans ce cours ce qui devrait être un des principaux objets de l'étude chez les femmes. On a inscrit dans ces programmes : 1° les fonctions de nutrition : digestion, circulation, respiration; 2° les fonctions de relation : le mouvement, la voix, les organes des sens; mais les fonctions de reproduction sont soigneusement éliminées. Pourquoi? C'est sans doute un bon sentiment de décence et de pudibonderie qui a poussé les pédagogues officiels à supprimer ce qu'il y a de plus utile à connaître pour la future mère de famille.

Mais, en vérité, rien n'est indécent dans la science; et l'étude des fonctions de la génération ne fait pas courir plus de dangers aux bonnes mœurs, que l'étude du reste de la physiologie et de toutes les autres sciences. C'est, au contraire, le mystère dont on entoure cette fonction qui pousse aux curiosités malsaines, c'est en cherchant à soulever les voiles qui cachent cet inconnu dont on parle à voix basse, à mots couverts et en rougissant, que les jeunes imaginations rêvent de choses étranges et étonnantes. Et quand, l'esprit surchauffé par le désir de connaître, les sens émus par les premières ardeurs de la sensualité, l'adolescente arrive à savoir, et elle y arrive toujours, elle n'aspire qu'à mordre dans le fruit défendu et supplée aux voluptés rêvées et mystérieuses à l'aide d'expédients funestes.

L'étude sérieuse de la nature ne peut pas corrompre; l'analyse physiologique de la maternité, la description de toutes ces douleurs, de tout ce sang répandu, de ces déchirements profonds ne peuvent troubler la jeune fille que dans le sens de la terreur. Quand tous les mystères seront dévoilés, quand elle connaîtra par le menu les fonctions de la repro-

duction, elle sera plus portée à voir dans l'union sexuelle un devoir à remplir que des plaisirs à savourer.

Comparez ce qui se passe jusqu'ici dans les pratiques de l'éducation pudibonde et dévote. On fait connaître à la jeune fille les salacités de la Bible, et si on ne les lui souligne pas elle sait les trouver; elle commente l'histoire de la pomme que toutes doivent savoir, et qui serait si bête sans les commentaires; on lui fait apprendre par cœur des pages dont elle pressent le sens caché, qui la remuent et poussent son imagination à lever les voiles derrière lesquels est le fruit défendu et inconnu qu'elle désire naturellement connaître et goûter; on lui fait répéter avec soin le mystère de l'incarnation, on lui décrit le bel ange Gabriel tout ruisselant de lumière et d'amour; on se livre, pour lui faire admettre ce délicieux mystère, à des explications troublantes; matin et soir, encore dans l'enivrante moiteur du lit ou au moment de prendre un repos doré de rêves, on lui fait réciter des actes d'amour, d'abandon de soi, des prières enflammées d'embrasement divin, pâmées dans l'extase de la possession du beau Christ; tout le jour on l'entretient de la décence qu'il faut avoir, et de l'indécence qu'il faut fuir; on lui apprend jusqu'où elle doit lever les yeux, et depuis où elle doit les baisser et rougir; en confession on lui demande des choses singulières, où, par exemple, elle met ses mains pendant son sommeil et autres questions indiscrètes, malsaines, difficiles à répéter, et qui éveillent des curiosités, qui échauffent l'esprit et sont autrement excitantes avec leurs voiles légers, que l'étude toute nue d'organes et de fonctions qui n'ont rien de séduisant dans leur analyse profonde avec leurs sécrétions et leurs mucosités.

En vérité, je le répète, l'étude scientifique des fonctions de la génération n'a rien d'indécent; elle est bien loin d'exciter

le désir et la sensualité, ce que font à une si haute puissance les livres religieux, les cantiques passionnés, et les questions des directeurs de conscience.

D'ailleurs en ne tenant compte que de l'état d'esprit de la jeune fille et de la sauvegarde de son honneur, sans envisager la nécessité de ces connaissances scientifiques pour l'époque où elle deviendra mère, elle saura tout au moins ce qu'il y a à côté du plaisir, et pourra comprendre les conséquences de sa faute avant de l'avoir commise. Tous les hommes clairvoyants sont de cet avis : « C'est principalement l'inexpérience, a dit E. de Girardin dans l'*Homme et la femme*, qui recrute la prostitution, laquelle, ensuite, s'entretient par l'opprobre qui s'attache à ce qu'on est convenu d'appeler la première faute. Donc faites d'abord, faites disparaître l'inexpérience. »

Le doux philosophe Paul Janet a dit la même chose en termes timides et discrets : « Je ne puis croire qu'il soit sage de livrer une jeune personne à la grande épreuve du mariage sans aucune préparation, de la laisser se créer des chimères de fausse liberté ou de passion idéale au lieu des conditions réelles de l'amour paisible et de la responsabilité maternelle. Je ne veux point dire qu'il faille chercher exprès ces sortes d'avertissements, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les éviter ; et il me semble qu'une conversation maternelle, ferme, sévère, tranquille, sur les affections humaines... serait de nature à préserver une jeune imagination mieux que la défense de tous les romans ; le plus mauvais roman est celui qu'on se crée à soi-même dans la solitude de ses rêveries. »

Eh bien, la science, dans sa brutalité et dans son réalisme, sera plus chaste que ne pourra l'être même la mère. L'histoire de l'évolution de l'œuf ne peut inspirer que de l'admiration pour les phénomènes de la nature, elle est incapable

de troubler sensuellement l'esprit, plus que l'histoire du mouvement des mondes.

M. Léon Richer a raison, quand il dit crûment dans le préambule de son Code des femmes : « Si j'avais une fille je voudrais qu'elle sût tout. Le jour où elle prononcerait le *oui* sacramentel elle comprendrait ce qu'elle fait... En matière de législation, ajoute-t-il avec esprit, je trouve que pour apprendre, il est un peu tard... quand il n'est plus temps. » Ce n'est pas seulement pour la législation que cela doit se dire, mais pour tout, pour tout. Il n'y a pas que la législation qui froisse certaine femme dans le mariage, et il n'y a pas que son étude qui puisse apprendre à la jeune fille les dangers qui la poursuivent, les misères dont elle peut être victime, les devoirs qui lui incombent et les moyens que la science aussi bien que le code a mis à sa disposition pour se préserver des dangers qui la menacent.

Ce sont là des connaissances dont les femmes intelligentes comprennent l'impérieux besion dès qu'elles sont mères. Que ne donneraient-elles pas alors pour avoir appris quand leur esprit était entraîné dans l'étude, ce qu'elles essayent d'apprendre aux milieu des occupations de la maternité. La même femme qui n'a rien fait dans sa jeunesse pour s'instruire, qui a montré une paresse sans nom, devient d'une activité fébrile dès qu'elle est mère, dès qu'elle entrevoit l'utilité pratique du travail intellectuel.

C'est d'ailleurs toujours le but pratique qu'il faut mettre devant ses yeux et cela dans les termes les plus précis, les plus clairs que l'on pourra trouver. Les femmes ont horreur des abstractions, leur nature est surtout accessible aux choses concrètes et dont l'utilité est évidente.

Les programmes de l'enseignement secondaire des filles inscrivent en troisième année un cours d'hygiène ; c'est au mieux. Mais pourquoi cette étude n'est-elle pas continuée et

approfondie dans les années suivantes? La femme retenue par ses fonctions dans l'intérieur du ménage doit prendre la haute direction de la santé de la famille; il faut lui en fournir les moyens. Mais dans ce cours d'hygiène qu'on a le tort d'abandonner dans la quatrième et la cinquième années pour la géométrie dans l'espace, par exemple, je ne vois sur les fonctions maternelles qu'un seul chapitre : hygiène de la première enfance.

C'est trop peu, en vérité. Comme couronnement de l'enseignement secondaire des filles, je voudrais que dans la cinquième année, alors que le cerveau s'est déjà enrichi des connaissances générales, je voudrais qu'on s'occupât à fond du rôle de la femme dans la famille. Ce n'est pas un chapitre qui suffit pour lui apprendre sa haute mission si difficile et si complexe, c'est un cours complet des fonctions maternelles qu'il est indispensable de constituer. Il traiterait non seulement de l'hygiène de la première enfance, mais encore du danger de certaines alliances et de certains états dans la génération, des soins hygiéniques que la femme se doit à elle-même, des précautions à prendre pendant la grossesse, des conditions d'un bon allaitement, quelques notions médicales suffisantes pour parer aux premiers accidents, et enfin la direction normale à donner à l'esprit de l'enfant dès son apparition à la lumière. Elle ne doit pas ignorer que de l'état de son corps et de son esprit dépendront la santé et l'intelligence du rejeton; il faut qu'elle sache aussi que si elle veut être heureuse et briller dans son fruit, elle doit choisir un époux vigoureux physiquement et moralement.

Dans la dernière année, entre ce cours de maternité et le cours de droit usuel, si précieux si nécessaire et qu'on a le grand tort de ne pas avoir encore introduit dans l'enseignement secondaire des garçons, il faudrait qu'on instituât un cours de pédagogie. Il est indispensable d'ouvrir l'esprit de

la femme à cet enseignement qui, lorsqu'elle en possède la clef, lui est si facile à donner à l'enfant pendant qu'elle soigne et fortifie son corps. Que de connaissances elle ferait pénétrer en se jouant, pour ainsi dire, en remplaçant les historiettes niaises et inutiles dont on berce traditionnellement les petits, par des notions certaines que son instinct de mère saurait rendre attrayantes. Non seulement il y aurait ainsi un savoir acquis, mais encore ce serait des erreurs de moins à déraciner plus tard, erreurs que les conversations enfantines pleines aujourd'hui de merveilleux implantent profondément dans ces cerveaux tendres et impressionnables.

Il faudrait enfin, à côté de toutes les notions de la direction d'un ménage, que chaque femme apprît un état compatible avec la vie sédentaire qu'exige l'élevage et l'éducation de l'enfant. Riches ou pauvres, toutes devraient avoir les bras armés, non seulement parce que celles qui se trouvent dans les situations les plus brillantes peuvent avoir un jour besoin de travailler, mais encore parce que l'exercice spécialisé donne à la pensée et aux mouvements une précision et une fermeté plus grandes.

Mais la femme n'est pas seulement mère, elle est épouse et si elle doit chercher à être heureuse dans ses fruits, elle doit aussi penser aux joies de la floraison, elle a besoin d'être aimée d'amour. Or la beauté est une des conditions de l'amour. La femme doit donc avoir le culte de la beauté. « La femme, dit Jean-Jacques Rousseau, a tout contre elle, nos défauts, sa timidité, sa faiblesse; elle n'a pour elle que son art et sa beauté, n'est-il pas juste qu'elle cultive l'une et l'autre? » Madame de Rémusat a écrit : « La beauté est un devoir. » Voilà qui est beaucoup dire; mais c'est au moins une condition de bonheur.

Bien évidemment, je ne demande pas que l'on fasse un cours de coquetterie, avec exercices. Mais il est nécessaire

tout au moins de supprimer des leçons qui leur sont données, toutes ces malédictions, toutes ces objurgations fulminées par les catholiques et les dévôts de toutes les variétés contre les soins de soi-même et le désir de plaire. Je sais bien que ces fureurs n'ont ordinairement rien empêché, sauf pour quelques naïves qui, prenant au pied de la lettre ces recommandations enragées ou hypocrites, tombent dans un répugnant abandon d'elles-mêmes. Le plus grand nombre d'entre elles plus avisées vont, au grand plaisir du prédicateur, écouter ses impertinentes sornettes en délicieuses toilettes, quelquefois en robe de bal avec le haut du sein nu.

Un cours spécial est, en vérité, bien inutile et l'instinct qui fait résister au sermon et au prêche, sera suffisant pour bien guider la femme.

Donc diriger toute l'éducation de la femme dans le sens de son organisme, voilà ce qui doit inspirer les programmes. De même qu'il faut dresser l'homme à la lutte pour l'existence, de même il faut élever la femme pour la direction du ménage, la maternité et l'éducation de l'enfant. Ne pas faire des doctoresses, des ingénieurs, des astronomes, mais des épouses armées, et des mères instruites et aimantes, voilà le but à poursuivre et à atteindre. Dans ces conditions l'éducation deviendra facile pour la femme puisque son enseignement entrera dans l'ordre de son évolution naturelle et de ses instincts organiques.

Mais cette éducation ne doit pas être le privilège des riches; on aurait bientôt constitué une caste à part par la sélection. Si on veut élever la nation, il faut élever toutes les mères. Il ne doit pas y avoir l'école primaire pour toutes, et le lycée pour quelques-unes; l'éducation normale doit être donnée, sans exception aucune, à toutes les femmes de France.

CONCLUSION

Le but poursuivi par l'être humain est le bonheur; vers le bonheur tendent tous ses rêves, tout son travail.

Les révolutions, sous quelques formes qu'elles se produisent, qu'elles soient religieuses, qu'elles soient d'apparence purement politique, sont toujours des crises sociales, des efforts d'ensemble pour réaliser des aspirations communes vers le mieux être, des poussées populaires dont le but est de faire sauter les obstacles qui, seuls, paraissent séparer les hommes de ce bonheur perpétuellement poursuivi.

Dans les questions de la sociologie, dans celle qui nous occupe comme dans toutes les autres, il est naturellement impossible de traiter du particulier sans s'occuper du collectif; ils sont inséparables et solidaires. La sécurité, l'existence même de l'un dépendent de la vitalité et de la force de l'autre. Les malheurs d'une nation retentissent fatalement sur chacun de ceux qui la constituent, de même que l'inintelligence et la lâcheté des citoyens sont toujours les premières causes des désastres qui frappent un pays.

L'homme, à la poursuite du bonheur, ne doit donc pas

dans ses revendications, ne tenir compte que de sa personnalité propre; il doit penser aussi à l'être collectif dont il n'est qu'une fraction infime, et travailler à le rendre fort et puissant.

Or la puissance d'une nation tient à la fois au nombre de ses enfants, et aux qualités physiques, intellectuelles et morales dont chacun d'eux est pourvu.

Donc, dans son intérêt propre, chaque individu doit poursuivre l'établissement des lois qui favorisent ces deux conditions de prospérité sociale.

Mais, nous l'avons démontré, le mariage monogame est l'union sexuelle la plus féconde; de plus, il crée le faisceau familial le plus serré, le plus un, le plus puissant.

Le mariage monogame, d'ailleurs, est la garantie de la femme qui ne peut satisfaire seule aux soins de la maternité et à la recherche de la subsistance; il donne à l'homme un appui dans les défaillances, un secours dans la maladie, un aliment à sa tendresse, l'excitation au travail. Pour les deux époux, ses résultats constatés par les statistiques sont la santé plus forte, la longévité plus grande, la moralité plus solide, des chances de prospérité plus nombreuses.

Enfin l'union monogamique permet de donner aux enfants une éducation meilleure que dans les autres sortes d'unions sexuelles, polyandrie, polygamie, promiscuité, et de former des citoyens plus intelligents et plus vigoureux.

Le mariage monogame est donc en même temps indispensable à la prospérité collective, et nécessaire au bonheur de chaque individu dont la liberté est sauvegardée par la dissolution légale de l'association, par le divorce.

Pour que l'union matrimoniale atteigne son entière fécondité, il faut qu'elle s'accomplisse à l'âge où la puissance génétique est dans sa force, où les conjoints sont parvenus à leur entière vitalité et ne sont plus en croissance, à ce mo-

ment de la jeunesse où les passions sont ardentes et sincères, où l'amour n'est ni une spéculation ni une débauche. C'est vingt ans pour la femme, de vingt-trois à vingt-cinq pour l'homme. Des géniteurs trop jeunes ou trop âgés produisent souvent des enfants sans résistance, mal venus et mal doués. De plus, avant cet âge, l'éducation indispensable à la lutte pour l'existence est à peine terminée.

Dans la civilisation actuelle, d'ailleurs, l'âge du mariage de l'homme doit être déterminé par l'époque où l'impôt du sang a été payé ; la fin du service militaire fixe le moment où le citoyen, maître de lui-même, peut se consacrer aux charges d'une famille.

Il serait absurde de laisser aux valétudinaires, aux infirmes, aux rachitiques et autres mal formés, un avantage matrimonial sur les hommes solides, et de permettre aux uns de se marier pendant que les autres s'exercent à la défense de la la patrie. Ce serait la sélection en sens inverse, c'est-à-dire l'organisation de la dégénérescence de la race.

Mais pour que les unions se généralisent, pour que les enfants puissent être conservés et soignés par leurs mères, pour que le chiffre de la mortalité infantile s'abaisse, pour que l'avortement et l'infanticide disparaissent ou au moins diminuent, la responsabilité génétique doit être inscrite dans la loi. Et si c'est une question de justice vis-à-vis de la femme, c'est encore une question d'intérêt général. Car lorsque la responsabilité de l'homme sera bien établie et que le séducteur sera convaincu qu'il ne peut semer impunément des enfants sur sa route, quand la recherche de la paternité refroidira les libertins et que la prudence contiendra leur ardeur au plaisir, alors la femme sera recherchée en mariage, elle pourra choisir son géniteur et grandir la race par la sélection. Surtout si elle a reçu une éducation élevée et appropriée à ses fonctions physiologiques et sociales, et si

elle connaît, non seulement l'hygiène de la maternité et les meilleures conditions de l'éducation physique du nouveau-né, mais encore la direction qu'elle doit donner à l'esprit de l'enfant pour le préparer à poursuivre son propre bien-être, et à jouer son rôle humain.

En remplissant son devoir social elle aura suivi sa destination physiologique, satisfait ses aspirations naturelles, et appliqué ses aptitudes les plus développées; par ce seul fait elle ouvrira la porte au bonheur, car plus elle aura été mère et veillé de près sur le fruit de son ventre, plus elle l'aura instruit et se sera identifiée avec lui par l'esprit après avoir été identifiée avec lui par la chair, plus aussi elle pénétrera profondément dans la vie et dans le cœur de celui qui lui devra le développement intellectuel après avoir tenu d'elle la vie et le développement physique.

Mais de même que la responsabilité génétique de l'homme est juste en soi, et d'utilité générale, de même, et pour des raisons identiques, la mère ne peut pas se débarrasser de ses devoirs envers son enfant. Certes, la femme doit être libre de gagner sa vie comme elle l'entend, et de choisir le métier qui lui plaît; la liberté est inscrite dans nos lois, et la liberté du travail, c'est-à-dire le droit de ne pas mourir de faim, au-dessus de toutes les autres. Tant qu'elle est seule et stérile, la femme, comme l'homme, ne doit rien qu'à elle-même, en dehors des réciprocités sociales.

Dès qu'elle est mère il n'en est plus de même, car l'enfant a droit à la vie, lui aussi, c'est-à-dire aux mamelles et aux soins de celle qui l'a mis au monde.

Et les soins qu'exige la première enfance sont si nombreux, si constants, si impérieux qu'ils ne permettent nulle fonction assidue en dehors d'eux.

La mère doit donc être entièrement à son devoir, sous peine de tuer son enfant; elle ne peut, sans risquer de com-

mettre un infanticide, prendre le rôle de l'homme toujours libre de lui-même, n'ayant jamais à compter avec les nécessités fonctionnelles de l'appareil génital.

Le corollaire fatal de ce devoir de la mère est le devoir du père, la responsabilité du géniteur, son obligation de nourrir la femme et l'enfant, et, à défaut de père, l'aide et la protection de l'État.

Mais celles qui ne font pas d'enfants?... Pourquoi ne seraient-elles pas sénateurs, députés, militaires, juges, etc?...

Celles-là ne remplissent pas leurs fonctions sociales, et sont des exceptions anti-naturelles; on ne peut édicter des lois spéciales pour les stériles, les hermaphrodites et autres infirmes; on ne peut que les protéger.

Si la femme a le devoir de demander justice et de poursuivre la reconnaissance de ses droits, il lui est impossible de réclamer, sans une injustice absurde, l'établissement de castes parmi les femmes.

Comment diviser les mères en supérieures qui dessèchent leurs seins pour se débarrasser de l'accomplissement des devoirs naturels, et en inférieures consacrées à fournir leur lait aux enfants de celles qui veulent, contre nature, être des hommes?

La nourrice mercenaire, d'ailleurs, vole son lait à son propre enfant qui en meurt le plus souvent. C'est là un assassinat que la société ne doit pas tolérer; il est immoral et criminel d'arracher du sein de sa mère un vivace enfant de paysan au profit du chétif produit d'une politicienne agitée, ou d'un bas bleu intempérant, ou d'une mondaine surmenée.

La nature n'a pas fait de castes, et la justice ne les admet pas. L'infirme sans mamelles n'a pas le droit de s'emparer du lait d'une mère robuste et féconde; c'est tuer un être vigoureux pour essayer de conserver la vie à un avorton.

Non seulement la mère doit transmettre à l'enfant la santé et l'intelligence, mais aussi le caractère qui fait la grandeur de l'être humain. Et comment pourra-t-elle transmettre, soit par hérédité, soit par éducation, les facultés que les mœurs et les lois s'appliquent à lui enlever. Dès que la femme s'élève à la plus haute et à la plus complexe fonction de sa nature, la société l'amoindrit, l'abaisse, la dépouille de la possession de soi-même, de ses biens, même de ses enfants.

Par le mariage elle tombe en minorité.

Mariée, elle n'a plus de domicile, elle n'a plus de patrie, elle n'existe pas, ou presque pas, en tant qu'être social. Le mari est tout. Le domicile du mari est obligatoirement le sien, elle ne peut avoir que celui-là, et, si elle le quitte, elle y est ramenée par la force publique; lui peut en avoir autant que sa fantaisie le comporte. La patrie du mari est sa patrie, il peut en changer à son gré et la lui imposer malgré sa volonté, malgré son horreur. Elle ne peut se défendre en justice ni contre son mari ni contre d'autres sans son autorisation. Sa fortune lui est enlevée, l'homme dirige tout, son bien comme sa personne, il est même le maître de l'enfant qui a coûté à la femme tant de douleurs, tant de soins et de larmes. Elle est faite pour obéir, la loi lui impose l'obéissance au jour du mariage; l'homme commande, l'article 213 à la main.

La prostituée, elle, est maîtresse d'elle-même, de son argent et de son enfant; tandis que la femme mariée est annihilée, n'existe pas, même pour défendre ce qu'elle a de plus cher au monde.

Et cela au profit de qui ou de quoi ?... Au profit de l'enfant ?... Non certes puisqu'il ne peut être défendu contre le pouvoir absolu d'un seul. C'est au profit de l'unité de direction, de la paix dans le ménage, de l'ordre dans la famille.

On empêche la discussion et la lutte entre le mari et la femme, en supprimant les droits de la femme.

C'est le régime de l'injustice, c'est l'abandon des lois et des aspirations de la Révolution française, c'est de la régression.

En étudiant l'évolution sociologique, on induit sûrement que la société qui prendra la tête de la civilisation sera celle qui sauvegardera l'autonomie de l'individu dans l'association, et qui marchera de plus en plus vers la spécialisation du travail dans la communion des intérêts et des forces. Et cela dans l'union matrimoniale plus encore que dans tout autre association.

Laissez donc chaque individu, marié comme non marié, maître de soi, de ses biens, de ses enfants; et si la paix du ménage est troublée au sujet de cet être que tous deux devraient également chérir, qu'un tribunal domestique vienne juger le différent et protéger l'enfant, ou contre la dureté de l'un, ou contre les faiblesses de l'autre.

Il faut rayer de nos codes ces lois absurdes et injustes qui abaissent la femme au moment même où elle entre dans ses plus hautes fonctions. L'égalité civile entre les époux est un droit naturel.

Il faut rayer aussi les lois qui mettent la fille et la veuve comme l'épouse, hors de l'humanité pensante. A tous les titres, la femme doit pouvoir être témoin, tutrice, curatrice; aucune raison sérieuse n'a été donnée pour l'exclure de ces fonctions sociales.

Relevée de cette infériorité où la détient notre code, maîtresse d'elle-même et de ses biens dans le mariage, ayant sa part d'autorité sur son enfant, elle aura une plus haute idée de sa responsabilité, de ses devoirs et par conséquent d'elle-même; elle grandira en dignité et en caractère. Ce sont là des vertus qui sont nécessaires à la grandeur des races,

vertus que la mère transmet sûrement à ses fils par l'hérédité et par l'éducation.

Enfin, quand des lois existent pour tous, hommes et femmes indistinctement, les femmes, comme les hommes, doivent être assurées de ne pas être mises arbitrairement hors ces lois. Aucune fantaisie de gouvernement, aucun arrêté de ministre, aucune circulaire d'un préfet de police ou d'un préfet quelconque, ne peuvent, dans un état gouverné par un code, et non par le bon plaisir d'un monarque, transgresser les lois qui y sont inscrites, et effacer les droits les plus sacrés, le droit à la liberté, lé droit à la protection de la justice.

Or la réglementation de la prostitution permet d'arrêter et de punir en dehors des formes légales; c'est l'arbitraire remplaçant la légalité. L'inviolabilité de la loi est une obligation vis-à-vis de tous, quel que soit l'individu, ou quel que soit le sexe; ainsi le veut la justice, ainsi l'ordre social l'impose. Cette immorale et illégale réglementation doit disparaître de France, comme elle a disparu, l'année dernière, de l'Angleterre.

La liberté de la femme doit donc être protégée au nom du droit; de même que son égalité civile et la responsabilité génétique doivent être inscrites dans la loi au nom de la justice.

Placée à son véritable rang la femme pourra remplir dignement et complètement sa destination qui est, sociologiquement aussi bien que physiologiquement, la maternité, comme ses aspirations l'indiquent, et comme la science le démontre. La mère, d'ailleurs, trouve dans sa fonction sublime, à la fois la gloire et le bonheur.

De plus, en elle, en raison des soins qu'elle prend de son corps et de son esprit, au moyen de la sélection dans l'union matrimoniale, par l'éducation qu'elle donne à l'en-

fant dès l'âge le plus tendre, en elle, dis-je, réside la puissance d'améliorer l'espèce, de la faire de plus en plus intelligente et forte. La mère fixe organiquement dans son fruit les progrès accomplis aussi bien par son fécondateur que par elle-même. Elle est le principal facteur de l'hérédité.

Aussi, dans l'intérêt de sa postérité, l'homme doit-il entourer la femme de soins et de bien-être, la fortifier de tout ce que l'on veut donner de force à la génération future, l'instruire de tout ce que l'enfant doit savoir.

La femme est le moule de l'avenir. Élever son rang social, lui garantir l'exercice de ses droits, lui donner une éducation complète et appropriée à ses fonctions humaines, la mettre, par le mariage, en situation de remplir ses devoirs sociaux et la protéger dans leur accomplissement, ce n'est pas faire seulement œuvre de justice, c'est aussi travailler à la prospérité nationale, en même temps qu'à l'élévation et au bonheur de l'individu. C'est, en un mot, favoriser et presser l'évolution indéfiniment progressive de l'espèce humaine.

Donc, en tant qu'individu, la femme a droit à l'intégralité de sa personne civile. Au même titre que l'homme et dans les mêmes limites, elle doit être maîtresse d'elle-même, de ses enfants, de ses biens, elle doit subir les mêmes responsabilités et jouir des mêmes avantages.

En tant que fraction de la collectivité, il lui faut remplir, comme l'homme, les devoirs que le contrat social, établi sur les lois naturelles, impose à chacun des sexes. L'un doit le service militaire et le service politique, la défense et l'alimentation de la famille, l'autre doit la maternité dans toute l'étendue de son acception.

Mais la femme ne fait pas que remplir le rôle le plus important de l'humanité ; elle est aussi le charme de la vie. Tout ce qu'il y a d'aimable et de grand dans l'existence est

dû à la femme, à sa beauté, à son esprit, à sa tendresse infinie. Son amour procure les joies les plus aiguës et les plus exquises et inspire les grandes ambitions et les grands actes. L'homme ne doit pas se borner à la protéger quand la nature la rend impuissante à se protéger elle-même, il doit professer un culte pour elle comme étant la source adorable de ses félicités et de sa grandeur.

FIN

TABLE

PREMIÈRE PARTIE

CE QU'ELLE A ÉTÉ

DEUXIÈME PARTIE

CE QU'ELLE EST

TROISIÈME PARTIE

LES THÉORIES

QUATRIÈME PARTIE

CE QU'ELLE DOIT ÊTRE

FIN DE LA TABLE

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

